

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

**© 1999**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which affect any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Bibliothèque générale,  
Université Laval,  
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque générale,  
Université Laval,  
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "À SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 2



45  
lines

5  
lines

6  
lines

8  
lines

10  
lines

12  
lines

15  
lines

20  
lines

25  
lines

32  
lines

40  
lines

50  
lines

63  
lines

80  
lines

100  
lines

125  
lines

160  
lines

200  
lines

250  
lines

315  
lines



APPLIED IMAGE Inc

1651 East Main Street  
Rochester, New York 14609-1198  
716-481-5000 (In N.Y. 481-5000)  
716-288-5489 - Fax

ON  
LES  
MORTS  
DES

LES  
MORTS  
DES

LES MORTS AUTHENTIQUES



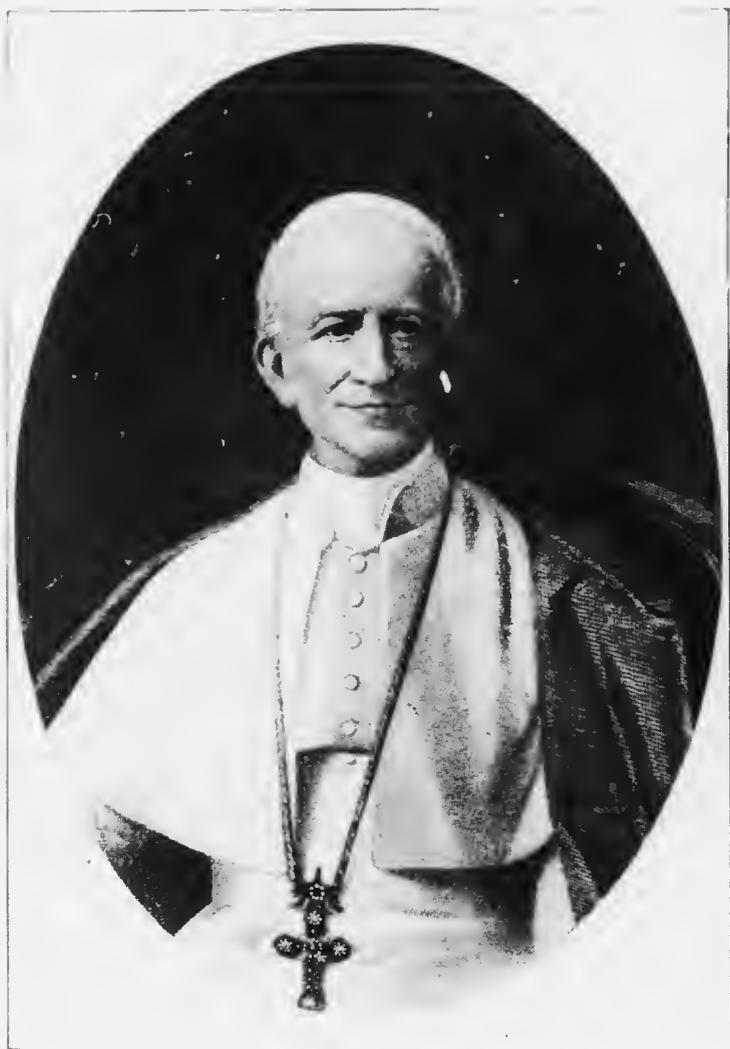
3 2356 00712 0338

DESIGNÉ PAR BERNARD O'REILLY

- 113 -

*J. Brown*

*745 Berr  
Montreal*



*Leo XII.*

PHOTOGRAPHIE CHISEE DE SON CABINET ET PRESENTEE PAR SA SAINTETE  
A MGR. GUILLET EN ALLOUANT SON OUVREGE.

177  
177

9-4-7

# VIE DE LÉON XIII

D'après les mémoires authentiques  
fournis par son ordre - - -

ECRITE AVEC L'ENCOURAGEMENT,  
L'APPROBATION ET LA BÉNÉDICTION

DE

✓ SA SAINTETÉ LE PAPE

LUI-MÊME

PAR

le TRÈS RÉV. BERNARD O'REILLY,  
D.D : L.D : D.Lit. (LAVAL)

Prélat domestique de Sa Sainteté le Pape Leon XIII  
et Protonotaire Apostolique

NOUVELLE ÉDITION FRANÇAISE

ENTIÈREMENT REFOUNDUE ET COMPLÈTE

AUGMENTÉE D'UNE RELATION DU JUBILÉ PONTIFICAL

DE L'AN 1903

Richement illustrée de belles gravures en demi-  
teinte et dans le texte



124  
124  
124

g - 4 - 7

# VIE DE LÉON XIII

D'après les mémoires authentiques  
fournis par son ordre - - -

ECRITE AVEC L'ENCOURAGEMENT,  
L'APPROBATION ET LA BÉNÉDICTION

DE

✓ SA SAINTETÉ LE PAPE

LUI-MÊME

PAR

le TRÈS RÉV. BERNARD O'REILLY,  
D.D : L.D : D.Lit. (LAVAL)

Prélat domestique de Sa Sainteté le Pape Leon XIII  
et Protonotaire Apostolique

~~~~~

DÉPOSÉ EN 1903 PAR  
La C<sup>ie</sup> JOHN C. WINSTON

L'autorisation Officielle

Nihil obstat  
J. F. Loughlin  
Censeur Lebr.

Imprimatur  
Patrick J. John  
Archevêque de Philadelphie

La Vie de Sa Sainteté, Léon XIII, a reçu l'autorisation officielle du Censeur des Livres de l'Archidiocèse de Philadelphie, le Très-Révérend J. F. Loughlin, qui donne son "Nihil Obstat," (Rien ne s'y oppose).

L'Imprimatur, nécessaire et officiel, est ajouté par le Révérendissime Patrick John, Archevêque de Philadelphie.

FAC-SIMILÉ DE LA LETTRE ÉCRITE, AVEC L'APPROBATION DU PAPE,  
PAR LE CARDINAL LUCIDO MARIA PAROCCHI,  
VICAIRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII.

Monsieur:

Le Révérend Docteur O'Reilly m'a com-  
munié votre désir de publier la Voie des Saint-Pères  
Léon XIII., qui est venue d'écrire avec l'encouragement  
l'approbation et la bénédiction de Sa Sainteté, sur  
documents authentiques et autorisés, avec le concours  
et la direction de personnes haut-placées près du  
Souverain Pontife

Je vous en félicite dans l'intérêt de la foi  
et de la civilisation, auxquelles Léon XIII. con-  
sacre toujours son génie avec le dévouement d'un  
grand Critique et d'un grand Pape. En souhaitant  
à votre entreprise si digne du plus heureux suc-  
cès, les divines bénédictions, j'ai l'honneur de me  
dire

Votre très-dévoté serv.  
L. M. Parocchi  
Cardinal Vicaire de Sa Sainteté.



APPROBATION DE MONSEIGNEUR DONATO SBARRETTI,  
DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE AU CANADA

---

J'apprends avec plaisir que vous allez publier une *édition Jubilaire* de la Vie de Léon XIII, par Monseigneur Bernard O'Reilly, écrite d'après des documents authentiques et autorisés. Les circonstances exceptionnelles dont l'auteur a été favorisé donnent à ce livre une valeur extraordinaire. L'édition nouvelle aura une grande circulation au Canada comme partout ailleurs; elle fera un bien incalculable, en faisant connaître au peuple les paroles inspirées de Léon XIII, et les actes si nobles de Notre si illustre Pontife, Léon XIII.

Priant Dieu de bénir de toute manière votre entreprise, je suis votre dévoué en Jésus-Christ.

*Donatus Archbishop of Ephesus*  
*Apostolic Delegate*

Ottawa, le 17 Mars 1903.

APPROBATION DE MONSEIGNEUR BÉGIN,  
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

---

J'approuve de tout mon cœur votre intention de publier une édition révisée et complétée de la Vie de Léon XIII par Monseigneur Bernard O'Reilly. Ce sera une œuvre littéraire qui couronnera dignement sa longue et féconde carrière d'homme de lettres, et d'historien. Les qualités spéciales qui recommandent Monseigneur O'Reilly pour une œuvre comme celle que vous avez en vue, assureront sans aucun doute son succès.

*Louis-Nazaire, arch. of Quebec.*

Québec, ce 16 Mars 1903.

DU TRÈS RÉVÉREND D. FALCONIO

J'ai appris avec plaisir que vous avez entrepris la publication de la "Vie de notre Saint-Père Léon XIII" revue et augmentée par l'auteur, Mgr. O'Reilly, d'après des documents authentiques et autorisés, avec la permission et la bénédiction de Sa Sainteté.

Je crois fermement que la lecture sérieuse de la vie du distingué pontife ne peut qu'accroître le respect, l'amour et la vénération dus au Sainte-Siège ; vous avez donc tous mes souhaits pour le succès de votre entreprise. Les Canadiens, remplis de sentiments religieux, comme ils le sont, sauront apprécier vos efforts à leur faciliter l'acquisition de cette œuvre.

Je prie Dieu de vous donner ses plus grandes bénédictions.

*D. Falconio Arch. of Larissa*  
*Apostolic Delegate*  
*February 14, 1902.*

DE L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

J'ai l'honneur de vous accuser réception d'un exemplaire de la "Vie de Léon XIII" en français par Mgr. O'Reilly et vous prie d'accepter mes remerciements pour votre attention.

Votre projet de publier une édition revue et complétée de l'œuvre de ce biographe si distingué est louable et aura, j'en suis sûr, l'approbation entière et l'appui de tous ceux qui honorent et respectent l'immortel Léon XIII.

Je vous envoie mes remerciements sincères et les meilleurs souhaits pour le succès de votre entreprise.

PAUL, *Archevêque de Montréal.*

DE L'ÉVÊQUE DE SHERBROOKE

J'ai grand plaisir à apprendre que le distingué auteur de "La Vie de Léon XIII," Monseigneur Bernard O'Reilly a préparé une nouvelle édition de son livre, qui contiendra des chapitres nouveaux, qui seront l'histoire de la vie de notre Saint-Père jusqu'à ce jour.

La permission extraordinaire accordée à Mgr. O'Reilly pour ses recherches dans les archives et les bibliothèques du Vatican, est une garantie de la valeur exceptionnelle de cette vie de notre illustre Pontife Léon XIII.

J'espère donc que les éditeurs obtiendront un succès aussi grand que l'importance de l'œuvre qu'ils vont publier.

*February 25, 1902.*

PAUL, *Evêque de Sherbrooke.*

## À la Sainte Mémoire de Léon XIII

le bienfaiteur, et l'illuminateur, ainsi que le Père de la sainte Église catholique, qui daigna m'appeler, par son ordre formel, de Dublin à Rome, pour entreprendre cette biographie, ce livre maintenant achevé, pendant que l'univers chrétien prie et pleure autour du lit du Pontife mourant, est dédié par son auteur comme une offrande, à la fois, et de son amour filial et de sa vénération.

BERNARD O'REILLY,  
*Protonotaire Apostolique.*

Au Mont Saint Vincent, New York,  
ce 18 juillet, 1903.



## Introduction

Par Son Éminence le Cardinal James Gibbons.

VUE RÉTROSPECTIVE DE LA VIE DU PAPE.



DANS la longue existence de l'illustre pontife, le pape Léon XIII, il ne se rencontre aucune période indifférente aux regards de ceux qui aiment à rapprocher une individualité des divers mouvements qui contribuent au progrès du monde, et c'est la dernière partie de sa carrière, depuis son élévation au poste suprême de l'Église catholique, qui suscite le plus profond intérêt. Dans ce quart de siècle, il s'est comprimé autant d'action historique que durant tout un siècle d'autrefois.

Qui ne s'émerveillerait en voyant le lustre répandu sur ces fructueuses années par son intelligence, son zèle et sa sagesse? Il n'y a pas une seule branche des arts, de la littérature ou de la science qu'il n'ait de nouveau incitée au travail par son encouragement, avancée par sa générosité, enrichie par sa libéralité. Sous ce rapport, il a exercé une force presque assez grande pour créer une nouvelle Renaissance. Si la destruction de la bibliothèque d'Alexandrie fut une catastrophe universelle, le libre accès donné à la bibliothèque et aux archives du Vatican vint réparer cette perte et, à l'avantage qui en résultait dans le domaine des lettres, se joignit, comme action corrélative, du côté des arts,

la restauration et l'ouverture des incomparables galeries des Borgia.

L'ordre du jour que le pape adresse aux gens d'étude a presque la valeur d'un nouveau Commandement : " Cherchez la vérité, dit-il, vous y trouverez tous les secours possibles. Soyez sans peur dans vos recherches et aussi lorsque vous publiez : censurez quand le blâme est mérité ; louez ce qui est digne de récompense." Dans cette vue, il nous a ouvert le trésor sans prix de la littérature vaticane et il invite l'étudiant, avec le savant, à ne se laisser jamais pour atteindre la vérité, "dut-elle être cachée au centre de la masse." Ses encycliques relatives à l'étude des Écritures et des idées scientifiques modernes comparées sont des modèles d'exhortations superbes et de style littéraire limpide. Il a fait revivre la tradition d'un idéal noble dans la forme classique et, par là, il projette une lumière fraîche et radieuse sur la marche de la littérature.

Concurremment avec ses projets pour l'avancement des sciences, il y a toujours eu de sa part une action directe et pratique, en vue d'abattre ou restreindre les mauvaises tendances qui menacent la stabilité et la sûreté de l'édifice social. L'effroyable débordement du divorce est, parmi celles-ci, la plus formidable. En 1880 il consacrait une encyclique à ce sujet, où, en termes brûlants, il dépeignait la sainteté du mariage chrétien et pressait les fidèles sur la nécessité d'adhérer fermement au sublime idéal de la vie conjugale compris dans les enseignements du Sauveur, et que l'Église a toujours maintenu depuis qu'elle existe.

D'une manière toute aussi impressionnante, Sa Sainteté a appuyé sur l'importance de l'éducation chrétienne comme sauvegarde de la société mise en danger par la diffusion de certaines doctrines sur l'État dans ses relations avec les personnes, comme le nihilisme, l'anarchisme, qui sont fausses en théorie et d'application impossible. Sa voix s'est élevée encore et sans cesse, contre ces terribles ennemis, non seulement pour les dénoncer mais aussi en donnant de sages conseils aux hommes d'État et gouvernants, à propos des mesures à prendre pour contrecarrer leur propagation et réduire à un résultat négatif les efforts tentés en faveur de ces épouvantables hérésies.

Telle est la bataille qui se livre. La puissante intelligence du Saint Père était en même temps occupée activement, dans les hautes sphères de la pensée, à raffermir la paix du monde par l'ajustement des grandes difficultés internationales, en proposant une meilleure méthode que le grossier et cruel arbitrage du sabre. De graves crises entre nations, survenues ces années dernières, auraient fait appel au verdict du canon sans l'influence du Prince de la Paix déshérité. Il appaisa de sérieux différends entre deux États européens qui menaçaient la tranquillité de tout le continent et, de cette façon, donna naissance à l'idée de l'emploi permanent de l'arbitrage dans la vie ordinaire des peuples, afin que la guerre disparaisse à jamais entre les gouvernements établis; que l'affreux sacrifice de vies humaines et de ressources matérielles qu'elle entraîne puisse être épargné à l'avenir, et que l'ère du

progrès pacifique et du développement général soit inauguré solennellement un fois pour tout.

Ses qualités d'hommes d'État se sont fait jour sous le plus brillant aspect, au milieu de ces transactions. Il a montré la sagesse du législateur et la calme impartialité du juge. Ces choses ont imprimé à son caractère une grandeur morale et une dignité qui a remis en vigueur l'ancien prestige de la papauté comme arbitre suprême et père bienveillant de toutes les nations.

Le monde n'a jamais suffisamment réfléchi sur le vrai sens de cette heureuse intervention du Pape Léon dans les controverses des États modernes. On se rendra compte de sa force et de sa portée, si l'on se rappelle que l'une de ces nations belliqueuses était le puissant empire allemand, exalté par ses récents triomphes sur un peuple voisin, dominé par l'homme d'État le plus impératif et le plus heureux de son temps, qui avait mené une campagne désespérée contre l'Église.

Ni la victoire de Sadowa ni la victoire de Sedan n'égalait cette solution pacifique. Pour la première fois dans toute son histoire, l'Europe contempla une victoire purement morale. Un million d'hommes sous les armes n'auraient jamais pu accomplir rien de semblable pour le bonheur de l'humanité. Ce n'était pas seulement l'avantage d'une entente sur un point disputé entre nations, mais bien l'assurance donnée au monde que, par la suite, le tocsin de la guerre ne se ferait plus entendre, si le peuple élevait la voix pour réclamer la suppression de ces violences, et si les hommes d'État

reconnaissaient que leur patrie a plus à gagner par la charrue que par l'épée.

Les deux fameuses encycliques : L'ÉGLISE ET L'ÉTAT, et LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE, ne sont pas moins importantes dans leur rapport avec l'ordre politique. Ces documents écartent pour toujours le sophisme favori si souvent avancé contre la papauté : que celle-ci est restée une institution du moyen-âge dans sa conduite en général, dans sa conception du devoir humain et dans ses attitudes vis-à-vis les idées et les conditions modernes. L'ÉGLISE ET L'ÉTAT constituait une nouvelle convention sociale et plaçait partout la papauté d'accord avec les nouveaux arrangements politiques de l'époque. Léon posa en principe que ces deux pouvoirs sont co-ordonnés en autorité, suprême chacun dans leur sphère propre, et co-opérant l'un et l'autre au bien-être de l'humanité, par une méthode différente, mais avec un but semblable, en autant que ce monde y est concerné. Il ne réclamait pour l'Église, aucune prédominance d'autorité sur l'État tant que celui-ci n'édicterait aucunes lois contraires à la loi morale, et soutenait, avec vigueur que l'obéissance du citoyen n'est pas moins impérative comme devoir, que l'obéissance à la loi spirituelle, puisque l'Église et l'État tiennent leur autorité de Dieu. N'y a-t-il pas en ceci la date d'un nouveau testament ?

Et LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE, qui suivit, n'était pas d'une moindre valeur, décrivant le champ d'action du nouveau mouvement des esprits. Pour combattre le poison du socialisme, allié de

l'athéisme, les forces catholiques devaient être mobilisées et utilisées partout ; le travail et la prière devaient s'enchaîner l'un l'autre dans une alliance invincible, comme ils l'avaient été jadis dans la Divine Personne.

Dans l'encyclique sur LA CONDITION DU TRAVAIL, publiée en 1891, était contenu un code de règles et maximes pour servir de guide à l'employé et au patron, lequel, si on y adhérait généralement, devait écarter aucun conflit survenant entre ces forces toutes-puissantes. Elle arriva très heureusement, comme solution de l'une des plus troublantes difficultés qui souvent mettent en péril la paix de tout un État ; et elle a rendu les plus grands services dans d'autres pays, en établissant des relations harmonieuses entre les grands patrons et les classes travaillantes, par là même posant les fondations d'un nouveau temple de la paix.

Le Christ n'est pas venu dans le monde entouré de la pompe et des splendeurs d'une Majesté Royale, mais il apparut comme le fils d'un humble artisan. Il introduisit une auréole dans l'atelier, et anoblit les outils du travail bien au-dessus du sabre et de la lance du guerrier. Si la profession du soldat et du jurisconsulte peuvent être relevées par l'exemple d'un Washington et d'un Taney, combien plus est illustré l'état du simple ouvrier par l'exemple du Sauveur !

Encore, dans les instructions et avis données aux évêques de France et aux monarchistes, ce pape sage rendit chère au monde entier la déclaration que n'importe forme de gouvernement organisé

doit rencontrer l'obéissance de tous les bons citoyens ; et l'on vit qu'il ne faisait aucune distinction ni réserve. Que ce soit un gouvernement catholique ou non catholique, tant qu'il n'outrage pas la Loi Divine, il a droit à être obéi loyalement. L'Église dans sa propre constitution, est une pure république, avec un chef régulièrement élu. Comment, alors, pourrait-elle être considérée comme l'ennemie de la forme républicaine de gouvernement ? Il n'y a nulle part sur la terre une démocratie comme celle de l'Église catholique, où un prince royal porte le même habit que le fils du chevrier.

Voyez, aussi, chez notre pape, sa sagesse, sa prévoyance si grande, sa patience, dans la noble tâche qu'il s'impose pour rassembler les membres épars d'une Église autrefois unie. Son rêve le plus ardent semble être de ramener ensemble pour ne plus se séparer, l'Occident et l'Orient ; et même, dès à présent, il éprouve la satisfaction d'entrevoir, sous une certaine forme, cette vision de l'avenir. Coptes et Nestoriens, séparés depuis mille ans, ont enfin recherché le bercail. Plus significatif encore est l'immense mouvement qui, de nos jours, ébranle l'intégrité de l'Église anglaise ; l'impulsion qui le mit à l'œuvre fut la décision opportune concernant les Ordres Anglicans, qui détruisit toute espérance de voir la question se rouvrir dans le sein de l'Église catholique.

On comprend, ainsi, que le grand homme d'État, le Pape, n'a pas consumé sa patience à édifier des plans irréalisables au cours de ces dernières

années. Son idéal embrasse un splendide ajustement de part et d'autre, qui concerne à la fois les destinées spirituelles et matérielles du monde ; une conception plus majestueuse en sa manière que celle de son illustre compatriote qui mêla le ciel et la terre, le monde visible aussi bien que l'inconnu, dans le cadre d'un poème philosophique. Il ne verra peut-être point la plénitude de l'accomplissement de son projet, mais tel qu'il est, il est au sommet de la montagne et jette un coup d'œil anticipé sur le triomphe de ceux qui auront la gloire de recueillir les fruits de son prophétique labeur.

Tandis que la grandeur de notre pontife homme d'État attire partout l'admiration, il ne nous inspire pas moins le respect et la vénération par la belle ordonnance de sa vie, une sainteté constante à travers les grandes phases de sa carrière, de l'enfance à l'extrême vieillesse. Pour nous, catholiques américains, il y a une raison de plus, sinon un motif personnel, à notre gratitude et notre attachement au Pape. Le profond intérêt qu'il ressent pour nous, l'admiration qu'il entretient pour notre glorieuse Constitution et unique système organique, sous lequel l'Église a grandi et s'est développée comme le majestueux cèdre du Liban ; la ferveur de l'affection pour sa personne et ses enseignements manifestée par son troupeau américain—tout cela constitue un lien, une unité que rien ne peut rompre ni amoindrir.

*J. Card. Gibbons -*

*Baltimore, 11 juin, 1903.*

ste.  
les  
une  
que  
et  
nu,  
ne  
se-  
m-  
pé  
re-

ife  
ne  
on  
n-  
re,  
s,  
s,  
re  
il  
ur  
e  
st  
;  
i-  
i-  
e



*Bernard O'Reilly,  
Prothonotary Apostolic*

## PRÉFACE DE L'AUTEUR.



LA vie de Léon XIII a été consacrée, après les intérêts divins des âmes, à la culture et au progrès des lettres et de la science. Les résultats qui ont couronnés ses efforts à Pérouse, et partout où son zèle fut libre de s'exercer, seront racontés dans les chapitres suivants. Ce que ses écrits et l'admiration pour son génie et son grand caractère produisaient chez les peuples de l'Ancien Monde et du Nouveau, ont été racontés par des plumes tant Catholiques que non Catholiques. Ce qu'il eût voulu faire à Rome et dans la France et l'Allemagne sera raconté en partie seulement, car, il faut bien le dire, le Grand Homme d'État et le Grand Pape n'a pas toujours été connu par gouvernements et peuples, ni suffisamment apprécié par ses contemporains.

Et cependant ce pape dont la naissance date du commencement du dix-neuvième siècle et qui vient de saluer par une ode triomphale où il dénonce ce siècle qu'il a rempli en grande partie par ses actes et son nom glorieux, a vœu pour léguer au siècle qui vient de naître le riche héritage d'écrits immortels et de vertus dignes des apôtres.

Disons que Léon XIII se présente à nous en 1903, après 25 ans qu'il a occupé la chaire de St. Pierre, comme l'un des papes les plus cultivés, et l'un des savants les plus illustres du Christianisme. Ses Lettres Encycliques, tout opportunes qu'elles sont, avec leur suprême autorité doctrinale, et la merveilleuse manière avec laquelle elles savent saisir, discuter, et décider les besoins et les dangers de la

société moderne, sont déclarées d'être des chefs-d'œuvres littéraires, modèles de la plus pure et plus exquise Latinité.

Mais supérieur à toutes ces grandes qualités de culture intellectuelle, se montre la vie *sans tâche* de l'homme, une vie sainte donnant dix fois plus d'autorité à sa station si élevée, et à l'habileté reconnue de l'homme d'État et du Suprême Pasteur.

Ce livre que nous publions, est un livre qui devra être bienvenu dans toutes les domiciles des deux Hémisphères. Ceux même qui diffèrent le plus avec Léon XIII et avec l'Église dont il est le chef, sont obligés d'avouer que nul autre docteur ou pasteur dans les temps modernes n'a jamais proclamé à des leçons si fécondes, et à des instructions si pleines d'une sagesse si haute, si divine.

Si la société Chrétienne et avec elle la civilisation Chrétienne doivent continuer d'exister,—cela devra être—tout le monde le dit,—sur la base posée par le Pontife dans sa merveilleuse Énecylique, IMMORTALE DEI.

Mais tous les Chrétiens de l'un et de l'autre sexe, auxquels,—dans un siècle qui se précipite si rapidement dans la folle extravagance et l'appétit sans frein pour le luxe et la sensualité du Monde Romain Impérial,—le retour aux idéals et vertus pratiques de l'Évangile est un rêve chéri, doivent saluer la Loi de la Vie du Chrétien comme formulée par Léon XIII, comme levant et jetant au vent la Bannière de Jésus-Christ.

Aux savants de tous les pays, quelque soit la partie du champ de la Science qu'ils eultivent, le nom de Léon XIII doit être toujours un nom ou bien honoré, ou bien cher.

Ce n'est pas qu'il ait été toute sa vie un étudiant infatigable ou un publiciste admiré, comme devant et après son élévation au Pontificat : il a été toujours un avocat conséquent à lui-même, et patron très-généreux de l'éducation dans le sens le plus véritable de ce mot ; de l'éducation du peuple aussi bien que des hautes classes.

Et la réputation de Léon XIII comme savant répandue dans tous les pays civilisés n'a pas manqué de le servir

moins merveilleusement que son tact diplomatique lui a gagné la confiance des princes et des peuples. C'est bien sa réputation pour prudence surhumaine, pour modération, et pour ses connaissances si variées qui l'a aidé à renouveler les relations les plus amicales entre le Saint Siège et les Puissances non-Catholiques les plus hostiles, qui l'a aussi aidé à prévenir une rupture avec plus d'un cabinet ; qui l'a fait choisir comme Arbitre entre l'Allemagne et l'Espagne, et qui a fait qu'il a eu le bonheur de conclure avec le Portugal un Concordat mettant fin aux cruels abus si invétérés et compliqués provenant du long protectorat que le Portugal avait exercé sur les Églises de l'Inde Orientale.

Tous mes lecteurs ont suivi avec une admiration toujours croissante la carrière publique de Léon XIII et ils reconnaissent et avouent son habileté et talent remarquable et son beau caractère, soit comme prêtre, Évêque, Cardinal ou Pape. Il a commencé par manifester son talent comme Homme d'État dans son Ambassade en Belgique où il apprit à distinguer le vrai du faux libéralisme Européen ; puis dans sa longue et héroïque lutte à Pérouse avec la Révolution Italienne ou la perfidie Piémontaise.

Tout le monde a reconnu avec quel sérieux, avant son élévation au Pontificat, Léon XIII a cherché à connaître le monde autour de lui ; pour cela il avait passé de la Belgique en Angleterre, où il étudia directement les grands problèmes sociaux, religieux et politiques que couvrait la civilisation Anglo-Saxonne.

Disons de plus que mes lecteurs sont familiers avec les principes qui ont guidé notre grand Pontife dans le gouvernement des deux cent millions de Fidèles qui le regardent comme chef de l'Église de Jésus-Christ.

Ces principes, ils le sentent plus ou moins, sont éclairés par une sagesse toute Chrétienne et surnaturelle. Leur éducation, leur intelligence, et leurs sentiments religieux leur ont appris à apprécier la vraie lumière d'en haut qui a resplendi dans les actes publics et les enseignements de règne glorieux de Léon XIII.

À moi, tandis que j'étais en Irlande travaillant pour la cause Irlandaise—vint l'honneur insigne d'être mandé à Rome par le feu Cardinal Parrochi, alors Vicaire de sa Sainteté, où je trouvai les matériaux nécessaires pour cette Biographie, qui a été révisée chapitre par chapitre par sa Sainteté Elle-même.

C'est avec un sentiment d'inéffable reconnaissance, que je me trouve capable d'achever cette œuvre, et de la laisser comme une preuve ou, du moins, un signe de mon amour et de ma vénération pour ce Pontife, vrai *Lumen in Carlo*; et que Dieu, Notre Seigneur, benisse tous ceux qui me lisent!

*Bernard O'Reilly,*  
*Protonotaire Apostolique*  
*Mont St Vincent New-York.*

*16 Mai 1903.*

# TABLE DES MATIÈRES.

---

DÉDICACE.

Pages.

INTRODUCTION

PAR

SON ÉMINENCE LE CARDINAL JAMES GIBBONS  
VUE RÉTROSPECTIVE DE LA VIE DU PAPE.

PREMIÈRE PARTIE.

---

LA PRÉPARATION.

---

CHAPITRE PREMIER.

NAISSANCE — FAMILLE.

Parle et famille de Joachim Pecci. — Les Pecci originaires de Sienne. — Parisiens des Médecis au seizième siècle. — Les Prosperi. — Baptême de Joachim Vincent. — Les éminentes vertus de la comtesse Anna. — Témoignage du cardinal Joseph Pecci. .... 1

CHAPITRE II.

PREMIÈRE ÉDUCATION.

Situation sociale et religieuse de l'Italie. — Joachim Pecci chez les jésuites à Viterbe et à Rome. — Ses talents précoces. — Sa préférence marquée

xix



|                                                                                                                                                                                | Pages |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| pour la langue latine. — Il tombe malade. — A l'exemple de sa mère, il professe une dévotion spéciale pour saint François d'Assise. — Maladie et mort de la comtesse Anna..... | 43    |

### CHAPITRE III.

#### LE COLLÈGE ROMAIN.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Leon XII. — Organisation des études. — Saccès du jeune Pecci dans ses humanités. — Témoignage d'un compagnon de classe. — Jubilé de 1825. — Beaux exemples donnés par le pape. — Ils sont imités par la jeunesse des écoles. — Joachim Pecci adresse des remerciements à Léon XII. — Brillantes études de philosophie. — Nouvelle maladie. — Vacances à Carpineto. — Le jeune latiniste. .... | 32 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

### CHAPITRE IV.

#### ÉDUCATION SUPÉRIEURE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Vincent Pecci se consacre au service de Dieu. — Il commence ses cours de théologie et se prépare au sacerdoce sous la direction des jésuites. — Sa supériorité sur ses condisciples. — Il entre au collège des Nobles. — Hautes études de droit canonique et de théologie. — L'université de la Sapience. — Saintes amitiés de collège. — Vincent Pecci mérite la bienveillance et l'affection des cardinaux Sala et Pacca. — Il est nommé prelat domestique et auditeur dans la congrégation de haute administration. — Il reçoit le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise..... | 41 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

## DEUXIÈME PARTIE.

---

### LES PREMIÈRES MISSIONS DIPLOMATIQUES.

---

#### CHAPITRE PREMIER.

##### DÉLÉGATION A BÉNÉVENT.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| M <sup>r</sup> Pecci gouverneur de province à vingt-sept ans. — Difficulté de cette administration. — M <sup>r</sup> Pecci gravement malade. — Le peuple tout entier prie pour sa guérison. — Administration énergique et intelligente. — M <sup>r</sup> Pecci se montre homme d'Etat. — Il est rappelé à Rome ..... | 53 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

## CHAPITRE II.

## DÉLÉGATION DANS L'OMBRIE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pages. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Premières relations de M <sup>sr</sup> Pecci avec Pérouse. — Causes de l'agitation dans les États pontificaux. — Ce que voulaient les sectes. — Grégoire XVI à Pérouse. — Il se montre très satisfait de M <sup>sr</sup> Pecci. — Réforme et pacification dans l'Ombrie comme à Bénévent. — Les prisons vides. — Rappel à Rome | 66     |

## CHAPITRE III.

## NONCIATURE EN BELGIQUE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| M <sup>sr</sup> Pecci est sacré archevêque de Damiette. — Mission de Bruxelles; elle est délicate et difficile. — Lutte entre les catholiques et les libéraux. — Université nationale de Bruxelles. — Parallèle entre les écoles neutres de Belgique et les écoles publiques des États-Unis. — Résultats différents au point de vue religieux. — Le roi Léopold I <sup>er</sup> . — M <sup>sr</sup> Pecci assiste à la lutte. — Il obtient des avantages pour les catholiques. — Rétablissement de l'Université de Louvain. — Comment M <sup>sr</sup> Pecci est jugé à la cour. — La reine Louise-Marie et ses enfants. — Reconnaissance des Belges. — M <sup>sr</sup> Pecci apaise plusieurs différends entre des catholiques. — Il engage l'épiscopat belge à fonder à Rome un collège national. | 75 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

## CHAPITRE IV.

M<sup>sr</sup> PECCI A LONDRES, A PARIS ET A ROME.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Raisons pour lesquelles M <sup>sr</sup> Pecci accepte l'évêché de Pérouse. — Son rappel cause de vifs regrets à la cour de Bruxelles. — Témoignages flatteurs de la part du roi. — M <sup>sr</sup> Pecci à Londres. — État social et religieux de l'Angleterre en 1846. — M <sup>sr</sup> Wiseman et le docteur Newman. — La race irlandaise en Angleterre. — M <sup>sr</sup> Pecci à Paris. — La cour et la reine Marie-Amélie. — La France minée par les sociétés secrètes. — Maladie et mort de Grégoire XVI. — Visite au futur pape. — Fêtes en l'honneur de Pie IX. — Retour à Pérouse, le 26 juillet 1846. — Accueil affectueux. | 88 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

## TROISIÈME PARTIE.

## APOSTOLAT A PÉROUSE.

## CHAPITRE PREMIER.

## INSTRUCTION DU CLERGÉ ET DU PEUPLE.

M<sup>sr</sup> Pecci, à l'exemple de saint Charles Borromée, désire former un clergé

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Pages. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| qui puisse le seconder. — Pendant qu'il travaille à la réforme de son séminaire, il s'occupe des éléments de la doctrine chrétienne. — Catéchisme diocésain. — Comment l'évêque de Pérouse suit le progrès des études. — Anecdote le peignant au vif. — Moyens de stimuler et de récompenser l'application. — Il remet en honneur l'Académie de Saint-Thomas. — Comment il élève à la fois le niveau de la science et de la piété chez les séminaristes et les prêtres. — Heureux résultats..... | 103    |

## CHAPITRE II.

## HAUTE EDUCATION SACERDOTALE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Comment M <sup>r</sup> Pecci, d'après les détails relevés dans le <i>Mémoire</i> , conduit ses prêtres à la sainteté, et les initie à toutes ses œuvres de zèle pastoral. — Quatorze années d'une vie parfaite, dont l'éclat ne cesse d'augmenter. — Lettre adressée à Pie IX, en 1849, sur la nécessité de « raviver la lumière de la foi », de « conformer les mœurs populaires à la loi de Dieu et de l'Eglise », de « rétablir la discipline ecclésiastique ». — Vie privée — Règles de conduite que les prêtres doivent suivre pour mener une vie « exemplaire et laborieuse ». — La pureté de la doctrine et l'intégrité de la morale dans le clerge..... | 118 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE III.

## LUTTE POUR LA DÉFENSE DU CLERCÉ.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| La Révolution veut tarir la source du sacerdoce. — Mesures défensives du cardinal Pecci; ses courageuses remontrances. — Commission instituée pour le rachat des séminaristes conscrits. — Charité à l'égard des religieux dépossédés et des prêtres pauvres ou infirmes. — Tentatives du gouvernement contre l'épiscopat. — Protestation du cardinal Pecci, signée par ses collègues. — Défense éloquente du saint ministère et des vocations ecclésiastiques..... | 131 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE IV.

## LE BIENFAITEUR DE PÉROUSE ET DE L'OMBRIE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Œuvres diverses. — Champ immense ouvert à l'activité du cardinal Pecci. — Famine et tremblements de terre. — Le fils d'Anna Pecci se montre digne de sa mère. — Les Piémontais à Pérouse, en 1860. — Despotisme du dictateur, le marquis Pepoli. — Le cardinal se met à la tête des évêques et proteste avec énergie. — Témoignages extraits du <i>Mémoire</i> . — Zèle pour l'éducation des laïques. — Université de Pérouse. — Collèges. — Comment le cardinal Pecci était aimé des enfants. — Établissements mixtes. — Œuvres d'économie populaire. — Visites pastorales; le cardinal Pecci en profite pour multiplier ses œuvres de bienfaisance. — Constructions et réparations des édifices religieux. — Générosité du cardinal Pecci. — Ce qu'il fait pour sa cathédrale. — L'orage fond sur lui..... | 149 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE V.

## LA PAPAUTÉ ET LA CIVILISATION.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Pages |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Série d'instructions. — Homélie sur la civilisation sociale. — Le cardinal Pecci prévoit l'état actuel de l'Italie. — Il ne cesse d'enseigner avec éclat. — Instruction pastorale de 1859 sur le domaine temporel du saint-siège. — L'évêque de Pérouse et les évêques français. — Le cardinal Pecci peint en 1859 le prisonnier du Vatican de 1890. — Le but de la franc-maçonnerie est de rendre impossible l'exercice du pouvoir spirituel. — Déclaration récente du grand maître italien. — Le gouvernement cherche à séduire les évêques et les prêtres. — Le cardinal Pecci proteste de leur attachement à Pie IX. — Léon XIII reçoit aujourd'hui les mêmes témoignages de respect et de dévouement . . . . . | 105   |

## CHAPITRE VI.

## LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE ET LA FAMILLE CHRÉTIENNE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Les protestants se montrent satisfaits de voir l'Église asservie. — Garibaldi est glorifié. — Lutte héroïque à Pérouse, de 1860 à 1878. — Deux documents relatifs à la situation : l'un émane de l'épiscopat des Marches; l'autre est de M <sup>r</sup> Pecci et de ses collègues. — La franc-maçonnerie, envivée de son triomphe, reste sourde à tous les avertissements. — Défense de la famille chrétienne. — Le cardinal Pecci dénonce le mariage civil. — Il rédige, de concert avec ses collègues, une lettre collective et l'adresse au roi. — Instruction aux familles chrétiennes . . . . . | 181 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE VII.

## LE CLERGÉ ITALIEN ET LA RÉVOLUTION.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Retour en Italie des prêtres exilés. — Leur acharnement contre l'autorité légitime. — Ils obtiennent les faveurs de la révolution. — Le cardinal Pecci est toujours sur la brèche et combat vaillamment. — Il s'élève de nouveau avec force contre la suppression des ordres religieux. — Les écrivains protestants eux-mêmes infligent un blâme énergique au gouvernement sarde. — Cruauté envers les camaldules de Monte Corona. — Lettre éloquentes au roi. — Le cardinal met à nu l'hypocrisie et la duplicité du commissaire royal dans l'Ombrie. — Protestation de César Cantù au parlement de Turin. — Explication du décret : <i>Nè eletti, nè elettori</i> . — Protestation du général des jésuites. — Comment le cardinal Pecci peut venir en aide aux religieux bannis et dépossédés. — <i>Placet</i> ou <i>exequatur</i> royal. — L'évêque de Pérouse revendique la liberté de prêcher. — Il refute victorieusement le ministre piémontais. — Nouveautés odieuses et impies. — La fraction indisciplinée et mondaine du clergé italien est protégée et salariée aux dépens des bons prêtres . . . . . | 200 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE VIII.

## LES TÊTES DE FAMILLE. — LE TIERS ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS

Elevation de M<sup>r</sup> Pecci au cardinalat : enthousiasme à Pérouse. — Jubilé de 1871. — Joie et tristesse. — Prières touchantes. — Fête d'Assise en l'honneur du cardinal. — Le protecteur du tiers ordre franciscain. — L'élite d'une telle association, surtout à notre époque. . . . . 229

## CHAPITRE IX.

## DERNIÈRE ANNÉE A PÉROUSE.

Le jubilé de Pie IX. — Mesures odieuses du gouvernement piémontais. — Touchante adresse du cardinal Pecci et de tous les évêques des États pontificaux. — Mort du cardinal de Angelis, camerlingue de Sa Sainteté. — Le cardinal Pecci préside dans son diocèse la distribution solennelle des prix. — Il est nommé camerlingue. — Dernières lettres pastorales. — Le culturkampf. — Rome et le pape à l'automne de 1877. — Les adieux à Pérouse. — La mort de Pie IX. . . . . 231

## QUATRIÈME PARTIE.

## SOVERAIN PONTIFICAT.

## CHAPITRE PREMIER.

## L'ÉLECTION.

Gravité de la situation. — Protestation de Pie IX et du sacré collège contre le roi d'Italie. — Précautions prises par le cardinal camerlingue. — Ouverture du conclave. — Premier ballottage : le cardinal Pecci obtient vingt-trois votes; ses alarmes. — Second ballottage : le cardinal Pecci obtient trente-huit votes; ses frayeurs. — Troisième ballottage : le cardinal Pecci obtient quarante-quatre votes; il est élu. — Léon XIII. — Joie à Pérouse. . . . . 235

## CHAPITRE II.

## ATTITUDE DE L'UNIVERS. — PREMIERS ACTES PONTIFICAUX.

Félicitations. — Première bénédiction pontificale. — Le couronnement. — L'Espagne et Léon XIII. — La France catholique se fait représenter la première au Vatican; ses facultés libres. — La société Olivaint et le saint-père. — Le prince de Caraman-Chinay et les ouvriers belges. — Pérouse

|                                                                           | Pages. |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|
| aux pieds du souverain pontife. — Première allocution. — Éloge de Pie IX. |        |
| — Première encyclique sur l'Église catholique.....                        | 295    |

## CHAPITRE III.

## LÉON XIII ET LA RÉVOLUTION.

Le cardinal Franchi, secrétaire d'état; ses rares qualités. — Le cardinal Simeoni à la Propagande. — Mort du cardinal Franchi; nomination du cardinal Nina. — Léon XIII écrit à ce dernier et lui expose sa politique sur le rôle de l'Église dans le monde. — Il proclame la nécessité du pouvoir temporel et dénonce la mauvaise foi du gouvernement révolutionnaire. — Il représente aux souverains que l'Église est la grande « force conservatrice ». — Suisse, France, Belgique. — Anniversaire de la mort de Voltaire. — Apotheose de Voltaire à Rome. — La révolution jette un deuil solennel au Vicaire de Jésus-Christ. — Amende honorable des Romains. — Discours aux vétérans de l'armée pontificale. — Léon XIII et les levées. — La municipalité bannit le catéchisme des écoles. — Lettre du saint-père au cardinal vicaire de Rome.....

298

## CHAPITRE IV.

## LÉON XIII ET LA ROME DES PAPES. — LUTTE CONTRE LE SOCIALISME.

Triste situation de l'Église en Italie. — Efforts de la révolution pour détruire la Rome chrétienne et lui substituer une Rome nouvelle. — Sages mesures du saint-père. — Les pèlerins allemands et espagnols subissent à Civita-Vecchia une indigne quarantaine. — Les journalistes catholiques se réunissent à Rome en 1879. — Discours du pape. — Léon XIII et les études historiques. — Léon XIII et les archives du Vatican. — Sympathie pour les catholiques allemands. — Lettre à l'archevêque de Cologne. — Encyclique sur le socialisme; impression profonde qu'elle produit en Allemagne. — Le Pape enseigne avec éclat du haut de la chaire apostolique. — Premier jubilé.....

321

## CHAPITRE V.

## LÉON XIII ET LES CHRÉTIENS D'ORIENT.

Progrès du catholicisme en Orient, sous les derniers papes. — Léon XIII et les Slaves : persécutions endurées par les Uniates de Pologne; proposition du gouvernement russe, en 1877; contre-proposition du cardinal Simeoni; rupture entre les deux cours; Léon XIII annonce au czar son avènement au trône; arrivée à Rome des deux grands-ducs; espérances trompées par la mort de l'empereur; centenaire des saints Cyrille et Méthode, en 1880; encyclique sur leur apostolat; enthousiasme chez les Slaves; pèlerinages; création d'une hiérarchie régulière dans la Bosnie et l'Herzégovine. — Grecs et peuples qui tiennent au rite grec : collège de Saint-Athanase, à Rome; réforme dans les études. — Peuples de l'empire ottoman : sollicitude de Léon XIII; la Porte voit dans l'Église catholique une puissance civilisatrice; confirmation du patriarche des Chaldéens; paix en Syrie. — Fin du schisme arménien : sage clémence

de Léon XIII envers les chefs repentants; M<sup>r</sup> Hassoun est créé cardinal; collège arménien fondé à Rome; éducation chez les Chaldéens. — Projets de Léon XIII. . . . . 342

### CHAPITRE VI.

#### LÉON XIII ET LES MISSIONS D'ORIENT. — RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA PERSE, LA CHINE ET LE JAPON.

Les cleves de la Propagande et les missions orientales. — Le souverain de Perse; son caractère; ses trois fils. — Les Lazaristes et les princes. — Lettre du souverain pontife à l'empereur de Chine. — Léon XIII et la cour de Pékin. — Le protectorat français. — Lettre du pape à l'empereur du Japon. — Disposition des Japonais en faveur du catholicisme. — Le mercantilisme moderne et la propagation de l'Évangile. . . . . 346

### CHAPITRE VII.

#### LÉON XIII ET LA GRANDE-BRETAGNE.

Liberté de l'Église dans les possessions anglaises. — Reconnaissance des papes. — Agitation passagère, en 1850, quand la hiérarchie catholique est rétablie. — Progres et prospérité de l'Église dans la Grande-Bretagne, de 1850 à 1878. — Renaissance du catholicisme en Écosse. — Part des émigrés irlandais dans cette renaissance. — Léon XIII complète l'œuvre de Pie IX et rétablit en Écosse la hiérarchie catholique. — Bulle et constitution *Romanos pontifices*. — Dévouement héroïque en Angleterre des missionnaires benedictins et jésuites. — La constitution règle leurs rapports avec la nouvelle hiérarchie. — Affection traditionnelle des papes pour la race anglaise. — Caractère national, d'après Léon XIII. — Décision du saint-père accueillie avec soumission. . . . . 374

### CHAPITRE VIII.

#### LÉON XIII ET L'IRLANDE.

Situation de l'Irlande. — Grave problème. — La solution. — Avantage qui résulterait de l'union pacifique et durable des deux nations. — Famine et violence en 1879. — 30,000 personnes sont, tous les ans, chassées de leurs habitations. — Les lois de répression fomentent les sociétés secrètes. — Les évêques et les prêtres ont peine à contenir le peuple. — Sage intervention de Léon XIII. — Circonstances qui ont empêché ses lettres d'obtenir tout leur effet. — M. Parnell et M<sup>r</sup> Croke, archevêque de Cashel, organisent une ligue nationale. — Mort du cardinal Mac Cobe et élection du docteur Walsh. — Léon XIII confirme cette élection. — Joie universelle. — M. Gladstone et l'autonomie de l'Irlande. — Obstacle à l'union des deux races. . . . . 387

### CHAPITRE IX.

#### LÉON XIII ET PIE IX.

Les restes augustes de Pie IX sont insultés dans les rues de Rome. —

|                                                                                                                                                                                      | Pages |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Pénible situation du chef de l'Eglise. — Léon XIII raconte lui-même les scènes de désordre. — Impression générale. — Conclusion : il faut que le pape règne à Rome en souverain..... | 404   |

## CHAPITRE X.

## LÉON XIII ET LES ÉTATS-UNIS.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Convocation d'un concile national à Baltimore. — Les archevêques des États-Unis sont appelés à Rome. — Progrès de la république et de l'Eglise de 1784 à 1884. — Double cause de ce progrès : le sentiment religieux et l'esprit conservateur. — Commencement de la hiérarchie catholique sous Washington et Franklin. — Les catholiques irlandais et allemands aux États-Unis. — Tenue du concile à Baltimore, en 1884. — <i>Schema</i> des matières préparé à Rome par le pape. — Léon XIII est l'âme de cette belle assemblée. — Attitude de la presse. — Courtoisie des protestants. — Fondation d'une grande université nationale. — Don généreux d'une jeune catholique. — Décrets sur l'éducation. — L'Eglise des États-Unis, si chère au souverain pontife, est la tête de cette Propagande dont le gouvernement italien médite la ruine..... | 414 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE XI.

## LÉON XIII ET L'ALLEMAGNE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| L'Allemagne en 1875. — Lois de persécution ; leur origine. — Hohenzollern et Döllinger. — Défaçances que suscite l'ouverture du concile œcuménique. — Le nouvel empire d'Allemagne et l'Eglise catholique. — La question de Pologne aggrave les difficultés, en 1872. — La guerre au culturkampf. — L'attitude des vieux-catholiques. — Causes de saint pour le catholicisme en Prusse. — Léon XIII ouvre les négociations, en 1878. — Sagesse et énergie du saint-père. — Lettres encycliques ; leurs résultats. — Politique du cabinet prussien. — Effets désastreux du culturkampf pour les catholiques et les protestants eux-mêmes. — Le prince de Bismarck. — Comment il juge la situation. — Ses relations avec le pape. — Médiation délicate dans le différend avec l'Espagne. — Solution pacifique..... | 420 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE XII.

## LÉON XIII ET LES HAUTES ÉTUDES.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| La philosophie de saint Thomas et la méthode scolastique. — Paroles remarquables de Léon XIII. — Réforme de l'éducation publique. — Encyclique sur la philosophie chrétienne. — Commission cardinalice et académique romaine. — Haute éducation du clergé. — Lettre au cardinal Parocchi. — Institut pour la culture des lettres. — Eminentes qualités du cardinal Parocchi..... | 445 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE XIII.

## LÉON XIII ET LA FRANCE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Pages. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Amour des papes pour la fille aînée de l'Eglise. — Conflit entre le catholicisme et l'irreligion. — Origine et développement de la conspiration antichrétienne. — Le véritable esprit de la France catholique. — La situation à l'avènement de Léon XIII, en 1878. — Cette situation est unique dans l'histoire des nations. — Une infime minorité est maîtresse de toutes les forces et en dispose à son gre. — Défaut d'organisation dans le parti conservateur. — Expulsion des religieux en 1880. — Le pape et les évêques ne peuvent que protester, conseiller, patienter. — Puissant appel à l'union dans l'encyclique <i>Nobilissima Gallorum gens</i> . — Progrès de l'irreligion. — Les élections de 1885. — Le clergé, le budget des cultes, le concordat. — Lettre du vénérable cardinal Guibert. — Que Dieu sauve la France!..... | 462    |

## CHAPITRE XIV.

## LÉON XIII ET LES BIENS DE LA PROPAGANDE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| L'apostolat et la congrégation de la Propagande. — Vaste champ ouvert au zèle et au dévouement du clergé catholique. — Beaux résultats obtenus par la Propagande. — Profit qu'une habile politique saurait en tirer. — Procès fait à la Propagande par le gouvernement italien. — Discours du pape. — Correspondance diplomatique. — Opinion générale en Europe et en Amérique. — Lettre des évêques. — Mesures pour sauver les ressources de la Propagande, qui proviennent de la charité des fidèles étrangers à l'Italie..... | 468 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE XV.

## LÉON XIII ET L'ESPAGNE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| La médiation des souverains pontifes est une conséquence de leur pouvoir suprême. — Opinion des écrivains protestants. — Leibnitz veut établir à Rome un tribunal présidé par le pape. — Exemples empruntés à l'histoire. — Conflit au sujet des fies Carolines. — Résistance énergique des Espagnols. — Le prince de Bismarck propose le pape pour arbitre. — L'Espagne accepte. — Prompte décision de la cour de Rome. — Satisfaction des deux gouvernements. — Mort d'Alphonse XII. — Ratification solennelle des articles proposés par le pape. — Allocution consistoriale. — Léon XIII envoie l'ordre du Christ au prince de Bismarck. — Le grand chancelier remercie le souverain pontife et l'appelle sire..... | 464 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE XVI.

LE PRISONNIER DU VATICAN. — ENCYCLIQUE *Immortale Dei*.

|                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La fête de l'Ascension à Saint-Jean de Latran. — Apothéose de Garibaldi. — Portrait de Léon XIII. — Une messe au Vatican. — Piété du saint |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

père.—Touchantes scènes qui suivent le sacrifice de l'autel.—Repas  
Audiences.—Rapports avec les évêques et les ambassadeurs.—Congre-  
gations romaines; œuvres diverses.—Léon XIII est tout à tous.—Il s'occupe  
des affaires de son administration dans les plus petits détails.—Il compose  
lui-même ses pièces officielles.—Courtes récréations.—Exactitude ex-  
emplaire.—Récitation du saint office.—Encyclique *Immortale Dei*, sur la  
constitution chrétienne des États.—Anecdote intéressante.—*Lumen in  
caelo!* . . . . . 51<sup>e</sup>

## CHAPITRE XVII.

## LES NOCES D'OR DE LÉON XIII.

Glorieux triomphe pour la papauté.—Tous les peuples s'apprêtent à célé-  
brer le jubilé de Léon XIII, qui doit dépasser en magnificence les  
grandes fêtes de Berlin et de Londres.—Partout on travaille pour l'expo-  
sition et on organise des pèlerinages.—Adresse de la Hongrie et réponse  
du Souverain Pontife.—Allocution au sacré collège.—Le duc de Norfolk  
au Vatican; la question irlandaise.—Les chefs de toutes les nations ex-  
priment leurs souhaits au Saint Père.—Attitude de l'Italie; le syndic de  
Rome et le ministre Crispi.—Le commandeur Acquaderni présente à  
Léon XIII les honoraires de la messe jubilaire.—Fête du 1<sup>er</sup> janvier 1888;  
spectacle sublime!—Le cardinal Joseph Pecci.—Énergique protestation  
de Léon XIII contre la politique du gouvernement piémontais.—L'expo-  
sition Vaticane.—Discours du cardinal Schiallino; réponse du Pape.—  
Les pèlerins français; comité central de Paris . . . . . 53<sup>e</sup>

## CINQUIÈME PARTIE

## LES ANNÉES DU JUBILÉ

## CHAPITRE PREMIER.

## LA SOCIÉTÉ EN RAPPORT À L'ÉGLISE.

Attitude des nations sur le mariage.—Lettre encyclique sur le mariage.—  
Instruction magnifique.—Consequents sociaux du mariage chrétien.—  
Origine divine de l'autorité sociale.—Lettre encyclique contre les sec-  
taires européens.—Avertissements contre le divorce.—Lettres encyc-  
liques sur l'esclavage, le mariage et la liberté des hommes . . . . . 57<sup>e</sup>

## CHAPITRE II.

## HAUTES ÉTUDES EN AMÉRIQUE

Travaux de Léon XIII en faveur des Hautes études en Amérique.—  
L'Université catholique de Washington fondée, confirmée et glorieuse-  
ment fourrissante sa carrière.—L'Université Laval à Québec, et sa  
grande succursale à Montréal.—Léon XIII fonde l'Université d'Ottawa.  
—Travaux incessants du Pape et des Cardinaux Gibbons et Manning en  
faveur des ouvriers.—Le jubilé épiscopal de 1863 . . . . . 61<sup>e</sup>

## CHAPITRE III.

## LE PAPE DANS LA SPHÈRE DES LETTRES ET DES LYRIQUES

Le Pape dans la sphère des Lettres et des Lyriques.—Les restes littéraires des premiers Papes.—Léon XIII recommande d'étudier S. Thomas d'Aquin.—Ses lettres encycliques forment une littérature tout à fait à part.—Léon XIII comme poète est maître de Virgile et de Martial.—L'individualité qui règne dans sa poésie.—Léon, son caractère dans le genre épistolaire . . . . . 651

## CHAPITRE IV.

## TACT DE LÉON XIII EN TRAITANT AVEC LES DIPLOMATES

Tact de Léon XIII en traitant avec les Diplomates.—Un homme d'un grand caractère personnel.—Comment différents observateurs personnels le considèrent.—Américanisme dans l'Église.—La Vie du Père Hecker par son disciple, le Père Elliott.—Portrait de Léon XIII par le Cardinal Gibbons . . . . . 665

## CHAPITRE V.

## LE PAPE EXHORTE LES PEUPLES CATHOLIQUES À L'ACTION CIVIQUE

Conflit entre l'Église et l'État en Italie.—Triomphe de Léon XIII.—Issues sociales en Belgique.—Agitation contre les ordres religieux en France. 673

## CHAPITRE VI.

## LE PAPE ET LA PRESSE

Léon XIII est le premier des Pontifes à reconnaître l'importance de la Presse moderne.—Léon XIII dans ses audiences avec les hommes de la Presse.—Madame Séverine du Figaro.—Elle donne une intéressante description de son audience, et un portrait personnel de Sa Sainteté.—L'encyclique valedictoire de l'an 1902 . . . . . 676

## CHAPITRE VII.

## LÉON XIII TOUCHE LES ANNÉES DE S. PIERRE

L'année du jubilé commence le 20 février 1902.—Cérémonies de la célébration jubilaire à Saint Pierre.—Les diverses nations représentées.—Léon XIII au tombeau de Saint Pierre.—Solennelle bénédiction de la multitude immense dans la place publique.—Vivacité du Pape durant la longue cérémonie.—Une anecdote intéressante . . . . . 688

## CHAPITRE VIII.

## LA MISSION AMÉRICAINE AU SOUVERAIN PONTIFE

Les États-Unis envoient une mission diplomatique au Vatican pour arranger toutes difficultés survenues à propos des Iles Philippines.—Cette mission reconnaît par le fait même la souveraineté du Pape.—Les membres de cette commission.—Ce que les Américains proposent.—Questions soumises aux cinq Cardinaux.—Heureuse terminaison de cette mission . 694

## CHAPITRE IX.

## UNE PLUS RÉCENTE ENCYCLIQUE DE LÉON XIII

- L'encyclique d'octobre, 1902.—La Bible et les plus profondes études.—  
Un concile de Savants nommé.—Les hommes distingués qui le com-  
posent.—Encyclique sur la prêtrise décembre, 1902.—Encyclique sur le  
Mariage et le Divorce . . . . . 701

## CHAPITRE X.

## LE SAINT PÈRE ET LE CANADA

- Le Saint Père et le Canada.—La difficulté des écoles catholiques au  
Manitoba.—Une lettre encyclique à ce sujet.—Le Pape conseille aux  
catholiques patience, modération, et confiance dans la justice de leur  
cause . . . . . 713

## CHAPITRE XI.

## LE SAINT PÈRE CÉLÈBRE SON JUBILÉ COMME PAPE

- Éclatantes démonstrations de joie.—La santé du Pape tient bon.—La  
terminaison de vingt-cinq années.—Un banquet donné aux pauvres de  
Rome.—Festivités jubilaires.—Jour qui couronne toutes les fêtes jubi-  
laires.—La célébration du 3 mars.—La mort du Cardinal Parocchi.—Ce  
que le monde pense de Léon XIII . . . . . 723

## CHAPITRE XII.

## LA LUMIÈRE S'ÉTEINT.

- Après la jubile.—Renouveau de l'activité mentale du Souverain Pon-  
tife.—Réception de plusieurs pèlerins.—Le dernier consistoire.—  
Création de sept nouveaux cardinaux.—Une allocution.—Une fatale  
sortie.—Subite maladie du Pape.—Il se prépare à mourir.—Scènes attris-  
tantes autour de son lit.—Encore de merveilleux intervalles de vitalité  
et de force de la volonté.—Il subit une opération chirurgicale.—Le  
"Coucher du Soleil" et "l'Étoile du Soir."—À la fin des scènes solen-  
nelles marquent cette glorieuse carrière.—Les obsèques à la S. Pierre.—  
Le lieu de sa sépulture . . . . . 737



# LEON XIII.

---

## CHAPITRE PREMIER.

### NAISSANCE — FAMILLE.

Patrie et famille de Joachim Pecci. — Les Pecci originaires de Sienne. — Partisans des Médicis au seizième siècle. — Les Prosperi. — Baptême de Joachim-Vincent. — Les éminentes vertus de la comtesse Anna. — Témoignage du cardinal Joseph Pecci



L'ENFANT qui devait être un jour Léon XIII naquit à Carpineto.

Il y a en Italie plusieurs localités qui portent un nom semblable au Carpineto Romano, ainsi appelé par certains auteurs, à cause de sa situation dans la province même de Rome. Hors du Latium, la plus remarquable de ces localités est la forteresse de Carpineti, bâtie sur les flancs des Apennins Émiliens, près de Reggio. Ce fut le séjour favori de la comtesse Mathilde, la grande bienfaitrice des papes (1).

Notre Carpineto, pour nous servir des termes du *Mémoire* authentique qui doit être notre guide (2), est une petite ville de 5.000 habitants, située sur le versant des montagnes qui s'élèvent en face de Velletri. Cette bourgade, assise comme

(1) 1046-1115. — C'est à Canossa, dans la principale forteresse de la comtesse Mathilde, que l'empereur Henri IV alla trouver Grégoire VII. — Am. Renée, *la Grande Italienne*.

(2) Nous désignerons par *Mss.* le précieux manuscrit mis à notre disposition au commencement de ce travail.

un nid d'angle entre deux rochers, était naguère une des places fortes de la péninsule. Ses murs et ses fortifications en ruine attestent encore l'importance de sa position au point de vue stratégique. Non loin s'élevait l'antique Cuentra, cité volsque détruite par les Romains. Là se trouvait aussi une forteresse, dont les voyageurs aiment encore à visiter les décombres. Les traditions locales rapportent qu'elle fut renversée au seizième siècle par les soldats du duc d'Albe.

Vers la même époque, Carpineto devint un apanage de la famille Aldobrandini. Le neveu du pape Clément VIII (1), le cardinal Pietro Aldobrandini, y bâtit à ses frais un couvent de franciscains réformés, dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

Le chemin de fer de Rome à Naples passe à quinze kilomètres de Carpineto. Le voyageur qui désire visiter cette petite ville s'arrête à la station de Segni.

La route qui separe Carpineto de Segni est très pittoresque, et il est fort agréable de la parcourir à pied ou en voiture, par un beau jour de printemps, alors que tout reverdit dans la plaine. Au pied des monts, le chemin s'engage dans une espèce de défilé profond, entre des murailles tapissées d'arbustes et de plantes grimpantes. Ce défilé a été creusé, durant le cours des siècles, par les eaux impétueuses du torrent qui coule de la montagne. L'air pur et frais que l'on respire en s'élevant au-dessus de la campagne, les spectacles grandioses qui s'offrent aux regards à chaque détour du chemin, les splendides horizons qui s'élargissent à mesure que l'on approche du sommet, la vapeur lumineuse et embaumée qui remplit l'atmosphère en avril, et qui, enveloppant la plaine d'une voile bleuâtre, prend sur les collines et les montagnes lointaines la teinte de la pourpre la plus délicate, tout en un mot sur la terre et dans le ciel captive le regard et remplit l'âme d'une sorte d'ivresse. Celui qui est sensible aux beaux spectacles de la nature se trouve sous l'impression d'un charme puissant, et, sans penser à la fatigue, il atteint bientôt le sommet de la crête.

(1) 1592-1605.

Naguere, le voyageur ne s'arrêtait le long du chemin que



Fig. 1. — Maison de Carpineto, ou est né Leon XIII.

pour jeter un regard dans la plaine et sur les hauteurs qui dominent à l'horizon. Il suspend désormais son ascension à un kilomètre environ de la cime. Là, sur une pente douce, entre

deux pics sauvages, se trouve un château en style français. Des massifs de châtaigniers l'entourent, et devant la porte d'entrée, des pelouses vertes forment un agréable contraste avec les sombres couleurs du rocher. C'est la maison de campagne des Pecci, où Vincent et Joseph encore enfants passaient les mois chauds de l'été. C'est là aussi que du ant les vacances les deux joyeux écoliers savouraient les délices de la vie de famille, et respiraient à pleins poumons l'air embaumé de la montagne. Plus tard Vincenzino, comme on appelait alors le futur pape, revenait seul du Collège romain, et ne retrouvait au Casino ni sa mère bien-aimée, ni son cher Peppo, le compagnon de son enfance, le vénérable cardinal Joseph Pecci qui survit, octogénaire, en 1889. On montre au voyageur, non loin de la maison, un grand chêne sous lequel Vincenzino aimait à se reposer pendant qu'il lisait et s'appropriait les plus beaux passages des classiques latins.

Mais voici Carpineto. C'est bien un nid d'aigle, placé sur le bord même du précipice entre d'énormes rochers (1). Il n'est pas étonnant que les races pélasges ou étrusques, qui les premières ont pénétré dans ce pays, aient choisi une telle position pour y fixer leur demeure et s'y fortifier contre l'ennemi. Oubliés, en pénétrant dans ces rues étroites et irrégulières, les belles constructions dont le pontife actuel a embelli Carpineto et les améliorations de tout genre dues à sa patriotique munificence; rappelons-nous la vieille cité de 1810, avec ses maisons du moyen âge, groupées sans symétrie sur les inégalités de la montagne.

Quatre églises s'élèvent dans la petite ville : l'une est la collégiale fondée par le pape Clément XIV; deux autres, construites en style ogival, remontent à l'époque de Callixte III (2); toutes sont dans un triste état de délabrement. Les soldats de la Révolution française ont passé par là, signalant leur présence par le sacrilège et le pillage. Le clergé, dont les ressources, peu considérables avant l'occupation étrangère, ont encore été diminuées par le gouvernement de Bonaparte, est dans l'impuissance de réparer les temples saccagés.

(1) C'est l'expression dont se sert le vénérable cardinal Joseph Pecci en faisant la description de son pays natal.

(2) 1155-1158.

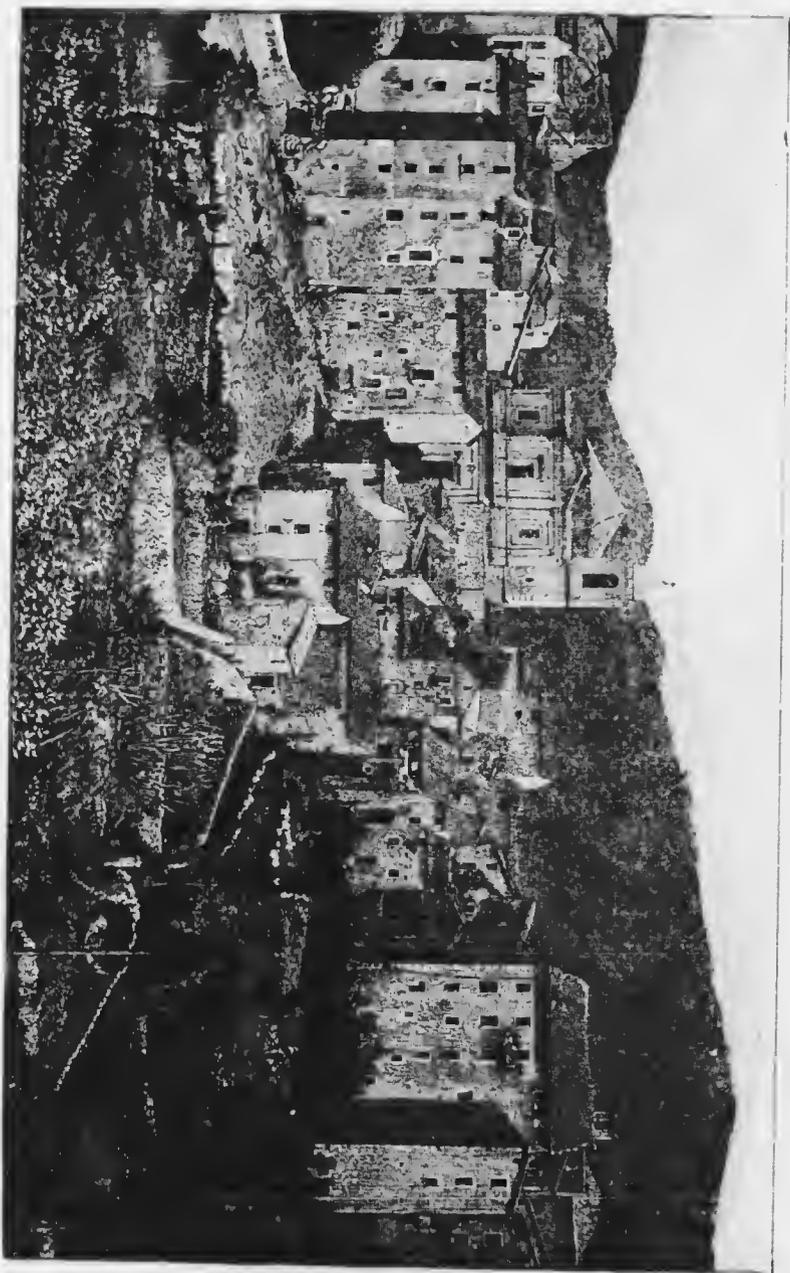


Fig. 2. Vue générale de Carpineto, où Léon XIII a passé ses premières années.

À côté d'une de ces églises, se trouve un édifice séculier du seizième siècle, dont les maîtres sont, en mars 1810, le colonel Dominique-Louis Pecci, âgé de quarante et un ans, et son épouse Anna Prosperi Buzi, qui est dans sa trente-septième année. Dieu a béni leur union en leur accordant de nombreux enfants : Charles, âgé de seize ans; Anna-Maria, qui en a bientôt douze; Catherine, qui entre dans sa dixième année; Jean-Baptiste, qui est dans sa huitième; Joseph, qui est à peine âgé de quatre ans, et *Joaquim-Vincent*, qui n'a pas encore un mois (1).

C'est une famille aux mœurs patriarcales, dans laquelle la noblesse des sentiments se transmet avec la noblesse du sang. Par son origine, elle appartient à l'ancienne aristocratie de Siéne. Depuis que Léon XIII a pris possession du siège pontifical, les Siénois aiment à montrer au voyageur le palais Pecci, situé tout près de leur belle cathédrale. Dans l'intérieur de cet édifice on remarque encore plus d'un tombeau portant le nom des Pecci.

Au commencement du seizième siècle, alors que l'Italie était envahie par les armées rivales de la France et de l'Espagne, de misérables intérêts de famille ou de parti divisèrent les nobles siénois et florentins et réveillèrent l'ancien antagonisme entre Florence et Siéne. Il s'agissait de rétablir et d'affermir en Toscane la puissance des Médicis; l'Espagne et la France se disputaient l'avantage d'avoir cette dynastie sous leur protection, afin de dominer en Italie. Les Pecci se déclarèrent pour les descendants de Laurent le Magnifique et s'attirèrent ainsi la haine de leurs concitoyens. Quiconque se rappelle les péripéties de la lutte que Siéne soutint plus tard contre Côme I<sup>er</sup> et le marquis de Malagnano, la part que les femmes elles-mêmes prirent dans le terrible siège, croira facilement à la haine que les ardents patriotes nourrissent contre tout Siénois partisan des Médicis.

Sous le pape Clément VII, qui était lui-même de cette maison, un descendant des Pecci, encouragé par le pontife, se refugia dans les États romains et s'établit avec sa famille à

(1) Voir la note à la fin du chapitre.



Fig. 3.—Carpineto, Eglise de Saint-Léon, où Léon XIII a rempli les fonctions d'enfant de chœur.

Carpineto. Là, ses descendants, tandis que les troupes du marquis de Malegnano ravageaient le territoire de Sienne, se trouvèrent à l'abri de la guerre et loin du théâtre des passions qu', à toutes les époques troublées, s'agitent encore longtemps après que les soldats ont remis l'épée au fourreau, semblables à ces incendies qui succèdent aux tremblements de terre dans une ville déjà ruinée.

Les Pecci de Carpineto échangèrent la carrière des armes pour celle de la jurisprudence, tenue en si grand honneur dans les républiques italiennes. Chez la plupart des peuples du Nord, l'aristocratie féodale n'a jamais fraternisé avec l'aristocratie intellectuelle. Chez les nations latines, au contraire, l'homme de lettres, le juriconsulte, le savant, l'artiste recevait de toutes les classes sociales un brevet de noblesse qui le rendait l'égal des princes eux-mêmes. Les familles les plus anciennes et les plus nobles de Bologne, par exemple, s'honoraient de voir leurs fils, et quelquefois leurs filles, occuper dans l'université une chaire de jurisprudence ou de littérature.

Les Pecci trouvèrent à Rome cette estime du génie, de la science et des grandes carrières professionnelles. Aussi se distinguèrent-ils parmi les magistrats et les juriconsultes. Ferdinand Pecci acquit, sous Benoît XIV (1), une grande réputation d'homme de loi. Jean-Baptiste Pecci fut vicaire général d'Anagni, puis élu évêque de Segni; mais il mourut avant de prendre possession de son siège. M<sup>re</sup> Joseph Pecci se fit à Rome une telle réputation de juriconsulte et d'avocat, que Pie VI lui confia toutes les affaires de la famille Braschi, impliquée alors en de nombreux procès. Sous Pie VII, il occupa une position plus élevée et plus importante encore; ce pontife le fit commissaire général de la chambre apostolique, place qui lui donnait un grand pouvoir et un grand crédit.

Le comte Ludovico Pecci, dont nous avons déjà parlé, était colonel dans la garde impériale italienne sous Napoléon I<sup>er</sup>.

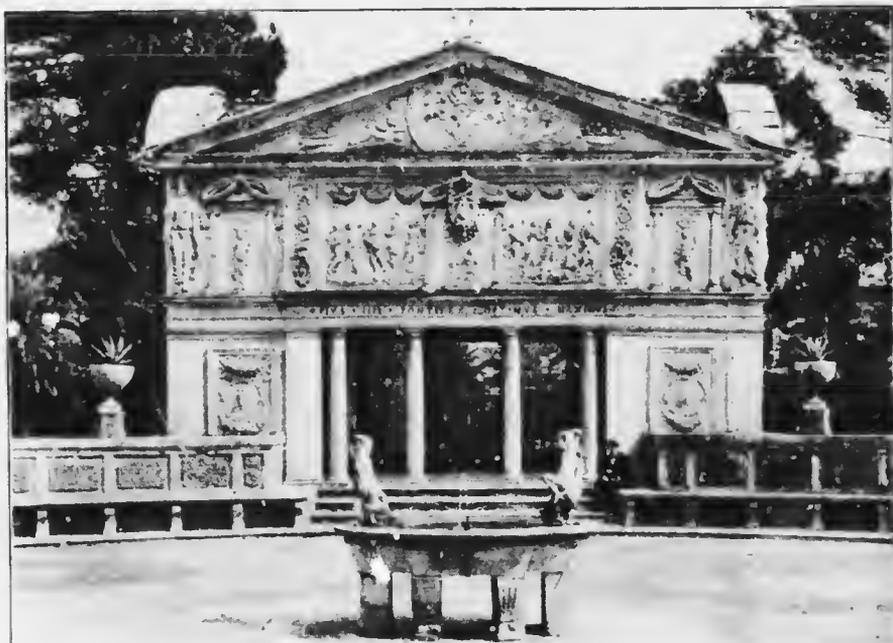
Il épousa, le 27 novembre 1791, Anna Francesca Prosperi Buzi de l'antique Cori (*Cora*), cité volsque détruite par Rome, et située à peu de distance à l'ouest de Carpineto. Donna

(1) 1740-1758.



LÉON XIII COMME CARDINAL PECCI

Ce portrait fut pris quand le Cardinal Pecci était Nôtre en Belgique.



LE FRONT DU CASINO DE PIE IV



LE CASINO ÉLEVÉ PAR PIE IV, PRÈS DE S. PIERRE

Marianna Proserpi accompagna sa fille au palais Pecci, avec une nombreuse escorte de notables de Cori, parmi lesquels était le comte de Cataldi. La comtesse Anna apportait à son mari, avec un sang illustre et une belle fortune toutes les qualités naturelles et les vertus chrétiennes qui font l'épouse et la mère.

Son quatrième fils, dont nous entreprenons de raconter la vie, naquit le 2 mars 1810. L'enfant fut baptisé dans la chapelle du palais par le chanoine Cattoni. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par le chanoine Caporossi, représentant M<sup>re</sup> Joachim Tosi, évêque d'Anagni, et reçut les noms de Joachim-Vincent-Raphaël-Louis. Il eut pour marraine Donna Candida Caldarossi.

Le nom de Vincent lui fut imposé à la demande de la comtesse, qui avait une singulière dévotion envers saint Vincent Ferrier. Tant que vécut cette mère vénérée, son quatrième fils s'appela toujours Vincent; ce fut seulement vers 1830 qu'il prit, pour ne plus le quitter, le nom de Joachim.

Ajoutons ici quelques détails sur le caractère religieux des montagnards carpinétains. Ils sont restés, en dépit des révolutions, fidèles à la foi vive et pratique de leurs ancêtres. Au milieu du seizième siècle, une effroyable épidémie menaçait de dépeupler la montagne. Les habitants, rassemblés dans l'église de Sainte-Marie-du-Peuple, firent vœu à la sainte Vierge que tous les ans, dans chaque maison, un membre de la famille jeûnerait pendant une journée s'il plaisait à Dieu d'arrêter les ravages de la peste. La tradition locale atteste que le fléau cessa le jour même. Il est certain aussi que ce jeûne s'observe encore dans toutes les familles.

La piété filiale des Carpinétains pour la Mère du Sauveur se manifeste par une autre coutume non moins touchante. Tous les soirs, durant la moisson, les paysans, au retour des champs, portent chacun une gerbe de blé qu'ils offrent à leur église paroissiale, au milieu des cris de *Viva Maria! Viva la Madonna!* Puis ces gerbes sont déposées au pied de l'autel de la Vierge.

Voilà le milieu moral dans lequel se développa, dès l'enfance, Joachim-Vincent Pecci. L'atmosphère de la maison

paternelle n'était pas moins favorable à l'accroissement de tous les dons excellents dont la Providence l'avait orné.

La comtesse Anna pouvait s'appeler avec raison une maîtresse femme. Son sens pratique embrassait non seulement le soin de sa maison, de ses enfants, de ses domestiques; il s'étendait encore au besoin à l'administration des propriétés qu'elle avait apportées en dot à son époux, ou qui formaient le patrimoine des Pecci. Elle possédait les grandes qualités que l'on admire en Léon XIII : activité infatigable, vaste capacité s'élevant aux affaires les plus hautes et les plus multiples, sans négliger les détails les plus minutieux, capacité qui se rencontre rarement dans la même personne.

Cette ressemblance extraordinaire se remarque dans le portrait qui est toujours au grand salon du palais Pecci, à Carpineto.

La comtesse Anna trouvait dans son mari, en tout ce qui regardait l'éducation de leurs enfants, un concours parfait, comme elle était pour lui la plus éclairée des conseillères et la plus dévouée des compagnes. Le portrait du comte Ludovico, jeune encore et portant un grand air de distinction sous son uniforme de colonel, se voit aussi au palais de Carpineto.

Une épouse et une mère si accomplie était en même temps une grande chrétienne.

« C'était une femme dévouée aux pauvres et aux bonnes œuvres, que notre mère, disait dernièrement le troisième de ses fils, le vénérable cardinal Joseph Pecci. Elle travaillait toujours pour les nécessiteux. Dans les années où les récoltes avaient manqué, elle faisait cuire du pain qui se distribuait à sa porte, ou qu'elle envoyait aux infirmes et aux malades.

« Elle était aussi l'âme de toutes les œuvres de zèle et de charité dans la ville et les environs. Mais cette activité extérieure ne lui faisait rien négliger de ce qui regardait le soin de sa famille et l'éducation de ses enfants. Elle s'est donné trop de peine, et par là elle a mis un terme à ses jours. »

Ce qui faisait le charme et le bonheur de cet intérieur véritablement chrétien, c'était l'étroite union d'esprit et de cœur entre les deux époux. Une affection mutuelle et l'espérance des récompenses éternelles leur rendaient faciles et doux les devoirs



Fig. 4 Carpaneto. Intérieur de l'Église San Ildefonso que l'on NIII a restauré

dont l'accomplissement impose toujours bien des sacrifices. La foi était la lumière qui éclairait pour eux le chemin de la vie; leur dévouement inaltérable les faisait aimer de leurs enfants et admirer de leurs serviteurs et de leurs amis (1).

(1) DOMINIQUE-LOUIS PROCI naquit le 2 juin 1769; il mourut le 8 mars 1838.  
ANNA PROCI ou BOZI PROCI, née le 30 décembre 1772, morte le 5 août 1823.

Leurs enfants :

LOUISES, né le 2 novembre 1793, mort à Rome le 29 août 1879.  
ANNA MARIA, née le 23 mai 1798, morte le 27 août 1870.  
CATHERINE, née le 3 novembre 1809, morte le 13 juin 1867.  
JEAN-BAPTISTE, né le 20 octobre 1802, mort en 1883.  
JOSEPH (aujourd'hui cardinal), né le 15 février 1807.  
BOUCHER-VINCENT, né le 2 mars 1810.  
FELIX, né le 7 janvier 1816, mort à 14 ans.



Calices symboles des âmes. Peinture des catacombes.

## CHAPITRE II.

### PREMIÈRE EDUCATION.

Situation sociale et religieuse de l'Italie. — Joachim Pecci chez les jésuites à Viterbe et à Rome. — Ses talents précoces. — Sa préférence marquée pour la langue latine. — Il tombe malade. — A l'exemple de sa mère, il professe une dévotion spéciale pour saint François d'Assise. — Maladie et mort de la comtesse Anna



L'UNIVERS chrétien tout entier est désormais intéressé à connaître, dans ses détails, l'éducation donnée par la comtesse Anna Pecci à ses deux fils, Joseph et Joachim. Son dernier enfant, Ferdinand, né le 7 mars 1816, ne vint au monde qu'après le retour à Rome de Pie VII. Il ne put donc partager les soins que sa mère prodigua à ses aînés durant les dernières années de la captivité du glorieux pontife.

Pendant que Joseph et Vincent apprenaient sur les genoux de leur mère les premiers éléments, Pie VII, atteint d'une maladie que les médecins jugeaient mortelle, était transporté sans merci d'une prison à l'autre, de Savone à Fontainebleau. Alors s'engagea, entre l'héritier de la révolution française et le pontife, isolé du sacré collège, ce grand duel dans lequel le droit et la justice triomphèrent de la force et de l'iniquité (1).

La comtesse Pecci et son époux, entourés de leurs petits enfants dans la campagne de Carpineto, sur la crête des mon-

(1) Beauchamp, *Hist. des malheurs et de la captivité de Pie VII* Cohen, *Précis hist. sur Pie VII* — Artaud de Montor, *Hist. de Pie VII*, d'Haussonville, *L'Eglise romaine et le premier Empire*, etc.

tagnes volques, entendaient les débris des guerres sanglantes et nefastes que l'ambition avait déclainées sur le monde, du détroit de Gibraltar aux rives de la Baltique. Ils lisaient le récit des tragiques événements qui étonnaient le monde. Des armées réputées invincibles étaient refoulées de Madrid, de Moscou, de Leipzig jusqu'aux portes de Paris; le conquérant, vaincu d'abord par ses ennemis coalisés, rompait bientôt les entraves qu'on lui imposait à l'île d'Elbe, et se précipitait de nouveau dans les hasards des combats; puis il succombait à Waterloo, et allait mourir sur le rocher de Sainte-Hélène.

Pie VII vit s'ouvrir la porte de sa prison. La France et l'Italie se prosternèrent sur le passage du pontife pour baiser les pieds d'un confesseur de la foi et pour implorer sa bénédiction. A Lyon, les marchands de la ville lui donnerent une tiare. Ils voulaient offrir ce gage de leur amour et de leur vénération à un pape plus grand par ses malheurs et par ses vertus que les rois, les empereurs et les conquérants, maîtres de la terre (1).

Ce fut le front ceint de cette tiare, doux touchant de la France catholique au père et au souverain de la chrétienté, que Pie VII rentra dans Rome. A son passage, Ludovico Pecci, sa femme et ses enfants se portèrent à sa rencontre afin qu'il les bénit, et ils se mêlèrent à la foule innombrable qui donnait un libre cours à sa joie et faisait retentir les airs de ses chants de triomphe. C'était la marche d'un roi pacifique.

Le retour de Pie VII et les efforts de son zèle ne pouvaient apporter qu'un remède tardif, lent et peu efficace aux désordres qu'avait produits à Rome et dans toute l'Italie le règne du voltairianisme et des principes subversifs de la Révolution. Il semblait impossible d'arrêter cette propagande énergique du mal, que le gouvernement avait sinon encouragée et conseillée directement, du moins tolérée et fomentée par une coupable connivence. Une seule puissance, celle de Dieu, est capable de rendre à un grand pays, dévasté par l'incendie et

(1) Le 4<sup>er</sup> janvier 1858, Léon XIII, prisonnier au Vatican, portait à Saint-Pierre, après la messe jubilaire, la magnifique tiare offerte par le diocèse de Paris. La France ne serait-elle pas encore destinée par la Providence à relâcher et à protéger le pouvoir temporel ?

bouleversé par les tremblements de terre, la vie, la beauté, l'harmonie, l'ordre universel détruits par la furie aveugle des forces physiques. De même, dans l'ordre moral, on cause un mal à peu près irréparable en développant dans l'intelligence d'une nation tout entière l'erreur, les préjugés, le mépris des choses saintes et de la plus vénérable autorité. Les passions antireligieuses et antisociales qui sont le fruit d'une semblable



Fig. 3. — Pie VI. Médaille de Saint-Paul hors les murs.

culture, s'emparent tellement de toutes les facultés de l'âme, qu'elles obscurcissent les notions les plus élémentaires du vrai, du beau et du bien.

L'histoire est là pour nous dire que telle fut, à la lettre, la funeste propagande exercée au sein des populations italiennes depuis Voltaire jusqu'à l'année 1816. Les ouvrages du philosophe de Ferney inondèrent l'Italie, et servirent d'aliment à la haute classe et à la bourgeoisie instruite.

En Italie, comme au royaume de saint Louis, la corruption

de l'intelligence et du cœur avait commencé par les degrés supérieurs. Le bel arbre de la société française, la merveille et la gloire de la chrétienté, tant que la vie surnaturelle y circulait, périt d'abord par la cime, et la mort se propagea avec une rapidité effrayante et irrésistible de haut en bas, jusqu'aux racines mêmes.

La révolution de 1789, qui alarma et ébraula toute l'Europe, trouva en Italie de nombreux partisans. Ses théories et ses innovations eurent même des apôtres zélés parmi la noblesse et dans la classe moyenne. La fausse philosophie avait déjà conquis des milliers d'adeptes influents et enthousiastes dans toutes les villes, dans toutes les cours et jusque dans Rome même. Ainsi peu à peu fut popularisée, avec l'idée de l'unité nationale, l'utopie d'une liberté sans Dieu, sans Église, sans pape et sans prêtres. On voulait renverser de fond en comble l'ordre chrétien et l'ordre social existant, et, dans ce but, on commençait par les ébranler et les discréditer dans toutes les intelligences.

Quand Bonaparte apparut sur la scène, il ne trouva que des ruines et quand Pie VI expira, prisonnier à Valence, Rome, les États de l'Église, toute la péninsule était soumise à l'action puissante et continue de la propagande révolutionnaire et impie (1).

La restauration religieuse et sociale devait être l'œuvre des souverains pontifes rétablis sur leur siège; mais n'était-elle pas au-dessus de leurs forces? ou plutôt ne devait-on pas la juger impossible?

A Rome et dans l'étendue des États pontificaux, tout était désordre et confusion. Les revenus de cette principauté pacifique, constituée pour aider le pasteur suprême à travailler librement à sa mission de docteur universel, étaient tombés sous le séquestre des usurpatenrs. Les ordres religieux, ces pépinières fécondes de prédicateurs et d'apôtres pour les deux hémisphères, avaient été anéantis ou dispersés, leurs biens confisqués, leurs travaux interrompus depuis près de vingt ans.

(1) Sur la situation de l'Église au commencement du dix-neuvième siècle, voir les *Mémoires du cardinal Consalvi, l'Histoire universelle de l'Église*, par l'abbé Rohrbacher, etc.

Le pape, de retour à Rome, n'avait rien, sinon les dettes léguées par l'administration étrangère et la ruine causée dans toutes les classes par les impôts énormes et les contributions forcées, toujours en faveur sous un régime militaire.

Tel fut l'état de choses au milieu duquel se passèrent l'enfance et l'adolescence de Joseph et de Vincent Pecci.

La comtesse Anna renouvela pour eux ce qu'elle avait fait pour leurs aînés : elle fut leur unique institutrice jusqu'au jour où il fallut les envoyer à Rome et les préparer à commencer leurs études de collège. Les deux enfants étaient remarquablement doués. Joseph se distingua dans la suite par son esprit philosophique, par cette profondeur d'intelligence qui lui rendit familiers tous les secrets de la théologie et de la philosophie scolastique. C'était un enfant plein de vivacité, aimant à jouer et à folâtrer. Comme tous ceux à qui la nature accorde une facilité hors ligne avec un tempérament vif et vigoureux, Joseph avait bien vite appris ses leçons et fermé ses livres; il soupirait après le grand air et les champs. Vincent, au contraire, était sérieux et studieux. Envers lui aussi la nature s'était montrée libérale. Peut-être avait-il les facultés mieux équilibrées que son frère et compagnon d'études. Avec une égale capacité et non moins de profondeur d'intelligence, Vincenzino possédait plus d'imagination et un goût plus prononcé pour les belles formes littéraires.

Il est certain qu'élevés sous les yeux de leurs parents, dans une maison où tout respirait la piété la plus franche et la plus éclairée, la noblesse des sentiments et la distinction des manières, les deux frères eurent le précieux avantage de ne connaître dans leurs jeunes années que ce qui devait leur donner l'amour du bien et du beau. Leurs premiers pas dans la voie ordinairement si aride des connaissances élémentaires furent, grâce à celle qui les guidait, une promenade parmi des roses. Il y a des mères qui savent rendre les progrès de leurs enfants dans la science aussi attrayants qu'une table couverte de mets délicieux, qu'un parterre orné des fleurs les plus charmantes, ou que la vue des plus belles perspectives.

Joseph et Vincent Pecci furent donc singulièrement favorisés. Leur habile institutrice leur inspira ce désir ardent de la

perfection qui est le fondement de toute noble ambition, le principe de tout succès solide et durable.

On comprend facilement combien il en coûta à une telle mère de se séparer d'enfants qui lui étaient devenus doublement chers, parce qu'elle avait formé et leurs corps et leurs âmes. Mais il est un autre trait qui peint au vif cette femme illustre, et qui mérite d'être cité dans cette biographie. La famille Pecci n'avait pas échappé aux conséquences produites même chez les classes les plus aisées par les terribles guerres de Napoléon. L'argent devint rare à Carpineto, et le noble se trouva plus gêné que l'artisan ou le fermier.

Quand il fallut envoyer à l'école préparatoire d'abord, et ensuite au collège, Peppino et Vincenzino, la comtesse Anna résolut de subvenir par sa propre industrie aux frais de leur éducation, et cela pendant plusieurs années de suite. On n'avait jamais connu à Carpineto l'art d'élever les vers à soie. Elle en prit l'initiative et réussit. Peut-être cette noble femme avait-elle conçu l'espérance de voir les montagnards des Volsques imiter son exemple et ajouter ainsi de nouvelles richesses à leur unique ressource, l'agriculture.

Toujours est-il que la comtesse Pecci paya de cette manière les frais de collège de ses deux plus jeunes fils (1).

Rome avait toujours été le centre intellectuel où les enfants des bonnes familles recevaient une éducation en rapport avec leur naissance. Mais, pendant la captivité du souverain pontife et l'asservissement de l'Église, l'instruction à ses divers degrés avait été soumise au contrôle de l'État, c'est-à-dire d'une autorité arbitraire qui s'inspirait souvent de principes hostiles à la religion et à la papauté.

Tout le monde sait quel but se proposa Napoléon, quand il organisa l'Université sur de nouvelles bases et s'empara du monopole de l'enseignement. Il voulait, afin d'exécuter ses desseins de centralisation, fondre dans le même moule les âmes de toute la jeunesse française. La Révolution, depuis la chute de l'Empire, a exploité à son profit ce monopole universitaire pour former les générations à son image.

(1) Le dernier de ses cinq fils, Ferdinand, ne naquit qu'en 1816.

Ce qu'il avait fait pour la France, Napoléon entreprit de le réaliser en Italie. Nous savons avec quel mépris furent

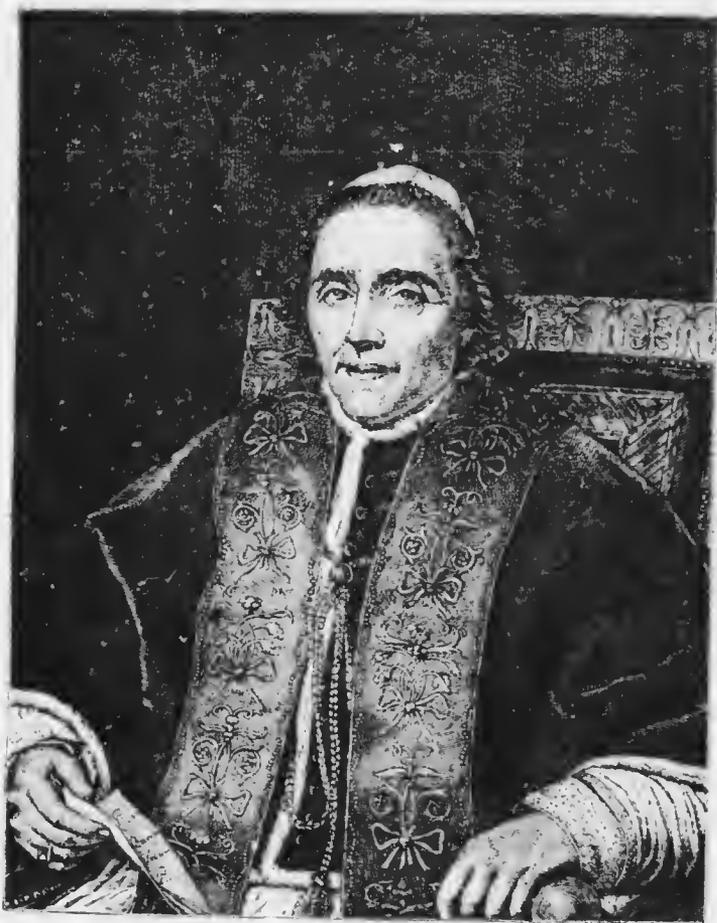


Fig. 6. — Pie VII. Tableau de David; musée du Louvre; XIX<sup>e</sup> siècle.

traitées ces grandes écoles de la péninsule, qui étaient au moyen âge, et même au siècle dernier, la gloire de l'univers chrétien. Rome ne fut pas plus épargnée que Milan et Bologne :

et cependant, sous les papes, de l'aveu même des ennemis du catholicisme, elle a toujours été le foyer le plus lumineux de la science, des lettres et des arts. Les souverains du monde civilisé avec leur puissance et leurs trésors n'ont pas réussi à créer des écoles florissantes et fécondes en résultats comme celles que les souverains pontifes ont fondées, développées, perfectionnées et multipliées avec des ressources inférieures aux revenus des plus petits États d'Europe et d'Amérique.

Pie VII comprit que, pour reconstituer l'ordre chrétien, il fallait par l'éducation s'emparer des générations nouvelles. Et comme le plus grand triomphe du philosophisme anti-chrétien au dix-huitième siècle avait été la suppression de la Compagnie de Jésus, dévouée avec ses milliers de religieux au double apostolat de l'enseignement et des missions, le saint pontife, une fois rendu à ses États, se hâta de rétablir l'institut de saint Ignace. Il rencontra une vive opposition non seulement dans l'opinion publique européenne si longtemps dévoyée par la propagande révolutionnaire, mais jusque dans les rangs du clergé romain lui-même. Il n'hésita point cependant.

La Prusse de Frédéric le Grand d'abord, puis la Russie de Catherine II, avaient offert un asile aux restes de la Compagnie persécutée. Ce fut au fond de l'empire des czars que Pie VI et Pie VII encouragèrent les fugitifs à vivre selon leur règle, en attendant l'heure propice qu'avait fixée la Providence. Quand elle sonna enfin, cette milice, qui ne savait que se taire, obéir et se sacrifier, reparut à Rome à la voix du vicaire de Jésus-Christ, prête à recommencer ses luttes glorieuses contre les ennemis avoués ou cachés du nom chrétien (1).

Leur premier collège s'ouvrit à Viterbe, et ce fut là que le comte Pecci et son épouse résolurent d'envoyer leurs deux fils.

Joseph était alors dans sa dixième année, et Vincent dans sa huitième. Afin de rendre la douleur de la séparation moins

(1) Cf. *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, par L. Cretonnan-Lady.

amère et pour s'y préparer, les deux parents conduisirent eux-mêmes leurs enfants à Rome, dans l'automne de 1817, et, après leur avoir fait admirer tout ce que la ville pouvait offrir d'attrayant à cet âge, ils les laissèrent chez leur oncle, Antonio Pecci, qui habitait le palais Muti, près de l'Ara Coeli. En un passé d'un milieu si favorable servit d'excellente initiation à la vie commune et aux études sérieuses. A l'automne de 1818, les deux jeunes frères faisaient leur entrée au collège de Viterbe.

Cet établissement avait acquis en peu de temps une telle renommée dans toute l'Italie, que les premières familles s'empressaient d'y envoyer leurs enfants.

Les maîtres qui dirigeaient la maison et s'y dévouaient à l'enseignement passaient à juste titre, aux yeux de tout le monde, pour des hommes que nul motif d'intérêt, ni l'ambition humaine ne poussait dans cette carrière. Ils considéraient l'apostolat de l'éducation, avec son obscurité et l'esprit d'abnégation qu'il impose, comme aussi méritoire, aussi fructueux que l'apostolat des missions. C'étaient des hommes d'élite, dont quelques-uns avaient fait à pied la route de leur pays natal à Moscou, pour avoir le privilège d'associer leur vie à celle des religieux calomniés, proscrits, exilés et mis au ban de l'opinion publique. En Russie, comme à Viterbe, et plus tard à Rome, ils s'étaient appliqués, dans son sens le plus sublime, la devise des anciens preux : « Noblesse oblige. » Ils étaient, en un mot, des maîtres accomplis et des modèles vivants de toutes les vertus.

Sous de tels guides, un enfant précoce, docile et pieux comme Vincent Pecci ne pouvait manquer de faire les plus rapides progrès. Il ne tarda pas à se distinguer parmi ses compagnons.

Les jésuites comprenaient toute l'importance des premiers débuts dans l'étude des lettres. Les classes élémentaires elles-mêmes étaient confiées à des hommes d'un mérite supérieur, qui possédaient le talent précieux de mettre leur science à la portée des plus jeunes intelligences. Les études grammaticales et, par suite, toutes les connaissances primaires étaient sérieuses et brillantes.

Il était encore plus important d'établir l'éducation morale sur des bases non dogmatiques. C'est une erreur profonde de penser que l'esprit d'un enfant de huit à dix ans est incapable de recevoir une forte instruction religieuse. L'expérience des meilleures familles chrétiennes démontre, au contraire, qu'à cet âge l'intelligence comprend et la mémoire retient les hauts enseignements de la foi. Au reste, Celui qui a créé la lumière pour l'œil et formé l'œil pour la lumière, a donné aussi à l'âme regenerée par le baptême la puissance de percevoir et de conserver les rayons de la révélation surnaturelle.

Vincent Pecci, dès ses premières années de collège, s'appliqua de tout son cœur à acquérir des principes solides de piété et de religion <sup>1</sup>. Il emprêta dès lors une forte direction à toute sa vie.

Les vertus délicates que la comtesse Pecci avait si soigneusement implantées dans l'âme de son enfant se développèrent, comme de belles fleurs, sous la main des jésuites, ces maîtres habiles de la vie spirituelle <sup>2</sup>.

En même temps, la culture de son esprit, recommencée à Garpineto, était pourvue avec autant de vigueur que de sagesse par les professeurs de Viterbe. Il conçut bientôt un amour enthousiaste pour la langue de l'antique Latium, sa patrie. Sous la conduite du célèbre professeur Léonard Giribaldi, il se forma le goût exquis que tous les lettrés admirent dans les encycliques de Léon XIII, et il apprit à parler avec une rare élégance le langage de Cicéron, de Dante et de Pétrarque. Rien désormais, en fait de composition et de style, ne pouvait le satisfaire, en dehors de l'imitation des plus beaux modèles de l'ancienne langue et de l'Église chrétienne. Un talent si remarquable permettait d'être d'entrevoir au brillant avenir. Les succès du latiniste de Viterbe faisaient pressentir les applaudissements que le monde entier donnerait au pontife.

En 1822, une vocation que fit au collège le père Vincent Pagan, homme au caractère vigoureux par son grand savoir que par

<sup>1</sup> *Mem.* - *Sin d'innanzi non di quei primi anni si applicò con amore ad acquistare solidi principi di pietà e di religione.*

<sup>2</sup> Voir le biographe italien. Sa sainteté Léon XIII a daigné accorder à la Compagnie de Jésus.



Le respect et l'attachement pour le Saint-siège. Pie IX est assis sur son trône; Jésus-Christ le surplombe; deux anges l'escortent, l'un représentant la miséricorde, l'autre la justice, d'après M. Imé.

son éminente vertu, fournit l'occasion d'organiser l'une de ces fêtes académiques dont les jésuites aiment à profiter pour faire ressortir les mérites de leurs élèves et créer parmi eux une salutaire émulation. Vincent Pecci composa à la louange du vénérable religieux une épigramme en langue latine, que l'on conserve avec soin et qui fait honneur à l'écolier de douze ans (1).

L'enfant était doué d'un temperament vigoureux, fortifié encore par le bon air qu'il avait respiré sur les plateaux des montagnes volsques, par les exercices corporels que sa mère savait si bien entremêler à ses premières études, et par une nourriture simple et substantielle proportionnée à son âge; cependant, soit que son application au travail fût excessive, soit qu'il ne trouvât plus au collège la vie active de Carpineto et les soins vigilants de l'amour maternel, il tomba gravement malade d'une fièvre gastrique, en 1821.

Grâce aux attentions délicates et empressées des supérieurs de la maison et à la force naturelle de sa constitution, l'enfant fut sauvé; mais il ne recouvra jamais cette santé robuste dont il avait joui jusque-là, et son estomac resta toujours débile.

La comtesse, alarmée d'abord de la violence du mal, ressentit une grande joie quand elle vit les symptômes diminuer et le danger disparaître. Ses autres enfants de Carpineto pouvaient occuper son cœur et absorber tous les moments d'une vie qui ne connaissait point l'oisiveté; cependant elle ne perdait pas de vue les deux collégiens de Viterbe. Elle savait qu'en bien des choses rien au monde ne peut remplacer la tendresse et les soins maternels. C'était une fête pour Joseph et Vincent de voir leurs parents, d'en recevoir des lettres, ou quelques-uns de ces cadeaux que l'amitié toujours ingénieuse sait envoyer aux absents comme une agréable surprise.

Les deux frères vivaient heureux, au milieu de la jeunesse d'élite qui remplissait les classes du collège, soutenus par les louanges et les encouragements de leurs maîtres et de leurs

(1) *Nomine Vincenti quo tu, Pavane, vocaris,  
Parvulus atque infans, Peccius ipse vocor :  
Quas es vicibus magnas, Pavane, secutus,  
Oh! utinam possem Peccius ipse sequi!*



LE COMTE PECCI, PÈRE DE LÉON XIII



LA COMTESSE PECCI, MÈRE DE LÉON XIII



CARPINETO, LA VILLE NATALE DE LÉON XIII, DANS LES MONTS LEPINI

parents : ils étaient à l'époque la plus douce de la vie. Ils répondaient l'un et l'autre à la sollicitude dont ils étaient entourés, et ils faisaient des progrès incessants dans la piété et



Fig. 8. — Clément VIII. — Ce pontife appartient à la famille Aldobrandini, qui posséda Carpineto et y fonda le couvent des franciscains.

dans les lettres. Ils dédommageaient ainsi leur digne mère des privations que lui causait leur éloignement de la maison paternelle.

Nous ne pouvons, en rappelant le souvenir de cette femme

remarquable, passer sous silence une particularité qui eut sur la vie de ses deux enfants une influence marquée. Nous voulons parler de la vénération que la comtesse sut inspirer aux siens pour les fils de saint François; vénération que Léon XIII manifesta dans la suite pour le glorieux patriarche d'Assise lui-même et pour tout son institut (1).

Les religieux de Carpineto appartenaient à cette branche vigoureuse et féconde que Bernardin de Sienne et Pierre d'Alcantara avaient greffée sur le tronc du bel arbre franciscain, et qui avait produit sur le sol italien les Jean de Capistran, les Leonard de Port-Maurice et ces légions d'hommes et de femmes dont la noble ambition était de suivre le pauvre d'Assise dans les voies sublimes du sacrifice et du dévouement.

Chassés de leur monastère par l'invasion française de 1797, ils rentraient en 1815 dans leur ancienne demeure, qu'ils trouvaient désolée et délabrée. Le comte et la comtesse Pecci leur offrirent des secours généreux dans leur pénurie extrême, et ce noble exemple stimula la pitié et la charité dans un grand nombre de bienfaiteurs.

Disons-le ici : l'aclarnement que mit le général Bonaparte à supprimer ou à détruire les maisons et les églises des franciscains (2) semble inouï. Plus inconcevable encore est la rage dévastatrice que déploient contre les institutions franciscaines les autorités piémontaises, maîtresses de l'Italie et de Rome. Ces partisans de l'indépendance ne cessent de glorifier leur poète national, et ils dénigrent et persécutent sans relâche les enfants de ces illustres saints que Dante nous peint comme la gloire la plus pure de l'Italie et l'honneur immortel du genre humain.

Les monastères d'observantins et de clarisses ont été de tout temps, sur les divers points de la péninsule, une source de bienfaits sans nombre et sans prix dans l'ordre spirituel et temporel.

A Carpineto, où le pape Léon XIII a racheté de ses deniers

(1) *Saint François d'Assise*, publié en 1887 par les soins des RR. PP. Arsène et Louis-Ambroise et de M. l'abbé Brio.

(2) A Milan, il ne reste pas une trace du monastère de Saint-François. Napoléon le fit raser.

reçoivent de franciscains et on il les trouve à ses dépens, ces religieux sont aujourd'hui, comme d'ici le passé, la providence des indolents, de la montagne. Mais les jours de détresse et pendant les épidémies, dans la maladie, le deuil et les autres épreuves, c'est au couvent que l'est venu de toutes parts chercher les remèdes qui guérissent le corps et l'âme, le pain qui soulage les affaiblis et soutient les forces abattues, les conseils qui éclairent le route de la vie, et les paroles de sainte tendresse qui relèvent l'âme au-dessus. Pourquoi n'est-elle aux pauvres des compagnons des hommes qui sont l'image vivante du Dieu secourable et miséricordieux, et qui portent l'Évangile en action ?

Les protestants du Nouveau Monde accueillirent non seulement avec préjugés ni opposition, mais avec l'onde de reconnaissance. L'apprenti n'a au milieu de leurs compagnons de ces étrangers, de trappistes, de bénédictins, de cisterciens, de dominicains, que les populations restant comme des foyers vivants de civilisation, de bonté, de science, de force intellectuelle et morale. Et les enfants du pays qui à l'exemple de saint Benoît, saint François, saint Thomas d'Aquin, imitent leur manière, poursuivent leur œuvre d'une façon qui semble inspirée par le principe même du mal.

La confrérie Percé était affiliée au tiers ordre de saint François. Cette association, qui au moyen âge comptait des millions de membres dans toutes les classes de la société, fut une œuvre providentielle, et contribua beaucoup à faire revivre dans tous les pays chrétiens la pratique des vertus évangéliques, saint François d'Assise et ceux qui le suivirent dans la voie austère de la pauvreté absolue et du célibat volontaire furent pour les âmes d'élite des modèles et des guides qu'on s'empressa de suivre. Le tiers ordre de la pénitence contribua puissamment à reformer la société, depuis le palais des empereurs et des rois jusqu'à la chaumière du paysan. L'esprit du saint, exprimé dans une règle à la fois haute et simple, servit à inspirer le mépris des richesses et du luxe, l'amour de la pauvreté et du renoncement, le soin des pauvres et des malades, la pratique de cette charité qui découvre Jésus-Christ dans la personne de nos frères souffrants, l'amour des biens éternels.

la soumission filiale au bon plaisir de Dieu et la joie dans les épreuves et les humiliations.

Vincent Pecci sentit passer dans sa jeune âme le souffle bienfaisant de saint François d'Assise, en même temps qu'il respirait l'air pur de ses montagnes. Nous savons quelles magnifiques pages lui dictera son amour pour la famille franciscaine, et quelles œuvres de piété il fécondera dans tous les pays où parviendront ses enseignements et ses exhortations (1).

Ainsi s'étendra au tiers ordre de saint François d'Assise, auquel Léon XIII doit donner une grande impulsion, la salutaire influence de la comtesse Anna Pecci.

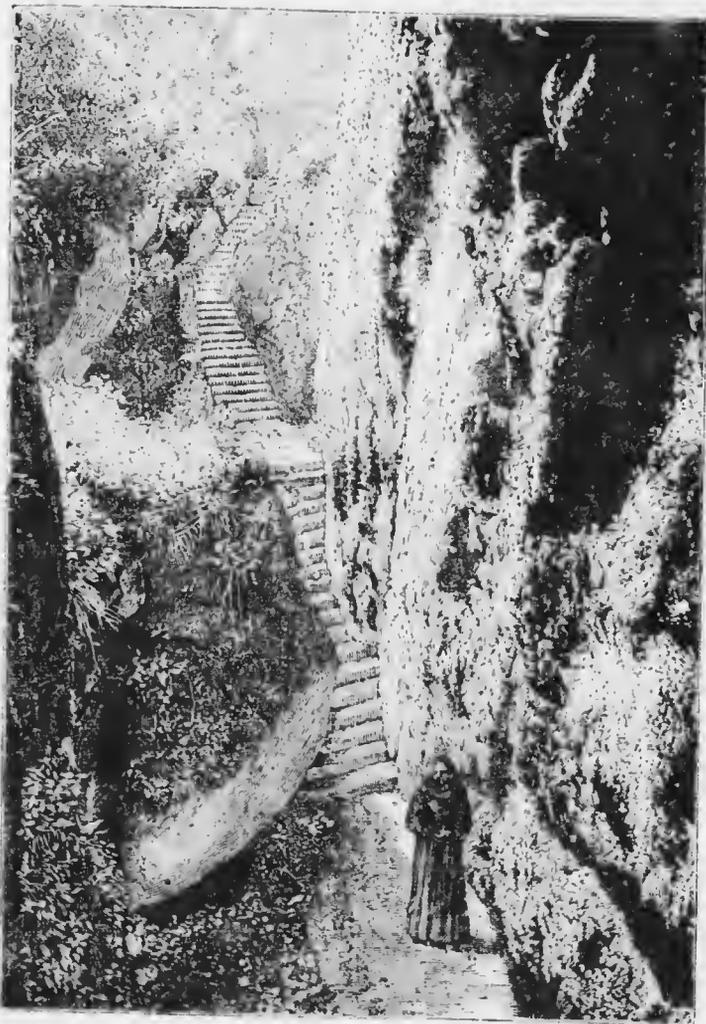
L'année 1823 se passa au collège de Viterbe avec la même ardeur pour le travail, et fut signalée par les mêmes succès que les années précédentes. Vincent avait commencé son cours d'humanité et se trouvait dans son élément. Les littérateurs qui lui servaient de maîtres et de guides, prenaient un plaisir extrême à diriger les pas d'un élève qui devançait ses compagnons et avait besoin qu'on modérât son ardeur. Les chefs-d'œuvre des classiques latins, grecs et italiens, expliqués et commentés par des hommes de premier mérite, excitaient vivement l'émulation d'une jeune intelligence déjà fortement éprise de l'amour du beau littéraire.

Les vacances de 1823 ramenèrent encore une fois les deux frères à Carpineto. Leur mère les reçut avec transport; ils comblaient le vœu que leur absence faisait toujours à son foyer. Ils étaient à ses yeux les deux plus beaux fleurons de sa couronne. Tout en eux satisfaisait son esprit et son cœur.

Les vacances, au milieu de la nature sauvage et grandiose des montagnes, offrent mille sources de jouissance et de récréation. Les deux jeunes collégiens de Carpineto s'y livrèrent avec l'ardeur de leur âge.

Ils retournèrent à Viterbe plus vigoureux, et reprirent leurs études avec un goût que le repos et les amusements n'avaient pas diminué. La comtesse les vit partir avec regret. Déjà les symptômes précurseurs d'une maladie mortelle l'avaient alar-

(1) Voir les encycliques *Auspiciato concessum* et *Misericors Dei Filius*.



113. 9. — L'Alverne, où saint François reçut les stigmates. — « Plusieurs fois empressé et joyeux, nous avons gravi par piété les sommets sacrés de l'Alverne. » (Leon XIII, encycl. *Auspicato cœnessu.*)

mée. Elle présentait peut-être que jamais elle ne verrait ses enfants réunis autour d'elle dans le palais Pecci.

A l'automne, le danger s'aggrave, et la famille jura à prudent de passer l'hiver à Rome, où le malade devait trouver le secours des meilleurs médecins. Tous les soins furent inutiles, et la science ne put lui procurer le soulagement tant désiré. Il fallut annoncer à cette femme vertueuse l'approche de sa dernière heure. Mais, comme toute sa vie avait été une préparation à la mort, cette nouvelle ne la consterna point. Elle ne pensait qu'à son mari et aux sept enfants qui allaient rester orphelins, privés de l'amour maternel.

On se hâta de faire venir de Viterbe Joseph et Vincent. C'était sur eux et sur le petit Ferdinand, âgé de huit ans, que le coup de la catastrophe allait tomber plus terrible. Ils n'oublièrent jamais le leçon de cette mère mourante, ni les exemples de piété sublime qu'on et elle femme pouvait donner en ce moment suprême. Il est certain que l'impression faite alors sur eux par tout ce qu'ils virent et entendirent, ne contribua pas peu à leur éducation.

Elle mourut sereinement à Rome, le 5 août 1824, âgée de 54 ans et 8 mois. Elle avait voulu porter à sa dernière heure l'habit du tiers ordre de saint François. Son corps revêtu de cet humble costume fut inhumé dans l'église de *San' Veronica del Campitelli*, et reposa jusqu'au 5 janvier 1825; alors on le transporta dans l'église franciscaine des *Stigmatas* ou des *Quarante-Martyrs* pour l'ensevelir à côté de ses proches parents, M<sup>rs</sup> Joseph Perri et Rosa Perri. Son épitaphe, en latin élégant, fut composée par son fils, le père Joseph Perri, après son entrée chez les jésuites (1).

Joseph et Vincent furent inconsolables. Ils étaient assez avancés en âge pour souffrir vivement la grandeur de la perte qu'ils faisaient. Au bout d'un mois nous avons subi tout à parler, a grande peur l'église des Quarante-Martyrs; et pour le trésor qu'elle renferme un profond respect et une tendre vénération, il prend toujours un soin particulier de ce sanctuaire, qui est le berceau et le foyer d'une des confréries de Rome les plus fécondes en bonnes œuvres.

(1) L'épitaphe de l'épouse se porte ces mots touchants : « *Anna Prospera... egenorumatrix, ubi me amantissima... femina veteris sanctitatis... que cum matris-familias munera munda et hinc exemplum perlinet, decessit cum flectu honorum.* » Une partie de cette épitaphe est truste et illisible.

Le cœur aimant du doux et studieux adolescent éprouve une douleur que rien ne put effacer, tant il aimait cette mère qui avait empreint son image sur tous les traits de sa physiologie et avait, en quelque sorte, fondu son âme dans la sienne.



La gloire du paradis. D'après Raphaël.

## CHAPITRE III.

### LE COLLÈGE ROMAIN.

LÉON XII. — Organisation des études. — Succès du jeune Pecci dans ses humanités. — Témoignage d'un compagnon de classe. — Jubilé de 1825. — Beaux exemples donnés par le pape. — Ils sont imités par la jeunesse des écoles. — Joachim Pecci adresse des remerciements à Léon XII. — Brillantes études de philosophie. — Nouvelle maladie. — Vacances à Carpinetto. — Le jeune latiniste.



Léon XII était prévenu, disait-on, contre la Compagnie de Jésus, avant son élévation au pontificat, et il semblait disposé à modifier profondément ses règles; à peine élu, il se hâta de donner aux jésuites les témoignages les plus éclatants de son estime. Le collège de Viterbe faisait, sans doute, un très grand bien. Mais Viterbe était une ville de province et d'une importance secondaire; c'était dans Rome même qu'il fallait placer le principal collège de la Compagnie. La présence de ces apôtres de l'enseignement à côté de l'université de la Sapience, des grandes écoles de la Minerve et de la Propagande, ne pouvait que créer une noble émulation. Avant la suppression, ils avaient au centre même de la ville le Collège romain, ou université Grégorienne, que Grégoire XIII avait fondée pour eux, et qui s'était, dès les premières années de son existence, placée au premier rang parmi les plus illustres écoles de la chrétienté. Depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, des personnages illustres ont enseigné dans ses murs: il suffit de citer Cornelius à Lapide, Bellarmin, Suarez, Pallavicin, Tolet, Kircher, Bosevichi, Strada, Perrone, de Vico, Secchi.

Léon XII rendit le Collège romain à la Compagnie de Jésus. Les études y furent inaugurées solennellement au mois d'octobre 1824, et 1,400 élèves attestèrent par leur présence la reconnaissance de Rome chrétienne pour ce bienfait signalé.

Parmi ces élèves fut Vincent Pecci, qui devait être le dixième pontife formé dans cette université, pépinière de grands hommes. Son frère Joseph, vivement frappé de la mort de sa mère et attiré au service de Dieu par l'exemple de ses maîtres de Viterbe, avait sollicité et obtenu de son père la permission d'entrer dans la compagnie de Jésus.

Vincent, que la Providence réservait à une autre destinée, se livra, au milieu d'une jeunesse nombreuse et brillante, à toute son ardeur pour l'étude. Une grande émulation régnait dans les classes du Collège romain; c'était même de l'enthousiasme. Les jésuites y avaient réuni tout ce que la Compagnie comptait de plus accompli dans les sciences et dans les lettres.

Le talent remarquable que le père Giribaldi avait cultivé à Viterbe dans son jeune élève fut développé par deux nouveaux maîtres, les pères Ferdinand Minini et Joseph Buonicini, sous lesquels Vincent compléta son cours de rhétorique.

Au milieu de la première année scolaire, celui-ci se distingua tellement qu'on le désigna pour prononcer devant les élèves et les professeurs, dans la grande salle du collège, un discours latin où il établissait un parallèle entre la Rome païenne et la Rome chrétienne. Les allusions heureuses qu'il faisait aux triomphes de la papauté, et surtout aux récentes épreuves de Pie VII et à ses victoires morales, prouvaient que, dès l'âge de quatorze ans, il commençait à saisir la raison profonde des bouleversements politiques et religieux de notre époque.

L'honneur de prononcer un tel discours était accordé à celui qui avait mérité le prix d'excellence en prose latine. Vincent gagna aussi, à la fin de l'année scolaire, le prix de poésie latine. Ce fut un succès remarquable; car les jeunes concurrents devaient, dans l'espace de six heures, sous les yeux du professeur et sans aucun livre, écrire de leur chef un certain nombre de vers latins sur un sujet donné. Le sujet



choisi par le maître fut *le Festin de Balthazar*. Pecci composa 120 hexamètres d'une telle élégance que le prix lui fut décerné unanimement par les examinateurs. Il eut également les premiers prix de grec.

Ainsi furent jetés les fondements de cette réputation d'écrivain distingué qui devait répandre tant d'éclat sur la carrière de M<sup>r</sup> Pecci, et contribuer puissamment à lui gagner la faveur non seulement de la république des lettres, mais de tout ce qu'il y a d'esprits cultivés dans le monde politique.

De nos jours comme dans les siècles passés, les hommes qui dominent dans l'Église et dans l'État par la supériorité de leur génie, sans le concours de la force matérielle, sont ceux qui se sont formés sur les meilleurs modèles, comme les O'Connell et les Gladstone, les Léon XIII et les Newman. La littérature classique, ou l'art d'exprimer de nobles pensées dans un beau style, sera toujours une force morale irrésistible à la disposition de quiconque voudra gouverner par la parole ou par la plume.

Un compagnon de classe du jeune Pecci a rendu un témoignage honorable aux rares qualités qui le distinguaient dès cette époque : « Je le puis attester, dit ce condisciple après plus d'un demi-siècle, pendant qu'il était encore à Viterbe, nous l'admirions tous pour sa belle intelligence, mais encore plus pour la singulière pureté de ses mœurs. Dans la classe de belles-lettres, j'étais son intime et son émule; et chaque fois que je le voyais, il me faisait l'effet d'un enfant qui était plein de vivacité et d'intelligence. Durant le cours des études à Rome, il n'aima jamais ni les réunions, ni les entretiens, ni les amusements, ni les jeux. Sa petite table d'étude était son monde à lui; ses délices étaient d'approfondir les sciences qu'on lui proposait. A douze et treize ans, il écrivait le latin, soit en prose, soit en vers, avec une facilité et une élégance merveilleses pour cet âge (1). »

Depuis l'année 1824, Vincent demeurait chez son oncle, Antonio Pecci, dans le palais Muti. L'année 1825 fut mémo-

(1) Lettre adressée en février 1878 au R. P. Ballerini, rédacteur de *la Civiltà cattolica*, et citée dans les *Cenni storici* de Bologne.



Saint-Pierre *in Montorio*, où le prince des apôtres a été crucifié  
la tête en bas.

nable pour lui : elle lui fournit l'occasion de voir de très près, d'admirer, d'aimer et de vénérer Léon XII.

Ce pontife avait accordé un jubilé au monde catholique. Le dernier jubilé avait eu lieu en 1800, quand Pie VI, mort captif et exilé, eut comme par miracle un successeur qui devait endurer un martyre de vingt-quatre ans. Pendant ce quart de siècle, bien des changements et des calamités avaient amoindri chez les peuples latins le respect de la religion de leurs ancêtres. Est-ce que Léon XII pouvait, en proclamant un jubilé, faire sortir de leur torpeur ces nations démoralisées par tant de révolutions et devenues indifférentes à tout, excepté au besoin du repos et de la sécurité? Comment attirer encore une fois les pèlerins de tous les points du monde civilisé autour du tombeau de saint Pierre et de saint Paul? Les hommes les plus sérieux se posaient ces questions en jetant un coup d'œil autour d'eux, en écoutant les commentaires de la foule, ou en lisant les moqueries de la presse qui se faisait l'écho du voltairianisme.

Le pape fut vivement ému et consolé quand il vit arriver à Rome les multitudes d'étrangers qui ne cessèrent de se succéder au printemps, à l'été et à l'automne. La noblesse romaine, à la suite de son pontife, des cardinaux et des prélats, renouvela la munificence et l'hospitalité des plus beaux siècles dans les préparatifs que l'on fit pour recevoir et servir les pèlerins. Léon XII lui-même, oubliant les soins d'une santé délabrée, donna à son peuple et aux étrangers présents à Rome l'exemple de la piété la plus profonde. On le vit pieds nus, parcourant les rues de Rome et visitant les églises désignées pour gagner l'indulgence jubilaire. Il voulait exciter tous les chrétiens à fléchir par l'humilité, la prière et la pénitence, la colère de Dieu irrité par les excès et les sacrilèges des cinquante dernières années.

Vincent Pecci suivit de près le pontife dans ces visites répétées aux églises de Rome. La piété de Léon XII semblait passer dans les âmes de tous ceux qui le voyaient, lui, vicaire de Jésus-Christ, s'humilier comme le dernier des pécheurs. Le chant solennel des psaumes de la pénitence et des litanies, auquel tout le peuple prenait part, retentissait dans les rues

que suivait les processions, et montait au ciel comme la voix de toute l'Église criant miséricorde.

La jeunesse des écoles de Rome, enflammée par cet exemple, s'empressa de l'imiter. Les quatorze ou quinze cents élèves du Collège romain, avec leurs professeurs en tête, ouvrirent la marche. Il était beau de voir ces jeunes gens parcourir ainsi les rues de Rome sous les livrées de la pénitence et s'efforcer d'attirer la miséricorde divine sur le monde coupable. La procession se termina par une visite à Saint-Pierre et par des prières solennelles offertes autour du tombeau où reposent les apôtres, pères de la chrétienté.

Léon XII, vivement touché de la piété de ces jeunes gens d'élite, voulut, à la sortie de la basilique, les réunir au Vatican, dans la grande cour du Belvédère. Là, il les bénit de la *loggia* qui est au milieu de la galerie des cartes géographiques. Sans quitter cette *loggia*,

il admit en sa présence une députation à la tête de laquelle se trouva Vincent Pecci, chargé de remercier le pontife dans un discours latin et de lui exprimer les vœux de toutes les écoles. Léon XII fut très content de l'hommage de tant de cœurs généreux. Pecci et ses compagnons reçurent chacun une médaille marquée à l'effigie du saint-père et enfermée dans une boîte élégante.

Que ce jubilé de 1825 et le spectacle offert par Rome et son souverain aient exercé de l'influence sur l'avenir de celui



Fig. 11. — *Regina celi*. Tableau de Lothner; XV<sup>e</sup> siècle.

dont nous écrivons la vie, le lecteur le devinera sans peine. Vincent Pecci dut garder vivant en son âme le souvenir du pieux pontife. Les vertus de Léon XII, qui brillèrent encore dans le reste de ce règne trop court, devaient servir de leçon et de modèle au jeune admirateur destiné à porter un jour la tiare, lui aussi, mais une tiare ceinte d'une triple couronne d'épines.

L'étudiant du Collège romain avait maintenant à faire ses trois années de philosophie, pendant lesquelles on enseignait, en outre, les sciences mathématiques et physiques. Son application et ses succès dans les unes et dans les autres montrèrent combien chez lui les facultés intellectuelles étaient parfaitement équilibrées et avaient été harmonieusement développées. D'après le catalogue imprimé à la fin de 1828, Vincent Pecci remporta le premier prix en physique et en chimie, et le premier accessit dans les mathématiques appliquées à la physique. Pendant ces premières années, les jésuites avaient besoin de donner des preuves d'une véritable supériorité dans l'enseignement, et leurs chaires de mathématiques et de physique étaient remplies alors par des hommes de la valeur d'André Carala et de Jean-Baptiste Pianciani. C'est pourquoi les succès de Vincent attestèrent autant de capacité pour les sciences que pour les lettres.

Ces succès furent si remarquables que, son cours de philosophie terminé, il fut choisi pour soutenir « un acte public », c'est-à-dire une dispute solennelle dans laquelle il avait à défendre, contre tout venant, *deux cents thèses* sur les diverses matières enseignées durant les trois années précédentes. C'était une épreuve formidable rappelant les joutes et les tournois du moyen âge, dans lesquels un chevalier de renom se tenait prêt à se défendre contre tous ceux qui désiraient rompre une lance avec lui dans la lice. Pecci voulut s'y préparer avec son ardeur habituelle. Mais, au mois de mai 1829, il tomba gravement malade, et resta si faible durant la convalescence qu'il dut renoncer à toute étude sérieuse.

Le sacrifice fut pénible, car l'honneur de soutenir un tel *acte* était la récompense la plus enviée au commencement des études universitaires proprement dites. Les maîtres de Vincent voulu-

rent le détournager, autant qu'il était en leur pouvoir, de ce sacrifice involontaire. Le préfet des études, le célèbre père François Manera, au nom de la faculté de philosophie, lui donna par écrit une attestation faisant foi de sa capacité, de ses succès et de l'accident qui l'avait privé d'une distinction si honorable. Ce document est conservé avec soin dans les archives de la famille Peeri (1).

Quelle que fût, du reste, la noble ambition du jeune homme de terminer sa carrière de philosophie par une lutte intellectuelle fort glorieuse, il avait une conscience trop délicate et une piété trop solide pour se laisser aller aux préoccupations de l'amour propre.

L'air vivifiant de Carpineto et les récréations auxquelles il pouvait se livrer dans le pays natal eurent bientôt rendu la santé à son corps et redonné à son esprit la vigueur dont il avait besoin. Puis le souvenir de sa mère, qu'il retrouvait partout dans les environs de la demeure paternelle, produisit sur toutes ses facultés l'effet d'un baume salutaire.

Nous devons raconter ici un incident qui montre le double courant intellectuel et moral de cette âme si pleine d'avenir et dont toutes les tendances étaient vers le bien et le beau.

La chasse était l'un des amusements favoris de Vincent. Il aimait, en s'y livrant, à prendre le chemin du sanctuaire de *l'Annunziata*, où l'on vénérât une image miraculeuse de la très sainte Vierge. Peut-être avait-il visité souvent, dans son enfance et en compagnie de sa mère, cette chapelle rurale. Il se reposait avec plaisir à l'ombre du portique, après avoir rendu

(1) Voici cette attestation :

« collegium Romanum societatis Jesu.

« Etenim facimus præstantem juvenem Joachimum Vincetium Peeri per triennium in hoc atheno Gregoriano philosophiæ studio vacasse, in quo adeo profecisse ut judicio Doctorum decurialium dignus habitus sit qui de selectis ex universa philosophia thesibus, edente anno scholastico 1829, publice disputaret. Cum vero id perficere ab infima valedine fuerit prohibitus, rem ipsam nostris hinc literis testatam volumus, atque optime spei adolescentem promerita laude et elogio prosequimur.

« Datum in Collegio Romano, 30 Aprilis 1830.

« FRANCISCUS MANERA, S. J.,

« Præfectus studiorum. »

hommage à la divine Mère. L'idée lui vint de rechercher l'histoire du sanctuaire, et les anciens lui dirent que la sainte image avait été placée autrefois dans un petit oratoire situé un peu plus bas, non loin des bords du torrent. Elle se trouvait ainsi écartée du grand chemin, dans un enfoncement qui dérobaît aux regards le modeste sanctuaire. Au siècle dernier, on forma le projet de placer la Madone vénérée dans un lieu plus commode pour les pèlerins et dans un édifice plus digne de la piété des Carpinétains. La famille Pecci donna volontiers le terrain, les autres habitants du voisinage offrirent l'argent nécessaire, et la chapelle s'éleva dans un site plus pittoresque et plus accessible tout à la fois.

Vincent voulut perpétuer la mémoire de ce changement par une inscription monumentale. Il choisit une pierre convenable qu'il fit tailler selon son dessein, et sur laquelle il grava lui-même, lettre par lettre, l'inscription en style lapidaire qu'on y voit encore de nos jours (1).

Ainsi se manifestaient cette dévotion envers la sainte Vierge et ce goût de la belle latinité, qui distinguent actuellement le pontife du *rosaire* et des grandes *encycliques*.

(1)

MARCE SANGUE  
 DEIPARE AD ANGELO SACITATA  
 TEMPIUM HOC  
 QUOD POSITUM INFERIUS SECUS IONILM  
 EMINERE OIIM MINUS POTERAT  
 CAIETANIUS PASQUALIUS  
 FUNDO A GENTE PEGGIA TRIBUTO  
 AERE A CARPINETENSIBUS COLLATO  
 IN EMINENTIORI ET AMENIORI HEIG LOCO  
 EREXIT  
 AN. D. MDCLXXXV



## CHAPITRE IV.

### ÉDUCATION SUPÉRIEURE. -- PRÉTRISE.

Vincent Pecci se consacre au service de Dieu. — Il commence ses cours de théologie et se prépare au sacerdoce sous la direction des jésuites. — Sa supériorité sur ses condisciples. — Il entre au collège des Nobles. — Hautes études de droit canonique et de théologie. — L'université de la Sapience. — Saintes amities de collège. — Joachim Pecci mérite la bienveillance et l'affection des cardinaux Sala et Pacca. — Il est nommé prelat domestique et auditeur dans la congrégation de haute administration. — Il reçoit le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise.



L n'est point surprenant que Vincent Pecci, accoutumé dès ses plus tendres années à vénérer les humbles fils de François d'Assise, se soit senti un attrait invincible pour une vie d'abnégation et de sacrifice. La lecture de la vie du saint faite à un âge plus mûr, alors que le cœur est plus capable de goûter la suave poésie dont cette histoire abonde; la connaissance des travaux entrepris pour Dieu, en Italie et dans tout l'univers, par cette grande famille de missionnaires et d'apôtres dont le séraphique disciple de Jésus-Christ est le père (1); tout devait pousser le fils d'Anna Pecci à se vouer au service de Dieu seul.

Lorsque, dans ses premières années de collège, Vincent eut devant les yeux les exemples de cette première génération de jésuites qui venaient reprendre les traditions de l'ordre rétabli par Pie VII; quand leurs vertus, plus encore que leur science,

(1) *Saint François d'Assise*, publié en 1885 par les soins des RR. PP. Arsène et Louis-Antoine et de M. l'abbé Brin.

Peurent rempli d'admiration à Viterbe et à Rome; enfin à partir du moment où il eut le bonheur de contempler la douce et sainte figure de Pie VII lui-même, entourée de l'aurole de la souffrance, l'attirait vers le service de Dieu grandit dans son cœur. La vue de Léon XII, successeur de Pie VII, parcourant, en 1825, les rues de Rome, les pieds nus, portant les insignes de la pénitence et de l'humiliation, n'eut pas moins d'influence sur lui; l'amour et la vénération qu'il conçut pour ce pontife vénérable l'entraînèrent sur les traces de tant d'âmes d'élite.

La Providence ne l'appela pas à suivre son frère Joseph chez les jésuites; elle lui réservait dans les rangs du clergé séculier un vaste champ pour travailler et pour combattre.

En 1830, il fut inscrit sur les registres du Collège romain parmi les étudiants de théologie. La Société de Jésus, rétablie depuis seize ans, comptait dans son sein un grand nombre d'hommes éminents. Si elle mettait à la tête de ses classes, dans les facultés de lettres, de philosophie ou de science, des professeurs célèbres, ceux qui occupaient les chaires de théologie ou d'Écriture sainte ne leur cédaient en rien. Les noms de Perrone et de Patrizzi suffisaient pour dire quels maîtres eut alors Vincent Pecci.

Pie VIII, qui ne fit, pour ainsi dire, qu'apparaître sur le trône pontifical laissé vide par la mort de Léon XII, était un des hommes les plus cultivés de l'Europe; Grégoire XVI, qui lui succéda au mois de janvier 1831, était un savant qui excitait l'étonnement et l'admiration du cardinal Wiseman. C'était vraiment, au delà comme en deçà d'Alpes, une époque de renaissance qui succédait à la période révolutionnaire. Un noble esprit d'émulation anima les grands ordres religieux sous le pontificat des papes dont nous venons de parler. L'étude des sciences sacrées et profanes avait toujours été en honneur dans les belles familles monastiques alors même que la patrie et l'Église étaient sous la domination d'une puissance étrangère. Aussi, quand la liberté religieuse fut rendue à l'Italie, une foule d'hommes d'un rare mérite sortirent de ces ordres pour occuper les chaires de toutes les facultés de Rome.

Léon XII, à peine monté sur le trône de saint Pierre, se hâta de réorganiser l'enseignement secondaire et l'enseignement

supérieur dans toute l'étendue des États pontificaux. A cette fin, il promulgua la bulle *Quod divina sapientia*. Une congré-



Fig. 12. — Sixte-Quint (1521-1590); d'après une gravure de l'époque. — Ce pape a été l'un des grands bienfaiteurs de la Sapienza, où Léon XIII a terminé ses hautes études.

gation de cardinaux fut chargée de veiller à l'exécution de ce projet vraiment digne du chef de l'Église. La grande univer-

sité de la *Sapience* (1), qui était, à proprement parler, l'université de Rome, fut reconstituée et se trouva complètement à la hauteur des exigences actuelles et des progrès accomplis dans les sciences physiques et mathématiques.

Vincent Pecci n'avait pas besoin qu'on stimulât son ardeur pour l'étude. Il suivait toujours la loi qu'il s'était imposée, de s'appliquer de son mieux à l'accomplissement de son devoir. Ses condisciples du Collège romain étaient tous remplis d'une noble émulation et d'un grand désir d'arriver à la perfection. Cette nombreuse et brillante jeunesse était puissamment excitée par la science de maîtres illustres (2) et par les sacrifices que s'imposait la nouvelle génération de jésuites pour rester fidèle aux traditions de l'ancienne Compagnie et se livrer, comme elle, au service de l'Église.

Sa première année de théologie terminée, le jeune élève eut l'honneur de soutenir « un acte théologique », c'est-à-dire de défendre en public des thèses de théologie scolastique embrassant toutes les matières enseignées dans le cours de l'année. La dispute eut lieu dans la grande salle du Collège romain. Un nombre considérable de prélats, de professeurs, de personnes de distinction en rehaussèrent l'éclat par leur présence. Ce fut pour Vincent Pecci une douce compensation au désappointement de l'année précédente (3).

Le registre du Collège romain, faisant mention de ce tournoi intellectuel, dit que le jeune homme donna de telles preuves de capacité que l'on put prévoir à quel degré d'élévation il arriverait un jour. L'Annuaire de l'université, énumérant les lauréats et les prix de l'année scolaire, cite cet acte théologique et ajoute que « le laborieux jeune homme montra autant de talent que de science acquise ».

(1) L'université de la *Sapience* doit ce nom populaire au texte bien connu, *Initium sapientie, timor Domini*, inscrit par Sixte V au-dessus de la porte d'entrée. Ce pape avait lui-même occupé, alors qu'il était moine franciscain, une chaire de professeur dans cette université. Devenu pape, il fut un grand bienfaiteur de cet établissement.

(2) L'Amérique eut l'honneur de donner l'hospitalité à plusieurs hommes célèbres qui avaient suivi les cours du Collège romain. Il suffit de citer parmi ces nobles exilés de 1818 les RR. PP. Tomei, Maldonato, Félix Cicaterri, Soprani.

(3) Voir plus haut, page 38.

Infatigable au travail, tel devait toujours être Vincent Pecci. Son esprit peu ordinaire, joint à cette consciencieuse application, le mettait sans peine à la tête de tous ses concurrents. Il fut nommé répétiteur de philosophie pour les élèves du Collège germanique. Cette fonction eut pour lui-même d'honnoreux résultats. Il se rendit parfaitement maître des matières qui faisaient l'objet de ses répétitions, et il développa par l'exercice cette facilité qu'il avait de rendre ses analyses philosophiques dans un latin très pur et très élégant; ce qui ajoutait à ses leçons un charme particulier.

Ces précieuses qualités de travailleur ardent, de penseur profond, d'habile écrivain valurent au jeune Vincent une nouvelle distinction pendant son cours de théologie. Il était venu à la pensée des pères Perrone et Manera d'établir une académie pour les élèves qui aimaient à s'exercer, en vacances, dans l'exposition ou la défense des vérités révélées.

On choisissait pour sujet de la discussion les thèses les plus importantes, et on donnait à l'exercice académique la forme d'un dialogue en langue latine. Cinq académiciens y prenaient part; l'un d'eux avait le rôle de docteur catholique et les quatre autres attaquaient tour à tour sa doctrine, à titre de luthérien, de janséniste, d'homme d'État et de rationaliste. La forme du dialogue permettait de formuler les objections d'une manière brève et claire, et donnait au catholique plus de facilité pour les réfuter sur-le-champ. Deux de ces séances académiques eurent lieu dans la grande salle du Collège romain, sur une estrade élevée d'où les jeunes adversaires étaient vus et entendus de tout l'auditoire. Elles furent vivement applaudies, et le succès fut complet. Vincent Pecci eut la mission de défendre la sainte doctrine (1).

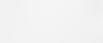
Un bon nombre de nos lecteurs connaissent, sans doute, ces exercices de nos écoles catholiques. Les académies sont autant d'arènes où l'on s'habitue à employer les armes de la science théologique pour confondre l'erreur, où l'on apprend à ne point s'effrayer des attaques en apparence les plus formidables, à démêler les sophismes de l'hérésie et de l'impiété.

(1) *Ms.*



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 2



APPLIED IMAGE Inc.

2651 Elm Street  
Rochester, New York 14609-1198  
716-462-7400  
1775 Lake Road, Box

Les détracteurs de l'Église ne cessent de répéter qu'elle cache même à ses élèves la nature et la force des objections formulées chaque jour contre la révélation. Or, nulle part plus que dans nos grandes écoles, on n'accoutume les jeunes intelligences à considérer, sous toutes leurs faces, les erreurs les plus précieuses et les mieux présentées sous la forme la plus scientifique et la plus attrayante. Cette méthode, connue des premiers apologistes du christianisme, perfectionnée et employée avec succès par saint Thomas et par ses disciples, n'a jamais cessé d'être en honneur dans les universités romaines.

Le jeune Pecci acheva de se perfectionner grâce à cette rigoureuse discipline de la théologie scolastique. Vers cette époque, il cessa de porter le nom de Vincent, prit celui de Joachim et ne le quitta que pour s'appeler Léon XIII.

En 1832, il reçut le grade de docteur en théologie, et il choisit une carrière dans les rangs du clergé séculier. Suivant les conseils de son père et de son oncle Antonio, il entra au collège des Nobles, autrement nommé l'Académie des nobles ecclésiastiques. Il y devait rester jusqu'en 1837. Ce collège était la pépinière des prélats destinés à servir le souverain pontife dans les nunciatures et les diverses branches de l'administration. On apportait donc à sa direction la plus vive sollicitude.

Les élèves de cet établissement, après avoir terminé leurs études dans les meilleures écoles de Rome, continuaient à suivre, à l'université de la Sapience, des cours spéciaux qui les préparaient à leurs carrières respectives. Les souverains pontifes donnaient les chaires de cette grande université au concours, et, par suite, elles étaient toujours occupées par les hommes du plus grand mérite.

Joachim Pecci profita de ce temps précieux pour approfondir davantage les sciences sacrées, dont il avait acquis une solide connaissance au Collège romain. Il poussa aussi ses études de droit avec une grande ardeur. Il prit durant l'espace de cinq années, outre le grade de docteur en théologie, les titres de docteur en droit canonique et en droit civil. Il était dès lors parvenu à un haut degré de culture et avait dépassé tous ses émules.

Une société de prêtres avait fondé un prix de soixante

sequins pour le meilleur essai sur une thèse tirée au sort entre cent thèses de droit canonique. Joachim Pecci voulut être du nombre des concurrents. Le sujet qui lui échet fut celui-ci : « Le pontife romain a le droit de recevoir les appels que l'on fait des sentences de juges inférieurs, même sans intermédiaires. » Il l'emporta sur ses rivaux, parmi lesquels se trouvait le vénérable M<sup>sr</sup> Kirby, archevêque d'Éphèse et



Fig. 13. — Léon XII. Médaille de Saint-Paul hors les murs.

recteur du séminaire irlandais à Rome. La noble ambition de se distinguer dans toutes les sciences nécessaires ou utiles à sa vocation lui était inspirée par le seul motif de mieux servir Dieu et l'Église.

Parmi les condisciples du jeune comte Pecci au collège des Nobles, se trouvait le duc Sixte Riario-Sforza, dont les vertus devaient jeter tant d'éclat sur le siège archiepiscopal de Naples. Ils s'unirent alors d'une sainte amitié : une de ces amitiés de collège si profondes et si vraies qui survivent à toutes les illusions, à toutes les épreuves de la plus longue vie, et sont

parfois fécondes en grandes œuvres (1). Nous parlons ici de cette union pour montrer comment dans l'auitité, de même que dans la science, Joachim Pecci tendait à la perfection et réalisait le type du gentilhomme chrétien.

Sa naissance et ses rares qualités devaient attirer sur lui l'attention et l'estime des prélats romains les plus haut placés. Parmi eux étaient les cardinaux Pacca et Sala, si connus dans l'histoire, l'un pour son rôle dans les négociations avec le premier consul, l'autre pour sa fidélité à Pie VII et pour les souffrances que Napoléon lui fit endurer.

Le cardinal Pacca était alors protecteur du collège des Nobles. Sur sa recommandation, Grégoire XVI nomma le comte Pecci, « prélat domestique, » en janvier 1837. Ce titre était accordé à un mérite que tous, à Rome, avaient déjà reconnu. Aussi ce choix fut-il universellement applaudi.

Joachim Pecci, ayant terminé ses études préparatoires, devait acquérir une connaissance pratique des matières d'administration. Il avait quitté le collège pour aller demeurer avec son oncle au palais Muti, près de l'Ara-Cœli. Le 16 mars, le souverain pontife le nomma référendaire à la cour de la *Segnatura*; et bientôt après il lui fit prendre rang parmi les prélats attachés à la congrégation *di Buongoverno*, dont le cardinal Sala était préfet. M<sup>sr</sup> Pecci était donc placé immédiatement sous l'œil d'un ami et d'un guide qui développa son talent d'administrateur.

Sur ces entrefaites, le choléra s'abattit sur Rome. Le cardinal Sala, à qui le pape confia la surintendance des hôpitaux de la ville, trouva dans M<sup>sr</sup> Pecci un collaborateur intelligent et dévoué. Peut-être même celui-ci rendit-il dans ces circonstances si critiques plus de services que s'il eût été prêtre. Les préoccupations du saint ministère n'étaient point là pour le distraire de l'œuvre dont il était chargé : celle de pourvoir à toutes les nécessités sanitaires d'une grande ville et aux besoins matériels d'une foule de malades. Cependant ce fut un sacrifice pour un cœur où la charité surnaturelle dominait tous

(1) Sur les cardinaux Pecci et Riario-Sforza, voir les *Schemata* du concile du Vatican.



Fig. 14.—Le Quirinal, ancien palais des Papes. Pie IX habitait le Quirinal avant l'invasion de Rome ; à côté de ce palais est la chapelle où Léon XIII a reçu le sous-diaconat.

les sentiments, de ne pouvoir apporter les consolations suprêmes de la religion aux pestiférés de toute condition que l'impitoyable fléau frappait sans cesse, pendant ces jours de deuil universel et d'indicible effroi.

Le cardinal Sala garda toujours un bon souvenir du zèle infatigable de son jeune protégé. Et celui-ci, quand le fléau disparut de Rome, obtint la plus douce récompense qu'il pût ambitionner : on lui dit de se préparer à recevoir les ordres sacrés.

Le 17 novembre, il reçut le sous-diaconat, et le 24 du même mois, M<sup>sr</sup> Sénibaldi, archevêque de Damiette, Pordonna diacre, dans la petite chapelle où mourut saint Stanislas Kostka, à Saint-André du Quirinal.

Pourquoi choisir ce jour et ce lieu pour prendre les engagements irrévocables qui lient le jeune lévite à Jésus-Christ, le souverain prêtre de la loi nouvelle ? Ne pourrions-nous pas découvrir là une preuve de la piété et un indice du dévouement qui forment deux des traits les plus saillants de la vie que nous racontons ?

La petite église de Saint-André du Quirinal était, en 1837, attachée au noviciat de la compagnie de Jésus. Cet édifice, séparé seulement par la rue du palais où les papes habitaient autrefois, a, en quelque sorte, pris naissance sous le regard paternel des pontifes, comme il convenait, du reste, à une pépinière féconde d'hommes apostoliques. C'est un de ces sanctuaires nombreux qui, à Rome, invitent l'étranger, fatigué de la chaleur du jour, à goûter la délicieuse fraîcheur du saint lieu, à se reposer et à prier. Telle est l'oasis sur la route aride et brûlée du désert.

Aujourd'hui même que le vicaire de Jésus-Christ n'habite plus la demeure où Pie IX a tant souffert et tant pleuré, il fait bon entrer dans l'atmosphère qui remplit et l'église et le palais. Elle est imprégnée du parfum de la sainteté, elle porte aux aspirations qui élèvent l'âme vers Dieu, elle rappelle le souvenir de tout ce qu'il y a de plus héroïque dans la vie chrétienne.

Là François de Borgia, alors que la Rome du seizième siècle était le centre où les grands saints se groupaient autour du

trône pontifical, comme les guerriers de David autour de leur chef (1), reçut Stanislas Kostka, encore adolescent, mais déjà consumé par les séraphiques ardeurs de l'amour divin. Ce noviciat, où vivait une compagnie d'hommes tout célestes, était comme la porte du paradis.

Le cardinal Odescalchi, vicaire général du saint-père, sou-



Fig. 15. -- L'imposition des mains dans l'ordination.  
Peinture du cimetière de l'Ardéatine.

pirait, en 1837, après le jour qui le verrait libre de quitter la pourpre romaine et de devenir simple novice dans cette maison où saint François de Borgia avait reçu autrefois Stanislas épuisé par une longue route, où Stanislas avait mené une vie angélique, où reposait le précieux trésor de sa dépouille mortelle. Quel lieu plus fécond en nobles pensées et en généreux sentiments, que celui où s'épanouirent tant d'héroïques vertus ?

(1) Pour ne parler que des saints de la Compagnie de Jésus qui brillèrent à Rome de 1540 à 1580, il suffit de rappeler saint Ignace, saint François Xavier, le bienheureux Pierre Faivre, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kostka, saint Jean Berchmans, le vénérable cardinal Bellarmin.

Aussi est-ce dans la chapelle même où mourut le jeune saint polonais que le cardinal-vicaire voulut conférer lui-même la prêtrise à Joachim Pecci, le dimanche 31 décembre 1837.

Le nouveau prêtre célébra sa première messe à l'autel où il avait reçu l'imposition des mains et l'onction sacrée. Il eut le bonheur d'être entouré de sa famille et d'avoir à ses côtés son cher Joseph, qui, cinquante ans plus tard, devait assister à son jubilé sacerdotal (1). Le reste de la journée se passa au noviciat, au milieu des frères de Stanislas Kostka.

Ainsi, sous l'œil de Dieu et dans ce milieu où tout respirait la ferveur apostolique et l'esprit de sacrifice, commença cette longue vie sacerdotale couronnée en ce moment par les fêtes jubilaires du Vatican.

Suivons la trace lumineuse de cette carrière.

(1) Ceux qui étaient présents à la messe jubilaire du 1<sup>er</sup> janvier 1888 ne sauraient jamais oublier l'émotion qui gagna la multitude des fidèles lorsque l'on vit entrer, escorté par quelques gardes pontificaux et s'appuyant sur deux prélats, le vénérable cardinal Joseph Pecci, octogénaire, qui voulut, malgré sa maladie, prendre part à la joie universelle.



Le vase de lait porté par l'agneau. Peinture des calacombes.

DEUXIÈME PARTIE.

---

LES PREMIÈRES MISSIONS  
DIPLOMATIQUES.



## CHAPITRE PREMIER.

### DÉLEGATION A BÉNÉVENT.

M<sup>sr</sup> Pecci gouverneur de province à vingt-sept ans. — Difficulté de sa situation — M<sup>sr</sup> Pecci gravement malade. — Le peuple tout entier prie pour sa guérison. — Administration énergique et intelligente — M<sup>sr</sup> Pecci se montre homme d'Etat. — Il est rapelé à Rome.



TOUTE la vie de M<sup>sr</sup> Pecci est désormais consacrée au service du saint-siège. Son inclination le portait à rester à Rome et à s'occuper des matières purement ecclésiastiques. Le cardinal Sala, qui connaissait bien les désirs et les capacités de son protégé, l'avait fait agréger aux congrégations de la Propagande, des évêques et réguliers et du concile. De plus, le cardinal Lambruschini, qui n'avait pas une moindre estime du jeune prélat, le fit nommer membre consulteur d'une autre congrégation importante, le mettant sous la direction particulière des doctes prélats, depuis cardinaux, Frezza et Brunelli<sup>(1)</sup>.

Il dut donner à ses protecteurs, si intéressés au développement de son intelligence, des motifs tout spéciaux de satisfaction, car Grégoire XVI, qui connaissait l'art de gouverner et savait choisir ses hommes, le nomma, au mois de février 1838, délégué ou gouverneur civil de la province de Bénévent et lui ordonna de se rendre à son poste sans délai.

M<sup>sr</sup> Pecci assumait bien jeune encore la terrible responsabilité de commander aux hommes et d'administrer toute

(1) *Mss.*

une province. Il n'avait pas encore achevé sa vingt-huitième année.

La petite principauté de Bénévent était devenue la possession des papes grâce à la générosité de ses anciens propriétaires. Elle était enclavée dans le royaume de Naples, à peu de distance de la capitale. Cette situation, durant le règne de Grégoire XVI, était en partie cause des graves désordres que les délégués précédents n'avaient pu réprimer.

Les criminels échappés à la justice et les conspirateurs politiques trouvaient dans la province de Bénévent un refuge facile contre les poursuites de la police napolitaine. Les contrebandiers fourmillaient aux frontières. Ce qui aggravait et compliquait la confusion et le désarroi, c'était l'état de choses dont le gouvernement pontifical avait hérité de l'occupation française et du règne de Murat.

Talleyrand (1), qui avait été le mauvais génie de Napoléon I<sup>er</sup>, avait, s'il faut en croire Crétineau-Joly (2); conseillé à l'empereur de s'emparer des États du pape. C'était une misérable vengeance et un funeste conseil. Quoi qu'il en soit, Talleyrand fut nommé prince de Bénévent, et il eut pour un temps cette petite province en partage.

Tout le monde connaît la guerre incessante que les Français eurent à soutenir dans toute l'Italie méridionale contre le brigandage et le carbonarisme. Les efforts que le gouvernement de Napoléon et celui de Murat avaient faits pour étouffer la révolte étaient restés sans résultat, semblables à des travaux qu'on aurait entrepris pour éteindre les feux du Vésuve ou de l'Etna.

Le brigandage, pendant l'occupation française, et le carbonarisme, au commencement de ce siècle, avaient pour fin principale de résister à la domination étrangère et de protéger contre elle les gens des campagnes.

Quand l'invasion française se fut retirée de la péninsule, les brigands et les carbonari continuèrent à régner en maîtres sur les Deux-Siciles. Depuis le retour de Pie VII de Fontainebleau, ces deux associations semblèrent s'établir et se retrancher de

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers.

(2) *L'Église romaine en face de la révolution*.

préférence dans la province de Bénévent. Elles s'allièrent bientôt avec les contrebandiers et donnèrent volontiers asile aux criminels fugitifs et aux conspirateurs.

Ainsi en 1838, quand M<sup>sr</sup> Pecci fut nommé gouverneur de Bénévent, le territoire de la province était un nid de brigands, de contrebandiers, de criminels et de conspirateurs politiques. L'inviolabilité dont jouissait le sol de la principauté, et dont tant d'hommes dangereux et remuants abusaient, avait donné lieu à de sérieux débats entre les cabinets de Rome et de Naples. Plus d'une famille noble faisait du château de ses ancêtres une espèce de forteresse où, au mépris de toutes les lois, elle défiait les autorités publiques et jouissait d'une parfaite sécurité.

Les habitants paisibles et amis de l'ordre étaient terrifiés par ces hardis malfaiteurs, qui prélevaient trop souvent sur eux une taxe assez lourde, sous prétexte de les garantir contre des outrages plus atroces.

Tels étaient le pays et la population que M<sup>sr</sup> Pecci fut appelé à gouverner.

Il dut quitter Rome pendant qu'il goûtait encore les premières douceurs de son sacerdoce et savourait ces délices spirituelles qu'on se rappelle plus tard dans la vie, comme le voyageur du Sahara, au milieu des sables, se souvient des matinées du printemps, des riantes prairies et des ruisseaux limpides du pays natal.

Soit que le jeune gouverneur eût emporté avec lui de Rome les germes d'une fièvre typhoïde très maligne, soit qu'il l'eût contractée dans le trajet de Rome à Naples, il tomba gravement malade peu de jours après son arrivée.

Sa réputation semblait l'avoir précédé à Bénévent. Peut-être pendant les ravages du choléra, peu de mois auparavant, avait-on entendu nommer avec éloges le jeune prélat qui avait rendu à la ville éternelle des services signalés. Sans nul doute, les principaux personnages de la province avaient dû s'informer des antécédents et du mérite du gouverneur envoyé parmi eux en des circonstances exceptionnelles.

Le peuple, qui a l'œil si exercé et l'oreille si fine quand il s'agit d'observer la personne et d'apprendre l'histoire de ceux

qui viennent exercer l'autorité sur lui, fut agréablement frappé en voyant entrer à Bénévent ce jeune prêtre, grand, pâle et maigre, à l'air noble et modeste. De plus, M<sup>sr</sup> Peci avait dès lors acquis le don de bien dire et de charmer par des paroles gracieuses et bien appropriées à la circonstance. Le voir et l'entendre, c'était se sentir attiré vers une nature noble, droite et accomplie.

Les Bénéventains, qui espéraient beaucoup d'un prélat si distingué, furent douloureusement surpris, consternés même, d'entendre dire, trois jours après son arrivée, qu'il était gravement malade, au point que l'on dut faire venir de Naples le docteur Benoit Vulpés, directeur général des hôpitaux de cette ville.

La science la plus sûre pouvait bien peu de chose contre le fièvre. Le mal eut trop de prise sur un corps affaibli, épuisé par de longues études, et peut-être par des austerités que les saints prêtres exercent souvent sur eux-mêmes. Aussi les ravages de la maladie furent-ils rapides et effrayants.

On ordonna des prières dans toutes les églises; le peuple ne s'en contenta pas. Le péril avait rendu le jeune délégué plus cher encore à ces cœurs méridionaux, si francs et si expressifs dans leurs affections. On fit une procession solennelle au sanctuaire vénéré de Notre-Dame des Grâces, dans les environs de la ville.

Il y avait aussi à Bénévent un collège de jésuites. Le recteur, le père Tessandari, homme vénéré à cause de sa sainte vie, était accouru au bruit du premier danger.

Les jésuites étaient liers de leur brillant élève d'autrefois; et, du reste, ils avaient son frère Joseph enrôlé dans leur milice.

Le père Tessandari avait une très grande dévotion à saint François de Géronimo, l'un de ces hommes apostoliques que Dieu suscita en Italie dans les deux derniers siècles afin de prémunir la foi des peuples contre les épreuves dont nous avons parlé. Il appliqua au malade une relique du bienheureux, et il la laissa sur sa poitrine pendant qu'il implorait sa guérison par de ferventes prières. Le saint fit-il un miracle? C'est le secret de Dieu. Toujours est-il certain que le malade fut sauvé.

La sagacité du docteur Vulpès, de son côté, contribua sans doute à la complète guérison (1). Ainsi s'exprime notre *Manuscrit*, et il faut en respecter la réserve.

Nous ne pouvons passer sous silence le vif intérêt que prit Grégoire XVI aux phases de la maladie et de la convalescence. Il donna ordre au cardinal Gamberini, secrétaire de l'intérieur, de le tenir chaque jour au courant de l'état du malade.



Fig. 10. — Grégoire XVI. Médaillon de Saint-Paul hors les murs.

Cette guérison inattendue combla de joie non seulement le souverain pontife, mais tout le peuple de Bénévent. Aussitôt que le délégué fut rétabli, il voulut réparer le temps perdu, en étudiant à fond l'état de la province et les besoins des populations confiées à sa sollicitude.

Son premier acte public fut de bénir solennellement au nom du cardinal Bussi, archevêque de Bénévent, la première pierre d'une nouvelle église dédiée à Notre-Dame des Grâces. Cet

édifice fut construit à l'occasion d'un vœu solennel fait par les Bénéventains pendant que le choléra ravageait Naples et ses alentours. Bénévent et son territoire en furent préservés; faveur singulière qui fut attribuée à leur patronne.

M<sup>sr</sup> Pecci fut doublement heureux de présider cette pieuse cérémonie; il pouvait ainsi remercier de sa guérison celle qu'il aimait toujours de l'amour le plus filial, et témoigner au peuple combien il était reconnaissant des prières qu'on avait offertes pour lui dans l'ancien sanctuaire de la Vierge.

C'était aussi une occasion favorable pour lui de rencontrer ensemble, comme face à face, les masses populaires dont il avait les intérêts à cœur, et les personnes des hautes classes contre lesquelles il allait avoir à lutter, afin de rétablir le règne de l'ordre et de la justice.

Les brigands et leurs protecteurs s'étaient d'abord imaginé, en voyant arriver parmi eux ce jeune prélat qui avait pâli sur les livres, qu'ils en auraient facilement raison. Sa première apparition en public, sa faiblesse corporelle et sa maladie récente les affermirent dans leur espoir. Ils ne pensaient pas que la victoire pût leur échapper. Cette illusion ne fut pas de longue durée.

Le délégué s'était fait rendre un compte exact des localités infestées par les criminels, du centre d'opération des contrebandiers, des familles où se cachaient les étrangers qui voulaient se soustraire à la recherche de la justice. Et, quand il eut bien arrêté tous ses plans, il les fit exécuter avec un ensemble et une vigueur qui déjouèrent tous les calculs. Un nommé Pascal Colletta avait pour retraite et forteresse la villa Mascambruni, d'où, à la tête de quatorze brigands habitués à tous les crimes, il faisait de fréquentes excursions dans le pays. Tout le monde le redoutait.

M<sup>sr</sup> Pecci fit cerner la villa à l'improviste par la gendarmerie pontificale. Pas un des malfaiteurs ne lui échappa. Le lendemain, Pascal Colletta et ses complices furent conduits chargés de fers à travers les rues, et jetés en prison. Ils ne troublèrent plus le repos du pays ni le sommeil des gens de bien. Ainsi furent délogées successivement de leurs repaires toutes les bandes de brigands qui avaient été si longtemps la terreur

du pays et avaient fait le désespoir des gouverneurs. Les contrebandiers furent traités avec la même rigueur.

Le délégué se montrait d'une grande sévérité envers tous ceux qui s'étaient souillés de crimes, qui avaient été le fléau des pauvres, des innocents et des gens paisibles. Il donnait cependant l'attention la plus scrupuleuse et la plus infatigable à l'examen de tous les témoignages apportés en faveur des accusés; mais, sa décision une fois prise, il était inflexible: Il fallait que l'ordre fût rétabli, que la sécurité publique ne fût plus troublée par les complots, que le plus pauvre pût se sentir à l'abri de toute vexation et de toute violence, enfin, que la province entière respirât en pleine liberté.

Les coupables d'un rang supérieur, ou élevés par l'éducation au-dessus du niveau commun, avaient plus à redouter sa sévérité que les ignorants ou les hommes séduits par l'ascendant du mauvais exemple. Aucune intervention de parents ou d'amis puissants et riches ne pouvait soustraire aux coups de

justice ces tyrans de village, qui se conduisaient comme si les lois n'étaient point faites pour eux.

Les agitateurs et les criminels des États napolitains surent bientôt que la province de Bénévent ne leur servirait plus d'asile. Aussi se hâtaient-ils de repasser la frontière plutôt que de courir le risque d'être expulsés de vive force ou livrés à la justice qui les réclamait. Bénévent cessa par là même d'être un foyer d'agitation et de conspiration politique. Le roi Ferdinand fut très satisfait et fit exprimer son contentement à M<sup>gr</sup> Pecci par son ministre, le marquis de Caretto.

Un opuscule publié en 1878 raconte en substance les faits que nous allons rapporter, et auxquels nous pouvons ajouter des détails authentiques (1).

Un jour, pendant que les citoyens de Bénévent et le peuple de la province étaient en émoi à cause du succès qu'obtenaient ses mesures de répression, M<sup>gr</sup> Pecci vit entrer chez lui un noble de haute lignée qui s'était fait le protecteur des criminels et avait bénéficié de leurs méfaits. Celui-ci se plaignit amèrement de ce que les gendarmes pontificaux n'avaient,

(1) *Qui est Léon XIII, et quelle sera sa politique ?* New-York, 1878.

dans leurs perquisitions, ni respecté son écusson ni considéré son château comme un lieu inviolable. Le délégué essaya de lui montrer que la loi est faite pour tout le monde et que les personnes de la classe élevée doivent donner le bon exemple à leurs inférieurs, en observant avec scrupule les ordonnances du pape.

L'arrogant visiteur ne voulait pas entendre les choses de cette façon. Il s'oublia au point de dire qu'il partirait à l'heure même pour Rome et qu'il n'en reviendrait pas sans un ordre du souverain pontife relevant M<sup>sr</sup> Pecci de ses fonctions de gouverneur. « Vous pourrez partir quand il vous plaira, Monsieur le marquis, lui répondit le délégué avec dignité; mais je vous prévien<sup>s</sup> qu'en arrivant à Rome vous passerez par le château Saint-Ange, avant de vous rendre au Vatican. » M. le marquis comprit, ne partit pas, et finit par se soumettre.

Afin d'opposer une barrière efficace à la contrebande qui s'était si longtemps pratiquée, le délégué organisa sur les frontières, de distance en distance, des postes de douane, et les établit à la portée des garnisons pontificales; il plaça ce réseau sous l'autorité d'un officier, nommé Sterbini, qui l'avait déjà secondé dans son œuvre de pacification et de restauration générale.

Son plan n'était pas seulement de supprimer le crime et d'expulser les auteurs du désordre, il déploya beaucoup d'énergie pour développer les ressources agricoles et industrielles de la province. Il fallait des routes larges, commodes, praticables, pour faciliter la communication avec Campo-Basso, Molise, Terra di Lavoro et Avellino. Ces voies nouvelles ouvraient aux Bénéventains les marchés de Naples, et attireraient sur les marchés de la province les agriculteurs des campagnes napolitaines.

M<sup>sr</sup> Pecci se rendit à Rome sans perdre un instant, et il exposa au souverain pontife et à ses ministres les détails de son projet. Grégoire XVI lui donna son entière approbation et lui permit d'exécuter sans délai ce qu'il avait conçu pour le bien du peuple. Les routes furent faites et donnèrent de nouveaux débouchés au commerce local et un nouvel essor à l'industrie.



Saint Joachim, patron de Léon XIII, d'après Albert Dürer.

Le délégué fit plus. Le peuple était écrasé par les impôts et les taxes, depuis l'invasion étrangère. Aux taxes et aux impôts s'étaient ajoutées les exactions militaires. Lorsque le gouvernement pontifical fut rétabli, la patience du peuple était à bout et les ressources du pays à peu près épuisées. Le trésor du pape, au lieu de se trouver garni, était grevé par la dette que l'occupation française lui avait léguée en héritage. Toute la bonne volonté de la cour romaine ne pouvait remédier, sinon bien lentement, à ces maux invétérés.

M<sup>sr</sup> Pecci obtint du grand cœur de Grégoire XVI pleins pouvoirs pour abolir le système d'impôts, et par là, plus encore que par l'ouverture des voies de communication avec le royaume de Naples, il donna une nouvelle impulsion à l'agriculture et à l'industrie.

En un mot, tout prospéra sous l'administration du jeune délégué qui, dévoué avant tout à Dieu et à son devoir, ne se distinguait pas moins par le cœur que par l'intelligence, quand il s'agissait d'accomplir une œuvre de zèle.

Il avait saisi la situation de la belle province soumise à son autorité, il avait compris les nécessités matérielles et morales de ses habitants, et il ne s'était pas donné de repos avant d'avoir porté au mal un remède efficace.

Dans les campagnes et dans les hameaux les plus isolés, comme dans les villes, chacun put vaquer à ses occupations sans craindre les attaques des brigands pendant le jour, ou leurs surprises durant la nuit. La loi protégeait également les petits et les grands. L'ordre, la tranquillité, le travail et la prospérité régnaient partout. C'était une véritable transformation.

Sur ces entrefaites, le roi de Naples avait commencé avec la cour de Rome de sérieuses négociations qui avaient pour but la cession de la principauté de Bénévent en retour de territoires plus spacieux et plus voisins des États romains.

Le cardinal Lambruschini consulta M<sup>sr</sup> Pecci et lui demanda son avis sur un tel échange. Ce dernier s'y opposa de toute son énergie et, fit valoir, dans un rapport détaillé, les sérieuses considérations qui motivaient son sentiment. Elles se fondaient sur de graves raisons politiques et religieuses.

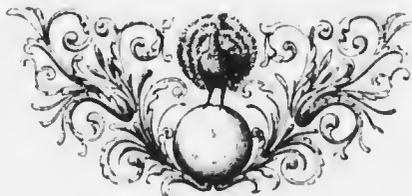
M<sup>sr</sup> Pecci insista spécialement sur les motifs de l'ordre moral. Le siège métropolitain de Bénévent, disait-il, n'avait pas moins de quatorze suffragants, et devait rester sous la dépendance immédiate du saint-siège (1). En effet, les intérêts spirituels du peuple étaient incomparablement mieux protégés sous le gouvernement paternel des papes qu'ils ne pouvaient l'être sous une puissance séculière. De plus, les réformes administratives si heureusement opérées par le délégué lui-même ne laissaient aux Bénéventains rien à désirer sous le rapport matériel et politique.

Les raisons de M<sup>sr</sup> Pecci prévalurent à Rome, et les négociations furent abandonnées. Ce service fut le dernier que le prélat rendit au peuple dont il était chargé. Le gouvernement de la principauté était désormais une tâche facile pour quiconque en serait chargé. Tout délégué plus désireux d'être le représentant d'un souverain paternel que jaloux de sa propre autorité serait le bienvenu à Bénévent.

Grégoire XVI, voyant l'opinion qu'il s'était formée sur le jeune prélat de vingt-huit ans justifiée par les faits, allait trouver à ses talents un champ plus vaste et plus difficile.

M<sup>sr</sup> Pecci fut subitement rappelé à Rome. Il laissait après lui des regrets profonds et universels, et un nom que les Bénéventains n'ont ce-sé de bénir

(1) *Mss*



## CHAPITRE II.

### DÉLÉGATION DANS L'OMBRIE.

Premières relations de M<sup>re</sup> Pecci avec Pérouse. — Causes de l'agitation dans les Etats pontificaux. — Ce que voulaient les sectes. — Grégoire XVI à Pérouse. — Il se montre très satisfait de M<sup>re</sup> Pecci. — Réforme et pacification dans l'Ombrie comme à Benevent. — Les prisons vides. — Rappel à Rome.



MONSEIGNEUR Pecci, rappelé à Rome au mois de mai 1841, fut aussitôt nommé délégué ou gouverneur civil de Spolète; mais, avant même qu'il eût quitté la ville éternelle pour se rendre dans son nouveau poste, il reçut de Grégoire XVI une autre destination : il fut envoyé à Pérouse, la capitale de l'Ombrie.

Nous ignorons les causes qui motivèrent ce changement. Il nous semble toutefois qu'on peut en trouver une raison suffisante dans l'agitation révolutionnaire qui troublait alors cette province. La ville de Pérouse avait toujours été un des principaux centres d'action des conspirateurs. Il fallait y envoyer un homme doué des plus hautes qualités de l'esprit et du cœur, capable de gagner la confiance et l'affection du peuple, ayant l'intelligence des réformes nécessaires pour enlever tout prétexte de mécontentement, sachant gouverner avec fermeté sans irriter par des tracasseries inutiles ou des mesures imprudentes, joignant enfin à tous ces dons naturels une éminente vertu. M<sup>re</sup> Pecci était bien cet homme que réclamait la situation. Sa conduite à Benevent était un sûr garant de ce qu'il ferait à Pérouse.

Pérouse, comme Chiusi et Spolète, Orviêto et Sienné, est

une des villes fortes qui sont bâties sur la cime ou sur le penchant abrupt des collines élevées de l'Italie centrale. Il semble que leurs fondateurs aient voulu les prémunir à la fois contre les armées ennemies et contre les fièvres qui régnaient dans la plaine.

Pérouse a été longtemps une de ces petites républiques italiennes dont Sismondi a méconnu l'esprit et mal raconté les origines (1). Toutes, elles furent l'œuvre du travail sanctifié et dirigé par la religion. Nulle histoire n'est aussi remplie de féconds et salutaires enseignements pour les gouvernements et les peuples modernes que celle de ces villes libres de l'Italie, où l'Église réunit les classes ouvrières converties et affranchies, protégées et sauvées par elle, non seulement au milieu de la décadence de l'empire romain, mais aussi pendant les invasions des hordes barbares. Les Goths, les Huns, les Vandales, les Lombards ont beau se succéder, dévastant tout sur leur passage, les héroïques habitants échappés au carnage, guidés par leurs évêques et leurs prêtres, relèvent les ruines de leurs cités.

Tout le monde sait ce que la religion a fait pour ces travailleurs. Elle commença par les rendre dignes de la liberté; puis elle leur assura un patrimoine indépendant à Venise, à Milan, à Gênes, à Crémone, à Lodi, à Vérone, à Bologne, à Florence, à Lucques, à Pise, à Sienna, à Pérouse, à Assise, à Rome même. Après leur avoir donné une patrie, elle les arma pour la défendre et les conduisit au combat. Ces glorieuses villes du moyen âge, avec leurs cathédrales, leurs monastères, leurs universités, leurs écoles de science, de littérature et d'art, sont la création de ces milliers d'hommes libres enrégimentés sous la bannière de la croix, et s'efforçant avec une noble ardeur de rendre leur cité terrestre une image visible de la cité d'en haut.

Pérouse, après s'être élevée ainsi, avait subi le sort de ses voisines et de ses sœurs dans toute la péninsule. L'ambition féodale et les factions qu'elle enfanta renversèrent les institutions libres fondées par la religion.

(1) Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*.

Celui qui venait, dans l'été de 1841, gouverner Pérouse au nom du saint-siège, a raconté mieux que personne les incomparables bienfaits rendus à l'Italie par l'Église et ses pontifes (1).

L'Ombrie comptait plusieurs villes embellies par l'art chrétien, que les siècles catholiques ont si noblement cultivé. A peu de distance de Pérouse, se trouvait Assise; elle était libre et indépendante au moyen âge, et fut à jamais illustrée par deux de ses enfants, saint François et sainte Claire (2).

En 1841, les germes funestes du scepticisme et du jacobinisme, implantés dans la péninsule sous la domination étrangère, s'étaient tellement accrus et avaient porté de tels fruits, que les principes de la religion et de la vraie liberté semblaient condamnés à périr sur le sol italien. L'œuvre établie par le travail et le dévouement des générations précédentes allait être renversée. Les sectaires, qui se donnaient la mission de plaider en faveur des principes du dix-neuvième siècle, ne réclamaient plus pour leur patrie l'affranchissement du joug ennemi, la liberté de professer la foi des ancêtres, la gloire de prendre place parmi les nations chrétiennes; ce qu'ils voulaient, c'était une Italie démocratique et radicale, sans roi, sans pape et sans prêtres.

Tel était, en 1841, le but des véritables chefs de la conspiration.

Mazzini sut réunir ensemble et diriger avec ruse tous les éléments de propagande. Il fut l'âme de la Révolution et combina tous les plans; Garibaldi fut le bras qui les exécuta, bras aveugle et brutal. Tous deux furent puissamment aidés, dans leur œuvre de bouleversement politique et de ruine sociale, par le ministre Cavour, aux ordres duquel obéissaient un roi dévoré d'ambition, une flotte et une armée dont la puissance n'était pas grande, il est vrai, mais qui, grâce à la connivence de ceux qui auraient pu paralyser leur action, jouèrent dans les événements un rôle décisif.

(1) *Les actes de Léon XIII*, surtout l'encycl. *Immortale Dei*, et les lettres pastorales sur la civilisation.

(2) *Saint François d'Assise*, publié par les soins des RR. PP. Arsène et Louis-Antoine et de M. l'abbé Briu.

La politique piémontaise se laissait déjà deviner en 1841. Bientôt elle se montrera au grand jour et fera échouer les projets conçus par les vrais amis de l'Italie, qui voulaient unir les provinces, libres de toute domination étrangère, gouvernées par leurs princes respectifs, dans une grande confédé-



Fig. 18. — Lac de Perouse; vue générale prise de Passignano.

ration nationale. Pour atteindre son but et soumettre l'Italie aux seuls princes de la maison de Savoie, le roi de Piémont devait sacrifier les liens du sang, sa propre conscience, l'antique honneur, la foi si profonde qui avaient fait de sa race une des maisons royales les plus héroïques et les plus catholiques de l'Europe.

Mais ce roi lui-même et l'indigne ministre qui le dominait

ne voyaient pas jusqu'où les entraînerait le torrent révolutionnaire sur lequel ils lançaient si imprudemment la barque de l'État. La Révolution, personnifiée en Mazzini et en Garibaldi, dépassera les limites qu'ils n'auraient point voulu franchir.

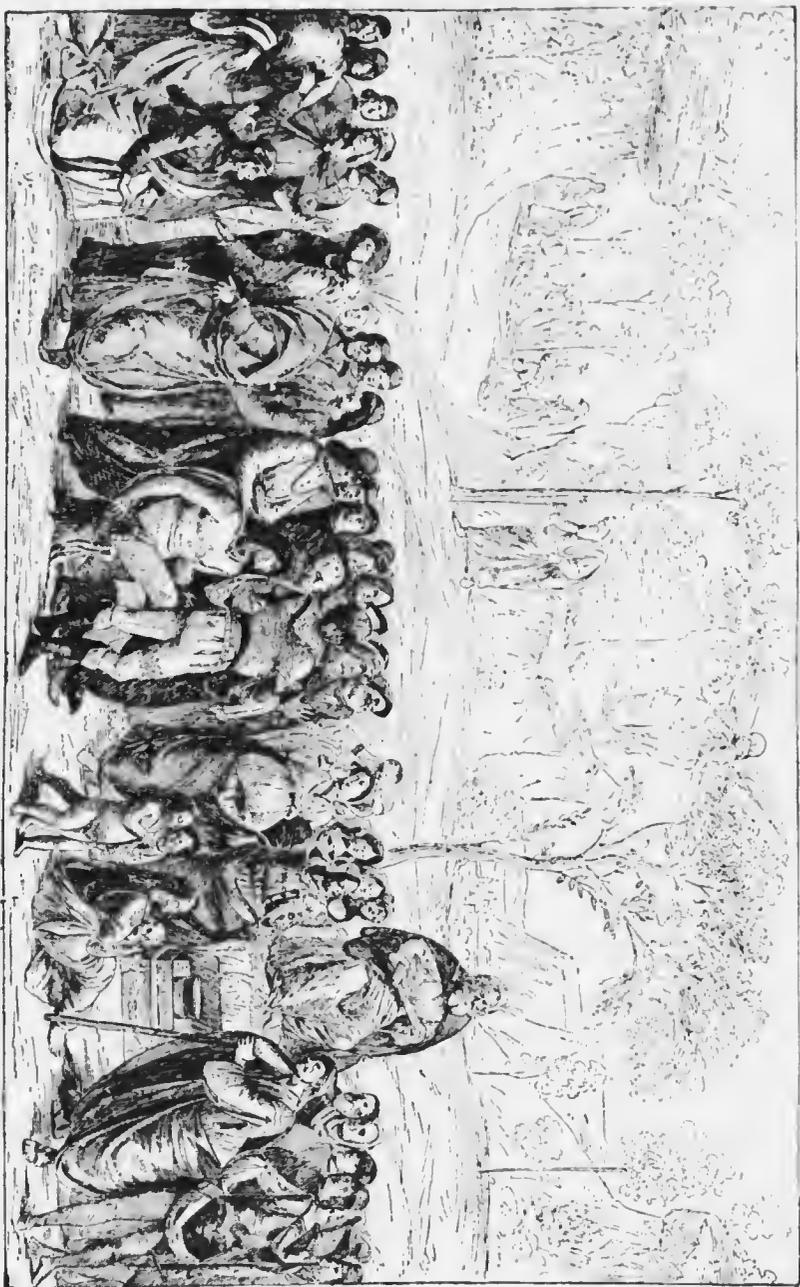
M<sup>sr</sup> Pecci allait avoir à lutter contre ces tendances subversives. Il devina sans nul doute quels dangers menaçaient les États pontificaux et la péninsule tout entière.

Les conspirateurs, de leur côté, avaient tous un même but et s'accordaient sans peine sur les moyens de l'atteindre. Ils avaient compté leurs partisans; ils savaient qu'au moment de l'action pas un ne manquerait à l'appel. Cette conscience de leur union devait leur inspirer un courage qui les fera triompher, quand l'heure marquée pour l'accomplissement de leurs coupables projets aura sonné.

Que faisaient les autres gouvernements de la péninsule pour conjurer le danger? Ils dormaient, d'un sommeil troublé, sans doute, comme on dort sur un sol agité par les fréquentes secousses d'un tremblement de terre; mais aucun d'eux ne se réveillait suffisamment pour voir toute l'étendue du péril. Et cependant la Providence, qui a créé les forces du monde moral comme celles du monde physique, veut que l'homme se mette en garde contre les unes de même qu'il cherche à maîtriser et à diriger les autres. En face des révolutions politiques, sociales ou religieuses, la société n'est point complètement désarmée, elle peut parfois en détourner les coups.

M<sup>sr</sup> Pecci montra plus de prévoyance. Il était doué de ce sens profond qui devine et pressent les convulsions des peuples. Aussi, à Pérouse comme à Bénévent, se mit-il courageusement à l'œuvre pour faire cesser les désordres, les crimes, les souffrances de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, en un mot toutes les causes du malaise général. Les hommes qui exécutent de tels projets sont vraiment les bienfaiteurs de leur patrie.

Grégoire XVI, de son côté, ne s'aveuglait pas sur les périls qui menaçaient la péninsule; il ne dormait pas à l'approche de la tempête. Il avait donc pris la résolution de visiter en personne les États de l'Église, pour connaître par lui-même



La Rome des papes. Peinture à fresque de la chapelle Sixtine, par Lucas Signorelli.

les maux réels de chaque province et y porter plus promptement et plus sûrement remède. Dans un mois, il devait arriver à Pérouse.

Cette ville, par sa situation élevée au-dessus de la plaine, ressemblait assez, en 1841, à la ville française de Laon. Des routes, qui montaient en ligne droite, conduisaient au pied de ses murs. M<sup>sr</sup> Pecci vit au premier coup d'œil ce qu'il y avait à faire. Aussitôt il mit ingénieurs et ouvriers à l'œuvre, et en vingt jours un nouveau chemin, large et commode, rendait l'accès de la ville facile à tous les voyageurs. Le peuple fut très satisfait et comprit dès lors ce que le nouveau délégué allait entreprendre non seulement pour la capitale, mais pour la province entière.

Le prélat, sachant la prochaine arrivée du souverain pontife, disposa tout pour lui faire une magnifique réception. Il avait reconnu déjà les réformes les plus importantes qu'il fallait soumettre au saint-père; mais avant tout il voulait gagner ses bonnes grâces en lui faisant un accueil en rapport avec sa dignité.

Grégoire XVI entra dans la capitale de l'Ombrie par la nouvelle route qui, à partir de ce jour, porta son nom. La ville était en fête. Le délégué avait su communiquer son ardeur aux habitants. Pendant le séjour qu'il fit dans cette cité pour laquelle il avait une prédilection toute particulière, le souverain pontife goûta les douces émotions que causait à son âme la touchante vénération d'un peuple fidèle. Il admira les magnifiques spectacles que l'on découvre à chaque pas dans l'enceinte de la vieille cité.

Avant de quitter Pérouse, le pape ne put contenir l'expression de sa vive satisfaction. « Monseigneur, dit-il au délégué, au cours de mon voyage dans les provinces, j'ai été quelquefois reçu en moine; en certaines villes, on m'a fait l'accueil cérémonieux dû à un cardinal; à Ancône et à Pérouse, j'ai été vraiment reçu en souverain (1). » M<sup>sr</sup> Pecci accompagna Sa Sainteté jusqu'à Città della Pieve, où le pape se reposa trois

(1) *Mss.* « Nel mio viaggio in alcuni luoghi sono stato ricevuto da frate; in molti altri convenientemente, ma da cardinale; in Ancona e Perugia veramente da sovrano. »

jours. Là le souverain pontife remit au délégué de Pérouse un grand nombre de présents et de décorations pour les citoyens les plus méritants de l'Ombrie; puis il ajouta : « Sous peu, Monseigneur, quand je serai de retour à Rome, je me souviendrai aussi de vous (1). »

Le délégué se trouva libre, après le départ du saint-père, de s'occuper avec activité des affaires de son gouvernement. Il donna d'abord ses soins à la capitale. Il voulut ensuite visiter en personne toutes les villes, toutes les communes de l'Ombrie, examinant avec attention les actes des administrations locales, se rendant compte des griefs et des besoins du peuple, instituant partout les réformes nécessaires pour la prospérité du pays. Aussi fut-il accueilli de tous avec joie; on avait une haute idée de son intelligence pratique, de son amour éclairé de la justice et de l'ordre; on savait qu'il obtiendrait des autorités supérieures toutes les améliorations qui procureraient le bien-être général.

M<sup>sr</sup> Pecci renouvela dans l'Ombrie ce qu'il avait fait à Bénévent : il ôta tout prétexte à la rébellion et aux menées séditionnaires, en accordant satisfaction aux justes demandes des populations, sans paraître toutefois céder à la pression des demagogues ou des agitateurs. Il régla l'administration de la justice et mit fin aux interminables délais des magistrats, en réunissant dans un même édifice toutes les cours de la capitale. Cette mesure lui permettait de suivre plus facilement la marche des affaires contentieuses. Le zèle qu'il apporta dans toutes ces réformes était à la fois si ferme et si plein de tact, que tout lui réussit; et un jour vint où les prisons de Pérouse ne renfermaient plus un seul criminel.

Non content de prendre les moyens convenables pour développer l'industrie dans les villes, M<sup>sr</sup> Pecci donna tous ses soins à l'établissement d'une caisse d'épargne à Pérouse, fournissant lui-même une partie des capitaux nécessaires. Il montrait ainsi combien il s'intéressait au sort de l'artisan et du simple ouvrier.

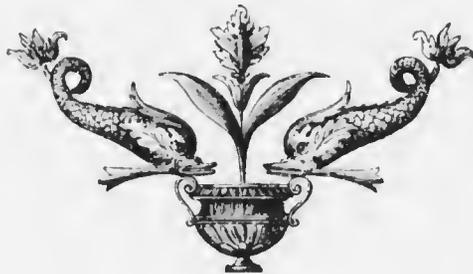
L'éducation publique ne pouvait manquer d'attirer l'atten-

(1) *Ibidem.* « Tra breve, Monsignore, tornato che sarò in Roma, pensero anche a voi. »

tion d'un homme aussi cultivé et aussi convaincu de la nécessité d'une instruction solide et profondément chrétienne pour la prospérité d'un pays. Le collège Rosi, de Spello, réclamait des réformes. Le délégué en fut nommé visiteur par le souverain pontife. Il s'y rendit aussitôt, examina tout, s'informa des ressources et des besoins de l'établissement et ne quitta la ville qu'après avoir relevé les études, rétabli la discipline et remis en bon état les finances de la maison. Ces changements ramenèrent la confiance publique, et les familles de l'Ombrie et des Marches s'empressèrent d'envoyer leurs fils au collège de Spello.

Les autres maisons d'éducation de la province reçurent, sans aucun doute, des marques d'intérêt de la part de M<sup>sr</sup> Pecci; car il n'avait rien plus à cœur que cet apostolat de l'instruction. Mais au moment où il projetait d'autres mesures pour le bonheur de l'Ombrie, le souverain pontife le fit rentrer à Rome.

Ainsi Grégoire XVI tenait la promesse faite à Citta della Pieve; il se souvenait du jeune délégué de Pérouse. Voyons maintenant pourquoi il le rappelait près de lui.



## CHAPITRE III.

### NONCIATURE EN BELGIQUE.

M<sup>r</sup> Pecci est sacré archevêque de Damiette. — Mission de Bruxelles; elle est délicate et difficile. — Lutte entre les catholiques et les libéraux. — Université nationale de Bruxelles. — Parallèle entre les écoles neutres de Belgique et les écoles publiques des États-Unis. — Résultats différents au point de vue religieux. — Le roi Léopold I<sup>er</sup>. — M<sup>r</sup> Pecci assiste à la lutte. — Il obtient des avantages pour les catholiques. — Retablissement de l'université de Louvain. — Comment M<sup>r</sup> Pecci est juge à la cour. — La reine Louise-Marie et ses enfants. — Reconnaissance des Belges. — M<sup>r</sup> Pecci apaise plusieurs différends entre des catholiques. — Il engage l'épiscopat belge à fonder à Rome un collège national.



Ce fut pour M<sup>r</sup> Pecci une bien grande surprise lorsque, dans les premiers jours de l'année 1873, à son arrivée à Rome, il apprit de la bouche du saint-père qu'il était destiné à la nonciature de Belgique, en remplacement de M<sup>r</sup> Fornari, nommé nonce à Paris.

Préconisé archevêque titulaire de Damiette le 27 janvier, il reçut la consécration épiscopale des mains du cardinal Lambruschini, le 19 février, dans la vénérable église de Saint-Laurent *in Panisperna*, bâtie, selon l'antique tradition, sur le lieu même où l'héroïque diacre endura d'horribles tourments et cueillit la palme glorieuse du martyre.

Le 19 mars suivant, le nouveau nonce partit de Civitá Vecchia sur le paquebot français le *Sésostris*, qui se rendait à Marseille. Il traversa la France rapidement, et ne s'arrêta qu'à Namur pour saluer son ancien condisciple, le chanoine Montpellier, qui depuis cette époque a honoré le siège épiscopal de

Liège par ses qualités éminentes. A Bruxelles, M<sup>sr</sup> Fornari, qui avait eu son successeur pour élève au collège des Nobles, lui fit le plus affectueux accueil, et lui donna de précieux renseignements sur le pays où il devait remplir sa délicate mission.

La situation de la Belgique présentait alors au nonce les plus grandes difficultés. Depuis le jour où le peuple, sous un gouvernement désormais autonome, put exercer les droits que donne aux citoyens le régime constitutionnel, ce pays devint un véritable champ de bataille; et, dès lors, les sectes anticatholiques et révolutionnaires, se parant du nom spécieux de parti libéral, avaient inauguré contre le catholicisme, religion de l'immense majorité de la nation, cette guerre savante et impitoyable que nous voyons se continuer à l'heure présente.

Le but immédiat que se proposaient les libéraux était de s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Ils mirent en avant des projets d'institutions libres calquées à la base sur celles de l'Angleterre, et en imposèrent de la sorte à un grand nombre d'hommes honorables et consciencieux qui, fiers de la liberté qu'ils venaient de conquérir, ne surent pas se mettre en garde contre les tendances habilement dissimulées sous le masque du libéralisme. Les libéraux, d'ailleurs, avaient combattu à côté des Mérode, des de Theux, des Nothomb, contre les lois oppressives et anticatholiques de la maison d'Orange, on ne pouvait, le lendemain de la victoire, se défier de ceux qui, la veille, luttaient pour la même cause.

Il fut donc facile aux libéraux de profiter de l'esprit large, généreux, tolérant qui animait les catholiques belges à l'heure du triomphe, pour établir à Bruxelles une université nationale ouverte aux élèves de tous les cultes. Un bon nombre de législateurs n'aperçurent dans le principe qui présida à la conception et à l'organisation de cette université, que la consécration de la liberté dont on prétendait trouver un exemple dans la constitution des États-Unis. Mais, en réalité, aux États-Unis mêmes, on n'essaya jamais de fonder une université nationale avec les deniers de tout le peuple. Ni l'intérêt de l'éducation, ni le désir d'élever une barrière contre les progrès de la religion catho-

lique n'auraient suffi pour faire accepter aux Américains une mesure tendant d'une façon si directe à la centralisation. A la vérité, dans plusieurs États de l'Union, une législation hostile aux catholiques permit d'établir un système d'écoles primaires où l'instruction religieuse réglementaire se bornait à la lecture de la Bible, au chant des hymnes protestantes et à certains exercices communs à toutes les sectes. Grâce à cette espèce de neutralité, tous les protestants pouvaient fréquenter ces écoles. Mais les catholiques n'en voulurent point; ils demandaient l'instruction orthodoxe et les exercices religieux propres à leur culte, et ils fuyaient tout établissement qui ne leur offrait pas ces garanties.

Nous pouvons maintenant nous rendre compte des rapports qui existent entre les solutions données, en Belgique et aux États-Unis, au problème de l'éducation. Dans les États de l'Union américaine où sont maintenues ces écoles publiques, les premiers auteurs de la loi ont avoué que leur but était de gagner au protestantisme les enfants des émigrés irlandais qui affluaient en ce pays.

Bientôt on neutralisa de plus en plus l'instruction et on finit, dans l'espoir d'apaiser les catholiques, par bannir de l'enseignement tout esprit religieux, tout exercice de piété. Or, actuellement, les protestants les plus éclairés se plaignent que les écoles neutres, aux États-Unis, donnent à la république des hommes et des femmes sans foi, sans conscience, sans principes, et d'autant plus dangereux qu'ils sont plus instruits dans les sciences humaines.

Les catholiques ne fréquentaient pas ces établissements, alors même qu'on en avait banni les prières protestantes. Ils voulaient avoir des écoles particulières, aussi libres et aussi privilégiées que les autres. Ils payaient la taxe; ils demandaient qu'une part, au moins, en fût appliquée à l'entretien de leurs classes, et qu'il leur fût permis d'y apprendre à leurs enfants les dogmes et les préceptes de leur religion, à la condition toutefois qu'ils maintiendraient l'enseignement scientifique et littéraire à la hauteur exigée par la loi. Jusqu'à présent, ils continuent de payer leur quote-part d'impôt pour des écoles dont leurs enfants ne peuvent profiter, tout en faisant des sacri-

fices énormes pour créer et soutenir leurs propres établissements.

Il est juste de dire, néanmoins, que la majorité protestante aux États-Unis, en donnant à l'enseignement public le caractère neutre qui ne blesse aucun sectaire, ne vise pas ouvertement à la destruction de la religion chrétienne. On a même cessé d'avouer en ce pays un but hostile au catholicisme.

En Belgique, les conditions de la lutte, au sujet de l'enseignement, étaient bien différentes. C'était la minorité, et une minorité relativement faible, qui imposait à la majorité catholique ses volontés impérieuses, et même elle ne prenait plus la peine de déguiser son but et ses moyens d'action.

En 1843, à l'arrivée à Bruxelles de M<sup>re</sup> Pecci, tout le monde avait déjà compris que l'université fondée et entretenue en cette ville aux frais de la nation belge était le fruit d'une pensée hostile à la foi catholique. Elle était dénoncée par les évêques, le clergé et les organes les plus éloquents de la presse.

L'université de Bruxelles, cependant, était désormais une conquête acquise au parti antichrétien, et déjà la lutte était engagée sur la liberté de l'enseignement secondaire. L'ennemi du catholicisme procédait avec une sagacité infernale. Il voulait répandre le poison à l'aide des hautes classes dans les classes moyennes, et jusque dans les masses ouvrières. Il croyait avoir en sa main le monopole de l'enseignement universitaire; allait-il aussi s'emparer de l'instruction secondaire?

Cette question se débattait avec une ardeur facile à concevoir au commencement de l'année 1843. Elle passionnait le peuple comme le clergé; car tous les hommes clairvoyants sentaient qu'il s'agissait de la vie même de l'Église en Belgique. On pensait avoir tué la foi dans les hautes classes; on avait pris du moins les moyens les plus efficaces pour atteindre ce but. Il fallait maintenant répandre dans la bourgeoisie le scepticisme ou la haine; cela fait, on aurait bientôt raison du peuple.

Le prince Léopold de Saxe-Cobourg ne fut pas élevé sur le trône du nouveau royaume des Belges par les amis de l'Église (1). Il était lui-même engagé dans les rangs de cette

(1) Voyez les mémoires du baron Stockmar : *Denkwürdigkeiten aus den Pa-*

force occulte qui avait juré la perte de l'Église; mais l'influence de sa pieuse femme, Louise-Marie d'Orléans, l'empêchait de prêter un appui manifeste aux conspirateurs.



Fig. 2). — Bruxelles. — Vue de la place Royale et de la statue équestre de Godéfroï de Bouillon.

M<sup>r</sup> Pecci, dès les premiers jours, gagna les bonnes grâces du roi et de la reine. Jeune, accompli, portant dans son extérieur et dans tout son maintien un cachet de grande distinction

*piereu des Freicherrn Christian Friederich von Stockmar. Traduction anglaise. Notabilia from the Papers of Stockmar, Londres, 1872.*

et y joignant ce charme irrésistible qu'une sincère piété donne aux nobles manières, le nonce faisait oublier le diplomate dans l'homme bien élevé, dans le serviteur de Dieu.

Sur la question de l'enseignement secondaire, une partie de la presse catholique belge avait avancé des prétentions qui passaient pour extrêmes; et, comme il arrive d'ordinaire en de telles polémiques, le clergé inférieur était partagé dans ses opinions sur la loi. De plus, un évêque au moins s'était hardiment prononcé contre tout compromis. Enfin, dans les chambres belges, beaucoup de représentants du peuple s'étaient laissés prendre aux professions de la secte libérale. C'était sur les votes de cette fraction de députés catholiques que l'on comptait, dans l'occasion, pour faire passer une loi mauvaise ou suspecte.

M<sup>sr</sup> Pecci réfléchit et consulta avant d'intervenir dans ce grave débat comme représentant de l'autorité suprême de l'Église. Il était pénétré dès lors de cette maxime de politique religieuse, que personne n'a qualité pour dicter au saint-siège la ligne de conduite à tenir dans les conflits d'opinions ou de partis : c'est au souverain pontife de parler et de tracer la route, aux autres d'écouter et de suivre, sans s'écarter ni à droite ni à gauche, sans devancer le guide que la Providence a donné aux fidèles, ni rester d'un seul pas en arrière.

L'intervention du nonce, arrivée au moment opportun et mesurée avec ce tact qui sait ménager tout le monde, apaisa la tempête et obtint pour le clergé sur les écoles secondaires une influence plus large qu'on n'avait osé l'espérer au commencement.

La question de l'enseignement était pour les catholiques belges d'une importance majeure; c'est pourquoi M<sup>sr</sup> Pecci porta le plus vif intérêt aux établissements d'éducation universitaire et secondaire. Dans la capitale même se trouvait le collège Saint-Michel, qui pouvait être pris par le roi, ses ministres et les législateurs, comme un terme de comparaison pour juger de la valeur des institutions du même ordre. Le nonce, désirant que les écoles catholiques, à tous les degrés, fussent supérieures aux autres, visitait fréquemment ce collège. Il gagna la confiance des directeurs et des professeurs,

en même temps que l'affection des élèves. Il sut leur inspirer l'amour d'un idéal élevé dans les lettres et dans les sciences. Il avait lui-même cette soif de la perfection qu'il savait communiquer aux autres.

Le collège Saint-Michel retira un grand profit des visites de l'éminent prélat, qui était du reste, en sa propre personne, un exemple éloquent de ce que les jeunes gens pouvaient attendre d'un travail assidu et de l'amour des fortes études.

Les évêques belges ne s'étaient pas contentés de collèges et de séminaires sagement organisés et dirigés. L'éducation secondaire prépare les hommes destinés aux carrières publiques; mais l'université achève la haute éducation professionnelle. Or, l'épiscopat sentit qu'on lui avait enlevé, ou à peu près, le contrôle de l'instruction supérieure. Sans perdre en luttes inutiles un temps précieux, les vénérés prélats résolurent, en 1834, de rendre à la vie cette université catholique de Louvain qui avait été l'une des gloires de leur pays. Ils n'avaient rien à espérer de l'État; mais ils comptaient sur le secours de tous les catholiques du royaume. Ils rétablirent l'ancienne université avec l'approbation du saint-siège et au milieu des applaudissements de toute l'Église.

Le jeudi 27 juillet 1843, il y eut à Louvain une séance solennelle pour la collation des grades de théologie et de droit canonique. Tout l'épiscopat belge s'y trouva sous la présidence de son digne chef, le cardinal Sterckx, archevêque de Malines. Le représentant du souverain pontife fut invité, et on le pria de complimenter les lauréats. En cette circonstance, M<sup>sr</sup> Pecci eut le bonheur de voir, à côté du primate belge, le vénérable évêque de Nancy, M<sup>sr</sup> de Forbin-Janson, qui revenait de sa mission apostolique au Canada et aux États-Unis.

Ces fils des anciens croisés se trouvaient en présence d'un ennemi plus formidable que l'Islam. Seulement, ce n'est plus l'épée ni la hache d'armes qui décident la victoire pour ou contre l'Église : ce sont les forces puissantes de l'éducation mises au service de la vérité ou du matérialisme allié à la révolution.

L'archevêque de Damiette sentit passer sur son âme comme un souffle de l'enthousiasme des nouveaux croisés lorsqu'il

entra dans l'université de Louvain, ressuscitée pour les luttes de la société moderne. Il fut accueilli avec la noble et cordiale franchise si familière aux Belges et avec le respect dû au représentant du siège apostolique. Le recteur et les membres des facultés le complimentèrent dans une adresse bien pensée à laquelle il sut répondre avec son à-propos et sa grâce accoutumés.

Les étudiants se trouvaient réunis dans la grande bibliothèque. L'un d'eux, M. Capelle, aujourd'hui juge à la haute cour de Namur, lit à Son Excellence un discours au nom des élèves de droit, de théologie et de médecine. « Je suis heureux, répondit le nonce, de voir les rapides progrès faits par une institution qui doit, d'une manière toute spéciale, son existence au vénérable clergé de la Belgique, dont nous avons le bonheur de posséder ici l'illustre chef. Mais cet établissement est aussi la création de son digne recteur, de ses doctes professeurs, de tous les catholiques belges... Oui, les traditions de l'ancienne université de Louvain sont encore vivantes, et c'est à vous, Messieurs, de les perpétuer par votre travail. Vous montrez déjà comment vous savez continuer l'œuvre des siècles passés; l'Église et la révolution comprennent déjà ce qu'elles peuvent attendre de vous. Poursuivez toujours cette voie, et soyez sûrs que votre culture produira d'abondants fruits. Quant à moi, je ne puis que me sentir ému en présence de cette noble et chère jeunesse, qui se montre si bien inspirée de l'amour de la vraie sagesse et du dévouement à l'Église. Comment douter qu'elle ne doive être un jour le bonheur et la gloire de la Belgique? »

Dans l'après-midi, le nonce visita les divers collèges et les autres édifices qui font partie de ce bel établissement. Il inspecta tout dans le détail et avec un intérêt plein d'affection. Le soir, il y eut sérénade et grand concours de peuple devant la maison du recteur, où logeait Son Excellence. Le lendemain, M<sup>gr</sup> Pecci dut retourner à Bruxelles, emportant de Louvain et de son université des souvenirs qui ne s'effacèrent jamais (1).

(1) *Mss.*, extrait de *l'Ami de l'Ordre*, mars 1878.

Pendant son séjour à la capitale, il faisait l'étude des gouvernements constitutionnels. Il savait que le souverain, dans ce régime, ne gouverne pas, sinon par ses ministres. Il s'efforça d'empêcher le mal autant que possible, voyant bien que le roi n'avait pas le pouvoir de faire le bien désirable alors même qu'il en aurait eu la volonté. C'était beaucoup d'avoir l'estime et la confiance du souverain, dans une cour où les passions politiques formaient deux camps opposés et irréconciliables ; or, nous savons qu'il exerça alors une grande et salutaire influence dont les catholiques belges gardent le souvenir avec reconnaissance.

« L'affabilité de M<sup>sr</sup> Pecci, dit à ce propos un écrivain belge distingué (1), son tact exquis, et sa science profonde, forcèrent Léopold I<sup>er</sup>, qui se connaissait en hommes, à concevoir de lui une très haute opinion. Il tâcha de s'en faire un conseiller et un ami. Le nouveau nonce dut paraître fréquemment à la cour. Le roi avait souvent des conversations avec lui, prenant plaisir à lui proposer des questions difficiles. Le nonce, toutefois, ne se laissait jamais prendre à l'improviste, et le roi finissait par dire : « Vraiment, Monseigneur, vous êtes aussi bon diplomate que vous êtes excellent prélat. » Notre bien-aimée et regrettée reine, Louise-Marie, avait une grande vénération pour l'archevêque de Damiette, et elle ne manqua jamais l'occasion de demander sa bénédiction pour elle-même et ses petits enfants. C'est un fait que M<sup>sr</sup> Pecci n'a pas oublié. Il n'y a pas longtemps, un prêtre belge, qui était allé à Pérouse pour offrir ses hommages au prélat, lui entendait rappeler ces mêmes incidents. « Oui, disait-il, j'ai connu le père de votre roi et sa pieuse mère. J'étais souvent admis à la cordiale intimité de la famille royale, et j'ai souvent tenu en mes bras le petit Léopold, duc de Brabant. Je me souviens aussi que la reine Louise-Marie, qui était si bonne chrétienne, me demandait de bénir cet enfant, son aîné, afin qu'il devint un bon roi. Et je lui ai souvent donné ma bénédiction dans cet espoir. »

« Nous le disons avec un vrai plaisir, continue le même

(1) M. Henri de Condé, rédacteur du *Courrier de l'Escaut*, extrait du *Miss*.

écrivain, M<sup>sr</sup> Pecci a conservé de notre patrie un agréable souvenir. Chaque fois qu'un de nos compatriotes s'approche de lui, il ne manque point d'exprimer les sentiments d'affection qu'il nourrit envers la Belgique. En Belgique même, plusieurs de nos hommes politiques, qui l'ont connu, aiment à parler de l'intelligence supérieure, de la grâce délicate et du savoir-faire qu'il mettait à conduire toutes les affaires de sa nonciature à Bruxelles. Dans notre plus haute société, l'on se rappelle encore la noble affabilité de ses manières, son jugement correct et l'élevation de ses idées. Dans la famille du comte Félix de Mérode, M<sup>sr</sup> Pecci était toujours le bienvenu, car sa brillante conversation faisait l'ornement de ce cercle dont la mémoire est restée célèbre dans l'histoire de la Belgique moderne.»

A ce témoignage ajoutons-en un autre, puisé à une source non moins authentique. « La vérité est que M<sup>sr</sup> Pecci conçut une telle affection pour ce pays profondément religieux, qu'il fit, plus tard, de son palais archiépiscopal, à Pérouse, un lieu de repos pour tout citoyen belge qui s'y présentait. Là aussi, durant les vacances, il aimait à avoir autour de lui les élèves du collège belge de Rome; et c'était dans ce collège qu'il logeait habituellement lorsque les affaires l'appelaient à la capitale du monde chrétien (1). »

Il était, en un mot, un homme respecté de tout le monde, en qui chacun avait confiance et pour qui tous les partis politiques avaient de l'estime: il était donc bien naturel qu'on se servit de son ascendant pour empêcher ou pour étouffer de fâcheuses controverses. Sa modération était comme la parole du Maître qui calmait autrefois les flots agités.

Il y avait dans l'opinion publique une véritable tempête, au temps de sa nonciature. Quelque fois les discussions se soulevaient entre catholiques. Il existait des conflits de droits, que la prudence et le savoir pouvaient seuls terminer à l'amiable. « En 1845, il s'éleva un différend très grave entre les jésuites et l'université de Louvain. Il eut pour cause la création soudaine d'une faculté spéciale de philosophie dans le collège de la Paix, à Namur. L'enseignement de la philosophie avait été

(1) *Civiltà cattolica*, mars 1878; notice du P. Ballerini.

jusqu'alors, en Belgique, réservé aux seuls séminaires ecclésiastiques et à l'université de Louvain pour les laïques. Les catholiques belges se divisèrent sur ce sujet si important. Les évêques et une grande partie du clergé se déclarèrent en faveur de l'université; les jésuites avaient pour eux des laïques haut



Fig. 21. — Vue de Louvain.

placés et d'une grande influence, même à Rome. Le nonce fit tout ce qu'il put pour calmer l'effervescence des esprits, et il amena les deux partis à soumettre leurs prétentions au jugement suprême du saint-siège. Le pape, de son côté, demanda l'avis de l'épiscopat belge, et adopta un compromis qui contenta tout le monde (1). »

(1) *Mss.*

M<sup>re</sup> Pecci, dans son zèle pour la haute éducation, voulait voir le clergé à la tête du mouvement intellectuel. Comme il était persuadé que les aspirants au sacerdoce ne trouvent nulle part l'enseignement des sciences sacrées aussi complet et aussi facile que dans la ville de Rome, il désirait que la nation belge eût là aussi son collège, à l'exemple de la plupart des autres peuples catholiques. L'occasion d'obtenir la réalisation de ce désir s'offrit dans l'assemblée annuelle de l'épiscopat belge tenue à Malines, au mois d'août 1844, sous la présidence du cardinal-archevêque de cette ville.

M<sup>re</sup> Pecci n'eut pas plus tôt proposé son dessein qu'il fut adopté par tous avec enthousiasme. On ne perdit pas un instant pour donner suite à cette heureuse résolution. Le saint-siège seconda volontiers les vœux du nonce et de l'épiscopat belge. On choisit, sur le sommet du Quirinal, un local salubre. C'était un ancien couvent de carmélites déchaussées fondé au dix-septième siècle, puis abandonné par elles et donné, sous Pie VII, aux sœurs de l'Adoration perpétuelle, ou sacrapentines. Celles-ci, à leur tour, avaient quitté le couvent pour occuper une maison mieux située et plus commode, près du Quirinal. Grégoire XVI sanctionna l'acquisition de leur ancien établissement pour le nouveau collège belge, qui devint par là l'une des institutions catholiques de la ville éternelle.

Ce collège florissant subsiste comme un témoignage du zèle éclairé de M<sup>re</sup> Pecci pour les intérêts du pays qui est, avec l'Irlande, l'un des plus catholiques et des plus dévoués au saint-siège dans toute l'Europe. Mais la Belgique diffère de la malheureuse Irlande par la prospérité dont Dieu favorise l'industrie de ses enfants.

L'automne de 1845 approchait déjà de sa fin, quand le souverain pontife résolut de relever l'archevêque de Damiette d'un poste qu'il avait rempli avec tant d'honneur pour le saint-siège et tant d'avantage pour les Belges. Nous indiquerons, dans le chapitre suivant, les raisons si honorables pour le nonce lui-même qui déterminèrent ce rappel inattendu.

On vit avec regret s'interrompre une carrière diplomatique commencée sous de si heureux auspices et couronnée déjà par

de brillants succès. M<sup>sr</sup> Pecci aurait continué de rendre, dans les cours catholiques, les services éminents qui étaient si utiles au moment où les révolutions allaient éclater en Europe, renversant les trônes et les dynasties et détruisant de fond en comble l'ancien ordre social. Son zèle, réglé par une sagesse précoce et rare, devait-il, dans l'administration d'un diocèse, servir plus efficacement la grande cause de l'ordre universel? C'est le secret de Dieu.



Evêque au milieu de religieux.  
Miniature d'une Bible de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE IV.

### M<sup>SR</sup> PECCI A LONDRES, A PARIS ET A ROME.

Raisons pour lesquelles M<sup>SR</sup> Pecci accepte l'évêché de Pérouse. — Son rappel cause de vifs regrets à la cour de Bruxelles. — Témoignages flatteurs de la part du roi. — M<sup>SR</sup> Pecci à Londres. — Etat social et religieux de l'Angleterre en 1846. — M<sup>SR</sup> Wiseman et le docteur Newman. — La race irlandaise en Angleterre. — M<sup>SR</sup> Pecci à Paris. — La cour et la reine Marie-Amélie. — La France minée par les sociétés secrètes. — Maladie et mort de Grégoire XVI. — Visite au futur pape. — Fêtes en l'honneur de Pie IX. — Retour à Pérouse, le 26 juillet 1846. — Accueil affectueux.



LESIEURS se demanderont sans doute pourquoi le jeune archevêque de Daniette interrompit volontiers la brillante carrière diplomatique qui devait bientôt le conduire au cardinalat, pour accepter l'évêché de Pérouse. Voici la réponse.

Le clergé et le peuple de cette ville, à la mort de leur évêque, M<sup>SR</sup> Cittadini, s'unirent pour obtenir de Grégoire XVI la nomination de M<sup>SR</sup> Pecci : « Les membres du corps municipal et d'autres personnages nobles de la ville firent arriver leur pétition aux pieds du trône pontifical par l'intermédiaire du cardinal Mattei, alors protecteur de Pérouse. Leur prière fut accueillie favorablement ; car Grégoire XVI prit plaisir à voir se renouveler dans la personne de M<sup>SR</sup> Pecci ce qui arriva à saint Ambroise. Celui-ci, nommé gouverneur civil de l'Émilie et appelé à Milan pour assister à l'élection canonique d'un évêque, fut élu par acclamation.

« Le pape se montra tout disposé à exaucer les vœux des citoyens de Pérouse, pourvu, toutefois, que le prélat lui-même voulût accepter. *Car, ayant été créé en 1843 archevêque de Da-*



Fig. 22. — Pérouse. — Porte d'entrée de la salle municipale.

*mielte, il remplissait en ce moment les fonctions de nonce apostolique en Belgique. M<sup>gr</sup> Pecci obéit aux bienveillantes intentions du pape, et, touché des affectueux souvenirs de Pérouse*

et des relations amicales qu'il avait conservées avec ses habitants, il n'hésita point à changer de carrière, et il accepta le ministère pastoral au milieu de ce peuple qui l'estimait tant et le demandait avec de telles instances (1). »

Peut-être sommes-nous dans le vrai en pensant que Grégoire XVI, déjà si près de la tombe et éclairé par sa longue expérience sur les bouleversements politiques, prévoyait l'orage qui allait bientôt éclater en France, en Allemagne et en Italie. Il devinait la fureur avec laquelle la tourmente sévirait dans les États de l'Église. Il savait que Pérouse était depuis longtemps un des centres les plus actifs du parti révolutionnaire. Il connaissait la fermeté, la modération et le tact du jeune nonce, dont le cardinal Lambruschini avait, de son côté, une excellente opinion. Il se décida donc à l'envoyer à Pérouse, et il trouva en lui la plus prompte docilité.

Le rappel de M<sup>sr</sup> Pecci causa en Belgique des regrets sincères et universels. Ce prélat avait déjà prouvé qu'il connaissait le pays et le peuple, qu'il avait parfaitement saisi l'attitude des partis politiques et le but que le libéralisme poursuivait avec des calculs si sûrs et si savants. Il avait aussi donné des preuves de cette prudence qui sait favoriser ou sauvegarder les plus chers intérêts de la religion, sans fournir aux adversaires le prétexte de faire à celle-ci une guerre ouverte et à outrance.

Le roi et la reine sentirent vivement la perte que l'on faisait dans la personne du nonce apostolique. Sa rare sagesse avait su aplanir plus d'une difficulté. Ses conseils avaient une grande valeur auprès de Léopold. La reine regrettait surtout le prêtre édifiant, toujours attaché à ses devoirs.

Le clergé belge et les ministres du roi éprouvèrent une pénible surprise en apprenant que M<sup>sr</sup> Pecci allait les quitter. La presse religieuse, écho fidèle des sentiments du peuple, exprima la douleur des populations catholiques qui savaient apprécier l'homme de Dieu dans le prélat et deviner un cœur aimant et loyal sous le manteau du diplomate, comme sous le vête-

(1) *Mss.* Nous reproduisons et soulignons le passage du manuscrit exactement comme le porte l'original. D'après ce que nous verrons plus tard, il est évident que le pape fut touché de la prompte obéissance du jeune prêtre.

ment de l'évêque. Ce fut un concert unanime de regrets et de louanges.

Le roi Léopold I<sup>er</sup> ne pouvait assez témoigner de son estime pour un nonce qui avait su donner, pendant son séjour dans le royaume, une si grande satisfaction à toutes les classes de ses sujets. Non content de décorer M<sup>SR</sup> Pecci de la grand'croix de l'ordre de Saint-Léopold, il écrivit une lettre autographe au souverain pontife.

« Je dois, disait-il, recommander l'archevêque Pecci à la bienveillante protection de Votre Sainteté; il la mérite à tous les points de vue, car j'ai rarement rencontré un dévouement plus sincère à ses devoirs, des intentions plus pures et des actions plus droites.

« Son séjour dans ce pays-ci lui aura été très utile, en lui permettant de rendre de bons services à Votre Sainteté. Je la supplie de lui demander un compte exact des impressions qu'il emporte sur les affaires de l'Église en Belgique. Il juge toutes ces choses très sagement, et Votre Sainteté peut lui accorder toute confiance (1). »

L'archevêque de Damiette ne pouvait passer trois ans dans l'infinité de la famille royale sans entendre souvent parler de la reine Victoria, nièce du roi Léopold, et de son mari le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha. Le baron Von Stockmar exerça une grande action dans les pourparlers qui aboutirent à l'élévation de Léopold sur le trône du nouveau royaume belge; il avait en aussi la part principale dans les négociations qui donnèrent à la jeune reine d'Angleterre son royal époux. Von Stockmar avait par là même une réelle influence à Londres, comme à Bruxelles; et cette influence était d'autant plus importante que l'habile diplomate savait mieux dissimuler son rôle et s'effacer. M<sup>SR</sup> Pecci trouva en lui, lorsqu'il voulut visiter la capitale de l'Angleterre, avant de retourner en Italie, un guide et un conseiller sûr. Il fut présenté à la reine et a sa cour au palais de Saint-James. Il passa un mois entier à visiter les principaux monuments de Londres et à étudier cette société anglaise, si pleine de vie et si digne d'occuper l'attention du

1) Mss.

philosophie et de l'homme d'État. Il assista aux débats du parlement; dans la chambre des communes, où l'ambassadeur belge l'accompagna, il put voir O'Connell qui touchait à la fin de sa glorieuse carrière (1).

M<sup>re</sup> Pecci visita aussi les autres grandes villes de l'Angleterre. Il avait un but bien plus élevé qu'une simple curiosité de voyageur ou de lettré. Le problème social et religieux, tel qu'il se présentait dans ce pays, lui offrait un sujet d'étude des plus intéressants. Il est permis de croire que l'illustre diplomate conserva de son séjour dans la Grande-Bretagne des souvenirs et des convictions qui influèrent sur le reste de sa vie. La race anglo-saxonne, sur les deux hémisphères, avait un rôle trop important dans le mouvement de la civilisation moderne pour n'avoir pas attiré, même avant 1846, l'attention d'un esprit perspicace, observateur et profond comme celui de M<sup>re</sup> Pecci.

Le reveil du catholicisme dans la Grande-Bretagne est dû, en partie, à l'émancipation conquise par O'Connell et peut-être plus encore à la présence des Irlandais sur toute la surface de l'île (2). Ces pauvres exilés, à qui la terre natale n'offrait pas un travail rémunérateur en rapport avec sa population ouvrière, n'avaient aucune espérance de voir jamais revivre chez eux les industries qui font la vie des nations et qui rendaient alors la Belgique et la France si dignes d'admiration.

L'Irlandais, chassé par la faim de la patrie où il n'avait pas droit à un seul pouce du sol qui avait été le patrimoine de ses pères, apportait aux populations de Londres, de Liverpool, de Manchester, de Birmingham et de Glasgow l'exemple de sa probité, de sa piété, de sa foi vive et pratique. Depuis cinquante ans, combien de nobles, de riches, de savants ont appris de ces émigrés à connaître, à aimer, à embrasser la religion de leurs ancêtres!

En 1845 et en 1846, la conversion des docteurs d'Oxford, qui avait tant surexcité l'opinion publique dans tout le monde ci-

(1) O'Connell, né en 1775, mort en 1847, est appelé le *Libérateur de l'Irlande*. — *Life and speeches of Daniel O'Connell*, par son fils John O'Connell.

(2) Le retour au catholicisme en Angleterre est dû aussi aux prêtres français réfugiés dans ce pays pendant la grande Révolution.

villisé, avait également déterminé le retour à l'orthodoxie des écrivains les plus illustres et les plus honorables de l'anglicanisme.

Les catholiques de la Grande-Bretagne n'étaient encore gouvernés que par de simples vicaires apostoliques; cependant un de ceux-ci dominait tous ses frères dans l'épiscopat par sa science et par son éloquence. C'était M<sup>SR</sup> Wiseman, qui devait, quatre ans plus tard, en sa qualité de cardinal-archevêque de Westminster, occuper la première place de la hiérarchie catholique en Angleterre (1).

M<sup>SR</sup> Pecci l'avait connu à Rome, où ses brillantes conférences avaient intéressé non seulement la colonie anglaise, mais tout ce qu'il y avait dans la ville éternelle de véritables savants. L'archevêque de Danzig savait aussi quelle estime le souverain pontife avait pour ce prélat. Grégoire XVI prenait un intérêt si vif à ses travaux que, pendant son absence de Rome, il voulut examiner les épreuves de son livre intitulé : *Horæ Syriacæ*.

Tel était l'homme éminent par son savoir et par sa vie austère et laborieuse que le saint-siège avait envoyé à Londres, afin d'y accréditer par le prestige d'une supériorité intellectuelle incontestable l'Église catholique sortant pour ainsi dire des Catacombes, où elle s'était cachée depuis Henri VIII.

M<sup>SR</sup> Wiseman, qui s'imposait à la capitale de la Grande-Bretagne grâce à la variété de ses connaissances et au charme de sa parole, était né à Séville d'une famille irlandaise, forcée comme tant d'autres de prendre le chemin de l'exil. Élevé à Rome, il était revenu en Angleterre chargé des fruits de la science sacrée et profane, le cœur plein d'une charité apostolique pour un peuple qui avait proscrit la foi de ses pères et poursuivait encore d'une haine aveugle et obstinée la race irlandaise, dont il est si facile de se concilier l'affection.

Le prélat n'avait que des bénédictions à répandre sur cette même Angleterre; il oubliait volontiers ses méfaits et se rappelait uniquement la sublime mission que Dieu lui avait confiée.

(1) M<sup>SR</sup> Wiseman, né à Séville en 1802, fut nommé cardinal en 1850. Nous avons de lui un grand nombre d'ouvrages.

L'archevêque de Damiette trouva auprès de M<sup>sr</sup> Wiseman un homme également illustre, le P. Newman, dont la lumière avait brillé d'un vif éclat à Oxford, et qui était venu se faire l'humble disciple de l'Église romaine, sacrifiant toute affection humaine et tout intérêt matériel à la voix de la conscience et à l'amour de la vérité. C'était aussi à un Irlandais, au docteur Russell, professeur de théologie à Maynooth, que Newman s'était adressé pour obtenir la dernière solution de ses doutes, avant de chercher le repos de l'âme dans le sein de la communion romaine.

Tout, en Angleterre, devint pour le nonce apostolique un sujet de profondes réflexions; il étudia surtout le grand problème du travail et de la propriété, qui se dressait devant une des nations les plus libres et les plus commerçantes, semblable au récif qui défend l'entrée du port au vaisseau chargé des richesses des deux mondes.

M<sup>sr</sup> Pecci, comme le savant Newman, devina sans doute d'où le salut pouvait venir pour le royaume britannique. Cette vaste puissance était aux prises avec une grave difficulté : le développement excessif des industries, l'extrême pauvreté des masses et l'immense richesse des classes propriétaires et manufacturières formaient un contraste qui s'augmentait de jour en jour. Le remède efficace se trouvait dans le catholicisme et dans l'union avec les Irlandais, qui sont la personnification de la fidélité à Dieu et de l'obéissance au siège apostolique.

M<sup>sr</sup> Pecci dut être profondément touché du sort de cette race, de la misère en apparence irrémédiable qui était son partage dans un pays si fertile d'ailleurs et si merveilleusement situé pour le commerce. Il ne put être aussi que vivement impressionné de l'état d'infériorité auquel les Irlandais émigrés étaient condamnés dans les villes de la Grande-Bretagne. Néanmoins, ces mêmes exilés contribuaient du fruit de leur labeur à bâtir, à entretenir les églises catholiques, les cathédrales, les écoles, les orphelinats qui déjà commençaient à surgir partout dans le royaume d'Élisabeth et de Cromwell.

L'Irlande, qui a tant souffert pour Dieu, ne doit-elle jamais

jouir le la liberté, de la justice, du bien-être et de la pros-



Fig. 23. — Saint François d'Assise. — D'après un tableau de Zurbaran, à Munich. XVII<sup>e</sup> siècle.

périté qui semblent dus à tant de sang versé pour la foi et pour la fidélité au vicaire de Jésus-Christ? Tout cœur catho-

lique le desiré ardemment et en nourrit la ferme espérance (1).

L'archevêque de Damiette, en quittant l'Angleterre, emporta, sans doute, avec lui la conviction que, tôt ou tard, il serait fait droit aux réclamations des Irlandais et que Dieu susciterait, après O'Connell, des champions dignes de cette cause sacrée. Il sentait que les aspirations si raisonnables et si justes de l'Irlande pour son ancienne autonomie et le droit de faire revivre son agriculture, son industrie et son commerce, sans cesser de faire partie du royaume britannique, seraient un jour satisfaites. Il voyait, dans l'apaisement des esprits, une source de prospérité pour l'Angleterre et, pour la religion, le commencement d'une ère nouvelle.

A son retour de Londres, il s'arrêta plusieurs semaines à Paris chez son ami et ancien professeur, M<sup>r</sup> Fornari, non apostolique auprès du roi des Français. La reine des Belges avait fait connaître d'avance aux Tuileries le jeune prélat, et M<sup>r</sup> Fornari s'empressa de le présenter à la cour de Louis-Philippe. Là aussi la piété d'une femme s'efforçait de dresser une barrière au sein de sa famille contre le scepticisme en vogue dans la société parisienne. Elle était, à juste titre, vénérée et aimée de son époux et de ses enfants. Elle travaillait à imiter Blanche de Castille et sa sœur Bérengère, qui ont donné à l'Église saint Louis et saint Ferdinand, deux des plus grands rois catholiques dont il soit fait mention dans l'histoire. La foi de la reine Marie-Amélie n'est pas éteinte dans les enfants et dans les petits-enfants que cette princesse a élevés.

La condition sociale et politique de la France, aux mois de mai 1846, offrait à la sagacité d'un observateur comme M<sup>r</sup> Pecci bien des symptômes alarmants. Celui-ci connaissait les desseins de tous les partis, les projets des ambitieux qui occupaient ou convoitaient le pouvoir, les plans et le progrès des sociétés secrètes, qui s'efforçaient de se rendre maîtresses de tous les gouvernements du continent européen.

(1) *Étude sur l'Irlande contemporaine*, par M<sup>r</sup> Petraud.

Au moment même où le pape futur conversait avec la cour de France, le roi et ses ministres projetaient des alliances nationales, ils comptaient sur l'avenir de la dynastie et sur la solidité de la constitution. Mais le trône lui-même et la royauté sortie de la révolution étaient comme les édifices bâtis sur les sables mouvants, à l'embouchure d'un grand fleuve. Une crue soudaine allait bientôt tout engloutir.

Le nouvel archevêque de Pérouse devait voir, avant la fin de sa carrière, bien des trônes et des dynasties entraînés par le courant révolutionnaire.

Il était de retour à Rome le 22 mai. Il fut douloureusement surpris d'apprendre que Grégoire XVI se trouvait sérieusement malade et ne pouvait lui donner audience.

Les deux mois écoulés depuis son départ de Bruxelles eurent beaucoup d'influence sur le reste de sa carrière publique. S'il était revenu directement à Rome en quittant la Belgique, le pape ne l'aurait peut-être pas envoyé à Pérouse, bien qu'il fût préconisé évêque de cette ville depuis le consistoire du 19 janvier précédent. Dans le cas où, suivant le désir exprimé par le roi des Belges, il eût été aussitôt créé cardinal, il aurait pu, en cette qualité, rendre au saint-siège et à l'Église des services importants. Les nécessités du temps exigeaient, en effet, qu'il y eût à Rome des hommes d'État parfaitement instruits des dangers qui menaçaient la religion et la papauté; il fallait aussi que les nonces apostoliques auprès des cours européennes fussent bien éclairés sur la nature du mouvement antisocial dont les effets se laissaient déjà pressentir.

Mais il est inutile de demander ce qui serait arrivé. Nous sommes en présence d'une révolution extraordinaire, inattendue à Rome même.

L'évêque de Pérouse, ainsi que nous devons désormais l'appeler, conçut une bien vive douleur en voyant s'aggraver de jour en jour la maladie de son auguste protecteur. Il reconnaissait dans ce pontife un savant de premier ordre; il admirait l'austérité de sa vie et l'éclat des vertus qui rehaussait en lui le mérite de la science; il aimait son caractère si

bon, si franc, si loyal, si joyeux. Il avait été témoin de sa fermeté quand il réprima les insurrections qui troublèrent son règne et s'annoncèrent comme les premières rafales de la tempête qui se déclina bientôt après sa mort. Les envoyés de la Grande-Bretagne et les représentants des autres puissances voulurent lui dicter des règles d'administration et une ligne de politique, qu'il sut repousser avec dignité.

Grégoire XVI savait parfaitement quelle était la cause de cette perpétuelle agitation dans les États du pape et en toute l'Italie. Aussi ne fut-il ni effrayé par les menaces des conspirateurs, ni découragé par l'apparente inutilité des réformes qu'il jugeait nécessaires. Il avait l'honneur insigne, ainsi que les autres pontifes, d'être un obstacle aux desseins de la révolution. Eût-il été un ange de bonté, on l'aurait peint comme un tyran et un oppresseur.

M<sup>sr</sup> Pecci ne put ni voir son bienfaiteur, ni le remercier de l'intérêt tout paternel qu'il n'avait jamais cessé de lui témoigner (1).

Parmi les membres du sacré collège venus à Rome pour le conclave, se trouvait le cardinal Mastai Ferretti, dont M<sup>sr</sup> Pecci, pendant son séjour dans l'Ombrie, avait trouvé le souvenir vivant dans les cœurs. Il fut attiré vers un homme dont toute l'Italie exaltait les grandes qualités et les vertus apostoliques. Dans une visite qu'il lui fit avant l'ouverture du conclave, il fut accueilli avec une singulière bienveillance; le cardinal lui parla surtout avec éloge de sa nonciature en Belgique. Quelques semaines plus tard, le même, devenu Pie IX, reçut M<sup>sr</sup> Pecci en audience particulière et lui répéta plus formellement la haute opinion qu'il avait des services rendus à l'Église en Belgique.

Ainsi l'évêque de Pérouse, par un concours providentiel de

(1) Une notice biographique publiée à Tournay, en 1878, rapporte une conversation que M<sup>sr</sup> Pecci, de retour à Rome, aurait eue avec Grégoire XVI, et parle de la proposition que le souverain pontife lui aurait faite d'accepter l'évêché de Pérouse. Il suffira de rappeler au lecteur que M<sup>sr</sup> Pecci avait accepté le siège épiscopal de Pérouse avant le consistoire du 19 janvier, où il fut préconisé. *Mss.*

circonstances, fut reçu dans la capitale du monde chrétien pendant la dernière maladie et la mort de Grégoire XVI, et



Fig. 21. — Église de la Portiuncule, où Mgr Pecci célébra la messe avant de se rendre à Pérouse.

pendant la tenue du conclave où fut élu son successeur. Il assista aux imposantes cérémonies du couronnement de Pie IX et à la prise de possession de Saint-Jean de Latran. Vinrent ensuite la proclamation de l'amnistie et les scènes

de joie délirante dont Rome fut le théâtre, tout le reste de l'été et de l'automne.

Le nouveau pontife reçut lui-même la lettre autographe du roi des Belges, que nous avons citée plus haut. Il y répondit en ces termes : « M<sup>sr</sup> Pecci, qui vient de remplir auprès de Votre Majesté les fonctions de nonce apostolique, a mis entre nos mains la précieuse lettre que vous avez écrite le 14 mai à notre vénérable prédécesseur. Le haut témoignage que Votre Majesté a bien voulu rendre de M<sup>sr</sup> Pecci, évêque de Pérouse, fait beaucoup d'honneur à ce prélat, qui verra en temps convenable vos désirs se réaliser comme s'il eût continué jusqu'au bout le cours de ses nonciatures. »

L'évêque de Pérouse ne prolongea son séjour à Rome, après le couronnement de Pie IX et après le changement du secrétaire d'État, que le temps nécessaire pour rendre au successeur du cardinal Lambruschini le compte-rendu officiel de sa mission en Belgique.

Il voulait prendre possession de son siège épiscopal le 26 juillet, fête de sainte Anne, qui lui rappelait la mémoire de sa mère. Ce trait donne une grâce spéciale à la physionomie austère de celui dont nous racontons la vie et dont nous allons désormais décrire les luttes glorieuses, entreprises pour la gloire de Dieu, la défense de l'Église et le salut de la société. Une tendre vénération pour sa mère ne cessera pas de se manifester dans le cours de sa vie toujours militante et toujours absorbée par l'étude, l'administration et les soins minutieux du ministère pastoral.

Avant de se rendre à Pérouse, il voulait visiter Assise. C'était sa mère qui lui avait inspiré l'amour de saint François, vivante image sur la terre de ce Jésus doux et humble de cœur, de ce protecteur aux pieds duquel les âmes accablées du fardeau de la vie aiment à trouver le soulagement et le repos, de cet ami débonnaire dont la tendresse s'étend à toutes les créatures. Il célébra le saint sacrifice et dans l'église de la Portioncule et dans celle qui renferme les restes vénérés du patriarche de l'Ombrie.

Il fit ensuite son entrée à Pérouse. On dit que 60,000 étrangers

étaient accourus dans la capitale de l'Ombrie pour voir et saluer le pasteur bien-aimé que le clergé et le peuple s'étaient choisi, et qui devait être pour eux un nouvel Ambroise, les éclairant par ses écrits, les guidant par ses exemples et les défendant contre des ennemis cruels comme les Romains idolâtres, insidieux comme les héritiers de Théodose.

La cathédrale gothique de Saint-Laurent, défigurée par les novateurs du seizième et du dix-septième siècle, était parée de ses plus beaux ornements pour recevoir un évêque qui avait juré éternelle fidélité à l'antique église de Saint-Herculan (1) et devait rester à jamais dévoué à ses plus chers intérêts. Le vaste édifice ne put contenir la foule immense dont les flots inondaient les rues et les places de la vieille cité, que le moyen âge sut rendre si belle et remplir de tant de chefs-d'œuvre.

Le chapitre, le clergé de la ville et des campagnes, les autorités de la province et le conseil municipal, tous les corps du diocèse lui offrirent des adresses de félicitation. Le soir, la ville entière était illuminée, et, dans les bourgs et les hameaux des campagnes voisines, on apercevait des feux de joie allumés en l'honneur de celui qui venait au nom du Seigneur.

Mais un spectacle était plus cher au cœur du nouvel évêque que les adresses de félicitation, les parures magnifiques de la cathédrale, les décorations de la ville, les illuminations et la musique qui charmaient la foule des visiteurs; c'était l'attitude de ce peuple italien que la révolution respecte si peu et que la religion, dans son amour maternel, s'est efforcée d'instruire et de civiliser. M<sup>SR</sup> Pecci savait que ce peuple l'aimait. Sa présence seule, avant même que sa parole frappât les oreilles, mettait la joie dans les cœurs et répandait sur tous les visages un éclat de lumière semblable au rayon de soleil qui, après l'orage, inonde la campagne.

Oui, ces populations de l'Ombrie aimaient leur jeune pasteur. Celui-ci, de son côté, allait leur montrer comment un évêque

(1) Saint Herculanus, disciple de saint Pierre, fut envoyé par lui dans l'Ombrie, il y fonda l'Eglise de Pérouse.

du dix-neuvième siècle, successeur de saint Constant, sait  
aimer son peuple et le diriger dans les voies du salut (1).

Strophes saphiques en l'honneur de saint Constant, prédécesseur de  
M<sup>r</sup> Perci sur le siège de Pérouse :

Dive, Pastorem tua in urbe quondam  
Lulula cinctum, socium et laborum,  
Quem pius tutum per iter superna  
Luce regeres,  
Nunc Petri cymbam tumidum per æquor  
Ducere, et pugna per acuta cernis  
Spe bona certa que levare in altos  
Lamina montes,  
Possit o tandem, domitis procellis,  
Visere optatas Leo victor oras;  
Occupet tandem vaga cymba portum  
Sospite cinctu.

*Cf. Carmina Leonis XIII, P. M*



Dieu donnant les dix commandements. Miniature d'un ms. du XIV<sup>e</sup> siècle.

TROISIÈME PARTIE.

---

APOSTOLAT À PÉROUSE.





LA SALLE DU CONSISTOIRE OÙ S'ÉLIT LE PAPE



VUE DU VATICAN ET DE LA COLONNADE DE LA PLACE S. PIERRE

## CHAPITRE PREMIER.

## INSTRUCTION DU CLERGÉ ET DU PEUPLE.

M<sup>sr</sup> Pecci, à l'exemple de saint Charles Borromée, désire former un clergé qui puisse le seconder. — Pendant qu'il travaille à la réforme de son séminaire, il s'occupe des éléments de la doctrine chrétienne. — Catéchisme diocésain. — Comment l'évêque de Pérouse suit le progrès des études. — Anecdote le peignant au vif. — Moyens de stimuler et de récompenser l'application. — Il remet en honneur l'Académie de Saint-Thomas. — Comment il élève à la fois le niveau de la science et de la piété chez les séminaristes et les prêtres. — Heureux résultats.



ONSEIGNEUR Pecci, comme on devait s'y attendre, allait consacrer les prémices de son épiscopat au service de l'éducation.

Quand, au milieu du seizième siècle, saint Charles Borromée prit possession du siège de Milan, la connaissance qu'il avait de la situation de l'Italie lui inspira la pensée d'employer tout son zèle à instruire son peuple. Il chercha d'abord les moyens d'organiser dans sa ville épiscopale et dans son vaste diocèse un système d'instruction religieuse qui pût embrasser tous les âges, depuis les enfants des deux sexes jusqu'aux adultes peu versés dans la connaissance des vérités de la foi et des devoirs du christianisme. De là ces admirables sociétés de la doctrine chrétienne qui étendirent leurs travaux et leurs bienfaits de la cathédrale de Milan, où furent leur berceau et leur siège, jusqu'aux extrémités les plus reculées du diocèse.

Saint Charles ne déploya pas moins de vigueur dans l'organisation des études sacrées et profanes : il fonda et multiplia partout les écoles primaires et secondaires, appela les jésuites

au collège de la Bréra qui allait devenir la gloire de la haute Italie, et ne cessa de stimuler soit le clergé régulier et séculier, soit les laïques riches et instruits, les engageant à se dévouer à l'œuvre divine de l'éducation et à y contribuer par leurs aumônes ou par leur coopération personnelle.

Comme le roi Sanche le Vaillant d'Espagne, au commencement du quatorzième siècle, saint Charles, au milieu du seizième, comprit que, pour empêcher les révolutions et fermer l'ère des boniversements religieux et sociaux, il fallait procurer aux différentes classes, depuis l'agriculteur, l'industriel et l'artisan, jusqu'aux nobles et aux enfants des rois, une instruction proportionnée à leur condition, embrassant les lettres, les sciences, les arts, et s'appuyant sur une connaissance exacte des dogmes et des préceptes du christianisme. Il savait que dans l'éducation réside une des grandes forces qui dominent le monde. Si cette force n'est pas au service de la religion, elle tombera au pouvoir de l'impiété, qui s'en servira pour dégrader l'homme et faire la guerre à Dieu. C'est pourquoi le saint entreprit tant de travaux dans le but de répandre à flots sur l'Italie les lumières d'une véritable éducation chrétienne, d'élever l'esprit à la connaissance du vrai, du beau, du bien, et d'accoutumer le cœur à la pratique de toutes les vertus qui font de l'homme le digne enfant de Dieu sur la terre.

M<sup>sr</sup> Pecci résolut de suivre un si bel exemple, à son arrivée à Pérouse. Telle était peut-être aussi la volonté de Grégoire XVI quand il lui proposa d'accepter l'apostolat de l'Ombrie.

Le nouvel évêque connaissait, du reste, les dangers qui menaçaient les populations italiennes, dangers d'autant plus pressants que la propagande révolutionnaire couvrait la péninsule du réseau de ses clubs. Elle avait à sa disposition une armée d'agents très zélés qui endoctrinaient les habitants des campagnes comme ceux des villes, à l'aide de la presse quotidienne et périodique, des publications de tout genre et des entretiens secrets, habilement ménagés pour séduire les classes ouvrières. Le mal, en un mot, avait son apostolat bien organisé; les émissaires, recrutés au sein du peuple même, y répandaient le mépris et la

haine de la religion, de la papauté, du sacerdoce et de toutes les institutions du christianisme.

Le poison s'était répandu partout et avait pénétré profondément au sein des masses. Il n'y avait pas un instant à perdre, si l'on voulait sauver l'Italie catholique. Les noms si chers de patrie, de nationalité, d'indépendance, d'unité italienne, étaient les mots magiques que l'on employait pour dévoyer les intelligences et diriger contre l'Église les ressorts les plus puissants de l'âme humaine. Pour regagner le terrain déjà perdu et ramener la foi et la piété dans la vie des peuples modernes, victimes du scepticisme et des passions révolutionnaires, il fallait chez les ministres de l'Évangile la ferveur, l'esprit de sacrifice, le dévouement à Dieu et aux hommes qui distinguaient les premiers prédicateurs au sein de la Rome impériale et dans l'Europe païenne. Il était nécessaire aussi de connaître les besoins de la société, si l'on voulait combattre l'ennemi sur son propre terrain.

Ce fut donc à former un clergé capable de faire face, sur tous les points menacés, à l'incrédulité et à la révolution, que M<sup>gr</sup> Pecci s'appliqua sans perdre un jour. Mais, pendant qu'il examinait en détail les changements à opérer dans ses séminaires, il voulait suivre l'exemple de saint Charles Borromée, en activant partout l'enseignement du catéchisme et l'instruction du peuple par la prédication et les expositions doctrinales familières.

« On ne saurait trop louer le zèle ardent qu'il montra pour répandre la connaissance de la religion et instruire solidement toutes les classes de son peuple. Il avança cette grande œuvre par les missions et les retraites, par l'enseignement du catéchisme, par les fêtes solennelles qu'il fit célébrer partout à l'occasion de la première communion, et par l'établissement des sociétés de la doctrine chrétienne.

« Le texte du catéchisme du diocèse fut entièrement refondu et reproduit en de nombreuses éditions; plusieurs ordonnances réglèrent dans toutes les paroisses l'explication de l'Évangile et l'exposition de la doctrine chrétienne; puis, tous les ans, à l'approche du carême, paraissait une lettre pastorale sur quelque une des questions vitales du jour. Toutes ces choses,

et bien d'autres encore, témoignent du profond intérêt qu'il portait au bien spirituel de son troupeau, et d'un désir intime qu'il avait de conserver dans son intégrité la foi de nos pères.

« Après l'occupation de l'Ombrie par l'armée piémontaise et la dispersion des ordres monastiques, il prévint bien qu'il n'aurait pas assez d'ouvriers apostoliques pour rompre au peuple le pain de la parole. C'est pourquoi il fonda en 1875 l'Union des prédicateurs de la Divine Parole, qui se proposait pour objet d'étendre à toutes les classes de la société, à toutes les paroisses des campagnes le bienfait de l'instruction religieuse la plus soignée, tout en organisant des missions, des catéchismes, des premières communions. Déjà, en 1873, il avait rédigé de sages réglemens, dans le but de donner à ces exercices publics plus d'efficacité et plus d'édification.

« Il établit en outre, après s'être entendu avec les curés et recteurs, un ordre permanent pour tous les offices publics dans les églises de la ville. On fixa l'heure des messes, celle du sermon les jours de fête, de manière que les fidèles, dans tous les districts de la ville, savaient à quelle heure précise ils pourraient satisfaire à leur dévotion et profiter des instructions de leurs pasteurs. En 1872, et plus tard en 1875, il publia des exhortations aux curés et aux vicaires, les pressant d'enseigner sans relâche aux enfants la doctrine chrétienne et d'assembler les adultes, l'après-midi, pour un catéchisme plus nourri, (1). »

Nous avons cité ce passage, au risque d'anticiper sur les événements, afin de faire connaître au juste l'esprit éminemment pratique du jeune prélat que nous allons admirer comme l'émule des Pères de l'Église et des plus grands pontifes qui ont défendu victorieusement la foi et glorifié l'Église, aux yeux même de ses détracteurs.

Voyons maintenant ce que fit l'évêque de Pérouse pour l'éducation de son clergé.

Le séminaire diocésain, étant la pépinière des prêtres, devait être l'objet de ses premiers soins. « Il avait coutume de l'appeler la prunelle de son oeil. » Cet établissement, fondé en 1571, par le cardinal Fulvio della Corgna, évêque de Pérouse

(1) *Ms.*

avait été spécialement favorisé par M<sup>sr</sup> Napoléon Comitali, un des prédécesseurs immédiats de M<sup>sr</sup> Pecci. Ce séminaire est situé près de la cathédrale, à côté de la demeure épiscopale. M<sup>sr</sup> Pecci conçut aussitôt le dessein de l'agrandir, et, dans ce but, il céda une aile de son palais; ce qui lui facilitait, à toute heure, l'accès des classes et la surveillance de l'ordre et de la discipline. De 1846 à 1850, il affecta 6,000 écus de ses revenus personnels à ces changements.

Il s'occupa aussi de réorganiser les études et d'en élargir le cadre. Il créa de nouvelles chaires et choisit pour les remplir les savants les plus distingués. Il n'épargna rien pour exciter chez les professeurs et chez les élèves l'ardeur du travail et l'amour de la science, de telle sorte que le séminaire devint l'admiration de l'Ombrie et des provinces voisines.

M<sup>sr</sup> Pecci avait été élevé à trop bonne école et avait trop éprouvé dès sa première jeunesse les avantages d'une rigoureuse discipline, pour ne pas s'efforcer d'établir dans son petit comme dans son grand séminaire l'ordre le plus parfait et la plus stricte régularité. Maîtres et disciples devaient également se plier aux lois de l'obéissance.

Son projet, nous l'avons dit, en incorporant le séminaire au palais épiscopal, était d'avoir sans cesse sous les yeux cette importante institution et l'œuvre difficile qu'il y poursuivait.

Le jardinier met son orgueil et sa joie à voir les plantes précieuses qu'il cultive prospérer sans relâche; il aime à contempler ses arbres couverts de fleurs au printemps, et il suit avec sollicitude le développement du fruit jusqu'à la pleine maturité. Ainsi l'évêque de Pérouse trouvait ses plus chères délices au milieu des jeunes plantes du sanctuaire. Il constatait les progrès de chacune d'elles avec l'attention la plus délicate.

S'il avait à cœur d'engager chaque élève à profiter le plus possible de l'enseignement des lettres et des sciences qui lui était si soigneusement et si largement distribué, il ne veillait pas avec moins de souci sur le maître, afin de s'assurer s'il savait se rendre accessible aux jeunes intelligences et leur fournir une nourriture en rapport avec leur capacité.

Le corps enseignant devait donner l'exemple de l'ordre et de la ponctualité. L'évêque choisissait pour supérieur et pour

directeurs de son séminaire les ecclésiastiques les plus recommandables par leurs vertus et leurs connaissances, et il leur laissait la plus grande autorité dans l'accomplissement de leur mission; cependant il regardait toujours comme une obligation personnelle de s'assurer si chacun était fidèle à son devoir.

Une anecdote, publiée l'année même de son éléction au souverain pontificat, nous peindra ses habitudes et nous montrera comment il savait inspirer à la jeunesse d'élite le goût exquis de la belle littérature qui le caractérisait lui-même, et ce vif désir d'exceller en tout, sans lequel un homme reste toujours médiocre.

« Ni mes élèves ni moi, nous dit le professeur Brunelli, n'oublierons jamais un incident qui se rapporte au cardinal Pecci. Je ne sais comment la chose advint; mais, un jour, je manquai d'être à ma place dans ma classe de belles-lettres, à l'heure réglementaire. Je me hâtai, en apercevant mon retard, de réparer ma faute avec l'appréhension d'un homme qui s'attendait comme à la chose la plus ordinaire du monde à trouver le cardinal dans les corridors, où il avait coutume de veiller à l'ordre et au silence. Mais quelle ne fut pas ma surprise, en entrant dans ma classe, de voir Son Éminence assise dans mon fauteuil, occupée à traduire pour mes élèves un passage de la *Milouienne*, leur faisant goûter et admirer, dans son langage si élégant, les beautés de la composition et du style.

« Confus d'abord, je me rassurai bientôt, et je m'assis sur les bancs parmi les écoliers, priant le cardinal de vouloir bien continuer sa leçon. Mais il quitta le fauteuil, m'invita gracieusement à reprendre ma place et exhorta ses jeunes admirateurs à recueillir de leurs études littéraires tous les fruits possibles. Peut-être le sourire qu'il m'adressa était-il un reproche tacite mais aimable pour le professeur (1). »

Un homme qui prenait ainsi au sérieux la grande œuvre de l'éducation devait s'assurer du progrès que l'on faisait dans les études. Il avait ordonné des examens trimestriels très sévères; il y présidait lui-même et interrogeait les élèves sur toutes les matières du programme. On comprend sans peine

(1) *Préface letta dal Brunelli per l'anno scolastico 1878-79, e pubblicata nella Leonis XIII. Pont. Max. Curia, U. Uue, 1883.*

combien cette vigilance devait contribuer à stimuler les efforts des séminaristes et le zèle de leurs maîtres.

A la fin de l'année scolaire, après les examens et avant la distribution des prix, avait lieu une séance d'Académie, que l'évêque de Pérouse, à l'exemple de ses anciens professeurs de Viterbe, s'efforçait d'entourer d'une grande solennité. Les autorités et les célébrités de la ville et de la province étaient conviées à cette fête de l'intelligence. Les évêques voisins et même les prélats les plus distingués de Rome se faisaient un honneur d'encourager par leur présence les efforts des jeunes athlètes, et de témoigner à M<sup>sr</sup> Pecci la sympathie que leur inspiraient ses nobles travaux.

Plus solennelles encore étaient les thèses publiques de philosophie ou de théologie que soutenaient les élèves vraiment distingués, avant de quitter le séminaire de Pérouse. La science, soit sacrée, soit profane, devenait ainsi une plante indigène dans l'illustre capitale de l'Ombrie.

Le prélat, pendant qu'il élevait partout dans son diocèse le niveau des études et de la piété, voulut remettre en honneur le culte de la philosophie chrétienne, personnifiée dans saint Thomas d'Aquin. La compagnie de Jésus, qui a donné à Joachim Pecci ses premières leçons de philosophie et de théologie, a reçu en héritage de son fondateur une grande vénération pour le docteur angélique. Les jésuites, d'après leurs constitutions, doivent faire des ouvrages de saint Thomas la base de leur enseignement, et les chefs-d'œuvre de leurs plus grands philosophes et théologiens sont des commentaires dont l'Ange de l'école a fourni le texte principal.

M<sup>sr</sup> Pecci, formé par des maîtres si habiles, avait l'expérience de cet enseignement aussi sûr que supérieur. Il s'était déjà convaincu, depuis son arrivée à Pérouse, que l'erreur, dont le virus pestilentiel s'était glissé chez plusieurs nations modernes, avait pénétré du sein des universités dans la jurisprudence, le droit public, la constitution et l'administration des États. Cet empoisonnement des sources mêmes de la vie intellectuelle et politique avait produit, avec l'anarchie des idées, le bouleversement des sociétés elles-mêmes.

Il fallait purifier ces sources et ouvrir les fontaines de la

sagesse divine auxquelles s'étaient abreuvés nos pères : on n'avait pas de moyen plus efficace pour trouver un antidote puissant et infaillible contre le poison de l'erreur et renouveler la vie intellectuelle.

M<sup>sr</sup> Pecci conçut, en 1858, le dessein d'établir dans la capitale de l'Ombrie une Académie de Saint-Thomas d'Aquin, dans le but de « promouvoir l'étude et l'intelligence des doctrines catholiques, tant en théologie qu'en philosophie, d'après la méthode de saint Thomas ». Les dissertations lues dans les assemblées mensuelles doivent avoir pour matière une « question » ou un « article » de la *Somme théologique*. Chaque dissertation renferme trois parties. Dans la première, « on expose et on développe la doctrine du saint docteur; dans la seconde, on met en relief la solidité de cette doctrine, et on réfute toutes les objections principales; dans la troisième, on applique cette doctrine aux systèmes et aux erreurs modernes (1) »

En 1858, on était déjà bien près des jours mauvais inaugurés par le prince Jérôme Napoléon dans l'Italie centrale et dans les États du pape. Il fallait donc attendre, sinon des jours meilleurs, du moins un peu de stabilité, pour exécuter un projet dont la parfaite réalisation nécessitait le zèle et le concours de tout ce qu'il y avait dans l'Ombrie d'intelligences cultivées. En 1871, l'Académie de Saint-Thomas fut fondée; mais le programme dut subir une modification. Il fut arrêté que les membres se recruteraient seulement parmi les prêtres du diocèse de Pérouse.

L'évêque était président de droit. Le bien qu'on avait espéré se trouva restreint, il est vrai; mais ce fut un bien très réel. L'exemple du clergé de Pérouse eut bientôt des imitateurs dans les autres diocèses de l'Italie et de tous les pays catholiques (2).

Il paraît sans doute étonnant aux savants de nos jours, qui n'ont jamais lu les ouvrages du grand docteur catholique et ne sont pas familiarisés avec les procédés scientifiques du moyen âge, d'entendre dire que la doctrine d'un théologien du

(1) *Scelta di atti episcopali del cardinale Gioacchino Pecci Arcivescovo-Vescovo di Perugia*, Rome, 1879, p. 521, 522.

(2) On peut citer comme exemple l'Académie fondée à Coutances en 1860.

treizième siècle, si éminent qu'il soit, puisse servir de pierre de touche à la science moderne, ou que la méthode alors suivie dans les écoles puisse nous être utile dans nos patientes recherches et nos laborieuses investigations.

Et cependant, nous pouvons l'affirmer sans aucune hésitation avec M<sup>sr</sup> Pecci, jamais méthode doctrinale et scientifique ne fut aussi admirable, aussi infaillible, soit pour confronter la vérité avec l'erreur, soit pour avancer sûrement dans l'acquisition de la science : d'une part, la raison humaine éclairée par la foi divine voit les horizons intellectuels s'élargir devant elle; d'un autre côté, elle ne s'égaré jamais et s'élève toujours tant qu'elle ne se sépare pas de sa céleste compagne.

Le sixième centenaire de saint Thomas d'Aquin arrivait en 1874. A cette occasion, l'Académie de Pérouse reçut une nouvelle impulsion. Alors parut le premier volume de ses *Actes* (1). Cette publication fut accueillie avec grande faveur; ce qui encouragea les académiciens dans leurs louables travaux. D'autres volumes ont paru depuis. Tous attestent la haute culture que l'évêque de Pérouse avait mise en honneur par son exemple et sa libéralité.

M<sup>sr</sup> Pecci donnait ainsi dans son clergé une forte impulsion aux études littéraires et scientifiques. Il voulait que le prêtre pût figurer en première ligne parmi les savants ou que du moins il ne se trouvât pas au-dessous de sa noble mission d'enseigner les peuples confiés à ses soins.

Il avait encore plus à cœur que ces âmes privilégiées fussent surtout supérieures en sainteté aux fidèles qu'ils avaient à guider dans la pratique des vertus évangéliques. Plus que jamais, l'Italie, travaillée par les passions révolutionnaires et impies, avait besoin de trouver, dans la milice sacerdotale, des exemples de science, de pureté et de dévouement. La religion, en effet, semblait agoniser, et on voyait approcher le jour où elle ne pourrait plus vivre sur cette terre que les apôtres Pierre

(1) Ces *Actes* furent publiés par Santucci de Pérouse. On trouve dans le premier volume un « Essai sur les recherches anthropologiques, en conformité avec la doctrine de saint Thomas ». Le second volume parut en 1878.

Le premier volume est dédié à saint Thomas, à l'occasion de son sixième centenaire.

et Paul avaient arrosée de leurs sueurs et de leur sang, qu'avaient sanctifiée les François d'Assise et les Thomas d'Aquin, qu'avaient illustrée les Améric Vespuce et les Christophe Colomb.

L'évêque de Pérouse chercha dans une parfaite discipline le moyen de nourrir et d'entretenir la vraie piété des séminaristes, et, par suite, de tous les prêtres.

La discipline, pour servir à un tel but, doit être l'amour de la règle fondé sur la conscience et inspiré par la générosité. Une soumission forcée aux ordres du supérieur ou le désir de capter ses bonnes grâces ne saurait servir de base à la discipline, parce que la volonté resterait toujours étrangère à l'observance matérielle de la loi. Il faut, en un mot, que, dans un séminaire, l'estime du devoir et l'esprit de sacrifice dictent l'observance de la règle. C'est un commencement d'abnégation, et toute la vie du bon prêtre est une abnégation continuelle.

M<sup>sr</sup> Pecci demandait à ses séminaristes ce qu'il pratiquait lui-même. Il s'efforçait, en effet, de se trouver présent à tous leurs exercices de piété; et il le faisait parce que son cœur était à l'aise au milieu de ces jeunes gens et que sa prière semblait monter plus sûrement au ciel, accompagnée de celles de tous ces cœurs innocents. Jamais, quand cela était possible, il ne manquait de faire avec eux les exercices de la retraite annuelle.

« Il savait combien c'est chose délicate et difficile d'imprimer une bonne direction aux jeunes âmes, à celles surtout qui aspirent au service du sanctuaire. Pour y réussir il avait soin de leur donner, dès leurs premières années, un fond solide de piété. Il les voulait humbles et recueillies. Il exigeait qu'on observât strictement la règle au petit et au grand séminaire. C'est ce qui l'amenait à visiter si souvent les corridors, les salles de récréation et la chapelle.

« Il demandait un compte journalier aux ecclésiastiques zélés et exemplaires qu'il avait préposés à la direction de cet établissement. Il aimait aussi à recevoir souvent les séminaristes, leur témoignait une grande affection, gagnait leur confiance et leur prodiguait les bons conseils et les encouragements.

« D'un autre côté, il savait bien mêler à cette bonté une juste sévérité, quand on se montrait peu docile et indiscipliné. Mais il ne se permettait jamais envers les coupables ni paroles dures ni reproches blessants. Il se réservait les cas les plus graves d'indiscipline et de mauvaise conduite.

« C'était son habitude d'aller deux ou trois fois par semaine à une chambre qu'il appelait sienne; et là, durant les heures d'étude, il se faisait envoyer ceux des séminaristes qui lui étaient signalés par le recteur... Se trouvant seul avec le coupable, il lui mettait sous les yeux, avec des paroles sévères mais pleines de paternelle tendresse, la gravité sérieuse des fautes qu'on lui reprochait et l'absolue nécessité de se corriger sans délai. Il lui donnait alors une feuille écrite de sa propre main, sur laquelle se trouvaient notés les défauts qu'il fallait combattre et les vertus opposées qu'il fallait pratiquer pour les vaincre. Il voulait que cette feuille restât sur la table d'étude du séminariste, tant que les défauts n'avaient pas disparu.

« Cette méthode réussissait admirablement. Monseigneur recommandait par-dessus tout l'esprit de docilité et d'obéissance, la volonté ferme de réprimer l'amour-propre et l'orgueil, les deux grandes sources du mal moral.

« Pour que les vertus jetassent des racines plus profondes encore dans ces jeunes cœurs, il composa et publia un petit traité sur l'humilité qu'il dédia à ses séminaristes et dans lequel il expose les moyens d'acquérir cette vertu, la plus nécessaire de toutes au prêtre, celle qui doit être son caractère distinctif (1). »

Cette culture si consciencieuse, qui dura trente années, ne tarda pas à porter de dignes fruits. Le cardinal Pecci eut la douce consolation de voir sortir de son séminaire plusieurs ecclésiastiques de grande distinction, qui, à l'heure présente, occupent dans l'Église des offices élevés, et remplissent avec honneur des chaires de professeur ou exercent la charge de pasteur des âmes. Entre autres, il suffira de nommer M<sup>sr</sup> Ittelli, qui, après avoir été évêque de Montefiascone et délégué

(1) Mss. L'humilité est la vertu chère à Léon XIII.

apostolique à Constantinople, est aujourd'hui nonce apostolique à Paris, et M<sup>sr</sup> Boccali, prélat palatin et auditeur spécial du saint-père, les deux frères Satolli, professeurs, Ballerini et Brunelli, également professeurs, l'archiprêtre Boschi, l'archidiaque Salvatorelli et les deux chanoines Carnicchi.

« Nous pourrions nous étendre sur la sollicitude vigilante qu'il montra toujours pour le séminaire, et sur les grandes dépenses qu'il eut à supporter pour l'agrandir, le restaurer et lui fournir des ressources pécuniaires suffisantes, surtout après les pertes désastreuses occasionnées par la conversion forcée du patrimoine de l'Église en rentes sur l'État.

« Au commencement, il dut seul maintenir les classes, payer la pension des élèves pauvres, fournir la table dans les jours de détresse, faire face à tous les frais de construction et de réparation, et acheter les fournitures. Ainsi, on peut le dire en vérité, sa prévoyance et sa générosité ont, seules, sauvé cet établissement des plus grands désastres et d'une ruine certaine.

« Enfin il força tout le monde à reconnaître l'admirable sens pratique qu'il montra en 1872, quand le nouveau gouvernement publia le programme officiel de l'enseignement. Il eut le tact de rédiger, à l'instant même, un plan d'études et des règles de direction pour son séminaire, embrassant toutes les nouvelles matières imposées et la discipline scolaire exigée par l'État. Le tout était calculé de façon à ne compromettre en rien la solidité et le sérieux de l'ancien cours d'études, qui avait donné à l'Église et aux professions savantes tant d'hommes distingués. En même temps, il avait soin que les séminaristes fussent parfaitement instruits sur toutes les matières exigées par les examinateurs officiels, comme conditions nécessaires aux grades académiques (1).

« Il ne faut donc point s'étonner si le clergé de Pérouse manifeste pour celui qui fut durant de si longues années son bienfaiteur et son père, son guide et son modèle dans les

(1) Mss. — Avec l'approbation du cardinal-évêque, on imprima, en 1872, le « Programme normal officiel d'études, dans le séminaire épiscopal de Pérouse ». Ce programme était signé par le préfet des études, M. le chanoine Louis Rotelli, docteur en théologie ; c'était le programme rédigé par le cardinal.

voies de la science et de la sainteté, un attachement profond, un amour filial et une reconnaissance que la séparation n'affaiblit en rien. En retour, ce bon pasteur, cet évêque qui vivait avant tout pour ses prêtres et pour son peuple, ne cesse pas, dans l'éloignement, de les aimer comme la plus chère partie de lui-même (1). »

Mais nous ne sommes qu'au début de ces trente-deux années de travaux, de sacrifices, de luttes glorieuses qui demeureront à jamais mémorables comme l'une des plus belles pages de l'histoire de l'Église.

Suivons M<sup>sr</sup> Pecci dans son apostolat.

(1) *Mss.*



Hospitalité chrétienne. D'après Fra Angelico. XV<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE II.

### SANCTIFICATION DU CLERGÉ. — PRÉPARATION A LA LUTTE.

Comment M<sup>sr</sup> Pecci, d'après les détails relevés dans le *Mémoire*, conduit ses prêtres à la sainteté, et les initie à toutes ses œuvres de zèle pastoral. — Quatorze années d'une vie parfaite, dont l'éclat ne cesse d'augmenter. — Lettre adressée à Pie IX, en 1879, sur la nécessité de « raviver la lumière de la foi », de « conformer les mœurs populaires à la loi de Dieu et de l'Église », de « rétablir la discipline ecclésiastique ». — Vie privée. — Règles de conduite que les prêtres doivent suivre pour mener une vie « exemplaire et laborieuse ». — La pureté de la doctrine et l'intégrité de la morale dans le clergé.



Le zèle actif de M<sup>sr</sup> Pecci pour l'éducation des séminaristes et l'instruction du peuple n'égalait pas son ardeur pour élever l'intelligence des prêtres à un haut degré de science, leur cœur à un grand amour du sacrifice.

L'esprit d'abnégation était vraiment nécessaire à ces prêtres pour qui la persécution allait commencer. Les agissements du Piémont, de 1848 à 1858, avaient fait pressentir à l'évêque de Pérouse que le sort du clergé sous la domination des sectes, dont l'empire allait s'étendre sur toute l'Italie, et même sur toute l'Europe serait le sort des premiers prédicateurs de l'Évangile. Les apôtres de l'irreligion le lui faisaient entendre : dans les conditions faites à l'Église et à ses ministres, le sacerdoce chrétien devait se préparer à des luttes moins sanglantes, mais aussi périlleuses que celles dont les disciples du divin Maître furent les glorieuses victimes. Il semble plus difficile de ramener à la vérité et à la pratique d'une religion surnaturelle des générations d'apostats que de convertir des peuples païens.

Le prélat qui prenait, au mois de juillet 1846, le gouvernement du diocèse de Pérouse désirait s'unir étroitement à ses prêtres pour travailler avec eux au champ du père de famille et traverser les jours mauvais pendant lesquels l'ouvrier devrait se changer en soldat. Il leur fit sentir, dès les premiers jours de son épiscopat, qu'il voulait former avec eux tous un seul cœur et une seule âme, afin de combattre plus efficacement pour la cause de Dieu et de l'Église. Il s'en fit d'infatigables collaborateurs dans ses œuvres de charité pastorale. Écoutons, à ce sujet, un de ceux qui prirent part à ses travaux :

« Il ne manquait jamais, chaque année, de faire donner, plusieurs fois, les exercices spirituels à son clergé, de sorte que tous ses prêtres eussent la facilité de les suivre au moins une fois en trois ans. Il réorganisa, par plusieurs ordonnances, les conférences ecclésiastiques. Lui-même présidait en personne celles qui se tenaient dans sa ville épiscopale. Il les faisait présider dans les autres lieux du diocèse par des ecclésiastiques éminents. Afin que les aspirants au sacerdoce qui demeuraient hors du séminaire, fussent à l'abri des scandales du monde et pussent jouir des avantages de l'instruction cléricale et d'une vie de règle, il publia, en 1851, une ordonnance et un règlement plein de sagesse, pour la protection de ces jeunes gens. Il choisit un prêtre également vénérable par son âge et ses vertus pour leur servir de supérieur et de directeur.

« Il publia, en 1856, le catéchisme diocésain, auquel il ajouta, à l'usage de ses prêtres, d'excellentes instructions sur la meilleure manière d'enseigner la doctrine chrétienne. En 1857, il composa un manuel de règles pratiques pour la conduite des curés et des vicaires. Ce recueil, rempli de bons conseils pour tout ce qui regardait la discipline extérieure et l'exercice du saint ministère, formait un livre précieux pour les temps difficiles qui allaient bientôt arriver en Italie.

« Afin de prévenir tout abus, toute profanation du culte public, à l'occasion des changements politiques, il enjoignit à son clergé, en 1861, de suivre exactement les prescriptions de la liturgie dans toutes les cérémonies extraordinaires et dans la discipline intérieure des églises.

« En 1863, il sanctionna pour tous ses prêtres la fondation des conférences de Saint-Vincent de Paul, et approuva les règlements qui devaient s'y observer.

« En 1866, comme les difficultés s'aggravaient de jour en jour, il adressa une circulaire au clergé; il y traçait les règles de conduite que le prêtre devait suivre dans les circonstances pénibles et critiques où se trouvait l'Église, afin de ne pas se départir de la prudence évangélique et de la modération sacerdotale (1). »

Les paroles que nous venons de rapporter ne contiennent, ou le voit, qu'une rapide énumération des principaux actes de M<sup>r</sup> Pecci pour la sanctification et la direction de son clergé. Il faut lire, dans le recueil de ses lettres pastorales et de ses mandements, les documents mêmes qui rendent témoignage de son courage et de sa science, et montrent son dévouement pour le clergé persécuté. Mais laissons de nouveau la parole à l'auteur de notre *Manuscrit*.

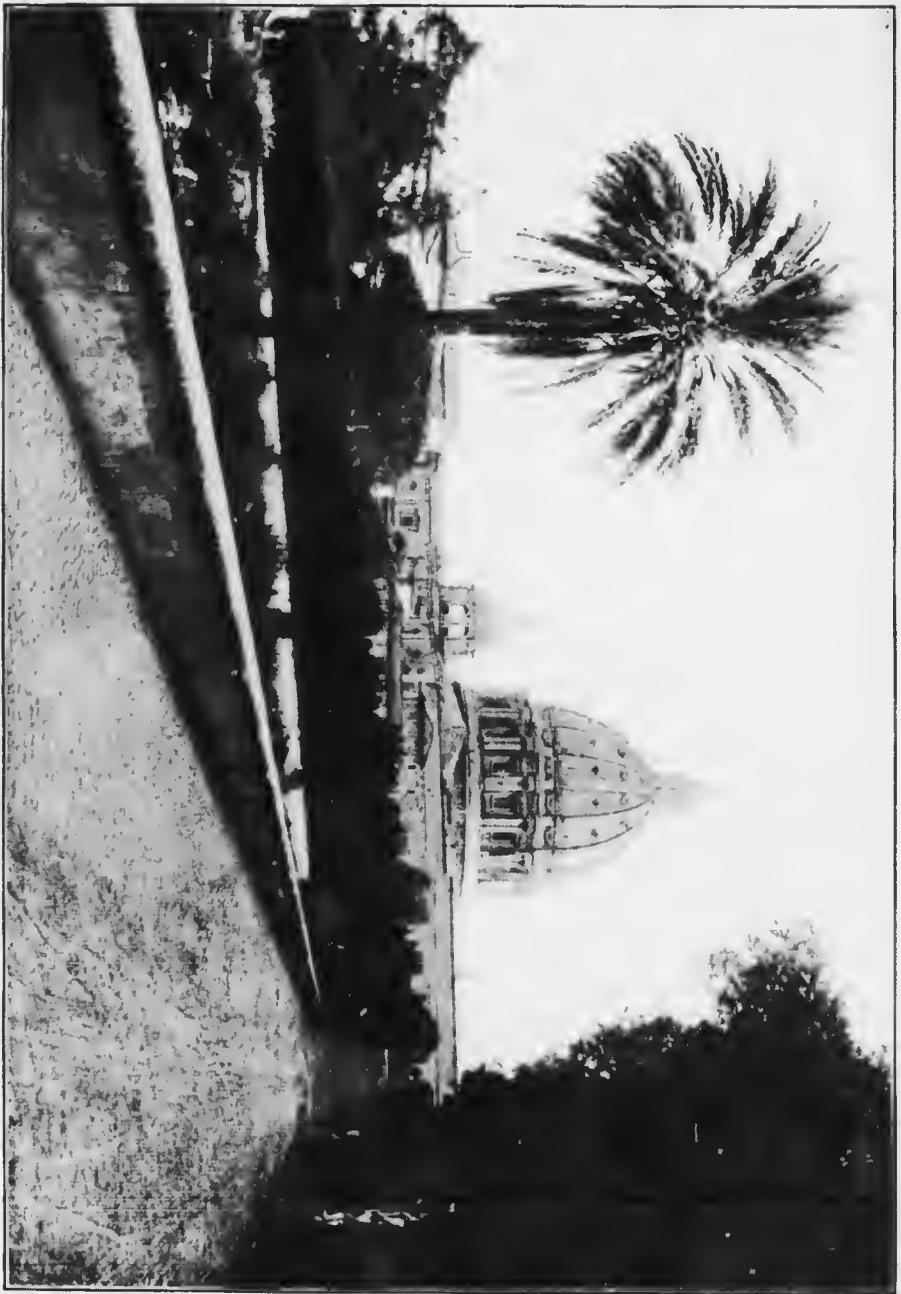
« Aussitôt que parut, en 1869, la loi de la conscription, le cardinal Pecci consacra tout son zèle et toute son industrie à racheter du service militaire les clercs les plus pauvres. Il établit dans ce but une commission diocésaine et fit un chaleureux appel à la charité de son peuple.

« Quand la confiscation des biens de l'Église et la conversion forcée en rentes sur l'État de toute la propriété ecclésiastique eurent réduit à la pénurie et presque à la mendicité un grand nombre de prêtres, le cardinal fonda, en 1873, la société de Saint-Joaëlhim en faveur des prêtres indigents ou infirmes.

« La dispersion des ordres religieux, en 1875, laissa un grand vide dans les rangs du clergé paroissial; pour le combler, il établit la pieuse *Union des prédicateurs*, et pourvut ainsi à l'instruction de la ville et des campagnes. Il insista, et avec plus de force que jamais, sur les missions, les exercices spirituels, l'enseignement de la doctrine chrétienne, les premières communions... Il voulait que le peuple fût partout et toujours nourri du pain de la divine parole (2). »

(1) *Mss.*

(2) *Mss.*



**LES JARDINS DU VATICAN, VUS DU DOME DE ST. PIERRE**  
C'est au monté ces beaux jardins avec leurs chemins, et leurs superbes parterres.



LA TOUR LÉONINE OÙ SE TROUVENT LES APPARTEMENTS DOMESTIQUES DU PAPE  
AUX JARDINS DU VATICAN

Afin d'arracher à la séduction des *clubs* les apprentis et les artisans, ou d'empêcher la profanation des dimanches et des fêtes, le cardinal Pecci avait déjà établi, dans la ville même de Pérouse, « les jardins de saint Philippe de Néri ».

« Cet ami, ce père de la jeunesse », dit le cardinal dans son ordonnance, ce compagnon si tendre des petits enfants, avait pour habitude, à Romé, de réunir autour de lui ceux qui erraient oisifs dans les rues et sur les places publiques. Il les conduisait dans une plaine agréable ou sur le penchant d'une belle colline, et là il leur procurait un doux repos. Puis, avec une amabilité et une grâce qui lui étaient particulières, il se mêlait à leurs jeux et prenait part à leurs discours enfantins. A l'exemple de Notre-Seigneur, il les bénissait et touchait de sa main leur front ingénu.

Il avait coutume, au commencement, au milieu et à la fin de ces divertissements, d'employer toute son industrie à verser dans ces jeunes cœurs les saintes maximes de la religion; il insistait sur la nécessité d'éviter les mauvais compagnons, sur l'importance de la dévotion à Marie, de la fréquentation des sacrements, de la paix de l'âme. Il leur montrait le beau spectacle qu'offre aux yeux de Dieu et des anges un jeune homme innocent; il ajoutait une foule d'autres choses toutes propres à former ces jeunes cœurs à la solide piété. Il les préservait ainsi de l'oisiveté, de la débauche et du scandale.

L'évêque de Pérouse imita saint Philippe, et, dans l'intérêt de « ses enfants bien-aimés », il ouvrit des *oratoires* ou *jardins* semblables à ceux de Rome.

« Voici, d'après M<sup>r</sup> Pecci lui-même, la nature et le but de cette institution : « Réunir, les jours de fête, les jeunes gens dans un lieu commode et agréable, sous la garde vigilante et douce de personnes qu'éclaire l'esprit de saint Philippe de Néri, les empêcher de s'ennuyer dans l'oisiveté, de se dépraver dans la compagnie des méchants, leur procurer des récréations convenables et joyeuses. » Par ce moyen, on fait entrer, par degrés, les rayons de la vérité dans leur intelligence, et on allume dans leurs cœurs le feu de l'amour de Dieu. « On les attache à la foi en les accoutumant à la compagnie de chrétiens édifiants, en donnant au corps comme à l'esprit une hon-

nète occupation, en leur inspirant une prompte soumission à leurs parents ou à ceux qui en tiennent la place, en les faisant obéir paisiblement aux lois, en leur prescrivant d'observer avec fidélité les commandements de Dieu et de l'Église, en les habituant à la douceur, à l'ordre, à la patience ; tout ce qui fait directement atteindre le but de la vie chrétienne (1). »

Le cardinal Pecci fit ensuite un chaleureux appel aux nobles, aux riches, aux pères et aux mères de famille, à tous ceux, en un mot, qui pouvaient favoriser le progrès de cette bonne œuvre. Il y associa surtout son clergé. Celui-ci était l'objet de sa plus vive sollicitude, et, à mesure que le danger approchait, il lui prodiguait ses soins et ses conseils.

« Lorsque, en 1877, le gouvernement promulgua la loi sur l'instruction obligatoire, qui, entre autres choses, défendait l'enseignement du catéchisme dans les écoles primaires, le cardinal Pecci écrivit à ses prêtres, pour leur indiquer la manière de suppléer au défaut de l'enseignement officiel. Il les avertit de mettre à profit tous les moyens et toutes les occasions de procurer aux enfants la connaissance de la doctrine chrétienne, de s'entendre avec les instituteurs et les institutrices qui dirigeaient les écoles du gouvernement. Il donna de plus, dans cette circonstance, des règles de conduite marquées au coin de la sagesse et de l'expérience.

« Nous ne pouvons pas omettre sa vigilance à l'égard de la conduite extérieure du clergé. Il n'avait, dans ses visites pastorales, que respect et courtoisie pour les prêtres laborieux. Cependant, lorsqu'il en trouvait un dont la conduite accusait de la paresse ou de la négligence, il lui parlait avec une franche et paternelle sévérité. Il prodiguait, au contraire, la louange et les encouragements aux hommes qu'il trouvait assidus au travail et pleins de bonne volonté.

« Pour empêcher les nouveaux curés de se décourager, surtout dans la pénible situation où les avait placés le changement de régime politique, il crut devoir rédiger en leur faveur une circulaire dans laquelle il leur donnait des conseils et une direction dictés par sa longue expérience. Trois points princi-

(1) *Scelta*, pp. 311-314.

peux résumant cette instruction : le cardinal réclame de ses prêtres l'esprit vraiment sacerdotal, la vie exemplaire, la science solide.

« Nous devons enfin dire un mot du bel ordre et de la



Fig. 24. — Zèle et dévouement de l'Église pour l'enfance. — Jésus aime et veut les enfants. Overbeck, *Évangile illustré*.

régularité qu'il sut établir dans les fonctions du culte, en son église cathédrale. Un parfait accord régnait entre lui et son chapitre. Il trouva toujours les chanoines prompts et généreux à fournir les moyens nécessaires pour réparer et embellir la maison de Dieu, vigilants pour maintenir la discipline la plus édifiante dans le clergé attaché à la cathédrale, pour ré-

gler le chant de l'office divin et relever la splendeur du culte.

« Il ne faut donc pas s'étonner si les habitants de notre Ombrie, aussi bien que les étrangers, étaient vivement impressionnés par les offices solennels de la cathédrale, plus encore que par la beauté de l'architecture et les richesses artistiques du temple (1). »

Nous avons inséré ici cet extrait du *Mémoire* parce qu'il permet de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les principaux actes de l'épiscopat de M<sup>er</sup> Pecci. Sans doute, cette vue générale embrasse non seulement les préparatifs que fit l'évêque de Pérouse pendant les quatorze premières années de son administration pour disposer à la lutte son clergé et son peuple, mais encore certaines particularités de cette lutte même. Nous devons maintenant parler en détail de ces faits, afin de rendre plus ample justice aux travaux préparatoires de M<sup>er</sup> Pecci, aux grandes et nobles qualités qu'il déploya quand l'heure du combat fut arrivée, aux services immenses qu'il rendit à l'Église, à son peuple, au souverain pontife et à l'Italie. Pendant dix-huit années il combattit, à Pérouse, la révolution et l'impiété, qui étendaient leurs conquêtes en s'abritant sous les plis du drapeau tricolore italien. Nous devons à l'histoire de mettre en évidence cette longue étape d'une vie dont la splendeur s'accrut sans cesse, depuis le mois de juillet 1846 jusqu'à l'époque du conclave d'où sortit l'élection de Léon XIII. Nous verrons plus tard comment cette brillante carrière fut plus glorieuse encore quand l'évêque de Pérouse devint le prisonnier du Vatican.

Les actes du concile provincial tenu à Spolète, au mois de novembre 1849, nous fournissent une preuve frappante de l'esprit qui anima M<sup>er</sup> Pecci dès le commencement de sa carrière épiscopale et de l'ascendant qu'il sut exercer, malgré sa jeunesse, sur les autres prélats de l'Ombrie. Nous retrouvons ses propres paroles dans la lettre adressée à Pie IX, avec les décisions de l'assemblée.

« C'était vraiment avec raison, y est-il dit, que Votre Sain-

(1) *Ms.*

teté nous donnait le sage conseil de considérer comme notre principale affaire, en ces jours mauvais où nous sommes tombés, l'urgente nécessité de faire briller d'un plus vif éclat au milieu de nos peuples la lumière de la foi, et de la rallumer là où elle semble éteinte. Les impies de ces derniers temps se sont, en effet, attaqués avec plus d'audace que jamais à cette foi sainte, et cela au grand détriment des âmes. Ils ont surpassé l'impiété de toutes les générations précédentes, en concentrant toutes leurs forces, en dirigeant toutes les combinaisons d'une nouvelle et plus redoutable stratégie contre notre sainte religion, afin de renverser jusqu'aux fondements l'édifice de la vérité révélée. Et, se croyant forts contre le Tout-Puissant lui-même, ils veulent, dans leur suprême et sacrilège audace, rendre aux créatures l'honneur et le culte qui sont dus à Dieu seul.

« Or, tout le monde sait combien la foi est étroitement liée à la moralité des peuples et à la discipline de leur clergé. Lorsque les mœurs d'un peuple se dégradent et se dépravent, la foi dépérit; quand le clergé laisse se refroidir et s'éteindre la ferveur de la discipline, la moralité aussi bien que la foi se corrompent. Au contraire, quand l'honnêteté et la discipline règlent la vie du clergé, le niveau des mœurs publiques s'élève dans une égale mesure et notre sainte religion, recevant par là un surcroît de dignité, reprend son empire sur les populations.

« C'est pourquoi, après mûre délibération, nous nous sommes proposé un triple but : raviver la lumière de la foi; ramener le peuple à conformer ses mœurs aux lois de Dieu et de l'Église; rétablir la discipline parmi le clergé d'après les règles des saints canons.

« Nous avons été poussés par les changements qui ont eu lieu de nos jours, par les besoins spéciaux de nos diocèses, par la condition où se trouve notre troupeau, à vous adresser des demandes qui pourront paraître excessives. Mais Votre Sainteté, avec la souveraine sagesse et la haute prudence qui la distinguent, daignera peser, apprécier et estimer toutes ces demandes à leur juste valeur. Elle décidera ce qu'elle jugera plus utile à l'Église et plus avantageux pour le salut des âmes qui nous sont confiées.

« Nous désirons vivement que l'oracle du saint-siège nous éclaire au plus tôt à ce sujet, afin que nous puissions porter un plus sûr remède à la situation présente, et, sans perdre un instant, élever une digue contre l'irruption de ce nouveau torrent de maux que l'ennemi ne cesse d'alimenter, avant de le lancer contre nous (1). »

La déclaration qui précède les actes du concile de Spolète, n'est ni moins explicite ni moins formelle.

« A la vue des nombreuses et formidables attaques dirigées de nos jours contre la religion catholique, les évêques, établis par Dieu même gardiens de la foi, sont obligés de faire tous leurs efforts pour empêcher qu'elle ne souffre aucune perte. C'est pourquoi cette sainte assemblée déclare expressément qu'elle veut conserver entier et inviolable le saint et inestimable trésor de la foi, et qu'elle croit et embrasse toutes les vérités qu'il renferme, comme notre sainte mère l'Église les croit et les embrasse.

« Mais parce que au siècle où nous sommes, on attaque avec une violence toute particulière l'unité et l'absolue nécessité de la foi, l'autorité des puissances légitimes, le droit de posséder justement acquis, nous voulons professer hautement ces mêmes vérités et, autant que cela dépend de nous, les défendre au péril de notre vie; nous voulons aussi mettre tout notre zèle et toute notre vigilance à les enseigner à nos peuples par des sermons, des exhortations et tous les moyens adaptés à leur intelligence (2). »

Voilà clairement tracée, dès 1849, la ligne de conduite que M<sup>gr</sup> Pecci entendait suivre toujours, sans découragement, sans faiblesse. Mais, nous le savons déjà, il n'avait pas attendu la réunion de Spolète et la direction du souverain pontife pour entrer dans la voie que lui indiquèrent, dès son entrée à Pérouse, et les grandes lumières de son esprit et la conscience de tous ses devoirs.

Élever le clergé paroissial au niveau de sa situation; former, par une éducation soignée, de jeunes prêtres plus édifiants et plus éclairés encore; faire que la lampe du sanctuaire

(1) *Scelta*, pp. 413-415.

(2) *Ibidem*, p. 417.

jetait sans cesse un vif éclat dans la maison de Dieu : voilà l'œuvre à laquelle M<sup>sr</sup> Pecci avait travaillé avec succès avant la fin de 1849. Son exemple, et aussi les résultats dont furent couronnés ses efforts, déterminèrent les autres évêques de la province à imiter son zèle épiscopal.

Dans sa vie privée, le saint prélat était réellement un modèle, non seulement pour le clergé séculier, mais même pour les membres des ordres religieux qui unissaient la vie active à la vie solitaire et contemplative. Simple dans sa manière de vivre, infatigable au travail, aussi ardent pour apprendre que le plus jeune étudiant, il ajoutait tous les jours aux trésors qu'il avait amassés; homme de prière aussi bien que d'étude et d'action, il était debout avant l'aurore et offrait à Dieu les prémices de ses journées comme il lui en consacrait la fin. Il puisait surtout à l'autel la lumière qui l'aidait à faire usage de toutes ses connaissances si laborieusement acquises; il trouvait dans le divin Sacrement la force nécessaire pour marcher dans la voie pénible que le devoir lui traçait. Pendant les saints offices, il était toujours digne, pieux et modeste.

Toute sa vie, sa frugalité fut exemplaire. Nous pouvons dire, sans nous écarter de la vérité, que son austérité ne fut pas moins grande. Jamais le moindre souffle ne ternit la pureté de cette existence toute consacrée à la science et à la prière, quand elle n'était pas absorbée par les nombreuses et incessantes occupations de sa charge. Jeté par nécessité au milieu de la lutte et sentant que sa cause était celle de Dieu, il s'y plaisait, s'y épuisait, oubliant sa faiblesse corporelle et s'abandonnant avec la plus profonde humilité à la main divine qui daignait se servir de lui. Il semblerait, à lire les actes de son épiscopat, dont les fragments imprimés sont une faible partie, que le cardinal Pecci n'ait été qu'un homme d'étude et de cabinet. Il se montrait, au contraire, à la disposition de tout le monde, se mêlant à son clergé, à ses professeurs, à son peuple, se faisant l'âme de toutes les œuvres, ne vivant jamais qu'au bien de son peuple et à la défense de la religion.

Il voulait que chacun de ses prêtres fût avant tout un ami de Dieu, supérieur aux autres par la sainteté et le sa-

voir, aimé et vénéré des fidèles, capable de forcer au respect les ennemis mêmes de l'Église. En 1866, après les six premières années de l'invasion et de la persécution piémontaise, le cardinal Pecci voyait, d'un côté, que la situation de son clergé devenait de jour en jour plus intolérable; il constatait, d'un autre côté, que toutes les tentatives qu'il avait faites auprès du roi et de ses ministres pour obtenir quelque adoucissement aux lois antireligieuses demeuraient inutiles. C'est pourquoi il résolut de tracer à ses fidèles collaborateurs des règles de conduite adaptées aux graves difficultés de leur position à l'égard du gouvernement.

C'était l'époque de la fameuse guerre entre la Prusse et l'Autriche en Allemagne, entre l'Autriche et le Piémont en Italie, de la cession de Venise à la révolution et de la convention de septembre. A la veille du dix-huitième centenaire de saint Pierre et de saint Paul, Mazzini et Garibaldi lancèrent contre l'Église et le souverain pontife de nouvelles proclamations. Tout réussissait à la révolution antichrétienne. Elle voulait posséder Rome, en chasser le pape, ou bien l'y asservir et l'y dégrader au point qu'il serait impuissant soit à combattre les progrès du mal, soit même à gouverner efficacement l'Église universelle. Ce dessein sacrilège était secondé par la maison de Savoie, et il était mis à exécution là où se dressait le drapeau italien.

La *question*, que l'on avait autrefois coutume d'appliquer aux accusés ou à ceux dont on voulait obtenir des aveux, n'égalait pas en ingénieuse cruauté les procédés du nouveau gouvernement, dont le but était de décourager le prêtre et de lui faire embrasser le parti de la révolution.

Le clergé de l'Ombrie, en particulier, qui fut si longtemps l'objet spécial des faveurs des papes, était soumis à des rigueurs tout exceptionnelles. Mais le cardinal-évêque de Pérouse s'interposa entre les mille tyrans déchainés en cette province et les prêtres héroïques dont rien ne pouvait refroidir le zèle ou ébranler la constance. Non content de les défendre par l'autorité publique de sa parole et de sa plume, il voulut que sa voix paternelle vint éclairer, consoler et fortifier chacun de ces vaillants soldats du Christ dans le poste

éloigné et obscur où il avait à soutenir une terrible lutte.

« Quelles que soient les difficultés qui du jour au lendemain se multiplient sur notre route, leur écrivait-il, un bon et fervent prêtre ne s'écartera pas pour cela du droit chemin et n'omettra pas l'accomplissement de ses devoirs. Le péril ne le fera pas hésiter un seul instant à remplir sa mission d'apôtre auprès des âmes, à propager et à maintenir cette sainte religion dont il est le prédicateur et le ministre. Ce sont les travaux et les épreuves qui épurent, fortifient et mûrissent la vertu sacerdotale. Jamais l'action bienfaisante et réparatrice du divin ministère ne se montre avec plus d'éclat qu'au milieu des changements et des révolutions. »

Les déplorables transformations dont souffre l'Italie se font, dit le cardinal, avec la permission du Pontife éternel et du souverain de l'univers. Le prêtre doit chercher auprès de lui force et lumière au milieu de la tempête, alors que les fondements de la terre semblent bouleversés. Il faut examiner sa propre conscience à la clarté de la lumière divine, méditer sur ses propres défauts et augmenter en soi l'esprit d'humilité et de componction.

L'évêque de Pérouse, insistant avant tout sur la vie exemplaire du prêtre dans les circonstances actuelles, trace à ses ministres la vraie route à suivre pour édifier les peuples, pour désarmer ou apaiser les colères brutales de la révolution.

Il leur demande « une vie occupée et exemplaire, animée de l'esprit de charité, réglée sur les maximes de la prudence évangélique ; une vie de sacrifice et de travail, dévouée au bien des autres, se consumant, au milieu du siècle, non à la recherche de biens caducs ou de récompenses terrestres ; un langage franc, noble et plein de force, ce *verbum sanum, irreprehensibile*, qui confond la contradiction, apaise les vieilles rancunes des mondains et concilie même l'estime des adversaires. C'est en tout temps un devoir, pour celui qui se consacre aux sublimes fonctions du sacerdoce, de se montrer le modèle des autres par sa conduite édifiante. Mais ce devoir devient plus impérieux quand les révolutions sociales lui rendent la route difficile et peu sûre, quand à chaque pas il peut rencontrer des pièges, tomber dans des abîmes.

Si, dans la condition que lui fait l'état actuel des choses, il trouve que son ministère est circonscrit de toutes parts, néanmoins il pourra rencontrer bien des occasions d'édifier par sa conduite, de se distinguer par ses œuvres de charité, procurant le bien spirituel de tant de malheureux égarés et le soulagement matériel de tant de familles que les calamités publiques ou des malheurs privés ont réduites à la nécessité, ou remplies de deuil.

« Et quand il n'aurait pas autre chose à faire, il peut certainement trouver une noble occupation dans l'exercice de sa propre sanctification, dans son avancement spirituel, dans l'administration des sacrements, dans les actes de la piété extérieure et dans les fonctions du culte divin. Il ne manquera jamais d'occasions où il pourra se montrer doux et patient avec ceux qui l'injurient, bon et clément avec les pécheurs, courtois et obligeant dans les devoirs de la civilité ordinaire. Qui ne voit qu'une vie exemplaire et noblement remplie de la manière que nous venons d'indiquer est à la portée de tout prêtre, qu'elle est entièrement conforme aux exigences des temps actuels et à l'esprit du précepte divin, *de ne pas se laisser vaincre par le mal, mais de triompher du mal par le bien* (1). »

Voilà pour l'exemple, voici maintenant pour la doctrine.

« En face des efforts si bien combinés de l'incrédulité s'alliant avec l'hérésie pour combattre, pendant ces dernières années, la foi catholique, ce serait une prévarication de la part du clergé de se montrer inactif ou hésitant. Au milieu de cette liberté effrénée, de cet étrange conflit d'opinions dont nous sommes témoins, c'est un devoir rigoureux de sa charge de défendre le dogme attaqué, la morale renversée, la justice de plus en plus méconnue. C'est à lui d'élever une digue contre l'inondation de l'erreur, une barrière contre l'hérésie qui s'avance et se répand; c'est à lui de surveiller les mouvements des habiles propagateurs du mal qui s'attaquent à la foi et à l'honneur de cette catholique contrée. C'est à lui de démasquer les fraudes, de dénoncer les embûches; à lui

(1) *Épître de saint Paul aux Romains*, XII, 21.

d'avertir ceux qui ne sont pas sur leurs gardes, d'encourager les timides, d'éclairer ceux qui ont été trompés. Une érudition superficielle, un savoir vulgaire ne suffisent pas pour cela; des études solides, profondes, assidues, des trésors de science acquis par le travail peuvent seuls être opposés à l'astuce particulière de nos adversaires d'aujourd'hui.

« Avant tout, ceux qui ont charge d'âmes doivent consacrer leurs soins les plus industrieux et les plus infatiga-



Fig. 25. — Le bon Pasteur. Voie Nomentane.

bles à former le cœur des jeunes gens par les leçons de la religion, à donner aux fidèles le pain de la parole divine, à développer devant eux et à inculquer dans leurs esprits les maximes de la saine morale.

« Celui qui s'occupe du saint ministère de la prédication évangélique doit s'appliquer de toutes manières à mettre en évidence les prérogatives surnaturelles de notre sainte religion, à faire apprécier comme il convient les bienfaits signalés et toujours subsistants dont elle a fait jouir l'humana-

mité régénérée, bienfaits de tous genres sans excepter celui de la civilisation véritable, du progrès noble et salutaire.

« Nous le savons enfin, *c'est à notre foi qu'il est réservé de triompher du monde* : c'est-à-dire à notre sainte croyance, au développement pratique des vérités salutaires que nous sommes obligés de prêcher. Leur lumière immortelle chasse les ténèbres de toute intelligence aveuglée et rebelle; dérivant de Dieu même, elles ont la vertu irrésistible de subjuguier l'erreur et d'empêcher qu'une société, régénérée par Jésus-Christ, ne retombe dans une brutale dégradation et dans toutes les horreurs du paganisme. »

Les réflexions du cardinal Pecci sur *l'intégrité morale du prêtre* ne sont pas moins admirables.

« L'importance des conseils que nous donnons sur ce point, dit-il, est bien démontrée par une funeste expérience. C'est la vie relâchée du prêtre qui fournit ordinairement matière ou prétexte au discrédit, aux calomnies, aux scandales. Si nous avons vu de temps en temps d'illustres génies se séparer du clergé, se révolter contre l'Église, cette mère si aimante qui les avait élevés et préposés à la direction des âmes, c'est le mépris de la discipline et les habitudes vicieuses qui ont été le plus souvent le principe de leur désertion et de leurs égarements.

« La conduite morale du prêtre est un miroir où le peuple regarde pour régler sa propre conduite : c'est sur ce modèle que se portent les yeux de la foule. La plus légère ombre, la moindre tache est aussitôt remarquée; malgré son peu d'importance, elle suffit pour ternir son éclat et affaiblir l'efficacité de son exemple. Il arrive que la seule apparence du mal suffit pour condamner le prêtre et pour le faire descendre dans l'estime des autres.

« C'est pourquoi, au milieu de cette perversité et de cette précipitation de jugements que nous remarquons dans la société de nos jours, on ne saurait assez inculquer au prêtre la nécessité de conserver et de présenter à tous une vie intégrale, des mœurs irréprochables, une réputation sans tache. Il doit se préserver non seulement de toute faute, mais de toute imperfection volontaire et délibérée qui puisse donner prise à la médisance, ou fournir prétexte à la calomnie.

« Parmi les choses à éviter, nous indiquons tout ce qui manquerait à une parfaite réserve dans les manières, la liberté messéante dans les paroles, la compagnie des personnes d'une réputation équivoque, la mollesse dans l'habillement, un maintien vaniteux et arrogant, la fréquentation des spectacles publics. Nous signalons aussi la pratique des métiers ou des négoees séculiers, le penchant à censurer ou à contredire, la recherche de ses aises, l'intempérance, l'attachement à son intérêt propre, l'âpreté au gain, surtout en ce qui concerne les services du saint ministère.

« Un prêtre qui a la réputation d'être adonné à l'un ou à l'autre de ces vices, et que tout le monde regarde comme immortifié, intéressé, peu correct dans sa vie, ne peut répandre autour de lui *cette bonne odeur de Jésus-Christ* qui doit rendre témoignage de nous et de notre doctrine, non seulement dans l'opinion de ceux qui se sauvent, mais dans celle même de ceux qui périssent (1).

« Tel est, dit-il en terminant, le chemin que, selon moi, le clergé doit s'efforcer de suivre en ce siècle. Ce chemin le conduira sûrement à l'acquisition de deux grandes qualités que le Maître juge indispensables dans ses ministres : *la sainteté et la science*. Que chaque prêtre soit la lumière de son peuple par sa vie pure ; qu'il soit par sa doctrine le sel de la terre ; alors rien ne saura l'empêcher de remplir sa mission réparatrice (2). »

Voilà comment le cardinal Pecci préparait son clergé au combat. Voyons comment il sut, lorsque la bataille fut engagée, diriger et soutenir son courage, protéger et défendre ses plus chers intérêts. Cette page de l'histoire de l'Église, peu connue hors de l'Italie, mérite de trouver place à côté de celles où sont racontées les luttes des Athanase et des Ambroise.

(1) *Épître de saint Paul aux Corinthiens*, 1, II, 15.

(2) *Scelta*, p. 409 et suivantes.

## CHAPITRE III.

### LUTTE POUR LA DÉFENSE DU CLERGÉ.

La révolution veut tarir la source du sacerdoce. — Mesures défensives du cardinal Pecci; ses courageuses remontrances. — Commission instituée pour le rachat des séminaristes conscrits. — Charité à l'égard des religieux dépossédés et des prêtres pauvres ou infirmes. — Tentatives du gouvernement contre l'épiscopat. — Protestation du cardinal Pecci signée par ses collègues. — Défense éloquente du saint ministère et des vocations ecclésiastiques.



ES efforts de la révolution en France et en Italie, comme on le voit clairement à l'heure présente, visent à frapper la religion chrétienne au cœur en lui enlevant l'éducation de la jeunesse, et en essayant de tarir dans les ordres religieux les sources mêmes de l'apostolat catholique, de dégrader, d'appauvrir et d'asservir le clergé séculier. Sans une éducation profondément chrétienne et un sacerdoce indépendant, libre, honoré, il est impossible que la vie de l'Église se développe chez les peuples.

Un des moyens les plus efficaces, au jugement des législateurs de l'Italie révolutionnaire, pour abaisser le clergé catholique et empêcher les vocations, est le service militaire. Aussi a-t-il été imposé avec une rigueur impitoyable et habilement calculée.

Le cardinal Pecci, qui, dès l'apparition dans l'Ombrie des généraux piémontais et des commissaires ou dictateurs de Victor-Emmanuel, n'avait pas hésité à parler avec énergie et à écrire ouvertement contre les mesures successives qui frappaient l'Église, les ordres religieux et le clergé séculier, dé-

nonça cette loi de conscription avec une éloquence et un courage qu'on ne saurait assez admirer. Il ne se laissait effrayer ni par les vexations exercées contre les évêques du Piémont, ni par la persécution et l'emprisonnement que l'on faisait subir au cardinal de Angelis, son compagnon de collège et son ami.

Ses remontrances, cependant, n'eurent aucun effet. Il eut beau s'adresser au roi quand l'énormité de l'injustice devenait trop criante : le souverain pouvait beaucoup pour seconder l'œuvre corruptrice de la révolution ; il ne pouvait rien pour l'arrêter. Il y avait des hommes plus puissants que lui au parlement et au conseil des ministres. Le prince le savait et laissait faire.

Le 24 septembre 1869, le cardinal Pecci publia une lettre pastorale très touchante sur une bonne œuvre qu'il voulait fonder. C'était une association pour le rachat des séminaristes conscrits. Le sujet, surtout alors, était délicat. Cependant l'évêque n'hésita point. La dispersion et le bannissement de tant de prêtres réguliers avaient fait, dans les rangs du clergé ombrien, des vides impossibles à combler. Malgré les agitations et les séductions qu'exerçaient depuis longtemps les sociétés secrètes, malgré la propagande hétérodoxe qui ne rougissait pas de s'associer à la révolution antichrétienne, le peuple de Pérouse était resté profondément chrétien et catholique. Allait-il enfin se voir privé de prêtres par l'application des lois nouvelles ? C'est bien ce que désiraient les sectes révolutionnaires. Mais le premier pasteur voulait parer à cette éventualité funeste en faisant appel à la piété et à la générosité de son troupeau.

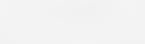
Il commence par dire que, de 1859 à 1869 le nombre des décès parmi le clergé séculier du diocèse dépasse de trente le nombre des recrues fournies par l'entrée dans les ordres sacrés.

« Il est facile de le voir, continue-t-il, le fardeau du service militaire tombera désormais inévitablement sur tous les jeunes gens qui désirent se consacrer au ministère des autels. Nous en sommes profondément attristé. Nous sommes tourmenté par cette pensée : tant de paroisses nous demanderont des pasteurs, et nous n'en aurons pas à leur donner ; tant de pieuses



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 2



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609-1004  
716-482-1300 Phone  
716-288-5489 - Fax

populations nous supplieront de leur fournir le pain de l'instruction chrétienne et la consolation des divins mystères, et il n'y aura personne pour les leur distribuer; et, les choses continuant de la sorte, rien ne pourra empêcher la religion de dépérir dans la campagne, faute de bras qui la cultivent. »

Le cardinal ajoute ensuite, avec une éloquence pénétrante où l'on sent le cœur de l'évêque et de l'apôtre, qu'il lui a fallu s'adresser aux fidèles de son diocèse, afin de créer une caisse pour le rachat des jeunes clercs indigents.

« C'est, dit-il, une œuvre éminemment religieuse et charitable... Au simple point de vue social lui-même, elle est de la plus haute importance. Il n'est pas douteux que le manque de prêtres n'affecte d'une manière très pernicieuse l'état moral et intellectuel de nos populations; et, par suite, l'ordre, la tranquillité et le bien-être de toute la société. Nous espérons donc que personne parmi les catholiques, malgré la modicité de sa fortune, ne refusera de faire son possible selon les inspirations de la piété et de la religion. Nous avons confiance surtout dans le zèle et la sollicitude de notre clergé. »

Après avoir ainsi parlé au peuple, il établit les règles de la commission diocésaine qu'il a fondée dans le but de surveiller un projet aussi capital. Un mois plus tard, il envoyait une circulaire à ses curés, et leur recommandait de coopérer avec le dévouement le plus actif aux travaux de la commission.

« Je connais bien à quelle détresse mon clergé a été réduit, leur écrivit-il; mais je sais aussi de quel esprit de sacrifice il est animé. La charité chrétienne ne voit pas et ne doit pas voir de difficulté dans une œuvre comme celle-ci, dont le but est d'empêcher *qu'on mette la cognée aux arbres les plus précieux de la pépinière de l'Église.*

« Lorsque nous voyons les laïques réussir à fonder et à faire prospérer leurs sociétés de secours mutuels, comment hésitons-nous à faire un généreux effort dans le même sens pour empêcher tant d'excellents jeunes gens, élevés et instruits pour le saint ministère, de nous être enlevés pour le service militaire et la vie des camps? Si la bonne œuvre que nous avons entre-

prise ne réussissait pas, nous serions convaincu que l'éducation du clergé et l'entretien des séminaires devraient être abandonnés. »

Le cardinal Pecci déploya tant de zèle et de générosité, il



Fig. 26. — Dévouement des papes pour la défense des ordres religieux. Honorius III (1216-1227). Ce pontife approuva les frères prêcheurs et les carmes.

plaida avec tant d'éloquence la cause des jeunes conscripts ecclésiastiques, qu'il fut puissamment secondé dans l'exécution de son projet.

Ce ne fut là qu'une des préoccupations de l'évêque pendant cette année 1869; d'autres épreuves pesaient sur son diocèse et faisaient l'objet de sa sollicitude. Il était touché surtout de

la situation de tant de prêtres et de religieux qui, depuis 1860, étaient réduits à la dernière indigence par la confiscation ou par la conversion des biens ecclésiastiques.

Des écrivains protestants mêmes n'ont pas hésité à stigmatiser la mesure prise par le gouvernement piémontais, et l'ont regardée comme un vol accompagné d'une injustifiable cruauté envers les malheureuses victimes.

Une foule d'hommes et de femmes, qui ont apporté leurs biens à la communauté de leur choix, voient cette communauté injustement dépouillée, et ne reçoivent en échange qu'une misérable pitance à peine suffisante pour les préserver de la faim. Qu'on se figure ces milliers de personnes âgées et infirmes qui, jetées tout à coup hors des saintes demeures où la religion et les lois du pays leur assuraient pour la vie un séjour paisible, se trouvent sur le grand chemin, sans asile, sans ressources, sans profession, sans famille. C'est une des plus lourdes croix qu'aient eues à porter le souverain pontife et les évêques d'Italie.

Un prêtre pauvre, sans moyens de subsistance, sans demeure assurée, est certainement digne de pitié. Le cardinal Pecci vit tout à coup un grand nombre des siens réduits à cette extrémité. Il n'était pas de nature à laisser souffrir ces hommes vénérables sans faire un suprême effort pour leur venir en aide. Dans cette belle et religieuse Italie où la charité catholique ressemblait autrefois à la vigne, couvrant toute la terre de ses fruits délicieux, l'irréligion ne voulait pas que le prêtre eût le droit de faire l'aumône aux indigents. Le cardinal cependant, avec l'aide de son clergé, établit une société à laquelle il donna le nom de Saint-Joachim et qui avait pour but le soulagement des prêtres pauvres. Chaque membre donnait cinq francs par an. Ces contributions, avec les dons de quelques bienfaiteurs généreux, apportèrent un secours bien nécessaire aux victimes de l'iniquité.

A cette injustice se rapporte un autre fait étroitement lié à ce qui précède.

Nous avons dit que les autorités du nouveau royaume d'Italie avaient séquestré tous les biens ecclésiastiques. On excepta les revenus affectés à l'entretien de la maison épisco-

pale (1). Mais, par suite de la conversion forcée, le revenu de l'évêque fut réduit de moitié ou même des deux tiers en subissant les opérations du fisc. Et encore suffisait-il d'un simple soupçon, d'une plainte intéressée ou malicieuse pour faire suspendre le paiement de ce revenu. Les évêques nommés après 1860 et 1870 se voyaient refuser l'*exequatur* royal sous le moindre prétexte. On ne leur permettait pas de prendre possession de leurs résidences ni même de leurs sièges ; et, quand on ne mettait pas obstacle à leur installation canonique, on retenait leurs biens, on ne voulait même pas reconnaître leurs actes de juridiction et on alla jusqu'à feindre d'ignorer leur caractère épiscopal.

Le souverain pontife, obligé de prendre sur le denier des fidèles pour subvenir aux besoins de tant de prêtres et de religieux, devait soutenir ces évêques, dont l'unique faute consistait dans un dévouement inaltérable à l'Église romaine.

Le gouvernement observait de près les actes du saint-père. On ne voulait point de ces évêques fidèles au pape et antipathiques à la révolution. Quand on vit le souverain pontife leur envoyer des subventions prélevées sur les offrandes des fidèles, on soumit ces subventions à une taxe, comme toute espèce de revenu fixe, et cette taxe devait être rigoureusement exigée tant qu'on n'aurait pas prouvé que la subvention avait cessé.

Ces actes de tyrannie, connus à l'étranger, dissiperont bientôt le faux prestige de ceux qui aiment à se parer des titres pompeux de *libéraux* et de *libérateurs*. Les pharisiens de la révolution, qui frappent d'un impôt onéreux la générosité du pape envers les évêques, n'échapperont pas à la juste réprobation de l'histoire.

Nous devons faire connaître au lecteur comment, dans cette vie de lutte contre l'erreur et l'iniquité, le cardinal Pecci savait défendre les intérêts de son clergé persécuté et communiquer à ses collègues dans l'épiscopat quelque chose de son propre courage.

Nous allons analyser l'appel qu'il adressa au nom des évê-

(1) *Mensa vescovile*, la meuse épiscopale.

ques de toute l'Ombrie au roi Victor-Emmanuel, contre la funeste loi de conscription que maudissent les familles chrétiennes de l'Italie. Il n'est pas besoin d'ajouter que cet appel fut inutile. Le conseil royal et le parlement voyaient l'Église et le clergé complètement à leur merci. Après avoir commis tant d'attentats contre la vérité, l'honneur, la loyauté et la justice, ils ne pouvaient laisser la proie s'échapper de leurs mains.

Il n'en est pas moins vrai que la remontrance de l'évêque de Pérouse est un chef-d'œuvre d'éloquence et porte l'empreinte d'une religieuse indignation. Elle est datée du 1<sup>er</sup> août 1864. C'est l'âme remplie d'une affliction profonde que le prélat vient, encore une fois, porter au souverain ses respectueuses mais graves remontrances au sujet des maux que l'on accumule sans cesse sur les églises dont le gouvernement lui est confié. Il veut espérer qu'elles seront écoutées et qu'il leur sera fait droit. Bien souvent, depuis quatre ans, il a élevé la voix et a fait entendre les plaintes de la religion affligée et opprimée. On a méprisé les immunités de l'Église; on a privé ses ministres de leurs moyens de subsistance, on a empêché la libre communication entre le chef suprême de l'Église, les pasteurs et les fidèles; on a soustrait au contrôle épiscopal les écoles et les pieuses institutions que les évêques eux-mêmes avaient fondées ou qui furent confiées à leur garde et à leur direction par de pieux testateurs; on a profané et même détruit parfois des temples sacrés; on a persécuté la religion de mille autres manières dont le détail serait long et douloureux. Il aurait gardé le silence, et se serait contenté de gémir et de prier; mais une nouvelle et très grave blessure que l'on veut faire à l'Église le force d'avoir recours à Sa Majesté et d'unir ses plaintes à celles de son peuple.

Un petit nombre seulement de jeunes clercs peuvent être exemptés du service militaire sur la demande de leurs évêques; néanmoins on se propose de supprimer cette exemption. Une telle mesure tendrait directement à l'extinction du ministère sacerdotal. On la colore, il est vrai, du singulier prétexte que tous les citoyens sont également tenus de porter les charges de l'État. Mais le choix que l'Église fait de ses ministres ne dérive pas d'une permission de la loi humaine, c'est un

droit sacré qu'elle tient de sa divine institution; par conséquent, loin de le supprimer, on ne devrait pas même essayer de le restreindre

Si le saint ministère pouvait être aboli, sa ruine entraînerait celle de l'Église elle-même. Telle fut la folle entreprise



Fig. 27. — Devoement des papes pour la défense de l'épiscopat et du saint-siège. — Grégoire IX (1227-1241). Ce pontife est un des plus éloquents défenseurs des privilèges de l'Église.

de Julien l'Apostat, quand il voulut obliger au service militaire tous les sujets de l'empire, sans aucune distinction, et sans excepter même les vieillards, les moines et les novices. Cette loi tyrannique fut bientôt abolie par l'empereur Valentinien, qui, suivant l'exemple de Constantin, reconnut à l'Église la liberté de choisir ses ministres; et, quand l'empereur Mau

rice défendit aux soldats de se faire moines, Grégoire le Grand éleva la voix avec autorité pour empêcher le prince de mettre en vigueur ce décret sacrilège.

Le service de Dieu dans la milice ecclésiastique n'est pas une profession que l'on puisse embrasser pour des motifs humains ou un intérêt temporel. C'est une faveur très spéciale ou une vocation divine, sans laquelle saint Paul nous déclare solennellement que personne ne doit avoir l'audace de s'ingérer dans le saint ministère. Aux seuls pasteurs que le Saint-Esprit a préposés au gouvernement de l'Église, et qui reçoivent de lui la lumière nécessaire dans une affaire de si haute importance, il appartient de juger les marques de cette vocation. Si donc l'on empêche les évêques de choisir pour les charges indispensables au bien spirituel des peuples les personnes chez lesquelles ils découvrent les qualités requises, que deviendra le saint ministère dans leurs diocèses ?

M<sup>gr</sup> Pecci ne s'arrête pas à rappeler quelles longues et sérieuses études sont nécessaires, indépendamment des qualités requises d'ailleurs, pour que les jeunes clercs se préparent à leurs importantes fonctions. La conscription aurait lieu précisément à l'âge où il faut entreprendre ces études. C'est pourquoi, alors même qu'un jeune homme garderait intacts durant plusieurs années de service militaire la pureté de ses mœurs, et ne perdrait point au milieu de tant de pièges et de dangers l'esprit de son état, il lui serait presque impossible de se disposer ensuite à entrer dans le sanctuaire. La condition du jeune clergé, par suite de la nature toute spéciale de ses fonctions, diffère essentiellement de celle des étudiants destinés aux professions civiles. Ceux-ci peuvent trouver, même dans l'armée, une occupation conforme à l'état qu'ils ont en vue; mais la vie d'un clerc est incompatible avec celle du soldat.

On dit que tous les jeunes gens ne seront pas obligés au métier des armes, ou qu'il y a beaucoup de raisons qui en dispensent. On oublie que ces infirmités ou défauts corporels doivent aussi, selon les saints canons, exclure du sacerdoce. L'Église, comme la synagogue, refuse par respect d'admettre au ministère sacré ceux qui sont atteints de certaines imper-

fections ou difformités. Et d'ailleurs peut-on seulement penser que, parmi un peuple tout catholique, il soit possible de donner à la milice des dispensateurs de nos saints mystères le rebat de l'armée!

Il ne faut pas compter sur le petit nombre de ceux qui sont dispensés du service militaire en qualité de soutien de mères veuves ou de pères avancés en âge; le plus souvent, cette circonstance est une raison décisive pour ne point embrasser l'état ecclésiastique.

« Ah! Sire, ajoutez le prélat, on permet qu'un jeune fils reste pour soutenir la faiblesse d'un père que l'âge rend infirme, ou pour consoler l'isolement d'une mère privée de son époux; et l'on n'aura aucun égard, on ne ressentira aucune tendresse pour ces fils

plus chers encore que le Père céleste appelle à lui dans la dispensation de ses saints mystères, et que choisit et réclame, pour le bien des fidèles, l'Église, notre mère commune! On



Fig. 23. — Dévouement des évêques pour la défense des immunités de l'Église. — Saint Athanase. D'après le Dominiquin.

prend des précautions pour que pas une famille dans l'État ne périclite, et l'on ne se mettra pas en peine de perpétuer cette hiérarchie ecclésiastique qui intéresse au suprême degré toute la grande famille chrétienne!

« Nous vous prions de considérer, Sire, que le rachat du service militaire par le paiement d'une somme d'argent n'adoucit pas la dureté de cette loi, et ne procure réellement en aucune sorte le soulagement désiré: car le prix élevé que l'on exige est tout à fait hors de proportion avec les moyens des humbles familles qui, de nos jours, donnent leurs fils à l'Église. Que ce soit par suite d'un plus grand attachement aux intérêts de la terre, ou par l'effet d'une mauvaise éducation, ou parce que le monde n'estime guère le caractère sacré du prêtre, il est certain que la plupart des vocations se recrutent aujourd'hui dans la classe la moins aisée, et que les jeunes élèves qui en sortent n'ont, pour persévérer dans leur état, d'autre ressource que la faculté donnée aux évêques de les y appeler. Or, cette faculté est tellement limitée, que nous voyons, avec un serrement de cœur inexprimable, sortir du séminaire, au moment le plus décisif de leur carrière, de chers jeunes gens sur qui nous fondions les plus belles espérances. Puis, comme il ne nous est permis de réclamer qu'un seul élève sur vingt mille habitants, ces jeunes gens se voient obligés d'embrasser une profession tout à fait opposée à leur caractère et à leurs goûts.

« Dans la douleur de notre âme, nous ne pouvions nous persuader qu'au milieu de tous les beaux discours que l'on prononce sur la liberté individuelle, il ne s'en trouvât aucun sur la question la plus sérieuse de toutes celles qui occupent l'homme en cette vie, le choix d'un état et la libre faculté de se donner à Dieu! »

C'est là sans doute un noble langage; mais la suite est encore plus remarquable.

« Les ennemis de l'Église vous diront, Sire, qu'il y a trop de prêtres, que leur nombre dépasse les besoins spirituels des peuples. Les meilleurs juges de cette nécessité sont les évêques; et cependant nous les voyons sans cesse déplorer la pénurie toujours croissante de leurs collaborateurs dans

le gouvernement des âmes. En bien des endroits de nos diocèses où, naguère encore, il y avait plusieurs vicaires, il ne reste plus aujourd'hui qu'un curé obligé de faire tout seul aux devoirs multiples de sa charge.

« De plus, les malheurs des temps, les maximes contraires à la religion, la licence des mœurs, l'éducation hostile à l'Église et à ses ministres et à ses ministres et d'autres circonstances semblables ont fait diminuer parmi la jeunesse les vocations au sacerdoce. A toutes ces causes qui, loin de cesser, augmentent en influence, il faut ajouter l'enlèvement au clergé de ses ressources matérielles, l'attraction plus puissante vers les

emplois lucratifs de la vie civile, et la persécution éhontée que l'on dirige contre tout notre corps, au moyen des mensonges les plus impudents, des plus noires calomnies, des plus anneries, des sarcasmes, des insultes faites au prêtre jusque dans l'exer-



Fig. 29. — Dévouement des évêques pour la défense des droits de l'Église. Saint Grégoire de Nysse. D'après le Dominiquin.

rice de ses saintes fonctions, des procès, des amendes, des emprisonnements infligés même aux personnes qui occupent dans l'Église les places les plus élevées par la dignité et la juridiction.

« Si donc il a fallu de tout temps de l'abnégation et de la vertu pour embrasser la carrière ecclésiastique et se vouer au service des autels, aujourd'hui cette abnégation et cette vertu sont mille fois plus nécessaires. Par conséquent, si, pour comble de malheur, on enlève la faculté de sauver de la conscription un petit nombre de jeunes gens valides, bons et éprouvés, à quoi se réduira bientôt le nombre de nos collaborateurs, surtout après la dispersion des ordres religieux ?

« Sire, le bien suprême d'une nation est la moralité; or la moralité ne vient que de la religion et de la salutaire influence de ses ministres. A quoi servirait la protection d'une armée à un peuple sans foi, sans mœurs, à un peuple corrompu? Si l'instruction chrétienne manque, ainsi que la prédication de l'Évangile, l'administration des sacrements, le culte et l'amour de Dieu, est-ce la force armée qui pourra maintenir les hommes dans le devoir? Et les mœurs de l'armée elle-même ne sont-elles pas l'effet de la moralité qu'entretient la religion parmi le peuple ?

« Ah! Sire, nous vous conjurons de bien considérer à quel degré de corruption arriverait une société si, d'un côté, on lâchait la bride à l'immoralité, et si, de l'autre, on ouvrait au mal toutes les voies! C'est pour nous une bien douloureuse nécessité d'avoir à dire, forcés par l'évidence même des faits, qu'une presse libertine ne respecte plus ni personne, ni chose sacrée; que les spectacles publics sont impies et obscènes; que des maisons infâmes sont ouvertes pour qu'on puisse pécher en assurance. On vomit impunément le blasphème contre Dieu, la sainte Vierge et les saints, et personne ne met un frein à ces bouches sacrilèges. On insulte les images sacrées, on renverse les croix, on profane les églises, et même les églises consacrées, en y tenant des marchés, quand on ne va pas jusqu'à les renverser. On persécute les ministres de Dieu jusque dans le temple saint, jusque dans les fonctions qui regardent le sanctuaire même de la conscience. Et comme si tout

cela était encore peu de chose, on essaiera maintenant d'abolir le ministère ecclésiastique!

« Notre pensée se confond et notre cœur est brisé par la douleur quand nous réfléchissons qu'au milieu de tant de calamités dont nous ne faisons qu'esquisser le tableau, il n'y aura ni sacerdoce ni prêtres pour guérir et consoler les peuples.

« Que deviendront les populations chrétiennes quand l'instituteur obligé des petits enfants, le consolateur-ne de la veuve et de l'orphelin leur sera enlevé; quand aura disparu celui qui adoucit les souffrances et les travaux de la vie présente par la pensée et l'espérance de la vie future, qui essuie les larmes de l'affligé, éclaire et dirige l'âme au milieu de ses doutes, et console la dernière heure des mourants? Et si les prêtres manquent aux besoins de nos troupeaux, pourrions-nous trouver encore ces glorieux ministres de Dieu qui, brisant les plus tendres liens de l'homme tri-bas, s'élançant au milieu des peuples barbares pour y annoncer la bonne nouvelle, et pour y déposer, avec la foi du Christ, le germe de la civilisation?

« Nous n'exagérons point, Sire, tels seraient les effets de cette funeste loi, qui ne serait peut-être pas plus nuisible à l'Église qu'à la société civile elle-même.

« Après cela, il ne faut pas s'étonner qu'aucune nation civilisée de l'Europe, si belliqueuse qu'elle fût, n'ait jamais pensé, dans le temps même où elle avait le plus besoin de soldats, à faire une pareille loi. Et sera-ce l'Italie, la catholique Italie, qui, la première, en donnera le funeste exemple au monde? Il est facile de voir si ce serait une source de gloire ou de dés-honneur pour notre patrie. Le dommage, en effet, serait évidemment si considérable que l'on ne saurait pas même songer à rechercher quel accroissement procurerait, d'ailleurs, à la dignité ou à la grandeur de notre pays une addition de quelques centaines d'hommes aux rangs de son armée. »

Le cardinal prie ensuite le roi de réfléchir mûrement, et il le conjure, pour l'amour de Dieu, d'abolir définitivement ces lois qui se succèdent, se pressent et s'accablent au détriment de l'Église, et, par suite, de l'État lui-même. Il conclut en ces termes : « Si nous sommes complètement privés du secours

puissant que nous offrissent les ordres religieux, et qu'en même temps l'on diminue le nombre des prêtres séculiers, comment pourrions-nous satisfaire à toutes les exigences spirituelles de nos peuples?

« Si une loi néfaste enlève au mariage sa consécration et autorise le concubinage civil, comment arrêter le débordement de l'immoralité publique? Quel désordre, quelle décadence n'aura-t-on pas à craindre pour la société civile elle-même quand on aura détruit et profané la base de cette société, à savoir la constitution chrétienne de la famille (1)? »

La lettre fut signée par les évêques des Marches et de l'Ombrie.

Dans ces luttes incessantes, entreprises contre les envahissements et les trahisons d'une fausse politique, M<sup>re</sup> Pecci méritait une place de choix parmi les plus célèbres défenseurs de l'Église au dix-neuvième siècle; il était en même temps, grâce à son zèle pastoral, le bienfaiteur particulier du diocèse de Perouse et de toute la province.

(1) *Scelta*, 373-380.



Le Christ amène au bercail les brebis égarées.  
D'après une peinture des Catacombes.

## CHAPITRE IV.

### LE BIENFAITEUR DE PÉROUSE ET DE L'OMBRIE.

Œuvres diverses. — Champ immense ouvert à l'activité du cardinal Pecci. — Famine et tremblements de terre. — Le fils d'Anna Pecci se montre digne de sa mère. — Les Piémontais à Pérouse, en 1860. — Despotisme du duc de Salaparuta, le marquis Pègoli. — Le cardinal se met à la tête des évêques et proteste avec énergie. — Témoignages extraits du *Mémoire*. — Zèle pour l'éducation des laïques. — Université de Pérouse. — Collèges. — Comment le cardinal Pecci était aimé des enfants. — Établissements mixtes. — Œuvres d'économie populaire. — Visites pastorales; le cardinal Pecci en profite pour multiplier ses œuvres de bienfaisance. — Constructions et réparations des édifices religieux. — Générosité du cardinal Pecci. — Ce qu'il fit pour sa cathédrale. — L'usage fond sur lui.



OUS verrons en son lieu ce que M<sup>gr</sup> Pecci a fait pour les établissements d'éducation laïque. Il nous suffit à présent de savoir que les soins assidus prodigués à son séminaire ne l'empêchèrent pas de surveiller les études dans l'université de la ville, et de s'occuper activement de leurs progrès dans les autres écoles. Homme d'ordre et tout entier à ses devoirs, il suffisait à tout et semblait dépenser pour chaque œuvre autant de zèle que si rien autre chose ne l'eût préoccupé.

Les intérêts matériels de la ville n'étaient pas du ressort de l'évêque. L'état moral et politique des citoyens, en 1846, offrait à peu près les mêmes phénomènes de malaise, d'agitation révolutionnaire et de désordres périodiques que Rome elle-même et les autres centres travaillés par les sociétés secrètes.

C'était une espèce de fièvre maligne et intermittente dont le prélat connaissait les causes, mais dont il était difficile de triompher dès le principe. L'exaltation produite partout, en Italie, à l'occasion de l'amnistie générale, et le programme lancé aussitôt après par Mazzini étaient des fléaux aussi formidables et aussi insaisissables tout à la fois que la foudre et les vents déchainés.

M<sup>sr</sup> Pecci se mit pourtant à l'œuvre avec un grand courage, pour détourner de Pérouse et de son peuple l'orage qu'il voyait venir.

Dès l'automne de 1846, les émissaires des clubs réussirent à exciter un soulèvement populaire dans la capitale de l'Ombrie. Il y avait eu d'abord des fêtes en l'honneur du nouveau pape. Là, comme à Rome, tout le monde avait pris les couleurs du pontife bien-aimé. On avait passionné les jeunes gens et même les enfants par le chant quotidien de l'Hymne à Pie IX.

Mais ceux qui chantaient et criaient le plus fort se proposaient autre chose que la gloire de la papauté et la prospérité de l'Église. Au fond, ils avaient juré la perte de l'un et de l'autre. Seulement, ils se servaient de la popularité momentanée du pape pour rassembler le peuple en son nom, organiser des fêtes continuelles et donner aux masses populaires la conscience de leur nombre et de leur force. Les hymnes étaient toujours accompagnés de nouvelles demandes poussant le pontife à de nouvelles concessions; et aux demandes succédaient trop souvent les menaces et les imprécations. Tout cela était dans le programme révolutionnaire.

La surexcitation, à Pérouse, alla si loin que la foule voulut ouvrir les prisons et mettre les détenus en liberté. Les troupes pontificales s'y opposèrent, et le peuple courut aux armes. La ville allait être ensanglantée, quand M<sup>sr</sup> Pecci apparut sur la scène, interposa sa médiation pacifique et obtint que le peuple se retirât.

Ce premier service ne fut pas oublié. Mais, en 1849, l'Ombrie et sa capitale eurent à endurer bien d'autres calamités. Après la prise de Rome par l'armée française, les bandes de Garibaldi, conduites par Auciuni et Forbes, commirent les plus

grands excès à Pérouse et dans les environs. Ni prêtre ni évêque ne pouvait espérer d'adoucir la férocité brutale de gens qui faisaient leurs délices de profaner le lieu saint et d'outrager les ministres de la religion, quand ils n'attaquaient pas à leurs jours.

Lorsque les Autrichiens, commandés par le prince de Lichtenstein, s'avancèrent pour débarrasser le pays de ces brigands, M<sup>re</sup> Pecci préserva sa ville épiscopale de nouveaux combats et de scènes plus horribles que celles dont elle fut menacée en 1846. Il savait que le peuple italien de toutes les classes avait conçu pour ces étrangers une aversion profonde, et que leur apparition dans les environs de Pérouse aurait causé une explosion de haine impossible à réprimer. Le bon pasteur quitta donc la ville, se rendit au camp autrichien, et persuada au prince de Lichtenstein de rebrousser chemin.

Nous ne faisons ici qu'indiquer les faits rapportés dans les pièces manuscrites.

En 1854, l'année même de l'élévation au cardinalat de M<sup>re</sup> Pecci, la famine et les tremblements de terre réduisirent les populations à la dernière extrémité. Il semblait que Dieu voulût déchaîner tous ses fléaux contre une terre ingrate et criminelle. L'évêque trouva dans son cœur de père et dans son sens pratique les moyens de subvenir aux besoins de son troupeau. Il organisa dans les campagnes des *monti frumentari* ou dépôts de blés et de farines, sur le modèle des établissements populaires connus en Italie sous le nom de monts-de-piété. Il voulut avoir dans son palais épiscopal une cuisine pour les pauvres, où l'on distribuât tous les jours du bouillon, du pain et toutes sortes de provisions pour les malades. Il imitait la charité de sa mère, la comtesse Anna Pecci, qui mérita, parmi ses divers titres, celui de mère nourricière des pauvres, *altrix pauperum*. C'était aussi un bel exemple pour les riches et toutes les personnes de la ville et de la campagne qui étaient en état de secourir leurs frères nécessiteux.

Le clergé suivit les traces de son chef. Par malheur, les révolutionnaires, toujours aux aguets pour trouver une occasion de fomenter l'irritation contre le gouvernement pontifical, avaient fait circuler le bruit que les autorités seules avaient

causé les souffrances populaires, en achetant toutes les récoltes dans un but de spéculation. Le cardinal ne se contenta pas de réfuter lui-même ces absurdes calomnies; il donna ordre à ses prêtres d'en faire autant. Il alla plus loin encore; il engagea tous ceux qui pouvaient aider ce peuple malheureux à se mettre à l'œuvre sans retard.

Dès le mois de janvier 1854, il publia une ordonnance établissant une *commission de charité*. Les citoyens les plus distingués et les membres du clergé en firent partie. On s'efforça non seulement d'alléger les souffrances des classes pauvres, mais aussi de leur trouver un travail rémunérateur. Le cardinal ne voulait pas que les indigents, habitués à tout recevoir des autres, en vissent à perdre le respect d'eux-mêmes. La lettre pastorale qu'il écrivit en cette circonstance produisit un excellent effet. Tout le monde répondit à son éloquent appel, seconda son dévouement et imita sa générosité.

Les habitants de Pérouse et les populations des campagnes gardèrent un reconnaissant souvenir de cette année, pendant laquelle le cardinal Pecci trouva le moyen d'être partout et de pourvoir à tout par lui-même.

Tant de bienfaits lui donnaient une grande autorité sur les masses populaires. Elles goûtaient ses instructions; elles appréciaient le zèle infatigable qu'il déployait pour former dans leur sein des citoyens instruits, des femmes chastes, intelligentes, laborieuses, de bonnes mères de famille et des hommes vertueux et estimables non moins attachés à leurs foyers qu'à l'autel de leur Dieu. Les classes où l'on enseignait la doctrine catholique, les instructions du catéchisme rendues attrayantes, mille précautions prises pour faciliter la pratique des devoirs chrétiens firent aimer la religion et chérir en même temps un pasteur si dévoué pour les jeunes gens et les vieillards, les parents et les enfants, les grands et les petits.

Ainsi l'évêque de Pérouse savait disposer les cœurs à recevoir la grâce de Dieu et les esprits à profiter des enseignements qu'il ne cessait de leur donner. Les fidèles, en effet, avaient besoin d'être bien préparés, car les mauvais jours allaient venir. Les années 1859 et 1860 amenèrent pour l'Italie catholique de douloureuses épreuves. L'arrivée en Italie de

L'empereur Napoléon III et de son armée, au printemps de 1859, produisit dans les États du pape une commotion qui ressemblait, dans l'ordre moral, aux terribles secousses, signes avant-coureurs de ces révolutions qui abaissent les continents et soulèvent du fond de l'Océan des terres nouvelles. Les esprits furent frappés de vertige.

Mais le cardinal Pecci eut occasion de donner de nouvelles preuves de sa paternelle et patriotique charité pour son troupeau. Il se servit des arguments les plus persuasifs pour dissuader de leurs projets funestes ceux qui, dans l'Ombrie, dirigeaient l'insurrection. Ce fut en vain. Le conflit du 20 juin 1859, qu'on devait appeler le « massacre de Perouse », se produisit malgré les efforts de son zèle. La voix de l'évêque ne fut pas écoutée; les chefs du mouvement séditionnaire dans la ville étaient poussés par des conspirateurs plus haut placés. Attristé de son impuissance à prévenir l'effusion du sang qui s'ensuivit, M<sup>r</sup> Pecci s'employa à secourir les malheureuses victimes. Plus tard, il intercédait auprès du souverain pontife en faveur de ceux qui s'étaient compromis, et obtint leur grâce, ainsi qu'une indemnité pour toutes les personnes dont les propriétés avaient souffert dans ce triste combat (1).

Les événements de 1860 sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter longtemps. Après la chute d'Ancone et la capitulation des débris de la petite armée pontificale dans les Marches et à Spolète, le général Panti apparut dans l'Ombrie, avec un corps de l'armée piémontaise, et se montra tout à coup sous les murs de Perouse. La ville était gardée par les Suisses au service du pape. Une résistance sérieuse n'était pas possible, car les défenseurs de la cité étaient en trop petit nombre pour garnir les murailles, qui, du reste, n'auraient pu résister à l'artillerie moderne. Les Piémontais s'en rendirent maîtres, et, suivant leur conduite ordinaire dans cette guerre déplorable, ils n'eurent aucun égard pour les lois qui régissent les conflits entre les nations chrétiennes ou même simplement civilisées. Des Italiens, marchant sous le drapeau d'un roi se disant catholique, entraient sur les do-

(1) *Mss*

maînes de la papauté et traitaient les habitants, surtout les ministres de la religion, comme si une soumission de dix siècles au pouvoir du père commun des fidèles et une constante vénération pour sa personne eussent été des crimes. Tous ceux qui étaient seulement soupçonnés de demeurer attachés à leurs principes et à leurs convictions furent poursuivis comme les ennemis du genre humain.

Voici ce que dit notre *Manuscrit* sur l'entrée à Pérouse : « La garnison suisse fut attaquée à l'improviste et de grand matin : après avoir repoussé plusieurs fois les assaillants, elle fut écrasée par la supériorité du nombre et se réfugia dans la citadelle Pauline. Alors on négocia. Mais, pendant les pourparlers, les Piémontais, brisant les portes à coups de hache, entrèrent de vive force dans le palais épiscopal, la résidence du chapitre et le séminaire, sous prétexte que les soldats pontificaux y étaient cachés. Le gros de leur armée, avec une artillerie formidable dressée à la porte même de la cathédrale, se préparait à bombarder la citadelle et à lui livrer assaut. Si les assiégés répondaient à ce feu, c'en était fait de la ville ; elle allait être remplie de morts et de décombres.

« Alors le cardinal-évêque et le gonfalonier demandèrent une entrevue au général Fanti, qui commandait en chef et était, en même temps, ministre de la guerre. Ils voulaient le détourner du funeste dessein de bombarder le fort. La sollicitude pastorale du cardinal Pecci éprouva un dur refus, car on commença aussitôt le bombardement avec une grande furie, et l'assaut qui suivit ne fut pas moins violent.

« L'intervention de l'évêque réussit néanmoins à préserver les citoyens des mauvais traitements. Elle empêcha aussi une plus grande effusion de sang, et contribua à obtenir pour la garnison des conditions de capitulation plus favorables.

« Quelque pénibles qu'eussent été les impressions produites sur l'âme du cardinal par les scènes sanglantes du 14 septembre, il eut le lendemain une cause de douleur plus vive encore dans la mort imméritée de don Baltassar Santi, un des curés de la ville. Cet excellent prêtre fut accusé bien faussement d'avoir porté les armes dans la défense de la ville. Pendant la

nuît, on le fit comparaître devant un conseil de guerre, et il fut condamné à être fusillé le lendemain.

« Le cardinal Pecci apprit cette nouvelle le 15 septembre, de grand matin, et s'empessa de solliciter une audience du général de Sonnaz, commandant de la place. Il le supplia de surseoir à l'exécution de cette sentence précipitée, et de prendre sur l'inculpé de plus sérieuses informations; car le bon prêtre avait en sa faveur une grande réputation de vertu et plusieurs autres présomptions d'innocence.

« Mais le cardinal eut le chagrin, cette fois encore, de voir sa médiation durement repoussée et tous les efforts de sa charité épiscopale demeurer impuissants...

« De ce jour data pour lui une longue série d'épreuves amères et de vexations résultant de l'établissement d'un nouveau pouvoir dictatorial qui gouvernait l'Ombrie, transformait ou renversait toutes les institutions ecclésiastiques (1). »

La lutte que M<sup>gr</sup> Pecci avait depuis si longtemps prévue et à laquelle il avait préparé avec tant de sollicitude son clergé et son peuple, commençait donc, mais plus terrible et plus sanglante qu'il ne l'avait pressentie et annoncée.

Toutefois, avant de décrire dans les chapitres suivants les péripéties de cette lutte, il sera utile de suivre notre *Manuscrit* dans la rapide énumération qu'il fait des principales œuvres que le bon et courageux pasteur entreprit sous la domination même de l'impiété.

A peine les troupes piémontaises se furent-elles emparées de l'Ombrie, que Pérouse se vit inondée par les exilés politiques qui avaient trouvé asile dans le royaume de Sardaigne. Après avoir longtemps vécu dans la pauvreté, ils avaient hâte de se partager les dépouilles du gouvernement pontifical et de ses adhérents, de l'Église et des prêtres, qu'ils regardaient surtout comme les ennemis irréconciliables de leurs projets sur l'Italie.

« Ces patriotes, martyrs de la cause commune, étaient soutenus aux dépens du trésor, c'est-à-dire des provinces et de leurs populations, à mesure que celles-ci tombaient au pou-

(1) *Mss*

voir de la révolution. Ceux qui étaient natifs de l'Ombrie avaient plus d'un compte à régler avec leurs compatriotes, spécialement avec le clergé... Le nombre de ces exilés était encore augmenté par les anciens compagnons de Garibaldi et de ses lieutenants, qui avaient suivi l'armée piémontaise et se permettaient de tout prendre et de tout faire, sans demander permission à personne.

« On peut imaginer combien le concours à Pérouse de ces éléments mauvais devait tendre à renverser l'ordre public, à pervertir les mœurs, à détruire tout sentiment de respect pour la religion et ses ministres.

« Tout à coup on promulgua les lois subversives qui avaient été décrétées en Piémont; et, le 31 octobre 1860, parut un décret du commissaire royal imposant à toute l'Ombrie l'institution du mariage civil avec des dispositions pénales dirigées contre le clergé paroissial et une injonction formelle aux curés de donner aux autorités civiles tous les registres de baptêmes, de mariages et de décès.

« Alors on combla de faveurs les prêtres mal famés et apostats qui revenaient, eux aussi, de l'exil, et les bons prêtres, au contraire, qui avaient toujours été fidèles à leurs devoirs, se virent en butte aux soupçons et aux menaces et furent assujettis à la surveillance de la police. Ils furent victimes de calomnies et de dénonciations malicieuses; on les accusa devant les tribunaux, on les emprisonna, on les interna dans les villes et les villages, ou bien même on les chassa de l'Italie.

« Le cardinal-évêque de Pérouse ne pouvait échapper à cette nouvelle espèce de persécution. En 1862, on lui intenta un procès, l'accusant de combattre les institutions nationales, parce qu'il avait réprimandé certains prêtres qui avaient signé une adresse au fameux père Passaglia. Il fut acquitté cependant; et, alors, il déploya un nouveau zèle pour défendre les intérêts de la religion et donner à son clergé une direction sage et ferme au milieu des circonstances périlleuses où il se trouvait.

« Une longue série d'actes épiscopaux et de remontrances adressées aux fonctionnaires du nouveau gouvernement, de 1860 à 1878, atteste la vérité de tout ce que nous venons de

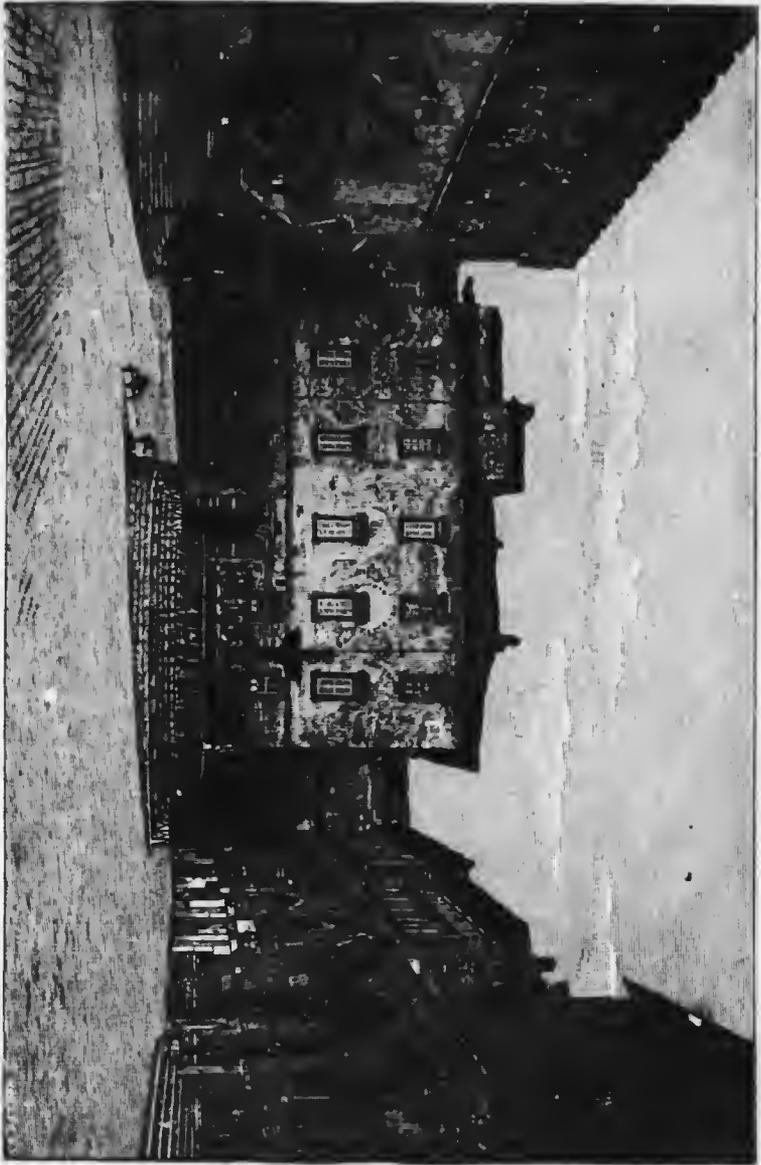


Fig. 30.— Place de la cathédrale de Pèronse : au centre, la grande fontaine ; à gauche, le municipio ; à droite, la cathédrale restaurée par Léon XIII.

dire. Plusieurs de ces actes sont imprimés, et un bon nombre portent les signatures de tous les évêques de l'Ombrie (1). »

Dans la collection intitulée *l'Episcopato e la Rivoluzione in Italia, Atti collettivi dei vescovi italiani*, figurent les actes suivants :

1864 : contre la conscription des clercs ; contre l'ingérence du gouvernement dans les séminaires ; contre le décret soumettant la nomination des administrateurs spirituels et des vicaires de paroisses au *placet* royal ; 1865 : contre le projet de loi supprimant les ordres religieux.

Dans le *Scelta di atti episcopali del cardinale Gioachino Pecci* (2), on trouve *neuf* actes collectifs signés de lui et des autres évêques et *neuf* remontrances adressées au roi Victor-Emmanuel ou à ses subalternes, ayant pour but les intérêts religieux menacés par les réformes piémontaises.

« En outre, au rapport d'un témoin oculaire, M<sup>r</sup> Pecci fit preuve d'une grande énergie pour défendre contre l'omnipotence révolutionnaire ses curés persécutés et emprisonnés, et pour préserver des plus violentes mesures et de l'expulsion instantanée les communautés religieuses : dominicains, barnabites, ermites camaldules, missionnaires et oratoriens. Il s'interposa de même pour protéger les communautés cloîtrées de femmes, pour empêcher que l'on ne fermât au culte ou ne profanât les églises, et que l'on n'ouvrit des temples protestants.

« En toutes ces occasions, le ton de sa correspondance avec les autorités fut uniformément digne et modéré, tout en restant plein de force et de conviction. Les officiers du gouvernement ne pouvaient que respecter et admirer le prélat, bien que ses remontrances ne réussissent pas à empêcher l'exécution des lois funestes contre lesquelles il protestait.

« Ce même ton de dignité, de force, d'éloquente conviction se retrouve dans ses instructions au clergé en ces difficiles conjonctures, surtout lorsqu'on enleva les registres des paroisses et que parurent les lois sur le mariage civil, sur l'abolition des dîmes, etc. (3) »

(1) *Mss.*

(2) Voir ces documents d'une grande importance dans le *Scelta*

(3) *Mss.*

La voix que nous avons écoutée dans ce récit est comme une voix venant de Pérouse; elle est douce, calme et grave, elle nous redit quelques faits seulement de cette grande vie épiscopale. Nous aurons à examiner de près quelques-unes des circonstances plus importantes sur lesquelles la narration précédente passe si rapidement. Ainsi, par exemple, nous avons à peine signalé les travaux de l'évêque de Pérouse en faveur de l'éducation populaire. Pie IX, qui appréciait le savoir du prélat aussi bien que son zèle et sa sagesse pratique, l'avait nommé, dès son arrivée à Pérouse, visiteur apostolique de l'université de cette ville.

Le cardinal Pecci fit pour ce grand établissement ce qu'il avait exécuté dans son séminaire. Il en réorganisa toutes les facultés, appela à Pérouse les professeurs les plus renommés, et travailla de tout son pouvoir à rendre à cette ancienne institution l'éclat qu'elle avait dans les siècles où elle rivalisait avec Bologne et Pavie.

Il rendit les mêmes services aux collèges *Pio della Sapienza* et de Todi. Non seulement il réforma le corps enseignant de l'un et de l'autre, éleva et élargit le plan des études, mais il rétablit la discipline et remit les finances dans un état prospère.

L'éducation des femmes ne lui fut pas moins redevable que celle des hommes. M<sup>gr</sup> Pecci, pressentant le rôle que la mère chrétienne aurait à remplir dans les nouvelles conditions sociales que la révolution allait créer en Italie et dans le reste de l'Europe, mit, s'il est possible, plus de zèle encore à réformer, à perfectionner et à fonder des écoles pour les filles qu'il n'en avait déployé pour le séminaire et l'université.

Il y avait à Pérouse une fondation appelée le *Conservatorio Pio*, que les évêques du diocèse n'avaient pu jusqu'alors utiliser, à cause des malheurs de la première moitié du dix-neuvième siècle. Cette fondation eut sa première origine en 1816, quand Pie VII ordonna d'employer le patrimoine de deux monastères supprimés à l'établissement d'une académie pour l'éducation des filles de bonne famille, et d'une école gratuite pour les enfants des pauvres et des classes ouvrières. On ouvrit cette dernière en 1819; mais on n'avait pas trouvé moyen d'établir l'autre avant l'arrivée de M<sup>gr</sup> Pecci.

Dans l'espace de quelques mois, cet homme, que l'on croirait complètement absorbé par les études littéraires et philosophiques, acheta un des plus beaux emplacements de la ville et y fit commencer un édifice spacieux, capable de contenir en même temps l'académie et l'école gratuite.

Il mit à la tête de cette maison les Dames du Sacré-Cœur. Il savait que les filles de la vénérable mère Barat considèrent l'instruction des enfants pauvres comme une œuvre privilégiée. Il plaça l'établissement sous la protection de sainte Anne, en souvenir de la grande sainte que sa mère bien-aimée lui avait appris à vénérer. L'établissement prospéra au delà de ses plus chères espérances, et ceux qui ne connaissaient pas les merveilles que peut opérer le zèle d'un homme de Dieu furent agréablement surpris.

Pendant que cette fondation fut l'objet de ses soins, il ne manqua jamais de prodiguer, surtout à l'école gratuite, les marques les plus assidues de sa paternelle affection. Il savait que les maîtresses accomplies qui dirigeaient l'académie ne négligeraient rien pour bien instruire et bien élever leurs pensionnaires. Mais le cœur de l'évêque songeait surtout à la nécessité de donner aux filles du peuple l'instruction la plus solide, l'éducation la plus chrétienne et la mieux appropriée à leurs besoins. Il avait même établi des récompenses extraordinaires pour celles qui seraient les plus avancées dans la science du catéchisme. Il leur donnait une dot complète. Aussi était-il aimé et vénéré de ces enfants, qui le voyaient souvent au milieu d'elles. Ses visites étaient attendues avec une grande impatience. Tel était le divin Maître au milieu des petits enfants de la Galilée.

M<sup>r</sup> Pecci, sachant combien les filles du pauvre et de l'ouvrier sont exposées, en avançant en âge, fonda le *Conservatorio Graziani*, dont il fit une école industrielle digne d'une grande capitale. Cette fondation fut suivie de celle d'un asile pour les repenties. Il confia l'une et l'autre aux sœurs de la Providence, qu'il avait vues à l'œuvre en Belgique, et qu'il fit venir de Champion, dans la province de Namur. D'autres écoles du même genre, qui existaient avant son arrivée, prirent une nouvelle vie sous le souffle de son zèle, prévoyant et éclairé. Il

semblait avoir le don de faire prospérer toutes les œuvres dont il avait à s'occuper.

La même charité qui le portait à protéger l'innocence et à encourager le repentir, lui inspira le dessein de fonder une maison pour les enfants abandonnés, l'asile Antinori, à la tête duquel il plaça les sœurs des Stigmates de saint François. Il affecta l'Hospice Domini aux personnes atteintes de maladies chroniques et incurables.

Les besoins des jeunes gens de la classe ouvrière ne lui échappèrent pas non plus. Il établit pour eux des écoles du soir où il voulut que les meilleurs maîtres donnassent des leçons adaptées à l'intelligence et aux occupations des ouvriers; car il aimait à voir l'artisan pourvu d'une instruction capable de faire honneur à sa modeste profession.

Nous avons déjà parlé des jardins de Saint-Philippe de Néri destinés, sous la direction des oratoriens, à l'usage de cette même jeunesse. Le cardinal engagea le clergé de la ville à secourir ces religieux dans leur grande œuvre d'éducation et de sanctification.

Ainsi tous les âges, tous les sexes, toutes les classes de son peuple étaient également l'objet de sa constante sollicitude. Il se préoccupait même de l'état peu prospère où se trouvaient, à Pérouse et dans toute l'Ombrie, l'industrie et le commerce. Il fonda, rétablit ou développa les monts-de-piété, qui n'étaient pas encore tombés en Italie entre les mains de ces petits spéculateurs sans entrailles qui vivent des gains d'un peuple laborieux, mais en proie au besoin. Ce fut lui également qui inspira aux habitants de Pérouse la pensée de créer une banque d'épargne, et il fournit lui-même une partie des capitaux nécessaires à cette fondation.

Il ne faut pas croire, cependant, que le cardinal Pecci omit pour cela le plus petit détail de l'administration diocésaine, le moindre devoir de sa charge pastorale. Un homme qui ne donne rien aux satisfactions de l'amour-propre, à ses aises et à ses plaisirs, et qui est tout à Dieu, trouve le temps d'alimenter toutes les œuvres.

Il ne négligea jamais la visite pastorale, pendant qu'il gouverna le diocèse de Pérouse. Il la faisait toujours régulière-

ment. Elle était d'ailleurs attendue avec impatience; car le peuple aimait sa parole si pleine à la fois d'élégance, d'élévation et d'onction évangélique, et surtout sa bonté inaltérable qui était à l'épreuve de toutes les fatigues et se faisait sentir même aux plus grands pécheurs. C'était la visite d'un père de famille à ses enfants chéris.

Il avait trouvé, à son arrivée à Perouse, un orphelinat de garçons dans une situation précaire. C'était une de ces œuvres diocésaines qu'il aimait à recommander en faisant sa visite pastorale. Voyant, à mesure qu'il prenait connaissance de l'état des populations, combien il importe de procurer un métier aux enfants, surtout dans les familles les plus pauvres, il résolut de faire de son orphelinat une grande école industrielle, et il y réussit. Il avait vu à Malines les frères de la Miséricorde, fondés par le chanoine Scheppers, opérer des prodiges avec leurs écoles. Il en demanda une colonie; et, grâce à leurs soins, l'orphelinat changea d'aspect et devint une pépinière de bons artisans et d'excellents chrétiens. Les sœurs de la Providence adoptèrent pour leurs petites filles la même méthode.

De cette sorte, le cardinal Pecci voulait que les enfants de son peuple fussent, dès leurs plus tendres années, non seulement soustraits aux dangers de l'ignorance, du vice et de l'oisiveté, mais si bien élevés que, parvenus à l'âge mûr, ils n'eussent pas trop à redouter le besoin et la séduction.

Le saint prélat, tout en édifiant à la gloire de Dieu des temples spirituels dans l'âme des enfants et des adultes, n'avait pas moins de zèle pour les temples matériels. Si l'on considère combien étaient limitées ses ressources et celles de ses diocésains, même avant 1860, on aura peine à croire le nombre d'églises qu'il a construites, restaurées ou embellies.

Tout le monde connaît la réputation artistique de l'Ombrie. Raphaël et le Pérugin ne sont pas les seuls grands artistes qui aient illustré cette religieuse contrée. Perouse même était une de ces villes libres du moyen âge créées par les forces réunies de la religion, du travail et de la liberté. Prêtres et ouvriers, de concert, avaient rebâti Milan ruinée tant de fois par les barbares; ils avaient créé Florence et Bologne, Sienne et Pise, Lucques et Gènes, Arezzo et Assise, et tant

d'autres villes célèbres. Ce ne sont pas assurément les papes qui ont usurpé ou accaparé le pouvoir dans ces républiques où la religion avait élevé l'ouvrier et sanctifié son travail, où elle l'avait affranchi et armé en lui apprenant à défendre et à conserver la patrie qu'elle lui avait donnée. La cathédrale, dans chacune de ces cités ouvrières, était la maison que la commune avait bâtie en l'honneur du Tout-Puissant, la demeure où tous se réunissaient dans les circonstances solennelles. Aussi les ouvriers l'avaient-ils vue admirable de grandeur et de beauté. Les arts, nés dans le sanctuaire du travail et de la religion, avaient prodigué leurs chefs-d'œuvre dans cette demeure de Dieu.

Pérouse a non seulement sa cathédrale, que la Renaissance a défigurée sans lui donner les nouvelles formes classiques qu'elle rêvait, mais encore son Palais du commerce que le Pérugin a orné de peintures remarquables. Ses églises et ses monastères, malgré la profanation qu'ils ont subie, attestent encore la piété de la vieille cité ouvrière.

M<sup>r</sup> Pecci a fait beaucoup pour embellir et compléter la cathédrale; il y a consacré généreusement ses propres revenus. En 1879, il a remplacé l'ancien dallage par un nouveau en marbre. A la fin de son épiscopat, il a fait orner de nouvelles fresques la chapelle de saint Onofrio. Il n'a pas employé à ces restaurations moins de 20,000 écus.

Aux portes de Pérouse, il a élevé le beau sanctuaire de Notre-Dame de la Miséricorde pour remplacer un temple qui, après avoir été autrefois l'objet de la vénération, était tombé en ruine. Les besoins du culte et la commodité des fidèles l'ont déterminé à bâtir plusieurs nouvelles églises et à restaurer entièrement celles qui étaient délabrées. Sous son administration, trente-six églises au moins ont été édifiées depuis les fondements; six ont été achevées; d'autres en plus grand nombre ont été agrandies, réparées ou embellies.

L'exemple du généreux prélat excita l'émulation du peuple. Grâce au concours de ses diocésains, le cardinal put élever l'église de San Martino in Campo, qui coûta 12,000 écus; la grande église de Châtillon-sur-Lac, qui en coûta 25,000. Il serait trop long d'énumérer toutes ses œuvres.

Le sens pratique de l'évêque de Pérouse n'était pas moins remarquable que l'étendue de son savoir. Aussi put-il sauver d'une ruine que l'on regardait comme inévitable plusieurs maisons d'éducation et de bienfaisance : de ce nombre fut le vaste hôpital de la Miséricorde. M<sup>sr</sup> Pecci, à titre d'évêque, revendiqua son droit de contrôle sur cet établissement, et il le retira de sa détresse. Un grand nombre de confréries du diocèse avaient aussi des propriétés considérables qui étaient administrées par des laïques. Il affirma le droit de l'évêque dans leur gestion, et il fit par les placer toutes entre les mains d'une commission qui corrigea les divers abus et rendit à la religion et aux pauvres des revenus depuis longtemps employés à d'autres fins.

La révolution ne lui permit pas d'accomplir, pour la gloire de Dieu et le bien du peuple, tous les vastes projets que son esprit avait conçus et que son cœur désirait réaliser.

L'orage éclata et les vents furent déchirés tandis qu'il labourait le champ du père de famille et y jetait la bonne semence ; la fureur de la tempête rendit ses travaux et ses sueurs en partie inutiles.



Jesus bénit les pécheurs. Miniature du XIV<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE V.

### LA PAPAUTE ET LA CIVILISATION.

serie d'instructions. — Homélie sur la civilisation sociale. — Le cardinal Pecci prévoit l'état actuel de l'Italie. — Il ne cesse d'enseigner avec éclat. — Instruction pastorale de 1869 sur le domaine temporel du saint-siège. — L'évêque de Pérouse et les évêques français. — Le cardinal Pecci dépeint en 1869 le prisonnier du Vatican de 1887. — Le but de la franc-maçonnerie est de rendre impossible l'exercice du pouvoir spirituel. — Déclaration récente du grand maître italien. — Le gouvernement cherche à séduire les évêques et les prêtres. — Le cardinal Pecci proteste de leur attachement à Pie IX. — Léon XIII reçoit aujourd'hui les mêmes témoignages de respect et de dévouement.



Le plus grand mal fait à l'Italie, de 1846 à 1878, ne fut ni l'envahissement successif des divers États de la péninsule par les armées piémontaises, ni la destruction complète du pouvoir temporel de la papauté. Le mal, irréparable en quelque sorte, fut la propagation parmi les peuples des campagnes, comme parmi les habitants des villes, de toutes les théories subversives et de toutes les productions malsaines de la révolution antichrétienne et antisociale.

Les inondations du Nil fécondent les plaines de Thèbes et de Memphis ; mais l'envahissement des principes et des pratiques détestables que les sectes impies répandent partout, produit dans les âmes la stérilité morale la plus désolante, l'impuissance du bien. C'est comme la crue de l'Adige autour de Vérone en 1882 : les terres les plus belles, celles que la culture des siècles avait transformées en paradis terrestre, furent à jamais ruinées. Quand les eaux dévastatrices se furent retirées, les campagnes restèrent couvertes de couches épaies

ses de sable et de gravier, sur lesquelles l'industrie humaine ne sèmera et ne récoltera jamais. Il en est ainsi des principes finesses de l'athéisme et du matérialisme : ils engendrent le mépris de toute autorité et l'immoralité la plus éhontée, la corruption de l'esprit et du cœur qui rend l'homme incapable de toute bonne culture, de toute vertu, de toute grandeur.

Lisez, au commencement de l'année 1887, les aveux des journaux révolutionnaires de Rome, de Florence, de Naples, de Bologne et de Milan, et voyez où en est la moralité publique dans l'administration de la justice, dans la législation, dans le gouvernement, dans toutes les classes, que l'on a travaillé si longtemps à endoctriner et à séduire. On croirait entendre les commentaires des pessimistes allemands ou des nihilistes russes, qui ne voient rien de bon ni dans l'ordre social ni dans la vie privée, et désespèrent d'eux-mêmes et de leurs frères.

Ceux qui étudient les actes de l'épiscopat du cardinal Pecci s'étonnent de voir avec quelle justesse il avait calculé les effets de l'enseignement et les fruits des travaux dont nous avons parlé dans les deux derniers chapitres. Dieu semble avoir déchiré pour lui le voile qui couvrait l'avenir de l'Italie.

La doctrine de l'éminent prélat est un antidote contre le poison des principes révolutionnaires. L'éducation qu'il donne à son clergé et à son peuple doit préserver les esprits et les cœurs contre la corruption répandue par la presse italienne dans l'atmosphère sociale qui couvre actuellement toute la péninsule. Les vertus qu'il pratique lui-même et fait pratiquer à ses dignes prêtres doivent servir de lumière et de guide à leurs troupeaux au milieu des ténèbres de l'athéisme, dont plusieurs personnages tristement célèbres se déclarent les champions.

Si, dans l'étude des instructions publiques, nous suivons l'ordre chronologique, nous rencontrons en premier lieu une homélie que M<sup>r</sup> Pecci adressait à son peuple en 1847, à l'occasion du premier anniversaire de l'exaltation de Pie IX. L'espace d'une seule année avait suffi pour désenchanter le souverain pontife, si jamais il avait été fasciné un seul instant par les ovations qu'on lui avait faites, et s'il s'était mépris

sur la vraie portée de cette liberté dont il était, disait-on, le porte-étendard en Italie. Déjà les grands mots de civilisation et de progrès servaient à masquer la signification véritable du *Credo* révolutionnaire.

Le cardinal de Pérouse saisit l'occasion de cet anniversaire



Fig. 31. — Indépendance de l'Église dans l'exercice de son pouvoir. — Saint Sylvestre. D'après une fresque de Saint-Paul hors les Murs. — Sous ce pontife, la paix et la liberté sont rendues à l'Église.

pour faire descendre sur son peuple, du haut de la chaire épiscopale, un de ses graves et solennels enseignements sur la *civilisation sociale* (1). On y trouve en germe l'encyclique sur le socialisme publiée à la fin de 1878 par Léon XIII.

(1) *Societas civilis*. — Les écrits de Léon XIII sur l'Église et la civilisation ont été publiés chez V. Palme, en 1878.

C'est un résumé de la doctrine évangélique appropriée au perfectionnement de l'homme envisagé à titre de personne privée, de membre de la société domestique et de citoyen de l'État.

M<sup>r</sup> Pecci montre d'abord comment le dogme et la morale de l'Évangile élèvent les individus et les peuples au plus haut point de la civilisation. Mais, pour que la religion catholique exerce son influence salutaire, il est de toute nécessité que ses doctrines soient conservées et enseignées dans leur pureté originelle et qu'elles soient appliquées à tous les degrés de la vie active. Or, ajoute-t-il, la conservation, l'enseignement et la propagation des principes de la religion regardent le sacerdoce, l'Église romaine, le souverain pontife qui régit à Rome et est le centre immuable de cette puissance préservatrice.

Le cardinal, après avoir établi cette théorie sociale, flétrit la conduite de ceux qui ferment les yeux à la lumière de l'Évangile et cherchent, en dehors du christianisme, à réaliser leurs rêves de progrès et de civilisation.

Cette union et cette concorde des esprits, dont on parle si haut de nos jours, prennent-elles leur principe dans l'amour véritable? Unissent-elles les volontés par les liens de la paix? Visent-elles à la sainte pratique du bien commun et réel? Ce rapprochement vers le centre de l'unité catholique vient-il et de la persuasion intime que les principes religieux sont vrais, et d'un généreux renoncement aux erreurs qu'on avait professées?...

L'affection si dévouée et le respect si profond que l'on montre au premier des souverains, au chef suprême de l'Église, sont-ils de nature à nous rendre, maintenant et à jamais, sa personne sacrée et sa sublime autorité et plus chères et plus vénérables? à nous inspirer l'estime de son ministère, la reconnaissance de sa principauté civile, la soumission inviolable à son Église, la constante et loyale profession de cette foi divine que le pape garde en dépôt au nom de Dieu même?

« En vérité, nos très chers frères, au lieu de permettre à nos désirs, à nos espérances, à nos tendances vers l'avenir,

de nous emporter au delà de toutes les bornes, que ne donnons-nous plus de soins à ranger notre maison et à régler le présent, et que ne mettons-nous en cela toutes nos forces, tout notre amour pour la religion, et pour le bien-être de notre société civile, sous la direction de notre bien-aimé souverain? Oh! quels fruits, quel accroissement de prospérité nous verrions bientôt! A quelle hauteur de civilisation religieuse et sociale nous serions élevés aux yeux des autres peuples! »

Le cardinal, parlant ensuite à ses diocésains avec la liberté que lui inspirent et son devoir et son affectueuse sollicitude, leur demande si le grand obstacle au bien ne se trouve pas en eux-mêmes.

« Est-ce que nos actes, dit-il, et toute notre vie tendent à réaliser ces espérances que nous chérissons? Ou plutôt, et pour parler sans détour, est-ce que la religion catholique existe chez nous dans toute sa splendeur? est-ce que la morale de Jésus-Christ y est observée fidèlement? Appliquez bien votre esprit, nos très chers frères, à ce point capital, d'où part tout mouvement vital, tout vrai progrès. Je ne répons pas à ces questions : je vous laisse à vous-mêmes le soin de le faire (1). »

Les lettres pastorales et les instructions qui suivent, portent le même cachet d'élévation et d'actualité, d'éloquence et de savoir. « Sanctification des dimanches et fêtes », « Blasphèmes », « Maguetisme », « Domaine temporel du saint-siège » ; tous ces grands sujets sont comme autant de phares placés de distance en distance sur la route que M<sup>gr</sup> Pecci suivait dans son ministère pastoral, et où il entraînait ses diocésains à sa suite. Il instruisait et éclairait sans cesse. C'était une vie toute lumineuse.

Pie IX se trouvait, à Rome, assiégé par la révolution ; on lui arrachait concession sur concession, l'émeute armée ensanglantait son palais et le forçait enfin de s'enfuir à Naples. Pendant ce temps-là, M<sup>gr</sup> Pecci ne perdait pas une occasion de faire entendre sa parole si pleine d'autorité et de contenu.

(1) *Scelta*, pp. 3-10.

dans le devoir son troupeau, qui apprenait de jour en jour à aimer en lui toutes les grandes qualités de l'évêque et du pasteur.

Pie IX n'avait pas, sans excepter M<sup>sr</sup> Pie et M<sup>sr</sup> Dupanloup (1), un champion plus intrépide, plus infatigable et plus éloquent des droits temporels du saint-siège, que l'évêque de Pérouse. Au moment où les ennemis de l'Église se concertaient pour préparer la campagne de 1859, et pendant que le premier ministre de Victor-Emmanuel faisait venir Garibaldi à Turin et lui assignait le rôle qu'il aurait à jouer dans la révolution, le cardinal Pecci écrivait son mandement sur le domaine temporel.

Nous pourrions penser, en lisant cette belle instruction, que l'évêque de Pérouse, comme les prophètes d'Israël et de Juda sous les plus méchants souverains du temps d'Achab, a été inspiré de Dieu et a sondé les secrets de l'avenir, tant il prévoit clairement les souffrances réservées à Pie IX et à son successeur!

La lettre pastorale, datée du 12 février 1860, est antérieure de plusieurs mois à l'expédition de Garibaldi en Sicile et à l'invasion des États pontificaux par les armées du Piémont. En voici l'analyse.

Parmi les maximes subversives répandues partout avec tant d'art, il faut compter celles qui tendent à favoriser la guerre entreprise contre le domaine temporel du saint-siège. L'Église a depuis longtemps condamné ces maximes.

« Pour remplir devant Dieu la stricte obligation que j'ai, en qualité d'évêque, de prévenir les dangers qui menacent mon troupeau, et pour n'avoir pas un jour à me dire : *Malheur à moi parce que je me suis tu!* je m'adresse à vous, mon peuple bien-aimé, avec toute la ferveur de mon âme, avec tout le zèle que le devoir m'inspire, pour vous supplier, au milieu de cet affreux bouleversement de toutes les vérités, au milieu des événements funestes qui s'accomplissent, d'écouter la voix de votre pasteur avec votre docilité ordinaire. C'est la charité

(1) L'épiscopat français, ayant à sa tête M<sup>sr</sup> Pie et M<sup>sr</sup> Dupanloup, a noblement défendu les prerogatives temporelles du saint-siège.

seule qui lui fait préférer le salut de vos âmes à toutes les considérations terrestres.

« Il est nécessaire de vous parler; car, d'un côté, on apporte beaucoup d'ardeur à vous persuader que le domaine temporel ne touche en rien aux véritables intérêts du catholicisme, et, de l'autre, beaucoup de braves gens, soit simplicité, soit manque d'instruction, soit faiblesse d'intelligence, n'aperçoivent pas le but criminel que l'on voile à leurs regards avec tant d'habileté. Il ne s'agit pas de la religion, vous disent-ils; nous voulons que la religion soit respectée. Mais il faut que le pape se contente de gouverner les âmes, il n'a pas besoin d'une souveraineté temporelle. La principauté civile porte l'esprit à s'occuper des choses de la terre; cela nuit à l'Église, est contraire à l'Évangile, est illicite. »

Il serait trop long de suivre l'éloquent apologiste. Il réfute, avec une grande vigueur de logique, les erreurs et les préjugés contre le pouvoir temporel; il démontre victorieusement que la souveraineté pontificale, appuyée sur des titres légitimes de possession, est moralement nécessaire pour l'indépendance et le libre exercice de la juridiction spirituelle.

« Si le droit de la papauté sur ses possessions temporelles est insuffisant pour assurer le respect de tout le monde, alors il n'y a en Europe ni royaume ni empire qui ne puisse être légitimement renversé. »

Des pages d'une haute portée font ressortir les services que les papes, malgré la modicité de leurs ressources, ont rendus à la civilisation. C'est un fait bien connu. Mais personne, mieux qu'un Italien de naissance, placé dans le milieu où vivait le cardinal Pecci, ne pouvait mettre en relief les gloires de la Rome chrétienne et les titres incomparables de la petite principauté de ses pontifes à l'amour et à la reconnaissance du genre humain.

C'est sur l'indépendance parfaite, absolue, reconnue de tous les chrétiens, sur la liberté du *pouvoir spirituel* personnifié dans le pape, que le cardinal Pecci insiste avec le plus de force. « Ce principe divin de vérité et de sainteté maintient *une et entière* l'Église et la religion. De plus, comprend-on que l'interprète vivant de la loi et de la volonté de Dieu soit

soumis à la juridiction du pouvoir civil, dont toute la force et toute l'autorité émanent de cette loi et de cette volonté divines? »

Le prélat discute ensuite l'origine historique du domaine temporel et conclut en ces termes : « Nous voyons dans l'histoire comment les amples donations, les grandes possessions, les actes de juridiction temporelle exercés par les pontifes romains, sont des faits qui remontent de siècle en siècle jusqu'aux premiers temps de l'ère chrétienne. On ne saurait expliquer autrement le phénomène extraordinaire d'une puissance qui se trouva placée dans leurs mains à leur insu, *et même, à parler exactement, malgré eux*, comme le dit et le prouve le comte de Maistre (1). »

Ceux qui désireraient voir le pape dépouillé de sa prépondérance civile, voudraient ramener l'Église à son enfance; à leurs yeux, la condition ordinaire du christianisme, la seule conforme à sa nature, serait cette période primordiale où les évêques de Rome subissaient la prison et le martyre avant d'arriver au trône des Césars persécuteurs.

Le cardinal Pecci, abordant l'exercice même de la juridiction universelle du pape, démontre avec évidence que, dans la situation du monde moderne, la souveraineté temporelle peut seule assurer la pleine liberté de cet exercice.

« Le pape doit garder intact et dans son intégrité le dépôt de la foi; il doit préserver la vérité révélée de toute erreur et de toute corruption parmi les nations fidèles... Il faut qu'il puisse communiquer sans empêchement avec les évêques, les souverains, les simples fidèles, de sorte que sa parole, organe et expression de la volonté divine, ait libre cours par toute la terre et soit partout canoniquement proclamée.

« Or, imaginez le souverain pontife devenu le sujet d'un gouvernement et privé pendant un temps du libre exercice de son ministère apostolique. Toutes les fois que le pape dirait : *Non licet*, ou qu'une de ses décisions déplairait au souverain ayant autorité sur lui, ne s'accorderait point avec les vues de ce prince, ou semblerait contraire à ce qu'on appelle *la rai-*

(1) *Du Pape.*

*son d'Etat*, aussitôt nous entendrions parler de menaces, de décrets, d'emprisonnement, d'exil, moyens employés pour étouffer la vérité dès sa naissance.

« Et, en réalité, il n'est pas besoin de prison, de décrets ou d'exil, pour lier les mains aux papes devenus les sujets d'une



Fig. 32. — L'Eglise revendique son pouvoir temporel. — Innocent IV, l'un des plus ardents défenseurs des droits du saint-siège.

autre puissance. Tout le monde sait combien il est facile à un gouvernement, même par des procédés indirects, de fermer toute voie à la publicité, d'arrêter toute communication, de mettre toute espèce d'obstacles à la propagation de la vérité, en laissant le champ libre au mensonge. Dans une telle situation, comment un pape pourrait-il surveiller les affaires innombrables des églises, étendre par ses efforts les

trouvières du royaume de Dieu, régler le culte et la discipline, publier des bulles et des encycliques, convoquer les conciles, accorder ou refuser aux évêques l'institution canonique, avoir à ses ordres les congrégations et les cours indispensables pour la décision de tant d'affaires importantes, empêcher les hérésies de se répandre, parler librement aux princes et aux peuples, envoyer des nouces et des ambassadeurs, conclure des concordats, faire usage des censures, régler enfin les consciences de deux cents millions de catholiques dispersés sur le globe, préserver dans leur inviolable pureté le dogme et la morale, recevoir des appels de toutes les parties du monde chrétien, juger les causes ainsi soumises au saint-siège, assurer l'exécution des sentences rendues: en un mot, remplir tous ses devoirs, et soutenir tous les droits de sa primauté spirituelle? » En privant le pape de son domaine temporel, on veut lui rendre impossible l'exercice de son pouvoir spirituel.

Le cardinal Pecci complète sa démonstration en citant les paroles de Mazzini et de Frédéric II et la déclaration suivante de la loge centrale du carbonarisme en Italie : « Notre but final est celui de Voltaire et de la révolution française : l'anéantissement total du catholicisme et de l'idée chrétienne elle-même (1). »

Les enseignements si opportuns du cardinal Pecci contribueraient à conserver dans les âmes la vénération pour l'autorité suprême du vicairé de Jésus-Christ et la fidélité à cette souveraineté temporelle, qui est la garantie de la parfaite liberté du saint-siège. La lettre dont nous venons de donner l'analyse parut au moment même où l'orage le plus formi-

(1) Voici les paroles du grand maître des francs-maçons italiens : « Comme institution visant à retremper les caractères, à récompenser les vertus privées et publiques, à accroître le patrimoine des libertés publiques, à étudier et à résoudre les questions qui passionnent la société humaine, à propager la science et à combattre sans trêve le clericalisme, seul parti pour lequel la haine soit une chose sainte, la franc-maçonnerie doit se montrer hostile à tous ceux qui n'ont pas donné ou qui ne donnent pas des preuves d'indépendance, de vertueux désintéressement, d'amour pour le libéralisme, de volonté ferme et déclarée de délivrer le pays des liens qui le retiennent encore attaché à la papauté, qui cherche chaque jour à reprendre courage et à conspirer plus audacieusement. » Adrien Lemmi, 133; Rome, 28 avril 1886.

dable peut-être qui se soit abattu sur Rome chrétienne, commençait à gronder au pied des Alpes avant de se précipiter sur toute la péninsule.



Fig. 33. — Le secours du ciel. — Les anges châtent Heliodore, qui est la figure des persécuteurs de l'Église. Fresque de Raphaël, au Vatican. XVI<sup>e</sup> siècle.

Quand la tempête eut déchargé sa première violence sur les Marches et l'Ombrie, on vit apparaître, le 26 octobre 1861, une circulaire de M. Minghetti, ministre des cultes de Victor-

Emmanuel, envoyée aux évêques et au clergé des paroisses; elle avait pour but évident de les pousser, par la peur ou par la séduction, à se séparer de la cause de Pie IX. C'était au moins un appel à la trahison qui ressemblait assez à une invitation au schisme.

Le cardinal Pecci, toujours vigilant et toujours prêt à se porter là où était le péril, s'entendit avec ses confrères dans l'épiscopat et rédigea une adresse commune au saint-père, afin d'exciter l'ardeur des prêtres et de ranimer aussi le courage des fidèles, qui se laissaient abattre en voyant le succès facile de la révolution et l'oppression exercée sur tous les bons catholiques. Ce fut un des premiers actes collectifs que le cardinal-évêque de Pérouse et ses vénérables collègues opposèrent au progrès de la domination piémontaise.

« Très Saint Père, disaient-ils, dans la tempête si furieuse et si prolongée qui agite en ce moment l'Église et remplit d'anxiété le noble cœur de Votre Sainteté, nous qui partageons votre sollicitude et vos peines, nous avons déploré et nous déplorons encore les efforts que l'on fait sans relâche pour amener la ruine de vos peuples, les arracher à votre paternel gouvernement, les séparer de plus en plus du centre de l'unité catholique. Afin d'atteindre ce but, on a essayé de tous les moyens de séduction. Après avoir aidé ou favorisé ouvertement l'irréligion et l'adultère, en répandant à profusion les livres pestilentiels, les doctrines erronées et les enseignements hétérodoxes, on emploie en ce moment, auprès du clergé, les arguments les plus captieux pour le détacher de ses devoirs et de l'obéissance due aux prélats, afin de s'en servir plus tard comme d'un instrument utile à de coupables desseins.

« Et comme tous ces efforts ont trouvé dans le zèle ferme et unanime de l'épiscopat une barrière insurmontable, voilà que l'on dirige contre ses membres de nouvelles attaques; on oublie comment de semblables procédés ont échoué près de nos vénérés confrères, dans les provinces conquises de l'Italie. Les diffamations, les insultes, les menaces, la confiscation des biens, l'emprisonnement, l'exil, n'ayant en aucune force pour les vaincre, on a eu recours à la plume déloyale de mauvais prêtres pour plaider la cause de la révolution. Puis, voyant

le peu de cas que l'on faisait des déclamations apologétiques de ces prévaricateurs, déclamations qui se perdaient dans les airs comme les sons d'une cloche, on a cru bon d'obtenir qu'un acte ministériel fût adressé aux évêques, afin d'ébranler leur fidélité.

« Cette lettre cherche à nous détacher de vous et de la cause du pontificat suprême; renouvelant de vieilles accusations, elle essaie de nous arracher une sorte d'approbation de l'ordre existant, une adhésion aux faits accomplis contre les lois inviolables de la justice et de la religion et contre les droits du saint-siège apostolique.

« Vos ennemis prétendent faire accepter au clergé, en droit et en fait, le rétablissement si vanté d'une nationalité dans le sens compris par la révolution, rétablissement effectué par les conspirations, la fourberie, l'injustice et le sacrilège. Ils veulent que le clergé, semblable à toute autre classe ou institution sociale, soit assujéti aux ordres de l'État en tout ce qui regarde l'accomplissement de sa mission; comme si le sacerdoce était une création du pouvoir politique, et que la mission de prêcher la vérité et d'enseigner les nations dérivât de ce pouvoir et non de Dieu lui-même.

« Ils font un crime au clergé de montrer tant de patience, tant de résignation à endurer les orages de l'adversité, les humiliations et les oppressions de toute espèce. Ils regardent comme le devoir du clergé de se faire le panégyriste et le collaborateur d'une politique que sa conscience condamne et que la loi de Dieu reprouve. »

Ils lui promettent, pour l'acheter et le gagner, qu'on le laissera en paix dans l'exercice de son ministère... Ils lui proposent, comme base de conciliation, le système réprouvé et funeste de la séparation de l'Église et de l'État, qui autorise le divorce de l'État avec l'Église et pousse la société catholique à se soustraire à toute influence religieuse.

Il est facile de voir où mène cette dernière intrigue. On espère que le clergé inférieur violera ses devoirs et refusera d'obéir à ses pasteurs légitimes, surtout à son chef suprême; qu'il s'abaissera jusqu'à sanctionner les faits accomplis par la révolution et deviendra l'avocat et le complice de la vio-

lation des droits sacrés de l'Église, dont on poursuit ouvertement, à cette heure, la destruction totale.

« Nous qui voyons avec une vive douleur à quels profonds artifices ces mêmes conspirateurs ont eu recours dans ces derniers mois, afin de mener leur entreprise à terme, nous avons éprouvé le besoin de nous rappeler, pour les fortifier, nos rapports de soumission et d'union à Votre Sainteté et à la chaire apostolique. Voilà pourquoi, pendant que plusieurs de nos vénérables frères dans l'épiscopat manifestent publiquement, par leurs actes ou par leurs écrits, qu'ils réprouvent cette lettre ministérielle, nous, de notre côté, nous avons suivi l'impulsion de notre filiale affection, en élevant vers vous nos yeux et notre voix dans cette nouvelle calamité; nous avons voulu de nouveau donner une solennelle et parfaite adhésion à vos enseignements et à la glorieuse résistance que vous n'avez cessé de faire pour le triomphe de la religion, de la justice et des droits sacrés du siège apostolique, au moment où vous êtes attristé et contrarié de tant de manières par vos indignes enfants.

« Cette déclaration publique de nos sentiments et de notre résolution, par laquelle nous signifions que nous voulons toujours être avec vous et pour vous, sera une réponse éloquente et péremptoire à toutes les propositions flatteuses, à toutes les sollicitations et à toutes les menaces. Fidèles aux obligations que nous avons contractées en recevant la charge épiscopale, fidèles aussi au serment que nous avons fait le jour de notre consécration, nous reconnaissons en vous le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le chef visible de l'Église, nous vénérons avec un respect inébranlable le centre de l'unité de la foi, le dépositaire et le maître infaillible de toutes les vérités révélées, qui regardent les éternelles destinées et le salut du genre humain. La société chrétienne emprunte à ce magistère divin sa lumière et sa forme. Et quand l'omnipotence du pouvoir séculier veut se substituer à ce magistère, quand elle a la prétention d'entrer dans le sanctuaire et d'imposer aux hommes une morale fautive et trompeuse, il est urgent qu'on nous entende dire : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

« Nous reverrons aussi en vous le régulateur suprême de la discipline de l'Église, de qui seul le corps de l'épiscopat et le clergé inférieur doivent dépendre, en tout ce qui regarde l'exercice de leur mission et les rapports de l'Église avec la société civile. Nous déplorons souverainement et cette prétention de la politique moderne de soumettre à son arbitre tous les offices ecclésiastiques, et l'avenglement de ces prêtres qui, oubliant leur auguste vocation, et se laissant séduire par la flatterie ou



Fig. 34. — Défenseur invisible de l'Église.  
D'après une miniature d'un livre d'heures du XV<sup>e</sup> siècle.

les fausses promesses du siècle, se sont égarés loin du bercail de Jésus-Christ.

« Et, en ce qui regarde la souveraineté et le domaine temporel du saint-siège, l'objet et le but de tant de conspirations, nos pensées et nos déclarations sont celles de l'Église elle-même, celles qui obtiennent chaque jour le suffrage unanime de l'épiscopat catholique, celles que nous avons nous-mêmes proclamées dans nos lettres pastorales à nos diocésains et dans plusieurs adresses, sur le même sujet, déposées au pied du trône pontifical.

« Nous reconnaissons et nous confessions, selon les définitions des conciles œcuméniques, l'inviolabilité des donations sacrées faites au saint-siège et des possessions de l'Église; nous considérons cette souveraineté sacrée comme l'effet d'une disposition spéciale de la divine Providence qu'aucun pouvoir humain ne saurait légitimement violer. Cette disposition a pour but de protéger l'indépendance de l'Église et de garantir à son chef visible la pleine liberté nécessaire pour l'exercice convenable de la suprême autorité, que Dieu lui a donnée sur tout le monde catholique. »

M<sup>gr</sup> Pecci et ses collègues expriment, en terminant, la ferme résolution de rester fidèles au siège apostolique, malgré les dangers et les contradictions. « Et même, ajoutent-ils, plus les périls et les oppositions augmenteront, plus nous sentirons le besoin de nous trouver à côté de vous, Très Saint Père, et de puiser dans votre invincible constance, dans la sérénité de votre âme au milieu des tribulations qui s'accroissent autour de vous, une source et un accroissement de force pour bien remplir nos devoirs (1). »

Quand Pie IX aura disparu de la scène et que le gouvernement piémontais limitera au Vatican les possessions temporelles de son successeur, combien il sera doux à Léon XIII d'entendre ses frères dans l'épiscopat lui tenir un semblable langage! On a dit que les papes n'ont besoin que de la vérité (2). Bisons aussi qu'ils ont toujours besoin de cet amour filial que la grande famille chrétienne manifeste à son père sur la terre. Pie IX en eut sa large part au milieu de ses épreuves. Son successeur, non moins éprouvé que lui, n'en manquera jamais.

(1) Voir les *Actes* de l'épiscopat du cardinal Pecci.

(2) *Scelta*, p. 317 et suiv.



## CHAPITRE VI.

### LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE ET LA FAMILLE CHRÉTIENNE.

Les protestants se montrent satisfaits de voir l'Église asservie. — Garibaldi est glorifié. — Lutte héroïque à Pérouse, de 1860 à 1878. — Deux documents relatifs à la situation. — L'un émane de l'épiscopat des Marches, l'autre est de M<sup>r</sup> Pecci et de ses collègues. — La franc-maçonnerie, enivrée de son triomphe, reste sourde à tous les avertissements. — Défense de la famille chrétienne. — Le cardinal Pecci dénonce le mariage civil. — Il rédige, de concert avec ses collègues, une lettre collective et l'adresse au roi. — Instruction aux familles chrétiennes.



Nous avons vu que l'évêque de Pérouse, même avant son élection au cardinalat, avait été l'organe de ses collègues en plus d'une occasion importante. Une fois décoré de la pourpre romaine, il devint naturellement, bien que son église ne fût pas métropole, le guide aimé et vénéré des évêques de l'Ombrie et des Marches.

Cette charge fut loin d'être un simple titre d'honneur, surtout après les événements de 1860. C'était, au contraire, le poste du danger. Le gouvernement révolutionnaire et ceux qui exerçaient au nom du roi une autorité dictatoriale dans les États de l'Église, ne respectaient guère les plus hautes dignités ecclésiastiques. Il était très difficile, pour ne pas dire impossible, aux évêques de l'Ombrie d'administrer leurs diocèses respectifs au milieu du désordre causé par l'introduction des lois nouvelles et la suppression du droit canonique qui avait, pendant de si longs siècles, réglé les conditions de la vie cléricalle et les relations réciproques des prêtres et des fidèles.

Dans le Nouveau-Monde, on suivait les péripéties de ce

LÉON XIII.

drame avec un intérêt non moins vif qu'en Europe. Ceux qui ne partageaient pas nos croyances étaient contents de voir, en 1860, l'Angleterre favoriser ouvertement l'invasion des États pontificaux et couvrir de son drapeau l'expédition de Garibaldi en Sicile.

Que le monde protestant applaudit aux efforts de ceux qui voulaient renverser la papauté, rien de plus naturel. On ne le dissimulait pas : la ruine du pouvoir temporel voulait dire d'abord, pour le souverain pontife, la perte du prestige, et, dans la libre administration de l'Église, elle annonçait des restrictions intolérables ; puis, comme conséquences assez prochaines, elle amenait l'extinction des ordres religieux, la destruction de tous les grands établissements qui, à Rome, étaient les sources vives de l'éducation, de l'apostolat et de l'esprit catholique.

Des cris d'enthousiasme accueillirent en Amérique, comme en Angleterre et en Écosse, le succès des armes de Garibaldi et la nouvelle des édits impitoyables qu'on lançait partout contre les moines et les prêtres. Cette année et les suivantes, les partisans de la révolution et les membres des sociétés bibliques, qui regardaient la papauté comme le grand obstacle à leur triomphe, avaient pris pour objectif la ville de Rome et la chaire de saint Pierre : l'une et l'autre paraissaient destinées à tomber sous peu au pouvoir d'ennemis implacables. On suivait avec curiosité et avec intérêt les progrès de la vaste conspiration qui menaçait le chef de la catholicité et la ville éternelle.

Le lecteur a peut-être entendu parler des énormes récifs qui, d'un côté de New-York, rendaient aux vaisseaux l'arrivage si difficile. Pendant des années, les plus habiles ingénieurs avaient plongé sous les flots et creusé des galeries dans le roc. On remplît ces galeries d'une grande quantité de dynamite ; on convia les savants à venir voir l'explosion, à en observer les effets. Au jour convenu, la main d'un enfant presse un bouton métallique et déchaîne la foudre. Les récifs disparaissent en un moment.

Ainsi Cavour, Garibaldi, Mazzini et leurs auxiliaires avaient miné Rome et l'Italie entière. Il leur fallut du temps ; mais, tout à coup, on vit s'effondrer l'ordre ancien. Pour nous, ca-

tholiques, la catastrophe fut horrible. Ceux qui étaient sur le lieu même du sinistre furent comme aveuglés par la poussière des décombres et entraînés dans l'effondrement général.

Que fit dans cette circonstance le cardinal Pecci ?

Nous l'avons vu à Pérouse, durant la terrible journée du 14 septembre 1860, uniquement soucieux de sauver sa ville épiscopale et son peuple, bravant le danger et les insultes pour arrêter l'effusion du sang. Le lendemain, après que l'ordre établi par tant de générations chrétiennes eut disparu dans une seule nuit, nous le voyons oublier jusqu'à sa douleur pour sauver la vie d'un prêtre innocent.

Dans ce prêtre tombant assassiné sous les balles piémontaises, semblait expirer la société catholique fondée par saint Grégoire le Grand et saint Léon, par saint Benoit et saint François d'Assise.

Cet évêque, blessé dans ses plus saintes affections, avait-il l'espoir de préserver en Italie le catholicisme, les institutions chrétiennes, la papauté elle-même des violences de la révolution toute-puissante qui, sous ses yeux, triomphait à Pérouse ?

Il ne pouvait se faire illusion sur les chances de la lutte. Il savait que la papauté, après avoir été trahie à Solferino, à Lorette et à Ancone, serait trahie à Rome. Il ne comptait plus sur une puissance humaine pour préserver Rome et sauvegarder les intérêts et la liberté du saint-siège.

Mais il continua à Pérouse, après le 15 septembre 1860, et durant la longue agonie des années qui suivirent, à combattre pour Dieu et l'Église, comme si de son seul courage, de sa plume, de sa voix dépendait la victoire du christianisme.

Si nous voulons comprendre parfaitement la situation non seulement des évêques, des prêtres et des communautés religieuses des deux sexes, mais de tout le peuple catholique de l'Italie, il nous suffit de parcourir la lettre collective que les archevêques et les évêques des Marches adressèrent le 21 novembre 1860 au commissaire général du roi. En voici des extraits.

« Nos cœurs, cruellement blessés et déchirés, sont encore remplis de douleur et de désolation quand nous songeons à la ruine spirituelle qui menace nos enfants, nos troupeaux.

rachetés par le sang de l'Agneau sans tache. Néanmoins, après toutes les contrariétés, les épreuves, les obstacles que nous avons dû rencontrer, pas une étincelle de charité, de zèle, de sollicitude pastorale et paternelle ne s'est éteinte en nos âmes, nous l'affirmons solennellement, la main sur le cœur : et, avec l'aide du Seigneur, ces sentiments ne nous feront jamais défaut.

« Nous avons peine à en croire nos yeux ou le témoignage de nos propres oreilles, quand nous lisons ou entendons raconter les excès, les abominations, les désordres affreux qui se commettent dans nos diocèses, remplissent de honte et d'horreur ceux qui en sont témoins, et causent un grand détriment à notre sainte religion, à la décence et à la moralité publiques; et tout cela depuis que les ordonnances contre lesquelles nous protestons nous ôtent tout moyen de protéger la religion et les mœurs, ou de réprimer le triomphe du crime et du libertinage.

« On vend en public, à vil prix, des versions de la Bible mutilée, des livres de toute sorte, remplis d'erreurs pestilentielles ou d'infâmes obscénités, dans des villes où, il y a quelques mois, on n'avait jamais entendu parler de ces productions scandalieuses. L'impunité avec laquelle on donne libre cours, devant tout le monde, aux blasphèmes les plus affreux, l'expression publique de sentiments inspiqués par une méchanceté infernale, l'exposition et la vente, dans la rue, de statuettes, d'images, de gravures qui outragent de la manière la plus brutale la piété, la pureté, la décence la plus ordinaire; la représentation sur nos théâtres de pièces et de scènes qui tournent en ridicule l'Église, l'Épouse immaculée de Jésus-Christ, son vicaire, les ministres de la religion, tout ce que la piété et la foi chérissent avec le plus de vénération; enfin la licence épouvantable des mœurs publiques, les odieux artifices employés pour pervertir les innocents et les jeunes gens; la volonté trop évidente de faire triompher dans toutes les classes sociales l'immoralité, l'obscénité, l'impureté : voilà, Excellence, quelques détails sur la situation scandaleuse qui, avec la législation et la discipline du gouvernement piémontais, s'établit soudainement dans les Marchés.

« Nous en appelons à Votre Excellence; pourrions-nous, sans violer nos devoirs les plus sacrés, rester spectateurs silencieux et indifférents de cette immense calamité? » Telle fut la protestation courageuse et indignée que fit entendre l'épiscopat des Marches. Elle trouva immédiatement de l'écho de l'autre côté des Apennins.

Le cardinal Pecci ne se laissa pas intimider par les outrages dont fut victime le cardinal-archevêque de Fermo. Il fit éclater toute l'indignation de son âme dans le document que nous allons citer en partie, et qui fut signé par tous les évêques de la province. Ce n'est pas un défi jeté au persécuteur; c'est comme un acte d'accusation solennelle, rédigé sous l'œil de Dieu, portant la signature d'hommes qui ont conscience du péril auquel ils s'exposent, mais ne comptent pour rien leurs intérêts personnels en comparaison du mal dont ils sont les témoins attristés. Il est facile de le voir, le cardinal Pecci défend les dogmes fondamentaux du christianisme.

« Notre devoir pastoral nous oblige de faire, avec liberté, une solennelle déclaration de nos sentiments à la suite de la proclamation qui vient de lancer dans ces provinces de l'Ombrie, au nom du gouvernement sarde, plusieurs décrets regardant les intérêts de la religion et la discipline ecclésiastique.

« C'est une erreur grave contre la doctrine catholique de prétendre que l'Église soit assujettie à un pouvoir terrestre, et qu'elle soit soumise à la même économie, au même fonctionnement que la société civile. L'Église n'est pas une institution humaine; elle ne fait point partie de l'édifice politique, bien qu'elle soit destinée à procurer le bien-être des hommes au milieu desquels elle vit. Elle affirme que c'est de Dieu qu'elle tient directement son existence, sa constitution et les moyens nécessaires pour atteindre sa propre destinée qui diffère (de celle de l'État) et appartient tout à fait à l'ordre surnaturel. Divinement ordonnée, avec une hiérarchie propre, elle est, de sa nature, indépendante de l'État.

« Cette indépendance native, cette condition si essentielle à l'Église de pouvoir dispenser les bienfaits de sa mission céleste, a toujours été respectée au milieu des illustres populations de

l'Ombrie, que Dieu a confiées à notre sollicitude épiscopale. L'Église, à l'ombre du régime pontifical, que nous ne cessons jamais de reconnaître comme l'œuvre de la divine Providence assurant la liberté indispensable à l'exercice de son pouvoir, n'eut jamais à redouter les obstacles et les restrictions que lui opposait ailleurs une politique humaine, soupçonneuse ou irréligieuse. Elles sont donc bien plus douloureuses à notre cœur, et très préjudiciables aux intérêts spirituels de notre troupeau, ces innovations que, sous le beau nom et le faux éclat de civilisation moderne, et sans aucune soumission au chef suprême de l'Église, on prétend nous imposer par les décrets récents, dans lesquels la liberté de l'Église est profondément blessée; les intérêts les plus saints et les plus anciens ne sont comptés pour rien, et d'inviolables prérogatives et institutions sont mises de côté ou complètement annulées.

« Il suffit d'examiner l'esprit de ces décrets pour voir au premier coup d'œil qu'on se propose aussi, dans notre pays, de rendre l'Église esclave de l'État et de subordonner sa mission divine aux basses vues d'une politique terrestre. Une civilisation éclairée gagnerait en lumière et en noblesse si elle tenait compte des maximes de la sagesse divine; jamais elle ne permettrait de renverser l'ordre essentiel des choses, en soumettant le surnaturel au naturel, ni de manquer de respect envers Dieu en plaçant les œuvres humaines avant les œuvres divines. Chaque fois que, dans un pays catholique, l'État a voulu faire de ces transformations, il a soulevé les plaintes unanimes de l'épiscopat et encouru la juste condamnation du siège apostolique; l'esprit religieux du peuple en a été profondément affaibli et toute conscience timorée et honnête en a été troublée; toujours on a déploré ces changements comme un vrai malheur; ils sont devenus, en pratique, une source féconde de disputes et de calamités pour la nation...

« Ces innovations se proclament au nom d'un gouvernement qui, dans son statut fondamental, tient pour seule religion d'État la religion catholique et semble se proposer de *rétablir en Italie les bases de l'ordre moral*. C'est là une contradiction évidente; en effet, alors même qu'on ne touche pas à l'intégrité et à l'immutabilité du dogme, on viole les *principes de*

*l'ordre moral, si on entame la discipline au nom d'un pouvoir humain. »*

Aussi, pour sauvegarder les intérêts si sacrés qui leur sont

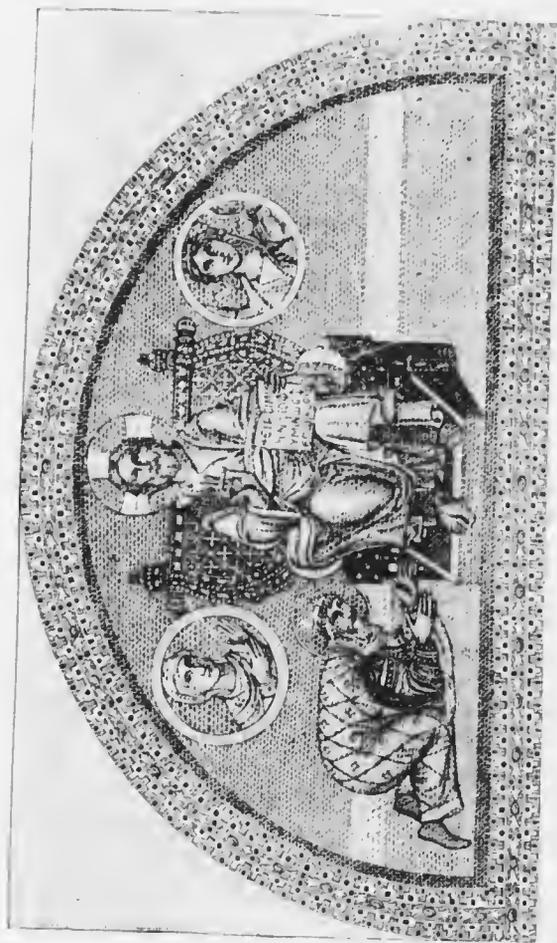


Fig. 35. — Le prince éluicien, tenant son pouvoir de Jésus-Christ, doit respecter l'Église. — L'empereur Justinien prosterné devant le Christ, d'après une mosaïque de Constantinople, VI<sup>e</sup> siècle.

confiés, les évêques de l'Ombrie élevent la voix, et, en présence de Dieu et des hommes, ils protestent hautement contre les nouveautés et les dispositions qui blessent les droits et les libertés de l'Église, en particulier contre les décrets qui suppri-

ment les tribunaux ecclésiastiques, et assujettissent en tout au pouvoir laïque la tribu choisie, le sacerdoce dépouillé de son privilège antique et sacré; qui abolissent l'immunité des lieux saints, le pouvoir d'acquérir et de succéder, l'imprescriptible droit de recevoir les dîmes et les offrandes pour une fin religieuse; qui chargent de taxes excessives et d'impôts extraordinaires les bénéfices et tout le patrimoine ecclésiastique; qui soumettent à la censure de l'État toute provision et disposition ecclésiastiques, soustraient à la direction et à la vigilance épiscopales les fondations pieuses, défendent aux évêques toute ingérence dans les établissements d'éducation et contraignent les curés à se priver des registres et des livres indispensables à leur ministère pastoral.

« Oui, disent-ils, nous protestons, et toujours avec une plus vive douleur, contre l'outrage fait au sentiment catholique et à l'inviolable dignité du sacrement, par des règlements étrangers ou contraires au droit canonique sur le mariage civil; contre la spoliation et la confiscation sacrilèges des propriétés ecclésiastiques, contre la suppression et le bannissement des ordres religieux cloîtrés. On ne saurait, sans gémir, considérer la condition lamentable à laquelle on a réduit les intérêts de la religion, dans ce pays chrétien, par une législation de trois mois.

« Nous ne pouvons que déplorer les vexations commises contre le clergé et accompagnées de réprimandes, de menaces, d'emprisonnements, de bannissements. Les autorités ont pris possession d'asiles sacrés; on a séquestré et supprimé les communautés religieuses; on a semé des germes de dissension et de scandale parmi les membres du clergé; on a employé la séduction pour les détourner de la soumission qu'ils doivent à leurs supérieurs. La licence des théâtres et de la presse, les pièges de toutes sortes tendus à la simplicité des âmes pieuses; le renversement de la foi par le libre cours donné aux libelles infâmes, aux écrits hétérodoxes, aux déclamations des prédicateurs fanatiques de l'impunité : voilà tous les maux qui nous forcent à gémir.

« Si nous faisons ces déclarations, c'est pour ne pas trahir nos droits les plus sacrés, nos serments, les devoirs les plus

goureux de notre charge et de nos consciences. Notre silence semblerait une scandaleuse connivence ou une faiblesse criminelle, tandis que notre parole, se faisant entendre au public par cette protestation, donnera du courage aux fidèles qui, eux aussi, gémissent au fond de l'âme sur l'injure faite à leur mère et la ruine dont elle est menacée.

« La charité chrétienne nous recommande de ne point désespérer du repentir et de l'amendement du prochain, et de n'opposer aux attaques de nos ennemis que les armes de la prière. Eh bien! nous prions pour eux; nous supplions Dieu qu'il fasse tourner leur conversion à l'honneur et au triomphe de l'Église (1). »

La franc-maçonnerie dirigeait la révolution, dictait toutes les mesures du gouvernement piémontais et réglait la législation de Turin; attendre qu'elle se repentirait et reviendrait à résipiscence, c'était espérer une impossibilité morale ou une complète invraisemblance.

La secte accomplissait en Italie contre la papauté et la religion chrétienne, au centre même de sa vie et de son gouvernement, le coup d'essai si longtemps préparé. Les conspirateurs s'arrêteraient-ils au milieu de leur route pour renoncer, de plein gré, à la victoire si ardemment désirée et à ses fruits, c'est-à-dire à l'asservissement de l'Église, à l'appauvrissement, à la dégradation et à l'extinction du clergé? rien n'était moins probable. Du reste, le succès en Italie devait préparer la ruine du catholicisme en France et en Belgique, en Suisse et en Allemagne.

Nous verrons, à vingt ans de là, M<sup>sr</sup> Pecci élever la voix des hauteurs du Vatican, pour dénoncer à toute la chrétienté, à tout le genre humain, cette effroyable conspiration contre Dieu et son Christ, et pour combattre les conspirateurs avec l'arme de cette même parole dont les accents ne furent alors ni écoutés ni compris à cause des passions politiques, du conflit qui se préparait aux États-Unis et des intrigues internationales de l'Europe.

Laïciser le mariage et l'enseignement, tels étaient les

(1) *Scelta*, p. 391-393.

moyens les plus capables de soustraire le monde moderne à l'empire et à l'influence de la religion. Dans le quart de siècle qui s'est écoulé depuis 1860, les agitateurs ont déployé une habile stratégie, et montré une indomptable persévérance pour atteindre ce double but; en même temps, la guerre acharnée qu'on faisait au clergé et aux institutions religieuses ne s'est pas ralentie.

Le mariage civil fut imposé avec une inflexible rigueur, dans toutes les contrées de l'Italie où dominaient les armes piémontaises. On n'épargna au prêtre catholique aucune mesure tyrannique, aucune vexation de détail. On ne tenait plus compte de l'ancienne discipline. La suppression du contrôle ecclésiastique sur les établissements d'éducation, pour n'être pas aussi complète qu'on le désirait, n'en fut pas moins rigoureuse dans les limites marquées par la législation actuelle. Il y avait un progrès relatif, mais certain et durable. Ainsi l'avaient résolu les conseils du Grand Orient d'Italie.

Des changements si subits ne devaient pas moins surprendre le clergé et les fidèles de l'Ombrie, que les terribles tremblements de terre qui ont ravagé l'Andalousie et la Murcie en couvrant le sol de désolation et de ruines. C'était bouleverser, dans des contrées catholiques, les institutions fondamentales d'une religion sous laquelle les peuples vivaient depuis quinze siècles. L'édit d'un commissaire royal ôtait au mariage son caractère sacré en le soumettant à l'autorité d'un magistrat laïque; il enlevait aux curés jusqu'au droit d'enregistrer les mariages, les baptêmes et les décès de leurs paroissiens. L'admirable économie des sacrements de l'Église catholique, sa prudente administration, tout fut aboli, s'il est vrai qu'un trait de plume et la simple proclamation d'une loi sacrilège aient assez de puissance pour cela.

Les témoins de telles révolutions pouvaient se figurer les pays où un despote signifiait jadis aux populations de renoncer au christianisme pour retourner au fétichisme de leurs ancêtres.

Toutefois ces innovations ne s'accomplirent pas dans l'Ombrie sans rencontrer la résistance de l'épiscopat. Les archevêques et les évêques de la province signèrent et publièrent une dé-

claration, rédigée par le cardinal Pecci. Elle restera comme l'éclatant témoignage de leur zèle pastoral. Mais le cardinal-évêque de Pérouse ne se contenta pas de cet acte collectif. Il prévoyait, sans doute, que les ministres du roi et leurs subordonnés ne tiendraient aucun compte de cette déclaration. Il tenta d'émouvoir le cœur du roi, chez qui, disait-on, la foi n'était pas éteinte.

« Sire, lui écrivait-il, l'anomalie extraordinaire du *mariage civil* imposé aux populations de l'Ombrie par un décret du commissaire sarde, en date du 31 octobre 1860, n'a pas été d'abord comprise et appréciée dans toute sa force et dans toutes ses conséquences. L'épiscopat de l'Ombrie, témoin depuis un an de loutes et d'usurpations sacrilèges, a trouvé de puissants motifs de gémir et de trembler, à la vue du sort que réservent à son troupeau les tempêtes et les bouleversements actuels. Aussi les évêques n'ont-ils pas tardé à s'en plaindre. Dans leur protestation collective adressée au gouvernement au mois de décembre 1860, ils ont dénoncé ces usurpations et ces changements comme ce qu'il y avait de plus funeste parmi les innovations faites au détriment de la religion et des intérêts les plus sacrés de l'Église.

« Forcés par les suites néfastes de cette réforme, éclairés d'ailleurs par l'expérience de plusieurs mois, les évêques ont publié dernièrement une déclaration doctrinale, où ils soumettent cette réforme à un sérieux examen et font ressortir avec évidence les principaux points qui la mettent en désaccord avec l'enseignement catholique.

« Que Votre Majesté m'excuse, si je lui fais parvenir quelques exemplaires de cette *Déclaration*. Il est d'une extrême importance qu'elle voie dans toute sa lumière un fait de cette gravité, accompli par la volonté d'une administration extraordinaire qui, après l'invasion militaire, vint chez nous dicter des lois au nom de votre autorité royale. Ce fait subsiste toujours et souille continuellement la conscience et la morale publique; il réclame un prompt remède de celui-là même qui en est le premier auteur.

« Laissez-moi, Sire, non pas en vertu d'un mérite qui me place au-dessus de mes collègues dans l'épiscopat, mais en

considération des engagements que j'ai contractés envers la cause catholique et l'Église romaine, maîtresse universelle et gardienne des intérêts de Dieu, laissez-moi exposer clairement et en peu de mots l'incohérence et la difformité de cette anomalie, considérée au point de vue de la société et de la religion. L'intérêt du catholicisme et le devoir impérieux de mon ministère me forcent, au nom de mes collègues, à parler et à déposer aux pieds de votre trône les considérations et les remontrances qui suivent.

« ... C'est un fait que le *mariage purement civil* a été imposé par décret et est encore maintenu dans *les seuls diocèses de l'Ombrie*. Pas une autre contrée de l'Italie n'a été soumise à cette malheureuse loi, pas même celles qu'occupèrent les armées de Sardaigne, et qu'administrèrent d'abord des dictateurs ou des commissaires extraordinaires.

« C'est encore un fait qu'on a dû, pour imposer ce mariage, faire exécuter un simple *projet de loi* publié par le ministère de Grâce et de Justice en 1860, et qui reste soumis à l'examen des cours jusqu'à la discussion des chambres législatives. »

Ce *projet*, comme l'observe le cardinal, diffère peu en substance de celui que le sénat rejeta, en décembre 1852, et que le gouvernement conseilla de retirer.

« Le *mariage civil*, ajoute M<sup>r</sup> Pecci, a été imposé dans un motif évidemment frivole : pour dresser les actes de l'état civil ; but qu'il était facile d'atteindre soit en laissant subsister le système déjà consacré par la coutume de plusieurs siècles, soit en sauvegardant, en tous cas, dans leur inviolabilité, la forme du sacrement et les intérêts de l'Église. Ces deux conditions étaient possibles, et, pour ne pas parler des autres États de l'Italie, j'en trouve une preuve dans la conduite du roi Charles-Albert, votre auguste père, en pareilles circonstances : sans aller chercher des formes étrangères et contraires aux coutumes catholiques, il introduisit, après un heureux accord avec le saint-siège, l'état civil et le fixa sur la foi des registres ecclésiastiques et avec la coopération des curés... On pourrait aussi invoquer pour preuve le décret de Votre Majesté, en date du 26 novembre 1860, qui sauvegardait bien plus sûre-

ment l'enregistrement des actes civils dans la province des Romagnes. »

Le cardinal prie le roi « de jeter un coup d'œil sur ce qu'il



Fig. 36. — Le pouvoir spirituel, qui émane directement de Jésus-Christ, ne peut être soumis au pouvoir temporel. Mosaïque du IX<sup>e</sup> siècle dans le trichinium de Saint-Jean de Latran.

a vu s'accomplir en 1851 et en 1852, quand le projet de loi sur le mariage civil fut porté devant les chambres piémontaises. L'histoire a enregistré quatre monuments insignes du zèle et de la sagesse de l'illustre épiscopat de la Savoie (1).. Tous

(1) Juin 1852. Novembre 1852.

s'accordent, dans un langage également plein d'autorité, à poursuivre le même but : empêcher la profanation du mariage chrétien et la profonde blessure qu'on voulait infliger à la foi des peuples. Mais, entre toutes ces protestations, la plus digne de mémoire est bien la réponse, sur le même sujet, que Votre Majesté a reçue de Pie IX, à la date du 19 septembre 1852.

« *Une loi civile, dit le pontife, supposant que, dans le mariage, le sacrement est, aux yeux des catholiques, séparable du contrat, et voulant régler la validité de ce contrat, est en opposition avec la doctrine de l'Église, usurpe des droits inaliénables, et, en pratique, met le concubinage au niveau du sacrement de mariage, et les déclare également légitimes.* »

« Si Votre Majesté avait la patience de parcourir avec soin les quelques pages de notre *Déclaration*, elle n'aurait pas de peine à voir que le projet fait pour l'Ombrie est empreint du même esprit, et que, pour sa portée religieuse, il ne reste guère au-dessous du décret de 1852.

« C'est ce que prouve clairement *l'idée fondamentale* de cet acte; il s'appuie sur le principe que, de fait, le contrat peut se séparer du sacrement. Un tel projet, en dépouillant le mariage de tout élément religieux, lui donne une physionomie et un caractère tout humain; et, pour laisser de côté l'institution et l'économie divines, qui règlent le mariage dans son essence même, il se charge de déterminer, à lui seul, ses éléments intimes et constitutifs, comme s'il s'agissait d'un contrat d'origine et de compétence purement civiles.

« Sous prétexte d'affermir la plénitude de la juridiction de l'État sous le masque du *progrès* et de la *civilisation*, on entend changer l'œuvre de Dieu dans sa forme et on ordonne aux consciences d'accepter un lien factice, que le dogme chrétien déclare illicite et criminel sans le sacrement.

« On sait se prévaloir des grands mots *liberté de conscience*, *séparation de l'Église et de l'État*, pour rompre les engagements religieux, donner du crédit à l'indifférentisme et flatter l'hétérodoxie et l'incrédulité en adaptant le mariage à leur manière de voir.

« Le message traite le sacrement de mariage comme un abus, une entrave, et jette par là le blâme et le mépris

sur les lois vénérables du droit chrétien, sur les sages institutions de l'Église, approuvées par les conciles et affermies par la pratique constante de tant de siècles.

« C'est pourquoi l'illustre pontife, en terminant sa lettre, dit à Votre Majesté que la loi n'est pas catholique, que le clergé doit en informer les fidèles, dût-il s'exposer à des dangers : « Sire, nous vous parlons aussi au nom de Jésus-Christ dont nous sommes le vicaire, malgré votre indignité; en son très saint nom nous vous disons de ne pas sanctionner cette loi, qui contient les germes de mille désordres... Volontiers nous nous laissons aller à l'espérance de vous voir soutenir les droits de l'Église, protéger ses ministres, la religion et la moralité de vos États, et préserver votre peuple du danger dont le menacent des lois qui portent en elles-mêmes le caractère de la décadence. »

Le cardinal parle ensuite des effets produits dans l'Ombrie par l'exécution du décret dictatorial du commissaire, et il trace un éloquent tableau du désordre des consciences et de l'immoralité publique. Au concubinage, légalisé par un projet de loi, il faut joindre la tyrannie non moins déplorable exercée contre les curés. On les forçait à sanctionner par leur présence l'acte civil, quand les parties voulaient ensuite contracter mariage devant le prêtre. Le cardinal termine par un appel à Sa Majesté; il la supplie de « rendre au mariage chrétien sa liberté religieuse et sa grandeur surnaturelle ». Il est superflu d'ajouter à ces extraits des passages de la *Declaration* dont M<sup>re</sup> Pecci accompagnait sa lettre au roi.

Un écrit aussi magistral est digne de l'encyclique *Arcanum divinæ sapientiæ consilium* qui devait donner à l'univers catholique, sur le même sujet, un enseignement doctrinal si complet, si élevé, si opportun.

Il n'y a pas d'ombre dans la vive lumière que M<sup>re</sup> Pecci répand à flots sur l'Ombrie d'abord, puis sur les peuples des deux hémisphères. Nous voyons cet infatigable pasteur ramener dans son troupeau la foi que l'impiété travaille à détruire, et les vertus morales que la licence révolutionnaire met partout en péril.

En 1860, c'était, on le sait, sa belle instruction pastorale

sur le *Domaine temporel des papes*; en 1861 et en 1862, la lutte qu'il soutint contre le gouvernement en faveur du mariage chrétien et du clergé, soit séculier, soit régulier, lui fournit l'occasion d'adresser à ses diocésains et à tous les habitants de l'Ombrie les lettres que nous venons d'analyser.

Avec les armées piémontaises et la révolution, la propagande protestante était entrée à Pérouse et dans les villes de l'Ombrie. A force de répandre les bibles et de déclamer contre le pape, les moines et les prêtres, elle n'avait pas peu contribué à démoraliser un peuple troublé déjà par les bouleversements politiques et religieux. Elle mettait à profit la pauvreté des parents et leur corruption morale pour les décider à envoyer leurs enfants aux écoles qu'on fondait de toutes parts. On sait, aux États-Unis et dans la Grande-Bretagne, quelles sommes considérables furent mises à la disposition des sociétés bibliques, afin de pervertir l'Italie et de renverser l'Église romaine. Il ne faut pas s'étonner si les sentinelles vigilantes, comme l'évêque de Pérouse, poussèrent le cri d'alarme en voyant entrer dans la bergerie des loups cachés sous la peau des brebis.

Le 24 février 1863, le cardinal Pecci écrivait à « son peuple bien-aimé » : « Il vient d'arriver au milieu de nous des étrangers professant une fausse doctrine. Ils ont ouvert une *académie* et lui ont donné le nom d'*évangélique* : ce n'est qu'une école protestante. De malheureux solliciteurs vont leur chercher des élèves; ils mettent en avant des prétextes captieux... et prennent toute sorte de moyens pour attirer les imprudents. Nous nous sentons profondément ému de cet attentat impie contre notre sainte religion...

« Leur entreprise a pour but de vous enlever le plus précieux trésor, *la vraie foi*; de vous ravir votre plus grande gloire, *l'unité catholique*; de corrompre vos esprits en les imprégnant de *l'erreur la plus pestilentielle, le protestantisme*, qui, sous le nom spécieux de *pur Évangile*, contient en réalité les deux funestes germes du *schisme* et de *l'hérésie*, et, avec eux, la révolution et l'anarchie religieuses.

« Ces propagateurs de l'hérésie circulent partout; ils accourent, sous divers déguisements, à l'appel d'un de leurs co-

ryphées qui leur crie : Venez, hâtez-vous, il est temps d'évangéliser l'Italie. Toutes leurs forces sont au service de l'entreprise. Ils calomnient l'Église catholique et son sacerdoce; ils taisent les vertus des nôtres, déplorent des abus, promettent des réformes. Pour gagner des prosélytes, ils produisent l'argent de l'étranger; ils bercent leurs adeptes des perspectives



Fig. 37. — L'Église proscrit le divorce et proclame l'unité du mariage. — Clément VII. Ce pontife a condamné Henri VIII. Médaillon en mosaïque de Saint-Paul hors les Murs.

de belles fortunes et de progrès sociaux; ils profitent de nos troubles politiques pour jeter dans le sol de la catholique Italie les germes du protestantisme qu'ils se flattent d'y faire prendre racine...

« Aujourd'hui, quand l'erreur se répand de tous côtés, il y a donc une nécessité réelle de s'instruire à fond des vérités et des devoirs de la véritable religion, comme, du reste, ce devrait être en tout temps le premier soin de chacun... d'autant plus qu'un des mensonges favoris des prédicateurs protestants

consiste à faire croire que notre Église catholique veut retenir ses enfants dans l'ignorance. Mais quel moyen néglige-t-elle pour les bien instruire (1)?

Pendant que les émissaires et les colporteurs des sociétés protestantes distribuèrent partout leurs bibles, et comptaient parmi leurs adeptes les familles qui les acceptaient et ne les lisaient jamais, les sectes maçonniques avaient soin de répandre aussi la *Vie de Jésus*. Les deux propagandes travaillaient au même but : la ruine du catholicisme. Mais les protestants aidaient, sans y réfléchir, les adversaires mêmes du nom de Jésus-Christ.

Le cardinal Pecci, à la nouvelle des efforts tentés pour introduire dans l'Ombrie les blasphèmes de M. Renan, ne put pas même se résoudre à attendre le carême. Le 20 novembre 1863, il publia une lettre pastorale sur ce livre pestilentiel : « La guerre cruelle et impie, dit-il, que l'esprit d'erreur fait aujourd'hui à votre foi, bien-aimés enfants, nous tient toujours dans l'affliction et la crainte la plus douloureuse. Vous faites, il est vrai, notre consolation en repoussant avec dédain et horreur les doctrines et les artifices du protestantisme, en traitant ses émissaires comme ils le méritent; néanmoins, notre cœur est effrayé des efforts énergiques que tente l'impiété et des pièges qu'on vous dresse. Il faut l'avouer, nous avons lieu de craindre que la pureté de votre foi ne reçoive quelque atteinte d'un livre nouvellement publié, rempli de blasphèmes et d'outrages à la majesté de Dieu, de témérités et d'absurdités...

« En ce moment, le ministère que nous remplissons auprès de vous, au nom du Seigneur, celui de diriger vos âmes, d'y conserver intact le dépôt de la foi, nous impose aussi le devoir de vous adresser encore une fois la parole pour vous mettre en garde contre l'œuvre impie de ce nouvel Arius. Nous ne saurions vous dire combien ce livre est propre à rendre efficaces les machinations infernales de l'incrédulité moderne, du rationalisme et du libertinage. »

Après un court mais éloquent résumé des preuves de la di-

(1) *Scelta*.

vinité du Sauveur, le cardinal Pecci pose cette question : « Si Jésus-Christ n'est pas Dieu, comme l'affirme Renan, que dire de Jésus-Christ? La langue se refuse à dicter, la plume à écrire la réponse... Vous entretenir plus longtemps des démonstrations rationnelles serait faire injure à votre foi, blesser votre conscience déjà troublée de voir vendre publiquement ce livre effronté et blasphématoire au sein d'une ville illustre par son antique foi. Vous désirez plutôt, enfants bien-aimés, que votre pasteur vous invite à réparer solennellement l'outrage fait à votre Sauveur par ce nouvel Arien. Nous vous y invitons en terminant cette exhortation (1). »

En 1864, parut la lettre pastorale sur les « Erreurs en vogue contre la religion et sur la conduite du chrétien ».

Ce langage à la fois si pur et si noble, cette doctrine si élevée et si catholique rappellent les Pères de l'Église. On croirait entendre un Ambroise, un Augustin, un Jérôme, un Grégoire, en un mot un de ces hommes qui perpétuent à travers les âges les divins enseignements de Jésus-Christ et de ses apôtres. C'est un honneur et une sécurité, à notre époque, de voir un tel pontife occuper la chaire de saint Pierre.

(1) *Scelta*, 63-70.



La vierge assise en vain l'Église. — Miniature du XIII<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE VII.

### LE CLERGÉ ITALIEN ET LA RÉVOLUTION.

Retour en Italie des prêtres exilés. — Leur acharnement contre l'autorité légitime. — Ils obtiennent les faveurs de la révolution. — Le cardinal Pecci est toujours sur la brèche et combat vaillamment. — Il s'élève de nouveau avec force contre la suppression des ordres religieux. — Les écrivains protestants eux-mêmes infligent un blâme énergique au gouvernement sarde. — Cruauté envers les camaldules de Monte Corona. — Lettre éloquente au roi. — Le cardinal met à nu l'hypocrisie et la duplicité du commissaire royal dans l'Ombrie. — Protestation de César Cantù au parlement de Turin. — Explication du décret : *Nè eletti, nè elettori*. — Protestation du général des jésuites. — Comment le cardinal Pecci peut venir en aide aux religieux bannis et dépossédés. — *Placet* ou *exequatur* royal. — L'évêque de Pérouse revendique la liberté de prêcher. — Il réfute victorieusement le ministre piémontais. — Nouveautés odieuses et impies. — La fraction indisciplinée et mondaine du clergé italien est protégée et salariée aux dépens des bons prêtres.



Il est inutile de le nier, quelques-uns des adversaires les plus acharnés du catholicisme à notre époque furent des prêtres sortis de la milice même de l'Église. Ceux de l'Italie ne se sont pas distingués par l'intégrité de leurs mœurs ; aussi leur nom n'a jamais été mis en avant ni par leurs admirateurs dans les rangs de la révolution, ni par les protestants qui leur ont ouvert les bras. La franc-maçonnerie les a seulement appelés des « chevaliers sans peur et sans reproche du nouvel Évangile ».

Une chose est certaine : l'hérésie nous a donné le plus pur de son or dans les convertis du dix-neuvième siècle qui ont tout sacrifié pour embrasser le catholicisme, et nous lui avons donné en retour le rebut de notre sacerdoce. Nous connais-

sons ces prêtres apostats qui ont parcouru l'Amérique et la Grande-Bretagne, plaidant partout la cause de la révolte et convoquant les peuples à une croisade contre la papauté. Quand on mit la force armée et le génie militaire au service des sociétés secrètes italiennes, tous ces renégats se hâtèrent d'accourir et de rentrer en Italie. Les uns suivirent les bandes garibaldiennes ou les troupes de Victor-Emmanuel; les autres restèrent à Milan pour conspirer avec Mazzini et ses partisans.

Ces exilés avaient applaudi aux changements que la loi Siccardi apportait à l'état de la religion en Piémont; on dit même qu'ils avaient contribué à cette œuvre de haine par leurs écrits, leurs excitations et leurs intrigues. Cette loi détruisit toute l'ancienne économie des rapports entre l'Église et l'État. Ils applaudirent de nouveau en 1859 et en 1860, après leur retour en Italie, à la proclamation de ces mêmes lois dans toutes les provinces gouvernées par les commissaires ou dictateurs piémontais. L'abolition des tribunaux ecclésiastiques, qui les avaient autrefois frappés, les remplit de joie. Ils virent avec un égal bonheur la suppression des immunités cléricales, la défense faite à l'Église de juger et de punir ses propres ministres, même pour les fautes commises dans l'exercice du saint ministère et la transgression des lois qui protègent la vertu du prêtre, la réputation et l'honneur du sacerdoce.

Ces ardents patriotes, ces martyrs de la liberté italienne, comme ils aimaient à se nommer, demandaient avant tout de voir l'Église privée des derniers restes de son indépendance, réduite à la condition d'esclave du nouveau pouvoir, qui lui refuserait à son gré le pain de chaque jour et les moyens d'offrir le saint sacrifice. Il y avait aussi, dans toute l'Italie centrale, un certain nombre de prêtres mécontents qui supportaient avec impatience le joug de la discipline ecclésiastique. Le moment était arrivé où ils pourraient facilement se ranger du côté de la révolution et mériter ainsi le nom de patriotes. Ces nouveaux recrues faisaient cause commune avec leurs confrères revenus de l'exil.

En même temps qu'un décret supprimait les tribunaux ecclésiastiques, les églises et les chapelles se virent dépouillées de leur caractère sacré et de toutes les immunités dont le lieu

saint avait joni depuis la naissance du christianisme. On se hâta d'enlever aux évêques, par un autre édit, tout contrôle, toute autorité sur les établissements d'éducation. Ces décrets furent publiés le 25 et le 28 septembre 1860, c'est-à-dire dans les deux premières semaines qui suivirent l'entrée des troupes sardes dans l'Ombrie.

Le cardinal Pecci gardait l'amer souvenir des scènes sanglantes du 14 et du 15 septembre; il voyait son clergé en butte aux persécutions des nouveaux maîtres de la province, aux attaques des faux frères; toutefois il ne se laissa décourager ni par cette triste situation ni par l'inutilité de sa première intervention près des généraux piémontais. Il savait les rigueurs que s'étaient attirées les prélats les plus éminents du Piémont et de l'Italie centrale par des actes de fermeté pareils à celui dont l'accomplissement lui semblait un devoir. En présence de la violation des droits et des libertés de l'Église, il n'hésita pas. Le 30 septembre, il écrivit au commissaire royal, qui se permettait de renverser dans l'Ombrie les institutions religieuses que les siècles avaient créées. Voici sa noble protestation.

« Les deux décrets publiés par le commissaire général du roi dans l'Ombrie, l'un sur le for ecclésiastique et l'immunité des églises, l'autre sur les établissements d'instruction et d'éducation, sont d'une telle nature et d'une telle importance, que, en ma qualité d'évêque, je ne puis m'abstenir de vous en faire mes remontrances.

« Le premier est la reproduction de la loi Siccardi, qu'on peut bien appeler une loi trop malheureusement célèbre, car tout le monde sait qu'elle fut l'occasion première de déplorable et interminables différends entre le gouvernement sarde et le saint-siège. Le caractère de cette loi fut dénoncé non seulement par l'épiscopat piémontais, qui la repoussa hautement, mais par le chef même de la religion.

« Si le premier décret prive l'Église du pouvoir de juger ses ministres, le second l'empêche, dans une grande mesure, d'accomplir la mission qui lui a été confiée, de répandre la vérité et d'instruire les peuples, mission qu'elle tient non des hommes, mais de Dieu, mission qui s'étend à tous les peuples

de l'univers, mais plus spécialement aux nations chrétiennes, au sein desquelles elle ne devrait trouver aucun obstacle à la bonne éducation de la jeunesse.

« Le décret lui-même admet, dans son préambule, que la religion est inséparable d'une instruction et d'une éducation vraiment sages. Mais dans la suite il enlève absolument à l'autorité religieuse la direction et la surveillance des institutions où les jeunes gens sont élevés, pour soumettre ces établissements au contrôle exclusif du gouvernement.

« Il est facile de mesurer la portée et les conséquences d'une pareille disposition. Elle blesse les droits que l'Église possède en vertu même de sa constitution, elle viole les conventions solennelles qui ont accompagné l'érection de plusieurs de ces établissements, elle méprise les dernières volontés des bienfaiteurs en annulant les conditions dans lesquelles ils les ont dotés, elle méconnaît même leur origine et la légitime propriété de l'Église, qui les créa sous sa protection immédiate et au moyen de ses propres ressources.

« Voyez si j'ai raison de me plaindre et d'exprimer, en ma qualité d'évêque et de gardien des intérêts sacrés de l'Église, ma réprobation formelle et la vive douleur que ces décrets m'ont causée. »

Le courageux prélat ne fut pas alors inquiété; cependant, comme il l'avait prévu, ses remontrances demeurèrent sans effet. Il n'était pas homme à rechercher la publicité sans y être poussé par de graves raisons; mais il ne laissait passer, dans ces jours mauvais, aucune des occasions fournies par la Providence de condamner l'iniquité, ou de défendre la vérité catholique. Il ne manquait pas de soucis et de travaux, au milieu de ces bouleversements successifs. Il devait répondre à ses prêtres, résoudre leurs difficultés, leur tracer une ligne de conduite sûre et prudente, soutenir leur courage dans les dures épreuves qui, chaque jour, paraissaient se multiplier.

Le cardinal Pecci et son clergé ressemblaient, pendant ces années, à l'équipage d'un navire que la tempête a poussé tout près des brisants. Les matelots se demandent, durant l'interminable nuit, si leurs ancres ne céderont point, ou si leurs propres forces résisteront à l'assaut incessant des va-

gues qui menacent de les engloutir avec les débris de leur vaisseau.

La guerre religieuse qui se fait en France, peut donner une idée de la position difficile du cardinal Pecci et de ses prêtres. Et cependant, en France, une armée étrangère n'aggrave pas l'oppression. A Pérouse, les troupes sardes s'étaient emparées, dès les premiers jours, des convents et des monastères. L'un de ces établissements, en particulier, le monastère bénédictin de San Pietro Cassinese, le plus ancien et le plus beau de tous, fut horriblement maltraité par les barbares. Ces envahisseurs étaient pourtant Italiens; mais la révolution, essentiellement antichrétienne, n'avait que des sentiments d'aversion pour l'art religieux. Les cloîtres et le réfectoire de San Pietro virent leurs fresques ruinées.

Tout cela, cependant, était peu de chose en comparaison de ce que les membres de ces communautés eurent à souffrir de la part des nouveaux maîtres de l'Italie. La vie monastique semblait exciter chez les sectateurs de Mazzini et de Garibaldi une haine qui les poussait à tout détruire, à tout profaner. Cet esprit, qui règne dans la franc-maçonnerie européenne, dominait le roi, l'armée, les ministres, les législateurs et tous les fonctionnaires de l'administration piémontaise. Il donna l'impulsion et la direction aux envahisseurs de 1859 et de 1860; en 1886, à l'approche des élections, il inspira ceux qui poursuivent sans cesse l'Église, la papauté et les chrétiens fidèles à leurs convictions (1).

La suppression des monastères comme ceux de Monte Cassino, de Monte Corona, de Monte Alvernia et de Monte Soratte, ne pouvait rien rapporter au fisc. Seuls, des religieux avaient pu habiter ces profondes solitudes. Les moines chassés, ces sanctuaires de la science et de la vertu tombaient en ruine. Les populations des montagnes en demeuraient inconsolables, car le monastère était pour elles la maison du Dieu bon et secourable dans toutes les infortunes. Mais, pour cette raison même, leur suppression fut irrévocablement décrétée. Il

(1) Voir, dans le *Monitore di Roma*, du 8 mai 1886, et dans la *Fieramosca* de Florence, du 7 mai de la même année, la lettre circulaire du *grand maître*, Adrien Lemaitre.

ne devait pas subsister dans toute l'Italie une seule de ces maisons, que rendait chères aux peuples des environs le souvenir de leurs bienfaits dix fois séculaires.

Ces sanctuaires de la charité étaient aussi les asiles de la science. C'est là que les lettres et les arts, après s'être conser-



Fig. 38. — L'Église proteste contre les envahissements du pouvoir civil. — Pie II, d'après une gravure du XVI<sup>e</sup> siècle.

vés pendant les invasions des barbares, s'étaient admirablement développés au moyen âge et avaient fleuri avec plus d'éclat que jamais. On ne peut s'étonner si la franc-maçonnerie italienne et la révolution, qui est sa fille, ont fort peu de respect pour l'art chrétien, pour la littérature des siècles de foi et la science féconde qui a donné naissance à la civilisation moderne. On plaide inutilement en faveur des monastères de l'Italie en alléguant les services qu'ils ont rendus aux let-

ties et aux arts; le nouveau gouvernement n'en saurait être touché.

Le cardinal Pecci vit avec consternation les décrets du commissaire royal supprimer les ordres monastiques de l'Ombrie et séquestrer leurs biens. Il écrivit une nouvelle lettre. Le décret avait été publié le 11 décembre; la protestation du cardinal est du 13. En voici la teneur. Le décret publié par le commissariat royal, en date du 11 courant, ayant pour but de supprimer les familles religieuses et plusieurs autres institutions ecclésiastiques et d'incorporer tous leurs biens au domaine de l'État, met le comble aux amertumes infligées à tout l'épiscopat de l'Ombrie. Ce décret s'appuie sur des considérations aussi erronées qu'injurieuses pour le clergé. Elles sont de nature à blesser de la manière la plus éclatante et la religion et la justice sociale elle-même.

« C'est une maxime du droit catholique qu'il appartient uniquement à l'autorité suprême de l'Église d'établir et d'approuver les ordres religieux. Sans cette autorité, aucune puissance temporelle ne peut ordonner leur dissolution ou leur abolition, même partielle. Comment pourrait-on légitimer juridiquement la spoliation ou la confiscation de biens déjà sacrés par leur nature et leur destination, et dont la propriété et l'inviolabilité sont garanties par toutes sortes de raisons naturelles et par le droit civil positif? En outre, cette spoliation s'accomplit au nom d'un gouvernement catholique qui reconnaissait ouvertement, il y a peu de jours, et avouait que *la nature des biens ecclésiastiques* n'est en rien opposée au droit de propriété (1).

« C'est seulement dans les provinces de l'Ombrie que l'on met en vigueur la loi sarde. Cette loi, combattue et réprochée par le sentiment des catholiques et les vives réclamations qu'elle excita dans tout le royaume de Piémont, fut condamnée par le chef suprême de l'Église, dans l'allocution consistoriale du 26 juillet 1855. De plus, elle est appliquée avec cruauté, et elle s'étend sur une échelle d'autant plus grande que les

(1) Note officielle du comte Cavour au gouvernement suisse, du 20 novembre 1850.

corporations supprimées sont plus nombreuses et qu'on ne permet à aucun de leurs membres de rester dans leur cloître. »

M<sup>re</sup> Pecci termine par ces paroles énergiques : « Je ne puis, Monsieur le commissaire, rester sans vous faire entendre clairement mes plaintes, sans réprover avec une liberté toute pastorale ce décret dans toutes ses parties. Me souvenant, de plus, des serments que j'ai prêtés, des devoirs de ma position et des ordonnances solennelles du saint concile de Trente, je n'hésite pas à protester de la manière la plus formelle contre la grave violation des droits sacrés de l'Église et contre le tort incalculable fait aux intérêts de la religion (1). »

La rigueur que l'on apporta sans motif dans l'exécution de ces lois a provoqué de la part de certains protestants un blâme sévère et bien mérité. Parmi ceux qui ne professent pas la religion catholique, des hommes éclairés, des écrivains consciencieux regardent comme des bienfaiteurs de la société ces ordres religieux auxquels notre civilisation est si redevable. Du reste, la cruauté avec laquelle on chassa les moines italiens de leurs demeures, situées dans les solitudes les plus stériles et les plus inaccessibles des Apennins, était d'autant moins justifiée par des raisons d'économie, que ces monastères ne trouvaient guère d'acheteurs; elle l'était moins encore par des causes politiques, car les solitaires ne se mêlaient nullement des questions purement temporelles qui passionnaient les partis, et ils méritaient par leurs bienfaits l'estime et la vénération du peuple.

M<sup>re</sup> Pecci fut profondément affligé de la dureté avec laquelle on traita les ermites camaldules de Monte Corona. Il était inutile de s'adresser au commissaire royal de l'Ombrie; c'était de lui qu'émanaient les ordres inhumains dont le clergé avait à se plaindre. D'ailleurs, en agissant avec tant de précipitation et de rigueur, il obéissait probablement aux ordres de la puissance qui se cachait derrière le monarque et ses ministres. Le cardinal écrivit directement au roi. Il lui fit observer que le décret de Milan avait pour but de modérer la loi de suppres-

(1) *Scetta*, p. 363.

sion des corporations religieuses, publiée dans les provinces de l'Ombrie, le 11 décembre 1860.

L'article troisième en particulier, laissant aux membres des ordres religieux, sur leur demande, la faculté de vivre en communauté selon leur institut, dans les édifices qu'ils occupaient, paraissait dicté par de graves et pressants motifs d'équité, d'humanité et de bien public.

Mais la proclamation du commissaire a outrepassé même la loi sarde de suppression. Non seulement elle a jeté, par l'expulsion immédiate, tant d'innocents et de respectables cénobites dans la plus grande détresse; elle a aussi privé tout à coup les populations d'importants services religieux et confondu dans un commun naufrage un grand nombre d'institutions de piété et de bienfaisance unies aux monastères supprimés.

L'intention du cardinal n'est point de faire des remarques sur la portée de cette proclamation, qui compromet les intérêts les plus sacrés de la religion et de la justice; il vise uniquement l'efficacité et le succès des moyens d'adoucissement. C'est sur ce point que la gravité des circonstances le porte à chercher, par un appel direct à Sa Majesté, une dernière chance de sauvegarder des intérêts sacrés, compromis sans retour.

« Le cas qui vient de se présenter sous mes yeux, dit-il, et qui regarde la ruine causée à la congrégation des ermites camaldules du *Monte Corona*... met clairement en relief combien les intentions modératrices de votre décret royal furent mal secondées et devinrent inutiles. Ces solitaires vertueux, auxquels un illustre ancêtre de Votre Majesté, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, à la demande du vénéré père Alexandre de Géva, accorda une position honorable dans ses États vers la fin de 1601, sont maintenant exposés à des rançunes et à des calomnies ignobles. Ils n'ont pu jouir de la permission qui leur était octroyée de rester dans leur maison. On les a dispersés dans la huitaine et on les a forcés de s'éloigner du noble sanctuaire qu'ils avaient fondé.

« Ces hommes, d'une vie sans tache, jouissaient de la plus entière vénération parmi le peuple; la solitude, le silence et la

rière les séparaient continuellement de toute ambition mondaine; et les voilà mis en suspicion par des intrigants politiques! Le monde ne les voyait jamais descendre du faite solitaire de leur inaccessible montagne, si ce n'est quand de pressants devoirs de charité les appelaient, car leur monastère était le refuge du pèlerin, du malade, du mendiant; et ils sont accusés de mettre en péril les intérêts de la nation!



Fig. 39. — La vie religieuse et les beaux-arts. — Fra Angelico, de l'ordre des dominicains.

« Si du moins on leur avait donné le temps et la faculté de se défendre... Mais les attestations en leur faveur, la médiation des personnes les plus respectables ne servirent en rien à les disculper. On ne permit même pas aux représentants des municipalités de se prononcer en leur faveur. Ils subissent déjà leur sort inexorable, malgré les dispositions miséricordieuses du décret royal. Dans cette ère de suppression où l'Italie s'engage, ces religieux auront l'extrême malheur d'être soumis à

toutes les rigueurs d'une loi dont le domination étrangère de l'empire français, en vertu d'une honorable exception, avait exempté le saint ermitage de *Monte Corona*, comme nos historiens ont soin de le raconter.

« Mais ce n'est pas seulement à ces religieux, Sire, que l'on a fermé toute voie pour échapper à la dispersion. Le décret de Votre Majesté est resté sans effet pour d'autres corporations encore, à cause des obstacles calculés et insurmontables qu'on leur a opposés en faisant exécuter l'acte de suppression (1). »

Le cardinal exposa l'insigne mauvaise foi avec laquelle le commissaire royal et ses subordonnés avaient agi, dans le but d'empêcher les pauvres moines de profiter de la permission que le décret de Milan leur donnait de continuer à vivre en communauté dans leurs monastères.

La proclamation supprimant les monastères avait été publiée le 11 décembre, et ce fut seulement le 20 février de l'année suivante que la *Gazette de l'Ombrie* fit connaître le décret de Milan accordant aux moines qui le désiraient la permission de rester dans leurs habitations. Dans l'intervalle, un grand nombre de communautés avaient été expulsées. On fixa un délai de quarante jours à partir du 20 février 1861, pour permettre aux moines de se pourvoir de la permission que leur accordait le décret du roi. Mais les autorités de l'Ombrie mirent, de leur chef, la condition que la demande faite par les communautés *serait accompagnée d'une semblable demande faite par les autorités municipales du district*. En même temps, on eut soin que la circulaire stipulant cette condition ne fût communiquée ni aux évêques ni aux supérieurs des communautés. De cette manière, le délai s'écoula, l'expulsion eut lieu partout, et les intentions bienveillantes du roi restèrent sans effet.

De plus, dix jours avant l'expiration du délai, une autre circulaire défendait aux municipalités d'appuyer les pétitions qu'on leur présenterait, à moins que les autorités administratives n'eussent donné aux maires la permission de les soumettre aux conseils.

Le troisième article du décret de Milan attachait un grand

(1) *Scelta*, p. 366, etc.

poinds à l'avis des évêques, qui seuls étaient juges des services que les moines cloîtrés rendaient à leurs diocésains. Mais on eut soin de ne rien dire aux évêques tant qu'il restait encore une communauté.

Tels sont les faits que le courageux évêque de Pérouse racontait au roi, sans craindre la haine du commissaire et de toute l'administration, qu'il était sûr de s'attirer par cette dénonciation.

« Voilà, Sire, dit-il en terminant, comment les mesures d'a-doncissement ordonnées par le décret n'eurent aucune suite; la volonté du souverain lui-même fut inefficace, à cause de la déloyauté que l'on apporta dans l'exécution de la loi. Ainsi le sort de tous ces dignes religieux est inévitablement soumis à l'arbitraire oppressif de la proclamation du commissaire. Or une telle mesure, à laquelle il n'y a rien de comparable dans les autres provinces, se heurte trop évidemment aux premières maximes du droit religieux et social... Dieu veuille que mon langage respectueux et sincère soit favorablement reçu et écouté de Votre Majesté (1). »

Toutes ces remontrances, si persuasives et si sages, trouvaient un écho dans les discours non moins courageux et éloquents que César Cantù prononçait au sein du parlement italien, devant les législateurs de la révolution. La parole du savant historien, comme celle du cardinal de Pérouse, eût été entendue avec un profond respect dans une assemblée impartiale. Mais aucune éloquence ne pouvait prévaloir contre la résolution prise à Turin d'en finir avec l'Église. Quand plus tard, Florence devint la capitale du nouveau royaume d'Italie, la voix de César Cantù ne s'y fit pas entendre. Pie IX ne voulut pas que les catholiques italiens parussent approuver même indirectement l'usurpation piémontaise, en allant aux urnes électorales ou en acceptant des candidatures. *Nè eletti, nè elettori* : telle fut la devise des amis de la papauté. Elle est devenue une règle sacrée qui s'observe jusqu'à ce jour.

Plusieurs conçoivent difficilement peut-être pourquoi l'on défendait à la majorité de la nation de se servir du suffrage

(1) *Scelta*, p. 466-469. La lettre est du 24 juin 1861.

electoral pour se donner, au parlement et dans les conseils municipaux, des représentants dignes de leur mandat et résolus à combattre l'esprit révolutionnaire. Mais, à la réflexion, il est facile de voir que la règle pratique adoptée par Pie IX et suivie par son successeur est la seule compatible avec l'honneur de la papauté et les intérêts du catholicisme dans ce pays. Une seule raison suffirait pour s'abstenir de toute participation au vote : la liberté du suffrage serait illusoire. L'armée se trouverait partout et intimiderait les électeurs. Les émissaires des sociétés secrètes useraient aussi de leur influence, et ils sauraient intimider les bons. Si la masse des catholiques italiens se déterminait à prendre part au scrutin, ce serait le signal d'une lutte qui aboutirait à un résultat déplorable.

La secte révolutionnaire a pour elle la force matérielle; que peut contre cette puissance, prête à obéir comme un seul homme aux ordres du gouvernement, une majorité numérique, si grande qu'elle soit, n'ayant pour la servir ni armes ni organisation?

La lettre au roi que nous venons de citer montre clairement l'impuissance dans laquelle se trouvait le fils de Charles-Albert de diriger la force révolutionnaire que nulle autorité humaine, abandonnée à elle-même, ne pouvait maîtriser. Celui qui régnait en Italie de 1860 à 1864, n'était pas Victor-Emmanuel, mais bien le grand maître de la franc-maçonnerie.

Le roi, l'armée, la flotte, les ministres, les parlements, les administrateurs étaient de simples instruments qui devaient se laisser guider par la main cachée du pouvoir véritable.

Le commissaire royal de l'Ombrie se souciait peu des décrets de son souverain. Les ordres religieux furent supprimés, leurs membres dispersés ou conduits hors de la péninsule sous une escorte armée. Une lettre du 24 octobre 1860, adressée à Victor-Emmanuel par le supérieur général des jésuites, raconte avec éloquence comment les adeptes de la révolution savaient respecter les droits de l'humanité. « Partout, disait cette lettre, la Compagnie a été littéralement dépouillée de tous ses biens meubles et immeubles. Les membres, au nombre de 1,500, ont été chassés de leurs maisons et des villes où ils demeuraient, conduits comme autant de malfai-

teurs de provinces en provinces, jetés dans les prisons, maltraités et outragés de la façon la plus horrible. On les a même empêchés de trouver un asile dans de pieuses familles, pendant qu'en plusieurs lieux on n'a eu aucune pitié ni de l'extrême vieillesse ni des infirmités et de la faiblesse d'un grand nombre d'entre eux.

« Tous ces actes ont été commis contre des hommes que l'on n'accusait d'aucune tentative, d'aucun crime contre les lois, sans aucun procédé judiciaire, sans permettre aux victimes de se justifier d'aucune sorte; tout, en un mot, a été accompli de la manière la plus barbare.

« Si ces actes avaient été commis dans quelque insurrection populaire, par des hommes aveuglés par la passion, nous pourrions peut-être les supporter en silence. Mais comme tout s'est fait au nom de la loi sarde, comme les gouvernements provisoires établis à Modène et dans les États pontificaux, ainsi que le dictateur de la Sicile lui-même, ont prétendu avoir l'appui du gouvernement sarde, comme on invoque toujours le nom de Votre Majesté pour sanctionner ces mesures iniques, je ne saurais rester plus longtemps spectateur muet de cette grande injustice. Je me sens strictement obligé, en ma qualité de premier chef de l'ordre, de demander justice et satisfaction et de protester devant Dieu et les hommes, de peur qu'une résignation inspirée par la douceur et la patience religieuses ne paraisse une faiblesse que l'on pourrait regarder ou comme un aveu de notre culpabilité ou comme un abandon de nos droits (1). »

Les jésuites, nous le savons déjà, ne furent pas les seuls traités de cette façon inhumaine. Le fanatisme de la secte antichrétienne sévit également contre les ordres contemplatifs, qui ne s'étaient jamais mêlés aux mouvements et aux agitations de la politique. On les jeta sur le grand chemin, sans ressources et sans asile.

Le cardinal Pucci s'efforça d'alléger toutes ces souffrances. Ses propres revenus se trouvaient dans les mains du commissaire royal, qui pouvait lui donner ce que bon lui semblerait,

(1) Lettre du R. P. Beckx, général de la compagnie de Jésus, à Victor-Emmanuel.

ou même tout lui refuser, afin de le punir de son opposition publique et persistante aux actes du nouveau pouvoir. Mais il dépensait peu pour lui-même. Sa vie avait toujours été une vie de privation et de sacrifice volontaire. Il trouva des ressources jusque dans sa pauvreté, et puis la charité des autres, qui s'élevaient à l'ardeur de la sienne, lui vint en aide pour secourir les augustes victimes de la persécution. Les années 1861 et 1862 s'écoulèrent lentement à Pérouse, comme les heures d'une interminable agonie. Néanmoins ce fut un temps de continuel labeur pour le prélat qui consacrait ses jours à travailler et à lutter dans l'intérêt de la bonne cause.

Le 5 mars 1863, le roi Victor-Emmanuel publia un édit soumettant au *placet* ou à l'*exequatur* royal toute nomination et promotion ecclésiastique à un bénéfice quelconque. La puissance que le gouvernement s'arrogeait ainsi était qualifiée dans l'édit royal de « droit suprême du pouvoir civil », bien que l'usage du *placet* et de l'*exequatur* n'eût jamais été accordé par le saint-siège, sinon à des souverains catholiques amis, en retour de grands services rendus à la religion, et pour un temps limité. Lorsqu'un gouvernement se prévalait de cette faculté malgré le pape, celui-ci protestait toujours contre cette usurpation sacrilège. Dans les États du duc de Savoie, d'anciens concordats passés entre les deux pouvoirs établissaient et réglaient l'*exequatur* royal. Mais en 1838 et en 1849 tous ces traités furent abolis et foulés aux pieds, sans qu'on eût observé aucune des formalités usitées entre souverains, quand on veut abroger un contrat solennel.

Victor-Emmanuel ne pouvait prétendre hériter des droits accordés par le saint-siège aux souverains que ses armes avaient expulsés. Encore moins pouvait-il user du *placet* royal dans les États mêmes du pape, où semblable privilège n'avait jamais existé. De plus, Victor-Emmanuel n'était pas l'ami de l'Église, et le nouveau royaume d'Italie n'avait mérité du souverain pontife aucune faveur. Affirmer, comme le fait l'édit royal, que l'*exequatur* est un « des droits suprêmes du pouvoir civil », c'est dire que l'Église elle-même est assujettie à l'État.

Le cardinal Pecci et ses collègues dans l'épiscopat ne laissèrent point accomplir cette nouvelle usurpation sans élever

la voix et sans proclamer en face de l'univers les droits imprescriptibles de l'ordre spirituel, que l'on violait les uns après les autres. Le 8 juin 1863 (1), le cardinal Pecci et ses confrères adressèrent au roi une nouvelle remontrance digne de prendre place à côté de la déclaration sur le mariage civil.

« Une prétention comme la vôtre, y est-il dit, ne peut être mise en avant par aucun gouvernement qui désire rester ca-



Fig. 50. — La Face. Bas-relief du baptistère de Florence, par André de Pise. XIV<sup>e</sup> siècle.

tholique. Le mandat divin donné à saint Pierre et à ses successeurs de paître tout le troupeau des fidèles, de lier et de délier sur la terre était-il soumis à la condition préalable d'obtenir le *placet* ou le consentement des puissances de ce monde? La mission divine confiée aux apôtres d'enseigner toutes les nations et de les instruire des préceptes de la religion était-elle subordonnée au bon plaisir et aux restrictions du magistrat civil?

(1) *Scelta di Arti episcopali*, p. 357 et suivantes.

« Loin de là, Pierre, les apôtres et tant d'autres pasteurs illustres qui ont suivi leurs exemples, luttèrent et souffrirent le martyre pour cette seule raison qu'ils proclamaient la nouvelle loi de Jésus-Christ malgré la défense rigoureuse des puissances du monde, malgré les prohibitions et les persécutions d'une politique purement humaine.

« L'indépendance du pouvoir divinement confié au chef visible de la religion et aux autres pasteurs légitimes pour le gouvernement spirituel de la société chrétienne, a son origine en Dieu même; quiconque l'attaque ou la méconnaît, nie par là l'œuvre de Dieu dans la fondation et la constitution de son Église. Mettre des empêchements ou imposer des limites à l'exercice de ce pouvoir, comme on le prétend dans l'édit, c'est tout simplement placer une institution humaine au-dessus d'une institution toute divine, et attribuer à une puissance terrestre le droit de juger et de réformer un mandat céleste.

« Les théoriciens modernes ne voudront point ou ne sauront point distinguer l'une de l'autre les deux routes bien définies que suivent... la puissance ecclésiastique et la puissance civile, afin d'arriver au but fixé à chacune d'elles. La théorie moderne veut que l'harmonie si désirable entre l'Église et l'État soit un droit de surveillance de la part de celui-ci... elle change en patronage et en tutelle légale l'obligation qu'à chacun des deux pouvoirs d'aider et de protéger l'autre... Voilà pourquoi, au lieu d'affirmer l'indépendance et la supériorité native du pouvoir spirituel, on s'est efforcé de faire de l'Église une pupille et une servante des monarchies temporelles. »

Après cette exposition de principes, la lettre résume l'histoire du *placet* ou de *l'exequatur*. La première partie se termine par les paroles de Benoît XIV, acceptées dès 1742 par le gouvernement piémontais, à savoir, que l'on doit affirmer et respecter en tout « l'indépendance et l'inviolabilité de toutes les instructions papales promulguées par le pouvoir spirituel dans ce pays catholique ».

L'évêque de Péronse établit ensuite un rapprochement entre les anciens concordats et ce qui vient d'arriver dans l'Italie

centrale. « Les dispositions annoncées dans la circulaire ministérielle du 22 mai 1863 s'éloignent en tout point, dit-il, de ces règles anciennes et, violant l'économie des conventions conclues autrefois, elles y substituent le pouvoir absolu et despotique de régir sans distinction tous les actes de l'autorité ecclésiastique. »

La circulaire ministérielle affirmait que le gouvernement du roi continuait ce qui avait toujours existé jusque-là. L'assertion était absolument opposée à la vérité. « Pour ces diocèses de l'Ombrie, dit la remontrance, la comparaison du présent avec le passé est assez frappante pour convaincre tout le monde que la transition d'un état de liberté religieuse parfaite à un état d'asservissement au pouvoir civil est non seulement une nouveauté, mais une nouveauté aussi funeste que réelle.

« N'est-ce pas une nouveauté de principe, de considérer l'autorité qu'exerce le chef suprême de l'Église au milieu du troupeau fidèle, comme *une autorité étrangère*? N'est-ce pas une nouveauté de voir des officiers laïques s'ingérer comme des espions et des arbitres dans les relations spirituelles entre pasteurs et fidèles? de s'établir juges de ce qu'il est à propos de faire ou de permettre pour la conservation ou l'extension de la religion? N'est-ce pas une nouveauté de confier à un simple fonctionnaire du fisc l'autorité de s'enquérir de toutes les pensions ecclésiastiques, de recevoir toutes les demandes opposées au paiement de ces pensions, de juger souverainement tous les appels, de pousser le peuple à les refuser, de condamner toutes les pièces et les pétitions qui se rapportent aux refus? N'est-ce pas une nouveauté, quand on accorde l'*exequatur* pour les revenus attachés aux fonctions du ministère, de chercher en même temps le moyen d'en faire une transaction de bourse, en imposant aux corporations religieuses qui n'ont point d'existence légale, l'obligation de *convertir leurs biens en bons du trésor*? »

La lettre des évêques, qu'on peut appeler un acte terrible d'accusation, continue à énumérer des faits incroyables d'oppression, de spéculation, de bassesse, qui suffiraient, s'ils étaient bien connus, pour ruiner une administration et un gouvernement chez un peuple libre qui se tiendrait au courant des

événements et se formerait des opinions saines sur les hommes et sur les choses. Mais en Italie les masses ne cherchent à s'instruire. Le gouvernement de Victor-Émanuel a pu se féliciter. Grâce à cette apathie, il a pu poursuivre sa route le chemin de la tyrannie et de l'iniquité.

« C'était l'apathie favoré des novateurs hétérodoxes d'antichrétiens, dit ailleurs le cardinal au roi, de faire croire aux gens que le pouvoir spirituel pourrait sans cesse tendre des pièges au pouvoir civil. Leur but était de semer la défiance entre eux, de faire prévaloir cette funeste théorie, qu'il doit exister entre les deux puissances un état normal de défiance et d'aversion. »

Vient ensuite un tableau saisissant, où on expose les conséquences désastreuses de ces ingérences de l'État dans tous les détails du gouvernement ecclésiastique, de ce système d'intrigue introduit dans la comptabilité et les fonctions extérieures de ministère sacerdotal. Ce sont des fléaux que nous ne connaissons plus aujourd'hui et que nous n'avons pas connus, depuis longtemps, dans les contrées où la liberté n'est pas un mot vide de sens. Ils nous expliquent les remontrances eloquentes de Pie IX et les paroles d'indignation arrachées à son successeur.

Cette indignation s'était déjà manifestée en 1863. Parlant des intrigues, des espionnages, des bassesses que l'on met en jeu au lieu qu'il s'agit de nommer aux cures vacantes ou aux autres bénéfices, le cardinal s'adresse directement au roi et lui dit avec franchise : « Dans la balance officielle, ce qui a le plus de poids, ce n'est ni le jugement consciencieux de l'évêque, ni le résultat des examens ou concours canoniques, ni les mérites et les services antérieurs, ni une vie sacerdotale exemplaire, mais certaines complaisances humaines, la sympathie des partis politiques, l'avantage, en un mot, d'être un patriote à la façon du jour ; voilà ce que l'on pèse. »

« Il est pénible d'y penser; il est déplorable d'avoir à le dire! La collation des bénéfices de l'Église ainsi embarrassée et compliquée, à cause du *placet* gouvernemental, a l'air aux yeux du vulgaire d'être transformée en un monopole d'intérêts politiques, en un foyer d'odieuses rancunes contre le pontificat suprême de l'Église. Pour empêcher l'installation dans leur

office de prêtres laborieux et irréprochables, on a trouvé des gens prêts à surprendre jusqu'aux plus secrètes pensées des candidats... On a ouvert la porte aux dénonciations, aux intrigues de bas étage. Pendant ce temps, on coule de faveurs les prêtres indisciplinés et mondains (1). Ce sont eux qui obtiennent positions, honneurs, revenus, le plus souvent aux dépens des biens de l'Église qu'ils ont trahie. On a prodigué les louanges et les encouragements officiels à certaines fractions du clergé qui se laissaient séduire par l'ambition, par l'intérêt, ou par une liberté mal entendue. »

Notre étonnement et notre indignation s'accroissent à mesure que le cardinal Pecci énumère les actes d'oppression commis contre l'Église et le clergé « au nom de la liberté et de la patrie ».

« Le fait est, dit-il, qu'ici l'assentiment de l'autorité civile est nécessaire à la validité de tout acte épiscopal, pour l'exécution de toute transaction ecclésiastique qui ne regarde pas le for intérieur. Ici, <sup>1</sup> on défend toute surveillance de l'évêque dans l'enseignement et l'éducation, même dans les matières exclusivement morales et religieuses, soit dans les écoles, soit dans les pensionnats, soit dans les hôpitaux et les asiles, et cela en violation formelle du testament des fondateurs et des conditions posées par eux.

« Notre cœur ne nous permet pas de confiner cette énumération douloureuse. Lorsqu'on maltraite ainsi l'Église dans un pays catholique, il est facile de prévoir la ruine qui en résultera pour les intérêts religieux du peuple. Nous espérons que nos paroles ne seront pas entièrement stériles, si Votre Majesté veut bien peser la gravité de cet avertissement dans la balance où elle met ses devoirs de souverain catholique. »

Était-ce une solennelle ironie? Pauvre souverain! pauvre catholique! Ajoutons : singulière situation que celle d'un roi qui règne et ne gouverne pas!

(1) Par un décret du commissaire royal de l'ombrie, en date du 30 novembre 1860, une pension mensuelle de 60 *lire* est accordée à tous les prêtres de ces provinces qui, pour leurs actes en faveur de la liberté de la patrie, ont été suspects *a dirimis*.

## CHAPITRE VIII.

LES FÊTES DE FAMILLE. — LE TIERS ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS.

Élevation de M<sup>r</sup> Pecci au cardinalat. — enthousiasme à Perouse. — Jubilé de 1871. — Joie et tristesse. — Prières touchantes. — Fête d'Assise en l'honneur du cardinal. — Le protecteur du tiers ordre franciscain. — Utilité d'une telle association, surtout à notre époque.



Le cours rapide des événements et l'intérêt de la lutte engagée, dans l'Ombrie et dans toute l'Italie, entre l'Église catholique et la révolution antichrétienne, ne nous ont point permis de nous arrêter un instant pour jour du côté intime et aimable de la grande vie que nous racontons. Imitons maintenant le soldat dans l'intervalle des batailles : restons sous les armes, mais laissons le corps, l'esprit et le cœur se reposer, en assistant à une de ces fêtes de famille qui rappellent les beaux jours, les temps heureux et prospères de la société chrétienne.

Aux États-Unis, pendant la terrible guerre de sécession, il y avait des hameaux paisibles où, le matin, s'était célébré à l'église un mariage chrétien, et où, le soir, parents et voisins s'assemblaient pour le festin des noces. Le canon avait grondé tout le jour dans le lointain. On savait que les destinées de la république se décidaient sur ces champs fertiles où la moisson ondoyait hier encore sous le souffle du zéphyr. Mais on n'en célébrait pas moins le banquet de l'hymen. La joie s'y mêlait à la tristesse.

Un spectacle analogue nous est offert dans l'Ombrie. La joie et la tristesse se mêlaient aussi dans l'âme de M<sup>r</sup> Pecci. Il fut

préconisé cardinal dans le consistoire du 19 décembre 1833, et son peuple célébra son élévation aux honneurs de la pourpre romaine, le dimanche 26 février 1834.

L'allégresse de cette fête n'était pas sans amertume, car, nous l'avons déjà dit (1), la famine régnait dans l'Ombrie; les tremblements de terre avaient jeté l'épouvante dans les âmes; les événements de 1838 et de 1849 semblaient être les précurseurs de bouleversements plus redoutables et de révolutions plus funestes que les secousses qui ébranlent les montagnes, renversent les habitations et remplissent les villes de décombres.

C'est en de telles circonstances que le diocèse de Pérouse voulut célébrer sa fête de famille. Il était encore sous la domination pontificale, et par conséquent, si la ville et les campagnes connaissaient la détresse, les populations chrétiennes n'avaient pas à déplorer l'usurpation; tant que cette dernière épreuve n'avait pas mis le comble au deuil puérid, la joie pouvait trouver place dans les cœurs. D'ailleurs l'évêque s'était imposé de lourdes charges pour faire face aux pressants besoins de son peuple, il avait donné l'exemple d'une généreuse charité, organisé une société de secours et procuré du travail à ceux qui ne voulaient pas recevoir d'aumônes. Tant de dévouement l'avait rendu cher à son troupeau, et la pourpre romaine semblait honorer le zèle du bon pasteur non moins que reconnaître le mérite du grand prélat, du diplomate habile et de l'écrivain distingué.

Pérouse se mit donc en fête. Des l'aurore, tous les chemins qui rendent accessible la crête inégale de la montagne sur laquelle la vieille cité est assise, étaient remplis des gens de la campagne et des habitants des villes et des bourgades les plus voisines. Tout le monde voulait prendre part aux solennités du jour.

Ce peuple de l'Ombrie est laborieux, intelligent et vertueux. Il reste, à plusieurs points de vue, supérieur aux autres populations de la péninsule et le catholicisme n'a pas à rougir, en ce pays, du résultat de ses quinze siècles d'apostolat. Le car-

(1) Cf. ch. IV, page 151.

dinal Pecci avait toute raison d'être fier de son troupeau. Les sept ans qui s'étaient écoulés depuis son élévation sur le siège de Pérouse avaient été employés à développer et à élever la culture des âges antérieurs; et, malgré les influences néfastes de la première moitié du dix-neuvième siècle et les agitations qui régnaient alors dans tous les États pontificaux, les populations avaient répondu fidèlement aux soins généreux de leur premier pasteur. Elles aimaient leur cardinal-évêque; elles étaient fières de lui et voulaient lui témoigner, en ce bon jour du 26 février 1854, leur amour et leur reconnaissance.

La ville avait été pavoisée d'une extrémité à l'autre, et tous les quartiers avaient rivalisé de zèle pour la décoration des églises et des maisons. On remarquait surtout la grande place de la cathédrale et du palais épiscopal. Sur la façade, sortie si belle de la main des ouvriers du moyen âge, des tentures en écarlate voilaient heureusement les dégradations que la rage contre l'ogive lui a fait subir. Au-dessus de la porte principale, on lisait une inscription en l'honneur de celui que Pie IX venait d'honorer lui-même et que faisait maintenant le peuple de Pérouse (1).

Le clergé s'était efforcé de faire de la solennité religieuse une manifestation digne de son évêque et de la ville épiscopale. L'intérieur du vaste et bel édifice offrait un spectacle imposant. Les décorations présentaient tout ce que le goût cultivé de la capitale de l'Ombrie avait pu inventer de plus exquis. La foule occupait l'enceinte de la cathédrale, comme la haute marée remplit toutes les parties de la plus vaste baie; et ce n'était pas simplement un peuple de curieux. Les autorités étaient présentes en costume officiel. Le clergé avait pris place dans le sanctuaire. Tous les regards étaient fixés sur le cardinal qui célébrait lui-même, en ce jour, le sacrifice divin.

(1) « L'Église de Pérouse se rejouit de ce que son illustre et révéré pontife, *Joachim Pecci*, a été élevé, par la bonté de notre très saint père Pie IX, à la dignité de cardinal de la sainte Église romaine; et tandis que, décoré de cette gloire nouvelle, il comble par son heureux retour (de Rome) les vœux des citoyens, et agréé leurs félicitations, elle s'empresse de le recevoir dans ses bras avec amour, et prie, en cette fête solennelle, le Dieu très bon et très grand pour la longue vie de son cardinal-évêque, au milieu de l'alliance joyeuse de tout son peuple. Le IV des kalendes de mars 1854. »



65. 11 — Gage de l'amour et de la reconnaissance. — Docteurs de l'Eglise  
meditant sur l'Immaculee Conception. D'apres Basso Bossi, musee de Dresde.  
Les habitants de Perouse offriront au cardinal Pecci une statue de la Vierge  
Immaculee.

Sa tenue à l'autel et dans les diverses fonctions de la sainte liturgie est à elle seule une éloquente prédication, tant il semble pénétré de l'esprit de foi et de piété.

Après l'évangile, il monta en chaire et adressa au peuple, accouru en si grand nombre pour le voir et l'entendre, une de ces instructions que gravent à jamais dans l'esprit et dans le cœur d'un auditoire la force des pensées qu'elles renferment et l'action pénétrante qui les anime.

Pendant que le cardinal était à Rome pour recevoir le chapeau des mains du pape, des tremblements de terre étaient venus augmenter les souffrances causées par la famine. Le bon pasteur ne l'oublia pas dans cette circonstance. « Il adressa, dit le journal qui rend compte de la fête, des paroles d'exhortation et de consolation paternelle à son peuple, en particulier sur les calamités survenues en son absence et sur la manière d'apaiser la colère divine. »

Après la messe solennelle, le saint Sacrement fut exposé. Il fallait prier encore plus que se réjouir; aussi, durant tout le reste du jour, les fidèles se succédèrent devant l'autel, suppliant la divine Majesté chacun pour sa propre famille et tous ensemble pour la patrie commune.

Le soir, il y eut vêpres pontificales, suivies du *Te Deum*. La ville entière fut illuminée, et la fête se termina par un feu d'artifice auquel assistaient encore les *contadini* (1), désireux de participer jusqu'à la fin aux réjouissances publiques.

Non contentes de pourvoir à toutes les dépenses de la fête, les autorités municipales firent encore distribuer aux pauvres, si nombreux en ce temps de calamités, d'abondantes aumônes. Elles voulurent aussi doter généreusement cinq jeunes filles pauvres que le cardinal eut le privilège de désigner à leur munificence.

Toute la noblesse de l'Ombrie était représentée à cette solennité; elle avait voulu manifester son admiration pour l'éminent prélat qui faisait la gloire du pays, et témoigner sa sympathie à la population de Pérouse (2).

(1) Habitants de la campagne.

(2) En cette même année 1853, eut lieu la proclamation solennelle du dogme de l'Immaculée Conception.

Une autre fête de famille vint aussi apporter un instant de repos et de joie au milieu de la lutte de plus en plus acharnée que les catholiques et le clergé eurent à soutenir, après l'occupation de Rome par l'armée piémontaise, en septembre 1870. L'année 1871 était le vingt-cinquième anniversaire de l'élevation de M<sup>gr</sup> Pecci sur le siège épiscopal de Pérouse. La jeunesse et l'âge mûr du prélat s'étaient consumés, au milieu des bouleversements politiques qui avaient rempli ce quart de siècle, dans des travaux incessants et glorieux, et la vieillesse arrivait au moment où le vicaire de Jésus-Christ se voyait enlever, avec le reste de son territoire, les derniers vestiges de sa liberté extérieure. Ce n'était pas, sans doute, pour les catholiques, le temps de se réjouir; mais le deuil n'exclut pas toute espèce de joie, et Pérouse ne voulut pas laisser passer cette année jubilaire sans donner à son pontife et père des marques publiques d'une vénération qui croissait avec le nombre des années.

Le 19 janvier 1871, la ville se mit de nouveau en fête. La cathédrale Saint-Laurent, que le cardinal Pecci avait si généreusement contribué à embellir, se revêtit de ses plus beaux ornements. On ne comptait plus, cette fois, sur le concours des autorités municipales : c'était la fête du clergé et du peuple. Le cardinal laissa faire. Toutes les satisfactions religieuses que l'on donnait au cœur des fidèles, si éprouvés dans leur foi et leur attachement au saint-siège, ne pouvaient que les confirmer dans la piété. Il voulut seulement que, dans la cathédrale, le saint Sacrement restât exposé, comme dans les temps où on a le plus pressant besoin de fléchir la colère de Dieu. Le peuple comprit, et fit de cette solennité un jour de prière encore plus que de réjouissance. Du matin au soir, la foule des adorateurs se succéda sans interruption devant le trône de la divine Miséricorde.

Pendant les vingt-cinq années qui venaient de s'écouler, les générations sacerdotales que le cardinal Pecci avait élevées et cultivées avec tant de soin, avaient porté les plus beaux fruits. Il était difficile d'être longtemps auprès de lui, d'admirer les grâces de son esprit, les formes classiques de ses ouvrages, sa vie de travail et d'abnégation, sans se sentir porté à l'imi-

ter. Aussi plus d'un élève du séminaire, plus d'un membre du jeune clergé réussit à reproduire, dans des compositions destinées à célébrer ce grand jour, la bonne latinité du cardinal-évêque. Les inscriptions qu'on lisait le 19 janvier 1871 sur le portail de la cathédrale en fournissent un témoignage. Elles sont dues à la plume de M<sup>re</sup> Rotelli, actuellement archevêque de Pharsale et nonce à Paris.

Le saint-père, qui, cette même année, allait célébrer ses *noces d'or* de prêtrise, envoya des félicitations à l'évêque de Pérouse. Plusieurs prélats romains, les membres de la famille Pecci, les évêques de l'Ombrie et un bon nombre d'autres amis et admirateurs du cardinal vinrent rehausser par leur présence l'éclat de la solennité. Dans tous les cœurs régnait une joie tempérée sans doute par les tristesses de l'heure présente, mais profonde et recueillie.

A dix heures du matin, Son Éminence célébra la messe pontificale. Quand la cérémonie fut terminée, le clergé, accompagné d'un glorieux cortège de laïques, se réunit au palais épiscopal pour offrir à son évêque une adresse de félicitation bien sentie, et lui présenter en même temps, comme souvenir de ce jour et comme gage de l'amour de son peuple, une statue en bronze de Marie Immaculée. Elle était l'œuvre du sculpteur pérousin Cecchini, et l'année précédente, à Rome, elle avait mérité le premier prix.

Toute la journée, le peuple des campagnes et de la ville ne cessa de se presser devant l'autel du saint Sacrement. On sentait le besoin et l'efficacité de la prière. Deux des inscriptions placées sur le portail de la cathédrale exprimaient d'une manière remarquable des vœux pour ainsi dire prophétiques. La première portait ces paroles : « Marie, mère de la Grâce, vous qui êtes la protectrice, l'honneur et la joie du peuple de Pérouse, donnez un jour une couronne de gloire à notre cardinal-évêque, en retour de la couronne d'or dont il ceignit autrefois votre front virginal. » On lisait sur la seconde : « Saint Laurent, vous qui avez triomphé des forces de la nature, nous vous supplions d'accorder toujours au cardinal, notre pasteur, la force avec laquelle vous effrayâtes autrefois vos bourreaux, pendant que vous enduriez le feu lent

allumé sous votre gril; et faites que les hommes qui tourmentent sans cesse l'Église par leurs complots soient impuissants à vaincre son pasteur et l'admirent malgré eux ! »

Quand on se rappelle que Pie IX repose aujourd'hui dans la basilique de Saint-Laurent hors les Murs, à Rome, et que son successeur sur la croix est encore en lutte aux complots des sectes infernales et force ses ennemis eux-mêmes à l'admirer, on est frappé de cette prière de tout un peuple.

Une autre consolation non moins douce fut accordée au



Fig. 32. — L'Église sort des plaies du Christ. Bibl. du XIII<sup>e</sup> siècle.

œur si éprouvé du cardinal-évêque de Pérouse. En 1875, Pie IX lui confia le titre de protecteur du tiers ordre de saint François d'Assise, et la mission de raviver parmi le peuple la dévotion à ce grand saint. Tertiaire lui-même, comme sa mère l'avait été avant lui, le cardinal Pecci ne demandait pas mieux que de répandre partout en Italie la connaissance de celui qui fut la lumière et la gloire de ce pays, au treizième siècle. Il se rendit à Assise, le 26 novembre de cette année, pour prendre possession de sa nouvelle charge. Ce fut, dans la ville natale de François et de Claire, une fête mémorable. L'homélie que le cardinal protecteur adressa aux tertiaires, le zèle qu'il déploya depuis pour faire relleurir le tiers ordre,

et le retentissement que sa parole et son exemple eurent dans le reste de l'Italie, stimulèrent le zèle et la piété des fidèles.

Nous savons ce que Léon XIII a fait depuis pour exalter et glorifier saint François d'Assise, et pour établir le tiers ordre dans toute la chrétienté (1).

Ce fut pour l'évêque de Pérouse un bonheur ineffable de pouvoir de temps en temps au milieu de ses occupations pastorales, cultiver dans l'âme du peuple la foi vive, la fervente piété et les douces vertus de ses ancêtres. Telle serait, dans l'ordre naturel, la joie de celui qui recevrait d'en haut la mission de couvrir de verdure ces masses volcaniques et stériles qui entourent Chiusi et Orvieto, et d'y ramener la fertilité, l'abondance et la prospérité.

Depuis son enfance, Joachim Pecci avait conçu pour les franciscains un respect et une admiration qu'il conserva toujours. Sa mère le conduisait avec elle, dès ses plus tendres années, aux réunions publiques des tertiaires, dans l'église des observantins de Carpineto. Son amour s'accrut encore quand sa position et son ministère lui permirent de voir de plus près les fils de saint François.

Leur ordre était partout en butte aux persécutions acharnées de l'esprit antichrétien, qui avait été l'âme de la révolution française, et qui anime la secte maçonnique, aujourd'hui maîtresse en Italie. Le ridicule voltairien avait affaibli et presque éteint dans les hautes classes toute aspiration vers le tiers ordre. Jamais cependant la société chrétienne n'en avait eu un besoin si pressant.

M<sup>gr</sup> Pecci n'a pas cessé un seul instant de croire qu'un des moyens les plus efficaces de réformer le monde chrétien, de rétablir partout la paix sociale, serait de propager parmi les laïques de tous les rangs le tiers ordre de saint François, et de remettre en honneur ces vertus chrétiennes que plus de cinq cent mille tertiaires cultivaient à l'époque où vivait l'illustre disciple du Sauveur incarné.

De nos jours, la pratique est plus puissante que la parole.

(1) Voir l'encyclique que Léon XIII a publiée sur le tiers ordre de saint François. Cette encyclique est reproduite en tête du *Saint François* édité par les soins des RR. PP. Arsène et Louis-Antoine et de M. l'abbé Bruh.

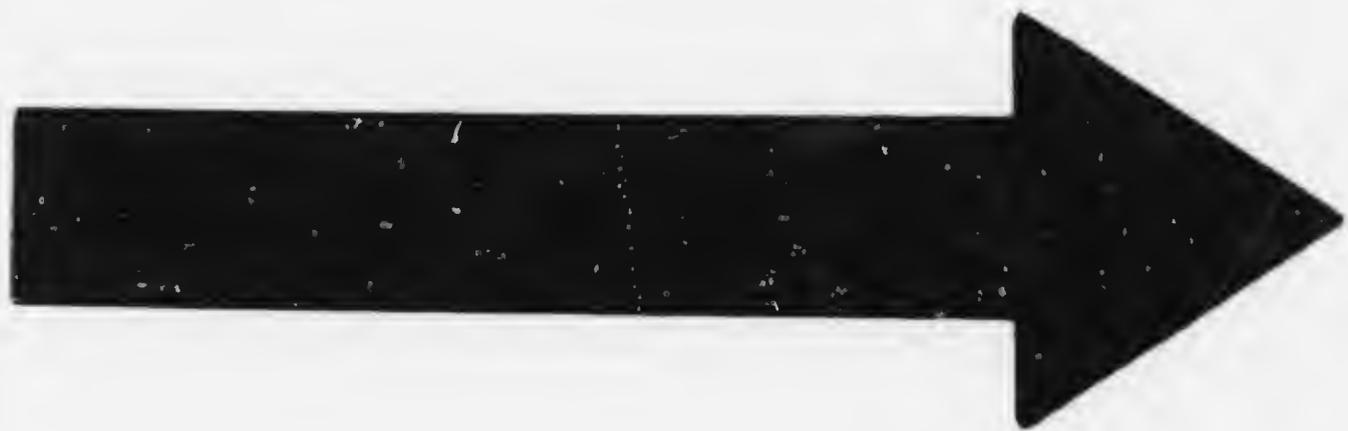
et l'exemple plus efficace que la prédication. Si jamais, dans un avenir éloigné ou prochain, les contrées où régnaît le catholicisme doivent revenir au Christ, leur conversion s'effectuera non par l'éloquence d'un Bossuet, d'un Bernard ou d'un Paul, mais par l'exemple des vertus qu'ont pratiquées



FIG. 43. — Saint François épouse la Pauvreté. D'après une fresque de Giotto, dans la basilique d'Assise. XIV<sup>e</sup> siècle.

les François d'Assise, et par le spectacle d'une pauvreté, d'une pureté et d'une abnégation plus héroïques, s'il est possible, que celles dont furent témoins les siècles apostoliques.

Ceux qui savent jusqu'à quel point les désordres de toute nature avaient compromis, à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, les progrès de la civilisation chrétienne, ne s'étonneront pas que la Providence ait choisi



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 2



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10



APPLIED IMAGE Inc

1651 E. 17<sup>th</sup> Street  
Rochester, New York 14619  
716 482 1000 Phone  
716 482 5989 - Fax

l'illustre *pauvre d'Assise* afin de reproduire dans sa vie et dans sa personne l'image de Jésus-Christ crucifié. Il lui fut dit, lorsqu'il reçut les stigmates, que ces marques glorieuses lui étaient imprimées pour qu'il devint le porte-étendard du divin Maître.

C'était une croisade d'un nouveau genre que devait prêcher le fils de Bernardone; et quelle armée se leva bientôt pour le suivre!

Le théâtre de ses exploits en Italie et en Espagne s'étendit des collines qui dominent Bologne et les bords de l'Arno jusqu'à Florence, de Florence à Rome, de Rome à Barcelone, sur toute la route que suivaient les pèlerins du moyen âge pour aller à Compostelle.

Des hommes comme Charles Dickens et Frédéric Ozanam (1) savent apprécier les légendes poétiques qui s'attachent à la vie toute surnaturelle de François d'Assise, de même que les plantes gracieuses et brillantes des tropiques s'entrelacent sur les beaux arbres des forêts. De tels génies peuvent comprendre ce que l'on dit, dans la province de Vich, d'un vallon stérile où le saint se retirait pour méditer : ce vallon devint, sous les pieds de cet homme angélique, une terre couverte de fleurs, et la fontaine où François calmait les ardeurs du feu céleste qui l'embrasait, eut le don de guérir toutes les infirmités du corps. Peut-on s'étonner si les pieds qui, plus tard, furent jugés dignes d'être percés par l'amour divin des mêmes blessures que les pieds du Sauveur, faisaient germer des fleurs divines sur notre terre qui a tant besoin de sainteté, de pauvreté, de charité et d'esprit de sacrifice!

*Ce sont de tels hommes que nos vœux appellent encore.* Nous en aurons besoin dans les mauvais jours que le monde doit traverser. C'étaient des hommes de cette trempe que M<sup>gr</sup> Pecci voulait former dans l'Ombrie et dans toute l'Italie. Ce seront ces générations héroïques que la parole de Léon XIII évoquera plus tard.

(1) *Les Poètes franciscains*, par Fr. Ozanam.

## CHAPITRE IX.

### DERNIÈRE ANNÉE A PÉROUSE.

Le jubilé de Pie IX. — Mesures odieuses du gouvernement piémontais. — Touchante adresse du cardinal Pecci et de tous les évêques des États pontificaux. — Mort du cardinal de Angelis, camerlingue de Sa Sainteté. — Le cardinal Pecci préside dans son diocèse la distribution solennelle des prix. — Il est nommé camerlingue. — Dernières lettres pastorales. — Le Culturkampf. — Rome et le pape à l'automne de 1877. — Les adieux à Pérouse. — La mort de Pie IX.



Le monde chrétien n'a pas oublié le jubilé pontifical de Pie IX. De tous les points des deux hémisphères, les pèlerins se succédèrent sans interruption et vinrent déposer au Vatican les vœux et les offrandes de la catholicité. Jamais à aucune époque, Rome ne vit un spectacle plus émouvant. Des hommes et des femmes de toutes les nationalités affluaient au tombeau des saints apôtres, et, à côté, le palais apostolique était devenu une prison pour le père commun des fidèles (1).

Le gouvernement piémontais, prévoyant les manifestations spontanées que le clergé et le peuple de l'Italie ne manqueraient pas de produire à l'occasion de ce jubilé, se hâta de faire voter la loi sur les abus de la parole. Cette loi odieuse infligeait les plus sévères châtiments à toutes les personnes, et surtout aux prêtres, qui se permettraient de censurer les actes du gouvernement.

Entre tous les témoignages de confiance, de fidélité et de sympathie que reçut le pape au Vatican, dans le courant du

(1) La ville de Rome offre le même spectacle en 1888 et en 1889

mois de juin, le plus important fut celui que lui apporta le cardinal-évêque de Pérouse, à la tête de tout l'épiscopat de l'Ombrie, de l'Émilie et des Marches.

Chargé par ses collègues de porter la parole en leur nom dans une occasion si solennelle, M<sup>re</sup> Pecci devait en quelque sorte représenter tous les évêques d'Italie. On peut dire, en effet, que l'épiscopat italien se trouvait réuni, le 3 juin au matin, dans la salle où le vénérable pontife reçut les évêques de l'Émilie, des Marches et de l'Ombrie. Sur le trône pontifical siégeait Pie IX, plus qu'octogénaire, courbé sous le poids des ans et des souffrances, le front brillant d'un reflet du jour éternel si près de se lever pour lui. Devant le saint-père, debout, l'air vénérable, lui aussi, avec ses cheveux blancs, ses traits ascétiques et spirituels, le cardinal Pecci ressemblait à une de ces figures angéliques que reproduisent les toiles de Fra Angelico, de Fra Bartholomeo, du Pérugin ou de Francia. Les deux personnages aux devises fameuses, *Cruz de Cruce* et *Lumen in Cælo*, se trouvaient en présence, tandis que le sacré collège et l'épiscopat faisaient cercle autour d'eux et les regardaient alternativement. C'est avec une sainte émotion que l'évêque de Pérouse donna cours aux sentiments d'affection et de respect filial que l'Église d'Italie, si éprouvée et si héroïque, exprimait par sa bouche.

« Très Saint Père, dit-il, tandis que, sous votre pontificat, il est permis aux ennemis acharnés de l'Église de lui faire, à elle et à Jésus-Christ son divin chef, la guerre la plus acharnée dont l'histoire fasse mention dans les temps anciens ou modernes, c'est par un dessein admirable de la Providence que nous voyons une série d'événements heureux mettre en lumière l'amour ardent du monde chrétien pour cette même Église, et son obéissance inviolable au siège apostolique.

« Que dis-je ? En vain nos adversaires mettaient-ils toute leur science à conspirer contre nous ; en vain le succès encourageait-il les sectes révolutionnaires qu'appuyait encore le concours ou la connivence des puissances temporelles, les liens des âmes, les liens de la foi et de la charité n'en unissaient que plus étroitement les nations catholiques ; l'entente n'en devenait que plus intime entre le troupeau et le pasteur,

les enfants et le père; la confiance de tous en l'autorité pontificale se fortifiait de plus en plus, et la flamme de l'amour que l'univers catholique porte à votre personne, brillait avec plus de constance.

« On est amené à croire que les événements marchent vers une fin heureuse et des temps prospères, quand on voit les fidèles de tous les pays affluer au Vatican, déposer à vos pieds de généreuses offrandes pour le denier de saint Pierre, s'unir aux prières publiques et solennelles et manifester leur joie par toutes sortes de moyens, parce qu'ils sont animés du désir de célébrer dignement l'heureux anniversaire du jour où, il y a cinquante ans, Dieu vous fit la grâce de recevoir la consécration épiscopale.

« Et nous, Très Saint Père, nous, les pasteurs de vos provinces chéries, avec les troupeaux confiés à notre garde, nous ne saurions souffrir qu'on nous surpasse en ferveur, en fidélité, en obéissance, en vénération pour l'autorité suprême de Pierre, et en joyeux enthousiasme dans ce jour si heureux. Vous êtes né dans les Marches, du noble sang de Sinigaglia; l'Ombrie eut, la première, le bonheur de vous recevoir comme évêque, et l'Église de Spolète celui de profiter de vos travaux, d'être ornée de vos vertus; l'Émilie, enfin, illustrée par votre sollicitude pastorale et la splendeur de votre cardinalat, ne vous perdit que pour vous voir monter sur le trône de saint Pierre.

« Aujourd'hui, en renouvelant encore une fois la profession solennelle de notre inviolable union avec la chaire apostolique, et de notre tendre dévouement à Votre Sainteté, nous déclarons, avec la joie la plus profonde, que nos peuples prennent part à cette protestation de fidélité, à ces sentiments de nos âmes. Malgré les ruses, les artifices, les violences sans nombre qu'emploient les ennemis de Dieu pour ébranler la constance des catholiques, ceux-ci demeurent toujours attachés à votre personne par une inviolable fidélité; ils acceptent toujours de grand cœur les enseignements sanctionnés par votre autorité infaillible. De concert avec nous, ils supplient avec humilité et ferveur le céleste Prince des pasteurs de verser sur vous d'une main libérale la plénitude de ses dons les plus parfaits, de vous fortifier et de vous diriger dans les épreuves amères qui s'ac-

cumulent sur votre route, de vous sauver et de vous conserver pour l'honneur et l'exaltation de la religion, pour la défense et la protection de l'Église.

« Et pour vous laisser une preuve visible, bien faible, hélas! de l'amour et de la vénération que peuples et pasteurs vous doivent et vous portent, nous vous prions, Très Saint Père, d'accepter cette offrande volontaire pour subvenir à vos propres besoins, et nous vous supplions d'en estimer la valeur moins sur le montant de la somme que sur l'affection dont vous entourent les donateurs.

« Il ne nous reste plus qu'à demander à Votre Sainteté qu'elle daigne, en considération de sa tendresse, nous accorder la bénédiction apostolique qui apporte avec elle la sagesse et la force, pour nous et nos diocésains, exposés à tant de luttes au milieu de ces révolutions. Notre demande est d'autant plus empressée que nous avons plus lieu d'espérer qu'en ce jour de grande joie pour vous et pour vos enfants, Dieu versera sur nous tous l'abondance de ses célestes bénédictions (1). »

Pie IX fut profondément touché. Du reste, l'orateur l'avait été lui-même. Son discours, écrit en beau latin, prononcé d'une voix sonore, du ton que le cardinal Pecci savait prendre si à propos; fut entendu jusqu'aux extrémités de la salle et frappa vivement le pontife et tous les assistants. Le pape répondit avec émotion. Il voyait réunies les églises de ses chères provinces. Il entendait les fidèles et les pasteurs élever tous ensemble la voix pour bénir leur père et faire descendre sur sa tête, au bord de la tombe, les grâces de choix qui couronnent la vie des papes et de tous les chrétiens.

Les cardinaux et les évêques présents s'empressèrent d'adresser au cardinal Pecci des remerciements et des éloges. Son humilité était loin de les attendre et de les désirer. Avant de quitter Rome, il eut le bonheur de sacrer coadjuteur de Pérouse, dans son église titulaire de Saint-Chrysogone, M<sup>sr</sup> Charles Laurenzi. Celui-ci était son vicaire général depuis 1847; il avait, par conséquent, partagé ses épreuves, ses luttes, ses

(1) *Scelta*, p. 403.

travaux, ses douleurs et ses joies. Il possédait aussi l'entière confiance et la sincère amitié du cardinal.

A l'approche du jour anniversaire, le 3 juin, les anti-léricaux essayèrent, comme ils en avaient formé le projet, d'entraver la célébration du jubilé. Mais, soit impuissance, soit

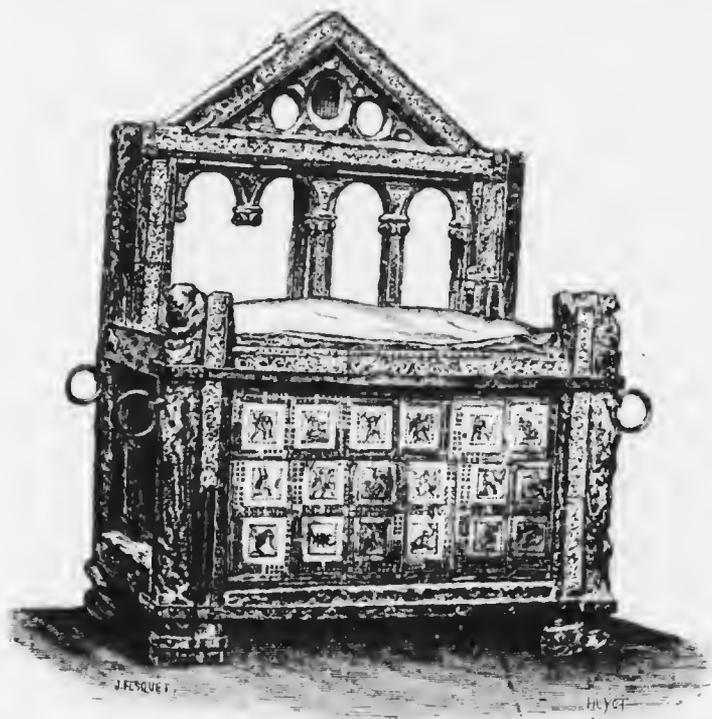


Fig. 44. — Chaire de saint Pierre. — Basilique vaticane.

timidité, ils n'empêchèrent pas les manifestations religieuses. La multitude des pèlerins étrangers et les députations des villes italiennes trouvèrent libre l'accès du Vatican. Assemblés au théâtre, les ennemis durent se contenter de lancer de violentes invectives et de protester contre la présence à Rome de tant de pèlerinages. Ils s'indignaient de voir des *étrangers* se considérer comme les habitants de la ville des papes, et ils entre-

voyaient le jour où le droit de citoyen romain serait revendiqué par tous les catholiques de l'univers.

La mort n'épargna pas le sacré collège en 1877. Le cardinal Pecci perdit, cette année, deux de ses amis d'enfance et de ses plus nobles collaborateurs durant le long pontificat de Pie IX. Ce furent les cardinaux Riario Sforza et de Angelis. Tout le monde connaît la vie si pleine de bonnes œuvres et la mort également sainte du premier, dans sa ville archiepiscopale de Naples. La vie du second n'avait été ni moins vertueuse, ni moins héroïque, ni moins laborieuse. Sa science éminente ne le sauva pas des prisons piémontaises. Le cardinal de Angelis avait siégé au concile du Vatican et s'y était distingué avec M<sup>sr</sup> Pecci (1). Deux autres membres du sacré collège qui se firent également remarquer dans ce grand concile œcuménique, les cardinaux Bizzari et Catali, moururent aussi cette année.

Le cardinal de Angelis surtout était très cher à Pie IX. Nés tous les deux dans les Marches, sur le rivage de la mer Adriatique, ils s'étaient voués de bonne heure une amitié inaltérable, fondée sur une mutuelle estime. Au conclave de 1846, le cardinal Mastai-Ferretti avait toujours voté pour le cardinal de Angelis, et celui-ci, de son côté, avait porté son choix sur son fidèle ami. Les épreuves et les persécutions qu'ils durent ensuite endurer pour la même cause ne firent qu'augmenter encore cette amitié profonde et sainte.

Pie IX avait confié à de Angelis la charge importante de camerlingue de la sainte Église romaine, à laquelle appartient l'administration temporelle du saint-siège pendant l'interrègne qui précède ordinairement l'élection du pape.

La mauvaise santé du cardinal Pecci le força de rester à Rome jusqu'à la fin du mois d'août 1877. Il revint alors à Pérouse présider comme toujours les examens de son séminaire et distribuer lui-même les prix. Il voulait demeurer fidèle à cet amour surnaturel qu'il avait pour son église et son clergé.

Le terme de son épiscopat approchait.

Au milieu du mois de septembre, il reçut la nouvelle que le

(1) Cf. *Autour du Concile*, par Charles Yriarte.



Dévouement des Pontifes romains, dans les temps de calamité. Grégoire  
I<sup>er</sup> délivre Rome du fléau de la peste; fresque de Fréd. Zuccaro; Vatican,  
XVI<sup>e</sup> siècle.

saint-père allait, dans le prochain consistoire, le nommer camerlingue à la place du cardinal de Angelis. La lettre officielle qui l'en informait l'invitait en même temps à venir résider à Rome et à laisser à son coadjuteur l'administration du diocèse. L'ombre de la croix pontificale tombait déjà sur le cardinal Pecci.

Le pape, prévoyant sa fin assez prochaine, sentait qu'il allait laisser au nouveau camerlingue une responsabilité très lourde. En choisissant pour ce poste l'évêque de Pérouse, il semblait ratifier le choix de l'épiscopat italien. Il ne pouvait confier la direction des affaires à une main plus ferme, à un jugement plus sûr aux approches de l'heure suprême.

Cette heure vint lentement toutefois. Jusqu'à l'automne, les pèlerins ne cessèrent d'affluer à Rome. Tout était extraordinaire en Pie IX, sa longévité, ses malheurs, son héroïque courage, sa bonté inépuisable et cette franche amabilité qui lui gagnait tous les cœurs. Il se faisait porter à la salle d'audience, et, en passant à travers la foule de ses enfants venus de loin, il les bénissait et les encourageait. Tous les catholiques l'aimaient comme un père.

On avait offert au cardinal Pecci l'évêché de Frascati; mais rien ne pouvait le séparer de cette église de Pérouse à laquelle il avait prodigué la force de son âge et la fleur de sa vie. Tout en prenant connaissance des devoirs de sa nouvelle charge, il préparait sa prochaine lettre pastorale. Celle qu'il avait adressée à ses diocésains pour le carême de 1876, était intitulée, *l'Église catholique et le dix-neuvième siècle*. En 1877, il prit pour thème, *l'Église et la civilisation* (1). C'était une grande question qu'il ne pouvait épuiser en une seule fois. Il allait continuer le même sujet, à l'occasion du carême de 1878. Il profita dans ce but des moments libres que lui laissaient, à Rome, des occupations et des soucis sans nombre.

Le nouvel an était commencé. Le cardinal touchait à la fin de sa soixante-huitième année. Sa santé, qui n'avait jamais été robuste depuis son premier séjour au collège de Viterbe, était encore affaiblie par un long épiscopat et par de nombreux

(1) *Le pape Léon XIII*, Paris, 1878.

travaux. N'était-il pas temps pour lui de déposer le fardeau du ministère épiscopal et de chercher le repos? Il n'y pensait pas. Tant que Dieu lui laisserait un reste de force, il voulait le consacrer à la cause de la vérité. Voici comment il débute dans sa dernière lettre pastorale à ses diocésains de Pérouse : « Après avoir été, pendant de longues années, uni avec vous par les liens sacrés du ministère pastoral et par des relations qui furent toujours affectueuses de part et d'autre, nous sentons, très chers fils, tout le poids d'une séparation qui ne laisse pas d'être douloureuse, malgré les graves raisons qui l'imposent. Vous comprenez facilement avec quelle satisfaction notre cœur, sous le coup de cette douleur, voit approcher le saint temps du carême, où notre devoir nous oblige à rompre le silence et à vous adresser la parole.

« Puisque nous ne pouvons revenir en personne au milieu de vous, nous y retournons par cette lettre, afin de converser avec vous, et de nous consoler mutuellement par l'échange des sentiments de notre foi. Ce sont des douceurs que Dieu tient en réserve pour les évêques, en compensation des douleurs et des amertumes. Que peut-il y avoir de plus consolant pour nous que de nous entretenir avec le troupeau qui fait notre joie; de lui parler de Dieu et de son Christ, de sa sainte Église, des devoirs de notre religion et de ses immortelles espérances, en lui répétant comme autrefois l'Apôtre : *Tenez-vous fermes dans le Seigneur, ô mes bien-aimés* (1)?

Nous regrettons de ne pouvoir donner au moins une analyse de ces deux dernières lettres pastorales; elles sont écrites de main de maître et traitent avec une incomparable supériorité le sujet brûlant de la civilisation dans ses rapports avec l'Église. Dans la première, M<sup>gr</sup> Pecci commence par démasquer l'artifice des adversaires de l'ordre chrétien, qui voilent sous le grand mot de civilisation le chaos moral et politique où ils voudraient précipiter la société, en haine de l'œuvre créée par l'Église.

« Cette fausse idée de civilisation est comme un glorieux drapeau à la suite duquel on entraîne les peuples, pendant que

(1) Philippiens, iv, 1. — *Scelta*, p. 223, 271.

l'on dissémine partout les doctrines les plus dangereuses, Au milieu du bruit étourdissant que font les propagateurs, au milieu du conflit et du chaos des idées, on inculque cette notion, que c'est notre faute, à nous catholiques, si la civilisation n'est pas libre de faire plus de progrès et ne s'élève pas à de plus magnifiques destinées. De là vient cette lutte que l'on a voulu nommer la lutte pour la civilisation (1), mais qui devrait s'appeler plus justement l'oppression violente de l'Église (2). »

Ces paroles remarquables annoncent le combat que le successeur de Pie IX va, sous nos yeux, engager contre le *Culturkampf*. Les enseignements contenus dans ces deux lettres sont dignes de celui qui devait donner à l'univers l'encyclique *Immortale Dei*.

La Rome chrétienne, et, dans cette Rome, le Vatican, présentait aux premiers jours de 1878, et durant les longues semaines du mois de janvier, un sujet du plus grand intérêt pour tout le monde catholique. L'Église entière, dans la personne de ses représentants, s'était prosternée aux pieds de Pie IX dans le cours de l'année précédente, et maintenant sur tous les points du globe on s'informait avec une filiale et tendre inquiétude des progrès de la maladie mortelle qui menaçait une vie devenue d'autant plus chère qu'elle s'était prolongée au delà du terme ordinaire. L'âme si aimante et si éprouvée du vénérable pontife semblait indécise sur le seuil du monde invisible, partagée entre le désir de rester avec ses enfants ou d'aller jouir de la gloire éternelle qui déjà l'enveloppait de sa lumière (3).

« Autour de l'auguste vieillard, à la fin de sa carrière, on avait vu tomber l'un après l'autre les cardinaux; les évêques qu'il avait le plus aimés, et sur lesquels il s'appuyait davantage. Lui et trois ou quatre membres du sacré collège restaient seuls debout, dépouillés et déchirés par la tempête et la foudre, comme ces arbres dix fois séculaires des forêts de la Californie,

(1) *Culturkampf*. — *Histoire du Culturkampf dans la Prusse-Allemagne*, par le docteur Majunke.

(2) *Scelta*, p. 246.

(3) *Histoire illustrée de Pie IX et de son pontificat*, par Alexis de Saint-Albin.

qui s'élèvent dans leur grandeur solitaire, sur les flancs de la montagne, tandis qu'à leurs pieds gisent les trones des géants leurs contemporains, et que tout autour grandit une nouvelle génération.

« Les prières de l'univers catholique ne purent conserver longtemps une vie dont la flamme vacillait durant tout le mois de janvier et jusqu'au commencement de février. Les joies spirituelles dont l'âme de Pie IX était inondée compensaient les cruelles appréhensions que lui causait le triomphe, dans le cabinet du Quirinal, d'un radicalisme de plus en plus hostile (1). »

Le cardinal Pecci, sur lequel le pontife mourant s'appuyait avant tout, lui rappelait leurs amis communs, de Angelis, Riario Sforza et tant d'autres qui s'étaient montrés, dans toutes ces années d'épreuves et de combats, les vaillants défenseurs de la vérité catholique et des droits du saint-siège. Ils avaient précédé leur chef dans le repos éternel. Celui-ci allait les suivre.

Le jour suprême arriva, et le monde catholique pleura sincèrement ce glorieux Pie IX qui était aimé comme jamais pape ne le fut depuis saint Pierre.

Quand on annonça cette mort à l'Italie et à l'univers chrétien, le cardinal Pecci n'avait pas terminé sa lettre pastorale. Il se hâta de la compléter pendant qu'il était encore sous le coup de l'émotion causée par une fin si belle. La lettre porte la date du 10 février.

« Chers enfants, dit-il, il faut que notre cœur laisse exhaler la douleur qui l'accable. J'ai à vous rappeler le triste événement qui vient de plonger dans le deuil la catholicité, au moment même où les maux s'accumulent pour opprimer l'Église sous leur poids. Quand je commençai cette lettre, j'étais loin de penser que notre glorieux pontife, notre père si affectueux, nous serait enlevé si subitement. J'espérais, au contraire, qu'il serait rendu à une santé plus robuste, que je pourrais encore une fois lui demander pour vous sa bénédiction apostolique, et vous engager en même temps à prier pour

(1) *Vie de Pie IX*, par B. O'Reilly, New-York, 1878, 1<sup>re</sup> édition, p. 522.

votre chef et votre père. Dieu, dans ses conseils, a jugé qu'il valait mieux qu'il en fût autrement. Il a hâté pour son serviteur l'heure de la récompense si bien méritée par de longs et précieux services rendus à l'Église notre mère, par ses actes immortels, par ses souffrances endurées avec constance, dignité et fermeté.

« Bien chers coopérateurs, ne manquez pas de recommander, au saint sacrifice, cette âme dans laquelle Dieu avait imprimé une si vive image de lui-même. Parlez à vos troupeaux de ses mérites, et dites-leur combien ce grand pape a travaillé non seulement pour l'Église et pour les âmes, mais encore pour la cause de la civilisation chrétienne... Je vous en supplie, très chers frères et enfants bien-aimés, demandez à Dieu avec instance qu'il daigne bientôt accorder un chef à l'Église, et le couvrir, quand il sera élu, du bouclier de sa vertu, afin que la barque de Pierre vogue avec sûreté à travers les brisants, jusqu'au port désiré (1). »

Le cardinal Pecci, en traçant ces lignes, ignorait qu'il invitait ses prêtres et ses fidèles à prier pour lui-même. Si son humilité ne lui avait caché l'avenir, il aurait vu l'évêque de Pérouse monter sur le trône pontifical, et il aurait entendu l'univers catholique le saluer sous le nom de Léon XIII.

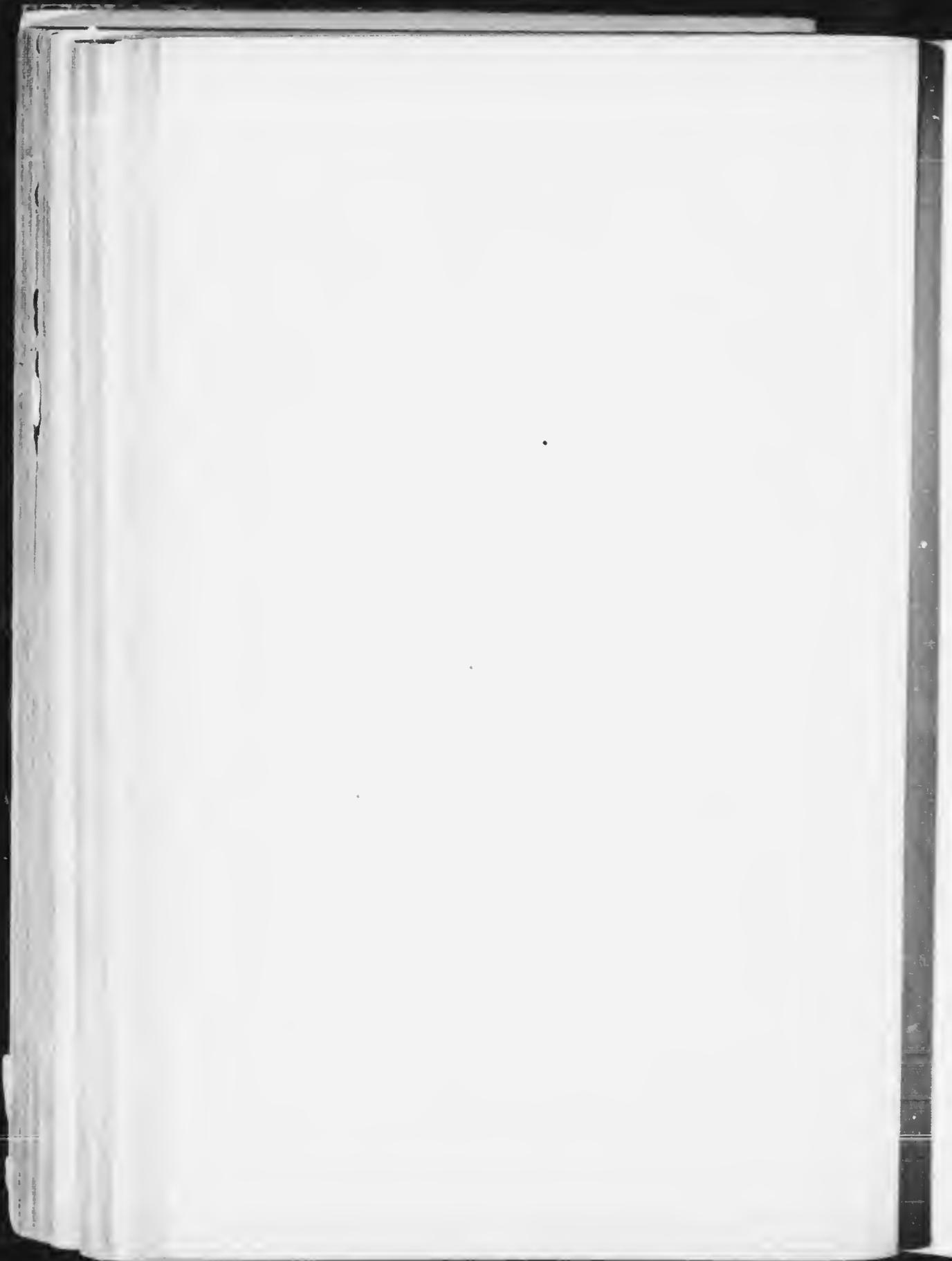
(1) *Scelta*, p. 297.



QUATRIÈME PARTIE.

---

SOUVERAIN PONTIFICAT.



## CHAPITRE PREMIER.

### L'ÉLECTION.

Gravité de la situation. — Protestation de Pie IX et du sacré collège contre le roi d'Italie. — Précaution prise par le cardinal camerlingue. — Ouverture du conclave. — Premier ballottage : le cardinal Pecci obtient trente-huit votes; ses frayeurs. — Troisième ballottage : le cardinal Pecci obtient quarante-quatre votes; il est élu. — Léon XIII. — Joie à Pérouse.

**U**n des derniers actes de Pie IX fut de protester solennellement par son secrétaire d'État, le cardinal Simeoni, huit jours après la mort de Victor-Emmanuel, contre les prétentions du nouveau roi à la souveraineté des États de l'Église. Le pontife, si près du tribunal de Dieu devant lequel son persécuteur avait déjà paru, déclarait qu'il « maintenait intact, contre une spoliation inique, le droit de l'Église à son ancien domaine (1) ».

Il voulait annoncer une dernière fois à l'univers entier qu'il ne consentait en aucune manière « aux faits accomplis » par la révolution.

Pie IX, on le sait, manifesta une sollicitude toute paternelle à la nouvelle du danger où se trouvait le roi, et son premier mouvement fut de tomber à genoux avec son entourage et de prier pour cette âme qui paraissait devant le juge suprême. On ne sera pas tenté de croire qu'il se soit glissé dans sa protestation une pensée de vengeance personnelle. Tout sentiment de cette nature était étranger au caractère si doux et si miséricordieux de Pie IX.

(1) *Les Actes du pontificat de Pie IX.*

Cette protestation envoyée à toutes les cours catholiques était l'accomplissement d'un devoir. Tout pape, en vertu de son serment, est tenu de défendre, même aux dépens de sa vie, s'il le faut, le droit imprescriptible de l'Église à ses États, qui sont la garantie de son indépendance et de sa liberté dans l'exercice de sa mission divine. Le pontife romain doit sans cesse affirmer ce droit et protester jusqu'à la mort contre l'usurpateur.

À la nouvelle de la mort de Pie IX, la presse même protestante demanda si le gouvernement italien permettrait aux cardinaux de s'assembler librement et de donner un successeur au pontife défunt. Et alors même que l'élection pût avoir lieu, le nouveau pape serait-il reconnu par l'Italie, l'Allemagne et les autres puissances hostiles au catholicisme? C'était, disait-on, une occasion unique pour le gouvernement italien de tenter un sursis au besoin, afin d'avoir un pape à lui, un pape qui ne fit pas difficulté de se « réconcilier avec la civilisation moderne », cette *civilisation* représentée par Garibaldi, Depretis, Mancini et Baccelli. Par ce moyen, on terminait le conflit entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel dans la péninsule.

Ainsi parlaient les esprits forts qui dirigeaient la presse antichrétienne. Mais la question, dans sa nature et dans sa portée, échappait complètement à ces raisonneurs superficiels.

Plusieurs catholiques, il est vrai, appréhendaient une intervention des puissances, ou tout au moins de l'Italie; un bien plus grand nombre encore de personnes peu favorables à l'Église et à la papauté désiraient ardemment que l'on profitât de la circonstance pour mettre fin à la série des papes. De tels désirs ne sont pas près de se réaliser. La dynastie des pontifes romains doit survivre aux royaumes et aux empires, aux républiques et aux démocraties de toutes les formes et de toutes les nuances.

En réalité, le gouvernement italien ne se mêla pas, après la mort de Pie IX arrivée le 7 février 1878, de ce qui se passait à l'intérieur du Vatican. Il laissa le cardinal camerlingue libre d'administrer ce qui restait du domaine temporel de l'Église et de disposer toutes choses, selon l'usage, pour rendre

au pontife défunt les honneurs funèbres et assembler le conclave. Le cardinal, de son côté, avait résolu de ne fournir aucun prétexte au gouvernement ou aux autorités municipales de passer le seuil du Vatican.

La coutume avait toujours été, quand le pape mourait au Quirinal, d'exposer le corps dans la chapelle Pauline et de donner libre accès à la population. Si le pape mourait au Vatican, on exposait son corps dans la chapelle Sixtine. Mais, comme cette dernière chapelle se trouve dans l'enceinte même du palais, la seule partie de Rome respectée par la révolution, on ne pouvait y exposer le corps de Pie IX sans se mettre dans l'alternative ou de fermer les portes du palais au peuple, ou d'offrir à la police municipale l'occasion d'entrer avec la foule.

Le cardinal camerlingue décida que, vu les circonstances, le corps serait exposé dans l'église de Saint-Pierre; il prit, en même temps, toutes sortes de précautions pour empêcher le désordre et pour ne fournir aucun prétexte à la municipalité d'intervenir.

Malgré les rumeurs répandues en Europe et en Amérique sur l'intervention probable du gouvernement italien dans l'élection du pape, le premier soin du sacré collège, en s'assemblant après la mort de Pie IX, fut de confirmer, par une protestation collective adressée aux puissances dans les formes usuelles, l'acte solennel de Pie IX que nous avons mentionné plus haut. Cette protestation est du 19 février, jour même où s'ouvrit le conclave.

Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la mort du pape jusqu'à cette date, le cardinal camerlingue montra un tact parfait et une prudence achevée dans toutes les mesures qu'il dut prendre pour se conformer aux usages de la curie romaine.

Pendant les neuf jours qui suivent le décès d'un pape, on doit célébrer, dans toutes les églises de Rome, un service pour le repos de son âme. C'est une touchante coutume. Elle rappelle aux chrétiens de tout rang que plus haute est la position dans l'Église comme dans l'État, plus grande aussi est la responsabilité, plus formidable est le compte à rendre au tribunal du Dieu vivant, plus rigoureux par suite est le

devoir des fidèles de prier pour ceux qui, en se dévouant aux intérêts de leurs âmes, ont porté le poids d'une charge si lourde.

Outre les dispositions que nécessita cette neuvaine funebre, le cardinal Pecci dut préparer l'ouverture du conclave. Le Quirinal, où le sacré collège s'était assemblé lors des élections précédentes, offrait un local beaucoup mieux approprié à la clôture absolue imposée aux électeurs et à la stricte observation des règles prescrites par les constitutions papales. Au Vatican, il fallait tout disposer, en se souvenant que le conclave devait se tenir dans une ville gouvernée par un pouvoir ennemi.

Le camerlingue avait eu soin, aussitôt après la mort du pape, de faire venir les architectes Vespignani et Martinucci. Il leur donna les instructions les plus précises et les plus complètes, et leur commanda de se procurer au plus vite un nombre suffisant d'ouvriers, avec le matériel nécessaire, et de se mettre à l'œuvre sans perdre un instant. Le 10 février, cinq cents ouvriers au moins étaient occupés au Vatican. Les logements des cardinaux et de leurs conclavistes, des officiers et du personnel indispensable, les meubles et les provisions, tout en un mot fut préparé avec soin en vue d'un conclave prolongé.

Le cardinal Pecci porta son attention sur les moindres détails; par exemple, il voulut que la cuisine se fit dans l'enceinte réservée et il défendit d'introduire du dehors aucune nourriture. Il mettait de la sorte à l'abri de tout soupçon l'intégrité des votes que le sacré collège allait émettre. Cette mesure était sage dans les circonstances où se trouvait Rome et le saint-siège.

Le dimanche, 17 février, la neuvaine préparatoire se termina dans la chapelle Sixtine par une messe pontificale des morts. Les cardinaux étaient présents. Le lundi 18, ils assistèrent dans la chapelle Pauline à la messe solennelle du Saint-Esprit; la soirée du même jour fut consacrée aux cérémonies qui précèdent immédiatement l'entrée en conclave.

Les quatre dernières élections avaient eu lieu au Quirinal, et, Rome étant libre alors sous la domination des papes, l'ouverture du conclave était annoncée au peuple par des proces-

sions très imposantes. La messe du Saint-Esprit se chantait avec pompe à Saint-Pierre par le doyen du sacré collège et un orateur rappelait aux électeurs, du haut de la chaire, en présence même du tombeau des saints apôtres, le grand devoir qu'ils allaient accomplir. Le retour au Quirinal se faisait aussi en procession. Les cardinaux étaient vêtus de violet, signe de deuil. Leurs conclavistes ouvraient la marche; après eux venaient les chantres du pape. Un maître des cérémonies portait la croix pontificale immédiatement avant le sacré collège, dont les membres suivaient dans l'ordre de leur dignité et de leur promotion, les cardinaux-diacres après la croix, puis les cardinaux-prêtres et enfin les cardinaux-évêques. Les prélats et les officiers qui prenaient part au conclave, fermaient la procession. Le chant du *Veni Creator*, que le peuple répétait avec tout l'élan de sa foi, avait quelque chose de sublime et de divin. Pour les étrangers surtout c'était un spectacle étonnant. Tout le monde avait intérêt à faire descendre sur les électeurs la lumière et la force du ciel.

Il n'y eut rien de ces grandes cérémonies extérieures, le 18 février 1878 : ni procession dans les rues de Rome à travers les flots du peuple chantant et priant, ni messe solennelle sous le dôme majestueux de Michel-Ange et auprès du tombeau des saints apôtres, ni procession au Quirinal. Sur ce palais des pontifes flottait le drapeau italien marqué de la croix de Savoie.

La messe solennelle du Saint-Esprit fut célébrée dans l'intérieur du Vatican par le cardinal Schwarzenberg, archevêque de Prague et doyen de l'ordre des cardinaux-prêtres. Le cardinal Amat, doyen du sacré collège, était malade; il dut se faire porter en litière de son logis à la chapelle Pauline, et ensuite à sa cellule dans le conclave. Le cardinal Morichini ne jouissait pas d'une bien meilleure santé. Il ne put gravir les escaliers du palais qu'à l'aide de deux assistants. Le cardinal Catterini, le chef des cardinaux-diacres, ne prit part à l'élection que grâce à une volonté énergique qui sut triompher de la faiblesse corporelle.

Les soixante et un cardinaux, réunis dans la chapelle Pauline, formaient une noble et imposante assemblée. Quatre

membres du sacré collège se trouvaient seuls absents : le cardinal Moraes-Cardoso, patriarche de Lisbonne, qui arriva le lendemain, et fut aussitôt admis au conclave; le cardinal Brossais-Saint-Marc, qui était sur son lit de mort; le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, et le cardinal Mac-Closkey, archevêque de New-York. Ces deux derniers arrivèrent à Rome après l'élection du pape.

La Providence avait disposé toutes choses avec tant de sagesse que, malgré les circonstances critiques où se trouvait le sacré collège, les puissances européennes n'exercèrent aucune influence, ni sur la direction du conclave, ni sur le choix des électeurs. Un grand bien devait sortir ainsi des révolutions du siècle qui touche à son déclin : la liberté des élections papales.

À l'issue de la messe, le sacré collège se rendit processionnellement de la chapelle Pauline à la chapelle Sixtine, en passant par la Sala Regia. Arrivés dans cette dernière chapelle, tous les cardinaux s'agenouillèrent et le sous-doyen récita le *Veni Sancte Spiritus* avec l'oraison; après quelques instants d'adoration en silence, tout le monde s'assied, et le sous-doyen lit à haute voix les constitutions pontificales sur les conclaves. Chacun fait ensuite le serment de les observer. Le gouverneur du conclave, le prince maréchal, le secrétaire et les autres officiers font à leur tour les serments requis par leurs fonctions respectives.

Là se termine le cérémonial prescrit pour la première moitié de cette journée. L'après-midi est consacrée par les membres du sacré collège à terminer les affaires les plus pressantes, à recevoir la visite des personnes qui ont droit d'accès au palais en ces occasions, comme les ambassadeurs des puissances amies du saint-siège, le patriarcat romain et les étrangers de distinction.

Avec l'*Ave Maria* finit chaque jour le temps consacré aux affaires chez les Romains. Quand le son de l'*Angelus* a cessé, une cloche se fait entendre dans les vastes corridors du Vatican, et le maître des cérémonies pontificales crie à haute voix : *excant omnes!* Plus d'une ardente prière avait été faite dans l'enceinte de ce vaste palais, pendant l'après-midi, pour que

tel ou tel cardinal fût élu à la place du pontife dont on fermait hier le cercueil et la tombe.

Cette dignité, surtout à l'heure présente, n'était pas à envier. Pour la remplir dignement, il fallait la science des docteurs et la force des martyrs. Dieu devait y pourvoir.

Le prince Chigi, le maréchal héréditaire de la sainte Église romaine et le gardien du conclave, est chargé d'office de veiller à ce que toutes les précautions extérieures pour la parfaite clôture soient prises et observées. A l'heure fixée, il part des appartements du maître de la chambre, avec ses assistants, pour accomplir son grave devoir. Ce défilé est imposant. Le prince, en grande tenue, marche accompagné de ses quatre capitaines, escorté de gardes nobles, de la garde suisse et d'un corps nombreux de domestiques en livrée, portant des flambeaux. Ils parcourent ensemble les corridors, examinant, scrutant tout, et arrivent à la grande porte qui donne accès au conclave. Sur le seuil se trouve le cardinal Pecci, camerlingue, avec les trois cardinaux, chefs d'ordres. Après les salutations d'usage, le cardinal camerlingue et le prince maréchal ferment la grande porte, l'un à l'intérieur, l'autre à l'extérieur. Le dernier place la clef qu'il retire de la serrure, dans un sac de velours cramoisi et la garde soigneusement jusqu'à la fin du conclave.

M<sup>r</sup> Ricci-Parracciani, gouverneur du conclave, fait de son côté l'inspection de la clôture pour se conformer à son serment, et s'assure avec scrupule qu'il n'existe aucun moyen de communication possible avec le monde du dehors. Le défaut de clôture rigoureuse entraînerait la nullité de tout choix fait par les électeurs, alors même que l'on aurait observé strictement toutes les autres formalités. Le cardinal camerlingue a pris un surcroît de précautions. Nous n'aurons pas à craindre de communication clandestine.

Jetons un coup d'œil sur la chapelle Sixtine où doit se faire l'élection. Des deux côtés, se trouvent rangés soixante-quatre trônes ou sièges élevés, surmontés chacun d'un dais, signe de la souveraineté. En effet, tous les électeurs sont en ce moment dépositaires de la dignité pontificale. Il y a trente-deux sièges de chaque côté, portant tous un numéro très lisible. Devant chaque siège est une petite table avec papier, plumes

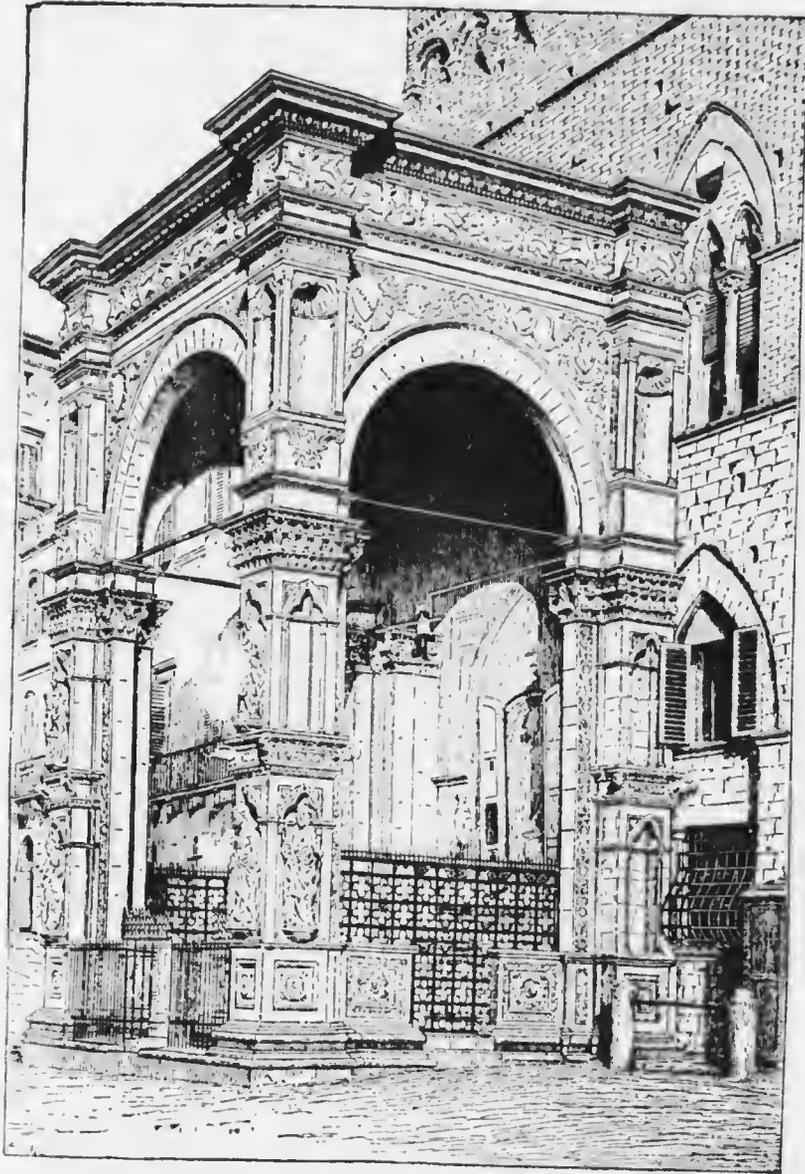
et encre. Quatre de ces sièges avec leur dais sont drapés en vert : ce sont ceux des cardinaux qui ont voté au conclave de 1846. Les autres sont drapés en violet; ce sont ceux des cardinaux créés par Pie IX.

Quelle ne dut pas être l'émotion de ces cardinaux qui, en 1846, siégèrent au conclave avec Jean Mastai-Ferretti, quand ils se virent appelés à choisir un pape capable de porter la lourde croix que Pie IX avait déposée sur le bord de la tombe, croix formidable pour des épaules humaines. Ces vénérables vieillards nous rappellent ceux qui s'assemblaient jadis dans les catacombes afin d'élire le successeur de l'apôtre Pierre, du premier Clément, du premier Sixte, du premier Pie, dont le corps mutilé est là devant leurs yeux et leur dit hautement ce qu'un pape doit attendre.

Il n'y a pas d'assemblée électorale connue dans l'histoire qui ait la majesté de ces conclaves, dans lesquels on choisit des hommes qui, à l'exemple de Simon Pierre, doivent paître tout le troupeau de Jésus-Christ, et sont prêts, s'il le faut, à donner leur vie pour leurs brebis.

Voyons comment les électeurs procèdent à l'accomplissement du devoir sacré qui leur incombe. Le 19 février s'est levé sur Rome. Une aurore resplendissante, se montrant de l'autre côté du Quirinal et de l'Esquilin, verse ses clartés sur le dôme de Saint-Pierre et la masse élevée du Vatican. Dans ce palais des papes, il n'est personne, excepté les malades, qui n'ait devancé le jour. Il y a tant de raison de prévenir l'aurore et de se présenter aux pieds du trône de grâce. Il s'agit des plus graves intérêts de l'Église universelle.

Avant que les premières heures de la matinée soient passées, la voix sonore du maître des cérémonies se fait entendre dans les corridors, auprès des cellules des électeurs : *In capellam, Domini*, « A la chapelle. Messieurs. » C'est la voix de l'Église elle-même. Et ces hommes d'obéir avec la docilité de petits enfants. Ils prennent, dans la Sixtine, les places qui leur sont assignées. Le cardinal Pecci, camerlingue, occupe le siège portant le numéro *neuf*, du côté de l'évangile. Le sous-doyen célèbre une messe basse; à la suite tous s'asseyent et commencent l'élection proprement dite.



La Papauté et l'Italie Chrétienne. Loge des Papes à Sienne,  
d'après Antonio Frédérighi.

Trois cardinaux sont choisis pour surveiller le scrutin et compter les votes. Ils doivent examiner chaque schedula ou billet déposé sur l'autel dans le grand calice qui sert d'urne électorale. Cette schedula est une feuille de papier qui se divise en trois parties bien distinctes, suivant une forme prescrite. Au haut, l'électeur écrit en latin : « Je, cardinal N..., élis pour souverain pontife mon révérendissime seigneur le cardinal N... » Au centre doit figurer le nom du cardinal pour lequel on vote. Au bas, l'électeur met un texte de l'Écriture sainte à son choix, qui sert, en cas de doute, à vérifier l'authenticité du vote et l'identité de la signature. Le haut et le bas sont pliés et scellés, ne laissant apercevoir au centre que le nom du candidat.

Ces bulletins étant ainsi préparés, les cardinaux s'avancent, l'un après l'autre, au pied de l'autel. Chaque électeur à genoux prononce à haute et intelligible voix le serment : « J'appelle en témoignage Notre-Seigneur Jésus-Christ, mon juge, que j'élis la personne que je crois devant Dieu digne d'être élue, ce que je confirmerai dans l'*accessus*. » Alors, montant sur la plate-forme de l'autel, il dépose son bulletin sur la patène et, de la patène, il le laisse tomber dans le calice.

Pendant que les cardinaux votent ainsi dans la chapelle, on recueille, d'après des formes rigoureusement prescrites, le vote du cardinal Amat dans sa chambre.

Tous les bulletins ayant été déposés dans le calice, les trois cardinaux qui surveillent le scrutin montent à leur tour à l'autel. L'un d'entre eux prend le calice, le recouvre de la patène, et le secoue vigoureusement. Un second tire les bulletins, l'un après l'autre, du calice, les compte et les dépose dans un second calice. Le nombre est de soixante et un. Si ce nombre n'avait été très exact, il aurait fallu brûler les bulletins et recommencer le vote.

Alors les membres chargés du scrutin prennent le second calice avec son contenu et le portent à une grande table carrée placée sous les yeux de tous les électeurs. Le plus avancé en âge des trois tire du calice le bulletin plié avec soin et lit à haute voix le nom écrit au milieu ; il passe ce bulletin au cardinal qui le suit par rang d'ancienneté ; celui-ci en donne éga-

lement lecture à haute voix ; le troisième en fait autant. Chacun des trois prend note du nom qu'il vient de lire. Ainsi chaque nom est prononcé trois fois, à haute voix, pour qu'il n'y ait point de méprise.

Pendant ce temps-là, chacun des autres électeurs, assis à sa table, a devant lui une liste imprimée de tous les cardinaux et il marque le nom qui sort du calice.

Au premier tour de scrutin, le nom du cardinal Joachim Pecci est vingt-trois fois proclamé avec cette triple répétition. Aucun autre membre du conclave ne reçoit un pareil nombre de suffrages.

Quand le vénérable camerlingue entendit son nom revenir si souvent, il ressentit un trouble visible. Ses traits pâles, amaigris, ascétiques, se couvrirent d'un voile de tristesse à laquelle se mêla une sorte de terreur.

Mais le nombre de vingt-trois n'était pas suffisant ; une majorité absolue des deux tiers des votants était nécessaire pour la validité de l'élection. Ainsi cette première session du conclave se passa sans résultat définitif. Les bulletins furent livrés aux flammes et le filet de fumée bleuâtre qui sortit du tuyau de poêle, à une des fenêtres de la chapelle, avertit les curieux autour du Vatican qu'il n'y avait pas d'élection.

Joachim Pecci quitte la chapelle Sixtine avec un grand poids sur le cœur, et, rendu dans sa cellule, il prie Dieu de toute la ferveur de son âme de ne pas permettre que ce fardeau tombe sur ses épaules. Bien des détails d'administration l'occupent jusqu'à l'heure fixée pour la seconde session. Quand tout est prêt, les paroles : *In capellam, Domini*, frappent ses oreilles et affectent son âme, comme un coup douloureux réveille en sursaut un homme endormi.

La longue file des prélats, en habit violet, remplit de nouveau les corridors et la chapelle. Tout se passe dans l'après-midi comme le matin. Le *Veni Creator* est récité avec ferveur, chacun s'assied et prépare son bulletin.

Dans l'intervalle, des deux séances, chaque électeur a médité devant Dieu sur les éminentes qualités de celui qui vient d'obtenir vingt-trois suffrages. Les cardinaux italiens savent apprécier l'évêque de Pérouse. Les cardinaux étrangers connais-

sent moins ses mérites, ses travaux, ses écrits, ses vertus, ses rares qualités d'administrateur et de diplomate. Lui ne cesse de prier le Bien qui sonde les consciences et les cœurs de le prendre en pitié et de le soustraire au périlleux honneur du pontificat suprême.

Voyons quel est, après mûre délibération, le jugement de ses collègues. La nouvelle séance est commencée. M<sup>gr</sup> Pecci vote un des premiers puisqu'il est le neuvième sur la liste des électeurs. De retour à sa place, il attend, dans une angoisse facile à concevoir, le résultat de ce nouveau scrutin. Enfin le dernier bulletin est déposé et l'on procède au dépouillement des votes.

Cette fois encore le nom du cardinal Joachin Pecci est répété à plusieurs reprises. Le nombre vingt-trois est bientôt atteint et dépassé; le chiffre trente est prononcé. En ce moment, voyant que son nom revient encore, l'humble camerlingue se trouble. L'émotion s'empare de son âme. Un tremblement convulsif agite ses membres. Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui était son voisin, nous raconte ce qu'il vit alors :

« Je remarquai que le cardinal Pecci, voyant que son nom revenait aussi souvent, et que tout semblait le désigner comme le successeur de Pie IX, ne put se contenir. De grosses larmes coulaient le long de ses joues et sa main tremblait tellement que la plume qu'elle tenait tomba à terre. Je la ramassai et la lui donnai en disant : « Courage! Il ne s'agit pas de vous ici. Il est question de l'Église et de l'avenir du monde. » Il ne répondit point, il leva seulement les yeux au ciel pour implorer l'aide de Dieu (1). »

Pendant ce temps-là, les suffrages se comptaient toujours et le nom du cardinal Pecci revint jusqu'au nombre trente-huit. Ce nombre ne fut point dépassé. Il ne constituait pas les deux tiers des suffrages. Par conséquent il n'y eut pas élection encore cette fois. Il fallut attendre jusqu'au mercredi, 20 février, pour avoir un scrutin décisif.

Ainsi le cardinal Pecci eut un moment de calme. La nuit vint procurer un peu de repos et quelques heures d'oubli à

(1) Lettre pastorale.

cette âme que de longues années de lutttes soutenues pour l'Église avaient fatiguée, et que la perspective du pontificat remplissait d'une indicible frayeur.

Le lendemain, avec les premières lueurs du jour, l'agonie recommença. M<sup>sr</sup> de Bonnechose, archevêque de Rouen, nous a laissé une description aussi saisissante que vraie de la conduite du camerlingue.

« Le cardinal Pecci, auquel une majorité des suffrages avait été donnée l'après-midi du premier jour, parut, le mercredi matin, pâle et consterné. Au moment où le scrutin allait commencer, il alla trouver un des membres les plus vénérés du sacré collège (1). « Je ne puis me contenir, lui dit-il, il faut que je parle au sacré collège. Je crains qu'ils ne commettent une grande erreur. On croit que j'ai du savoir; ils me font l'honneur de me supposer de la sagesse. Je ne suis ni docte ni sage. Ils pensent que j'ai les qualités nécessaires pour être pape. Or je n'ai rien de tout cela. Voilà ce que je voudrais dire au sacré collège. » Heureusement, l'autre lui répondit : « Quant à votre savoir, c'est à nous et non à vous d'en juger. Quant à vos qualités, Dieu les connaît. Confiez-vous à lui. » Le cardinal obéit (2). »

Le troisième scrutin commença le mercredi matin, 20 février, à la même heure que la veille. Tout se passa d'abord de la même manière. Les cardinaux devaient être bien touchés des frayeurs de leur vénéré collègue. Cette humilité le recommandait à leurs suffrages. Ils le savaient bien, ce n'était pas une couronne de fleurs qu'ils allaient lui mettre sur la tête en lui imposant la tiare. Être pape, dans les circonstances où se trouvait le saint-siège, c'était être martyr. De plus, la barque de Pierre était semblable à un navire qui se trouve en pleine mer, au centre même d'un cyclone, au moment où le trouble profond de tous les éléments confond la science du plus expérimenté navigateur. Il fallait une sagesse surhumaine et une fermeté inébranlable pour bien diriger le vaisseau de l'Église.

Le scrutin commença. Tout le monde semblait pressentir

(1) Le cardinal Bartolini.

(2) *Conni stori*.

qu'il serait décisif. M<sup>r</sup> Pecci s'efforçait d'être calme et de le paraître. Il ne pouvait rester indifférent; mais il s'était mis à la disposition de la Providence. Dès qu'on procéda au dépouillement des bulletins, un silence solennel régna dans l'enceinte sacrée. Le nom du pieux cardinal sortait sans cesse de l'urne. Enfin, quand le dernier vote est proclamé, Joachim Pecci a obtenu quarante-quatre suffrages.

C'était plus que les deux tiers exigés par les constitutions pontificales.

Les maîtres des cérémonies, avec le sous-doyen du sacré collège et les doyens des cardinaux-prêtres et des cardinaux-diacres, s'avancent et s'arrêtent devant le siège qui porte le numéro 9 : « Acceptez-vous le choix canonique que l'on vient de faire de vous comme pontife suprême de l'Église catholique? » demande le sous-doyen au milieu du plus profond silence. Le cardinal Pecci se lève. Il ne peut comprimer un léger tremblement. Sa voix est profondément émue. Mais il répond distinctement et sans hésitation aucune. Il affirme sa propre indignité. Tontelois, voyant le sacré collège à peu près unanime dans la détermination de lui imposer un tel fardeau, il s'incline devant la volonté de Dieu.

Le sous-doyen s'agenouille aussitôt à ses pieds. C'est le premier acte d'hommage. Le maître des cérémonies frappe des mains. Tous les cardinaux se lèvent et restent debout. C'est aussi leur premier acte d'hommage au nouveau souverain. A l'instant, on abaisse tous les baldaquins, excepté celui qui surmonte le siège du pape.

Alors le sous-doyen demande : « De quel nom voulez-vous être appelé? » Sans hésiter un seul instant, l'élu répond : « Du nom de Léon XIII. »

Voilà Joachim Pecci devenu Léon XIII, nom qui devra marquer dans l'histoire un règne glorieux pour l'Église et la civilisation. A peine le nom de Léon XIII eût-il été prononcé, que le cardinal Guibert demanda pour la France la première bénédiction apostolique du nouveau pape. Puisse cette bénédiction être pour le royaume de saint Louis le gage de la victoire sur la persécution antichrétienne!

Terminons notre récit. Le protonotaire apostolique prend

acte de tout ce qui vient de se passer, et le signe avec le prince maréchal, le préfet des cérémonies pontificales, le



Fig. 47. — La chapelle Sixtine. Tableau de Ingres. Musée du Louvre. -

secrétaire du conclave et les autres principaux officiers. Ensuite, les cardinaux-diacres, Mertel et Consolini, conduisent le pape derrière l'autel. Là, on lui ôte ses vêtements cardina-

liées, et il revêt la soutane, la ceinture et la barrette blanches des papes. Des bas blancs remplacent les bas rouges des cardinaux. Mais les pantoufles sont rouges, avec leur croix brodée en or. Par-dessus le rochet on met la mozzette de velours cramoisi bordée d'hermine, avec une étole blanche.

Pendant que Léon XIII prend ses insignes, on place sur l'autel même le trône portatif ou la *Sedia gestatoria*, et tout est préparé pour rendre le premier hommage solennel au nouveau souverain pontife. Cet acte s'appelle adoration, du verbe latin *adorare*; c'est la cérémonie par laquelle les anciens Romains manifestaient leur vénération pour tout être ou personne supérieure en se prosternant avec respect et en portant la main droite à la bouche, *ad os*. Dans l'adoration du sacré collège, la vénération se rend à celui qui représente immédiatement sur la terre le Rédempteur et le Maître du genre humain : elle se rapporte au Verbe incarné lui-même.

Léon XIII s'avance et monte sur le trône. Le cardinal Schwarzenberg, en l'absence du cardinal Amat, est le premier qui s'approche. Il ôte l'anneau cardinalice du doigt du pape, et y met l'anneau du Pape. Puis il se prosterne, baise les pieds du vicaire de Jésus-Christ qui, dans la dernière Cène, a lavé à genoux et baisé les pieds de ses apôtres. Il baise ensuite la main du pape, qui, à son tour, lui donne sur les deux joues le baiser de paix. Ainsi font tous les cardinaux et officiers du conclave.

Cette première adoration terminée, le cardinal Simeoni, préfet des palais apostoliques, fait ouvrir la grande *salle*, au-dessous du porche de Saint-Pierre, et la *loggia* centrale donnant sur la place. Le cardinal Catterini, doyen des cardinaux-diacres, demande au souverain pontife la permission d'annoncer l'élection à la foule qui attend à l'extérieur du Vatican. Le vénérable cardinal est malade et à peine capable de marcher; mais il est trop heureux du résultat de l'élection pour laisser à un autre le privilège de le proclamer.

Il y avait une grande multitude sur la place Saint-Pierre. On savait que l'élection était terminée, et tout le monde attendait avec impatience.

Entin, sur la loge extérieure, au-dessus de la grande porte



L'herésie et l'impunité confondues. Saint Pierre et Simon le Magicien. D'après une fresque de Polidore deCaravage, Vaticain, XVII<sup>e</sup> siècle.

de Saint-Pierre, la croix papale se montra soudain ; à la suite venaient les acolytes, les maîtres des cérémonies, les autres officiers et le cardinal Catterini. Celui-ci, se tournant vers la place, prononça ces paroles :

« Je vous annonce une joyeuse nouvelle. Nous avons un pape, l'Éminentissime et Révérendissime Joachim Pecci, cardinal-prêtre, du titre de Saint Chrysogone, qui a pris le nom de Léon XIII (1). »

Les cloches de Saint-Pierre sonnent aussitôt ; les églises de la ville entière répondent. La nouvelle de l'élection et le nom du nouveau pape se communiquent avec la vitesse de l'éclair, tandis que le télégraphe les annonce à tous les rivages de l'ancien et du nouveau monde.

Le canon du château Saint-Ange resta muet. Au Quirinal, on feignit d'être indifférent.

La majorité des familles nobles et, disons-le, presque toute l'ancienne population, celle qui était vraiment romaine, ressentait une joie sincère. Les 400,000 habitants que la révolution venait d'appeler dans la ville éternelle, durent comprendre que Dieu n'abandonne pas son Église.

Le soir, Rome fut illuminée spontanément. Les patriciens qui étaient demeurés fidèles à la papauté, savaient qu'ils s'exposaient par cette manifestation à la violence des révolutionnaires. En effet, ceux-ci, parcourant le Corso et les autres rues principales, lancèrent des pierres contre les fenêtres qui étaient illuminées.

Dans le Nouveau-Monde, le nom de Léon XIII fut joyeusement acclamé des catholiques. Ce fut un vrai soulagement d'apprendre que rien n'avait troublé ou entravé l'élection. Tous ceux qui tenaient à l'Irlande par les liens du sang et de l'affection se demandèrent s'ils verraient poindre l'aurore de la liberté et de la justice pour la patrie souffrante et opprimée.

Ce jour-là même, on avait célébré, à l'église cathédrale de Pérouse, une messe solennelle du Saint-Esprit, pour appeler la lumière d'en haut sur le sacré collège. Un peu après midi,

(1) *Annuntio gaudium magnum : Papam habemus Em<sup>m</sup> ac Rev<sup>m</sup> Dominum JOACHIMUM, sancte Romanae Ecclesiae presbyterum tituli S. Chrysogoni cardinalem Pecci, qui sibi nomen imposuit : LEO DECIMUS TERTIUS.*

une dépêche annonça le nom de l'élu. Inutile de dire avec quels tressaillements de joie la population de toute l'Ombrie accueillit l'élection de Léon XIII.

Le pape, disait-on, ne devait pas cesser d'être, pour ce peuple qu'il avait tant aimé, le plus tendre, le plus dévoué des pères.

Sans perdre un instant, M<sup>re</sup> Laurenzi se hâta d'adresser une lettre circulaire au clergé et au peuple de Pérouse sur l'événement qui venait de s'accomplir.



Fig. 49. — Saint Pierre, premier pape.  
D'après un bronze du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle. Musée du Vatican.

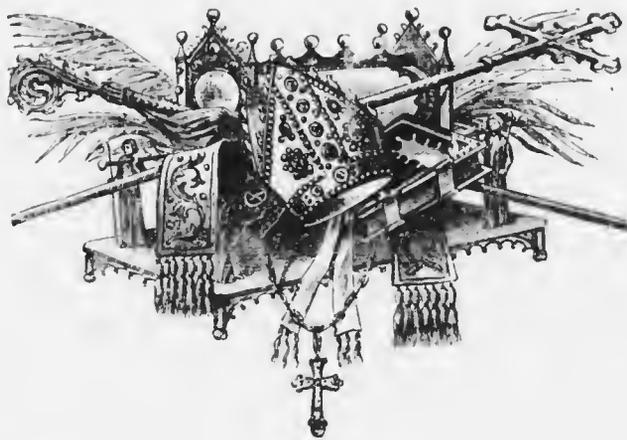
« Nous comprenons parfaitement, disait l'évêque coadjuteur, quelle joie causera cette nouvelle parmi notre clergé, si longtemps l'objet de la sollicitude paternelle du nouveau pontife, et parmi tout notre peuple, qui a eu tant d'occasions et tant de raisons d'admirer ses rares qualités, ses vertus pastorales et la sagesse de son administration, quand il était d'abord gouverneur civil et ensuite évêque de cet illustre diocèse, qu'il a aimé comme sa propre patrie et chéri comme la vigne dont le divin Maître lui avait confié le soin. »

Le journal catholique de Pérouse parle ainsi de l'élection de Léon XIII : « Notre ville a appris avec une allégresse indicible l'élevation de son évêque vénéré au siège de saint Pierre. Nous avons, en cette occasion, été témoins d'une émotion populaire peu commune. Des larmes ont coulé de bien des yeux dans toutes les classes de notre société. Chacun s'est

empressé d'aller offrir ses félicitations à Monseigneur Laurenti; les cloches ont sonné à grande volée; toutes les maisons ont été illuminées.

« Pendant que nous écrivons ces lignes, une députation composée des ecclésiastiques et des laïques les plus distingués, s'appête à partir pour Rome, afin d'offrir au saint-père les félicitations et les vœux de la ville entière. »

Le dimanche suivant, 24 février, on célébra une fête solennelle avec exposition du saint Sacrement, à la cathédrale de Pérouse comme dans toutes les églises de la ville et du diocèse. Ce bon peuple voulait remercier Dieu de lui avoir donné un tel pape, et implorer en faveur de son vicaire sur la terre la lumière et la force si nécessaires dans les circonstances actuelles.





LÉON XIII, DANS SES ROBES PONTIFICALES ORDINAIRES



LE SOUVERAIN PONTIFE FERME LA PORTE SAINTE À LA CATHÉDRALE  
DE S. PIERRE, LE 24 DÉCEMBRE, 1900

## CHAPITRE II.

### ATTITUDE DE L'UNIVERS. — PREMIERS ACTES PONTIFICAUX.

Félicitations. — Première bénédiction pontificale. — Le couronnement. — L'Espagne et Léon XIII. — La France catholique se fait représenter la première au Vatican; ses facultés libres. — La société Olivaint et le saint-père. — Le prince de Caraman-Chimay et les ouvriers belges. — Pérouse aux pieds du souverain pontife. — Première allocution. — Eloge de Pie IX. — Première encyclique sur l'Église catholique.

**D**ES journalistes ne craignirent pas, en apprenant l'élection du cardinal Pecci au souverain pontificat, de faire appel aux puissances catholiques pour les engager à exercer leur droit de *veto* et à ne pas reconnaître Léon XIII. Leur parole ne trouva point d'écho. Du reste, le droit de *veto*, quand bien même on le reconnaîtrait au conclave, s'exerce avant l'élection terminée. Quand un candidat a reçu les deux tiers des suffrages, rien ne peut plus invalider son élection. Il dépend de lui seul d'être pape, ou de décliner la responsabilité du pontificat suprême.

Les puissances catholiques ne tardèrent pas à acclamer et à féliciter le nouveau pape. Dès le 21, le lendemain de l'élection, les ambassadeurs des puissances auprès du Vatican se hâtèrent d'aller offrir leurs hommages à Léon XIII. De toutes les parties du monde civilisé le télégraphe ne cessa durant ce jour et les suivants d'apporter à Rome les expressions de la joie, de l'amour et de la fidélité des peuples catholiques et de leurs pasteurs. Les deux cents millions de catholiques qui reconnurent dans Léon XIII leur pontife et leur père, savaient

parfaitement que son élection avait été libre et qu'il était le vicaire légitime de Dieu sur la terre; ils le saluèrent de leurs vœux au commencement d'un règne dont ils mesuraient d'avance les épreuves et les luttes.

Pie IX, au mois de juin 1846, fut acclamé par Rome et par toute l'Italie avec un enthousiasme qui étonna et confondit l'impiété. L'émotion fut profonde quand le pontife se montra au balcon de Saint-Pierre et donna sa première bénédiction à l'immense assemblée des fidèles; la procession à Saint-Jean de Latran fut triomphale; la joie de la multitude qui se pressait sur la grande place, devant cette basilique, ne connut pas de bornes quand Pie IX apparut portant la tiare et étendant la main pour bénir. M<sup>gr</sup> Pecci n'avait que trente-six ans lorsqu'il fut témoin de ces scènes qui ne devaient plus, de son temps, se renouveler dans la ville des pontifes.

Trente-deux ans se sont écoulés; Joachim Pecci, devenu pape en février 1878, donnera-t-il sa première bénédiction *Urbi et Orbi*, à Rome et à l'univers, du balcon qui surmonte le portique de Saint-Pierre? Telle était la demande que tout le monde s'adressait à Rome, dans l'après-midi de cette journée à jamais mémorable. Des milliers de Romains, de tous rangs, du nombre de ceux qui connaissent les papes par leurs bienfaits, s'assemblèrent sur la place, entre les colonnades de Bramante, sur les gradins du grand perron de l'église, et jusque dans la vaste enceinte du temple même.

Mais les plus avisés, qui connaissaient parfaitement les intentions des clubs anticléricaux de la Rome nouvelle, avaient gagné l'intérieur de la basilique. Ils y furent bientôt suivis par tous ceux qui désiraient obtenir la bénédiction papale. Vers les quatre heures de l'après-midi, la grande nef, depuis la porte jusqu'au delà de la Confession, était remplie d'une foule compacte. Dans la chapelle du chapitre de Saint-Pierre, les chanoines chantaient l'office de matines. Au moment même où ils venaient de l'achever, la fenêtre du balcon intérieur de la salle des Canonisations s'ouvrit tout à coup. Un frémissement de joie parcourut la multitude. En vain voulut-on se mettre à genoux; les rangs étaient trop pressés.

Tous les regards étaient portés vers le balcon. Un auguste

vieillard dont les cheveux et le vêtement avoient la blancheur de la neige, et dont les traits ascétiques inspiroient le respect, s'avança, entouré du sacré collège et des prélats de sa maison. Un instant, un seul instant, il s'arrêta pour jeter un regard ému sur son peuple. Il se mit à genoux, se cacha le visage dans les mains et s'appuya sur la balustrade. Le vicairé du Christ adora le Dieu caché de nos tabernacles; il pria devant le tombeau des saints apôtres pour le troupeau qui venait de lui être confié.

Un profond silence régnait dans l'immense édifice. Le souverain pontife se releva, et aussitôt le cri de *Viva papa Leone!* retentit dans la nef. Mais les cardinaux les plus près du pape s'avancèrent et, d'un geste, demandèrent le silence. Alors la voix de Léon XIII, vibrante d'émotion, entonna les premières paroles de la bénédiction solennelle : *Sit nomen Domini benedictum!* Toute l'assistance répondit d'une seule voix : *Ex hoc nunc et usque in sæculum!* Et le nouveau pape, qui sentait si bien à cette heure solennelle la nécessité du secours divin, fit entendre cette touchante prière : *Adjutorium nostrum in nomine Domini.* Et la multitude, remuée jusqu'au fond des entrailles, ajouta le répons : *Qui fecit celum et terram.* S'avancant un peu, étendant et élevant les bras comme s'il voulait presser sur son cœur tous ses enfants, Léon XIII prononça les paroles de la bénédiction apostolique. L'*Amen* commencé par les chanoines, les chœurs et la foule, fut convert par une acclamation spontanée et irrésistible : *Viva papa Leone! Viva il Papa Re.* Les chapeaux, les mouchoirs s'agitèrent, les larmes coulèrent, larmes de joie et de tristesse. C'était la grande famille romaine, la famille chrétienne qui saluait son père; père inconnu encore, mais qui allait se révéler par les bienfaits d'un amour et d'une sagesse incomparables.

Léon XIII rentra dans sa prison du Vatican.

Depuis 1533 jusqu'à l'élection de Pie VII, tous les papes avoient été couronnés dans la grande salle, qui sera désormais la salle des Canonisations. Il n'y avait eu d'exception que pour Pie VII, couronné à Venise. Léon XIII avait voulu d'abord se conformer à cet usage. Une foule d'ouvriers avoient

été occupés dans l'intérieur de l'église durant la dernière semaine de février. On avait enlevé la grande fenêtre centrale donnant sur la nef, et on avait dressé la charpente nécessaire pour la construction d'un grand trône au-dessus du balcon. Des dispositions furent prises pour recevoir le peuple et pour empêcher toute confusion, tout désordre dans l'enceinte de la basilique. Mais le 1<sup>er</sup> mars dans l'après-midi du vendredi, les préparatifs furent suspendus. On enleva les échafauds et les tentures de la nef et du dôme. Les autorités municipales et la préfecture avaient refusé de répandre de l'ordre sur la place Saint-Pierre ou dans l'intérieur de l'église. Cependant, quand le dimanche 3 mars, fixé pour le couronnement, arriva, elles trouvèrent bon de faire stationner des troupes sous la colonnade de Bernini, et même d'en placer quelques pelotons dans la basilique.

Mais Léon XIII se tint pour averti. Il ne voulut point que son peuple courût le moindre danger à cause de lui. Il fit annoncer que le couronnement se ferait dans l'enceinte du Vatican. Il ordonna néanmoins qu'aucune des cérémonies ou formalités d'usage ne fût omise dans cette circonstance.

On prépara la chapelle Sixtine pour la messe pontificale et le couronnement, et l'on y fit les dispositions ordinaires pour placer le corps diplomatique, la famille Pecci, le patriciat romain et les étrangers de distinction. La salle ducale fut changée en chapelle provisoire, où l'on chanterait tierce et où le souverain pontife recevrait, selon l'usage, l'*obédience* ou hommage solennel du sacré collège et des évêques présents à Rome.

Ce fut donc dans cette salle que commencèrent le dimanche, 3 mars, au matin, les cérémonies de la journée. L'office de tierce étant chanté et l'obédience terminée, la procession se mit en marche pour la chapelle Pauline, où devait avoir lieu l'adoration du très saint Sacrement. Rien ne fut omis pour donner du relief à la procession. Les gardes suisses en grande tenue et la hallebarde sur l'épaule ouvrent la marche, précédant et suivant les massiers pontificaux vêtus d'un costume violet et ayant de lourdes masses d'argent. Derrière l'escorte de Suisses, s'avancent les membres de la prélature palatine, les chapelains, les avocats consistoriaux, les camériers

d'honneur et les chantres de la chapelle Sixtine, le maître du sacré palais avec ses officiers, et un chapelain agitant un encensoir d'or.

Après ce dernier groupe, la croix pontificale est portée par le plus jeune des auditeurs de la rote; à droite et à gauche, sont des acolytes tenant des cierges allumés.

Suivent les généraux des ordres religieux vêtus de la chape, et ayant, la plupart, une mitre de toile blanche. Puis, derrière eux, sont les archevêques et les évêques en chapes blanches de drap d'argent, avec la simple mitre blanche. Les patriarches et les évêques orientaux se distinguent par leurs riches costumes.

Le sacré collège est à peu près au complet. Les cardinaux-évêques portent la chape; les cardinaux-prêtres, la chasuble; les cardinaux-diacres, la dalmatique: tous ont la mitre de damas blanc.

C'est maintenant le tour du pape. Son cortège immédiat est précédé du prince assistant au trône pontifical. Celui-ci marche à reculons, ainsi que ses deux assistants.

Léon XIII, vêtu pour la messe pontificale, a pris la mitre précieuse et la *falda*, qui est réservée au pape seul. Le trône est porté par douze valets, *bussolanti*, habillés de soie rouge; huit prélats soutiennent les montants du grand baldaquin. Les gardes nobles, avec leurs superbes uniformes et leurs casques d'or à panache blanc, forment un premier carré autour du souverain; les gardes suisses ayant leur costumé à l'antique et portant sur l'épaule la grande épée à double poignée, composent un deuxième carré. Aux côtés du pape sont les *flabelli*, deux énormes éventails en plumes de paon. C'est un attribut de la royauté emprunté à l'Extrême-Orient.

En entrant dans la *Sala Regia*, plus grande et mieux éclairée, la procession est inondée des clartés matinales du soleil de Rome. Les spectateurs privilégiés admis au parcours du cortège ne purent s'empêcher de remarquer l'extrême pâleur du pape et sa faiblesse apparente. Les fatigues incessantes et surhumaines du mois qui venait de s'écouler, et les émotions profondes et variées par lesquelles il avait passé, expliquaient son épuisement.



Fig. 50. — Fonctions publiques et solennelles du souverain pontife.  
Fragments d'une estampe romaine du XVII<sup>e</sup> siècle.

1. Messe solennelle célébrée à Saint-Pierre par le pape. — 2. Célébration des offices solennels auxquels assiste le pape, particulièrement ceux du dimanche de l'aveugle et du carême. — 3. Couronnement du souverain pontife à Saint-Jean de Latran. — 4. Le nouveau pape, assis sur l'autel de la chapelle Clémentine, reçoit l'hommage des cardinaux. — 5. Bénédiction solennelle que le pape donne au peuple. — 6. Traité de la haquie blanche, conclu par le pape, chaque année au pape, le jour de la Saint-Pierre, par le roi de Naples, en signe de vassalité.



Fig. 54. — Fonctions publiques et solennelles du souverain pontife.  
Fragments d'une estampe romaine.

- 7 Cavalcade solennelle du pape, la première fois qu'il se rend de Saint-Pierre à l'Église de Latran.  
— 8. Consistoire public pour la réception des ambassadeurs. — 9. Le pape portant le saint Sacrement dans la procession de la Fête-Dieu. — 10. Ouverture de la porte sainte par le pape, pour le jubilé de vingt-cinq ans. — 11. Procession solennelle aux jours où le pape, revêtu des ornements sacrés, se rend à la basilique de Saint-Pierre pour y célébrer la messe.

Après l'adoration du saint Sacrement dans la chapelle Pauline, la procession revint dans le même ordre à la chapelle Sixtine. Ce jour-là, au moment où le souverain pontife y entra, présentait un coup d'œil éblouissant avec ses tentures. Les différents ordres de la hiérarchie sont rangés à leur place dans le sanctuaire et ont pour escorte les officiers et les serviteurs de la maison pontificale. La tribune du corps diplomatique contient les ambassadeurs près le saint-siège, en uniforme de gala et tout constellés de décorations. L'aristocratie romaine est là aussi, les dames en robes noires et la tête voilée, les hommes portant leurs cordons. Au-dessus de la foule apparaissent le long des murs les scènes grandioses de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les groupes de Michel-Ange semblent contempler, de la voûte, l'inauguration d'un pontificat si plein de périls et de triomphes. Derrière l'autel où le grand prêtre de la loi nouvelle va offrir le saint sacrifice, est le *Jugement dernier* du peintre florentin, avec ses scènes à la fois si émouvantes et si terribles.

Le cortège pontifical s'arrêta à moitié chemin entre la porte et le sanctuaire, pendant qu'un chapelain portant au bout d'un trident un flocon de lin, se mit à genoux devant le pape, alluma le flocon en chantant, *Saint Père, ainsi passe la gloire de ce monde!* Léon XIII regarda, et son visage se colora un instant. Bientôt il reprit sa pâleur accoutumée. Le pontife ferma les yeux et se laissa retomber en arrière contre son siège. Trois fois cette cérémonie se renouvela. Tout le monde tenait les yeux fixés sur le pape, et se disait : « La gloire et la puissance de la papauté n'ont rien perdu de leur éclat. »

A l'entrée du lieu saint, on dépose à terre le trône portatif, le pape descend et commence la messe. Après le *Confiteor*, il monte à l'autel et s'agenouille sur le marchepied, pendant que le cardinal-diacre, M<sup>sr</sup> Mertel, lui met autour du cou le pallium, emblème du sacerdoce suprême. Le pontife se rend ensuite à son trône, et les chantres de la chapelle papale entonnent le *Kyrie*, pendant que l'on renouvelle encore la longue cérémonie de l'obédience ou hommage solennel des cardinaux et des évêques. Cette fois, c'est pour reconnaître à la face du ciel et de la terre que Léon XIII est le successeur de saint

Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le grand prêtre de la religion chrétienne. Et, durant cet hommage des princes de l'Église, les voix des chantres pontificaux remplissent la chapelle de leur merveilleuse harmonie.

L'épître se chante en latin et en grec. Alors le doyen des cardinaux-diacres se place au bas des degrés de l'autel, ayant à droite et à gauche les avocats consistoriaux. Il chante trois fois de suite, *Exaudi, Christe*, « Ecoutez notre prière, ô Christ. » Les chantres et le clergé répondent chaque fois, *Domino nostro Léoni, a Deo decreto summo pontifici et universali Papæ, VITA!* « A notre seigneur Léon, établi par Dieu pontife suprême et pape universel, longue vie! » Entre chaque invocation et la réponse, on ajoutait en forme de litanie, *O Dieu, Sauveur du monde, — sainte Marie, — saint Michel, — venez-lui en aide!*

La messe fut suivie de la cérémonie du couronnement. Après le dernier évangile, le saint-père laissa son manipule sur l'autel, se rendit à la sacristie pour prendre quelques instants de repos, puis revint à son trône revêtu des ornements pontificaux. Le chœur papal chanta l'antienne, *Corona aurea*, avec la musique de Palestrina. Alors le cardinal Di Pietro, dans l'absence du cardinal Amat, doyen du sacré collège, s'approcha du trône, entonna le verset d'usage, et, après le répons chanté par le chœur, récita l'oraison du couronnement. Le cardinal-diacre, second en ancienneté, éleva au pape la mitre précieuse, et le premier cardinal-diacre, M<sup>GR</sup> Mertel, lui plaça sur la tête la tiare resplendissante, en prononçant à haute voix et lentement la formule : *Accipe tiaram tribus coronis ornatam; et scias te esse Patrem principum et regum, rectorem orbis, in terra vicarium Salvatoris nostri Domini Jesu Christi, cui est honor et gloria in sæcula sæculorum*: « Recevez cette tiare ornée de trois couronnes; et sachez que vous êtes le Père des princes et des rois, le maître de toute la terre, le vicaire ici-bas du Sauveur Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et la gloire pendant les siècles des siècles. »

Tout le monde était debout. Si le couronnement avait eu lieu à Saint-Pierre, l'AMEN, chanté par toute l'assistance, eût

ete couvert par le cri spontané et enthousiaste de, *Viva papa Leone! Viva il Papa Re!* Ce sentiment était dans tous les cœurs, et les mots furent murmurés par bien des bouches.

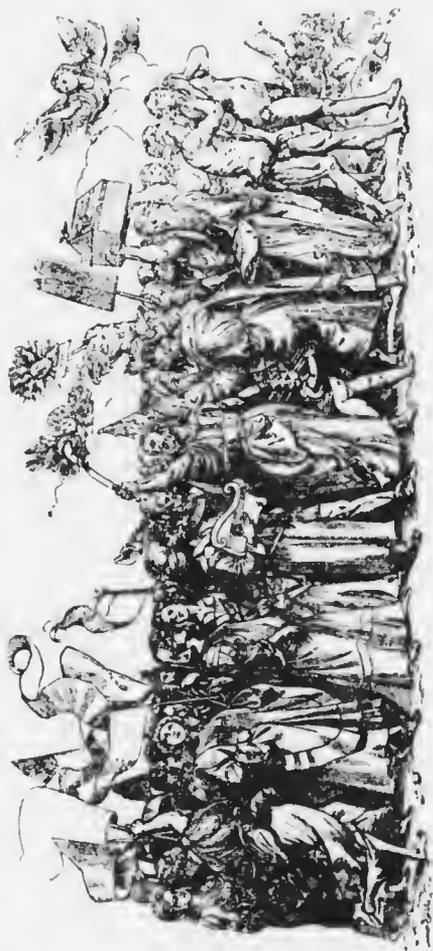


Fig. 54. — Concert de bouanges, ou triomphe de l'Église sur la terre. D'après une composition attribuée au Titien.

Au dehors, l'explosion d'un mortier répondit à l'AMEX, et toutes les cloches de Rome s'ébranlèrent.

Ainsi fut couronné, dans son palais devenu sa prison, celui



Fig. 63. — Concert, le louanges, ou triomphe de l'église sur la terre. D'après une composition attribuée au Titien.

qui, à huit années de là, devait être proclamé par le chancelier de l'Allemagne, *le prince de la paix*.

Léon XIII, couronné de la tiare et assis sur son trône, donna *Urbi et Orbi*, « à Rome et à l'univers », la bénédiction pontificale. Fatigué, épuisé comme il l'était par les émotions de cette matinée mémorable, il se montra en ce moment tel qu'il s'est montré dans la suite aux jours les plus solennels de son pontificat, et à l'heure où son corps fragile aurait dû se trouver à bout de forces. L'âme chez lui domine et maîtrise la faiblesse. Il y a quelque chose d'inspiré, de surhumain dans l'air, la voix, le ton de cet homme qui se tient entre le ciel et la terre et représente auprès de nous le Médiateur divin, étendant les bras vers toute la famille humaine, les élevant vers le trône de la grâce, pour faire descendre sur ses enfants les trésors célestes. Tout le monde était sous l'impression de cette piété ardente.

Quand Léon XIII fut entré dans la salle ducale et eut déposé les ornements sacerdotaux, il se vit de nouveau entouré des membres du sacré collège.

Le cardinal Di Pietro, sous-doyen, parlant au nom de ses collègues, renouvela au saint-père le serment de fidélité fait au conclave le jour de l'élection, et, dans une courte adresse, exprima les sentiments de tous envers le nouveau souverain : « Voilà, dit-il, répétant les paroles de l'Écriture sainte, voilà que nous sommes votre bouche et votre chair. »

Le pape répondit en termes empreints d'une profonde humilité : le rite solennel qu'ils venaient d'accomplir lui rappelait la sublimité du rang où il était élevé et lui faisait répéter avec le roi David : *Qui suis-je donc, ô Seigneur Dieu, pour que vous m'ayez élevé à cette dignité!*

Les vrais défenseurs de la papauté illuminèrent spontanément le soir. Les sectaires, de leur côté, renouvelèrent, en les aggravant, les scènes du 20 février. Une grêle de pierres brisa les vitres des palais. La police était là, il est vrai; mais elle se contenta de dire à ces misérables de « ne pas aller trop loin ». Ceux-ci se seraient livrés aux derniers excès s'ils avaient su à quel point M. Crispi, alors ministre de l'intérieur, était disposé à tolérer leurs excès.

Dans le monde catholique, en dehors de Rome et de l'Italie,

il y avait des manifestations qui devaient apporter consolation et force au cœur de Léon XIII.



Fig. 52. — Concert de louanges, ou triomphe de l'Église sur la terre. D'après une composition attribuée au Titien.

Dans toute l'étendue des deux grands empires allemands, malgré la toute-puissance apparente du *Culturkampf* chez l'un, et la domination du libéralisme chez l'autre, les cœurs catho-

liques célébrèrent l'avènement de Léon XIII par des fêtes publiques et spontanées.

Le fils de Léopold I<sup>er</sup> était assis sur le trône de Belgique. M<sup>sr</sup> Joachim Pecci, nonce apostolique à Bruxelles, avait plus d'une fois béni le prince enfant dans les bras de sa pieuse mère. Léopold II n'oublia pas l'ami de son enfance, le conseiller de ses parents, alors que celui-ci ceignit la tiare des pontifes.

En Hollande, où la foi vive et courageuse de la petite minorité catholique avait triomphé des épreuves séculaires, on célébra le vingt-cinquième anniversaire de la restauration de la hiérarchie par Pie IX, quand vint la nouvelle de l'élection de Léon XIII. Ce fut une double fête pour ce peuple au cœur si ardent.

Le sénat espagnol, dans la séance du 26 février, adopta spontanément et unanimement la résolution de présenter à Léon XIII ses félicitations respectueuses; il était poussé à lui rendre, comme il le disait, cet acte d'hommage public par ses propres sentiments de religion. C'est un acte de piété filiale dont le monde catholique gardera longtemps le souvenir. Le jeune roi avait déjà écrit lui-même au souverain pontife pour lui offrir l'expression de son respect et de son dévouement. Le petit-fils de saint Ferdinand ne savait pas alors quels services Léon XIII rendrait à son peuple, en retour de ces témoignages de foi et de piété. Mais il ne faut pas anticiper sur les événements.

La France catholique ne se laissa devancer par aucune nation dans l'affirmation de cet antique attachement à la chaire de Pierre et à la souveraineté pontificale, qui est une de ses plus glorieuses traditions. La première bénédiction du nouveau pape avait été sollicitée et obtenue pour la France par le cardinal Guibert au moment même où Léon XIII prit, en plein consistoire, le nom qui le distingue parmi les successeurs de saint Pierre. La capitale de la France catholique exprima sa joie dans la messe solennelle d'actions de grâces célébrée le lendemain même à Notre-Dame en présence du nonce apostolique. En même temps, le comte Albert de Mun ne craignit pas de dire, à la chambre des députés, au nom de la majorité de la nation, que la voix

de la France entendue à Notre-Dame était l'écho de la joie universelle, et qu'il « saluait en Léon XIII l'éternelle jeunesse de l'Église de Dieu ». Les premiers représentants de la fille aînée de l'Église furent les députés des universités catholiques. Rien ne pouvait être plus agréable au nouveau pape, apôtre lui-même de l'éducation et littérateur distingué. Cette députation avait dû parler immédiatement après le conclave; car elle fut présentée au souverain pontife le 23 février avec plusieurs pèlerins du même pays.

Ce fut à ces nobles fils de la France que Léon XIII adressa le premier discours qu'il fit en public après son élection. Il leur dit qu'il attachait une grande importance aux travaux de l'esprit, et qu'il regardait comme une œuvre divine de préserver les âmes des jeunes gens contre les mauvaises doctrines. La France lui étant chère à juste titre, il se réjouissait de voir quels sacrifices elle faisait, quelle peine elle se donnait pour développer l'éducation chrétienne et favoriser la haute culture intellectuelle. Ces universités seraient des pépinières fécondes d'où sortiraient les vrais catholiques de l'avenir.

A quelques semaines de là, le 11 mars, il écrivit à la société *Olivaint*, de Paris. Cette pieuse association, qui avait germé et fleuri sur la tombe d'un martyr, se proposait de nourrir dans les jeunes ouvriers parisiens l'esprit de foi et de piété qui est l'âme des grands peuples et le souffle de vie des nations fortes et stables.

Nous avons vu à l'œuvre le père Olivaint et ses frères, bien avant les jours néfastes de la Commune, travaillant nuit et jour à évangéliser, à instruire, à élever vers Dieu cette population ouvrière de Paris. Nous avons la ferme espérance que l'œuvre de ces hommes ne périra pas en France, que leur esprit y survivra à toutes les révolutions, à toutes les persécutions. La France catholique apprend tous les jours davantage les inappréciables bienfaits de l'union, de la concorde, de cette puissante organisation qui se forme sous l'étendard de la croix et dont les membres se placent au-dessus de tous les dissentiments de parti et marchent droit à leur but, sans se détourner un instant à droite ou à gauche.

Ces associations avaient toujours eu la sympathie et le concours de Léon XIII. Nous avons constaté combien il avait à cœur, durant son épiscopat à Pérouse, les intérêts de la population ouvrière. Nous le verrons saisir toutes les occasions pour témoigner sa bienveillance aux protecteurs de ces classes laborieuses et les aider de ses paternels conseils.

Un mois plus tard, le prince Eugène de Caraman-Chimay, qui, avec d'autres gentilshommes, se trouvait à la tête de semblables associations en Belgique, recevait du souverain pontife une lettre d'encouragement. Rien de ce qui touchait de près au bien religieux ou matériel du royaume et du peuple belge ne pouvait manquer d'attirer l'attention et de solliciter le zèle du nouveau pontife.

Les enfants de sa chère Pérouse ne furent pas les derniers à recevoir des témoignages de son inaltérable affection. Quarante-vingts personnes, ayant à leur tête M<sup>sr</sup> Laurenzi, vinrent à Rome dès les premiers jours de son pontificat et furent admis à une audience particulière. On ne saurait dire avec quelle effusion de tendresse il accueillit ces représentants de la grande famille religieuse à laquelle il avait jusque-là consacré la partie la plus considérable de sa vie. Si les membres de cette nombreuse députation furent profondément touchés d'être reçus avec cette bonté paternelle, le souverain pontife, de son côté, fut heureux de voir, d'interroger et de bénir chacun de ces hommes qui l'avaient si longtemps admiré et vénéré.

Le premier consistoire se tint le 28 mars. Il était attendu avec une vive impatience. La presse italienne avait fait des efforts incessants pour représenter Léon XIII comme opposé en tout à son prédécesseur. On exaltait sa culture intellectuelle, ses vues larges, son tact diplomatique, sa grande connaissance des hommes. Tels le disaient disposé à faire de grandes concessions à l'esprit moderne, sans bien définir en quoi consistait le caractère distinctif de son esprit. On le peignait même comme prêt à « réconcilier » la papauté avec le royaume d'Italie, l'Église avec la civilisation moderne.

Ces ignorants oubliaient ou plutôt ne savaient pas que personne, pas même Pie IX, ne s'était prononcé sur toutes ces



**LE PAPE LÉON XIII EN 1887**

l'année 1887 a été la soixante année de prêtrise de Léon XIII et célébrée à Rome comme telle avec la Solennité



LÉON XIII, PORTÉ SUR LA SEDIA GESTATORIA  
comme dans les processions solennelles

questions avec plus de clarté, de force et d'éloquence que M<sup>sr</sup> Pecci, évêque de Pérouse. Ses deux dernières lettres pastorales traitaient précisément soit des rapports essentiels entre l'Église catholique et la véritable civilisation, soit du conflit inévitable qui existe et existera toujours entre le système décoré du beau nom de naturalisme et l'ordre surnaturel.

Certains journaux révolutionnaires furent plus francs. C'étaient les organes du parti extrême ou radical et de la secte maçonnique, qui avait son Grand Orient à Rome. Il fallait, disaient-ils nettement, faire la guerre au pape et à la papauté jusqu'à ce que ni l'un ni l'autre n'eût un pied-à-terre en Italie, et combattre l'Église sans relâche, asservir, dégrader ses évêques et ses prêtres, au point de rendre les vocations cléricales et le ministère sacerdotal impossibles dans toute l'étendue de la péninsule.

Ceux qui représentaient d'avance Léon XIII comme un pape « libéral », espéraient le faire dévier de la politique suivie par Pie IX. Si par politique on entendait l'attachement aux principes immuables de vérité et de justice d'après lesquels les papes administrent l'Église et traitent avec les gouvernements des différents peuples, il était évident que Léon XIII ne voulait et ne pouvait sur ce point se départir de la ligne de conduite suivie par son prédécesseur. S'il s'agissait des expédients diplomatiques et des procédés par lesquels les hommes d'État tâchent d'arriver à leur but, il pouvait se faire que Léon XIII vit seulement de grandes difficultés là où Pie IX et ses conseillers croyaient rencontrer des obstacles absolument insurmontables.

Les papes, dans les questions de gouvernement temporel ou de négociations avec les cours, diffèrent dans leur manière de procéder et dans leur génie politique, comme les souverains temporels ou les grands hommes d'État diffèrent les uns des autres.

M<sup>sr</sup> Pecci avait un tact diplomatique reconnu de tout le monde, dont Pie IX lui-même sut se servir avec avantage en plus d'une occasion. Il avait fait des études spéciales pour se préparer à l'habile maniement des affaires. Ce qui le sauva dans les plus sérieux conflits avec les autorités piémontaises,

de 1860 au commencement de 1878, ce fut ce tact parfait qui sait s'arrêter juste au point où un seul pas en avant, une seule expression arrachée par l'indignation ou la douleur perdent tout et compromettent les intérêts sacrés que l'on veut sauvegarder.

Léon XIII pouvait réussir là où Pie IX avait échoué : précisément parce que l'un n'était pas l'autre, non parce que l'un était plus grand homme ou plus grand pape que l'autre.

Quoi qu'il en soit, l'allocution du 28 mars 1878 dissipa les illusions de la presse libérale, si toutefois cette presse se faisait réellement illusion.

« Vénérables Frères, dit Léon XIII aux cardinaux, quand vos suffrages nous ont appelé, il y a un mois, à prendre sur nous le gouvernement de l'Église universelle, et à remplir sur la terre la place du prince des pasteurs, Jésus-Christ, nous nous sommes senti, à juste titre, en proie à la plus grande anxiété, au saisissement le plus vif. D'un côté, la conscience de notre propre indignité, de notre faiblesse en vue de cette si haute charge, nous inspirait une profonde crainte. Et ce sentiment de notre infirmité s'accroissait d'autant plus que nous nous rappelions de quel éclat la renommée de notre prédécesseur avait brillé dans toute la terre. Ce grand prince du peuple de Dieu avait toujours combattu avec un invincible courage pour la vérité et la justice, il avait travaillé si longtemps et avec une fidélité si exemplaire en administrant les affaires du monde chrétien, que non seulement il jeta un grand lustre sur ce siège apostolique, mais il remplit l'Église entière d'admiration et d'amour pour sa personne, si bien qu'il surpassa peut-être tous ses prédécesseurs par les hauts et constants témoignages de respect et de vénération que l'univers lui rendit, comme il les avait tous surpassés par la durée de son pontificat. De l'autre côté, notre âme se troublait en voyant le triste état de la société civile dans la plupart des pays, et la situation dans laquelle se trouvaient l'Église catholique elle-même et surtout ce saint-siège apostolique, qui, dépouillé par la violence de sa souveraineté temporelle, se trouve réduit à ne plus jouir aucunement de l'usage entier, libre et sans entrave de son pouvoir.



L'Église et l'enseignement des sciences sacrées. Miniature du *Rationale* de G. Durand, XIV<sup>e</sup> siècle.

« Telles, vénérables Frères, furent les raisons qui nous poussaient à déclinier les honneurs qu'on nous offrait. Mais comment pouvions-nous résister à la volonté divine qui se manifestait si clairement dans l'unanimité de votre décision, et dans cette sollicitude filiale que vous aviez pour les seuls intérêts de l'Église catholique, et qui vous pressait à lui donner un pontife le plus tôt possible?

« Nous avons donc pensé qu'il était de notre devoir de prendre sur nous la charge de l'apostolat suprême, et de nous incliner devant la volonté de Dieu, mettant en lui toute notre confiance, et espérant que Celui qui nous imposait cette sublime dignité, accorderait à notre faiblesse la force de la porter dignement.

« Comme c'est la première fois qu'il nous est permis de parler à Vos Éminences de cette place, nous désirons avant tout vous donner la solennelle assurance que, dans l'accomplissement des devoirs de notre apostolat, nous n'aurons rien tant à cœur que d'employer tous nos soins, avec la grâce de Dieu, à garder le dépôt sacré de la foi catholique, à veiller fidèlement sur les intérêts de l'Église et du saint-siège, et à travailler pour le salut de tous, disposé pour cela à ne reculer devant aucune fatigue ni aucune peine...

« Dans l'accomplissement de ces devoirs de notre ministère, nous avons la ferme confiance que vos conseils et votre sagesse ne nous feront point défaut... En vous disant cela, nous tenons à vous faire savoir que ce n'est pas là l'expression d'une simple courtoisie officielle, mais la déclaration solennelle de notre volonté. Nous avons imprimé bien avant dans notre âme ce que l'Écriture sainte rapporte de Moïse, à savoir que, craignant d'assumer sur lui-même la terrible responsabilité de gouverner tout un peuple, il reçut de Dieu l'ordre d'appeler à son aide soixante-dix des anciens d'Israël, afin qu'ils portassent avec lui le fardeau de l'administration.

« C'est là le modèle que Nous, élu pour être le guide et le prince de tout le peuple chrétien, malgré notre indignité, nous voulons avoir devant les yeux. Ainsi, nous ne pourrions faire autrement que de chercher et de trouver en vous, remplaçant

les soixante-dix sages d'Israël, des auxiliaires dans nos travaux, des consolateurs dans nos épreuves...

« Or, en ce moment un événement très fortuné nous permet de goûter avec vous la douceur du premier fruit de consolation que Dieu nous permet de cueillir... Notre prédécesseur de sainte mémoire, Pie IX, avait entrepris, dans son zèle pour la religion catholique, et la sacrée congrégation de la Propagande l'avait approuvé, de rétablir la hiérarchie épiscopale dans l'illustre royaume d'Écosse, et de donner ainsi une nouvelle splendeur à cette église. Et Dieu nous a permis de conduire heureusement cette entreprise à terme, le 4 du présent mois...

« Nous avons éprouvé une grande joie en pouvant satisfaire de la sorte aux vœux ardents, aux ferventes prières de nos bien-aimés, le clergé et le peuple fidèle de l'Écosse, qui ont donné tant d'éclatants témoignages de leur vif attachement à l'Église catholique et à la chaire de Pierre (1). »

Rien, dans la conclusion de ce discours et dans la partie dont nous venons de donner des extraits, ne touchait directement aux questions politiques et religieuses qui s'agitaient des deux côtés des Alpes.

Le 21 avril, parut la première lettre encyclique : *Inscrutabili Dei consilio* (2). Elle traite des maux qui tourmentent la société civile en notre siècle, et de leurs remèdes. Léon XIII, dans cet enseignement solennel adressé du haut de la chaire de saint Pierre à tout le monde catholique, commence cette série de leçons qu'il couronnera, en décembre 1888, par l'encyclique *Excelsa jam anno*. On dirait, en lisant attentivement cette lettre, que le vénéré pontife sentait le fardeau des années et les accablants soucis de sa charge, et qu'il mettait toute son âme et toute sa force dans cette grave instruction, ne sachant pas s'il lui serait jamais donné d'en écrire une autre. Ses paroles ont l'accent et l'autorité d'un prophète, qui dénonce aux gouvernements et aux peuples les causes de ruine sociale qui remplissent le monde de désastres et de troubles.

(1) *Leonis XIII, pontificis maximi, Acta*, vol. 1, p. 37-41.

(2) Voir, dans les *Acta*, 1, ce document d'une grande importance.

Cette encyclique fut une révélation pour les publicistes qui avaient prédit que le nouveau pape trouverait moyen de « réconcilier l'Église avec la civilisation moderne ». Elle leur prouva que Léon XIII, assis sur la chaire de vérité que Pie IX avait si glorieusement occupée, débutait dans le pontificat comme son prédécesseur. Il éclairait l'univers civilisé sur les ennemis qui menacent à notre époque son bonheur et sa prospérité véritables.

Pie IX, dans sa première encyclique, mit à nu les conspirations formées contre la vérité révélée et la société chrétienne par les sociétés secrètes et révolutionnaires, d'un côté, et par la fausse science et le matérialisme, de l'autre. La conspiration s'était développée depuis 1847, et le mal qui travaillait les nations civilisées avait fait d'effrayants progrès.

M<sup>r</sup> Pecci avait suivi pas à pas ces progrès, il les avait décrits et dénoncés de son poste d'observation, à Pérouse; Léon XIII, du haut du trône des pontifes, jettera sur la situation sociale de la chrétienté tout entière une lumière qui devra éclairer les plus aveugles.

L'encyclique *Inscrutabili* dénote dans son auteur une profonde connaissance du monde moderne. De plus, et nous le disons avec une conviction intime, Léon XIII en ce document, comme dans tous ceux qui suivirent, se montre le défenseur de tout ce qui est le plus vital dans les institutions des pays protestants comme en celles des pays catholiques. Lui seul, en ce moment, fait entendre une voix que tout l'univers écoute avec respect, une parole que deux cents millions d'âmes acceptent et révèrent comme la parole même de Dieu. Personne ne peut enseigner avec une telle autorité, si ce n'est le vicar de Jésus-Christ. Écoutons cette voix solennelle : « Quand, par un dessein impénétrable de Dieu, et malgré notre indignité, nous avons été élevé à la hauteur sublime de la dignité apostolique, nous nous sommes senti aussitôt poussé par un grand désir, et comme par une sorte de nécessité, à vous adresser cette lettre, non seulement afin de vous exprimer les sentiments de profonde affection que nous avons pour vous, mais afin d'accomplir le devoir qui nous est imposé par notre charge, de vous

encourager, vous qui partagez notre sollicitude, à *continuer avec nous la lutte pour l'Église de Dieu et le salut des âmes.* »

Le pontife énumère ensuite les maux qui affligent partout l'humanité : les efforts que l'on fait pour renverser les vérités fondamentales sur lesquelles repose la société elle-même,



Fig. 56. — Le vicaire de Jésus-Christ peut être chargé de chaînes; mais la parole de Dieu n'est jamais captive sur ses lèvres. D'après un bas-relief de l'église souterraine de Saint-Pierre.

étendent partout leurs ravages; partout il règne une criminelle insubordination contre tout pouvoir légitime; on nourrit sans cesse des causes de division qui donnent lieu à des luttes intestines ou à de cruelles guerres; on méprise les lois de la moralité et de la justice; on n'a de désirs que pour les biens passagers de la terre, tandis que l'oubli des biens éternels est porté

chez bien des malheureux jusqu'à l'extrême folie de s'enlever violemment la vie ; dans l'administration, c'est partout l'imprévoyance, le gaspillage, le détournement des fonds et des revenus publics ; on voit l'impudence et l'effronterie en venir à ce point que les méchants, alors qu'ils trompent le plus leurs dupes, s'imposent à eux comme les défenseurs du patriotisme, de la liberté et du droit universel ; enfin un poison contagieux a pénétré dans l'organisme vital et dans tous les membres du corps social, il ne leur laisse aucun moment de repos, et présage de nouvelles révolutions avec les plus malheureux résultats.

Cette peinture est saisissante de vérité. Mais quelle est la source profonde du mal ? Léon XIII est persuadé qu'elle consiste surtout en ceci : on a méconnu et rejeté la sainte et auguste autorité de l'Église, qui se trouve placée, au nom de Dieu même, à la tête du genre humain, et qui venge et protège toute autorité légitime.

« Les ennemis de l'ordre social, pleinement convaincus de cela, ne trouvèrent point de moyen plus efficace de renverser la société jusque dans ses fondements, que d'attaquer sans cesse l'Église de Dieu, de l'assaillir avec les armes de la calomnie la plus éhontée, de l'accuser, pour la rendre odieuse, d'être ennemie de la vraie civilisation, d'amoinrir chaque jour par de nouveaux coups son autorité et son influence, et de détruire la souveraineté du pontife romain, qui est sur la terre le gardien et le soutien des intérêts éternels et immuables du bien et du droit (1).

« De là l'origine de ces lois subversives de la constitution divine de l'Église catholique, que nous regrettons vivement de voir en vigueur en plusieurs États ; de là le mépris de l'autorité des évêques, les obstacles que l'on met au libre exercice du saint ministère, l'expulsion des communautés religieuses, et la vente publique des biens qui soutenaient les ministres de la religion et nourrissaient les pauvres ; de là est venu que l'on a soustrait au contrôle salutaire de l'Église les établissements publics de charité et de bienfaisance ; de là la liberté

(1) Voir la note à la fin de ce chapitre.

illimitée d'enseigner et de publier tout ce qui est mauvais, pendant qu'on viole et qu'on anéantit le droit de l'Église d'élever et de former la jeunesse.

« On ne peut assigner d'autre but à l'usurpation de la principauté civile, que la Providence, il y a déjà bien des siècles, avait accordée à l'évêque de Rome, afin de lui donner le moyen d'exercer librement, sans obstacle ni entrave, le pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré, pour le salut éternel des hommes. »

Sans doute, plusieurs de nos lecteurs protestants ne se trouveront pas entièrement disposés à croire que la source première du mal social dont nous souffrons, se trouve dans les succès de la guerre organisée contre l'Église romaine et ses institutions, surtout contre la papauté et sa souveraineté temporelle.

Heureusement pour nous, et malheureusement pour ceux qui nient la vérité de ce que Léon XIII affirme, nous pouvons citer à l'appui les déclarations des chefs mêmes de la conspiration, par exemple, de Weishaupt, de Frédéric II et de Voltaire, sans nommer les autres « philosophes » du dernier siècle; de plus, il y a les assertions des écoles sceptiques, rationalistes, scientifiques et socialistes de nos jours. Au surplus, la lutte se produit désormais en plein jour, en Italie, en France et ailleurs. Là le programme de l'impiété a été complètement suivi, nous allons dire avec succès. Mais Dieu récompensera les mérites de la France qui a si longtemps porté sa bannière. Il n'oublie pas non plus combien de saints l'Italie a enfantés.

Il faut l'avouer, ce n'est pas au protestantisme que s'attaquent les conspirateurs de nos jours; les sectes si diverses de l'hérésie ne font pas peur à la révolution. C'est au catholicisme, si opposé en toutes manières à ses principes et à ses plans, que la révolution moderne s'attaque. En jetant le cri, *Le cléricalisme, c'est l'ennemi*, elle désigne uniquement le catholicisme; elle sait du reste qu'elle aura pour elle et avec elle les sectes protestantes.

Léon XIII semble reprendre dans sa première encyclique le thème qu'il avait développé à Pérouse. En ce moment

même tous les curés de son ancien diocèse, dont il conservait encore le gouvernement, commentaient sa dernière lettre pastorale à leurs paroissiens. Comme le pontife connaissait les bienfaits immortels que l'Église avait procurés au genre humain, et les trésors de vie et de civilisation qu'elle offrait encore aux peuples, il s'indignait de ce mensonge effronté : *L'Église est ennemie de la civilisation.*

« C'est une chose bien connue », dit-il en s'adressant à la hiérarchie catholique, « une chose évidente en elle-même, que la civilisation est dépourvue de fondements solides si elle n'a point pour base les principes éternels de la vérité et les lois immuables du droit et de la justice, si les cœurs des citoyens n'ont pas leur force dans l'union d'une charité sincère, si cette même charité ne règle pas l'échange réciproque des devoirs. »

Vient un coup d'œil rapide sur l'histoire de la civilisation fondée, propagée, perfectionnée par l'Église, et Léon XIII continue : « Si, de nos jours, un esprit droit compare le siècle dans lequel nous vivons, son hostilité acharnée contre la religion et l'Église de Jésus-Christ, avec les âges bienheureux qui honoraient l'Église comme la mère des nations, il trouvera que notre époque, si bouleversée et si féconde en ruines, marche rapidement à sa perte, pendant que ces siècles d'autrefois, dans la mesure où les hommes acceptaient les lois de l'Église et s'y montraient plus fidèles, étaient fertiles en nobles institutions, et jouissaient de la paix, des richesses, de la prospérité.

« ... Nous irons plus loin : cette civilisation qui s'oppose aux doctrines et aux lois de l'Église n'est qu'un semblant de civilisation, un mot sonore sans réalité. Vous en avez la preuve dans les peuples qui n'ont jamais été éclairés de la parole évangélique : dans leurs mœurs et leur vie sociale il y a bien quelque chose qui ressemble à la civilisation, mais vous ne trouverez point chez eux les fruits solides et substantiels qu'elle produit.

« Nous ne saurions, en effet, regarder comme la perfection de la vie sociale un état de choses où toute autorité légitime est méprisée ; on n'appellera pas liberté celle dont les funestes progrès ne sont marqués que par la propagation sans

frein de l'erreur, par la satisfaction illimitée permise aux passions, par l'impunité dont jouit le crime, par l'oppression qui pèse sur toutes les classes de citoyens. Toutes ces choses sont contraires à la vérité, sont mauvaises, sont opposées à la raison : elles ne sauraient en rien faire du bien aux hommes, ni leur procurer la prospérité et le bien-être...

« Si on considère maintenant les travaux des papes, quelle plus grande injustice que de nier les immenses, les glorieux services que les évêques de Rome ont rendus à tout le monde civilisé? Dans l'intérêt des peuples, nos prédécesseurs n'ont jamais hésité à accepter les luttes les plus pénibles, à endurer les plus grandes fatigues, à s'exposer aux plus graves difficultés. Tenant leurs regards fixés vers le ciel, ils n'ont jamais voulu s'abaisser devant les menaces des méchants, ni permettre que les flatteries ou les récompenses leur arrachassent un consentement qui les fit dégénérer et les rendit indignes de leur charge.

« C'est le siège apostolique qui recueillit et réédifia les restes de l'ancienne société, quand ce grand édifice tomba en ruine. C'est le siège apostolique qui fut un phare ami pour l'humanité quand la civilisation des siècles chrétiens atteignit son apogée; il fut l'ancre de salut pour le genre humain quand le vaisseau de ses destinées était battu des plus furieuses tempêtes; il fut le lien sacré qui réunit dans la concorde des peuples si éloignés les uns des autres et si différents de mœurs et de caractère; il fut le centre commun où l'on allait chercher la vraie doctrine et l'instruction religieuse, les conseils et la médiation qui conduisaient à la paix et au bon gouvernement.

« Pourquoi s'étendre davantage? La plus grande gloire des souverains pontifes est de s'être opposés, comme un mur et un boulevard, à ce que la société humaine ne retombât dans la superstition et la barbarie ancienne.

« Plût à Dieu qu'on n'eût jamais méconnu, jamais répudié cette autorité salutaire! Alors, bien certainement, la souveraineté civile n'aurait pas perdu le caractère auguste et sacré dont la religion l'avait investie, et qui seul donnait valeur et dignité à l'obéissance des sujets; et nous n'aurions point vu

tant de rébellions et de guerres qui ont rempli le monde de calamités et de carnage; des royaumes jadis si florissants ne seraient pas déchu de leur grandeur et tombés sous le poids de leurs malheurs. Nous en avons un exemple dans les peuples de l'Orient qui, brisant le lien d'affection qui les attachait à ce siège apostolique, ont perdu tout l'éclat de leur ancienne renommée, leur gloire dans les arts et dans les sciences, avec la dignité de leur empire. »

L'encyclique rappelle ensuite les bienfaits que les papes ont procurés à l'Italie. Léon XIII parcourt la longue dynastie des pontifes, s'arrêtant aux noms les plus illustres : saint Léon, le Grand, Alexandre III, Innocent III, saint Pie V, Léon X. La ville de Rome elle-même, le siège de ces pontifes, rend témoignage aux services innombrables qu'elle a reçus d'eux. « Ils en firent la forteresse de la foi, le refuge des arts et de la civilisation, le séjour de la sagesse, lui conciliant ainsi l'admiration et le respect du monde entier. Comme tous ces bienfaits sont conservés à jamais dans les monuments de l'histoire, le mensonge seul et la calomnie, publiés par la parole ou la presse afin de tromper les ignorants, ont pu représenter le siège apostolique comme un obstacle à la civilisation des peuples et au bonheur de l'Italie. »

C'est pourquoi, voulant affirmer les droits et la liberté du saint-siège, Léon XIII déclare qu'il ne cessera jamais de réclamer la pleine obéissance due à son autorité, l'éloignement de tous les obstacles que l'on oppose au plein et libre exercice de son ministère et de son pouvoir, et la restauration de cet état de choses que les desseins providentiels de la divine Sagesse avait créé pour les pontifes romains.

« En insistant sur cette restauration, dit-il, nous ne sommes inspiré ni par l'ambition, ni par aucun désir de domination, mais uniquement par les intérêts les mieux entendus de notre charge, et à cause des serments qui nous lient; et nous y sommes poussé, en outre, non seulement parce que la souveraineté temporelle est nécessaire pour protéger et préserver la complète liberté du pouvoir spirituel, mais encore parce que c'est une chose évidente, chaque fois qu'il est question de la principauté civile du saint-siège, que dans cette pleine

et entière liberté se trouvent impliqués et les intérêts du bien-être commun et le salut de toute la société humaine.

« Ainsi, pour accomplir le devoir qui nous commande de



Fig. 57. — La papauté et la civilisation. — Le pape Pie V fit alliance avec l'Espagne et Venise contre les Turcs, et prépara la victoire de Lepante. D'après une gravure de l'époque.

défendre les droits de la sainte Église, nous renouvelons et confirmons par ces présentes toutes les déclarations et protestations que notre prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire,

public et reuera et contre l'occupation de la principauté civile et contre la violation des droits de l'Église romaine.

En même temps nous nous tournons vers les souverains et les magistrats suprêmes des États, et nous les supplions avec instance, au nom auguste du Dieu Très-Haut, de ne point négliger dans des temps si calamiteux les secours que leur offre l'Église, de s'unir par des efforts zélés et amis à cette grande source d'autorité et de salut, de chercher à s'en approcher toujours davantage par une affection et une vénération cordiales (1). »

Ainsi Léon XIII s'adressa aux chefs des nations civilisées, la première fois que sa parole se fit entendre à la chrétienté, leur rappelant que Dieu leur avait accordé son Église pour éclairer, sanctifier, sauver les peuples. S'attaquer à elle, c'est vouloir renverser les fondements même de la terre et déchaîner sur le monde les plus terribles fléaux. La rejeter, au milieu des agitations et des révolutions actuelles, c'est repousser la seule planche de salut entre le naufragé et l'abîme.

Le pontife qui avait voué sa vie entière à l'œuvre de l'éducation, ne devait pas, dans sa première encyclique sur les maux de la société, oublier les dangers auxquels la famille chrétienne est exposée.

La famille est l'élément organique avec lequel on forme l'État; dans la société domestique on élève les hommes et les femmes qui font le bonheur ou le malheur, la grandeur ou la ruine de la société contemporaine. Le pape en appelle aux évêques, qui sont les pasteurs des peuples, auxquels il appartient de tracer pour les parents la ligne de conduite qu'ils doivent tenir dans l'éducation de leurs enfants: il les supplie de montrer un zèle sacerdotal en allumant dans les âmes de leurs peuples l'amour ardent de notre sainte religion. « Votre devoir, dit-il, est de travailler sans cesse à semer les doctrines célestes sur toute l'étendue du champ du Seigneur, de faire que l'enseignement catholique pénètre de bonne heure dans les esprits, y jette de profondes racines et y préserve de la contagion des mauvaises doctrines.

(1) *Leons XIII, P. M. Acta* 1, p. 35-52.

« Plus les ennemis de la religion sont actifs à enseigner aux ignorants, aux jeunes gens surtout, ce qui ne fait qu'obscurcir et fausser l'intelligence et corrompre les mœurs, plus vous devez vous efforcer d'établir non seulement un système d'instruction solide et bien adapté aux besoins de votre peuple, mais une méthode et une discipline conformes en tout à la foi catholique spécialement en ce qui regarde la philosophie, de laquelle dépend la vraie direction des autres sciences. Ce doit être une philosophie qui prépare les voies à la révélation divine, au lieu de la renverser, qui défende la vérité révélée, comme l'ont fait par leurs exemples et leurs écrits le grand Augustin, le Docteur angélique et les autres maîtres de la sagesse chrétienne.

« Mais la meilleure manière de former la jeunesse, celle qui sert à conserver dans leur intégrité et la foi et les mœurs, c'est l'éducation qui commence au foyer domestique et avec les premières années. Malheureusement, la famille chrétienne a été bien bouleversée de nos jours, et ne saurait reconquerir sa dignité qu'en se replaçant sous les lois qui lui ont été données dans l'Église au nom du divin Auteur.

« En élevant le contrat matrimonial, dans lequel il voulait que l'on vît le symbole de son union avec l'Église, à la dignité de sacrement, il n'a pas seulement sanctifié l'union du mari et de la femme, mais il a fait provision de grâces efficaces et pour les parents et pour les enfants, afin de les aider à remplir leurs devoirs mutuels et de leur faire acquérir ainsi plus facilement le bonheur de la vie présente et de la vie future.

« Des lois impies, ne tenant aucun compte de la sainteté de ce grand sacrement, l'ont placé au niveau des contrats purement civils, et le résultat déplorable en a été, que les citoyens, profanant la sainte dignité du mariage, ont vécu dans le concubinage légal, au lieu du mariage chrétien... Le tronc vermoulu d'un arbre ne peut que pousser des rejetons dégénérés et produire des fruits stériles. Ainsi le mal moral qui infecte la vie domestique devient une contagion qui communique à la société son poison mortel. Au contraire, là où les familles chrétiennes sont régies par la loi de Jésus-Christ, tous leurs membres s'habituent par degré à aimer la religion et la

piété, à regarder avec horreur les doctrines erronées et pernicieuses, à pratiquer la vertu, à obéir à leurs supérieurs, à réprimer cette tendance à l'égoïsme, qui est le principe de l'abaissement et de la dégradation de la nature humaine.

« Vous trouverez, pour obtenir ces résultats, un grand secours dans les pieuses associations, fortement encouragées et bien dirigées, qui se sont formées en notre temps au grand avantage du catholicisme. Ce sont là des choses au-dessus du niveau ordinaire, qui demandent, pour être accomplies, des efforts surhumains; néanmoins nous espérons et désirons les voir se réaliser. En effet, Dieu a créé les nations guérissables et il a fondé son Eglise pour le salut du genre humain (1)... »

Tels sont les sujets qu'aborde Léon XIII dans sa première encyclique. Il semble y tracer la route qu'il se propose de suivre et il place des jalons de distance en distance pour se guider lui-même et nous aider à le suivre.

NOTE. — Pour bien se convaincre que Léon XIII, dans ses plus solennels enseignements, comme dans l'ensemble de ce que l'on peut appeler sa politique, a pour but principal de *combattre la grande conspiration antichrétienne et maçonnique contre l'Eglise, la papauté, l'ordre social tout entier et la civilisation chrétienne*, il suffira de lire l'extrait suivant d'une circulaire du Grand Orient d'Italie à toutes les loges de la Péninsule, publiée au commencement d'avril 1888, dans la *Revue de la Maçonnerie italienne* :

« Jamais comme aujourd'hui, dit la circulaire, la nécessité absolue d'un travail collectif ne s'est imposée aux loges italiennes. Nos ennemis très fortement organisés, obéissant à un seul mot d'ordre qui, partant du Vatican, est communiqué à tous les centres maçonniques du monde, même les plus petits et les plus obscurs, tentent de suffoquer l'esprit de la Maçonnerie, c'est-à-dire, de la LIBERTÉ, de la CIVILISATION et de LA SCIENCE. »

Nous soulignons ces derniers mots afin de montrer clairement que les conspirateurs ont la parfaite intelligence du but poursuivi par Léon XIII; afin, aussi, que le lecteur comprenne la tactique perfidement habile de tous ces Grands Orient, qui, substituant au génie divin du christianisme l'esprit de la Maçonnerie, s'efforcent de faire accepter celui-ci comme l'esprit de la véritable liberté, de la civilisation et de la science.

(1) Acta, ibidem.

Ainsi ces audacieux ennemis de Dieu, de la vérité et de tout bien, ne craignent pas de pervertir le sens propre des mots et d'appeler du nom de *justice l'iniquité* elle-même.

• Les loges maçonniques, ajoute le Grand Orient, ne peuvent se contenter d'arides discussions académiques; mais doivent entrer en champ clos et travailler toutes à atteindre notre idéal. Il faut donc combattre *l'œuvre inique* des cléricaux, qui voudraient relâcher les liens de l'unité politique de l'Etat.

« S'inspirant de ces considérations, le Grand Orient d'Italie entend et ordonne que toutes les loges :

*Villent sur la manière dont les œuvres pies sont administrées;*

*S'occupent assidument des élections administratives;*

*Contrôlent la conduite des maires;*

*Étudient la situation et la direction des écoles élémentaires;*

*Et examinent les besoins de leurs contrées respectives.*

« Les loges sont par conséquent invitées à constituer cinq commissions permanentes pour répondre à ces divers besoins, etc. »

La *Revue* annonce ensuite que les ordres du Grand Orient ont déjà été suivis, et que les commissions sont nommées presque partout.

#### Correspondance de l'*Univers* du 6 avril 1888.

Ainsi se trouve confirmée en avril 1888, au bout de dix années de luttes incessantes, l'existence de cette conspiration antichrétienne dénoncée par Léon XIII en avril 1878. Et ce ne sont pas seulement les loges de la péninsule italienne que la Maçonnerie emploie comme instrument docile et aveugle dans l'accomplissement de son œuvre impie, mais le gouvernement italien avec toutes les forces morales et matérielles dont il dispose.

En France, personne n'ignore que la Maçonnerie poursuit ouvertement et impitoyablement le même but avec les mêmes moyens.



## CHAPITRE III.

### LEON XIII ET LA RÉVOLUTION.

Le cardinal Franchi, secrétaire d'État, ses rares qualités. — Le cardinal Simeoni à la Propagande. — Mort du cardinal Franchi, nomination du cardinal Nina. — Léon XIII écrit à ce dernier et lui expose sa politique sur le rôle de l'Église dans le monde. — Il proclame la nécessité du pouvoir temporel et dénonce la mauvaise foi du gouvernement révolutionnaire. — Il représente aux souverains que l'Église est la grande « force conservatrice ». — Suisse, France, Belgique. — Anniversaire de la mort de Voltaire. — Apotheose de Voltaire à Rome. — La révolution jette un défi solennel au vicaire de Jésus-Christ. — Amende honorable des Romains. — Discours aux vétérans de l'armée pontificale. — Léon XIII et les lévites. — La municipalité hantit le catéchisme des écoles. — Lettre du saint père au cardinal vicaire de Rome.



LE 5 mars, c'est-à-dire immédiatement après les fêtes du couronnement, le pape nomma le cardinal Alexandre Franchi, alors préfet de la Propagande, au poste de secrétaire d'État en remplacement du cardinal Simeoni qui fut nommé préfet de la Propagande.

L'office qu'avait rempli le cardinal Franchi était, sous un rapport, le plus important de l'administration pontificale; il avait permis à cet éminent prélat d'acquérir une connaissance profonde des affaires ecclésiastiques dans les quatre cinquièmes du globe.

C'était un homme d'une rare habileté, d'une vaste expérience bien qu'il fût jeune encore, d'un tact sûr, d'une grande amabilité unie à une fermeté inébranlable. Grâce à ces belles qualités, il savait aplanir les plus graves difficultés ou les surmonter à force de patience (1).

(1) Voir, sur le cardinal Franchi, Louis Teste *Léon XIII et le Vatican*, p. 79 et suivantes.

Le cardinal Franchi partageait la sollicitude toute particulière que Léon XIII manifesta, dès le commencement de son pontificat, pour les anciennes Églises de l'Orient et pour l'extension et la prospérité des missions de l'Asie et de l'Afrique. La connaissance intime qu'avait le nouveau secrétaire d'État de toutes les parties du champ immense que cultivait la Propagande, des qualités de chacun des ouvriers qu'elle y envoyait, de la force qu'elle tenait en réserve pour les occasions difficiles, était précieuse pour le souverain pontife. Le pape et son secrétaire formaient de grands projets pour la gloire de Dieu et le progrès de la foi dans toutes ces contrées. Ils étaient aussi parfaitement d'accord sur l'impérieuse nécessité qu'il y avait de renouer les relations diplomatiques interrompues entre le Vatican et les cabinets de Berlin et de Saint-Petersbourg, de se concilier le gouvernement ottoman et ceux de la Suisse et des républiques de l'Amérique méridionale.

Le jour même de son élection, le 20 février, Léon XIII écrivit à l'empereur d'Allemagne pour lui annoncer son avènement au trône pontifical. Guillaume I<sup>er</sup> fut touché de cette démarche. S'il n'avait eu à consulter que son inclination personnelle, le monarque octogénaire se serait aussitôt empressé d'entrer franchement dans la voie de la paix. Mais le prince de Bismarck, tout désireux qu'il était de mettre fin à une position intolérable, espérait obtenir du chef de l'Église catholique de trop sérieuses concessions, pour avoir l'air de lui tendre la main et de saisir aussitôt la branche d'olivier qu'on lui présentait.

La réponse de l'empereur se fit donc attendre jusqu'au 24 mars. Il est vrai que les ouvertures de la part du Vatican se firent par l'intermédiaire de la nonciature de Munich; ce fut aussi par la même voie que s'entamèrent les négociations subséquentes. Mais la lettre de l'empereur, dont chaque parole avait été bien pesée par le prince-chancelier, ne laissait percer aucun espoir prochain de voir s'améliorer la condition des catholiques prussiens.

L'attentat commis contre la vie de l'empereur fournit à Léon XIII l'occasion d'écrire au monarque une lettre où se manifestait une vraie sympathie. L'encyclique *Inscrutabili* sur les

mieux causés dans la société moderne par la conspiration anti-chrétienne, ne pouvait avoir de commentaire plus éloquent que ces atroces tentatives d'assassinat. Le prince impérial répondit au souverain pontife au nom de son père. Lui aussi soupirait après la paix religieuse et la fin du *culturkampf*. Toutefois M. de Bismarck ne laissait espérer dans la nouvelle lettre envoyée au Vatican qu'en seul moyen de conciliation, la soumission absolue des catholiques aux lois de l'empire. En attendant le joug de ceux-ci s'aggravait.

Ni le pape ni son secrétaire d'État ne se trompaient sur les difficultés de la situation. Cependant c'était déjà beaucoup d'avoir sérieusement entamé des négociations. Le cardinal Franchi, qui suivait attentivement les péripéties des luttes parlementaires dans les Chambres prussiennes et dans la Diète impériale, connaissait trop bien le besoin qu'avait le prince de Bismarck de l'appui du centre ou parti catholique, pour ne pas croire que le jour des concessions ne tarderait pas à luire.

Il ne vécut pas assez longtemps pour voir se réaliser des espérances aussi bien fondées, et son plus vif regret, exprimé dans ses derniers moments, a été de mourir avant la fin de la persécution religieuse en Allemagne. Il expira le 31 juillet, pleuré par le pape dont il était le bras droit, et regretté, on peut le dire, de l'Église entière.

Le cardinal Simeoni, placé à la tête de la Propagande, profitait des lumières et des connaissances précises qu'avait le cardinal Franchi sur les affaires des missions. En retour il faisait bénéficier celui-ci de l'expérience qu'il avait acquise à la secrétairerie d'État et dans ses nonciatures.

La mort du cardinal Franchi, bien qu'elle attristât profondément le saint-père, ne ralentit point l'ardeur de son zèle dans l'exécution des desseins qu'il avait conçus pour la prospérité de l'Église et le salut du monde chrétien. Il choisit le cardinal Laurent Nina pour secrétaire d'État.

Léon XIII voulait mettre fin aux conjectures que l'on persistait toujours à faire sur sa politique, et exposer nettement les principes qui allaient le guider ; dans ce but, il adressa, le 27 août, au nouveau secrétaire d'État une lettre qui fut aussitôt pu-

blée et qui contenait un véritable programme de tout ce qu'il s'était proposé de faire dans le gouvernement de l'Église, depuis le commencement de son règne.

« C'est, dit-il, un grand malheur, un vif chagrin pour nous, de perdre sitôt le cardinal Alexandre Franchi, notre

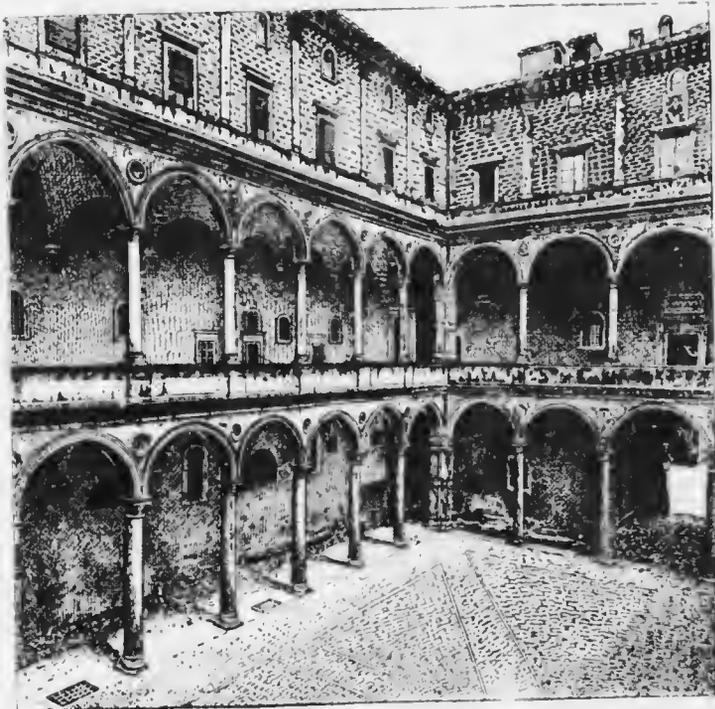


Fig. 58. — Le Vatican; cour du palais de la chancellerie.

secrétaire d'Etat. Nous l'avions appelé à cette haute charge parce que les brillantes qualités d'esprit et de cœur dont il était doué et les éminents services qu'il avait rendus à l'Église, nous inspiraient une entière confiance en lui. Il a répondu si bien à notre attente pendant les quelques mois qu'il a travaillé à nos côtés, que son souvenir ne périra jamais, et, parmi ceux qui viendront après nous comme parmi ceux

qui vivent encore, son nom restera toujours cher et béni.

« Mais, comme il a plu au Seigneur de nous imposer cette épreuve, nous adorons humblement ses desseins. Ayant réfléchi au choix d'un successeur, nous avons jeté les yeux sur vous, Monsieur le cardinal, car nous connaissons votre habileté dans le manieient des affaires, votre fermeté et l'esprit généreux de sacrifice dont vous êtes animé envers l'Église.

« Comme vous allez entrer en charge, nous avons cru devoir vous adresser la présente lettre, afin de vous faire connaître notre pensée sur plusieurs points très importants, qui devront réclamer d'une manière toute spéciale vos soins assidus.

« Dans les premiers jours de notre pontificat, du haut de cette chaire apostolique, nous avons porté nos regards sur la société actuelle, afin de bien connaître sa situation, de discerner ses besoins pour pouvoir y porter remède. Depuis lors, dans l'encyclique adressée à nos vénérables frères les évêques, nous avons déploré la ruine non seulement des vérités surnaturelles que la foi nous révèle, mais des vérités naturelles tant de l'ordre spéculatif que de l'ordre pratique, le funeste règne des erreurs les plus pernicieuses et le grave péril où se trouve l'ordre social à cause des désordres croissants qui l'environnent de tous côtés.

« Nous avons déclaré que la raison principale de cette catastrophe morale était la séparation que l'on proclamait ouvertement entre l'Église et l'État, et les tentatives faites pour éloigner en nos jours la société civile de Jésus-Christ et de son Église, qui seule peut réparer tous les maux sociaux. Nous avons montré, à la lumière éblouissante des faits, que l'Église, fondée par Jésus-Christ pour renouveler l'univers, commença dès sa première apparition à donner au monde consolation et force par ses vertus surnaturelles ; nous avons prouvé qu'aux époques les plus ténébreuses et les plus subversives, l'Église était la seule lumière qui rendit le chemin sûr aux nations, le seul asile où elles purent trouver la paix et la sécurité.

« De là il était facile de conclure que si, dans les siècles passés, l'Église a pu conférer au monde des bienfaits aussi signa-

lés, elle peut assurément le faire encore; que l'Église, comme tout catholique le croit, étant toujours animée de l'esprit de Jésus Christ, qui lui a promis son assistance infailible, a été constituée par lui la maîtresse de la vérité, la gardienne d'une loi pure et sainte; qu'étant telle par sa nature, elle possède encore aujourd'hui toute la force nécessaire pour résister à la dégénération intellectuelle et morale et rendre la santé à la société malade.

« Et, puisque des adversaires sans conscience, dans le but de perdre l'Église dans l'opinion publique et de lui attirer l'inimitié du monde, continuent à répandre contre elle les plus graves calomnies, nous nous sommes efforcé, dès le commencement, de dissiper ces préjugés et de réfuter ces mensonges, étant certain que les peuples, lorsqu'ils auront connu l'Église comme elle est en réalité, dans sa nature bienfaisante, reviendront d'eux-mêmes dans son sein.

« Poussé par ce désir, nous avons voulu faire entendre notre voix à ceux qui régissent les nations, les invitant chaleureusement à ne pas refuser, en ces temps où ils en ont si grand besoin, le puissant secours que leur offre l'Église. Et presse par la charité apostolique, nous nous sommes adressé même à ceux qui ne nous sont pas unis par le lien de la religion catholique, tant nous désirions que leurs sujets éprouvassent, eux aussi, l'influence bienfaisante de cette divine institution.

« Vous savez bien, Monsieur le cardinal, que, pour donner suite à ces impulsions de notre cœur, nous avons écrit aussi au puissant empereur de l'illustre nation allemande, laquelle réclamait d'une manière spéciale notre sollicitude, à cause de la triste situation faite aux catholiques. Nos paroles, uniquement inspirées par le désir de voir la paix religieuse rendue à l'Allemagne, ont été favorablement accueillies par l'empereur et ont eu pour effet de donner lieu à des négociations amicales. Notre but en cela n'a pas été d'obtenir une simple trêve qui laissât le champ ouvert à de nouvelles luttes, mais de faire disparaître tous les obstacles qui s'opposaient à une paix véritable, solide et durable. L'importance de ce but, justement apprécié par la haute intelligence de ceux qui régissent les destinées de cet

empire (1), les conduira à nous donner amicalement la main pour nous aider à y parvenir. L'Église assurément se réjouirait de voir la paix rendue à ce noble peuple; mais l'empire lui-même ne se réjouirait pas moins de voir les consciences tranquilles et de compter, comme en d'autres temps, les catholiques parmi ses sujets les plus fidèles et les plus généreux.

« Les contrées de l'Orient ne pouvaient, non plus, échapper à notre vigilance paternelle. Les événements si graves qui s'y développent en ce moment vont peut-être préparer un nouvel avenir à la religion. Le siège apostolique n'omettra rien pour favoriser ces heureux germes, et nous pouvons espérer que les illustres Églises de ces pays recommenceront à vivre de nouveau d'une vie féconde et à briller de leur antique splendeur.

« Ces courtes explications vous révèlent assez, Monsieur le cardinal, notre dessein d'étendre largement l'action bienfaisante de l'Église, au milieu de la société moderne tout entière. Il est nécessaire aussi que vous mettiez toutes vos lumières et toute votre activité à exécuter ce dessein que Dieu a déposé dans notre cœur.

« Vous aurez, en outre, à porter l'attention la plus sérieuse sur un autre point d'une haute importance, je veux dire sur la situation si difficile créée à Rome et dans toute l'Italie au chef de l'Église depuis qu'on l'a dépouillé du domaine temporel que la Providence lui avait accordé, depuis tant de siècles, afin de sauvegarder la liberté de son pouvoir spirituel.

« Nous ne voulons pas nous arrêter ici à considérer que la violation des droits du saint-siège et du pontife romain est funeste dans ses conséquences au bien-être et à la tranquillité des nations. Voyant, en effet, les droits les plus anciens et les plus augustes foulés aux pieds dans la personne du vicaire de Jésus-Christ, elles sentent s'ébranler leurs idées de devoir et

(1) Ce passage jette une vive lumière sur la reprise des négociations entre le cabinet de Berlin et le Vatican en février 1878, ainsi que les discours prononcés par M. de Bismarck au Sénat prussien en avril 1886, lors du vote de la nouvelle loi ecclésiastique, et à la Chambre des députés au mois de mai. Le pape dit qu'il ne voulait pas accepter du gouvernement prussien « une trêve qui laisserait le champ ouvert à de nouvelles luttes », et le prince-chancelier parle des positions occupées sur le domaine de l'Église qu'il ne veut pas abandonner sans des avantages sûrs et durables obtenus en retour.

de justice, leur respect pour la loi s'affaiblit, et la voie est ainsi ouverte à la destruction de la base sur laquelle repose l'existence même des sociétés.

« Nous ne nous arrêterons pas, non plus, à considérer que les catholiques des divers États ne sauront jamais être à l'aise tant que leur pontife suprême, le grand docteur de leur foi, le guide de leur conscience, ne jouit pas de la plénitude d'une liberté et d'une indépendance véritables. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de l'observer : alors que d'un côté nous avons besoin de la plus entière et de la plus parfaite liberté pour l'exercice de notre pouvoir spirituel, parce que ce pouvoir est d'origine divine, s'exerce pour une fin surnaturelle et doit étendre sa bienfaisante influence sur toutes les nations de la terre, d'un autre côté, les conditions dans lesquelles nous sommes à présent limitent et embarrassent tellement cet exercice, que nous trouvons la plus grande difficulté à gouverner l'Église universelle. La chose est notoire et clairement démontrée par les événements de chaque jour. Les plaintes solennelles que fit entendre notre prédécesseur, Pie IX, dans la mémorable allocution du 12 mars 1877, peuvent avec tout autant de raison être répétées par nous, ainsi que beaucoup d'autres griefs auxquels ont donné naissance les nouveaux obstacles que l'on met à l'exercice de notre pouvoir.

« Assurément nous n'avons pas seulement à regretter, comme l'a fait notre illustre prédécesseur, la suppression des ordres religieux qui enlève au pontife un grand secours dans les congrégations auxquelles sont confiées les affaires les plus importantes de l'Église. Nous devons encore déplorer que l'on enlève au culte divin ses ministres par la loi sur le recrutement militaire, qui oblige tout le monde sans distinction à servir dans l'armée; que l'on soustrait à notre contrôle et à celui du clergé les établissements de charité et de bienfaisance fondés à Rome ou par les papes ou par les nations catholiques qui les confient aux soins de l'Église; que nous soyons forcé de voir avec une douleur inconsolable pour notre cœur de père et de pasteur le progrès que l'hérésie fait sous nos yeux dans cette ville de Rome, le centre de la religion catholique, où se fondent un grand nombre d'écoles et de temples, et la perversion qui en résulte

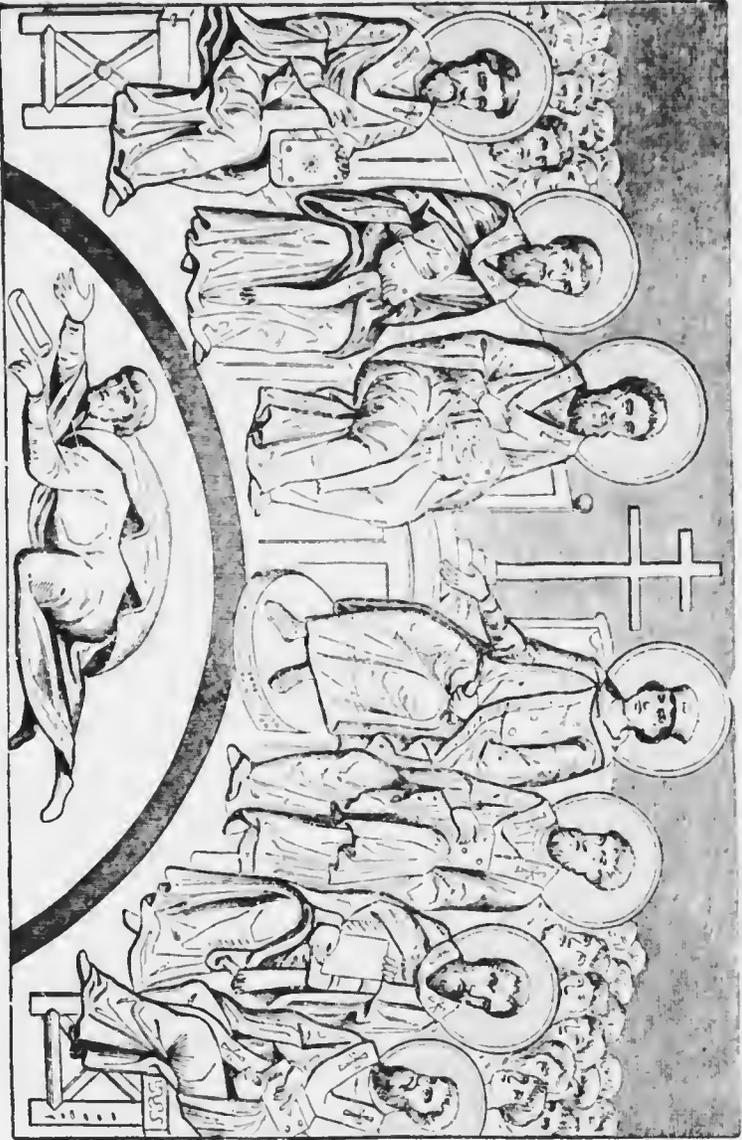
surtout chez la jeunesse à qui l'on a enseigné une doctrine erronée. Et comme si tout cela était peu, on s'efforce de rendre sans valeur les actes même de la juridiction spirituelle.

« Nous savons bien, Monsieur le cardinal, qu'après l'occupation de Rome, dans le but de tranquilliser jusqu'à un certain point la conscience des catholiques, alors grandement préoccupés du sort de leur chef, on protesta, dans des déclarations solennelles et publiques, que l'on voulait laisser au souverain pontife la nomination des évêques aux différents sièges épiscopaux de l'Italie. Mais ensuite, sous le prétexte que les actes de leur institution canonique n'étaient pas soumis au placet gouvernemental, non seulement on refusa aux évêques nouvellement installés les revenus de la mense épiscopale, imposant ainsi une dépense considérable au siège apostolique obligé de pourvoir à leur maintien; mais, au grand détriment spirituel des âmes confiées à leurs soins, on ne voulut même pas reconnaître les actes de la juridiction épiscopale accomplis par eux, tels que la nomination aux cures et aux autres bénéfices ecclésiastiques.

« Quand, pour obvier à ces graves inconvénients, le siège apostolique permit que les évêques d'Italie nouvellement nommés présentassent leurs bulles de nomination et d'institution canonique, la situation de l'Église n'en devint pas plus tolérable. Nonobstant la présentation requise, on continua, pour des motifs frivoles, à refuser aux évêques leurs revenus et à méconnaître leur juridiction épiscopale.

« Afin de rendre plus grave encore cet état de choses, on a entrepris dernièrement de mettre en avant les droits de patronage royal avec des prétentions tellement exagérées et des mesures si odieuses qu'un ordre du tribunal intima à l'archevêque de Chieti qu'on ne lui reconnaissait aucune juridiction; on lui déclara en outre que sa nomination était invalide et l'on méconnut jusqu'à son caractère épiscopal.

« Les faits que nous venons d'énumérer indiquent évidemment l'intention de continuer en Italie un système d'hostilité toujours croissante envers l'Église, et montrent clairement quelle sorte de liberté on lui réserve et de quel respect on veut entourer le chef de la religion catholique.



Rome, centre de la vérité. Concile, du IX<sup>e</sup> siècle, Bibliothèque du Vatican ;  
Memento du X<sup>e</sup> siècle.

« Dans cet état de choses si déplorable, nous n'ignorons pas les devoirs sacrés que nous impose le ministère apostolique que nous exerçons. Les yeux tournés vers le ciel, l'âme fortifiée par la grâce que Dieu nous sera en aide, nous nous efforcerez de ne n'y faillir jamais. Vous aussi, que nous avons appelé à partager notre grande sollicitude, apportez comme votre illustre prédécesseur, à l'accomplissement de nos desseins, le concours de votre constante et intelligente activité, assuré que notre appui ne vous fera pas défaut (1). »

Nous avons un peu anticipé sur l'ordre naturel des événements pour mettre sous les yeux du lecteur cette lettre remarquable, qui donne tout le secret de la politique de Léon XIII et nous explique les principes d'après lesquels il se propose de gouverner l'Église, de travailler à la réforme sociale, de traiter avec les divers gouvernements, qu'ils soient oui ou non catholiques.

Ceux qui se flattaient encore de voir le nouveau pape se promener dans Rome, pactiser avec le Quirinal, accepter un *modus vivendi* avec les francs-maçons qui régnaient en Italie et dirigeaient le roi, le parlement et toute l'administration, furent grandement surpris en lisant cette déclaration de principes si franche et si catégorique. Les francs-maçons qui, nous leur rendons cette justice, n'avaient pas cherché à se réconcilier avec le Vatican, virent bien que Léon XIII les connaissait à fond et n'attendait d'eux que de nouvelles persécutions, de nouvelles entraves mises à l'exercice de son pouvoir spirituel et des mesures habilement calculées pour amener la destruction totale du catholicisme en Italie. La papauté et la maçonnerie avaient mesuré leurs forces respectives.

Léon XIII poursuivait auprès des cours sa haute politique qui consistait à leur montrer sans cesse l'Église catholique comme la grande force créatrice et conservatrice des sociétés, l'alliée nécessaire de tout pouvoir qui ne veut pas disparaître dans le chaos de l'anarchie révolutionnaire. Il avait écrit à l'empereur Alexandre II de Russie, comme à l'empereur Guillaume. Il espérait obtenir un sort plus heureux pour les catholiques

(1) *Leons XIII, P. M., Acta*, I, 693-111.

de l'empire moscovite et il n'hésita pas à aller au-devant du persécuteur. Nous verrons plus loin, en parlant des relations de Léon XIII avec les peuples de l'Orient, de quel succès furent couronnés les efforts qu'il fit pour alléger les souffrances des catholiques russes.

Il écrivit aussi au président de la Confédération Suisse. C'était une heureuse pensée; le premier pas se fit aussitôt dans la voie qui aboutit à une plus grande liberté pour l'Église dans les cantons où elle était opprimée.

La France et la Belgique furent constamment l'objet de la sollicitude du saint-père. La première, gouvernée par une minorité compacte, toujours unie lorsqu'il s'agissait d'abattre quelqu'une de nos belles institutions séculaires, semblait incapable d'opposer une résistance efficace au courant qui entraînait le pays à sa ruine.

En Belgique, les sectes s'emparèrent du pouvoir pendant quelques années et firent de grands efforts pour enlever à jamais au clergé le contrôle de l'éducation. Nous aurons bientôt à enregistrer la tentative du cabinet Frère-Orban pour créer un schisme. Mais les catholiques belges, comme ceux de la Prusse, connaissaient l'avantage de l'organisation; comme eux ils restèrent unis en se servant de tous les moyens légitimes pour faire valoir leurs droits. Léon XIII sut les encourager et les animer dans cette lutte pacifique jusqu'au jour du triomphe.

En France, la situation n'était pas moins délicate. On usait de tous les moyens pour avoir l'armée sous la main, pour étouffer toute opposition et disposer de la magistrature et des différents corps préposés à l'éducation de la jeunesse. La prudence, le tact diplomatique, l'éloquence, la supériorité et le renom de Léon XIII ne pouvaient avoir plus d'efficacité à Paris qu'à Rome pour sauver l'Église d'Italie. La révolution était maîtresse des deux côtés des Alpes, dans les deux villes qui avaient jusque-là représenté si glorieusement la civilisation créée par l'Église.

Il est nécessaire de rappeler ces faits pour comprendre la situation de Léon XIII, au début de son pontificat.

L'encyclique *Inscrutabili* avait appris aux sociétés révolu-

tionnaires que le souverain pontife avait une intelligence parfaite de leurs desseins; de plus, le commencement d'un nouveau règne leur offrait une bonne occasion de mettre tout déguisement et toute réserve de côté et de faire connaître ouvertement au pape le dernier mot de la révolution. Elles résolurent de célébrer, au mois de mai, le premier centenaire de la mort de Voltaire. La fête eut lieu en même temps à Rome et à Paris. Ainsi en 1878, dans le mois que la piété catholique consacre à honorer la vierge mère du Rédempteur, les sectes fêtèrent, dans la ville éternelle, celui dont le cri de guerre contre le Christ avait été : *Ecce homo infame!*

Il est bon de citer ce fait, parce qu'il met le monde civilisé en face de la réalité, en face du véritable ennemi que Léon XIII devra combattre. C'est à celui-ci que les partisans les plus acharnés de la révolution déclarent une guerre à mort.

Rome, sous la protection de la croix de Savoie, vit l'apothéose publique et solennelle de Voltaire. Les gouvernants de l'heure actuelle et ceux du passé, les membres des assemblées législatives, les hauts personnages officiels, les professeurs salariés par le gouvernement, les journalistes, les littérateurs, les savants, tous les apôtres de l'incrédulité se donnèrent rendez-vous et se réunirent à Rome pour glorifier Voltaire, pour affirmer en lui le triomphe du principe qui avait enfanté la révolution et qui, espéraient-ils, allait triompher de la papauté, du catholicisme, de la religion chrétienne elle-même. Ils ne le cachaient pas, c'était le christianisme qu'ils pensaient éteindre en Italie.

On ne parla guère dans les pays protestants de ce centenaire célébré à Rome. On avait de la sympathie dans la presse anticatholique pour tous ceux qui travaillaient à renverser la papauté, et on ne voulait pas appeler l'attention publique sur ces puissants alliés qui célébraient une horrible saturnale sous les yeux des cardinaux et du pape. Ce fut seulement quand on vit les désordres de Londres, les grèves de France et de Belgique, les incendies allumés à New-York et à Chicago par les anarchistes, que l'on s'effraya un peu et que l'on se souvint des enseignements de Léon XIII. Quand la bannière de l'impiété se leva en face du Vatican, les hommes sérieux

se demandèrent si les États civilisés de l'ancien et du nouveau monde n'avaient pas commis une faute impardonnable en

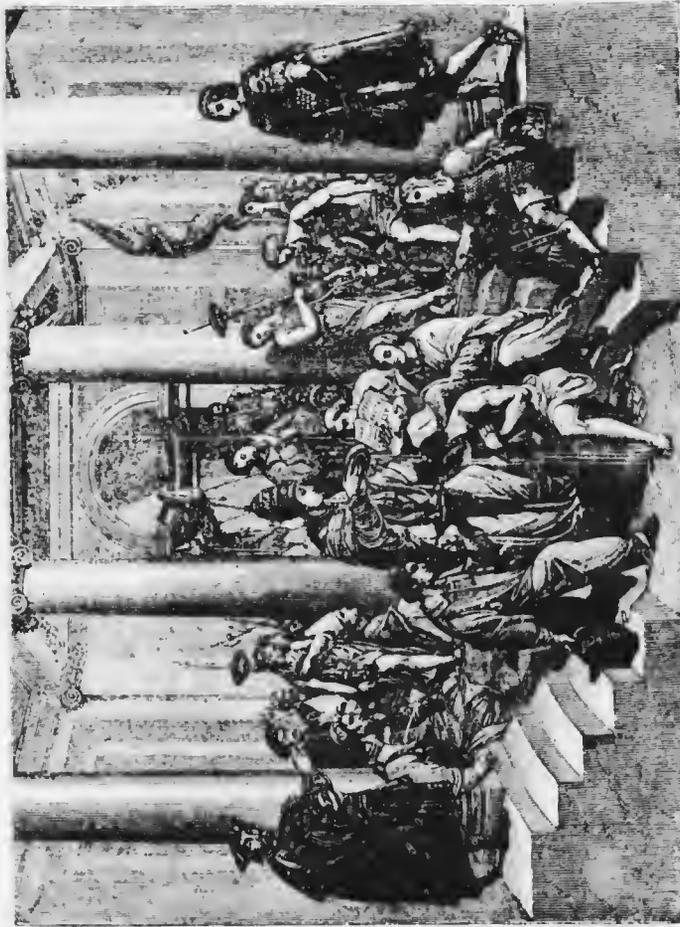


Fig. 66 — L'Église et la société civile. — Raptus de Raphaël au Vatican.

laissant Victor-Emmanuel s'emparer de Rome sans résistance et sans protestation, en lui permettant d'enchaîner ainsi le seul pouvoir qui, au sein des nations, tient haut et ferme, sans jamais l'abaisser, depuis dix-huit siècles, le drapeau du Christ.

Les Romains, non pas toutes ces hordes d'aventuriers et de révolutionnaires cosmopolites qui ont afflué à Rome sur les pas des armées piémontaises, mais les vrais Romains, ne laisseront point passer cette fête sacrilège sans protester publiquement et sans faire de solennelles réparations.

Les pieuses sociétés de Rome avaient formé dans les dernières années du règne de Pie IX une union que l'on appela du nom du pontife *Federazione Pia*. Cette union étendit ses travaux non seulement aux œuvres de charité et de bienfaisance, mais à la protection et à l'avancement de tous les intérêts du catholicisme. Ses membres choisirent la fête de l'Ascension, qui se célébra cette année le 30 mai, pour se présenter à Léon XIII et protester, au nom de tous les cœurs patriotiques de l'Italie, contre la profanation de la ville éternelle par les disciples de la révolution.

Ce fut une scène touchante. Le saint-père et tous les assistants laissèrent voir une vive émotion. Léon XIII répondit à l'adresse des associés en les exhortant, eux et tous les chrétiens, à réparer l'outrage qu'on venait de faire à la divine Majesté par des orgies blasphématoires et impies. Il félicita les représentants de la Rome chrétienne du courage et de l'énergie qu'ils avaient montrés.

D'autres députations italiennes se présentèrent devant le saint-père pour protester aussi contre la révolution qui s'affichait au grand jour. Le pape fit comprendre à tous que, le temps de l'épreuve étant arrivé, les vrais croyants devaient professer hautement leur foi et souffrir pour elle.

Le 6 juin, alors que les récentes impiétés semblaient encore obscurcir l'atmosphère de Rome, le général Kanzler et les vétérans de l'armée pontificale vinrent en corps offrir leurs hommages au souverain pontife. Léon XIII pouvait mieux que personne apprécier comme il convenait leur dévouement chevaleresque. Il avait résolu, dans l'intime conviction qu'il avait de la nécessité du domaine temporel pour protéger la liberté de l'Église, d'allier sans cesse ses prérogatives jusqu'au jour où il plairait à Dieu de mettre fin à sa captivité. Il ne cacha pas ses espérances aux défenseurs de Pie IX.

« A vous, dit-il en terminant, à vous, glorieux champions

des droits de la justice, nous dirons : Persévérez; soyez fidèles à vos devoirs; qu'aucun acte dans ce qui vous reste de vie n'imprime une tache à l'honneur de votre passé. S'il plaît à Dieu d'abréger notre épreuve et de nous accorder des jours plus heureux, vous serez à votre poste, prêts à protéger les droits sacrés de l'Église. S'il en est autrement, vous aurez la



Fig. 61. — Défenseurs du pouvoir temporel. — Clément XIV. Ce pontife a soutenu avec courage les droits des papes sur les enclaves de Bénévent et d'Avignon.

consolation d'avoir pris une part dans nos malheurs et d'avoir subi le même sort que nous. »

Ceux qui entendirent ces nobles et courageuses paroles, en comprirent la portée et en gardèrent le souvenir. Tous les papes, comme les Boniface VIII, les Clément XIV, ont défendu le pouvoir temporel avec cette énergie.

Il y avait à Rome une autre armée pontificale qui ne pouvait déposer les armes et attendre, comme le général Kanzier et

ses soldats, le jour de la bataille. La lutte contre le clergé dure toujours sur tous les points de l'Europe. A Rome elle est plus terrible et plus acharnée que nulle part ailleurs. Là, le gouvernement piémontais a privé la milice de l'Église de ses vaillants auxiliaires, les ordres religieux.

Rome, depuis le temps du grand Constantin, avait été l'école centrale qui formait à la science, à la discipline, à l'héroïsme des combats, l'élite du clergé séculier et régulier que les papes lançaient dans toutes les parties du monde où la cause du Seigneur réclamait sa présence. La révolution le comprit; c'est pourquoi elle abolit les monastères, les couvents et les écoles. Ainsi s'altéraient les sources vives de l'esprit apostolique et sacerdotal.

Léon XIII vit le danger et tâcha d'y porter remède dès la première année de son règne. Il ne considéra pas combien étaient limitées les ressources pécuniaires dont il pouvait disposer; il comptait sur la Providence et sur la charité des fidèles. Il prit des moyens efficaces pour favoriser les études, afin que la science du clergé, dans la sphère des connaissances sacrées et profanes, fût au moins au niveau de l'enseignement donné dans les facultés les plus renommées. Il facilita l'accès des universités aux jeunes religieux que l'on tolérait encore en Italie, et il contribua avec la plus grande générosité à tous les frais de l'éducation. Nous verrons plus tard comment il réussit.

Le sort du clergé séculier, à Rome, n'était pas à envier. La population avait presque doublé depuis 1870, et le gouvernement se gardait bien de rien faire pour pourvoir aux besoins spirituels des nouveaux venus. Bien loin de là. Tandis qu'on encourageait l'érection d'un grand nombre de temples protestants et l'ouverture d'écoles patronnées par les sociétés bibliques, on fermait ou on démolissait les édifices catholiques, on mettait une taxe énorme sur les chapelles des réguliers qui continuaient à servir d'églises paroissiales, on disposait arbitrairement de tous les revenus ecclésiastiques. On suivait à Rome la même politique que dans les provinces: on employait tous les moyens pour rendre difficile le ministère du clergé.

En vérité, dans la Rome de 1878, comme en celle de 1890, le prêtre qui paraît dans les rues en habit sacerdotal, et le re-

ligieux qui ose y porter les insignes de son ordre, font acte de courage. C'est confesser la foi en présence de la foule impie.

Le 13 juin, les étudiants du *seminario Romano* et du *seminario Pio*, les pépinières du clergé séculier de Rome, furent admis en la présence du pape. Léon XIII n'est jamais plus bienveillant que lorsqu'il se voit entouré de la jeunesse des écoles. Avec celle de Rome, il est d'une bonté touchante, d'une



Fig. 62. — Le cardinal Monaco La Valletta.

familiarité paternelle. Il aime à entendre ces jeunes gens lui parler dans le latin qu'il a cultivé toute sa vie. Son langage, en cette occasion, fut, comme toujours, de l'élégance la plus parfaite. Il parla longuement de l'idéal tout divin de la dignité sacerdotale : *Præcelsa sacrorum ministrorum dignitas* ; il exalta en termes magnifiques le privilège de son clergé qui avait conservé son honneur au milieu de l'abaissement des caractères et du mépris dont on s'efforçait d'entourer le prêtre, même à Rome : *Romani clerici nomen ac decus*. Puis, à ces

jeunes recrues de la milice sacerdotale, le pape montra l'ennemi contre lequel elles auraient à lutter par la parole et par l'exemple : *Nostrorum temporum conditio quibus ingens errorum ac pestilens corruptionis lues undique grassatur*. Oui, c'est bien là l'ennemi : l'erreur sous toutes ses formes et la corruption effrénée des mœurs envahissant les générations actuelles et menaçant la chrétienté et l'ordre social, comme les inondations des anciens barbares couvrirent autrefois l'empire romain.

Le 26 juin, le pape écrivit à son vicaire général, le cardinal Monaco la Valletta, afin de lui signaler les mesures que l'administration municipale avait prises pour enlever aux écoles primaires de la ville tout caractère religieux.

« Nous avons ici, dit-il, une presse licencieuse et des journaux acharnés à combattre la foi par le sophisme et le ridicule, à ruiner les droits sacrés de l'Église et à rabaisser son autorité; des temples protestants érigés par l'or des sociétés bibliques jusque dans les rues les plus populeuses, comme une insulte à la religion; des écoles, des asiles et des hospices qu'on ouvre à la jeunesse dans le but, dit-on, d'exercer la philanthropie, mais en réalité pour former une génération ennemie de la religion et de l'Église de Jésus-Christ. Et comme si c'était là peu de chose, un récent décret émanant de ceux qui, en vertu des devoirs de leur charge, sont obligés de procurer les véritables intérêts des citoyens de Rome, bannit le catéchisme catholique des écoles de la municipalité. C'est une mesure digne de réprobation par celle qui vient d'abattre jusqu'à cette barrière opposée à l'irruption de l'hérésie et de l'incrédulité, et laisse la route ouverte à une nouvelle invasion étrangère plus funeste et plus dangereuse que les anciennes, puisqu'elle vise plus directement à enlever des cœurs des Romains le trésor précieux de la foi et les fruits qui en résultent (1).

« Nous devons, en vertu de notre ministère pastoral, rappeler, dès le commencement, aux catholiques la très grave obligation que leur imposent et la loi naturelle et la loi divine d'instruire leurs enfants des vérités surnaturelles de la foi, et

(1) Voir la note à la fin du chapitre.

l'obligation, spéciale pour ceux qui gouvernent une cité catholique, de faciliter aux parents l'accomplissement de ce devoir. »

Léon XIII montre ensuite combien la mesure qu'il blâme est contraire au bien véritable de la société elle-même. C'est l'enseignement qui a renouvelé le monde, sanctifié et ennobli les relations des hommes entre eux, créé un sens moral plus délicat, formé et perfectionné cette conscience chrétienne à laquelle nous devons la répression morale de tout excès, la condamnation de l'injustice, la supériorité des peuples fidèles sur tous les autres. On dira peut-être que les conditions de la société actuelle rendent cet enseignement inutile ou nuisible. Or, le salut et la prospérité des peuples n'ont pas de sauvegarde en dehors de cette vérité et de cette justice, dont la société actuelle éprouve un si grand besoin et dont le catéchisme catholique conserve les droits sacrés dans leur intégrité. Par conséquent les fruits si précieux que cet enseignement a déjà produits, sans parler de ceux qu'on peut en retirer encore, devraient être une raison pour l'encourager de toutes les manières dans les écoles, au lieu de l'en bannir.

« La nature même de l'enfant et les conditions particulières au milieu desquelles nous vivons exigent cet enseignement. On ne peut assurément pas recommencer en notre siècle, au sujet de l'enfant, le fameux jugement de Salomon (1) et faire une cruelle et irrationnelle division de son être en séparant son intelligence de sa volonté. Tout en cultivant la première, il faut mettre la seconde sur la voie des habitudes vertueuses qui conduisent à la destinée surnaturelle. Quiconque dans l'éducation néglige la volonté et concentre tous les efforts sur la culture de l'intelligence, fait de l'instruction une arme dangereuse dans la main des méchants.

« La chose est tellement évidente qu'elle a été reconnue par ceux-là même qui demandent l'exclusion de l'enseignement religieux des écoles. Ils ne limitent pas la culture de l'enfant à l'intelligence seule, ils l'étendent à la volonté, en faisant enseigner dans les classes une morale qu'ils appellent *civile*

(1) III<sup>e</sup> livre des Rois, 16 v 28.

ou *naturelle*, et en exhortant les jeunes gens à la pratique des vertus sociales et patriotiques. Mais outre qu'une morale de cette nature ne saurait guider l'homme vers la haute destinée qui lui est préparée par la divine bonté dans la vision béatifique de Dieu, elle n'exerce même pas sur l'âme de l'enfant une action assez forte pour lui donner le goût de la vertu et le maintenir solidement dans le bien; elle ne répond pas aux véritables besoins de l'homme qui est un être religieux en même temps qu'un être social, ayant une âme dont la religion et la foi sont si profondes que nul progrès dans la science ne peut les déraciner.

« Pourquoi donc, si l'on veut former à la vertu les cœurs des jeunes gens, ne pas se servir du catéchisme catholique, dans lequel se trouvent les germes les plus féconds et la méthode la plus parfaite d'une saine éducation? » La réponse était facile; la secte maçonnique dominait l'administration municipale, et son intention n'était nullement de tolérer l'enseignement du catéchisme catholique, partout où elle pouvait l'empêcher.

Le saint père développe ensuite avec sa clarté habituelle la thèse que « l'enseignement du catéchisme ennoblit et élève l'homme dans sa propre estime et produit en tout temps le respect de soi-même et des autres ».

« C'est un grand malheur, continue-t-il, que plusieurs de ceux qui condamnent le catéchisme à être banni des écoles aient oublié ou ne veuillent pas considérer ce que le catéchisme leur a enseigné quand ils étaient enfants. Sans cela, il leur serait facile de comprendre que cet enseignement; à savoir : l'enfant sort des mains de Dieu; il est le produit de l'amour libre et infini; tout ce que l'œil peut apercevoir est soumis au Roi et au Seigneur de la création; lui, petit enfant, est quelque chose de si grand aux yeux de Dieu, que le Fils éternel du Père n'a pas dédaigné de prendre la nature humaine pour le racheter; c'est le sang de cet Homme-Dieu qui lui baigne le front dans le baptême; les chairs de cet Agneau divin alimentent sa vie spirituelle; l'Esprit-Saint, en résidant en lui comme dans un temple vivant, lui communique une vie et une vertu toute divine; il leur serait facile, dis-je, de comprendre

que cet enseignement doit donner à la jeunesse une impulsion très efficace pour sauvegarder la qualité glorieuse d'enfant de Dieu et l'honorer par une conduite vertueuse.

« Ils comprendraient aussi qu'il est permis d'attendre de grandes choses d'un enfant nourri dans l'étude du catéchisme; en effet, cet enfant sait qu'il est destiné à une fin sublime dans la vision et l'amour de Dieu, on l'accoutume à veiller continuellement sur lui-même et il se trouve fortifié par toute sorte de secours pour soutenir la guerre que lui font d'implacables ennemis; il acquiert l'habitude de la docilité et de la soumission, apprenant à vénérer dans ses parents l'image du Père céleste et dans le souverain l'autorité qui vient de Dieu, et il tire de Dieu même sa raison d'être et sa majesté; il s'habitue à regarder dans ses frères la divine ressemblance de Dieu brillant sur son propre front, et il reconnaît sous les haillons du pauvre son Rédempteur en personne...

« Ils comprendraient enfin que la morale catholique, ayant pour sanction la crainte du châtiment et l'espérance assurée des récompenses divines, n'expose pas à des risques comme cette *morale civile* qu'on voudrait lui substituer. Et ils n'auraient jamais pris la résolution funeste de priver la génération actuelle de ces grands et précieux avantages, en bannissant des écoles l'enseignement du catéchisme. (1) »

Ces extraits nous font connaître Léon XIII, la noblesse de son caractère, l'élevation de son esprit, les formes littéraires qu'il cultive, même dans ses compositions les plus familières, et sa manière d'enseigner la doctrine chrétienne.

Le souverain pontife fait remarquer ensuite que la clause insérée dans l'édit de *bannissement*, à savoir qu'on n'enseignera la religion qu'aux enfants dont les parents en auraient fait la demande expresse et formelle, est une clause futile.

Après avoir déploré l'impuissance où il est, lui, le souverain légitime et Evêque de Rome, d'empêcher cette propagande de perversion et d'apostasie, Léon XIII avise aux moyens pratiques de résister à ces menées antichrétiennes. « Il est nécessaire que non seulement les curés redoublent de diligence

(1) *Acta*, I, 72 82.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

165 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
716 481-3333 Phone  
716 288-5989 Fax

et de zèle dans l'enseignement du catéchisme, mais que l'on prenne des moyens efficaces pour suppléer à la coupable omission ou à la négligence des autres maîtres. Nous avons la certitude que le clergé de Rome ne faillira pas dans cette circonstance encore à l'accomplissement des devoirs sacrés de son ministère sacerdotal... Nous sommes également assuré que les associations catholiques qui fleurissent dans cette ville, avec tant de profit pour la religion, concourront à cette œuvre de zèle par tous les moyens dont elles disposent...

« Et vous, Monsieur le cardinal, employez la sagacité et la fermeté qui vous distinguent à augmenter le nombre des oratoires (de Saint-Philippe de Néri) et des écoles, afin que l'on puisse y recueillir les petits garçons et les instruire dans la religion... (1). »

De quel côté se porteront les sympathies de ceux qui croient en Dieu et désirent voir Rome chrétienne rester ce que quinze siècles de catholicisme l'ont faite? Seront-elles pour la municipalité antichrétienne, ou pour l'immortel pontife? La réponse n'est pas douteuse.

(1) *Leonis XIII, P. M., Acta*, I, 72-82. — Au fanatisme aveugle des évangélistes américains, qui prêtent à la maçonnerie italienne un concours si effrayant pour saper les fondements de toute croyance religieuse, nous opposerons l'aide généreux de l'église congrégationaliste de Washington. Le révérend docteur Justin Fulton, l'ennemi irréconciliable de l'église romaine, parcourt depuis quelques temps toutes les villes des Etats-Unis, prêchant une croisade contre le catholicisme. Il s'adressa, en arrivant dans la capitale, à ses confrères et demanda à prêcher dans leur église une série de sermons contre l'église, le pape, les prêtres, etc. On lui refusa la permission qu'il sollicitait, et le journal congrégationaliste, *Christian Union*, le plus influent et le plus répandu de tous les journaux religieux des Etats-Unis, approuva ce refus dans les termes suivants : « Nous constatons avec bonheur que l'église congrégationaliste de Washington a refusé l'usage de son temple au docteur Justin Fulton qui voulait y donner une conférence contre l'église catholique romaine. Quelques grandes, quelques fondamentales que soient les différences qui séparent la foi catholique romaine des confessions protestantes, les doctrines sur lesquelles elles sont d'accord sont plus importantes encore. Les protestants ont bien autre chose à faire que d'entreprendre une croisade contre une église qui maintient la loi de Dieu et prêche l'évangile de Jésus-Christ, et fait plus que toutes les autres églises ensemble, pour donner une sanction à la conscience et à la moralité parmi des classes considérables de notre population.

## CHAPITRE IV.

### LÉON XIII ET LA ROME DES PAPES. — LUTTE CONTRE LE SOCIALISME.

triste situation de l'Église en Italie. — Efforts de la révolution pour détruire la Rome chrétienne et lui substituer une Rome nouvelle. — Fâcheuses mesures du saint-père. — Les pèlerins allemands et espagnols subissent à Civita-Vecchia une odieuse quarantaine. — Les journalistes catholiques se réunissent à Rome en 1879. — Discours du pape. — Léon XIII et les études historiques. — Léon XIII et les archevêques du Vatican. — Sympathie pour les catholiques allemands. — Lettre à l'archevêque de Cologne. — Encyclique sur le socialisme; impression profonde qu'elle produit en Allemagne. — Le Pape enseigne avec éclat du haut de la chaire apostolique. — Premier jubilé.



NOUS n'avons pas énuméré toutes les difficultés que, dès ses premiers pas, Léon XIII trouva sur sa route; nous n'avons pas non plus exagéré leur portée. Le vénérable pontife les envisagea sans trouble et se mit à l'œuvre avec une volonté inflexible afin de les faire disparaître ou de les surmonter.

Nous ne pouvons parler de celui dont nous racontons la vie et rappelons les actes, comme si la tombe s'était fermée sur lui. La discrétion nous impose des devoirs. Mais il est utile de faire connaître le pontife à qui la Providence a confié nos plus chers intérêts.

Le saint-père, dans l'accomplissement de sa mission apostolique en Allemagne, en France, en Belgique, en Russie, s'est trouvé en face d'obstacles formidables. En Italie, rien ne pouvait lui faire espérer un changement favorable à la religion. Malgré tout, il ne s'est jamais découragé. Il opposa bravement à l'œuvre de démoralisation que les Piémontais poursuivaient

avec une lievreuse énergie, un travail non moins actif d'éducation spirituelle.

Le gouvernement visait un double but : pervertir et défigurer. Les faits déjà relatés suffirent abondamment pour montrer au lecteur avec quelle ardeur il tendait au premier; pour arriver au second, il travailla, d'après un plan habilement conçu et scrupuleusement exécuté, à transformer la ville éternelle. Les Piémontais semblaient vouloir effacer des sept collines toutes les traces de la Rome chrétienne, tous les caractères historiques que le moyen âge y avait imprimés, tous les souvenirs que les grands papes y avaient accumulés à l'exemple des Jules II, des Léon X, des Pie V, des Sixte-Quint, des Pie IX (1). Le gouvernement apportait à cette œuvre de destruction une activité haineuse, comme s'il voyait s'approcher le jour où son empire mal assuré doit finir pour toujours.

On se souvient de la controverse suscitée par une brochure de M. Grimm, sur la « Destruction de Rome », et des lettres pleines d'indignation de Gregorovius sur le même sujet. Il est facile de voir que la révolution, non contente d'effacer toute trace de religion dans l'âme du peuple romain, voulait encore ôter à la Rome des papes tout ce qu'elle avait reçu du christianisme. Ce dessein est-il réalisable? Les révolutionnaires le pensent et ils agissent en conséquence.

On sait comment le gouvernement a permis aux spéculateurs de bâtir une ville nouvelle au delà du Quirinal et de l'Esquilin, au pied du Janicule, dans le Transtévère et à l'est de la cité Léonine et du Vatican. On sait aussi que démolisseurs et constructeurs ne s'inquiétaient nullement des besoins spirituels de la population catholique dans ces nouveaux quartiers. Léon XIII, qui avait l'œil à tout, suivait avec une sollicitude toute spéciale cette malheureuse transformation de sa capitale et l'abandon systématique dans lequel on laissait une grande partie de ses diocésains. Il fit venir, le 11 août, le clergé de Sainte-Marie Majeure, qui se trouve le plus voisin de cette cité nouvelle, et lui confia cette portion de son troupeau. Ce ne fut pas en vain qu'il fit appel au zèle et à la générosité de ses prêtres.

(1) A. Audin, *Léon X*, M. de Falloux, *Histoire de saint Pie V*.

Cependant les catholiques ne cessaient de visiter, comme autrefois, cette cité qui restera toujours, malgré les efforts de ses nouveaux maîtres, la ville éternelle, la Rome des papes. Les catholiques allemands, dont la foi et la constance étaient encore si cruellement éprouvées par le *culturkampf*, « la bataille contre l'Église », comme l'appela plus tard le chancelier

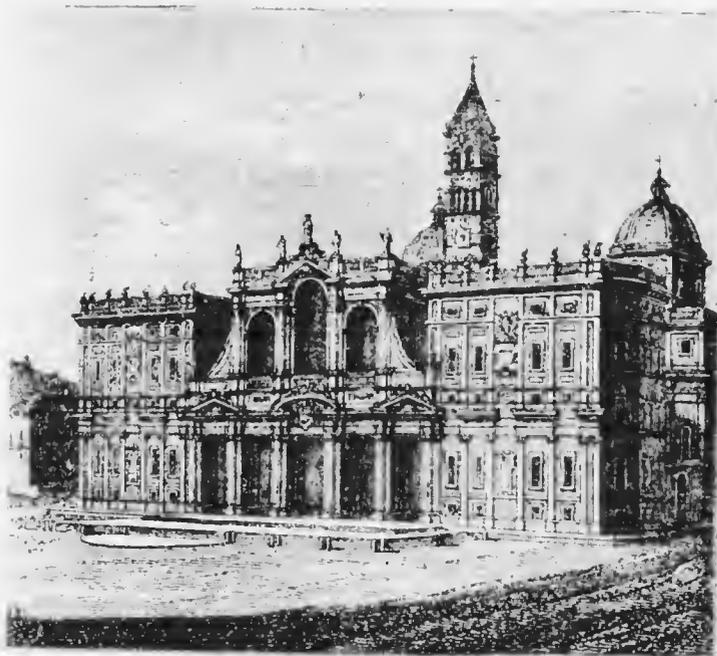


Fig. 61. — La Rome des papes. — Sainte-Marie Majeure.

supérieur, envoyèrent une députation pour protester contre l'apostasie de Voltaire et les blasphèmes du congrès anticatholique. Ils furent reçus par le pape le 23 mai; leurs paroles de foi, de piété filiale, de respect et de sympathie, touchèrent profondément le cœur du pontife. Léon XIII, qui sentait si vivement les souffrances de ses enfants d'Allemagne, qui admirait leur héroïque fidélité et travaillait si constamment à leur porter secours, répondit en félicitant les confesseurs de

la foi et en louant ceux qui venaient lui apporter de si douces consolations.

La catholique Espagne lui avait exprimé dès son avènement au trône pontifical sa sincère vénération et par son jeune roi et par la voix de ses sénateurs. Elle désirait aussi réparer l'outrage fait au Christ et à son vicaire par le congrès voltairien. Quinze cents âmes d'élite des différents diocèses de la péninsule se préparèrent à célébrer, à Rome, la fête de sainte Thérèse. Ils s'embarquèrent à Barcelone sur le vapeur *Santiago*, ayant à leur tête l'évêque de Huesca. Ils avaient pris toutes leurs précautions pour se trouver à Rome quelques jours avant la fête, qui se célébrait le 15 octobre, afin de satisfaire leur dévotion en visitant les sanctuaires de la ville éternelle. Mais ils comptaient sans les Piémontais. Ceux-ci n'aiment pas les pèlerins, et n'encouragent ni les visites au tombeau des saints apôtres ni les processions au Vatican. Ils espèrent en avoir bientôt fini avec la papauté, et les hommages des nations chrétiennes excitent leur colère.

Le *Santiago*, en arrivant à *Civita-Vecchia*, fut mis en quarantaine, bien qu'aucune maladie contagieuse n'existât à Barcelone et dans l'intérieur de l'Espagne. On déclara ensuite que les lois sanitaires ne permettaient pas à tant de monde de débarquer ensemble en Italie. On empêcha ainsi les pèlerins de mettre pied à terre jusqu'à ce que la fête de sainte Thérèse fût passée. Le 17 octobre seulement, ils purent être présentés au saint-père. Celui-ci ressentit vivement l'outrage infligé sans aucun motif à ses fidèles enfants, aux représentants d'une nation fière et brave entre toutes.

Les autorités italiennes pensaient que la leçon ne serait pas perdue et que les évêques d'Espagne et leurs diocésains n'oseraient plus désormais s'aventurer en si grand nombre sur les côtes d'Italie, pour venir rendre leurs hommages au chef de la catholicité.

Les pèlerins apportaient au pape leurs offrandes du denier de Saint-Pierre. Ils connaissaient les besoins du souverain pontife; ils savaient combien nombreuses et importantes étaient les œuvres qui subsistaient par sa seule générosité. Ils attachaient un grand prix, eux et leurs familles, à l'hon-

neur de contribuer ainsi au maintien et à l'entretien de l'Église de Jésus-Christ. Il était doux aussi au Père commun des fidèles de sentir que, dans sa pauvreté, il pouvait s'appuyer sur l'amour et la fidélité des peuples catholiques.

Au mois de février 1879, au moment où se terminait la première année du pontificat de Léon XIII, Rome vit accourir aux pieds du pontife romain les représentants de la presse catholique, écrivains et journalistes dévoués à la cause de la vérité et à la défense des plus chers intérêts de l'Église et du saint-siège. Léon XIII estimait à sa juste valeur le concours de ces soldats de la vérité. Il voulait donner à leurs travaux l'unité de vue qui en assurerait le succès en combinant leurs efforts communs.

De graves dissentiments divisaient chez les nations catholiques ceux dont la plume et le talent étaient consacrés au service de la religion. Il fallait, dans chaque pays, accepter des évêques la direction que ceux-ci recevaient eux-mêmes du souverain pontife. Tout soldat, dans les rangs de cette armée d'élite, devait tenir les yeux fixés sur son chef, suivre exactement la voie tracée par le vicaire de Jésus-Christ et faire abnégation de ses propres opinions à la voix de celui qui est divinement assisté dans le gouvernement de l'Église. C'est la vraie politique à laquelle le publiciste ou le journaliste catholique doit tenir; c'est celle que Dieu bénit.

Quand, le 22 février, cette légion choisie se trouva en présence de Léon XIII, le pontife n'eut pour ces soldats dévoués que des paroles d'affectueuse bienveillance et de bénédiction paternelle. Lui-même avait été à Péronse, pendant de longues années de lutttes contre l'erreur et l'injustice, le défenseur infatigable de la vérité.

On avait parlé de la nécessité de faire en Italie un compromis avec la révolution, d'accepter les faits accomplis en tirant le meilleur parti possible des institutions politiques. On voulait évidemment forcer la main au pape, mais Léon XIII n'était pas homme à se laisser dicter une ligne de conduite. C'était à lui de donner la direction, de tracer le chemin à suivre, d'imposer l'obéissance à ses sujets.

Il ne veut pas que l'on tranche « de sa propre autorité et

LÉON XIII.

selon ses idées particulières des controverses de la plus haute importance, des questions qui regardent la situation actuelle du saint-siège. On ne doit pas avoir des sentiments contraires à la liberté et à la dignité du pontife romain ». On comprit, et il n'exista plus de divergence sur ce point.

« Mes bien-aimés fils, dit en terminant le saint-père, vous qui, très fermement attachés à la chaire de Pierre, vous montrez toujours prêts à défendre la cause du siège apostolique, soyez aussi courageux et unanimes à maintenir, par la voix et par la plume, la nécessité de son domaine sacré pour assurer le libre exercice de son pouvoir spirituel. Les annales de l'histoire en main, démontrez qu'il n'y a pas ici-bas de puissance temporelle qui puisse prétendre ni être égale ou supérieure par la légitimité de son droit et des titres sur lesquels elle s'appuie.

« Si quelqu'un, dans le but de vous rendre odieux à la foule, se permet de proclamer que cette souveraineté temporelle est incompatible avec le bien-être de l'Italie et avec la prospérité des États, vous devez, de votre côté, répondre que la sécurité et la prospérité des nations n'ont rien à craindre de la souveraineté des papes et de la liberté de l'Église... Ajoutez ce que tout le monde connaît : à savoir que les pontifes romains ont, de tout temps, donné leurs soins au développement des lettres et des sciences, qu'ils ont libéralement protégé les beaux-arts et que leur gouvernement juste et paternel a fait le bonheur de leurs peuples. Proclamez enfin que les affaires de l'Italie ne seront jamais prospères et que le pays ne jouira jamais d'une paix stable, tant que l'on ne pourvoira pas, selon que tous les droits le réclament, à la dignité du Siège romain et à la liberté du souverain pontife. »

Ce fut un premier pas pour obtenir du journalisme catholique une parfaite unité d'esprit et d'action. Nous verrons comment, plus tard, Léon XIII resserra les liens d'une parfaite charité parmi ceux qui se dévouent à la défense de la vérité.

Le pape, dans son adresse aux journalistes comme dans sa première encyclique, avait beaucoup insisté sur l'usage que les apologistes catholiques doivent faire de l'histoire pour



Chine. Une école catholique à Pékin, d'après une peinture chinoise.

montrer les services que l'Église romaine a rendus à la civilisation et les bienfaits dont la papauté a comblé l'Italie et la ville de Rome. Les adversaires de l'Église faussaient les faits pour arriver à des conclusions tout opposées. Il fallait rétablir la vérité entière en allant aux sources mêmes de l'histoire. Or, tout le monde reconnaît que nulle bibliothèque dans la chrétienté ne surpasse, pour l'abondance, la richesse et l'authenticité des documents historiques, les archives du Vatican. Léon XIII se proposa de stimuler les écrivains catholiques et de les engager à puiser à cette source. Pour cela il voulut rendre ces précieuses archives plus accessibles aux hommes d'étude, et fixer sagement l'usage que l'on devait faire des matériaux que les siècles y ont accumulés.

Le 9 septembre 1879, le pape publia un règlement à ce sujet. D'autres dispositions vinrent plus tard compléter ces premières mesures.

La bibliothèque du Vatican a une administration distincte de celle des archives. A la première était préposé le cardinal Pitra. Le saint-père, voulant perfectionner cette administration, créa la charge de sous-bibliothécaire. Il nomma pour la remplir M<sup>sr</sup> Panisi, et lui adjoignit le père Cozza-Luzi, de l'ordre de Saint-Basile. Il y a en outre deux préfets ou gardiens, M<sup>sr</sup> Ciccolini et le père Bollicz, jésuite. Les plus éminents linguistes forment un corps d'écrivains officiels sous la présidence de l'illustre orientaliste, le père Ciasca, augustien. La numismatique et l'archéologie forment deux départements distincts de cette administration. A la tête du cabinet de numismatique est le commandeur Louis Visconti; à la tête du musée d'archéologie, le souverain pontife plaça l'illustre Jean-Baptiste de Rossi.

M<sup>sr</sup> Hergenroether, dès son élévation au cardinalat, fut nommé préfet des *archives du saint-siège*. Le vice-archiviste est l'abbé Louis Tosti, du mont Cassin, si connu dans le monde des lettres. Il y a deux sous-archivistes et deux assistants avec des gardiens et un corps officiel d'écrivains. Léon XIII créa plus tard une chaire de paléographie qu'il adjoignit au département des archives et à laquelle il nomma le professeur Isidore Carini.

Pour relever encore l'importance des études historiques, Léon XIII établit, dans la suite, une commission cardinalice permanente dont le but est de promouvoir et d'encourager de toutes les manières ce genre d'études, à Rome et dans toute l'Église. Cette commission se composa des cardinaux Pitra, Bartolini, Parocchi, Pecci et Hergenrother, auxquels fut at-



Fig. 65. — Le cardinal Pitra, de l'ordre des bénédictins.

taché un corps nombreux de consultants, tous éminents dans les sciences et les lettres.

Le souverain pontife donna ainsi un grand élan aux études sérieuses, bien persuadé que toutes les lumières que l'on parviendrait à concentrer sur les origines de la religion et sur les faits de son histoire, ne feraient qu'éclairer et affermir la foi et de l'écrivain et de ses lecteurs.

L'Italie, dont le pape connaissait si bien les épreuves, était par-dessus tout l'objet de ses plus constantes préoccupations.

Le gouvernement piémontais, voyant qu'il ne pouvait pas détruire l'épiscopat italien, faisait en sorte de reconnaître comme évêques ceux-là seuls qu'il pensait pouvoir assouplir à sa volonté. Le peu de succès qu'il avait obtenu ne l'amenaît pas à cesser ses persécutions et ses tracasseries. Le saint-siège, de son côté, avait le plus grand intérêt à ce que personne n'obtint en Italie un siège épiscopal s'il n'était homme de science et de piété, inflexible dans ses principes et dans son attachement à la chaire apostolique. Aussi, dès le mois de septembre 1878, une commission spéciale avait été instituée pour le choix des sujets les plus aptes à remplir les évêchés vacants dans la péninsule.

Les épreuves des catholiques allemands continuaient toujours ; elles étaient même arrivées à un tel degré qu'elles rappelaient la désolation des catholiques irlandais sous Élisabeth et les Stuarts. L'archevêque de Cologne avait écrit au saint-père pour lui rendre compte des souffrances qu'enduraient les fidèles de la Prusse et lui dire avec quelle constance héroïque le peuple demeurait ferme dans la foi de son baptême. Les prêtres se montraient, eux aussi, inébranlables dans leur obéissance aux évêques, de sorte que l'union des esprits et des cœurs faisait des pasteurs et du troupeau un corps que rien ne pouvait entamer.

Le pape répondit la veille de Noël. Sa lettre est pleine de cœur et d'élan. On dirait un ordre du jour adressé par le commandant en chef à un corps d'armée qui occupe le poste d'honneur sous le feu même de l'ennemi. Chacun reçoit sa part de louange et d'encouragement ; Léon XIII fait indirectement la leçon aux gouvernants et affirme solennellement que les maux de n'importe quel État chrétien « viennent principalement de ce que l'on entrave partout la liberté de l'Église, ce qui l'empêche d'exercer sa puissante influence au bénéfice de l'ordre public. Toutes les fois qu'on lui laisse pleine et entière liberté, l'histoire du passé prouve qu'elle apporte la prospérité et le bien-être à toutes les conditions sociales ; toutes les fois, qu'on enchaîne sa liberté d'action, on voit prévaloir les principes et les doctrines qui tendent par leur nature à ruiner tout ordre social. » Il raconte ce qu'il a

fait dès le commencement de son règne pour que — les gouvernants à faire la paix avec l'Église. « Vous savez, dit-il à l'archevêque, que nous n'avons rien omis dans le but d'obtenir pour la noble nation allemande une paix durable, en enlevant la cause de nouveaux conflits, tout en sauvagardant les lois de l'Église... Seul l'Auteur de tout bien peut dire si nos efforts seront enfin couronnés de succès, lui qui nous a mis au cœur un si grand désir de la paix. »

Le zèle avec lequel le pontife déclare qu'il poursuivra jusqu'au bout la pacification religieuse de la Prusse, s'enflamme encore davantage à la pensée de ce que font les socialistes et les anarchistes pour séduire même les masses catholiques en Allemagne. Là comme ailleurs, le remède efficace et radical à ces erreurs pestilentielles, à ces menées révolutionnaires, ne peut venir que de l'Église.

La vue de la triste position à laquelle on a réduit tous les diocèses de Prusse ne décourage point le pontife et ne l'empêche point de travailler au salut de l'Allemagne, comme à celui des autres nations en proie au socialisme.

Il demande à l'archevêque, à ses frères dans l'épiscopat et à tous leurs peuples de se joindre à lui, afin de prier tous ensemble, de contribuer à raffermir la concorde et l'union des intelligences et des volontés. Cette union et ces prières devront obtenir que Dieu, tenant en sa main le cœur des rois, inspire à l'empereur d'Allemagne et aux hommes d'État qui l'aident à gouverner, « des desseins plus modérés (1) ».

Les avertissements adressés, dans l'encyclique *Inscrutabili*, aux souverains et à leurs ministres ne furent point perdus pour l'empereur d'Allemagne. Durant le cours de cette même année 1878 des socialistes fanatiques attentèrent à sa vie. Au mois de mai, il échappa heureusement à la balle de Hoedel; mais, un mois après, l'assassin Noebding réussit à le blesser grièvement. Empereur et chancelier devaient donc apprécier les hautes leçons de sagesse qui tombaient de la bouche du vicaire de Jésus-Christ, dont la mission est d'instruire les nations et ceux qui les gouvernent.

(1) Cf. *Acta*, I, 463-469.

Le pape prévoyait sans doute l'effet que sa lettre produirait ; et cette impression favorable devait être confirmée, espérait-il, par l'encyclique *Quod apostolici muneris*, sur le *socialisme*, qui fut adressée au monde catholique le 28 décembre. Quand cette encyclique parut avec l'année 1879 et fut commentée par les journaux de toutes les nations européennes, bien peu de personnes peut-être songeaient que ces graves leçons de sagesse étaient de celles que les souverains jugeraient admirablement adaptées aux circonstances.

Léon XIII signale le poison mortel qui circule dans l'organisme vital de la société humaine et la conduit à sa perte ; il explique, en même temps, quels sont les remèdes les plus efficaces pour retrouver la voie du salut et échapper ainsi au grand péril qui la menace. Les maux ont fait de si rapides progrès, qu'il lui semble urgent de mettre en pratique le conseil du prophète : « *Crie; ne cesse point; fais retentir ta voix comme une trompette* (1). »

Des hommes connus sous les noms divers et un peu étranges de *socialistes*, de *communistes* ou de *néhilistes*, sont partout répandus. Liés les uns aux autres par un pacte criminel, ils ne demandent plus leur force aux ténèbres de leurs conventions ; ils se produisent au grand jour et essayent audacieusement de réaliser le plan qu'ils ont formé depuis longtemps de renverser jusqu'aux fondements de l'ordre civil.

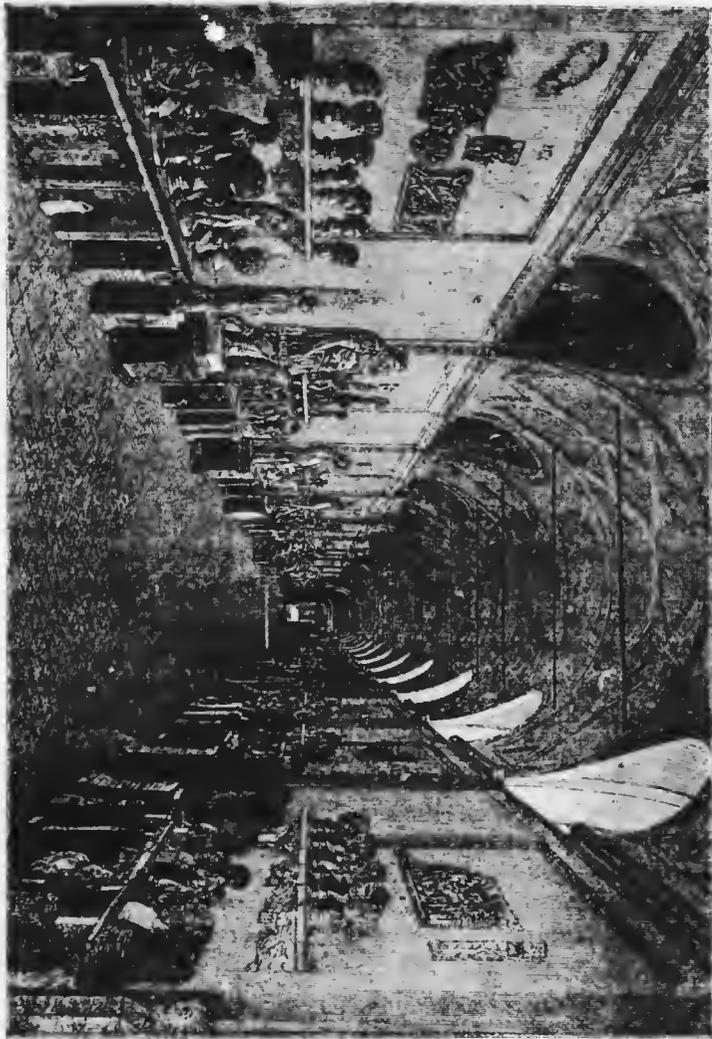
Ces hommes, ainsi que l'atteste la divine parole, « *souillent la chair, méprisent le pouvoir et blasphèment la majesté* (2). » Ils n'épargnent rien, ne laissent rien intact de tout ce que les lois divines et humaines avaient établi dans leur sagesse pour la sécurité et l'honneur de la vie humaine. Ils refusent d'obéir aux puissances les plus élevées auxquelles toute âme vivante doit se soumettre puisqu'elles tiennent de Dieu le pouvoir de commander ; ils prêchent la parfaite égalité de tous les hommes en ce qui regarde leurs droits et leurs devoirs. Ils profanent l'union naturelle des époux, que les tribus barbares elles-mêmes regardent comme sacrée ; ils affaiblissent la vertu

(1) Isaïe, lxxvii, 1.

(2) S. Jude, v, 8.

du lien conjugal, qui est la base principale de la société do-

Fig. 25. — Les parents pauvres gardiens des sciences et des arts. Musée d'Annamouth, au Yahrin.



mestique, ou ils en font le jouet arbitraire de la passion. Séduits par la soif des richesses, qui est « *la racine de tous les*

*mana et dont la cupidité a fait erref plusieurs dans la foi* (1). » ils attaquent le droit de propriété, droit sanctionné par la loi naturelle. Par un monstrueux attentat, sous le prétexte de pourvoir aux besoins et aux désirs de tout le monde, ils s'efforcent d'enlever aux autres la possession de ce qu'ils ont légitimement obtenu par héritage ou acquis par leurs talents et leur industrie, ou amassé par leurs économies.

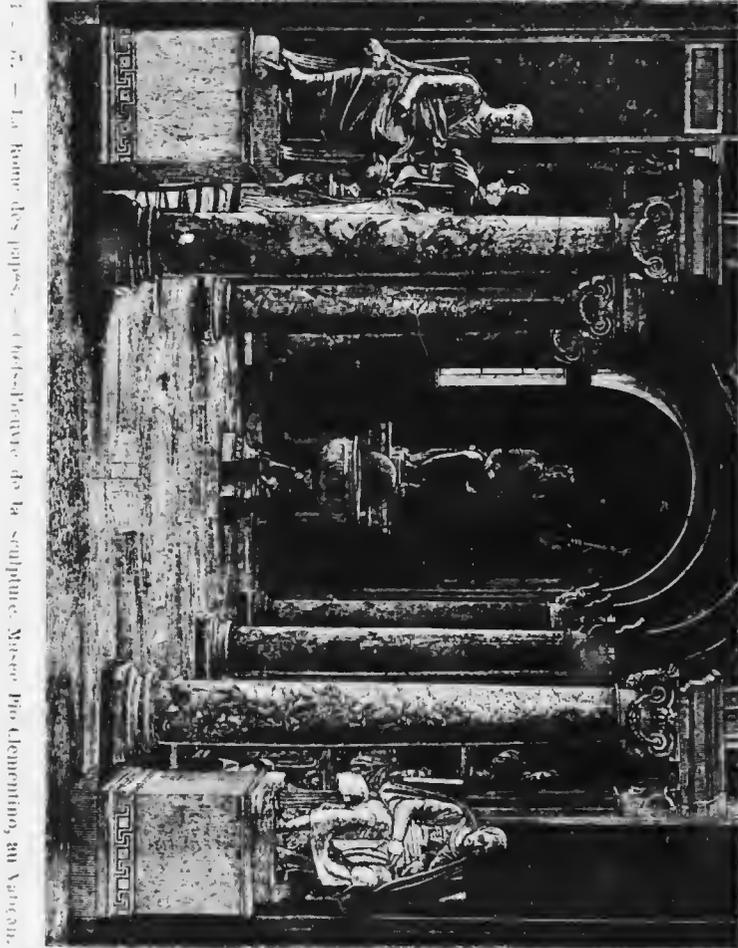
« Ces doctrines monstrueuses, ajoute le pontife, sont enseignées hautement dans leurs assemblées, circulent dans leurs brochures et sont répandues dans la foule par de nombreux journaux. Aussi s'est-il produit parmi la multitude des séditions une telle haine de la majesté et de l'autorité des souverains, que des traitres, impatientes de toute subordination, ont, plusieurs fois dans un court espace de temps, par une audace impie, tourné leurs armes contre ceux qui gouvernent les peuples. »

Le pape donne ensuite l'histoire des erreurs socialistes; il la fait remonter au seizième siècle. « alors qu'une guerre furieuse fut déclarée à la foi catholique, guerre croissant en violence jusqu'à nos jours, guerre qui a pour but de renverser toute vérité révélée et tout ordre surnaturel, de donner libre carrière aux découvertes ou plutôt aux délires de la raison. Cette erreur, empruntant bien à tort à la raison le nom qu'elle porte, flatte et excite le désir naturel qu'ont les hommes de s'élever au-dessus de leurs semblables, elle lâche la bride à toutes les passions, et de cette manière, non seulement elle trouve des adeptes dans la foule, mais elle se propage dans les rangs même de la société civile.

« De là vint cette impiété toute nouvelle à laquelle les païens eux-mêmes n'avaient pas songé; on fonda des États sans tenir compte de Dieu ni de l'ordre qu'il a établi. On promulgua comme une vérité incontestable que l'autorité publique ne doit à Dieu ni son origine, ni sa majesté, ni le pouvoir de commander; tout cela, selon eux, dérive de la multitude; on enseigna que celle-ci, se croyant libre de toute sanction divine, ne pouvait s'assujettir qu'aux seules lois qu'elle voudrait bien se donner.

(1) I à l'Anothée, vi, 10.

« Après avoir combattu et rejeté, comme contraires à la raison, toutes les vérités surnaturelles de la foi, on bannit le



Créateur et le Rédempteur du genre humain des universités, des lycées, des collèges, puis on l'exclut insensiblement de toute la vie publique des nations. Enfin, on mit en oubli les récompenses et les châtements de la vie future et éternelle et.

l'on ne laissa à notre ardent désir du bonheur que les limites de la vie présente pour se satisfaire.

« Avec de telles doctrines propagées en tous lieux, avec une licence absolue de penser et d'agir, est-il étonnant que les hommes des conditions inférieures, ennuyés de leurs pauvres habitations et de leurs modestes ateliers, se soient épris d'une ardente envie de se jeter sur les demeures et les fortunes des riches? Est-il surprenant que la vie publique, comme la vie privée, soit pleine d'agitation et que le genre humain semble s'approcher de sa ruine?

« Mais les pasteurs suprêmes de l'Église, qui sont obligés par leur charge de protéger le troupeau du Seigneur contre les pièges de l'ennemi, se sont appliqués de bonne heure à conjurer le péril et à veiller au salut des fidèles. Aussitôt, en effet, que ces sociétés clandestines commencèrent à se développer, nourrissant dans leur sein les germes des erreurs dont nous avons parlé, les souverains pontifes Clément XII et Benoît XIV découvrirent les projets impies de ces sectaires et firent connaître à tous les fidèles les malheurs que l'on préparait en secret. Quand, grâce à ceux qui se donnaient au dernier siècle le nom retentissant de philosophes, on eut attribué à l'homme une liberté effrénée: quand l'on eut commencé à établir et à sanctionner le *droit nouveau*, comme on l'appelle, droit en opposition avec la loi naturelle et la loi divine, Pie VI, d'heureuse mémoire, lit aussitôt connaître, dans des enseignements publics, le caractère et la fausseté de ces doctrines et, avec une clairvoyance tout apostolique, il prédit la ruine vers laquelle on entraînait les peuples malheureux et trompés.

« Néanmoins, comme on ne prenait pas de précaution efficace pour empêcher la propagation de ces funestes doctrines parmi le peuple, Pie VII et Léon XII condamnèrent solennellement ces sociétés secrètes et jetèrent un nouveau cri d'alarme pour avertir la société du danger qu'elle courait. Enfin tout le monde sait avec quelles éloquentes paroles, quelle constance et quel courage notre glorieux prédécesseur, Pie IX, d'heureuse mémoire, lutta, contre les iniques projets des sectes et en particulier contre cette peste du socialisme auquel elles ont donné naissance. »

Le souverain pontife déplore l'aveuglement de ceux qui sont chargés de veiller au bien général. Ils se laissent tromper par les ruses des impies ou intimider par leurs menaces, conçoivent contre l'Église d'injustes soupçons, et ne comprennent pas que les tentatives des sectes n'auraient abouti à rien si l'enseignement de l'Église et l'autorité des papes avaient conservé leur influence naturelle auprès des souverains et auprès des peuples. « Car *l'Église du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité*, prêche les doctrines et prescrit les pratiques qui font la sécurité et la paix des sociétés et arrêtent la funeste propagande du socialisme. »

La franc-maçonnerie, c'est-à-dire la force antisociale et antichrétienne que Benoit XIV dévoilait au monde, que Pie VI dénonçait quand elle était déjà maîtresse, s'emparait de nouveau du pouvoir en certain pays, au moment même où Léon XIII quittait Pérouse pour n'y plus retourner.

Derrière la franc-maçonnerie prenant possession de la puissance souveraine, suivaient le socialisme, le communisme et l'anarchie. C'était en vain que les hommes d'ordre s'efforçaient de les tenir en échec; en 1878 comme en 1890, ils étaient maîtres et leur règne semblait assuré pour long-temps.

Les enseignements de Léon XIII furent inutiles pour beaucoup; le cri d'alarme qu'il poussa pour avertir les gouvernements n'eut pas plus d'effet sur les ennemis de la religion que ses allocutions consistoriales. Ce que veut avant tout la franc-maçonnerie, ce n'est pas le progrès de la civilisation ou le maintien de l'ordre social, c'est la destruction de l'Église et de *l'idée chrétienne*. Voilà le but où elle tend.

En Allemagne, la situation n'était pas absolument la même. Les hautes classes, en général, étaient conservatrices. Le socialisme et les théories analogues avaient pénétré surtout parmi les masses protestantes. La classe ouvrière appartenant à l'Église, que le *culturkampf* persécutait, n'avait été que superficiellement atteinte par les doctrines antisociales. Le mal, chez les catholiques, n'avait pas fait de progrès sérieux, sinon depuis que les lois de mai avaient privé les populations de leurs guides spirituels. Ces faits confirmaient

les enseignements de Léon XIII et devaient produire une vive impression.

La genèse du socialisme et du naturalisme, telle que l'encyclique la donne, a été vivement discutée. Le protestantisme refuse d'accepter la paternité de ces théories. Malheureusement pour lui, il se trouve parmi ses apologistes les plus distingués des hommes assez sincères pour affirmer, à l'exemple de Léon XIII, l'étroite connexité du rationalisme avec les principes du libre examen et de l'interprétation individuelle, qui sont la base même des doctrines réformées. Les faits historiques sont là pour justifier toutes les affirmations de Léon XIII sur l'extinction graduelle de la notion du surnaturel, sur la ruine non moins certaine dans les universités, les écoles secondaires et la vie civile, de toute croyance relative à l'Incarnation, à la Rédemption et à leurs conséquences.

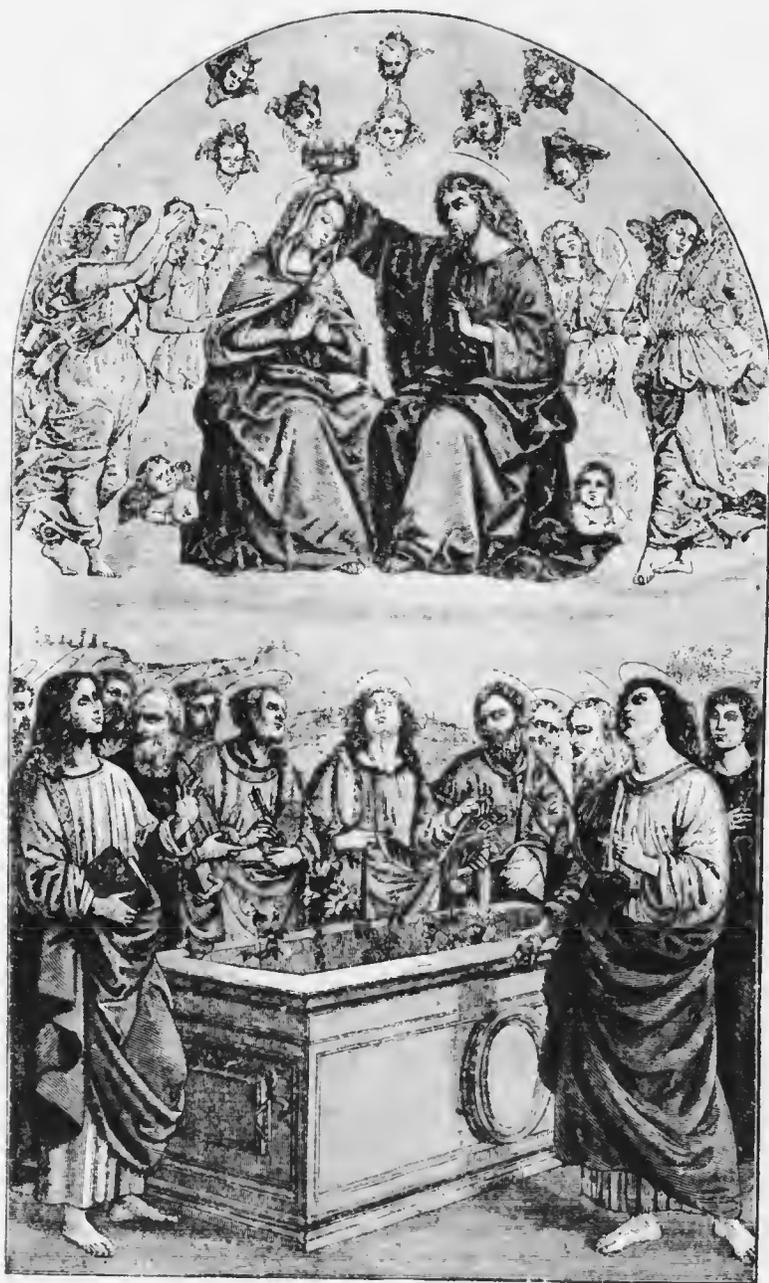
La doctrine de l'encyclique sur l'origine du pouvoir social et de l'autorité dans l'État ne fut pas moins vivement combattue. Mais elle trouva des défenseurs habiles et éloquents même chez les adversaires du catholicisme.

C'est un point important de s'emparer de l'attention de toutes les classes éclairées et de faire pénétrer les vérités fondamentales du christianisme dans les grandes écoles et dans la presse sérieuse. Léon XIII a le privilège d'éveiller ainsi l'opinion en Europe et en Amérique sur les questions les plus élevées et les plus délicates.

Nous omettons l'analyse du reste de la lettre *Quod apostolici muneris* (1). Quelques-uns de ses enseignements sont développés dans l'encyclique sur la *Constitution chrétienne des États*.

La lettre sur le socialisme justifiait pleinement l'idée qu'on avait en Italie du savoir et de l'éloquence du souverain pontife. Léon XIII ne faisait que projeter dans le monde entier, du haut de la chaire de saint Pierre, la lumière qu'il répandait sur l'Ombrie pendant son épiscopat à Pérouse. Hors de l'Italie, même chez le haut clergé qui ne l'avait pas assez

(1) Voir ce précieux document dans les *Acta*.



La Rome des Papes. Chef-d'œuvre de la peinture, tableau de Raphaël, au musée du Vatican.

connu et chez la masse des catholiques européens, cette voix majestueuse fut écoutée avec une surprise agréable, mêlée d'admiration pour le pontife et de reconnaissance envers Dieu, qui envoyait à son Église un tel docteur dans un moment si opportun.

Mais, comme le nouveau pape était avant tout un homme de Dieu, un homme de prière, il comptait beaucoup plus sur les bénédictions du ciel pour faire fructifier son ministère que sur les travaux de tout le corps des pasteurs. Il fallait travailler plus que jamais; mais, plus que jamais surtout, il fallait prier. Le 15 février 1879, Léon XIII publia la lettre *Pontifices maximi*, annonçant un jubilé pour toute l'Église.

Les largesses spirituelles accordées dans ces jubilés ont toujours été regardées par les papes comme un don fait à toute la grande famille chrétienne au commencement de leur administration. « C'était, suivant les termes de la lettre, un gage sacré de cette charité divine que les pontifes ont pour toute cette famille. C'était aussi un devoir de piété chrétienne que les fidèles, unis avec leurs pasteurs au chef visible de l'Église, accomplissaient auprès de Dieu, priant le Père des miséricordes non seulement pour les besoins du troupeau, mais encore, suivant les paroles mêmes de saint Léon, le suppliant de regarder avec faveur et d'aider *celui qui était sur la terre le pasteur de ses brebis, de le protéger et de le nourrir de sa grâce* (1). »

« C'est ce que nous voulons faire, » continue le successeur de saint Léon, « à l'approche du jour anniversaire de notre election... Nous savons combien nous avons besoin, dans notre infirmité, de l'abondance des grâces divines pour l'accomplissement de notre ministère si difficile. Une longue expérience nous a appris combien déplorable est la condition du siècle où nous vivons et de quels orages l'Église est assaillie. Puis nous ne pouvons que prévoir et craindre de plus grandes calamités en considérant comment les affaires publiques vont toujours de mal en pis, comment les méchants ne cessent de conspirer, comment le ciel donne des signes certains de sa colère dans

(1) Saint Léon, serm. III. al. 5, *In anniv. assumptionis suæ*.

les sévères châtimens qui sont déjà tombés sur quelques-uns (1).»

Léon XIII finissait de la sorte la première année de son règne; dépossédé de son pouvoir temporel par la révolution, il gagnait une si haute place dans l'estime et la vénération de ceux mêmes qui ne reconnaissaient pas son autorité spirituelle, qu'il préparait sûrement la restauration de la souveraineté pontificale.

(1) *Ibid.*, recueil de Bruges et de Lille, t. I, p. 56.



Fig. 69. — L'Espérance.  
Bas-relief en bronze, par André de Pise. XIV<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE V.

### LEON XIII ET LES CHRÉTIENS D'ORIENT.

Progres du catholicisme en Orient, sous les derniers papes. — Léon XIII et les Slaves : persécutions endurees par les Unides de Bologne; proposition du gouvernement russe, en 1877, contre-proposition du cardinal Simeoni; rupture entre les deux cours, Léon XIII annonce au czar son avènement au trône; arrivée à Rome des deux grands-ducs, esperances trompees par la mort de l'empereur; centenaire des saints Cyrille et Methode, en 1889, exécution sur leur apostolat; enthousiasme chez les Slaves; pelerinages; creation d'une hierarchie reguliere dans la Bosnie et l'Herzegovine. — Grecs et peuples qui tiennent au rite grec : college de Saint-Albanase, à Rome; reforme dans les etudes. — Peuples de l'empire ottoman : sollicitude de Léon XIII, la Porte voit dans l'Église catholique une puissance civilisatrice; confirmation du patriarche des Chaldeens; paix en Syrie. — Fin du schisme armenien : sage clemence de Léon XIII envers les chefs repentants, M<sup>r</sup> Hassoun est cree cardinal; college armenien fonde à Rome; education chez les Chaldeens. — Projets de Léon XIII (1).



Si grande qu'ait été la sollicitude du souverain pontife pour conserver et augmenter la foi chez les peuples de l'Europe occidentale, menacés par l'invasion des idées nouvelles, elle n'a pas été moindre pour faire revivre le catholicisme chez les peuples de l'Europe orientale, que le schisme grec avait séparés de l'unité romaine. Elle s'est étendue avec un zèle égal aux anciennes chrétientés de l'Orient proprement dit, c'est-à-dire à ces vastes contrées où domine le mahométisme turc et persan.

Pie IX, pendant son glorieux pontificat, avait développé le

(1) Sources principales : les *Acta Leonis XIII* et les *Annales de la Propagation de la foi*.

plan de son prédécesseur, Grégoire XVI, et, grâce aux encouragements de toutes sortes, les missions établies dans la Turquie et dans la Perse prirent un grand essor. Léon XIII non seulement hérita de son zèle, mais il forma le projet de ramener à l'unité catholique toutes ces anciennes églises que le schisme en avait séparées, et dont les faibles débris végétaient encore sous le joug de l'Islam. Il exprima, dans son allocution du 28 février 1879, la pensée et les espérances qu'il avait conçues. Les travaux qu'il poussa désormais si vigoureusement pour réaliser son dessein, et le succès qui les couronna, ne formeront pas la partie la moins intéressante de l'histoire de son règne.

Jetons un coup d'œil sur les œuvres qu'il a entreprises en faveur des peuples de l'Orient, et commençons par les Slaves.

Les persécutions si cruelles et si persistantes exercées contre les catholiques dans l'empire russe, surtout sous le czar Alexandre II, paraîtraient incroyables si l'on ne connaissait pas les profondes antipathies nationales et les passions religieuses qui ont enfanté le schisme grec et que ce même schisme entretient et transmet de génération en génération.

Pie IX, vers la fin de son règne, avait fait tout ce que son zèle de pontife et son cœur de père pouvaient lui inspirer pour persuader au gouvernement russe d'alléger le joug qu'il faisait peser sur les Polonais, et sur les autres catholiques du reste de l'empire.

Les souffrances des Polonais attirèrent l'attention de l'Europe, en 1877, quand le gouvernement anglais publia la correspondance de son consul général en Pologne, le colonel Mac-field, et de son ambassadeur à Saint-Petersbourg, lord Augustus Loftus (1).

On rappelle sans cesse les *dragonnades* de Louis XIV et les atrocités commises dans les Pays-Bas par le duc d'Albe; mais on ne dit rien de l'extermination des catholiques irlandais par Cromwell et par ses lieutenants. Quant à l'oppression exercée contre les catholiques de la Pologne, on en parle peu ou point

(1) *Livre bleu parlementaire*, publié en avril 1877.

du tout, parce que l'on y voit seuls en jeu les intérêts de la religion.

Alexandre II, qui s'était attiré les louanges du monde civilisé en émancipant les serfs dans son empire, encourageait les horreurs que décrit et dénonce le colonel Mansfield. Durant l'été de 1874, le czar visita Varsovie en personne. Les Uniates, Grecs catholiques unis, voulurent lui présenter une pétition sur le traitement barbare auquel on les soumettait, parce qu'ils refusaient d'abjurer la foi de leur baptême. L'empereur défendit de les laisser approcher de lui. « Dès ce moment », dit le colonel Mansfield, « les massacres devinrent plus féroces, et les Cosaques reçurent ordre de traquer les Uniates comme des bêtes fauves et de détruire leurs récoltes. » De tels ordres furent impitoyablement exécutés.

En 1875, la presse de Saint-Pétersbourg annonça que quarante-cinq paroisses entières, avec une population de 50,000 âmes et 26 prêtres, avaient renoncé à la communion romaine pour entrer dans l'église officielle. En Angleterre et aux États-Unis, on ajouta foi à ces nouvelles. Mais quand parut le *Livre bleu anglais*, on lut dans la dépêche de l'ambassadeur à Saint-Pétersbourg, datée du 29 janvier 1875, que cette prétendue conversion était l'effet de la plus horrible violence.

« Les paysans furent rassemblés et battus avec le nagaika ou fouet cosaque, jusqu'au moment où le chirurgien militaire déclara que leur vie serait en danger si on allait plus loin. Alors on les força de marcher à travers une rivière à moitié gelée, ayant l'eau jusqu'à la ceinture; et ils durent entrer ainsi dans l'église entre deux haies de soldats. Là, leurs noms furent inscrits au bas d'une pétition, et on les fit sortir par une porte opposée. eux cependant répétaient tout haut pendant ce temps : *Appelez-nous orthodoxes, si cela vous plaît; mais nous restons fermes dans la foi de nos pères.* » Ainsi, la race des martyrs n'a pas disparu de la terre.

Dans le gouvernement de Lublin, 550,000 paysans furent ainsi « enregistrés » comme convertis à l'hétérodoxie. Ce fut le résultat de la campagne « religieuse » poursuivie par les autorités et leurs Cosaques en 1875. Mais le colonel Mansfield, écrivant au mois de janvier 1876, affirme que ces braves con-

*verbis* niaient énergiquement qu'ils eussent changé de religion; ils refusaient le ministère de tout autre prêtre que leur propre pasteur, baptisaient eux-mêmes leurs nouveau-nés, enterraient leurs morts, et ne mettaient pas le pied dans les églises russes.

Pie IX ne cessait de représenter à l'empereur combien ces



Fig. 69. — Le cardinal Simeoni.

vexations étaient iniques, impolitiques, opposées aux plus chers intérêts de l'empire. Grégoire XVI avait cité au jugement de Dieu l'empereur Nicolas; Pie IX, le vicaire de Jésus-Christ, disait à son fils : *Pourquoi me persécutez-vous?* Le czar ferma l'oreille au cri de ce cœur paternel, plaidant pour la vie et pour l'âme de ses enfants. Il ne savait pas dans quelle voie il marchait et quel châtiment l'attendait au terme.

L'occupation de Rome et la chute du pouvoir temporel encouragèrent-elles le czar à continuer son système de *conversion*?

On ose à peine le croire. Mais, en 1877, aux premiers jours de juin, l'ambassadeur russe à Rome communiqua au saint-père, avec les compliments de son maître, un nouveau plan pour arranger les difficultés entre Saint-Petersbourg et le Vatican. C'était le moment où la politique conseillait de gagner les bonnes grâces des catholiques dans tout l'empire ottoman. La terrible guerre de 1877 rendait cette mesure absolument nécessaire.

Le 26 juillet, le cardinal Simeoni, secrétaire d'État, remettait au prince Ourousoff, le représentant de la Russie, un exposé officiel des griefs que le saint-siège avait contre le gouvernement impérial; il y joignit l'énumération des remèdes jugés indispensables. Le document était destiné à l'empereur lui-même. Quinze jours se passèrent sans qu'on accusât réception de ce mémoire, qui fut renvoyé au secrétariat d'État de la manière la plus insultante. Le cardinal Simeoni, dans une lettre du 19 août, fit observer à l'envoyé russe combien ses procédés étaient insolites et sans précédent dans l'histoire de la diplomatie. Le saint-père renvoya le prince Ourousoff sans l'admettre en sa présence. Tout cela n'empêcha pas le fouet des Cosaques de mentrir les épaules des malheureux Uniates.

Léon XIII, monte sur le trône pontifical, se hâta de renouer des relations avec la cour de Russie, comme avec la cour de Berlin. En 1880, une occasion favorable s'offrit de faire appel au cœur du czar. On célébrait, cette année, le vingt-cinquième anniversaire du couronnement d'Alexandre II. Le pape, non content d'envoyer des félicitations officielles par son internonce à Vienne, écrivit lui-même à l'empereur, le 12 avril. « Sire, disait-il, toute la félicité que nous avons souhaitée à Votre Majesté par la voix de notre internonce à Vienne, nous vous la souhaitons de nouveau dans cette lettre, priant de tout cœur le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs d'accomplir en tout nos vœux.

« Nous voulons toutefois profiter de cette lettre pour faire un appel à Votre Majesté, et vous supplier de donner une sérieuse attention à la cruelle condition qu'on a faite aux catholiques de votre vaste empire. Cet état nous remplit d'une

douleur et d'une anxiété continuelles. Le zèle sincère qui nous presse, Nous le pasteur suprême de l'Église, de faire notre devoir en pourvoyant aux besoins spirituels de ces catholiques fidèles, devrait aussi, ce nous semble, pousser Votre Majesté, au milieu de tant de révolutions politiques, de tant de convul-



Fig. 70. — Saint Clément et saint Pierre, d'après une mosaïque de l'église Saint-Clément, à Rome. — C'est dans cette église que fut enseveli saint Cyrille, apôtre des Slaves. Le successeur de saint Pierre, Léon XIII, a déposé à l'Église universelle le culte de saint Cyrille.

sions sociales causées par d'insatiables cupidités, à donner à l'Église catholique cette liberté, qui ne pourrait manquer de faire naître la paix, la fidélité et l'attachement à votre personne dans le cœur de vos sujets.

« Les sentiments de justice et d'équité que l'on reconnaît à Votre Majesté nous portent à espérer que nous pourrions

nous entendre et nous accorder. Votre Majesté doit savoir que la religion catholique se fait toujours un devoir de répandre la paix dans tous les pays et de travailler à assurer la tranquillité des royaumes et des peuples.

« Avec la confiance que nos désirs, sur ce point, seront heureusement accomplis, nous prions toujours de tout notre cœur le Dieu tout-puissant de vous préserver longtemps de tout mal, de vous inspirer de salutaires conseils et de vous unir à nous dans une parfaite charité (1). »

Cette lettre, si on se rappelle la mort tragique de l'empereur, qui, moins d'une année plus tard, frappa d'indignation le monde civilisé, semble contenir un avertissement prophétique. Elle ne fut pas sans effet sur Alexandre II. Celui-ci envoya à Rome deux de ses fils, dans le cours de l'année. Peut-être que l'accord dont parle Léon XIII eût fini par s'établir, si la mort n'avait pas enlevé l'empereur. Mais la persécution a recommencé, et le monde chrétien apprend toujours avec le même étonnement et la même horreur qu'il se passait, en Russie, des scènes de cruauté et de fanatisme aussi inqualifiables que celles dont le colonel Mansfield nous trace le tableau.

Léon XIII, tout en s'adressant aux souverains et à leurs ministres dans l'intérêt de l'Église et dans celui des États, ne laissa pas de se servir d'un autre moyen d'arrêter la persécution et d'amener la paix religieuse : nous voulons parler de l'opinion générale. Personne, parmi les hommes d'État et les publicistes de notre époque, ne s'est formé une idée plus juste de l'influence de l'opinion publique pour propager la vérité ou flétrir l'injustice. Il a su cultiver cette opinion et s'en servir pour le plus grand bien de la religion et de la société.

Le pape avait sans doute en vue d'obtenir quelque adoucissement au sort des malheureux catholiques russes; mais il voulait encore préparer le retour de toute la race slave à l'unité romaine. Cela peut, de prime abord, paraître un rêve. Mais de semblables retours sont des faits communs dans l'histoire de l'Église. Ils ne s'accomplissent pas subitement. Il est nécessaire de les préparer; il faut gagner l'assen-

(1) *Leonis XIII. P. M., Acta*, II, 61, 62.

tinent universel graduellement, et, par lui, agir sur l'intelligence et la volonté d'une nation. Ce ne furent pas les miracles seuls qui convertirent l'empire romain; la vie sainte des prédicateurs et des disciples de l'Évangile forma peu à peu le jugement des peuples qui proclamèrent la divinité de la doctrine évangélique et la supériorité de la morale chrétienne.

Les encycliques de Léon XIII, ses lettres aux archevêques et aux évêques des divers pays, aux souverains et aux personnages distingués, ses allocutions consistoriales, grâce en partie à la perfection littéraire qu'il sait donner à des pensées élevées, à des sentiments toujours nobles et modérés, ont été autant de moyens d'influencer partout l'opinion générale. Lui, père de tous les chrétiens, pasteur de tout le troupeau, jugea que l'union de tous les esprits dans la vérité et de tous les cœurs dans la charité mettrait fin aux luttes entre les différentes races et les différentes nations.

Il fut un temps où l'Orient et l'Occident reconnaissaient l'Église de Rome pour mère et maîtresse. Pourquoi ne pas travailler à ramener cette union? Le mahométisme triompha de Constantinople, de l'Asie Mineure, de la Syrie, de l'Afrique, parce que Photius sépara les églises et les races par des haines nationales et des préjugés fondés sur le mensonge. Pourquoi ne pas renverser ces obstacles, en faisant pénétrer la vérité partout et en insinuant, avec la vérité, l'estime et la confiance mutuelles?

L'Église peut suffire à ce travail, car elle est immortelle et stable comme Dieu. Un pontife commence l'œuvre de propagation et d'union, un autre la continue, et ce saint héritage de l'apostolat passe de main en main, d'une génération de chrétiens à une autre. Quand on poursuit un tel but avec les moyens dont l'Église dispose, le succès ne peut être douteux.

Ce fut le souverain pontife qui envoya aux populations slaves de l'empire turc leurs deux grands apôtres, les frères Cyrille et Méthode. Ce fut le pape qui les encouragea et les soutint dans leur apostolat. Cyrille mourut à Rome le 14 février 869, et fut enseveli dans la basilique de Saint-Clément, pape et martyr, dont il avait lui-même rapporté le corps de Crimée. Son frère Méthode retourna cultiver le vaste champ

de son apostolat, et mourut en Moravie, dans le mois de septembre 880. Les races slaves leur doivent, outre la possession de la vérité évangélique, l'alphabet dont elles se servent, la liturgie et la littérature nationales. Ils traduisirent en slave non seulement les Évangiles, mais encore les livres liturgiques, les psaumes et les extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament qui font partie de la messe et de l'office divin.

Léon XIII publia le 30 septembre son encyclique, *Grande Munus*, par laquelle il étendait à l'Église universelle le culte des apôtres slaves. C'est une des plus éloquentes productions de la plume du pontife; mais, avant tout, c'est une belle œuvre de pacification religieuse.

Les populations slaves répondirent avec enthousiasme à cette glorification de leurs apôtres et à l'honneur qui en rejaillissait sur elles-mêmes. Excepté dans l'empire russe, la fête centenaire fut partout célébrée avec une grande solennité. Une multitude de pèlerins de la Bohême, de la Bulgarie, de la Serbie, de l'Herzégovine et des provinces slaves dépendantes de la Turquie, accoururent à Rome pour remercier le saint-père et se prosterner sur le tombeau de saint Cyrille. La franche dévotion de ces braves gens, que l'on peut appeler les prémices des nations auxquelles l'avenir réserve de grandes choses, consola le pontife de bien des tristesses. Tous ces pèlerinages édifiants devaient ouvrir les yeux aux révolutionnaires, et leur faire comprendre l'étendue de la puissance morale avec laquelle ils avaient voulu se mesurer dans un duel à mort.

Pendant l'automne et l'hiver, il ne cessa d'arriver au Vatican des adresses de remerciement, des lettres d'actions de grâces et autres témoignages de satisfaction, de la part des villes, des académies, de l'épiscopat et des associations catholiques slaves.

Le saint-père avait touché au cœur une race encore vierge, douée d'une profonde sensibilité et de qualités qui demandent une occasion providentielle pour se développer. Léon XIII répondit à tous. Il saisissait chaque circonstance pour recommander l'union dans la foi et la charité, l'éducation chrétienne, les associations littéraires et charitables; en un mot,

tout ce qui pouvait avancer la culture intellectuelle et favoriser l'éducation des masses populaires, sous la direction tutélaire des évêques et du clergé paroissial. Le mouvement ainsi donné ne se ralentit pas avec la fin de l'année 1880; il continua toute l'année suivante. Il dura encore au bout de dix ans, parce qu'il a pour force motrice la foi et le patriotisme.



Fig. 71. — Le cardinal prince Schwarzenberg.

Le cardinal prince Schwarzenberg, primat de la Bohême, et les évêques de ce royaume écrivirent au pape afin de le remercier au nom de leur nation de ce qu'il avait fait pour l'honneur de leurs apôtres. Le pape leur répondit dans une lettre pleine de cordialité. Il voit, sans doute, dans tout ce mouvement, les signes précurseurs d'un retour général à la communion romaine.

Le 5 juillet, le souverain pontife renouvela pour la Bosnie

et l'Herzégovine ce qu'il avait fait pour l'Écosse (1) : il donna à ces deux provinces une hiérarchie épiscopale régulière. Il se réjouit, dans la bulle d'institution (2), d'avoir pu réaliser et accomplir ce que ses plus illustres prédécesseurs avaient en vain désiré avec ardeur.

Ces faits montrent un retour vers Rome, dans des contrées que le schisme grec avait si profondément bouleversées durant des siècles. C'est que le bon grain y subsiste toujours et y croît abondamment. Les Grecs ne regardèrent pas ces solennités avec indifférence. Les journaux russes accusèrent hautement la cour de Rome de faire une propagande religieuse et d'encourager les projets ambitieux de l'Autriche-Hongrie.

Pour contrebalancer l'effet de ce centenaire solennisé à Rome et chez les Slaves catholiques, on résolut de célébrer, en 1886, une grande fête à Saint-Petersbourg, en l'honneur des saints Cyrille et Méthode. Sans doute, un vaste empire, fort de ses ressources, guidé par un sentiment profond de nationalité, est capable de grandes choses. Mais le résultat de cette fête n'a pas répondu à l'attente de la Russie.

C'est surtout chez les Hellènes ou Grecs proprement dits, que le fanatisme national et religieux fomenta l'esprit de schisme par toute sorte d'artifices. Aussi est-ce principalement chez ces mêmes Hellènes que Léon XIII cherche à recruter les apôtres destinés à préparer la réunion.

La haute intelligence et le noble cœur du pape Grégoire XIII, qui avait fondé la congrégation de la Propagande et son collège, conçut aussi le projet d'établir le collège grec de Saint-Athanase, à Rome. Ce collège, érigé par la bulle *In Apostolicæ Sedis*, du 23 janvier 1577, devait être pour toutes les nationalités du rite grec, pour les Hellènes surtout, ce que la Propagande est devenue pour tous les autres peuples.

Parmi les élèves qui en sont sortis se trouvent plusieurs des noms les plus illustres dans les annales de l'apostolat et de la science sacrée, depuis trois siècles. Wladimir Rutelli, par exemple, ramène à la communion romaine l'archevêque

(1) A cette date, Léon XIII, comme nous le verrons bientôt, avait rétabli la hiérarchie catholique en Écosse.

(2) Voir la bulle dans les *Actes de Léon XIII*, 5 juillet 1881.

de Polacz, qui verse son sang pour la foi avec deux millions de Ruthènes. Personne n'oublie plus les noms glorieux de Vélamin, de Léon Allatzins, d'Arcadius et de tant d'autres.

De nos jours, M<sup>re</sup> Sembratovich, archevêque de Lemberg, vaut à lui seul toute une armée. Il soutient le courage, ranime

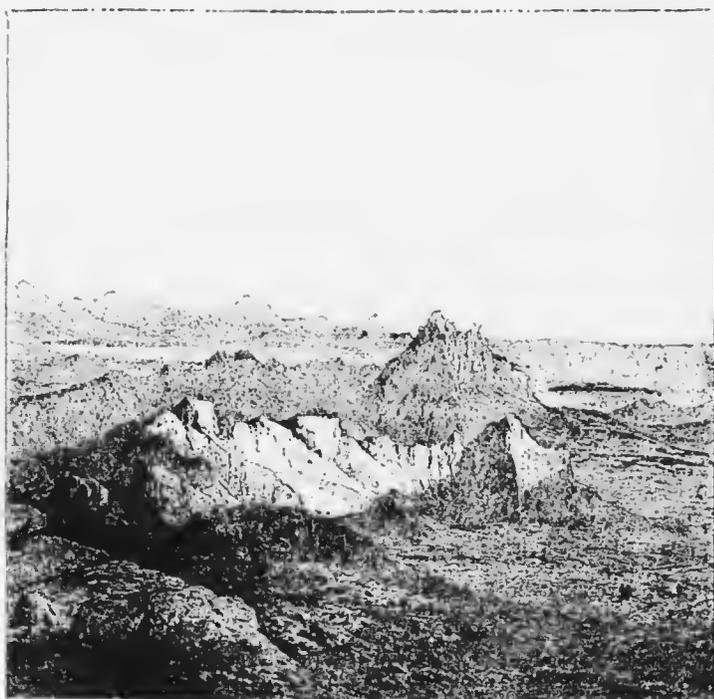


Fig. 72. — L'Orient. — Vue du mont Sinai.

le zèle de ses compatriotes contre tous les efforts du panslavisme. Dans la Transylvanie, deux autres élèves du collège Saint-Athanase, NN. SS. Mihaly et Segubo, sont l'âme du mouvement catholique parmi les Roumains.

En Égypte, en Syrie, en Palestine, les apôtres de la foi et de la vraie civilisation sont les élèves du collège fondé par Grégoire XIII. Il en est de même dans la Bulgarie, sur

laquelle en ce moment l'Europe entière fixe les yeux; c'est encore un élève de ce même collège, M<sup>sr</sup> Pettkoff, qui s'efforce de ramener à l'unité sa patrie schismatique.

Léon XIII, en travaillant à la même œuvre, n'oublia pas quel bon parti on pouvait tirer du collège Saint-Athanase. Aussi s'appliqua-t-il à y élever le niveau de toutes les études. Et comme ses premiers pas vers la réunion des Orientaux eurent pour effet d'attirer au collège grec de nouveaux élèves, il fit aussitôt agrandir le local

Étudions de plus près ce célèbre collège. Grégoire XIII voulait qu'il fût ouvert à toutes les nationalités qui conservent le rite grec. Les élèves viennent en bon nombre de diverses contrées de l'Italie où les descendants des anciens colons grecs tiennent encore à la langue et à la liturgie de leurs ancêtres. Ils accourent aussi des autres localités que les anciens gouvernements de l'Italie, à l'exemple des papes, ont toujours protégées dans l'exercice de leur rite national. De la Sicile, de la Calabre, de la Corse, de Malte, de Livourne, de Naples, viennent de jeunes Grecs, que le souverain pontife fait élever et instruire avec un soin particulier. Cette éducation, vraiment supérieure sous le rapport de la piété et celui de la science, contribuera puissamment à rendre fécond l'apostolat de ces lévites partout où ils travailleront.

On voit réunis, dans les classes du collège Saint-Athanase, les Hellènes ou Grecs de pure race, les Italo-Grecs, les Ruthènes, les Roumains, les Bulgares, les Melchites. Le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, est naturellement le plus zélé protecteur du collège. M<sup>sr</sup> Cretoni, secrétaire de la Propagande pour le rit oriental, en est le président. Le vice-recteur et l'économiste sont les éminents professeurs Satolli et De Philippis.

Léon XIII ne veut rien laisser à l'arbitraire en matière d'éducation. Il sait combien est puissante pour l'instruction des peuples et pour la controverse avec les hétérodoxes la parole de l'apôtre dont l'éloquence a été nourrie aux meilleures sources oratoires. Aussi fait-il exercer les jeunes gens à la prédication en langue grecque, sous la direction de l'illustre Jérôme Démétriadhes, et leur ouvre-t-il les classes

du séminaire romain pour toutes les études supérieures des langues orientales.

Si le souverain pontife n'oublie pas combien les Orientaux sont attachés à leur belle liturgie, il sait aussi que le chant et la musique vocale de l'Italie et des divers pays occidentaux a manqué jusqu'à présent là où prévaut le rit grec. C'est pourquoi il veut que les élèves du collège Saint-Athanase apprennent la liturgie grecque et soient exercés dans le chant ecclésiastique et la pratique des cérémonies. M<sup>sr</sup> Stefanopoli, archevêque de Filippi, est chargé de leur enseigner la science liturgique; Dom Nicolas Franco préside l'étude du chant ecclésiastique.

Le dimanche 2 mai, fête de saint Athanase, les offices du matin et du soir, dans l'église du collège, ont été une surprise des plus agréables pour les Romains, si difficiles à satisfaire quand il s'agit de musique vocale.

Mais c'est là seulement un des centres de propagande et d'apostolat sur lesquels Léon XIII veille avec une sollicitude paternelle. Il faut suivre les prélats accomplis et les zélés missionnaires qu'il envoie sur tous les points de la Turquie et de la Perse, et raconter les résultats de leurs travaux si on veut entrevoir ce qu'il a déjà réalisé dans les douze premières années de son pontificat.

Les manœuvres qui avaient réussi, lors de la définition de l'infaillibilité pontificale, à créer en Allemagne de si terribles préjugés contre le saint-siège et l'Église catholique, étaient appelées à ranimer contre la papauté des haines toujours vivaces de nationalité et de secte. Elles furent employées dans ce but à Constantinople et parmi les chrétientés éparses dans l'empire ottoman.

On sait que « la vieille église catholique » du docteur Doellinger et de ses partisans parut, un moment, constituer en Allemagne un schisme sérieux. On se rappelle avec quelle solennité les prélats jansénistes de la Hollande donnèrent la consécration épiscopale au malheureux prêtre qui se disait le successeur légitime de saint Boniface. Puis vint le concile ou le congrès des « vieux catholiques », auquel les Anglais s'empressèrent d'envoyer des députés. On invita aussi les

évêques russes et les représentants de toutes les sectes hérétiques ou schismatiques de l'Orient. Celles-ci, en réalité, procurèrent fort peu de consolation au docteur Doellinger et à ses partisans. Aux yeux des Orientaux ce rassemblement était peu de chose, en comparaison de l'Église romaine, que leurs prédécesseurs avaient combattue, mais avec laquelle leurs pères avaient été en communion avant Constantin et sous le règne du pape saint Victor. « Cette vieille église catholique », sortie du cerveau d'un ambitieux désappointé et mécontent, a disparu, comme se fond dans les flots de l'Atlantique, pendant un seul été, un glaçon descendu du pôle nord.

A Constantinople, on fit croire au gouvernement de la Porte, comme à celui de Berlin, que l'infailibilité pontificale signifiait la prétention de dominer le pouvoir civil et de mettre la tiare, même dans l'ordre purement temporel, au-dessus de la couronne des rois et des empereurs.

Il y eut un refroidissement entre le sultan et le pape. Disons plus ; il se trouva des intrigants qui excitèrent les Arméniens catholiques, les Chaldéens et les autres peuples dépendant de la Porte, à repousser ce qu'on appelait des « prétentions papales, nouvelles et inouïes ». Ils réussirent dans une certaine mesure.

Mais en Turquie, comme en Allemagne, le temps, ce grand révélateur, montra que les prétentions imputées au saint-siège étaient de simples « inventions » des imitateurs de Doellinger. Le schisme arménien disparut comme avait disparu la vieille église catholique de l'évêque Reinkens. La paix depuis s'est faite avec Rome ; l'union est devenue d'autant plus étroite, que Léon XIII a reçu les coupables avec une plus cordiale charité.

Le temps a révélé à la Sublime Porte le vrai caractère de la papauté, la véritable mission de l'Église. Les encycliques de Léon XIII ont été lues à Constantinople comme à Berlin, et les mahométans eux-mêmes ont compris la vérité des paroles du souverain pontife et reconnu que l'Église catholique est partout, pour les gouvernements et les nations, une force puissante procurant la paix, la sécurité, l'unité et la stabilité.

Déjà, dans l'allocution du 28 février 1879, Léon XIII

pouvait communiquer au sacré collège une partie de ces bonnes nouvelles : « Vous vous le rappelez », dit-il, « l'an dernier, l'Église de Chaldée perdit son patriarche, Joseph Audo, que Pie IX avait confirmé et établi dans sa dignité le 11 septembre 1848. Ce prélat... dans les dernières années de sa vie, prêta l'oreille à de mauvais conseils, et oublia son devoir envers le saint-siège. Mais, averti par le souverain pontife, il sut se repentir, donna des preuves de son obéissance à la chaire apostolique, attira sur lui-même et endura avec une résignation toute chrétienne les persécutions de ceux de sa nation. Sur son lit de mort il exprima encore sa douleur, et témoigna jusqu'à la fin son amour et son dévouement à la chaire de Pierre et au vicaire de Jésus-Christ, laissant ainsi derrière lui un grand exemple d'édification.

« Après sa mort, les évêques du rit chaldéen élurent, le 26 juillet dernier, Pierre Élie Abolionan, évêque de Gézir, pour remplir à Babylone le siège patriarcal des Chaldéens. » Le pape sanctionna solennellement cette élection à la fin du consistoire.

Dans l'intervalle qui s'écoula depuis cette réunion jusqu'au milieu de mai, la cour ottomane, qui avait déjà conçu la plus haute opinion de la sagesse du pape, et deviné son influence salutaire sur les peuples, aida de tout son pouvoir les efforts de ses envoyés pour rétablir la concorde entre le saint-siège et les schismatiques, et pour rétablir la paix entre les chrétientés divisées de la Syrie.

La Porte confirma sans délai l'élection de M<sup>sr</sup> Abolionan, et lui envoya le firman qui ratifiait l'institution que le saint-père lui avait accordée. Cet acte officiel mettait le patriarche à la tête de sa nation, et lui garantissait, à lui et aux Chaldéens, une pleine liberté religieuse et politique. On considérait cette affaire comme une grande et pacifique victoire gagnée par le pape. Elle fut presque immédiatement suivie d'une autre qui mit fin à un schisme déplorable, dans un diocèse de la Mésopotamie, celui de Zaku.

L'évêque, qui était un intrus, et ses sectateurs parmi le clergé séculier, les moines et les laïques, firent leur soumission, au patriarche, et sollicitèrent du saint-siège le pardon de

leur faute. « Toutes ces choses », dit le pape, dans son allocution du 12 mai, « nous font concevoir l'espérance bien fondée de voir entièrement finir le schisme qui a si longtemps affligé la Mésopotamie. »

Une nouvelle joie se joignit à celle-là, quand le pontife apprit qu'on avait enfin rétabli la paix entre les nestoriens jacobites et les catholiques du rit syrien. Le sang avait coulé durant leurs longues querelles, et même il y avait eu un sérieux malentendu entre le gouvernement impérial et le patriarche catholique. Les nestoriens, sous prétexte de prendre la défense du gouvernement, s'étaient emparés de vive force des églises catholiques, et s'obstinaient à en garder la possession. Le délégué apostolique, qui s'était concilié la faveur de la Porte, demanda et obtint que la question fût soumise à la décision des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople. Ils prononcèrent en faveur des catholiques.

Les chefs de ces derniers agirent avec tant de modération, qu'un bon nombre de familles jacobites renoncèrent à leur secte, et demandèrent à être admises dans l'Église catholique; un plus grand nombre encore semblèrent disposés à les suivre.

Le schisme arménien qui remontait au concile du Vatican et à la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale, se termina aussi à l'avantage de Rome, grâce à la ligne de conduite tracée par le pape et suivie par son délégué.

Malheureusement, à la tête du mouvement schismatique qui se manifesta parmi les Arméniens, se trouvèrent deux prélats influents, M<sup>sr</sup> Bahtiarian, archevêque de Diarbékir, et M<sup>sr</sup> Gasparian, évêque de Chypre. Ils prirent sur eux de donner la consécration épiscopale à des moines et à des prêtres qu'ils avaient entraînés dans leur schisme, et ils les installèrent de force sur les sièges catholiques.

Le plus grave de tous ces faits se produisit à Constantinople même, où les meneurs nommèrent le moine Jean Kupélian, patriarche, c'est-à-dire chef de la nation arménienne au civil seulement, ce qui était une nouveauté. Ils le firent reconnaître par la Sublime Porte. Ils trompèrent indignement celle-ci sur

la nature et la portée du dogme nouvellement défini de l'infaillibilité pontificale, et ils obtinrent un décret de bannissement contre M<sup>r</sup> Hassoun, l'archevêque légitime.

L'archevêque Bahitarian, qui avait pris une part principale à ce déplorable schisme, cherchait aussi ses propres intérêts.



Fig. 73. — Église de Saint Démétrius, dans l'île de Chypre.

En faisant reconnaître Kupélian patriarche au civil, il s'arrogea le titre de patriarche au religieux de l'Arménie, et, en même temps, il demanda à être reconnu pour patriarche de la Cilicie, en qualité d'archevêque de Diarbékir. Mais c'était à M<sup>r</sup> Hassoun qu'appartenait, de fait et de droit, le titre de patriarche ou catholicos des Arméniens de la Cilicie.

La position fautive dans laquelle on avait mis Kupélian lui

devenait insupportable. M<sup>sr</sup> Hassoun avait été le chef reconnu de la nation au civil et au religieux, tandis qu'on rendait à l'intrus une obéissance bien imparfaite. Celui-ci, qui avait encore de la conscience, se reprochait vivement sa rébellion contre le saint-siège et son supérieur légitime.

M<sup>sr</sup> Hassoun fut averti de ces remords, et il entra en communication avec le malheureux schismatique. Le prélat égaré voulait ramener avec lui à l'obéissance ceux qu'il avait entraînés dans sa révolte; c'est pourquoi il tardait toujours à faire sa soumission. Mais, voyant qu'il ne pouvait amener ses sectateurs à imiter son repentir, il alla, le 10 mars 1879, se jeter aux pieds de M<sup>sr</sup> Hassoun. Et le même jour il écrivit au grand vizir qu'il renonçait librement à la dignité que le gouvernement lui avait conférée, et rentrait dans le sein de l'Église catholique.

M<sup>sr</sup> Kupélian suivit le conseil de M<sup>sr</sup> Hassoun et partit aussitôt pour Rome, où il arriva le 1<sup>er</sup> avril. Il écrivit immédiatement au saint-père pour lui exprimer son repentir et demander l'absolution de sa faute. Le pape lui témoigna une bonté extrême, lui répéta ce qu'il avait déjà dit publiquement, qu'il n'avait rien tant à cœur que le retour à l'unité des antiques églises de l'Orient. Il permit au schismatique converti de porter le titre et les insignes de l'épiscopat. Il espérait que cette clémence produirait un heureux effet sur d'autres schismatiques; il ne se trompait point.

Dès que M<sup>sr</sup> Kupélian eut quitté Constantinople, le délégué apostolique s'entremît auprès des ambassadeurs de France et d'Autriche, et les pria d'obtenir de la Porte que M<sup>sr</sup> Hassoun fût reconnu officiellement comme patriarche légitime des Arméniens. La Porte accorda volontiers le *bérat* demandé.

L'année entière n'était pas écoulée, et M<sup>sr</sup> Gasparian, l'un des premiers fauteurs du schisme arménien, était, lui aussi, aux pieds du saint-père (1).

Dans le cours de l'été suivant, arrivait la nouvelle de la conversion de M<sup>sr</sup> Davidian, le chef de ce même schisme au Caucase, et de M<sup>sr</sup> Bahtarian, qui avait usurpé le titre de pa-

(1) 26 novembre.

triarche de la Cilicie. Ce dernier, poussé par le remords, s'était caché dans le monastère arménien au mont Liban, où il vécut huit années entières sans avoir le courage de confesser



Fig. 74. — Mgr Hassoun, patriarche des Arméniens.

sa faute et de faire sa soumission. Enfin la nouvelle de l'extrême bonté de Léon XIII toucha son cœur, et, surmontant toutes ses répugnances, il demanda la paix avec Rome et sollicita son pardon.

LÉON XIII.

Le pape n'attendit pas ces dernières conversions pour manifester à la Sublime Porte la satisfaction qu'il éprouvait de voir avec quelle promptitude on rendait justice à M<sup>gr</sup> Hassoun. Le 28 avril, il écrivit une lettre à l'empereur Abdul Hamid, et le remercia d'avoir contribué, pour une large part, à mettre fin au nouveau schisme parmi les Arméniens. M<sup>sr</sup> Grasselli présenta au sultan la lettre pontificale, qui fit à Sa Majesté un extrême plaisir.

Désormais le concours du gouvernement était assuré au saint-père et à ses délégués en Orient. Les monastères et les églises dont les schismatiques s'étaient emparés furent rendus par le gouvernement aux possesseurs légitimes.

Enfin Léon XIII, dont l'âme s'inspire de toutes les idées vraiment grandes et catholiques, voulut donner non seulement aux Arméniens fidèles qui avaient si noblement soutenu et défendu M<sup>gr</sup> Hassoun dans son exil et dans ses longues épreuves, mais à ce vénérable prélat lui-même une marque de sa confiance. Il le nomma cardinal dans le consistoire du 11 décembre 1880. C'était aussi faire honneur et plaisir au sultan et à son gouvernement.

« Vous n'ignorez pas, disait le pape au sacré collège, que les Arméniens qui s'étaient en ces derniers temps séparés de ce siège apostolique, se sont repentis de leurs fautes, et, avec l'aide de Dieu, sont revenus à l'obéissance. Or, dans toute cette œuvre de pacification religieuse, notre vénérable frère, Antoine Hassoun, nous a donné des preuves insignes de son zèle, de sa charité et de sa prudence. Cet homme illustre, qu'on nous permettra de louer selon son mérite, a été élevé à Rome, où il a étudié les lettres et les sciences supérieures. Il retourna ensuite en Orient, où il fut d'abord archevêque, puis patriarche des Arméniens de Cilicie. Durant quarante années entières il a rempli avec sagesse et honneur les devoirs de l'épiscopat. Quand le schisme commença, il eut beaucoup à souffrir pour soutenir les droits et défendre la doctrine de l'Église; son courage ne fit jamais défaut. Outre les nombreuses vertus qu'on lui connaît, il s'est toujours distingué par sa foi inébranlable, par son amour et son zèle singulier envers le siège apostolique.

« Tel est l'homme que nous avons jugé digne d'être élevé à l'honneur de la pourpre romaine, à la gloire des églises de l'Orient, et si longtemps après Bessarion. Dieu fasse que la dignité que nous conférons à ce grand homme tourne au bien du catholicisme, surtout au bien de l'Orient. Que ceux qui, dans ces contrées, gardent encore le nom de catholiques s'estiment honorés dans la personne de ce cardinal, et qu'ils y trouvent un encouragement à persévérer dans la foi de leurs pères. Qu'ils acceptent cette preuve de notre amour comme un gage de ces biens incomparablement plus grands que nous leur promettons au nom et par l'autorité de Dieu même, si jamais ils se décident à s'unir dans la foi et la charité à cette chaire du bienheureux Pierre, prince des Apôtres (1). »

Il ne fallait plus qu'une chose pour couronner l'œuvre que Léon XIII avait menée à si bon terme à Constantinople, fonder à Rome un collège arménien sur le modèle du collège grec de Saint-Athanase. Les Arméniens, en effet, occupent dans la Cilicie une position centrale d'une extrême importance. Travailler à rendre cette nation franchement catholique et y réussir, serait se créer une base d'opérations pour cette vaste propagande que les souverains pontifes ont toujours eu la pensée de poursuivre énergiquement dans l'Asie occidentale.

Créer un collège pour les Arméniens ainsi que pour les Grecs, avait été la pensée de Grégoire XIII, le grand pape bolonais. Il avait même publié la bulle de fondation, *Romana Ecclesia*, du 10 octobre 1584. La mort l'empêcha d'accomplir ce noble projet. Comme plus tard on accorda une grande place aux élèves arméniens dans le collège de la Propagande, les successeurs de Grégoire XIII ne songèrent plus à donner suite à son dessein. Enfin les évêques arméniens, accourus avec M<sup>sr</sup> Hassoun à Rome pour le centenaire des saints Pierre et Paul, supplièrent Pie IX de fonder un collège pour les élèves de leur nation. Il l'aurait fait, si les malheureux événements qui troublèrent la fin de son règne ne l'en avaient empêché. Mais le

(1) *Leonis XIII, P. M., Acta, II, 181, 182.*

1<sup>er</sup> mars 1883, Léon XIII eut le bonheur de publier la bulle *Benigna hominum parens Ecclesia*, qui établissait à Rome un collège pour les catholiques du cardinal Hassoun. Celui-ci fut lui-même appelé à résider dans la ville éternelle et à aider la Propagande et le saint-siège de son expérience et de ses conseils.

La bulle *Benigna hominum parens Ecclesia*, est une des plus remarquables qu'ait écrites et signées Léon XIII. C'est un monument insigne élevé à la gloire de cette vieille race née au berceau même du genre humain. Le collège arménien est aujourd'hui définitivement fondé. Dieu seul peut dire quel bien ses élèves feront pour l'avenir religieux de l'Asie.

Déjà, comme il est dit dans la bulle, le pape avait envoyé les jésuites et les frères des écoles chrétiennes en Cilicie pour y commencer l'apostolat de l'éducation. Il y aura donc dans ces poétiques régions des générations d'hommes instruits, de toutes les classes sociales, prêts à seconder les prêtres accomplis qui viendront désormais tous les ans se mettre à leur tête, pour travailler à faire revivre la civilisation des plus beaux jours du christianisme.

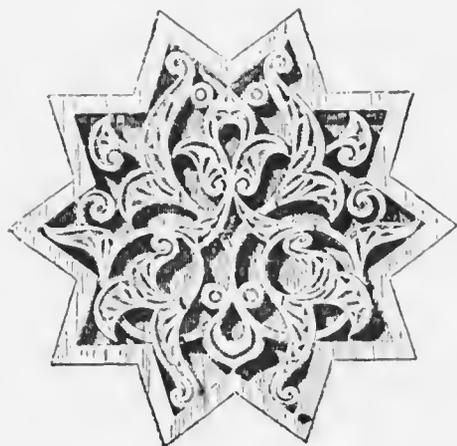
Léon XIII ne négligea pas les Chaldéens et les autres populations de la Mésopotamie, en créant le collège des Arméniens. Il avait envoyé à Mossoul des dominicains, pour y fonder le séminaire patriarcal, qui est déjà dans la condition la plus florissante.

Les *Annales de la propagation de la foi* et les colonnes de l'*Osservatore Romano* du mois de mai 1886, font foi des progrès merveilleux dans la littérature, la philosophie et la théologie, que les jeunes catholiques de ces contrées réalisent sous la conduite des fils dévoués de saint Dominique.

Le gouvernement turc donne aux catholiques la pleine liberté d'enseignement qu'on leur refuse en certains pays de l'Europe. Pendant que la religion est menacée de mort en Italie, la Providence commence à la faire revivre et refleurir dans les régions où elle est née, et d'où le mahométisme semblait l'avoir bannie à jamais. Qui sait si, dans les desseins de cette même Providence, Sainte-Sophie ne sera pas rendue un jour à sa destination première!

Dans le chapitre suivant, nous verrons ce que Léon XIII fait pour la foi en Perse et dans l'Extrême-Orient (1).

(1) Le saint-père désire créer à Athènes et à Constantinople de grandes écoles catholiques. On comprend l'immense portée d'un tel projet.



## CHAPITRE VI.

### LÉON XIII ET LES MISSIONS D'ORIENT. — RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA PERSE, LA CHINE ET LE JAPON.

Les élèves de la Propagande et les missions orientales. — Le souverain de Perse; son caractère; ses trois fils. — Les lazaristes et les princes. — Lettre du souverain pontife à l'empereur de Chine. — Léon XIII et la cour de Pékin. — Le protectorat français. — Lettre du pape à l'empereur du Japon. — Disposition des Japonais en faveur du catholicisme. — Le mercantilisme moderne et la propagation de l'Évangile (1).

**B**IENTÔT les missionnaires arméniens élevés au collège de la Propagande travaillèrent à maintenir la foi chez leurs compatriotes en Europe, en Égypte et en Asie; ils s'efforcèrent aussi de la propager parmi les populations musulmanes au milieu desquelles ils se trouvaient.

L'apostolat est peu encourageant d'ordinaire parmi les sectateurs du Prophète. Chez les masses du peuple, les dogmes théistes, transmis de génération en génération, sont adoptés avec une certaine bonne foi, et la pratique religieuse n'est pas dépourvue de tout caractère de sincérité. De plus, les populations chrétiennes, divisées entre elles par l'hérésie ou le schisme, dégradées et démoralisées par une longue oppression et par l'ignorance, résultat de l'esclavage, ne font pas sur leurs voisins mahométans une impression favorable.

Élever le niveau intellectuel, moral et religieux des catholiques, c'était, dans la pensée de Léon XIII, la première con-

(1) Principales sources : les *Acta Leonis XIII* et les *Annales de la propagation de la foi*.

dition requise pour obtenir le triomphe de l'Évangile chez les peuples orientaux.

Un de ces prêtres arméniens que Rome élève et envoie en Asie pour devenir les apôtres de ces chrétientés découragées, le père Asakélian, était devenu supérieur des Arméniens catholiques en Perse. La renommée de son savoir et de sa piété était parvenue jusqu'au prince, fils aîné du souverain. Jeune homme plein d'intelligence, désireux de procurer à son pays la prospérité et les progrès matériels dont jouit l'Europe, cherchant d'ailleurs à sauvegarder la Perse de l'esprit envahisseur de la Russie, le prince fut heureux de converser avec le père Asakélian. Le confident et conseiller du prince était, d'ailleurs, un Persan d'une rare capacité et d'une culture peu ordinaire, Baghi-Khan, recteur de l'université d'Ispahan. Il recherchait les personnes élevées en Europe, et s'efforçait d'établir des relations plus amicales entre les Persans et les Arméniens catholiques, fort considérés à Ispahan comme à Constantinople.

Le prince conçut une grande estime pour le père Asakélian et pour ses coreligionnaires, et il inspira à ses frères ses propres sentiments de tolérance et d'équité. Dans le Kurdistan et dans la province de Téhéran, les missionnaires catholiques et leurs fidèles furent donc protégés par les princes gouverneurs. M<sup>r</sup> Thomas, délégué apostolique en Perse, ne tarda pas à informer le saint père de la bienveillance avec laquelle les deux princes traitaient les catholiques. Léon XIII aussitôt leur envoya les insignes de grand'croix de l'ordre de Pie IX, et il chargea en même temps le délégué apostolique d'exprimer sa reconnaissance à Leurs Altesses.

La présentation solennelle de ces décorations eut lieu à Téhéran, le 2 et le 3 mars. Le délégué apostolique ne pouvant, à cause de son éloignement de la capitale, des rigueurs de la saison et de sa mauvaise santé, présenter les insignes en personne, chargea M. Domergue, missionnaire, de le remplacer. M. Souhait, l'ambassadeur de France en Perse, prit M. Domergue dans sa voiture, et le conduisit au palais du prince gouverneur, Naïb Sultaneh. Le prince, entouré de toutes les personnes distinguées de Téhéran, reçut la décoration ponti-

licale avec une satisfaction qu'il ne déguisa pas, promit d'écrire lui-même à Léon XIII pour le remercier, et déclara qu'il ne cesserait jamais de protéger les catholiques et leurs missionnaires.

Son frère, le prince Zel el Sultan, gouverneur du Kurdistan, reçut la décoration trois jours après, avec la même solennité. « Mon auguste père, dit-il dans sa réponse à M. Domergue, m'a toujours recommandé de traiter avec une égale justice tous les habitants de la province qui m'est confiée, sans distinction de religion, et de protéger les chrétiens comme je protège les musulmans. C'est ce que j'ai fait. Et en cela ma tâche m'a été rendue très facile, grâce à la conduite paisible de cette population laborieuse, à sa soumission aux lois et à son dévouement pour Sa Majesté. »

Ainsi le catholicisme est libre en Perse. Là encore la France est respectée comme la nation chrétienne par excellence. Là aussi les noms de Rome et du pape seront désormais mieux connus et mieux aimés, puisque les princes mêmes s'honorent de porter les décorations pontificales et de s'en rendre dignes.

Léon XIII sait se concilier l'opinion publique, et avec l'opinion publique il gagne le cœur des peuples, jusqu'en Perse. Mais cet esprit de conciliation a exercé de l'influence bien au delà de cet empire. Le saint père a également conquis pour lui-même le respect et pour les chrétiens la faveur et la protection des empereurs de la Chine et du Japon.

Le 1<sup>er</sup> février 1885, Léon XIII écrivit à l'empereur de Chine, dans le dessein de soustraire les missions catholiques aux vengeances populaires, qui avaient éclaté sur certains points et s'étendaient à tous les étrangers et à tous les chrétiens, à l'occasion de la guerre entre la France et le Tonkin : « Nous suivons l'exemple de nos prédécesseurs, dit le souverain pontife. Ils ont souvent imploré la protection de vos puissants ancêtres en faveur des missionnaires européens et des chrétiens qui leur étaient confiés. Ce qui nourrit notre espérance, c'est que Votre Majesté a donné dernièrement, en dépit des hostilités, plusieurs preuves de bonne volonté envers les chrétiens. On nous a dit que vous aviez prescrit, dès le commencement de la guerre, de ne point troubler les chrétiens et de ne pas même

molester les missionnaires français. C'est là montrer un esprit de justice et d'humanité digne d'un grand souverain. Nous le reconnaissons bien volontiers ; car tous les prêtres européens résidant dans votre empire ont été envoyés par les pontifes romains et tiennent d'eux leur mission, leur charge, leurs ordres et toute l'autorité qu'ils exercent.

« Ces missionnaires n'appartiennent pas à une seule nation. L'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Espagne, l'Allemagne

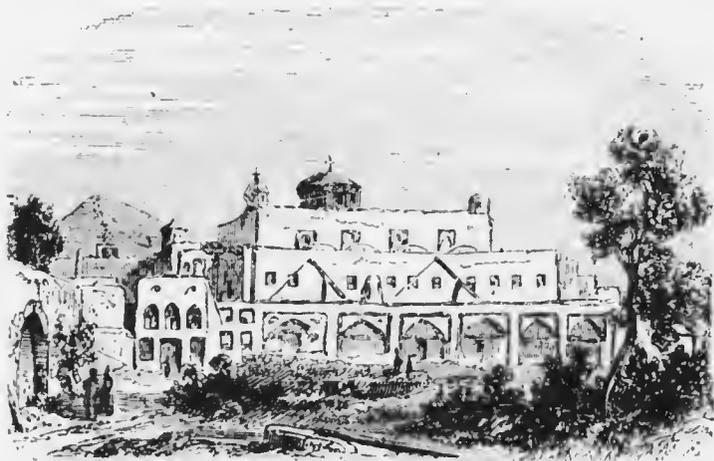


Fig. 75. — Couvent des catholiques romains à Isfahan.

comptent chacune un grand nombre de prêtres qui travaillent en dix provinces de votre vaste empire. Les prêtres de la Compagnie de Jésus et de la société des Missions étrangères, qui exercent leurs fonctions dans les autres provinces, sont de différentes nationalités. C'est là le caractère de la religion chrétienne : elle n'a pas été fondée pour un seul peuple, mais pour tous, et elle les recueille en son sein dans une fraternelle charité, sans faire distinction de pays et de races. »

Voici la grande vérité sur laquelle Léon XIII insiste, qu'il s'adresse aux souverains de l'Europe ou à ceux de l'Asie, aux républiques du nouveau monde ou à celles de l'ancien : « Les ouvriers évangéliques travaillent pour la grande utilité des

États eux-mêmes. Ils ne doivent point, en effet, se mêler de politique, mais consacrer tout leur zèle à prêcher et à cultiver parmi les peuples la sagesse de Jésus-Christ. Or, les principaux préceptes de cette sagesse sont de craindre Dieu et d'avoir en toutes choses un grand respect pour la justice. Aussi doit-on soumission aux magistrats, obéissance aux lois, honneur aux rois non pas seulement par crainte, mais par conscience. Rien n'est plus efficace que ces vertus pour contenir la multitude dans le devoir et garantir la sécurité publique (1). » Le saint père en appelle à l'empereur lui-même : les missionnaires européens ont toujours été les fidèles observateurs des lois et les bienfaiteurs du peuple et de l'État.

On a prétendu que cette démarche du saint père était inspirée par les ennemis de la France. Mais les intérêts du catholicisme en Chine ne peuvent pas dépendre de l'amitié ou de l'inimitié réciproque d'une nation particulière et de l'empire chinois. Ces intérêts doivent être les mêmes en tout temps. Voilà pourquoi le saint père a entamé des négociations directes avec l'empereur.

C'est le même esprit évangélique de conciliation qui a poussé Léon XIII à correspondre avec l'empereur du Japon. La ruine des chrétientés florissantes que saint François Xavier et ses frères avaient fondées en cet empire, au seizième et au dix-septième siècle, vint d'abord de la jalousie des Hollandais protestants, puis du dissentiment des catholiques eux-mêmes.

Quand le saint-siège traite de puissance à puissance avec un gouvernement comme celui du Japon ou de la Chine, il n'y a pas lieu de craindre, en cas de guerre, les horribles massacres qui ont ensanglanté le Tonkin et la Cochinchine.

« Malgré la distance qui nous sépare, écrit le pape au mikado, nous savons tout ce que Votre Majesté fait pour augmenter la prospérité de ses États. Ce que vous avez entrepris dans le but d'améliorer l'administration civile et de protéger les mœurs de votre peuple, est la preuve éloquente de votre sagesse de souverain. Vous méritez la louange des hommes qui

(1) *Acta*, V, 10-12.

ont à cœur la prospérité des nations et l'échange mutuel des biens qui sont les fruits de la civilisation.

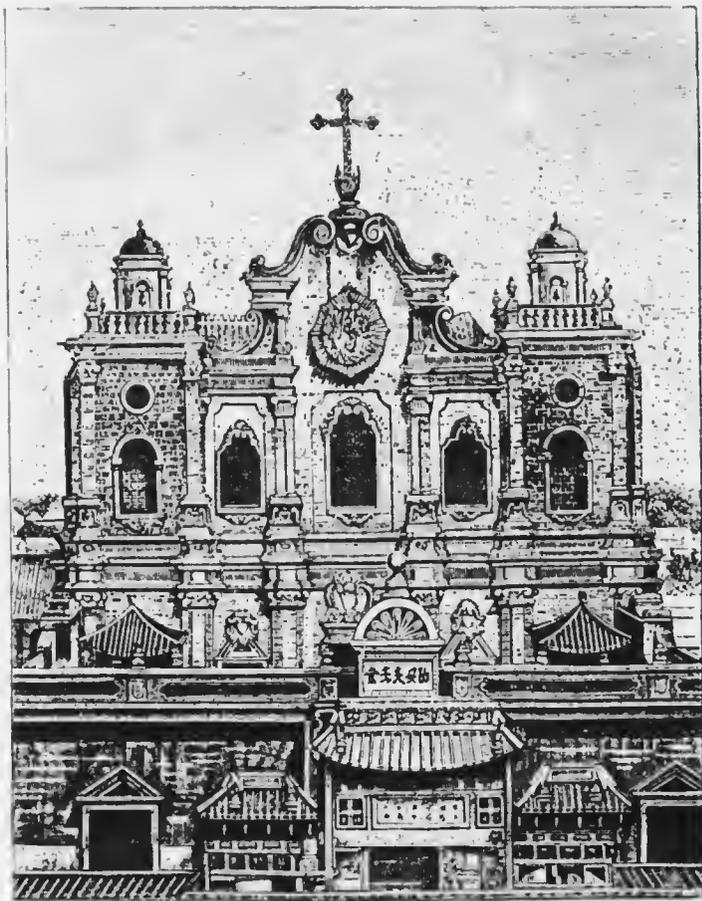


Fig. 76. — Chine. — Portail de l'église Saint-sauveur, à Pékin.

« C'est l'urbanité dans les manières et dans les mœurs qui dispose les esprits à écouter les enseignements de la sagesse et à recevoir la lumière de la vérité. Voilà pourquoi nous vous prions de vouloir bien agréer dans votre grande bonté les

gages de notre affection, que nous vous offrons en toute sincérité.

« C'est la reconnaissance qui nous fait écrire à Votre Majesté. La bienveillance que vous daignerez manifester à chacun des missionnaires et des chrétiens dans vos vastes domaines, nous la considérerons comme s'adressant à notre personne. Tous nous ont témoigné que Votre Majesté s'est montrée gracieuse et bonne pour eux. Assurément Elle ne saurait tenir une conduite ni plus conforme à la justice, ni plus utile au bien public. Elle peut, en effet, espérer de la religion catholique un puissant secours en tout ce qui regarde la grandeur et la sûreté de son empire. Car, si le fondement des États est la justice, il n'est pas un seul des devoirs prescrits par la justice qui ne soit obligatoire pour les chrétiens.

« Aussi ceux qui professent le christianisme sont-ils poussés, non par la crainte des châtimens, mais par la voix de leur conscience, à respecter la majesté du souverain, à se soumettre aux lois et à ne chercher pour leur pays que la paix et l'honneur. C'est pourquoi, de nouveau, nous désirons ardemment que vous donniez aux chrétiens toute la liberté possible, et que vous ne cessiez d'assurer à leurs institutions votre bienveillance et votre protection (1). »

C'est le même langage que Léon XIII tient au roi des Gallas, Shoah, qui a favorisé les missionnaires et les chrétiens, dans les premières années du présent pontificat. Il s'est laissé effrayer depuis, ainsi que son suzerain, l'empereur de ce pays, par les expéditions anglaises et italiennes sur les côtes voisines de l'Abysinie. Il est certain que l'esprit de conquête et de commerce qui inspire souvent ces expéditions européennes, loin de servir les intérêts des missions et de la civilisation, leur porte parfois des coups funestes.

Malgré ces obstacles, Léon XIII cherche à faire prévaloir partout la politique toute spirituelle qui a pour seule ambition d'établir et d'étendre *sur la terre le règne de Dieu et de sa justice*. Cette politique est dictée par la vraie sagesse; car

(1) *Leonis XIII Acta*, V, 59-60.

Celui qui aime tant à prodiguer ses bienfaits et qui ne s'appauvrit pas en comblant ses enfants de richesses, donnera par surcroît à ses amis tous les biens de la vie présente, avec la paix et la sécurité (1).

(1) *S. Matth.*, vi, 33.



La nef mystique. Miniature d'une *Bible moralisée*, fonds fr. n° 9361 à la Bibl. nat. de Paris. XIV<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE VII.

### LÉON XIII ET LA GRANDE-BRETAGNE

Liberté de l'Église dans les possessions anglaises. — Reconnaissance des papes. — Agitation passagère, en 1850, quand la hiérarchie catholique est rétablie. — Progrès et prospérité de l'Église dans la Grande-Bretagne, de 1850 à 1878. — Renaissance du catholicisme en Écosse. — Part des émigrés irlandais dans cette renaissance. — Léon XIII complète l'œuvre de Pie IX et rétablit en Écosse la hiérarchie catholique. — Bulle et constitution *Romanos pontifices*. — Dévouement héroïque en Angleterre des missionnaires bénédictins et jésuites. — La constitution règle leurs rapports avec la nouvelle hiérarchie. — Affection traditionnelle des papes pour la race anglaise. — Caractère national, d'après Léon XIII. — Décision du saint-père accueillie avec soumission.



QUAND on réfléchit soit aux persécutions que l'Église endure chez des peuples autrefois la gloire du nom chrétien, soit aux entraves que le pouvoir civil, chez des nations catholiques, ne cesse d'opposer à la liberté de l'épiscopat dans l'exercice de son ministère et même aux droits du saint-siège dans ses rapports avec les fidèles et les pasteurs, on ne saurait s'étonner de voir Léon XIII et ses prédécesseurs regarder avec bienveillance et traiter avec égard la Grande-Bretagne et les États-Unis, où la plus entière latitude est laissée à l'Église, au souverain pontife, aux évêques et aux prêtres de faire tout le bien qu'ils peuvent à leurs peuples.

En Angleterre, il y eut un réveil violent, mais passager, de l'ancien fanatisme *antiromain*; quand Pie IX, en 1850, rétablit la hiérarchie épiscopale dans ce royaume. La tourmente ne dura pas. L'opinion publique fut bientôt éclairée sur la nature et la portée de l'acte pontifical. La reine elle-même, qui avait d'a-

bord subi l'influence de lord Russell, son premier ministre, s'aperçut bien vite que Pie IX n'en voulait ni aux prérogatives de sa couronne ni à l'intégrité de ses États, et aussitôt elle calma ses inquiétudes. On eut un peu honte d'avoir fait cette levée de boucliers contre le cardinal Wiseman. Cet éminent personnage devint si célèbre, si populaire à cause de son savoir et de son éloquence, que les deux chambres anglaises prenaient un congé pour aller entendre une de ses belles conférences sur les arts industriels.

Il ne fut pas difficile à une nation sage de constater que l'Église catholique serait, en Angleterre, un des plus fermes boulevards de l'ordre public et de la constitution.

De 1850 à 1877, le catholicisme fit de rapides progrès dans ce royaume. Collèges, couvents, monastères, riches cathédrales, belles églises paroissiales avec écoles primaires, académies, orphelinats, hôpitaux, asiles pour la vieillesse, refuges pour le jeune âge semblaient sortir de terre comme par enchantement.

Chacun des nouveaux diocèses devint un centre de vie religieuse et d'active propagande. Les adversaires les plus haineux du catholicisme durent reconnaître et avouer que cette renaissance de la religion d'Alfred le Grand et d'Édouard le Confesseur promettait un surcroît de bonheur au peuple anglais, et affermissait la base de ses institutions. Celles-ci remontaient aux plus beaux siècles catholiques. C'étaient les fils de l'antique Église qui les avaient établies et consolidées ; leurs descendants avaient le droit irrécusable d'en partager les avantages.

Ainsi, bien que dans la vie politique du siècle actuel et dans les luttes parlementaires, les catholiques ne se soient pas souciés d'exercer une influence marquante, néanmoins la vie divine a pris un vigoureux accroissement sur toute l'étendue de l'île. Elle ressemble aux jeunes arbres d'une forêt. Quand le temps fixé par la nature et par la Providence est arrivé, ceux-ci s'élèvent, étendent leurs rameaux et parviennent à la hauteur de leurs aînés. Quelle joie si l'abbaye de Westminster est rendue, un jour à sa destination primitive et si Saint-Paul de Londres devient une église catholique !

L'Écosse, que le génie de Scott a fait connaître et aimer

de toute la terre, le pays pittoresque de sainte Marguerite, de Malcolm, son héroïque époux, et de leur fils saint David, a vu la foi des anciens jours s'accroître et se fortifier dans son sein comme en Angleterre. Cette foi, chez plusieurs des clans celtiques, comme les Mac-Donald et les Frazer, était demeurée ferme au milieu des plus terribles persécutions, semblable au chêne de leurs montagnes au milieu des tempêtes. Ces clans, il est vrai, avaient émigré dans la Nouvelle-Écosse, à l'île du Prince-Édouard ou dans le Haut-Canada, mais ils avaient laissé sur le vaste sol de la patrie des rejetons aussi vigoureux et aussi vivaces que l'arbre lui-même.

Les Irlandais, également de race celtique, avaient apporté en Écosse, avec leur riche pauvreté, cette foi et ces vertus surnaturelles que des siècles de souffrances endurées pour Dieu avaient purifiées et élevées. Ils avaient pris, en venant en Écosse, la route qu'avait suivie autrefois saint Colomban, dont Montalembert a si noblement parlé (1). Les germes de leur foi ne tombèrent pas sur une terre ingrate.

Il y eut un temps où les apôtres venant de l'Irlande étaient partout les bien venus sur le sol de la Grande-Bretagne et où les hommes les plus remarquables que cette nation possédât, comme saint Dunstan, étaient dans l'habitude de traverser la mer pour fréquenter les écoles si vantées de l'Irlande. Tous savent quelle hospitalité leur était fournie : on les logeait, on les nourrissait, on les instruisait. Tout abondait alors dans la verte Érin, le lait et le miel, la sainteté et la science. Et tout se donnait gratuitement, comme doivent se communiquer les dons de Dieu.

Les deux îles étaient séparées par la mer ; mais l'amour fraternel semblait avoir fait disparaître cet obstacle, tant était grande l'union des cœurs entre les deux peuples, tant les communications étaient fréquentes. On les appelait les *îles sœurs*.

Et maintenant la foi des pauvres émigrés que la famine menace chaque année, dans les beaux vallons où saint Columbkille avait construit ses premiers monastères, ne sera-t-elle pas comme une semence bénie pour l'Angleterre et l'Écosse ? Ne

(1) *Les Moines d'Occident*, t. 15, c. 11.

servira-t-elle pas à préparer cette ère de paix et de charité qu'appellent les vœux de Léon XIII, que hâtent les prières et



Fig. 77. — Le cardinal Wiseman.

les efforts de tout ce qu'il y a dans les trois royaumes de plus saint et de plus grand?

Un triomphe pour le christianisme, semblable à celui que vit

le monde aux jours de Constantin, dépend de la réconciliation de l'Angleterre et de l'Écosse avec l'Irlande (1).

Léon XIII saisit avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui, au seuil même de sa carrière pontificale, de compléter l'œuvre de Pie IX et de faire en Écosse ce que celui-ci avait exécuté en Angleterre : ressusciter la hiérarchie épiscopale. Les expressions si vivement senties dont le pape se sert dans sa lettre, *Ex supremo apostolatus apice*, et dans sa première *allocution* (2), prouvent que le pontife nourrit une affection spéciale pour ces îles de l'ouest, d'où sont partis les essaims de hardis et intelligents colons, qui ont fondé au delà des mers ces grands États où l'Église, dans l'avenir, régnera glorieusement. C'est un bon augure pour le saint-père de commencer son règne en reconstruisant le bel édifice bâti en l'honneur de l'Église, sous les auspices de sainte Marguerite et de son royal époux.

Citons les paroles mêmes de Léon XIII : « Du sommet de la dignité apostolique où nous venons d'être élevé par les conseils de la divine bonté, sans aucun mérite de notre part, les pontifes romains nos prédécesseurs avaient coutume de porter sans cesse les yeux, comme de la cime d'une haute montagne, sur les diverses parties du champ du Seigneur, afin de découvrir ce qui était le plus nécessaire à l'état actuel, à la beauté, à la stabilité de toutes les églises. Leur principale sollicitude les portait, en proportion des lumières venant d'en-haut, ou à ériger de nouveaux sièges épiscopaux dans les différents pays, ou à rappeler à la vie ceux qui avaient péri par le malheur des temps...

« Notre prédécesseur de sainte mémoire, Pie IX, dont nous déplorons tous la mort si récente, voyant dès le commencement de son pontificat les progrès accomplis par les missions dans le royaume d'Angleterre, progrès qui permettaient de rétablir la forme régulière du gouvernement ecclésiastique tel qu'il existe en d'autres pays catholiques, rendit à cette nation sa hiérarchie épiscopale...

« Le cœur si bon du pontife éprouva un vif regret de ne.

(1) Voir, sur l'Irlande, Th. Moore et El. Regnault.

(2) *Acta Leonis XIII, P. M.* La lettre apostolique est du 3 mars 1878.



Fig. 78. — La Grande-Bretagne reçoit de Rome le bienfait de la foi. — Le pape saint Grégoire bénit les missionnaires qu'il envoie pour convertir l'Angleterre. D'après une miniature d'un ms. du X<sup>e</sup> siècle

ponvoir faire partager à l'Écosse les bienfaits de cette restauration. Et ce qui ajoutait à sa douleur, c'était la pensée que le catholicisme avait jadis porté en Écosse d'aussi glorieux fruits... Ce que notre prédécesseur ne put consommer, prévenu comme il fut par la mort, Dieu, si abondant en miséricorde et si grand dans ses œuvres, nous permet de l'accomplir, afin que nous puissions aussi commencer sous d'heureux auspices le pontificat que nous avons accepté avec tremblement...

« En conséquence, de notre propre mouvement, de science certaine et en vertu de l'autorité que nous possédons sur l'Église universelle, à la plus grande gloire du Dieu tout-puissant, pour l'exaltation de la foi catholique, nous décidons et décrétons que, dans le royaume d'Écosse, la hiérarchie des évêques ordinaires soit par les présentes rétablie en conformité avec les prescriptions des canons. Ces évêques seront appelés aux sièges que nous érigeons et constituons en une seule province ecclésiastique (1). »

Nous omettons tout le détail des divers évêchés et de leurs délimitations géographiques. Voici la conclusion : « Que les évêques soient bien assurés que nous leur viendrons en aide par notre autorité apostolique, en tout ce qui regarde l'avancement de la gloire de Dieu et l'avantage spirituel de leurs peuples... Et puisque l'état actuel de l'Écosse est tel, qu'il n'y a pas de biens suffisants pour l'entretien des ministres de Jésus-Christ et les besoins de leurs églises respectives, nous nourrissons l'espoir que nos bien-aimés enfants les catholiques écossais, aux pressantes sollicitations desquels nous avons cédé en restaurant la hiérarchie, continueront à fournir avec une libéralité plus large encore, par leurs aumônes et leurs dons, les moyens nécessaires aux pasteurs que nous leur donnons pour rétablir les sièges épiscopaux, à orner les temple, à ajouter à la solennité du culte divin, à secourir le clergé et les pauvres et à subvenir à toutes les nécessités de l'Église (2). »

Ainsi, dans la terre classique des Bruce que ses enfants aiment d'un cœur si passionné, si plein d'un orgueil légitime,

(1) Voir ce document d'une grande importance dans les *Actes de Léon XIII.*

(2) *Acta*, I, 1-16.

la foi des anciennes générations revient à la vie, comme renaissent les fleurs au printemps. Les vieux préjugés disparaissent et l'amour fraternel, cet amour béni de Dieu et des hommes qui se base sur la vérité, rapproche les intelligences et les volontés. L'esprit de sainte Marguerite remplit l'atmosphère catholique en Écosse. On commence à rebâtir plus d'un sanctuaire vénéré. D'autres monastères et couvents qui sont comme les rejetons des anciens établissements, s'élèvent partout avec des écoles, des collèges, des institutions de charité et de bienfaisance qui rappellent les plus beaux âges de la foi. Au bord des lacs, au fond des vallons, sur le flanc de quelque montagne sauvage, on entend le matin, le midi et le soir, le son de la cloche qui invite l'homme à la prière et porte l'âme à Dieu. C'est comme le chant des moines et des religieuses d'autrefois revenant habiter ces lieux chéris. Ainsi les montagnes de l'Écosse reprennent le manteau de la justice, ainsi ses collines résonnent de ces voix qui proclament la paix de Dieu pour les peuples (1).

Léon XIII trouva en 1881 une occasion favorable de donner un solennel témoignage de son amour pour l'Angleterre elle-même, cette nation si glorieuse dans les siècles de foi. Il lui exprima les grandes espérances qu'il avait de voir pleinement revivre le catholicisme dans le pays d'Alfred le Grand, et sa ferme conviction que les trois royaumes, une fois unis par la charité, exerceraient une salutaire influence sur les vastes colonies où s'étend leur domination. Cette occasion naquit des relations tout exceptionnelles que les missionnaires appartenant aux ordres religieux avaient eues, en Angleterre et en Écosse, avec les vicaires apostoliques, et qui continuent en grande partie à subsister après la restauration de la hiérarchie régulière.

Ces ordres et leurs membres, durant la longue période des missions, avaient dépendu immédiatement du saint-siège, et indirectement des vicaires apostoliques. Les évêques et les prêtres, depuis Élisabeth, partageaient le sort des fidèles persécutés. Les bénédictins surtout et les jésuites

(1) Psaume LXXI, 3.

avaient tout bravé et tout enduré plutôt que d'abandonner ces chrétiens véritablement héroïques. Ils vécurent d'abord dispersés, isolés, cachés, traqués comme des bêtes fauves, exerçant leur ministère avec mille précautions et au milieu de mille dangers, et payant parfois de leur vie leur courageux dévouement. Ils se hasardèrent ensuite à s'établir dans une demeure fixe, puis à vivre deux ou trois ensemble. Ils espéraient que la longue nuit des persécutions aurait un terme. Vers la fin du siècle dernier seulement, ils osèrent fonder des établissements qui rappelaient d'une manière imparfaite les églises primitives et les écoles ouvertes à la jeunesse. Tous ces germes se montraient à peine à fleur de terre. Tel le blé d'automne qui survit à un long hiver, à des neiges abondantes et à des gelées rigoureuses, semble redouter les premières chaleurs du printemps.

Ces modestes maisons, ces écoles, ces églises de bénédictins et de jésuites servaient de refuge, quand l'ère de la liberté était à peine commencée. Par la nécessité même des choses, les membres des ordres religieux ne pouvaient guère se conformer aux règles de leur institut et aux prescriptions du droit canonique. Leurs relations avec le peuple, avec le clergé séculier et les évêques se ressentaient de la situation. Toutefois ces hommes apostoliques n'ont jamais cessé un seul instant d'être des modèles de toutes les vertus sacerdotales et religieuses. Recrutés à peu près toujours dans les bonnes familles, ils n'avaient pas besoin, quand une mort violente menaçait sans cesse le prêtre, qu'on leur dit à l'oreille : *Noblesse oblige*.

Avec la restauration de la hiérarchie, il devenait nécessaire de régler la position de ces ordres auxquels la religion, en Angleterre, était si redevable. Il ne s'agissait pas d'opérer des réformes ; il fallait simplement faire disparaître toute cause de conflit en matière de juridiction ou toute espèce de malentendu.

En 1880, le souverain pontife nomma une commission cardinalice, qui, avec l'aide des plus habiles canonistes de Rome, devait étudier la question sous toutes ses faces. Léon XIII examina lui-même à son tour, et avec la plus grande attention, tous les points sur lesquels il avait à prononcer en dernier

ressort. Il en résulta la constitution *Romanos Pontifices*, du 8 mai 1881.

« Que les pontifes romains qui nous ont précédé, dit le saint-père, aient regardé avec une paternelle affection l'illustre



Fig. 79. — Saint Boniface, de la nation anglaise, va recevoir du pape Grégoire II les pouvoirs nécessaires pour évangéliser l'Allemagne. — Fresque de Henri de Hesse, à Munich. D'après la *Vie de saint Boniface*, Paris: Schulgen.

nation anglaise, c'est ce qu'attestent les annales de l'histoire et les marques de cette affection énumérées par Pie IX dans sa bulle *Universalis Ecclesie*, du 29 septembre 1850 (1). Comme

(1) Voir ce document dans les *Acta Pii IX*.

cette bulle rétablissait en Angleterre la hiérarchie épiscopale, le pape y mettait le comble aux bienfaits dont la nation anglaise est redevable au saint-siège.

« En effet, par cette restauration du gouvernement diocésain, la portion du vaste troupeau de Jésus-Christ, déjà appelée au festin de noces de l'Agneau et devenue membre de son corps mystique, acquit une plus ample et plus stable possession de la vérité et de l'ordre, grâce au régime et au gouvernement de ses évêques.

« La suite des événements a servi merveilleusement les sages desseins du pontife. Il a été permis de célébrer plusieurs conciles provinciaux, dans lesquels on a fait des statuts salutaires réglant toutes les affaires diocésaines; la foi catholique en a reçu des accroissements journaliers, et plusieurs personnes distinguées par leur naissance et leur savoir sont revenues à l'unité de l'Église. Les rangs du clergé ont été largement recrutés. Le nombre des communautés religieuses s'est augmenté dans la même proportion, non seulement pour les ordres réguliers, mais aussi pour les instituts plus récents qui ont rendu de grands services à l'Église et à l'État en élevant la jeunesse et en pratiquant les œuvres de bienfaisance. Partout de pieuses confréries ont été fondées, de nouvelles missions établies, une multitude d'églises bâties, toutes remarquables par la beauté de l'architecture et la magnificence des ornements.

« De plus, on a créé de nombreux asiles pour les orphelins, avec des séminaires, des collèges et des écoles où une multitude d'enfants et de jeunes gens sont élevés dans la pratique de la piété et l'étude des lettres.

« Le grand mérite qu'il faut louer et reconnaître dans toutes ces œuvres est dû au caractère du peuple de la Grande-Bretagne. Ce caractère se distingue par une invincible constance à supporter l'adversité et par une parfaite docilité à recevoir les enseignements de la vérité. Voilà pourquoi Tertullien disait d'eux : « *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo subjecta*; les Bretons savaient défendre contre les Romains l'accès de leur pays, mais ils se soumettaient à la foi de Jésus-Christ (1). » Ce qu'il faut encore plus admirer

(1) *Adversus Judæos*, c. v.

dans la Grande-Bretagne, c'est l'infatigable vigilance des évêques, la prompte obéissance de tout le clergé et son zèle toujours actif et intelligent. »

Les matières qui donnaient lieu à controverse sont ensuite exposées, discutées et résolues avec une lucidité et une sagesse admirables, telles qu'on doit les attendre de Rome, le foyer de la science ecclésiastique. Les jugements sur les



Fig. 80. — Le cardinal Manning, archevêque de Westminster.

points en litige sont formulés avec cet esprit de modération et cette paternelle affection qui donnent le droit de compter sur l'humble soumission et sur la charité mutuelle des protestants. Il est peu de pièces émanant de la chancellerie romaine qui méritent plus que cette constitution l'étude des canonistes et du clergé.

« Ayant décidé les questions qui nous avaient été soumises, continue le souverain pontife, nous espérons que le soin consciencieux avec lequel nous les avons étudiées et résolues ai-

dera beaucoup à consolider la paix et à favoriser l'accroissement de la religion catholique en Angleterre... L'amour paternel que les évêques portent à leurs collaborateurs et le respect que le clergé professe pour ses évêques demandent qu'il règne entre eux la plus grande concorde. Elle est nécessaire à leur œuvre commune, le salut des âmes... Elle est indispensable en vue des attaques incessantes des ennemis du nom catholique. La concorde est une source de force. Elle donne au faible le courage d'accomplir de grandes choses. Elle est aussi le signe par lequel on distingue les vrais disciples de Jésus-Christ de ceux qui prétendent l'être (1). »

Cette concorde tant désirée, Léon XIII s'efforce aussi de l'établir entre l'Angleterre et l'Irlande, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant.

(1) *Acta*, II, p. 227 et suivantes. — Recueil de Bruges et de Lille, t. II, p. 189.



D'après une miniature d'une Apocalypse du XIII<sup>e</sup> siècle.  
Bibl. de M. Amb. Firmin-Didot.

## CHAPITRE VIII.

### LÉON XIII ET L'IRLANDE.

Situation de l'Irlande. — Grave problème. — La solution. — Avantage qui résulterait de l'union pacifique et durable des deux nations. — Famine et violence en 1879. — 30,000 personnes sont, tous les ans, chassées de leurs habitations. — Les lois de répression fomentent les sociétés secrètes. — Les évêques et les prêtres ont peine à contenir le peuple. — Sage intervention de Léon XIII. — Circonstances qui ont empêché ses lettres d'obtenir tout leur effet. — M. Parnell et M<sup>r</sup> Croke, archevêque de Cashel, organisent une ligue nationale. — Mort du cardinal Mac Cobe et élection du docteur Walsh. — Léon XIII confirme cette élection. — Joie universelle. — M. Gladstone et l'autonomie de l'Irlande. — Obstacle à l'union des deux races.



Le problème insoluble en apparence de la misère chronique et des agitations incessantes de la population irlandaise, ses aspirations constantes vers la justice, l'égalité constitutionnelle et les libertés nationales qu'elle réclame comme un héritage injustement confisqué, ont dû attirer l'attention de Léon XIII, dès la première année de son pontificat. Le cri de famine commençait encore à se faire entendre au milieu de ce peuple éprouvé par tant de siècles d'oppression politique et de persécution religieuse.

Le pape, en sa qualité de père commun de toute la catholicité, de docteur, de guide et de juge suprême dans l'ordre spirituel, a voulu s'éclairer sur cette longue et interminable lutte dans laquelle la répression sanglante doit intervenir à peu près chaque année, soit afin de contenir la violence née du désespoir et de l'extrême besoin de toutes choses, soit afin d'aider les grands propriétaires à cueillir des fruits que

le sol ne produit pas, à cause de leur incurie, et dont on exige pourtant la valeur des malheureux fermiers.

Léon XIII, homme d'État et souverain pontife, comprend et apprécie la puissance colossale et toujours croissante des deux grands peuples de langue anglaise : l'empire britannique et la république des États-Unis. Avant de monter sur le trône pontifical, il avait vu clairement que chez ces deux peuples, malgré la supériorité numérique des protestants, la vie de famille a conservé un caractère profondément religieux, et que la société civile elle-même ressent l'influence. Et même, aux dépens de ce que l'on pourrait appeler la logique des professions politiques, le sens du christianisme est infusé dans les lois, les mœurs, les institutions, dans tout l'organisme social, en un mot. Ce sens religieux, ce respect pour les choses saintes est, aux États-Unis du moins, comme le principe vivifiant de la société américaine proprement dite. Cet héritage de tant de générations chrétiennes est bien, et Léon XIII le sait, un des germes puissants de cette vie chrétienne qui régnera, nous l'espérons fermement, parmi les nations civilisées de l'ère nouvelle dont l'aurore semble approcher rapidement.

Aux États-Unis, il n'y a dans les relations des catholiques soit avec le gouvernement fédéral, soit avec la majorité protestante, aucun motif de mécontentement ou de discorde (1). Les seules causes de troubles ou de division politique que l'on puisse appréhender dans la république viennent des Mormons et des socialistes étrangers. La religion catholique et ses institutions coexistent avec les sectes hérétiques sur le terrain commun de la loi ordinaire, protégées dans leur libre développement par l'autorité du magistrat et par cet esprit américain qui veut la liberté pour les autres comme pour soi-même. Il n'y a pas de citoyens plus dévoués que les catholiques de toutes les nationalités qui prospèrent, s'enrichissent et s'élèvent dans la hiérarchie sociale sous l'égide de la constitution.

La haute intelligence du pape et sa grande charité vou-

(1) L'enthousiasme avec lequel les mesures de M. Gladstone en faveur de l'autonomie irlandaise ont été accueillies aux États-Unis par les protestants et les catholiques, est un signe de l'union sincère qui existe entre eux.

draient voir aussi dans l'empire britannique l'union des races et la tolérance des religions, qui seraient présentement des principes de force et de vitalité nationales; mais il existe un obstacle à cette concorde générale. Dans les colonies lointaines où prédomine la langue anglaise, on ne trouve pas, du moins à l'état permanent, une injuste oppression exercée par la majorité sur la minorité. Les missionnaires catholiques

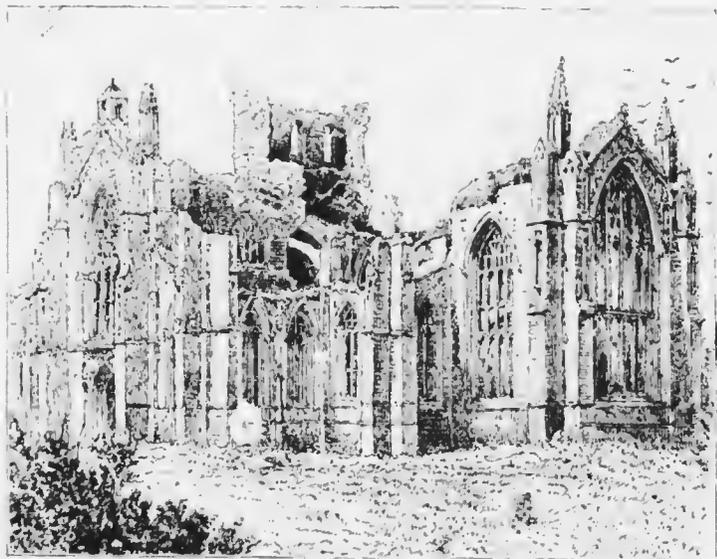


Fig. 81. — L'Irlande avant la persécution. — Abaye de sainte-Marie de Melrose, fondée par des moines irlandais.

remplissent sans entrave leur ministère de paix sur les bords du Gange et dans la vallée de l'Indus. Chose singulière! La seule exception est en Irlande, au cœur même des trois royaumes, au siège de la puissance et de la vie du vaste empire. De là une perpétuelle agitation.

Il est possible d'apaiser cette agitation irlandaise et d'unir les deux îles par un lien religieux et social comme l'État de New-York est uni à New-Jersey et à la Pensylvanie d'un côté, au Connecticut — au Vermont de l'autre, de telle sorte que

chaque Etd. peut conserver son autonomie et rester en même temps une portion intégrante de la république; mais cette entente ne saurait se réaliser qu'à deux conditions. D'abord l'Angleterre doit réparer le mal qu'elle a fait par sept siècles d'injustice et de vexation; si elle veut consulter ses plus chers intérêts aussi bien que son honneur, elle est dans l'obligation de traiter l'Irlande comme l'Écosse et le pays de Galles, les comtés de Devon et d'York; il faut qu'il y ait une même loi, une même règle générale pour l'Irlandais et l'Anglais. De plus, les propriétaires de l'Ulster et des autres provinces doivent faire pour ceux qui cultivent leurs terres ce que réalisent les grands propriétaires en Angleterre et dans toutes les autres parties du monde. La fertilité du sol s'obtient à une condition : c'est que le fermier y soit intéressé pour sa part. Les propriétaires irlandais ne paraissent pas disposés à le comprendre, si l'on peut en juger d'après la conduite qu'ils ont tenue dans le cours de l'année 1886 (1).

Si l'Angleterre aidait à développer toutes les ressources agricoles, industrielles et commerciales de cet infortuné pays, comme elle a soin de le faire pour la Grande-Bretagne, elle trouverait des richesses, par exemple dans les pêcheries de l'Irlande. Et cependant, ni l'État britannique, ni la classe des propriétaires n'a jamais songé à développer cette branche de commerce, même pour empêcher de mourir de faim la misérable population des côtes.

Au lieu de l'union légale, qu'un grand poète anglais a si bien appelé « l'union du requin avec le malheureux qu'il vient d'avaler », il faudrait une union d'intérêt et d'affection qui fit des deux pays un même tout indivisible. Telle est la première condition.

La seconde, c'est que l'Angleterre non seulement cesse de fomenteur cette haine de race et de religion qu'elle a entretenue en Irlande pendant de longs siècles, entre la colonie anglaise et la majorité catholique, mais qu'elle travaille enfin sincèrement à l'apaisement des esprits.

Il n'existe aucun motif de refuser à l'Irlande ce qu'elle pos-

(1) Des lois de coercition furent même votées contre l'Irlande.

sédait au siècle dernier et dans les siècles précédents, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1800, c'est-à-dire son Parlement et sa constitution nationale. Il est juste de concéder à ce royaume, ce que l'on accorde au Canada, aux colonies de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Jamaïque, des îles de la Manche. L'autonomie<sup>(1)</sup> n'a produit dans ces contrées ni la rébellion ni la séparation. Que l'Anglais si sage applique avant tout à la solution de la question irlandaise son admirable bon sens.

Avec l'autonomie, l'apaisement et la prospérité, viendrait certainement, malgré le fanatisme dont certains font parade en ce moment au nord de l'Irlande, un rapprochement cordial entre les deux races et une mutuelle tolérance entre les religions. L'union solide et durable, que la justice cimenterait entre les deux îles sœurs, accroîtrait de beaucoup la force de l'empire.

Ainsi, la liberté, la justice et la religion, qui sont les forces vitales dont les États-Unis et la confédération canadienne se servent pour maintenir la paix et assurer la prospérité dans l'Amérique du Nord, feraient du gouvernement britannique, malgré l'influence du parti radical, l'une des grandes puissances conservatrices de l'Europe. Voilà ce que veulent tous les catholiques sincères ; nous le savons de la bouche de l'épiscopat et du clergé irlandais et des chefs du parti national. C'est là le vœu de l'Irlande.

En 1879, on fut douloureusement surpris à Rome d'entendre un cri d'alarme venir de cette île malheureuse. Le mot terrible de famine se faisait entendre encore une fois. Ce cri était, comme toujours, l'annonce de nouvelles violences et par conséquent de nouvelles lois de répression,

Il faudrait un miracle pour empêcher des conflits de cette nature dans un pays naturellement très fertile, mais fort mal cultivé, où les industries locales et le commerce, tous les intérêts matériels en un mot sont sacrifiés à l'égoïsme de l'île voisine; où la grande masse du peuple, privé d'un travail rémunérateur, est forcée de labourer le sol avec les instruments primitifs employés par le Péruvien, l'Indou et le Chinois; où le pauvre est obligé de payer une rente annuelle considérable

(1) Home rule.

à des propriétaires qui ne font rien pour leurs terres et dépendent hors de l'île l'argent arraché aux sueurs et au sang de leurs malheureux fermiers ; où une caste sans intelligence et sans entrailles persiste à vouloir récolter même dans les années de complète stérilité ; où les cultivateurs, pendant des siècles, ont été réduits pour subsister à se nourrir uniquement de pommes de terre, à vivre dans des huttes misérables, dans des tanières immondes. Puis, quand la récolte de la pomme de terre fait défaut, et que la famine se montre terrible et inévitable, ces propriétaires appellent à leurs secours la force publique, chassent de leurs cabanes toutes les familles qui ne peuvent payer la rente du semestre, abattent en leur présence le toit et les murs de ces chétives demeures et lancent dans le chemin hommes, femmes, enfants, vieillards, infirmes, malades, comme on jette par-dessus les murs de son jardin les mauvaises herbes que l'on vient d'arracher.

Trente mille personnes au moins sont ainsi chassées tous les ans de leurs habitations. Et l'on s'étonne que la population de cette île, qui, du temps d'O'Connell, était de huit à neuf millions d'âmes, en compte à peine la moitié aujourd'hui ! Dans un pays opprimé, maltraité avec cette barbarie, les hommes poussés au désespoir deviennent facilement la proie des sociétés occultes.

De l'état de choses en apparence irrémédiable que nous venons de décrire, sont nés les féniens, les invincibles et les « dynamitards » irlandais ; et cela chez une des nations les plus intelligentes qu'il y ait au monde, chez une race caractérisée par sa foi profonde, sa pureté et sa générosité, chez un peuple dont il est facile de conquérir l'affection avec une bonne parole et de qui l'on peut tout obtenir après avoir gagné son cœur.

Suivant sa coutume, le gouvernement répondit aux violences de 1879 par une terrible répression. Depuis l'union avec la Grande-Bretagne en janvier 1800, à l'exception de dix ans, l'Irlande a toujours été gouvernée par des lois militaires. N'était-il pas opportun en 1880 et en 1881 d'essayer ce que pourraient la clémence et les concessions ?

Rendons justice au grand homme d'État, qui a été premier ministre de la reine d'Angleterre et qui se trouvait à la tête du

gouvernement en 1880. Il prépara un remède efficace au mal dont souffrait l'agriculture en Irlande. Mais cet acte, la plus large mesure de justice à laquelle l'Angleterre ait jamais songé pour l'Irlande, fut suivi d'une loi odieuse. Plus de



Fig. 82. — « L'Eglise est l'ennemie de la violence, de l'agitation et du crime. Prêtre exhortant à la résignation de pauvres irlandais.

cinq cents personnes, membres du parti national, furent emprisonnées à la fois. Euliu M. Gladstone fit ouvrir la porte des prisons; aussitôt les crimes cessèrent et peu à peu l'ordre se rétablit. En somme, voilà les circonstances au milieu desquelles Léon XIII écrivit les deux lettres que nous allons ana-

lyser. Le lecteur se sera sans doute demandé quelle était la conduite des évêques et des prêtres irlandais pendant cette triste période de souffrances, de désordres et de terribles mais inutiles répressions. Ils faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher l'infraction à la loi, la violence et l'agitation. Mais, à cette époque, il ne régnait entre les membres de la hiérarchie à ses divers degrés, entre les chefs du parti national, l'épiscopat et le clergé, ni l'accord parfait, ni l'union cordiale qui existent depuis que M<sup>sr</sup> Walsh a été élevé au siège archiepiscopal de Dublin, en juin 1883. L'épiscopat irlandais, de 1880 à 1881 et jusqu'à la confirmation de M<sup>sr</sup> Walsh, n'avait ni l'action suffisante sur les masses populaires, ni l'entière coopération de la ligue nationale et du parti parlementaire.

Les lettres remarquables du souverain pontife auraient exercé sur la race irlandaise une action plus efficace, si elles avaient paru dans les circonstances actuelles, sous l'épiscopat de M<sup>sr</sup> Walsh, qui possède la confiance illimitée de son peuple, de son clergé, de ses frères dans l'épiscopat et des représentants de la nation, au lieu d'avoir été adressées au cardinal Mac Cabe, saint et dévoué prélat sans doute, mais qu'un funeste malentendu privait de son influence sur la majorité de la nation. Il n'y avait, en effet, qu'un malentendu ; mais il suffisait pour entraver le bien.

Les lettres de Léon XIII produisirent néanmoins une impression profonde. Aujourd'hui elles seront lues de nouveau par les Irlandais dans tout l'univers et elles seront interprétées avec justice, après l'acte qui vient d'accorder à l'Irlande un évêque comme celui de Dublin. Une de ces lettres est datée du 1<sup>er</sup> août 1882. Cette année fut néfaste pour l'Irlande à cause de la loi de répression que le gouvernement avait mise en vigueur, de l'emprisonnement de M. Parnell et de ses collègues et du libre champ qui était laissé aux sociétés révolutionnaires de commettre leurs attentats. Il y eut un autre phénomène caractéristique, dans cette année sanginaire : là où l'évêque et le clergé s'étaient prononcés pour la cause nationale et avaient la confiance du peuple, les sociétés secrètes ou n'existaient pas, ou n'osaient pas lever la tête ; là au contraire, comme à Du-

blin, où le clergé et l'évêque avaient perdu leur influence en s'opposant au sentiment national, les sociétés secrètes étaient les maîtresses et commettaient des crimes révoltants.

Dans ces tristes conjonctures, Léon XIII écrivit au cardinal

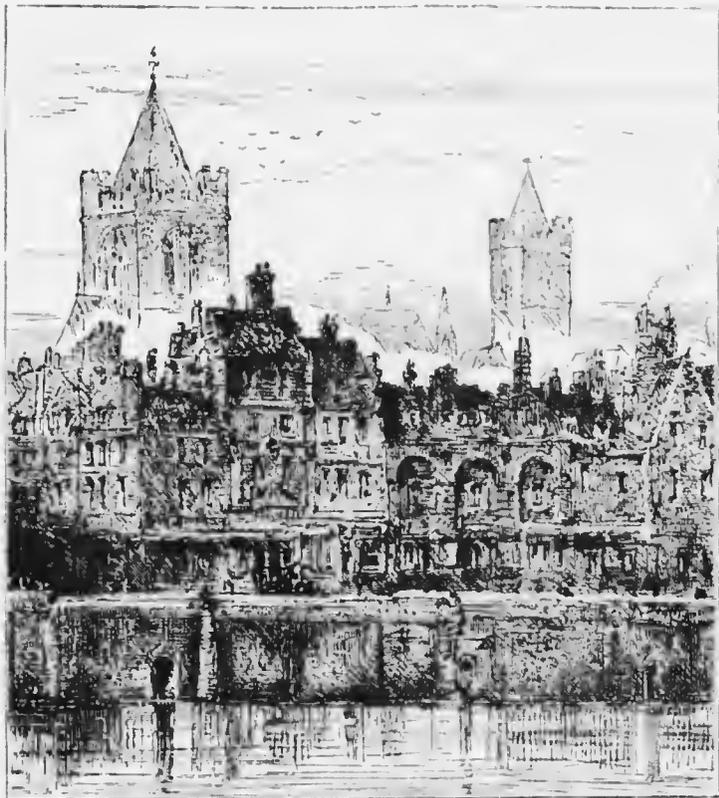


Fig. 83. — Irlande catholique. — Eglise cathédrale du Christ, à Dublin.  
Vue prise sur le Liffey.

archevêque de Dublin. « L'affection que nous portons aux Irlandais, dit-il, affection qui augmente à proportion des difficultés où ils se trouvent, nous engage à suivre le cours des événements dans votre île avec la profonde sollicitude d'un cœur paternel. La considération de ces événements nous cause plus de souci

que de consolation; car nous voyons que chez vous la condition des affaires publiques est loin d'être aussi prospère et tranquille que nous le désirons. Vous avez encore à vous plaindre de bien des misères; l'excitation des esprits provenant des passions de parti pousse un très grand nombre de personnes à former des desseins violents; il y en a même qui se sont souillés par d'horribles meurtres, comme si le honneur de la nation pouvait s'acheter par la honte et le crime. Pour vous comme pour nous cet état de choses est une cause de tristes appréhensions confirmées et par l'expérience du passé et par les résolutions adoptées dans votre réunion de Dublin. Tremblant pour le sort de votre peuple, vous avez bien indiqué ce dont chacun doit s'abstenir dans la crise actuelle et au milieu de la lutte nationale.

« En cela vous avez rempli votre devoir épiscopal et fait ce que demandait l'intérêt public. En aucun temps un peuple ne peut avoir plus grand besoin du conseil de ses évêques que lorsque les hommes se laissent enporter par quelque passion puissante et séduire par des espérances trompeuses. C'est quand la multitude se sent irrésistiblement portée à commettre un crime ou à se déshonorer, qu'elle a besoin de la voix et de la main de l'évêque pour la contenir et pour la rappeler, par des exhortations opportunes, à la modération et à la justice. C'est donc bien à propos que vous avez averti votre peuple de ne pas oublier le précepte du Sauveur : Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice (1) ; car tous les chrétiens sont obligés par ce précepte de considérer l'affaire de leur salut éternel dans toutes les actions de la vie et même en celles qui regardent l'ordre civil, et de placer les devoirs de la religion au-dessus de tous les intérêts de la terre. »

Le pontife ajoute que les Irlandais, tout en suivant cette règle de conduite, pourront faire tous leurs efforts pour se relever de l'état de misère où ils sont tombés. Ils ont certainement le droit de demander qu'on leur rende justice; on ne doit pas croire que les Irlandais seuls ne peuvent faire ce qui est

(1) S. Matth., vi, 33. *Bened. de Rouges et de Lille*, t. I, p. 288.



Fig. 84. — Le Christ consolateur par Ary Schffer. XIV<sup>e</sup> siècle. — Léon XIII, à l'exemple de  
Jean le Bon, a dit : « C'est le vrai maître qui entend aux affligés des paroles de consolation. »

permis à toutes les autres nations. Néanmoins, il faut, dans la recherche de ces avantages, conformer sa conduite aux préceptes de l'honnêteté, et considérer sérieusement que la cause même la plus juste peut être déshonorée par les moyens que l'on emploie pour la servir. Or, la justice est inconciliable avec la violence, et surtout avec les sociétés clandestines, qui, sous le prétexte de défendre le droit, tendent à troubler la société. Les évêques ont agi avec sagesse, en donnant des avertissements sérieux à leur troupeau. « Mais, continue Léon XIII, comme ces dangers peuvent revenir, il sera de votre vigilance de répéter ces admonitions, suppliant les Irlandais, au nom de leur vénération pour la religion catholique et de leur amour pour la patrie, de n'avoir rien de commun avec ces sociétés secrètes. De telles associations ne peuvent, en aucune manière, aider un peuple à obtenir ses justes droits, et, la plupart du temps, elles jettent au mal ceux qui se laissent prendre à leurs promesses. Puisque les Irlandais se glorifient avec raison de porter le nom de catholiques, c'est-à-dire, selon saint Augustin, de gardiens de la justice et d'amis de l'équité, qu'ils accomplissent tout ce qu'implique ce titre glorieux. »

La lettre contient ensuite des règles sages pour le jeune clergé concernant son immixtion dans les affaires politiques. Mais la partie la plus significative est peut-être la conclusion. En suivant ces règles de conduite, l'Irlande parviendra, sans blesser le droit de personne, à regagner la prospérité qu'elle désire. « En effet, comme nous l'avons dit dans une autre circonstance, nous avons la confiance que le gouvernement finira par donner satisfaction aux justes réclamations des Irlandais; car non seulement ces réclamations sont fondées sur la vérité, mais les hommes d'État ont trop de prudence politique pour ne pas apercevoir clairement que le salut de l'Irlande est inséparable de la tranquillité de l'empire tout entier. En attendant, appuyé sur cette espérance, nous ne cesserons jamais d'aider le peuple irlandais de l'autorité de nos conseils, et de faire monter vers Dieu des prières pleines de ferveur et de charité, pour qu'il regarde avec miséricorde un peuple qui déjà s'est rendu si glorieux par tant de vertus, et que, mettant

fin à ces tempêtes, il lui accorde la paix et la prospérité si longtemps désirées (1). »

Ces nobles paroles se faisant entendre au milieu de l'agonie nationale et arrivant au peuple par l'intermédiaire de l'archevêque de Dublin, alors ouvertement hostile à M. Parnell et à ses collègues, n'eurent pas tout l'effet qu'elles auraient produit en d'autres circonstances. Aujourd'hui le prélat défunt est mieux connu, et on ne se rappelle que sa sainte vie, son amour des pauvres et sa simplicité apostolique, et surtout on révere en Léon XIII l'ami et le bienfaiteur de l'Irlande; on aimera donc, nous le répétons, à peser ces paroles et à bénir le nom de celui qui les prononça.

Ce ne fut pas en vain, toutefois, que le souverain pontife fit un si éloquent appel à l'amour de l'Irlandais pour le nom de catholique. Il empêcha bien des gens, indignés d'une injustice qui semblait s'aggraver, d'être pris dans les filets des sociétés révolutionnaires.

A l'automne de 1882, l'épiscopat irlandais trouvant que les anciennes difficultés avaient diminué pendant que d'autres naissaient sur ses pas, écrivit au saint-père pour le remercier de sa première lettre et pour le consulter sur la situation présente. « Votre lettre », dit Léon XIII dans sa réponse, « est une nouvelle preuve du respect et de l'affection que vous nous portez, vous et les autres prélats irlandais; c'est un témoignage de votre amour spécial et de votre reconnaissance, en retour de la sollicitude que nous éprouvons pour la prospérité de l'Irlande et des conseils que nous avons pensé devoir vous donner dans notre dernière lettre..., conseils inspirés par l'agitation qui continuait à régner dans votre pays et par le désir de faire du bien à nos très chers enfants, les catholiques d'Irlande.

« Nous ne pouvons que nous féliciter... du zèle que vous mettez à calmer ces agitations, et à contrôler la conduite de vos peuples... Nous félicitons aussi ces fidèles enfants de l'Église, qui ont suivi avec tant de docilité vos exhortations, qui,

(1) *Acta*, III, 429-433. — Sur la question irlandaise, voir M<sup>re</sup> Perraud, *Étude sur l'Irlande contemporaine*.

endurant leurs souffrances avec une force chrétienne, ont su contenir leurs justes ressentiments dans les limites de la modération.

« Bien que les catholiques irlandais continuent à donner d'éclatants témoignages de leur zèle pour la religion et de leur obéissance au pasteur suprême, la condition des affaires publiques demande qu'ils ne perdent point de vue les règles de conduite que notre sollicitude affectueuse nous a fait tracer pour leur direction. Les sociétés secrètes, comme nous l'avons appris avec douleur dans ces derniers mois, persistent à mettre leur espoir dans l'emploi même du crime, à exciter jusqu'à la fureur les passions populaires, à chercher pour l'injustice qu'endure la nation des remèdes pires que le mal même, à suivre, en un mot, un chemin conduisant à la ruine plutôt qu'à la prospérité.

« Aussi, nous vous l'avons déjà dit, il est absolument nécessaire de convaincre votre peuple bien-aimé que l'utile et l'honnête sont soumis à la même loi et que la cause légitime de leur patrie doit être complètement séparée des desseins, des complots, des actes des associations criminelles; qu'il est juste et licite, quand on souffre l'injustice, de chercher à en obtenir la réparation par tous les moyens honorables; mais qu'il n'est ni juste ni licite de chercher à réparer l'injustice par le crime; que la divine Providence donne enfin aux justes de recueillir des fruits abondants et délicieux de leur longanimité et de leur conduite vertueuse, tandis que les méchants, ayant fini leur carrière en vain, encourent la rigoureuse condamnation de Dieu et des hommes.

« En vous rappelant ces vérités, nous sentons le vif désir de procurer à l'Irlande quelque repit dans ses douleurs, quelques moments de tranquillité et de bien-être réel. Mais nous avons en même temps la confiance que vous, unis comme vous êtes par l'amour fraternel, et agissant de concert, vous ferez tous vos efforts pour empêcher votre peuple d'avoir rien de commun avec les hommes, qui, emportés par la fougue de leurs passions, croient rendre service à leur pays, en commettant les plus grands crimes, et qui, en engageant les au-

tres à les imiter, souillent et déshonorent la cause du peuple (1). »

Il était digne du cœur de Léon XIII, éprouvé par tant de douleurs et oppressé par tant de soucis, d'exprimer en termes si sobres et si pathétiques ses sentiments relatifs à l'Irlande et à la bonté de sa cause. Mais, pendant qu'il cherchait à encourager et à fortifier cette nation infortunée, la misère augmentait et, avec elle, la volonté énergique de mettre un terme à l'injustice. Le peuple, conseillé par M. Parnell et par l'archevêque de Cashel, M<sup>sr</sup> Grêke, avait trouvé une arme puissante, l'organisation. Avec l'aide de l'épiscopat et des membres du clergé paroissial que les évêques ont autorisés à prendre part au mouvement national, on s'est mis à l'œuvre. Quelques années encore, et l'organisation sera complète. Les archevêques, celui de Dublin en tête, et tous leurs suffragants, forment un corps compact avec les 86 députés au parlement de Londres; le peuple et le clergé se comprennent et s'aident, travaillant ensemble à réaliser par toutes les voies que Dieu aime à bénir et que les hommes de bien peuvent approuver, à conquérir pour l'Irlande une juste part d'autonomie.

En 1883, un incident malheureux faillit ruiner tout le bien que le saint-père avait fait en Irlande. Nous voulons parler de la fameuse circulaire qui défendait de faire, à la porte des églises, des collectes pour le chef du parti national, dont la fortune privée avait été sérieusement compromise par son dévouement à la cause populaire.

Le siège archiépiscopal de Dublin étant devenu vacant, en février 1885, par la mort du cardinal Mac Cobe, le souverain pontife se réserva de confirmer ou d'invalidier le choix que le chapitre et le clergé du diocèse avaient fait du docteur Walsh, supérieur du collège de Maynooth. La désignation d'un tel homme indiquait déjà une révolution complète dans les idées politiques qui avaient jusque-là dominé dans le clergé, ou, du moins, que les archevêques y avaient fait prévaloir. L'élection à peu près unanime d'un prêtre distingué autant par son patriotisme que par son savoir, disait assez haut qu'il n'y avait

(1) *Acta*, III, 187-191. La lettre pontificale porte la date du 1<sup>er</sup> janvier 1883. *Bulletin*, t. II, p. 1

plus désormais de dissentiments sérieux parmi les prêtres irlandais sur la cause nationale. Nous passons sous silence l'opposition que fit à Rome un personnage officieux. Il agissait, disait-on, sous l'influence du ministère anglais.

L'évêque irlandais se réunit à Rome, au mois de mai. Le souverain pontife avait ainsi sous la main les moyens les plus infaillibles de s'informer des mérites du nouvel élu et de la situation politique de l'Irlande. Le prétendu représentant du cabinet anglais n'eut, en ces circonstances, aucune occasion de Sabaneher avec le saint-père.

Vers le fin de juin, celui-ci confirma l'élection du docteur Walsh, et peu de jours après, il lui manda de venir à Rome pour y recevoir la consécration épiscopale. Jamais, depuis les jours d'O'Connell, les Irlandais de tous les pays n'accueillirent une nouvelle avec une joie plus enthousiaste, avec une satisfaction plus profonde, que cet acte de Léon XIII.

Nous ne prétendons pas ici donner au lecteur la pensée intime du pontife sur la question irlandaise. Mais les extraits des lettres que nous avons cités lui permettront de former son jugement sur ce point. Sans doute, le chef suprême de l'Église catholique a les plus grands égards pour le gouvernement britannique qui laisse tant de liberté aux catholiques de son vaste empire. Comme nous l'avons dit, c'est en Irlande seulement que la politique anglaise, si libérale partout ailleurs, se montre étroite, exclusive et contradictoire. L'Irlande est en ce moment réduite à la plus profonde misère par suite de la législation exceptionnelle qu'on lui applique; les quatre cinquièmes de ses habitants demandent au parlement anglais ce qu'ils possédaient il y a un siècle, et ce que l'Angleterre a concédé à la moindre de ses colonies. Ils ne veulent rien de plus (1).

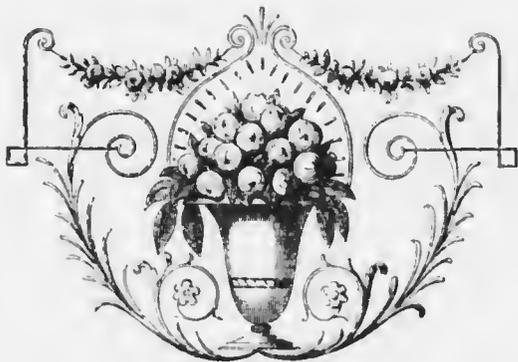
M. Gladstone se couvre, à la fin de sa longue et difficile carrière, d'une gloire immortelle, en proposant d'accorder à l'Irlande cette simple mesure d'équité conseillée par le bon sens et par les intérêts les mieux compris de la Grande-Bretagne elle-même. Léon XIII l'entendait ainsi quand il écrivait que les hommes placés à la tête du gouvernement attachaient la paix

(1) La question des fermiers est agitée plus vivement que jamais en Irlande. Voir le journal *Le Courrier*, mardi 30 novembre 1886.

de l'empire à cette satisfaction accordée aux justes réclamations de l'Irlande. Du reste la passion que montre la majorité de l'aristocratie anglaise et des députés à la Chambre des communes prouve au monde entier que l'Irlande a pour elle contre l'Angleterre la raison et le droit.

Léon XIII a prédit le triomphe de la bonne cause et il a prié Dieu d'en hâter le jour. Espérons. L'agitation et le trouble dont la Grande-Bretagne a ressenti la commotion à propos de la question irlandaise sont des présages assurés que l'heure de la justice va bientôt sonner. Puissions-nous concevoir la même espérance pour Rome et l'Italie! Mais la révolution, comme nous allons le constater, y exerce toujours ses ravages et semble menacer de plus en plus l'indépendance du souverain pontife (1).

(1) Sur la situation de pape à Rome, voir l'allocution du saint-père au sacré collège, décembre 1886.



## CHAPITRE IX.

### LEON XIII ET PIE IX.

Les restes augustes de Pie IX sont écartés dans les rues de Rome. — Pénible situation du chef de l'État. — Léon XIII raconte lui-même les scènes de désordre. — Impression générale. — Conclusion : il faut que le pape règne à Rome en souverain.



Cette date ne restera plus tristement mémorable dans les fastes de l'histoire que le mois de juillet 1881. Une populace en délire insulta les restes vénérés de Pie IX pendant qu'on le transportait de l'église de Saint-Pierre à la basilique de Saint-Laurent *hors les Murs*. Tout le monde civilisé apprit avec une surprise mêlée d'indignation que les clubs *antichrétiens* de Rome s'étaient rués avec fureur sur le convoi pendant le trajet, avaient outragé et maltraité les prêtres et les laïques qui formaient le cortège, s'étaient efforcés de saisir le cercueil pour le précipiter dans le Tibre, et, dans leur rage, avaient à plusieurs reprises lancé une grêle de pierres contre le char funèbre.

Les sauvages les plus féroces et les plus dégradés de l'Australie, du Brésil ou des montagnes Rocheuses respectent les restes de leurs ennemis, et regardent comme le plus grand des sacrilèges, de violer l'asile du tombeau. Il n'en est pas ainsi des sauvages de nos pays civilisés.

Comme Léon XIII l'affirme dans la narration que nous allons reproduire, le gouvernement et les autorités municipales connaissaient officiellement le jour et l'heure de la translation, et ce fut de propos délibéré que l'on donna un cortège funèbre mé escorte insuffisante. On savait que les clubs se préparaient

à insulter les restes du pontife qui avait été souverain de Rome : c'est là un fait que tous les esprits bien informés en Europe regardent comme indubitable. Ceux qui avaient dépouillé



15. — Pie IX. — « Tous les catholiques l'avaient comme un père. »

Pie IX de ses États et lui avaient voué une haine proportionnée à la grandeur des injustices qu'ils avaient commises contre lui, étaient contents de voir ses cendres livrées aux outrages de la lie de Rome et de l'Italie. Une pareille conduite nous semble

incroyable, malgré les injures débitées dans le parlement italien à cette occasion, malgré les horreurs vomies par une partie de la presse.

Léon XIII éleva la voix pour venger la mémoire de Pie IX. Nous voudrions conserver à l'allusion prononcée le 4 août suivant ses belles formes classiques. La pensée et le style sont inspirés par cette juste colère que dut ressentir le vieillard de Jésus-Christ en voyant la cité sainte du christianisme, la cité des papes, souillée par une barbarie dont le monde n'avait pas eu d'exemple depuis la violation des tombeaux de Saint-Denis. Et c'étaient les restes inanimés de Pie IX aux pieds duquel le monde catholique était accouru en 1877, que l'on insultait ainsi impunément à Rome même, quatre ans après!

« Nous vous avons assemblés, vénérables frères, dit le second prisonnier du Vatican, afin de saisir cette occasion favorable que nous offre la création de nouveaux évêques, pour vous faire part de la douleur que nous ont causée les horribles outrages commis dans cette ville, pendant la translation des cendres de notre prédécesseur Pie IX, d'heureuse mémoire. Nous avons fait informer tous les souverains d'Europe par notre bien-aimé fils, le cardinal secrétaire d'État, de ce fait imprévu et scandaleux. Néanmoins l'insulte faite à notre auguste prédécesseur et l'outrage infligé à la dignité de son souverain pontificat nous forcent d'élever aujourd'hui la voix, afin que nos paroles solennelles confirment les sentiments de notre âme, afin que tous les peuples de la catholicité comprennent que nous avons à la fois vengé la mémoire d'un si saint homme, et protégé la majesté du souverain pontificat.

« Pie IX, comme vous le savez, vénérables frères, avait donné ordre qu'on l'enterrât dans la basilique de Saint-Laurent hors les Murs. Quand il fallut exécuter ses dernières volontés à cet égard, on avertit ceux qui sont chargés de défendre la sécurité publique. Il fut résolu que l'on transporterait les restes du pontife durant le silence de la nuit, et à l'heure du plus grand repos. De même, il fut déterminé que la cérémonie funèbre ne se ferait pas avec l'apparat qui aurait convenu à la dignité pontificale et que les usages de l'Église prescrivent. On devait s'accommoder à la condition actuelle des choses à Rome.

« Mais le bruit de ce qui allait se faire se répandit tout à coup dans la ville, et le peuple romain, se souvenant toujours des bienfaits et des vertus d'un si grand pape, voulut

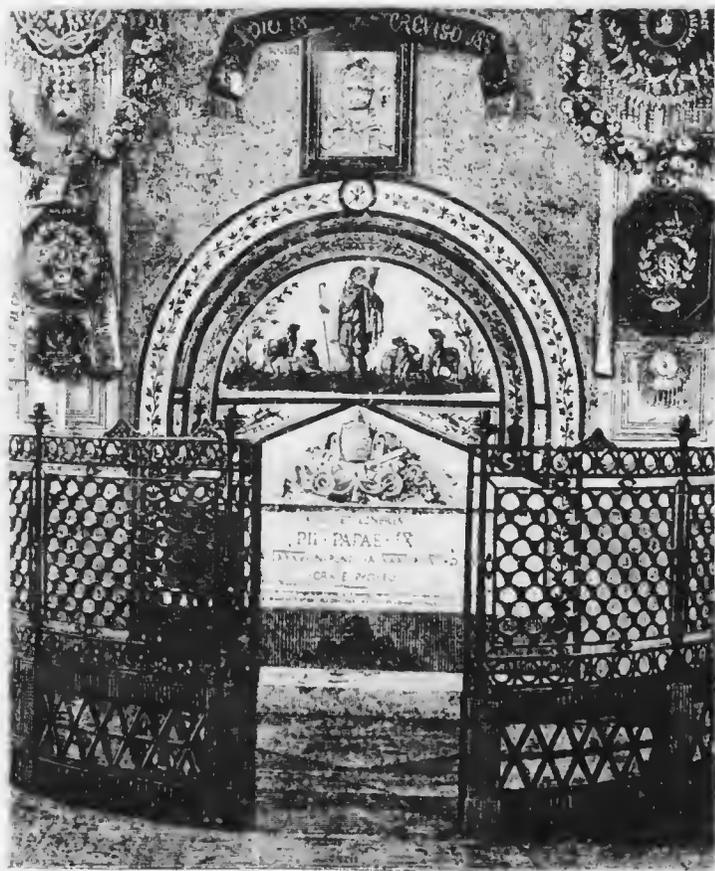


Fig. 86. — Tombeau de Pie IX, dans l'église saint-Laurent hors les murs.

montrer spontanément sa piété et son suprême attachement à ce père commun. Cette démonstration de gratitude et d'affection devait être digne d'un peuple aussi pieux que les Romains : on ne voulait faire autre chose que suivre modes-

tement le cortège, ou se montrer en grand nombre partout où il passerait.

« Au jour et à l'heure convenus, la procession funèbre sortit de l'église du Vatican, au milieu d'une multitude de citoyens de tous les rangs qui occupaient les places et les rues. Un grand nombre d'hommes pieux étaient rangés autour du char funèbre; un nombre plus considérable encore suivait avec une démarche paisible et grave. Ils récitaient tous des prières en harmonie avec la circonstance; pas une parole, pas un geste de leur part ne pouvait provoquer quoi que ce fût, ou exciter la foule.

« Mais voici que, dès le commencement de la marche, une bande de gens bien connus commencèrent à troubler le cortège par des cris inconvenants. Bientôt, leur nombre et leur audace croissant, ils redoublèrent leurs menaces et s'efforcèrent de produire du désordre. Ils blasphémaient les choses saintes et accueillèrent avec des sifflets les personnages les plus notables. Ils entourèrent le cortège, en poussant des cris de fureur, avec l'air et les gestes les plus menaçants, lançant à divers reprises une grêle de pierres contre le convoi mortuaire.

« Et, ce que la féroacité des peuples les plus barbares n'eût point fait, ils n'épargnèrent même pas la sainte dépouille du pontife. Non contents d'associer au nom de Pie IX les épithètes les plus ignominieuses, ils assaillirent aussi le char funèbre à coups de pierres, s'écriant à plusieurs reprises qu'il fallait disperser les restes avant leur inhumation. Ce honteux spectacle ne cessa de se produire sur un long parcours et pendant plus de deux heures. Et si des scènes d'une violence meurtrière n'ont pas eu lieu, il faut l'attribuer à la modération de ceux qui ont mieux aimé souffrir avec patience les coups et les insultes que de donner la moindre occasion à des incidents plus graves de se produire au moment où l'on accomplissait ce devoir de piété.

« Les personnes les plus intéressées à nier ou à pallier ces faits notoirement n'essayent pas de le faire, tant les relations et les témoignages les plus authentiques sont nommés à en confirmer tous les détails. Ces faits, partout où la nouvelle s'en est répandue, ont non seulement rempli d'une vive douleur

l'âme des peuples catholiques; ils ont aussi provoqué l'indignation de tous les hommes qui conservent le sentiment de l'humanité.

« Il ne se passe pas de jour sans qu'il nous arrive, de tous les pays, des lettres de réprobation pour une si horrible infamie et un attentat si exécrable. Mais c'est à nous surtout que ce criminel et grave événement a causé une vive peine et une profonde anxiété. Obligé que nous sommes par notre charge de venger la majesté outragée du pontificat romain et la sainte mémoire de nos prédécesseurs, nous élevons la voix en votre présence, vénérables frères, pour exprimer et notre blâme et notre douleur; nous dénonçons cet outrage, dont la faute retombe sur ceux-là seuls qui n'ont su défendre contre la fureur des impies ni les droits de la religion, ni la liberté des citoyens.

« Que le monde entier voie clairement, par ce seul fait, quelle sécurité il y a pour nous dans la ville de Rome. On savait parfaitement avant cet incident que nous étions réduit à une triste situation, rendue intolérable sous plusieurs rapports. Mais ce qui vient d'arriver a mis cette situation encore plus en évidence, et a montré en même temps que si notre état actuel est plein de dures épreuves, l'avenir devra nous en apporter de plus amères encore.

« Si l'on n'a pu transporter à travers la ville les cendres de Pie IX, sans donner lieu aux violences les plus scandaleuses, aux plus grands désordres, qui pourrait empêcher les méchants de déployer la même audace, s'ils nous voyaient sortir dans la ville avec l'apparat qui convient à notre dignité, surtout s'ils croyaient en avoir le prétexte dans la condamnation que nous aurions faite, selon l'obligation de notre charge, des lois injustes promulguées dans cette ville, ou de tout autre acte public contraire à l'équité?

« Ainsi devient-il de plus en plus évident que nous ne pouvons demeurer à Rome qu'en restant prisonnier dans le Vatican. De plus, si on examine bien attentivement certains indices qui se produisent çà et là, et si on réfléchit que les sectes ont juré la perte du nom chrétien, on doit raisonnablement conclure que dans ce moment on trame les complots les plus per-

niéux contre l'Église du Christ et son pontife, et contre l'antique foi des Italiens (1).

« Quant à nous, nous suivons attentivement, comme notre devoir nous y oblige, toutes les phases de la lutte à mesure qu'elle devient plus furieuse, et nous considérons quelles sont les mesures défensives les plus efficaces. Mettant toute notre confiance en Dieu, nous sommes bien résolu de combattre de toutes nos forces pour la sûreté de l'Église, pour la liberté du souverain pontife, pour les droits et la dignité du siège apostolique; et dans cette guerre nous ne fuirons ni les travaux ni les difficultés.

« Mais nous ne serons pas seul à combattre, vénérables frères, parce que nous comptons absolument et sous tous les rapports sur votre courage et votre constance. Puis, nous trouvons une grande consolation et un grand secours dans l'affection et la piété des Romains. Entourés de gens qui leur tendent des pièges et s'efforcent par mille artifices de les séduire, ils montrent néanmoins une force admirable dans leur fidélité au souverain pontife. Ils ne laissent passer aucune occasion de nous prouver qu'ils gardent ces sentiments gravés au fond de leurs âmes (2). »

Ces pages, empreintes d'une si noble éloquence, nous révèlent bien Léon XIII avec l'énergie de son caractère et l'élévation de son esprit; elles nous rappellent aussi l'immortel Pie IX, avec les traits les plus saillants de sa physionomie; la douce majesté du roi et la bonté du père.

(1) Note sur la situation actuelle du saint père à Rome : « A l'occasion des anniversaires de Meut... etc., le pape a été insulté dans les réunions populaires qui ont eu lieu sur les places publiques de Rome. C'est pourquoi Léon XIII a envoyé aux nonces une deuxième note diplomatique pour qu'ils fissent connaître aux gouvernements étrangers la position difficile faite au souverain pontife par le gouvernement italien. Cette note a produit une profonde sensation en Italie, et les membres du cabinet de préts s'en montrent très inquiets. » Décembre 1886.

(2) *Acta*, II, 327-331. Recueil, I, I, p. 245-252.

## CHAPITRE X

### LÉON XIII ET LES ÉTATS-UNIS.

Convocation d'un concile national à Baltimore. — Les archevêques des États-Unis sont appelés à Rome. — Progrès de la république et de l'Église de 1783 à 1883. — Double cause de ce progrès : le sentiment religieux et l'esprit conservateur. — Commencement de la hiérarchie catholique sous Washington et Franklin. — Les catholiques irlandais et allemands aux États-Unis. — Tenue du concile à Baltimore, en 1884. — *Schema* des matières préparé à Rome par le pape. — Léon XIII est l'âme de cette belle assemblée. — Attitude de la presse. — Courtoisie des protestants. — Fondation d'une grande université nationale. — Don généreux d'une jeune catholique. — Décrets sur l'éducation. — L'Église des États-Unis, si chère au souverain pontife, est la fille de cette Propagande dont le gouvernement italien médite la ruine.



À commencement de 1884, le premier acte officiel de Léon XIII fut de publier la bulle *Rei catholicae incrementum*, dans laquelle il décidait la tenue d'un concile national de tous les évêques des États-Unis à Baltimore, pour le mois de novembre de la même année. Les douze archevêques avaient été mandés à Rome au mois de novembre précédent, afin de déterminer avec la congrégation de la Propagande, sous la haute direction du saint-père, les importantes matières que l'on devait traiter dans ce concile.

Les prélats retournèrent dans leurs diocèses, aussitôt que cette conférence préliminaire fut terminée, et consultèrent le délégué apostolique, l'archevêque de Baltimore et leurs suffragants respectifs, sur toutes les questions à proposer dans cette grande assemblée ecclésiastique, la plus importante qui eût été tenue dans le Nouveau-Monde (1).

(1) *Acta*, IV, 1.

Quelle consolation pour Léon XIII, comme pour Pie IX, de voir les progrès du catholicisme dans ces contrées lointaines, tandis qu'en Europe les sectes révolutionnaires et impies se donnaient la main pour ruiner toute religion ! Les deux pontifes, prisonniers dans le Vatican et à peine libres de visiter dans la basilique voisine le tombeau des saints apôtres, pouvaient trouver un adoucissement à leurs souffrances dans le spectacle que présentait ce peuple américain, qui, moins d'un siècle après le commencement de la guerre d'indépendance, avait couvert le continent, d'un océan à l'autre, d'États prospères et de chrétientés florissantes.

Pendant que Vincent Pecci était au berceau, la confédération des États-Unis, bien que formellement reconnue par la Grande-Bretagne, avait néanmoins à lutter contre le mauvais vouloir et les prétentions de cette grande puissance maritime. Les vaisseaux de guerre anglais avaient peu d'égards pour la bannière de la république. Ils s'arrogeaient le droit de visiter tous les bâtiments américains qu'ils rencontraient sur mer. Ils enlevaient même de vive force les équipages et les faisaient servir dans leur marine. Vincent Pecci était encore jeune quand une flotte anglaise remonta le Potoiaoc et détruisit Washington, la capitale de l'Union, et quand un corps d'armée s'empara de Baltimore et traita les habitants comme une populace taillable à merci.

Durant les vingt premières années du dix-neuvième siècle, la république de Washington n'eut pas toujours raison non plus d'être satisfaite de ses relations avec la France. Il fallut beaucoup de modération et de patience pour empêcher une rupture ouverte entre deux pays qui avaient tant de motifs de rester amis. Mais, à l'intérieur, aucun obstacle sérieux ne s'opposait au progrès d'un peuple libre et intelligent, au sein d'un continent vaste et fertile ; progrès qui devait étendre les limites de l'Union fédérale jusqu'aux rivages du Pacifique et au golfe du Mexique.

Hâtons-nous de le dire, la prospérité des États-Unis tient à deux causes principales. D'abord, le peuple, malgré la diversité et l'hostilité actuelle des sectes protestantes, conserve un *sens religieux* qui influe non seulement sur la vie privée, mais

sur la vie publique. Ensuite, ce peuple est éminemment *pratique* et conservateur. Dans le développement de sa vie sociale,

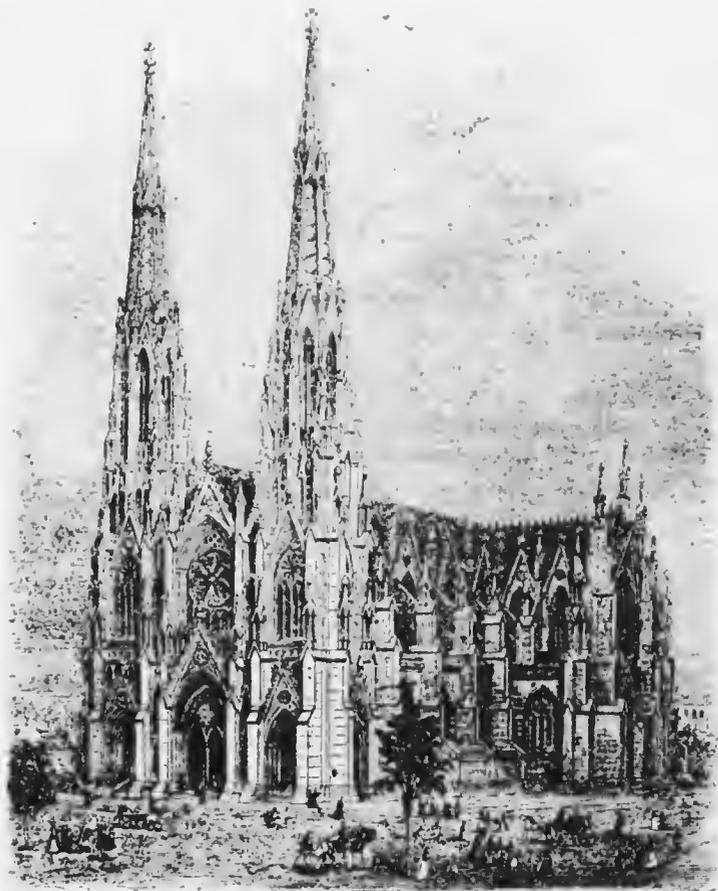


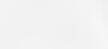
Fig. 87. — États-Unis. — Cathédrale de Saint-Patrick consacrée en 1879, par S. E. Mgr Mac-Closkey, cardinal-archevêque de New-York.

il est toujours resté fidèlement attaché aux coutumes des trois royaumes d'où il tire son origine, et cet amour, loin de diminuer avec les périls, est devenu plus profond et plus éclairé à



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609  
(716) 492-1300 Phone  
(716) 244-5989 Fax

mesure que les nationalités se sont fortifiées et se sont étendues dans le nouveau monde.

Cet attachement a préservé les États-Unis d'Amérique de grandes catastrophes, surtout quand ils ont revendiqué leur indépendance et leur autonomie.

Dans l'Europe continentale, révolution veut dire bouleversement, destruction des institutions politiques et religieuses léguées aux populations par dix-huit siècles de christianisme. Ce n'est pas le réparer, reformer l'édifice social, c'est l'ébranler jusque dans ses fondements. Aux États-Unis, au contraire, où l'on a donné à tort le nom de *révolution* à la guerre d'indépendance, un esprit sagement conservateur a présidé à tous les changements, à toutes les modifications que demandait une existence nationale séparée.

Les Américains eux-mêmes ne savent pas se rendre compte de la décadence qui est survenue chez certaines races en deçà et au delà des mers. On dirait une gelée qui aurait tout à coup détruit les promesses du printemps. Soudain à une brillante prospérité a succédé la faiblesse, le dépérissement de toutes choses. Les peuples, arrivés à l'apogée de la grandeur, ont laissé s'altérer les principes fondamentaux qui garantissaient les libertés religieuses et politiques dont l'Église du moyen âge avait cultivé et protégé les germes avec tant d'amour.

Des intrigants, sous prétexte d'améliorer les conditions de la société, détruisirent le vieil édifice social au lieu de le restaurer; ils donnèrent au peuple des institutions qu'il ne comprenait pas, et ils sapèrent la religion par sa base afin d'assurer leur propre domination et le règne de leurs théories.

La race anglo-saxonne du nouveau monde, grâce à son sens religieux et à ses instincts conservateurs, continua la vie sociale qu'elle avait menée sur sa terre natale, cherissant les lois et les coutumes qui lui étaient si familières et avaient passé dans ses mœurs comme les aliments dans le corps humain. On laissa cependant de côté, dans la constitution fédérale et dans celle des États particuliers de l'Union, les formes qu'exigeaient la royauté traditionnelle, l'aristocratie héréditaire et la religion catholique.



Fig. 88.—Canada. Cathédrale de Québec.

Les formes gouvernementales qui existent chez une nation, depuis son berceau jusqu'à son âge adulte, si elles sont sanctifiées par la religion et elles se trouvent en tout conformes au sens moral du peuple et aux conditions physiques du pays et du climat, émanent en partie de la nature ou plutôt de Celui qui créa le monde pour l'homme et nous dirige vers notre destinée, comme l'arbre et ses fruits sont les produits de la terre, de l'air et du soleil.

Les institutions sociales des États-Unis, sans être en tout parfaites (1), sont acceptées par le peuple avec un amour et un respect qui approchent de la vénération. Elles sont regardées, sauf les défauts inhérents aux choses humaines, comme l'œuvre de la Providence. Il n'est permis d'y toucher que pour y introduire les modifications nécessaires, comme les Juifs, au temps de Moïse, touchaient à l'arche d'alliance.

Léon XIII, à l'exemple de Pie IX, voit avec intérêt de nouveaux territoires se dessiner sur la vaste surface de l'Union américaine et, dans ces territoires, il se hâte d'ériger des vicariats apostoliques, qui deviennent des diocèses réguliers quand les États eux-mêmes sont reconnus comme partie intégrante de la Confédération. Églises, écoles, convents, collèges, asiles de bienfaisance, monastères où les ordres religieux chassés de l'Europe trouvent un refuge et forment des centres civilisateurs, tout se multiplie, abonde et prospère sur chaque point de la république.

Lorsque Vincent Pecci naissait à Carpineto, en 1810, les États-Unis ne comptaient qu'un seul évêque, M<sup>gr</sup> John Carroll, de Baltimore. Des treize colonies qui se révoltèrent contre la Grande-Bretagne et formèrent un pacte fédéral en 1776, une seule, le Maryland, avait été fondée par des Anglais et des Irlandais catholiques. Elle fut la première à proclamer dans le nouveau monde la liberté religieuse. Un des plus illustres signataires de la fameuse déclaration d'indépendance, publiée le 4 juillet 1776, fut Charles Carroll, le chef d'une des familles

(1) L'auteur, qui condamne le faux libéralisme moderne, ne regarde pas la constitution des États-Unis comme le type du gouvernement parfait; il dit seulement qu'elle est en harmonie avec les mœurs des populations dispersées sur la vaste surface de l'Amérique du Nord.

catholiques irlandaises. Il risqua pour la cause de la liberté une fortune des plus considérables. Mais alors les catholiques ne formaient que des groupes peu nombreux, même dans le Maryland, où jusque-là on les avait persécutés. D'autres groupes existaient dans la Pensylvanie et à New-York.

L'accroissement de ces faibles germes du catholicisme jusqu'à la situation actuelle de l'Église dans la grande république est merveilleux. Ainsi, tandis que la révolution radicale et antichrétienne s'avancait toujours plus menaçante en Europe, la religion chrétienne jetait de profondes racines en Amérique et couvrait le sol tout entier.

Dans la *lettre pastorale* publiée par les Pères du troisième concile national de Baltimore, auquel nous reviendrons dans un instant, nous lisons un passage remarquable où il est rappelé, sous forme d'exhortation, comment les catholiques des États-Unis apprécient leurs institutions politiques et les hommes qui les ont fondées : « Enseignez à vos enfants, est-il dit aux fidèles, à prendre un intérêt tout spécial à l'histoire de leur pays. Nous regardons l'établissement de notre indépendance nationale, la définition de ses libertés et les travaux de ses législateurs comme l'œuvre spéciale de la Providence; ceux qui élevaient l'édifice travaillaient mieux qu'ils ne pensaient, parce que la main du Tout-Puissant les guidait. Et si jamais cette magnifique construction est détruite ou dégradée, elle le sera par des hommes ayant oublié les sacrifices héroïques de ceux qui l'ont cimentée et les droits sur lesquels elle est fondée, ou par des hommes prêts à sacrifier ses principes et vertus aux intérêts des partis ou à l'égoïsme personnel.

« Ainsi, de même que nous désirons voir l'histoire des États-Unis enseignée avec soin dans toutes les écoles catholiques, et comme nous avons réglé qu'elle formerait un élément important de l'éducation des jeunes clercs dans nos séminaires préparatoires, de la même manière nous désirons que cette histoire fasse partie de la bibliothèque de famille et se lise dans le cercle qui entoure le foyer domestique. Il faut que nous conservions fermes et solides les libertés de notre pays, en gardant fraîche et noble la mémoire du passé, et en faisant sortir

du sein de nos familles dans l'arène de la vie publique des générations de patriotes et non de partisans (1). »

La joie fut grande aux États-Unis quand arriva le jour qu le délégué apostolique, M<sup>sr</sup> Gibbons, archevêque de Baltimore aujourd'hui cardinal, avait fixé pour l'ouverture du concile national. Le 9 novembre 1884, quatorze archevêques, cinquante-neuf évêques, quatre administrateurs de diocèses, six abbés mitrés, sept prélats domestiques du pape, trois camériers secrets, trente et un provinciaux ou supérieurs d'ordres réguliers ou de congrégations religieuses, onze supérieurs de grands séminaires et une foule de théologiens prenaient part aux cérémonies solennelles d'ouverture. Le cardinal-archevêque de New-York, six évêques et sept prélats ou supérieurs qui avaient droit de siéger dans l'auguste assemblée étaient absents.

On remarquait parmi les évêques M<sup>sr</sup> Osouf, vicaire apostolique du Japon. Ce prélat contemplant avec bonheur cette jeune église sortant glorieuse et pleine de vie de ce qui était un désert, au siècle dernier; il lui semblait voir l'image de ce que seront les églises du Japon, de la Chine et de l'Australie dans les siècles futurs.

Les matières à traiter et à décider dans le concile avaient été sérieusement élaborées dans les assemblées préparatoires (2). Néanmoins elles firent l'occupation des Pères jusqu'à la première semaine de décembre, tant on désirait dissiper toutes les obscurités, éclaircir tous les doutes. Ces évêques, prélats, abbés, supérieurs d'ordres et théologiens étaient pour la plupart des hommes pleins d'expérience qui étaient entrés jeunes dans la carrière de l'apostolat, en Amérique, et avaient vieilli dans les rudes et incessants travaux du saint ministère.

L'épiscopat des États-Unis possède dans ses rangs des sujets de presque toutes les races de l'Europe; mais si la société civile a la puissance de s'assimiler les éléments divers et de les incorporer à sa nationalité, l'Église catholique possède cette vertu

(1) *Acta et decreta concilii plenarii Baltimorensis tertii*, A. O. 1884, Baltimore 1886; partie préliminaire, p. LXXXIX.

(2) Léon XIII lui-même avait préparé le schéma et l'avait expliqué aux archevêques. Sa sainteté regarde ce concile comme son œuvre.



Fig. 89. — Canada. — Porte d'entrée de l'université Laval, à Québec.

à un degré supérieur. Les diocèses comptent des prêtres de races et de langues différentes; mais tous parlent les idiomes de leur pays. Ces prêtres ont un seul cœur et une seule âme pour créer, pendant que les circonstances providentielles favorisent leurs travaux, toutes les institutions qui sont de nature à préserver, à développer et à perfectionner la foi et la charité au milieu de leurs peuples.

La ville de Baltimore, la capitale du Maryland, rappelle par son nom une petite ville ou plutôt un village situé sur la côte du sud-ouest du comté de Cork, en Irlande. Au temps des Stuarts, c'était un bourg royal qui envoyait deux membres au parlement irlandais. Ce fut à ce bourg que Léonard Calvert emprunta son titre de lord Baltimore. Il jeta lui-même sur la baie de Chesapeak les premières fondations de la ville qui porte son nom et est aujourd'hui la métropole catholique de la république et le siège d'un archevêché.

Baltimore n'est point cependant la ville où l'élément irlandais se fait le plus remarquer. Mais le nom même de cette métropole rappelle le rôle que la race celtique joue dans le catholicisme américain. Le premier cardinal-archevêque de Baltimore est un type des qualités morales et intellectuelles que les exilés de l'Irlande apportent avec eux sur toutes les plages, et transmettent avec la foi ancienne à leurs descendants.

Les 71 (1) archevêques et évêques assemblés dans la cathédrale de Baltimore, le 9 novembre 1884, représentaient, avouons dit, presque toutes les races de la vieille Europe. Mais les langues anglaise et allemande dominaient parmi eux et dans toute la ville. C'est pourquoi l'on eut soin de faire prêcher en langue allemande dans l'église de Saint-Alphonse, pendant toute la durée du concile, tandis qu'on prêchait en langue anglaise à la métropole.

Les journaux protestants et leurs correspondants parlèrent avec admiration de la splendeur des cérémonies publiques, de la dignité des prélats, de la piété des fidèles, en un mot du spectacle unique que présentait un si bel ordre et une si

(1) Le télégramme envoyé au saint-père dit 83 prélats.

parfaite unité, au milieu d'une telle diversité de races et de coutumes.

La lettre conciliaire que les Pères ont adressée au souverain pontife, à la fin de la dernière session, respire le parfum délicieux qui s'exhale de toutes les réunions : « Nous accourons en esprit aux pieds de Votre Sainteté, unis étroitement par les liens de la divine charité dans les transports d'une joie tout



Fig. 90. — Canada. — Porte d'entrée du séminaire Saint-Sulpice, à Montréal.

céleste. Le troisième concile national de Baltimore est terminé ; nous vous envoyons, avec l'assurance de notre dévouement, tout ce que nous avons accompli ensemble. C'est bien à vous de revoir, de corriger et d'approuver les actes et les décrets de notre concile, à vous qui êtes le vicaire de Jésus-Christ. C'est vous qui devez donner le couronnement à notre œuvre, puisque c'est vous qui en avez eu et l'initiative et la direction.

« Les bons effets que le concile a déjà produits, soit en fai-

sant rejaillir de l'éclat sur la religion, soit en procurant le salut des âmes, et toutes les bénédictions que nous en attendons dans l'avenir, c'est à vous, après Dieu, que nous les attribuons... Et ce n'est pas sans raison; car vous avez témoigné une affection toute particulière pour cette portion du vaste troupeau de Jésus-Christ, au milieu des sollicitudes que vous causent toutes les églises. Vous nous avez fourni, dans cette assemblée de tous les prélats des États-Unis, le moyen le plus efficace pour extirper les abus même les plus légers qui ont pu se glisser parmi nous, pour faire briller de jour en jour, d'un plus vif éclat, les vertus de la religion et glorifier Dieu en toutes choses et par toutes nos œuvres.

« D'après votre volonté clairement manifestée, nous avons traité toutes les matières contenues dans le *schema* que la sacrée congrégation de la Propagande nous a envoyé, en y ajoutant un chapitre ou deux sur la discipline.

« C'est Dieu lui-même, le Père prévoyant et l'Auteur de tous les biens, qui, non content de nous traiter avec tant de miséricorde et de bonté, a été pour nous si magnifique en ses dons, comme nous aimons à le dire avec reconnaissance. Car, depuis le dernier concile de Baltimore célébré en 1866, nos quarante-six diocèses et vicariats se sont augmentés et ont atteint le nombre de soixante-dix. Au lieu de 2,000 prêtres, il y en a presque 7,000, et les communautés religieuses, les collèges et toutes les institutions de charité ont prospéré merveilleusement (1).

« Ainsi donc, Très Saint-Père, nous vous remercions de nouveau avec effusion, car c'est à votre appel que nous nous sommes réunis, c'est sous votre direction que nous avons tenu conseil, c'est en votre présence, pour ainsi dire, que nous avons délibéré; puisque vous avez eu l'extrême bonté de nous dire, en nous envoyant votre portrait, que vous vouliez présider en personne à notre concile (2). » En effet, le portrait que le pape donna comme une marque spéciale de son amour pour l'église d'Amérique, assemblée à Baltimore, occupa la place d'honneur dans la grande salle où se tinrent toutes les sessions privées.

(1) Sur la statistique religieuse aux États-Unis, voir la *Semaine catholique* du diocèse de Luçon, 1887.

(2) *Acta et Decreta*, xvo, xvii.

Léon XIII, en recevant et en parcourant les actes et les décrets du concile, manifesta la plus grande satisfaction. Ces hommes supérieurs par leur position, leurs lumières, leurs vertus et leur longue expérience, avaient accompli une œuvre de sagesse et de parfaite maturité.

Une circonstance mérite une attention particulière. On a même trouvé bon de l'insérer dans la partie historique des actes. « Il est juste, disent les Pères, de mentionner ici avec quelle courtoisie, quelle bonté et quelle hospitalité les habitants de Baltimore, même ceux qui ne sont pas catholiques, ont accueilli et traité les évêques et les autres personnages appelés au concile, et dont le nombre était considérable. Non seulement les simples citoyens, mais les personnes constituées en dignité ont donné aux membres de l'assemblée des marques publiques de respect. » Ainsi la religion catholique, là où elle jouit de sa pleine liberté d'action, inculque l'obéissance aux lois, le respect de l'autorité, la probité, l'observance stricte de tous les devoirs de la vie privée et de la vie publique.

Une des principales innovations que l'on trouve dans les actes du dernier concile national, est la résolution de fonder une grande université catholique. M<sup>sr</sup> Spalding, évêque de Peoria, fit, sur ce sujet, un éloquent discours dans l'église métropolitaine. Ses paroles trouvèrent de l'écho dans la presse américaine et même en celle de l'Europe. Le Canada, depuis trente ans, possédait dans l'université de Laval, fondée par le séminaire de Québec, une de ces grandes écoles dignes des plus beaux siècles du catholicisme et des pays les plus riches et les plus prospères. Le séminaire que M<sup>sr</sup> de Montmorency-Laval, premier évêque de la Nouvelle-France, avait bâti de ses deniers et doté avec une magnificence princière, érigea l'université que le généreux prélat avait rêvée. Les prêtres remarquables qui dirigeaient le séminaire ne demandèrent de secours à personne : ils consacrèrent à leur belle œuvre les biens dont ils disposaient, leur existence et leur énergie. A leur tête était M. Louis Jacques Casault, dont le cœur était encore plus grand que l'intelligence. Il mourut dans la vigueur de l'âge, après avoir vu son projet réalisé. Il laissait à son successeur, M. El-

zèze-Alexandre Taschereau, aujourd'hui archevêque de Québec et c. l'inal, le soin de lui donner toute la perfection dont elle était susceptible. Cette université serait digne de la capitale des États-Unis; elle est devenue du moins le centre de la vie catholique pour la confédération canadienne.

Par malheur, les États-Unis ne possèdent aucune grande corporation religieuse qui dispose de revenus annuels semblables à ceux que la Providence a mis à la disposition du séminaire de Québec et du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal. Aux États-Unis, cathédrales, églises paroissiales, orphelinats, hôpitaux, écoles, académies et collèges, tout se bâtit, tout se maintient avec l'aumône de l'ouvrier, l'obole de la veuve, le denier de la pauvre servante.

Cependant, à la première nouvelle que le concile de Baltimore allait proposer la fondation d'une grande université nationale, une généreuse catholique de New-York, M<sup>lle</sup> *Marie Guendoline Caldwell*, se hâta de communiquer à l'Assemblée des prélats qu'elle mettait à leur disposition 300,000 piastres, un million et demi de francs, afin de les encourager à poursuivre leur noble dessein. D'autres ont depuis ajouté des sommes considérables à ce premier don, en particulier M. Eugène Kelly, de New-York, qui a donné 50,000 piastres. On peut désormais regarder l'établissement et le succès de cette université comme assurés. Les catholiques sont en général moins riches que les protestants, mais ils ne le cèdent pas à ceux-ci en générosité. Un vaste terrain a été acquis près de Washington, sur lequel on éleva d'abord une école de hautes études pour le clergé. Les évêques se proposent, quand cette première partie de l'entreprise aura réussi, de fonder les autres facultés universitaires (1) Voici du reste les termes mêmes du décret: « Comme ce sont les lèvres du prêtre qui doivent être, en tout temps, les interprètes de la science, personne ne doit s'imaginer qu'une fois admis aux ordres sacrés il puisse laisser de côté toute étude. Il faudra au contraire que le jeune prêtre conserve et développe par une étude continuelle et infatigable les connais-

(1) L'université de Washington est directement fondée. La direction sera confiée aux prêtres de saint-Sulpice.

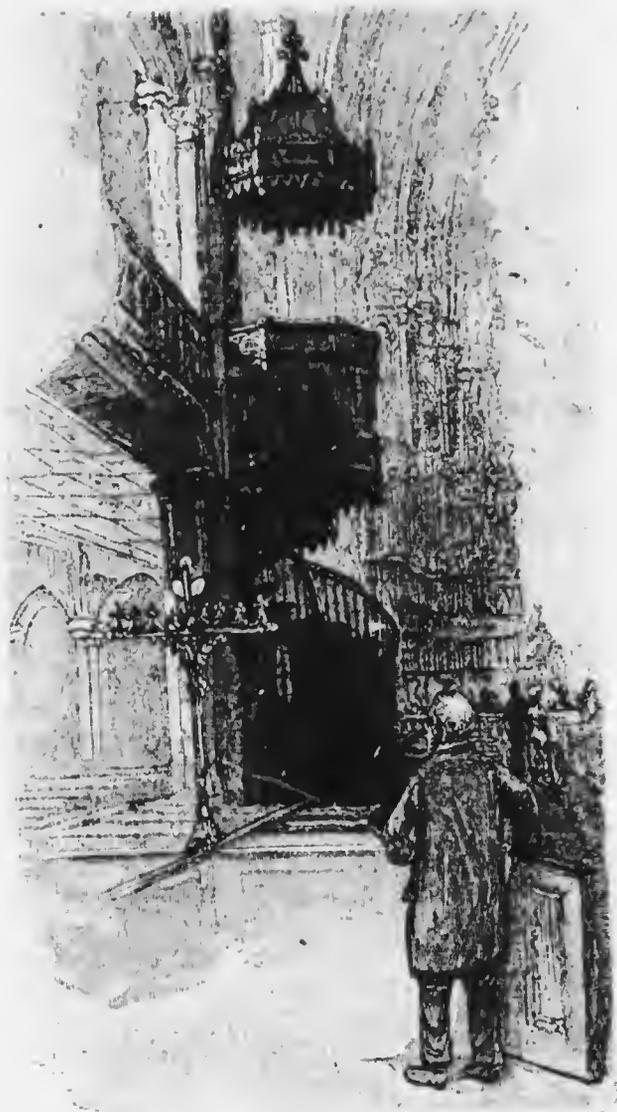


Fig. 01. — Canada. — Chaire de Notre-Dame, à Montréal.  
ces fondamentales acquises avant son élévation au sacerdoce.

Quiconque se consacre au gouvernement des âmes doit de plus en plus cultiver et son propre cœur et son intelligence, *attende tibi et doctrinæ*, s'efforçant de ne pas oublier ce qu'il sait déjà et ne négligeant rien pour acquérir ce qui lui manque. Si l'on omet, en effet, de nourrir la lampe de la science, on se trouve bientôt dans les ténèbres; et celui qui a reçu la mission de servir de guide aux autres dans la voie du salut, n'est plus qu'un aveugle qui ne sait plus trouver son chemin. Si un aveugle sert de guide à un autre aveugle, tous deux tombent dans la fosse (1).

« Que la vie du prêtre soit une vie de travail et de prière, que son temps soit partagé entre l'étude et le saint ministère. S'il se laisse aller à la paresse, non seulement il tombera dans les pièges du diable et en des périls mortels pour ses mœurs sacerdotales, mais ses lèvres ne seront plus les oracles de la science divine et le Seigneur finira par le rejeter.

« La philosophie et la théologie ouvrent à la spéculation un champ si vaste et une mine si féconde que le temps fixé pour l'étude de ces deux sciences, dans les grands séminaires, ne suffit nullement pour tirer de cette mine les trésors dont on a besoin. Il est cependant d'un suprême intérêt que l'Église, dans nos contrées, ne manque jamais d'hommes profondément instruits dans ces sciences, qui soient capables de défendre victorieusement la cause de la vérité contre toutes les formes que revêt l'erreur, tous les delires et tous les rêves de la philosophie insensée de notre siècle. Il lui faut des hommes capables d'enseigner la science la plus avancée dans nos séminaires, ou d'employer leurs talents à traiter de la jurisprudence ecclésiastique.

« Il est donc grandement à désirer qu'il existe dans les États-Unis une grande institution scientifique centrale, dans laquelle les jeunes gens de grand talent et de grande vertu puissent, à la fin du cours d'étude ordinaire, se livrer pendant trois ou quatre ans à l'étude de la théologie, du droit canonique ou à celle de la philosophie et des sciences proprement dites et aux autres études qui conviendraient à notre pays. Ainsi cette

(1) Saint Luc, vi, 39.

école de hautes études serait le fondement du majestueux édifice, qui, avec l'aide de Dieu, deviendrait avec le temps une véritable université (1). »

Le saint-père s'intéressa très vivement à la création de cette université catholique nationale, et comprit les sacrifices qu'elle exigerait. Pour activer l'apostolat parmi les peuples de l'Orient, Léon XIII avait conçu le généreux dessein de fonder deux grandes écoles centrales parmi ces peuples, l'une à Athènes, qui seconderait les travaux du collège de Saint-Athanase à Rome, l'autre à Constantinople, pour élever l'élite de la jeunesse catholique appartenant à toutes les nationalités de l'empire ottoman. Il attendait de cette double fondation un résultat dont il calculait toute l'étendue. Pendant la réunion à Rome des archevêques des États-Unis, au mois de novembre 1883, il leur avait expliqué le but de ces deux écoles et leur avait demandé que, de retour en leur pays, ils fissent un appel à la libéralité de leurs peuples en faveur de son noble projet. Pendant le concile de Baltimore, les Pères s'engagèrent à faire une collecte générale et à en remettre le montant au saint-père dans l'espace de dix-huit mois. Ils prièrent aussi l'archevêque de Baltimore de solliciter auprès du souverain pontife des indications précises sur la nature et le but de son dessein, afin de mieux les faire comprendre à leurs ouailles. Mais celui-ci, apprenant les efforts que l'on faisait pour créer la grande université nationale, leur écrivit le 22 octobre 1883 et leur exprima son extrême satisfaction au sujet de « leur glorieux dessein » de fonder une université catholique le plus tôt possible. « Nous n'ignorons pas, dit-il, quelles énormes dépenses il vous faudra faire pour mener à bien cette entreprise, et, pour cette raison, nous n'avons pas voulu vous presser de nous envoyer les secours en argent que nous avons demandés avec tant d'instance, pendant que vous étiez à Rome. Le projet auquel nous les destinions était de la plus grande importance, puisqu'il favorisait le retour au giron de l'Église des peuples de l'Orient. Nous désirons que vous ne perdiez pas tout à fait de vue un dessein dont l'accomplissement ne

(1) *Acta et Decreta*, p. 93, 93.

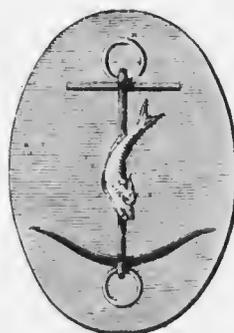
pourrait que tourner puissamment à la gloire de Dieu et à l'accroissement du troupeau de Jésus-Christ (1). »

Tous les faits dont nous venons de parler prouvent que des relations de paternelle affection, d'un côté, de profonde reconnaissance et de filial dévouement, de l'autre, lient Léon XIII à l'Église des États-Unis.

Pendant qu'on se préparait activement, dans tous les diocèses de la république, à tenir l'assemblée plénière de Baltimore, on apprit la confiscation des propriétés de la Propagande. Il est facile de s'imaginer l'alarme et l'indignation que ce sacrilège attentat causa chez les catholiques. Cette même église dont les prélats se trouvèrent réunis en concile le 9 novembre, doit son origine et son développement à la congrégation de la Propagande. Elle en est la fille.

Dispersés sur la surface de tout un continent et occupés, au commencement de 1884, des préparatifs du prochain concile, les évêques ne purent se concerter. Une protestation formelle et énergique, proposée simultanément dans tous les diocèses, dans toutes les grandes villes, et signée non seulement par les évêques, les prêtres et les principaux laïques catholiques, mais par les Américains protestants les plus distingués dans chaque État de l'Union, aurait peut-être décidé le voleur à lâcher sa proie. Cette protestation viendra un jour.

(1) *Acta et Decreta*, LXIV, LXV.



Le poisson et l'ancre, symboles de l'espérance du chrétien.

## CHAPITRE XI.

### LÉON XIII ET L'ALLEMAGNE.

L'Allemagne en 1878 — Lois de persécution, leur origine. — Dollinger — Diffiances que suscite l'ouverture du concile œcuménique — Le nouvel empire d'Allemagne et l'Église catholique — La question de Pologne aggrave les difficultés, en 1872. — La guerre au culturkampf. — L'attitude des vieux catholiques. — Causes de salut pour le catholicisme en Prusse. — Léon XIII ouvre les négociations, en 1878. — Sagesse et énergie du saint-père. — Lettres encycliques; leurs résultats. — Politique du cabinet prussien. — Effets désastreux du culturkampf pour les catholiques et les protestants eux-mêmes. — Le prince de Bismarck. — Comment il juge la situation. — Ses relations avec le pape. — Médiation délicate dans le différend avec l'Espagne. — Solution pacifique.



DE toutes les difficultés que Léon XIII avait à résoudre au début de son pontificat, aucune ne pouvait l'effrayer ou l'embarrasser autant que la position faite à l'Église en Allemagne, en Prusse surtout, par les fameuses lois de Mai.

Plusieurs mois avant le jour fixé pour l'ouverture du concile œcuménique, une note officielle de Bavière circulait dans toutes les cours. On y lisait : « La seule thèse dogmatique que Rome désire voir décider par le concile, thèse que les jésuites d'Italie et d'Allemagne discutent avec bruit en ce moment, c'est la question de l'infaillibilité du pape. Cette pré-tention, une fois devenue un dogme, aura une portée beaucoup plus grande que la sphère purement religieuse; car elle mettra le pouvoir du souverain pontife, même pour le temporel, au-dessus de celui des princes et des peuples de la chrétienté. »

Voilà donc évoqué, dans la patrie de Luther, le spectre de

l'infaillibilité papale pour mettre en émoi les cours, les universités, la presse, et surtout pour fournir aux sectes anti-chrétiennes un thème fécond d'accusations, d'insinuations et de calomnies. L'histoire nous dit quelle part, chez la race allemande comme chez la race anglaise, l'antipathie nationale et la jalousie ont eue, sinon dans les premiers mouvements de la réforme au seizième siècle, au moins dans la séparation définitive d'avec Rome. L'amour-propre national, quand il s'agit de toute ingérence étrangère dans les affaires d'un pays, est une fibre délicate à toucher. En 1870 et dans les années suivantes, alors que la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale était déjà un fait accompli, cet amour-propre suscita dans les cours, dans les parlements, dans la presse, une vive résistance contre le pape et contre l'Église catholique.

On ne cessa point, de 1868 à 1875, d'employer tous les organes de l'opinion publique pour représenter la définition de l'infaillibilité comme un de ces faits que les historiens d'Angleterre et d'Allemagne, depuis la réforme, appellent des « agressions papales ». L'auguste assemblée du Vatican, où siégeaient des hommes sages et modérés comme l'évêque de Pérouse, fut presque assimilée à un club de conspirateurs.

La « Gazette d'Augsbourg », inspirée par Doellinger, donnait le ton aux journaux anticatholiques de toute l'Allemagne. Ce fut une croisade intellectuelle contre le pape et les jésuites. On tint peu compte de l'honneur, de la bonne foi et de la générosité chevaleresque. Tout moyen parut bon pourvu qu'il noircit les jésuites et rendit la papauté odieuse. On n'a pas oublié le mauvais livre, qui fut aussi une mauvaise œuvre, le *Janus*, dont le fameux Doellinger fut déclaré l'auteur par ses partisans. Une foule d'autres brochures également iniques furent répandues en Allemagne.

Quand la guerre de 1870 éclata et quand le nouvel empire allemand fut proclamé à Versailles, les protestants d'Amérique et d'Angleterre accueillirent cet événement comme le triomphe définitif de la Réforme, comme la victoire suprême de Luther sur la papauté.

La naissance du nouvel empire coïncidait presque avec la

prise de Rome par Victor-Emmanuel et l'anéantissement de



Fig. 92. — L'Allemagne catholique. — Saint Boniface, archevêque de Mayence.  
D'après une gravure du XV<sup>e</sup> siècle.

la puissance temporelle. Cette double victoire parut à l'Allemagne et aux autres pays protestants un événement fatal à la religion catholique. L'humiliation de la France, la spolia-

tion du pape et sa captivité dans le Vatican n'étaient-elles pas en réalité la défaite de l'Église elle-même? Et puis le comte d'Arnim, représentant de l'empereur Guillaume en Italie, n'était-il pas, lui aussi, entré dans Rome à cheval, à la suite des Piémontais, par la brèche de la *Porta Pia*?

Plusieurs s'obstinaient à croire que tous les catholiques de l'univers regardaient le nouvel empire comme établi sur les ruines mêmes de l'orthodoxie. Il y eut une joie sincère et peu déguisée dans le monde protestant, lorsqu'on apprit la chute du pape. De plus, il se mêlait, chez les Allemands, un sentiment de haine contre l'Église romaine à l'hostilité traditionnelle contre la France. Enfin la conviction, réelle ou feinte, chez les Prussiens, que l'ennemi principal de leur souverain et de son empire était le pape, a motivé ces grandes parties les persécutions dont le catholicisme a été l'objet.

Il n'a pas été nécessaire d'attendre les discours prononcés au sénat prussien sur la suspension du *culturkampf*, en avril 1886, pour savoir qu'en Prusse, à Berlin, à la cour et dans l'armée, on regardait comme une des menaces de l'avenir une nouvelle armée française, passant le Rhin et attaquant l'empire, *tandis que le pape « commanderait l'arrière-garde! »* Qu'on appelle ce pressentiment conviction, appréhension, peu importe. Il s'était emparé en Prusse du cœur, de l'esprit, de l'imagination; c'était une force vive, énergique, qui se traduisit aussitôt par des actes.

A cette hostilité contre le souverain pontife et les catholiques, se joignait une autre haine. Les Polonais, eux aussi, n'étaient-ils pas, soit par la religion, soit par les aspirations, les ennemis irréconciliables du nouvel empire?

Aujourd'hui la paix se réimpose, on voit se calmer peu à peu cette lutte étrange, cette guerre à outrance que le gouvernement et le *reichstag* impérial avaient entreprise contre les catholiques de l'Empire. Le parti orthodoxe dirigé par le docteur von Windthorst, avait au cœur autant de patriotisme que les membres les plus dévoués du parti conservateur allemand; mais il ne sacrifia pas ses amis polonais et il donna ainsi occasion aux premières rigueurs législatives, dès l'inauguration du parlement impérial.

M. de Bismarck apparut dans ce parlement avec les attributions de grand chancelier. Alors commencèrent les dénonciations contre les jésuites et les autres religieux. On les avait systématiquement calomniés dans la presse allemande, comme les ennemis de la liberté et de la civilisation, comme la cause de la décadence intellectuelle et matérielle dans tous les pays qui les toléraient. On ouvrit contre eux cette guerre que l'on appela la *guerre pour le progrès*; or, en les persécutant, on attaquait les droits les plus inviolables de la justice et de la liberté, on renversait les fondements mêmes de toute société.

Le docteur Döllinger et ses nombreux disciples formèrent alors cette *vieille Église catholique* dont nous avons parlé dans un chapitre précédent (1). Ils se déclarèrent les amis de l'empire et de cette civilisation, dont ils se gardèrent bien de définir les principes et le but. Bientôt on édicta les fameuses lois de Mai, qui amenèrent les résultats les plus désastreux. Les autorités civiles emprisonnèrent ou exilèrent les évêques de Prusse, et laissèrent un grand nombre de paroisses sans pasteurs, sans culte, sans sacrements. Plusieurs séminaires furent fermés, et l'on prit les moyens que l'on avait déjà employés en Italie, et qui servent maintenant, en France, surtout depuis 1886 (2), à déchristianiser les générations : on vicia toutes les sources de l'éducation religieuse.

Ainsi l'État où Luther avait émancipé les prêtres et les moines, au nom de l'Évangile et de la liberté des enfants de Dieu, se mit à chasser les moines et les prêtres, à s'arroger le droit exclusif de les élever et de leur donner l'institution canonique. Il commençait par se créer un clergé servile, sans vocation véritable, sans éducation sérieuse, sans liberté et sans dignité; c'était le moyen le plus efficace d'éteindre tout à fait les vocations et d'anéantir le sacerdoce.

Le cardinal Pecci, pendant les sept années qui avaient immédiatement précédé son élévation au souverain pontificat, avait suivi de Pérouse, avec un vif intérêt, cette « lutte pour la civilisation », dans laquelle M<sup>sr</sup> von Ketteler, évêque de

(1) Voir page 437, chap. V.

(2) Les chambres françaises ont définitivement voté, en 1886, la loi de laïcisation des écoles communales, et le président de la République l'a sanctionnée.

Mayence, tenait si haut et si glorieux le drapeau de l'Église. Il montra qu'il comprenait parfaitement la portée de cette lutte et la nature des forces que les antagonistes avaient à leur service. Ses deux lettres pastorales sur « l'Église et la civilisation », publiées en 1877 et en 1878, prouvent que son regard avait mesuré l'étendue du danger.

Les catholiques de Prusse avaient en leur faveur un élément précieux qui manquait aux catholiques d'Italie, malgré leur supériorité numérique : c'était l'*organisation*. L'organisation et les instincts conservateurs de la Prusse devaient, à la fin, triompher des préjugés, des passions, des principes que le grand chancelier accepta d'abord, et de toutes les résistances qu'avait rencontrées le parti catholique dans le parlement. L'esprit conciliateur de Léon XIII a fait le reste.

En Allemagne, dès l'origine du *culturkampf*, le gouvernement violentait et opprimait l'Église; mais il désirait qu'elle en vint à demander un armistice, à conclure une paix solide et durable. C'est du moins ce que le principal auteur de la persécution nous fait entendre à l'heure présente. Nous doutons toutefois que Léon XIII soupçonnât l'existence de ces dispositions, lorsqu'en 1878 il entreprit d'entamer avec la cour de Berlin des négociations qui devaient aboutir seulement huit années plus tard.

Ces huit années furent accompagnées d'angoisses inexprimables, durant lesquelles le vénérable pontife épuisa toutes les ressources de la diplomatie et de la longanimité, afin de conquérir la paix qu'il souhaitait pour les catholiques d'Allemagne. Il employa une autre arme, plus puissante, croyons-nous, et plus efficace que toutes les autres. Nous en parlerons bientôt.

En attendant, la situation faite aux belles et grandes églises de Posen et de Cologne, l'état général de la Prusse catholique, au commencement de 1878, avaient de quoi effrayer même l'âme forte de Léon XIII.

En 1873, alors que les lois de Mai étaient en pleine vigueur, les neuf millions (1) de catholiques que compte la Prusse,

(1) Quand cette page a été écrite, le nombre des catholiques en Prusse était de 8,741,535.

avaient encore 8,439 prêtres occupés dans le saint ministère. En 1881, 4,125 curés et 625 vicaires de paroisses étaient ou morts, ou prisonniers, ou exilés; leurs places demeuraient vides.

Si l'on ajoute à ces chiffres, qui s'élèvent en tout à 1,750 et représentent les prêtres séculiers frappés par la loi, tous les membres des ordres religieux que l'on avait chassés, et qui,



Fig. 93. — Le cardinal Ledockowski, archevêque de Posen.

dans les temps ordinaires, sont les auxiliaires zélés et intelligents du clergé paroissial, on aura une faible idée de la destitution spirituelle de l'Église en Prusse : 644,697 âmes, distribuées en 601 paroisses, n'avaient pas un seul prêtre, et 1,501,994 se trouvaient presque totalement privées du ministère sacerdotal.

Les Allemands imitaient ainsi la politique des Piémontais. Ceux-ci eurent l'occasion favorable pour établir une étroite

alliance entre le nouveau royaume d'Italie, élevé sur les ruines des États pontificaux, et le nouvel empire d'Allemagne, fondé sur les débris des deux empires catholiques de France et d'Autriche. Le roi d'Italie visita Berlin, et l'empereur d'Allemagne vint à Milan. Malgré cet échange de politesses, l'alliance ne fut pas cimentée.

M. Depretis complimenta les héros du *culturkampf*. Il annonça la résolution prise par l'Italie régénérée de consigner l'Église catholique dans l'enfer du Dante. Il oubliait qu'il y a un enfer bien plus réel que celui où le poète gibelin, victime des passions politiques, reléguait ses adversaires.

L'empereur Guillaume n'alla pas si loin. Il savait que Guizot avait appelé l'Église catholique la plus grande école de respect qui eût jamais existé. Il sentait que son empire et son gouvernement avaient besoin de ce respect qui est inconnu dans la civilisation prêchée par le *culturkampf*. Le jour devait arriver où il reconnaîtrait le pape comme un vrai *souverain* et lui enverrait une croix pectorale avec une lettre pleine de vénération. Mais en mars 1878, Léon XIII ne prévoyait pas ce retour, et n'espérait pas la consolation que cette croix pectorale apporterait à son cœur de père. Ils avaient cependant confiance dans la croisade intellectuelle qu'il allait entreprendre pour ramener à la vérité, à la paix et à la concorde avec l'Église les gouvernements et les peuples qui croyaient encore en Dieu et en son Christ.

Le *Times* de Londres, en jugeant au point de vue de la sagesse humaine la législation Falk, ne se laissa pas aveugler par ses préjugés protestants : « Employer la force vive, dit-il, contre un clergé qui s'oblige irrévocablement à résister, est une chose injustifiable, et ne saurait offrir aucune probabilité de succès. Le gouvernement allemand s'imagine, sans doute, qu'il est nécessaire d'essayer une réforme de l'Église catholique dans son pays. Ce serait admirable s'il pouvait en venir à bout. Mais quant à nous, nous trouvons plus probable qu'il ne réussira pas (1). »

Cependant, le projet d'oppression, si sagement conçu et

(1) *Times*, mercredi 11 décembre 1873.



Fig. 94. — Le Christ de qui vient toute puissance. — D'après un ivoire de la Bibliothèque nationale, 1087.

si habilement exécuté par le docteur Falk, produisit des effets désastreux. Nous pouvons en juger par cet extrait d'une lettre que l'archevêque de Cologne écrivit, le 10 mars 1885, à l'archevêque de Baltimore : « Nous sommes encore malheureusement bien loin de voir finir nos afflictions. Les lois de Mai, qui enchaînent les droits et la liberté de l'Église, nous oppriment toujours. Nos séminaires et nos monastères sont séquestrés; des milliers de paroisses sont encore destituées de prêtres ou privées de leurs pasteurs. Les ordres religieux et les congrégations restent sous le coup du bannissement. La discipline de l'Église, l'exercice de l'office épiscopal et l'administration des biens ecclésiastiques sont, sous bien des rapports, toujours soumis à la direction et au contrôle du gouvernement, qui s'arroge aussi le droit de diriger nos écoles. Les séminaristes et même les prêtres sont obligés de servir dans l'armée; les archevêques languissent encore dans l'exil et sous un ciel étranger. Nous sommes ainsi privés, au milieu même de la lutte et du danger, de bien des grâces précieuses qui nous sont pourtant nécessaires pour nous aider à conserver intacts et inviolables jusqu'au bout notre unité et notre constance. »

En 1878, au commencement du règne de Léon XIII, le grand journal conservateur prussien, l'organe de la haute église dans ce royaume, résuma en ces termes les résultats de la lutte entreprise contre le catholicisme au bénéfice de la fausse civilisation. « L'Église évangélique a sérieusement souffert du *culturkampf*... L'indifférence religieuse et la haine contre le christianisme ont fait des progrès étonnants. Les masses du bas peuple, dont on n'a jamais fait des chrétiens, se sont enrôlées par milliers dans les rangs de la démocratie sociale. Comme résultat de cette répudiation de l'Église et de la religion chrétienne; comme conséquence de la doctrine impie et du naturalisme absolu qui ont suivi ce divorce, l'immoralité s'est accrue, et le nombre des crimes se multiplie dans des proportions incroyables. Les liens de l'ordre social se rompent, parce que les deux facteurs moraux, la religion et l'autorité, ont été depuis longtemps négligés et remplacés par le communisme des rationalistes. De sorte que nous nous trou-

vons en face des plus inextricables difficultés dans l'ordre social, moral et religieux. De toutes les promesses que l'on nous faisait au début du *culturkampf*, pas une n'a été tenue. C'est le contraire qui est arrivé de tous côtés. Partout, au lieu de la paix, nous n'avons que désordre et confusion (1). »

Tel est le résultat que Léon XIII avait aperçu. C'est sur ce mécontentement, sur ces alarmes de tous les hommes religieux, même des protestants conservateurs qui avaient le plus ardemment poussé à la lutte contre le catholicisme, que le pape comptait, dans la campagne qu'il allait entreprendre pour conquérir à l'Allemagne la paix religieuse. Mais comme il ne pouvait espérer un changement subit, il montra la plus grande sagesse, le tact le plus consommé en acceptant les avances du prince chancelier, et en tâchant de ramener les négociations sur un terrain solide. On sait combien il eut à patienter. Mais il profita de toutes les circonstances pour mettre en évidence la grande idée qui domine tous ses enseignements : *la nécessité de l'Église dans la société moderne*.

Quand le monde apprit l'élection de Léon XIII, il se demanda si ce pontife ne parviendrait pas à résoudre la question allemande. Ceux qui connaissaient sa réputation de diplomate espéraient beaucoup de son habileté. Pour lui, « mettant sa confiance en Dieu », ainsi qu'il aimait à le répéter, il se servit de tous les moyens que lui suggéraient le vrai zèle et la vraie sagesse.

On est heureux, quand on a suivi toutes les péripéties de cette lutte, d'apprendre de la bouche même du grand chancelier, comment les négociations furent renouées : « Nous n'avons jamais perdu de vue, dit M. de Bismarck, le fait que les lois de Mai étaient seulement des lois de combat, qui devaient nous conduire à la paix. Or, en ce moment (2), les journaux publics m'avertissent que, depuis Olmütz, on n'a pas demandé à la Prusse une aussi déshonorante concession... On m'assure que je vais à Canosse (3). Mais dans le même discours où je disais que nous n'allions pas à Canosse, j'ajoutai

(1) Le journal *Reichs botte*, octobre 1878.

(2) Avril 1886.

(3) Sur le sens de ce mot : aller à Canosse, voir plus haut, page 4.

que le gouvernement devait à ses sujets catholiques de chercher un moyen, une voie, pour délinir de la manière la plus conciliante les limites du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, limites nécessaires pour assurer la paix intérieure du royaume. L'espérance que je nourrissais de voir venir un pape plus disposé à la paix, se réalisa trois ans après ce discours, et je me rappelle que, bientôt après son élévation, Léon XIII parlait en ces termes dans une de ses premières encycliques : « Nous continuerons à travailler pour la nation allemande, malgré les obstacles de tout genre; et notre âme ne connaîtra point de repos, tant que la paix n'aura pas été rendue à l'Église dans ce pays (1). »

Il ne se rencontre aucune expression semblable dans les encycliques de 1878. Mais, dans la lettre adressée le 24 décembre de cette même année à l'archevêque de Cologne, se trouvent d'éloquents paroles que le grand chancelier aura retenues comme appartenant à une encyclique : « Vous savez, dit le pontife, que nous avons de bonne heure donné toute notre attention à la pensée d'obtenir pour la grande nation allemande les bienfaits d'une paix durable, fondée sur la solution même de toutes les difficultés... Aucun des obstacles qu'on nous oppose de tous côtés ne peut nous détourner de notre résolution de chercher le salut de tous, et par conséquent de votre nation. Car notre cœur ne saurait jamais se reposer sans cette paix. »

Le chancelier continuait en ces termes : « Les passages de mes discours dont je vous parle, suffisent à montrer que nous n'avons jamais regardé ces lois de combat comme un fondement durable pour l'avenir de l'Empire ou de la Prusse. Afin d'atteindre le but que je vous ai indiqué, j'ai commencé dès l'avènement du pontife actuel à ouvrir des négociations officielles avec M<sup>sr</sup> Masella. Ces négociations promettaient de bons résultats. Elles durèrent jusqu'à la nomination du cardinal Franchi à la secrétairerie d'État (2); elles furent alors suspendues (3). »

(1) *Acta*, II, 468.

(2) 9 mars 1878. — M<sup>sr</sup> Masella était nonce à Munich.

(3) *Compte rendu* du discours de M. de Bismarck à la chambre des seigneurs, 14 avril 1886.

Il est clair, d'après ce passage, que le prince de Bismarck désirait la paix, et qu'il avait hâte de sortir de la fausse position qu'il occupait « sur le domaine du pouvoir spirituel ». Il y avait peut-être habileté de stratégie à camper ainsi au cœur du pays ennemi, afin d'en obtenir par la capitulation des concessions plus favorables. Mais le prince chancelier avoua lui-même durant la discussion qu'on n'eût gagné



Fig. 95. — Le cardinal Franchi.

rien, par exemple, à supprimer les séminaires, à ébranler de toutes manières la fidélité du prêtre à son chef spirituel, le souverain pontife.

« Quand l'action du gouvernement et de l'administration, dit-il, se borne à faire de nous les rivaux des autorités ecclésiastiques et du pape lui-même, nous retombons alors dans la grande erreur des lois de Mai, qui vicia toute la législation spéciale. Nous avons commencé un grand mouvement straté-

gique avec une puissante armée, pour n'obtenir que des résultats ridicules. Nous n'avons eu que discussion et opposition, parce que, selon moi, *nous visons à l'impossible*. Cette sorte de stratégie contre le clergé causera toujours un grand mécontentement, et finira par laisser les forces gouvernementales à la queue de l'armée avec la minorité. »

M. de Bismarck, qui envisageait de cette manière, dès 1878, les positions respectives du gouvernement prussien et de l'Église catholique, et qui, de son propre aveu, avait un si grand désir de la paix, ne tendit pas immédiatement la main à Léon XIII. Quelle cause pouvait faire rompre les négociations entamées avec M<sup>sr</sup> Masella, et retarder celles que l'on renoua plus tard, quand M. de Schlözer fut envoyé à titre d'ambassadeur auprès du saint-siège? Nous l'ignorons, d'autant plus que le tableau peint par l'archevêque de Cologne en mars 1885, et où rien n'est exagéré, faisait connaître à M. de Bismarck la situation de l'Église catholique en Prusse.

Quoi qu'il en soit, le saint-père redoublait d'efforts pour mettre fin à ce triste état de choses. Les encycliques publiées depuis 1879 ne pouvaient que faire impression sur l'empereur et sur son premier ministre. Les différentes sectes, le socialisme, l'irréligion sous toutes ses formes se dressaient continuellement devant eux, comme une armée terrible menaçant l'État, le trône, l'autel et la société elle-même. Les neuf millions de catholiques de la Prusse pouvaient procurer dans la défense une force précieuse. Or, c'étaient les catholiques qui étaient les opprimés. Le parti conservateur dans les chambres du royaume se recrutait parmi les protestants, les nobles et les grands propriétaires. Mais les partisans de Luther, qui avaient appuyé les lois de Mai, ne voulaient pas reculer, bien qu'ils ne fussent point satisfaits des résultats du *culturkampf*, et ils ne désiraient pas voir le gouvernement capituler et l'empereur « aller à Canossa » avec son ministre.

Toutefois les nécessités financières de l'empire devinrent telles, qu'il fut impossible d'y faire face, sinon en ralliant au gouvernement le centre du parlement, composé en très grande partie de députés catholiques. Cette nécessité matérielle et impérieuse, une aux considérations morales et poli-

tiques indiquées plus haut, devait enfin triompher du cabinet de Berlin (1).

Sur ces entrefaites fut soulevé le conflit entre l'Allemagne et l'Espagne au sujet des îles Carolines et Palaos. M. de Bismarck eut l'heureuse pensée de proposer la médiation pontificale, que l'Espagne accepta (2). Ainsi les relations entre le Vatican et Berlin devinrent plus cordiales, les efforts du saint-père pour arriver à la paix religieuse plus pressants.

L'opinion publique, en Amérique comme en Europe, fut favorable à Léon XIII. C'était l'occasion pour M. de Bismarck de faire suspendre la législation sinon de la révoquer. Il ne pouvait plus être question de Canosse, puisque pontife et empereur s'étaient rencontrés sur le terrain de la médiation. Enfin M. de Bismarck soumit à la chambre des seigneurs, vers le milieu d'avril 1886, un projet de loi annulant les dispositions les plus dures de la législation existante.

Le souverain pontife offrait, en retour, de soumettre au gouvernement prussien les noms des sujets désignés pour les cures. Le gouvernement s'engagea à faire reviser la législation. La nouvelle loi religieuse fut définitivement votée le 9 mai 1886, envoyée au conseil des ministres le lendemain même, et de là, le même jour, présentée au ministère des cultes. Selon les formes prescrites, le ministre des cultes devait examiner cette loi et en faire son rapport au cabinet du roi. Le 16 mai, le rapport, signé par tous les ministres, fut présenté au souverain. Le 21 mai, la loi recevait la sanction royale.

Le *culturkampf* était non pas aboli, mais modifié, du moins dans son application. Depuis lors, grâce à de nouvelles circonstances, la pacification a fait des progrès importants. Le saint-père a obtenu le retour des ordres religieux, à l'exception des jésuites, l'ouverture de deux grands séminaires et l'abolition des Lois de Mai, en ce qui concerne l'administration des diocèses et le service militaire (3).

(1) Voir l'*Histoire du culturkampf*.

(2) La médiation du saint-père et ses heureux effets, relativement aux îles Carolines, sont longuement racontés dans le chapitre sur Léon XIII et l'Espagne.

(3) Le Landtag prussien a voté en deuxième lecture la loi politico-ecclésiasti-

Léon XIII a triomphé des premiers obstacles. Disons plutôt, l'Allemagne a triomphé. Car, par ces actes de sagesse et de justice, elle a servi ses plus chers intérêts.

que adoptée déjà par la chambre des seigneurs. Le rappel des ordres religieux a été adopté par 230 voix contre 118.



Grand sceau de l'Université de Prague.

## CHAPITRE XII.

### LÉON XIII ET LES HAUTES ÉTUDES.

La philosophie de saint Thomas et la méthode scolastique. — Paroles remarquables de Léon XIII. — Réforme de l'éducation publique. — Encyclique sur la philosophie chrétienne. — Commission cardinalice et académie romaine. — Haute éducation du clergé. — Lettre au cardinal Paraclet. — Institut pour la culture des lettres. — Éminentes qualités du cardinal Paraclet.



ors ceux qui connaissaient le zèle extraordinaire que le cardinal Pecci avait montré à Perouse pour l'éducation du clergé et du peuple, surtout pour l'avancement des hautes études et la culture de la vraie philosophie chrétienne, s'attendaient à voir Léon XIII employer son autorité et son influence à répandre dans tous les diocèses de l'univers catholique les bienfaits d'une éducation solide et élevée.

Nous l'avons vu à Rome, dès ses débuts, établir des écoles pour les enfants du peuple et favoriser l'instruction des jeunes artisans, afin de fournir à chacun le moyen de gagner sa vie et de faire honneur à sa profession. Sachant la détermination qu'avaient prise les autorités publiques de s'emparer de toutes les maisons sur lesquelles il leur était possible de mettre la main, il prit l'initiative de fonder partout où il put des classes pour le jour et pour le soir, et d'y placer des instituteurs sur les principes et l'habileté desquels il avait droit de compter. C'était le vrai moyen d'arracher à la perversion de l'esprit et à la corruption du cœur les enfants de l'ancienne population romaine, si foncièrement catholique.

Nous connaissons déjà la touchante exhortation adressée à

ce sujet au cardinal Monaco la Valletta. Nous verrons à la fin de ce chapitre la lettre écrite en 1885 au cardinal Parocchi, le vicaire actuel du souverain pontife.

Cette lettre inaugure, dans l'éducation du clergé de Rome, nous ne dirons pas une réforme importante, mais un progrès remarquable dans la culture des lettres proprement dites et dans l'étude de la langue soit italienne, soit latine, soit grecque.

Ce que l'on espérait surtout de Léon XIII sur ce point, c'était qu'il fit pour la philosophie de saint Thomas d'Aquin et pour la méthode scolastique ce qu'il avait commencé à Pérouse et dans toute l'Ombrie. Cette attente ne fut point trompée. Les premières encycliques du pape démontraient clairement que les aberrations intellectuelles de la chrétienté moderne viennent de ce que l'on a répudié la vraie philosophie chrétienne, celle où la raison, unie à la foi et éclairée par elle, conduit l'homme sûrement dans les voies de la plus haute science tant naturelle que divine (1).

Léon XIII poursuit un vaste et sublime projet : rendre à l'Église sa véritable prépondérance dans le monde, et, afin de commencer par la base cette œuvre de restauration, il veut mettre la philosophie chrétienne en honneur dans toutes les grandes écoles. La vraie philosophie, fermement assise dans l'intelligence cultivée des peuples chrétiens, passerait bien vite dans leurs mœurs, reformerait toute la vie sociale et la conformerait à l'idéal divin dont la révélation nous offre en Jésus-Christ le type parfait. Dans cette œuvre de réparation, Léon XIII, à l'exemple de ses prédécesseurs, en particulier de Pie V, de Léon XII, de Grégoire XVI et de Pie IX, propose saint Thomas d'Aquin pour guide et pour modèle dans toutes les écoles où s'enseignent la philosophie et la théologie.

Qu'on ne se méprenne pas sur la nature de cette restauration des principes et de la méthode du Docteur angélique. Le souverain pontife est loin de nier ou même de méconnaître ce que la vraie science a fait dans les temps modernes, afin d'élargir le cercle de nos connaissances, de contribuer à rendre

(1) Voir, en particulier, l'encyclique *Æterni Patris*. Recueil de Bruges et de Lille, p. 88.

la vie plus commode aux hommes, et de faciliter les communications entre tous les peuples de la terre. Dans sa lettre à l'archevêque de Cologne, datée du 24 février 1880, il affirme la valeur que l'on doit attribuer aux inventions, aux découvertes, aux progrès que nous tenons de la science. « Néan-



Fig. 96. — Les papes protecteurs des hautes études. — Clément IV. Portrait peint à fresque sur un fond d'or, dans la basilique de Saint-Paul hors les Murs, à Rome. XIII<sup>e</sup> siècle.

moins, ajoute-t-il, la corruption des mœurs croit tous les jours, et, d'après l'histoire du passé, ce qui ramène les nations dévoyées dans le bon chemin et les sauve de la destruction, n'est pas le progrès dans les arts ou dans les sciences naturelles, mais l'ardeur qu'elles mettent à apprendre et à pratiquer la loi de Jésus-Christ. Voilà pourquoi nous désirons que l'Église

soit partout libre, afin que partout elle puisse faire goûter aux nations les fruits de cette doctrine salutaire (1) »

La philosophie de saint Thomas, ou la philosophie du christianisme, place tout disciple de Jésus-Christ au centre des deux sphères où il doit se mouvoir, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et l'éclaire parfaitement sur ses relations avec l'un et l'autre. Ainsi Léon XIII, comme on le voit par l'étude de ses écrits, a la plus profonde conviction, qu'il faut réformer l'éducation publique sur le plan d'une mutuelle harmonie entre la foi et la raison. D'une part, l'usage des découvertes et des méthodes modernes rend plus intelligibles et plus agréables aux jeunes gens le dogme et la morale évangéliques; de l'autre, la famille, qui prend pour type celle de Nazareth, apprend à connaître et à pratiquer le respect, l'amour et l'obéissance.

Nous savons déjà toute la pensée de Léon XIII sur l'éducation primaire et secondaire; voici, dans ses grandes lignes, son plan d'éducation supérieure tel qu'il le trace dans son encyclique sur saint Thomas et dans les nombreuses lettres écrites aux évêques, aux académies (2) et aux universités.

L'encyclique *Æterni Patris* parut le 4 août 1879. Elle contient un exposé magistral de la philosophie scolastique, envisagée au double point de vue de l'histoire et de la science. Dans le monde antichrétien on parla de cette encyclique comme d'une tentative pour faire rétrograder l'intelligence et la ramener au moyen âge. C'était, disait-on, nous condamner à la réaction et fermer la voie au progrès. Mais il y eut parmi les rationalistes des esprits impartiaux qui firent justice de telles accusations (3). Dans les universités de la Nouvelle-Angleterre, on avait tellement secoué le joug des vieux préjugés de sectes, qu'on ne trouva rien de mieux à enseigner sur

(1) Lettre à l'archevêque de Cologne.

(2) Voir le bref de Léon XIII adressé à M<sup>r</sup> Germain, en 1886, sur l'Académie de Combray.

(3) Voici comment la presse radicale juge les grandes encycliques de Léon XIII : « Il y a certainement un pouvoir spirituel très fortement organisé et tellement ferme dans sa doctrine que, parlant par-dessus la tête de tous les gouvernements, il peut négliger toutes les considérations de temps, de lieu, de forme politique. Les conseils qu'il donne affectent tout de suite une forme générale qui, je dois le dire, ne manque pas de grandeur. » *La Justice*.

la grâce et la prédestination que la doctrine des anciens. Tout le monde sait, du reste, ce que Leibnitz pensait des docteurs scolastiques.

Le souverain pontife, après avoir démontré l'utilité de la science « de laquelle toutes les autres sciences dépendent », insiste sur la nécessité de la philosophie à notre époque, mais « d'une philosophie qui respecte également les règles de la foi



Fig. 97. — Les papes recommandent l'étude de la saine philosophie.  
Pie VIII. Médaille en Mosaïque de Saint-Paul hors les Murs.

et la dignité de la raison humaine... Si l'intelligence est saine et s'appuie sur des principes solides et évidents, sa lumière sera non seulement un bienfait pour guider l'homme dans l'exercice de ses propres facultés, mais elle se reflétera sur toute la société... Il est très conforme à l'ordre établi par la Providence de demander à la science humaine de prêter son aide pour ramener les nations à la foi et à la saine morale. Ce

fut la voie poursuivie habilement par les Pères de l'Église les plus illustres, comme l'atteste l'antiquité chrétienne. »

Cet usage scientifique de la raison ou de la philosophie des anciens païens, quand celle-ci était appuyée sur les vrais principes, fut très familier aux premiers Pères. En cela, dit Léon XIII, les apologistes du christianisme mettaient au service de la vérité révélée et du vrai Dieu ce que le paganisme avait de plus estimable, comme les anciens Hébreux dédiaient au service de Jéhovah les vases d'or et d'argent, et les étoffes précieuses qu'ils avaient dérobés aux Égyptiens. Saint Grégoire de Néo-Césarée loue Origène de s'être servi de l'armure intellectuelle des adorateurs des faux dieux pour combattre leurs erreurs.

Le pontife énumère les vérités que la raison découvre et démontre par ses forces natives; il fait voir comment elle prépare les voies à la vérité révélée, comment elle prouve la divinité de la religion et les caractères surnaturels de l'Église catholique.

L'union, chez les grands écrivains de l'antiquité chrétienne, de la double lumière de la foi et de la raison, leur donnait une grande supériorité sur leurs adversaires contemporains, comme sur leurs devanciers. Il leur fut facile, au flambeau de la vérité révélée, d'analyser la philosophie païenne, de mettre à nu et de rejeter ses erreurs, de conserver tout ce qu'elle renfermait de vrai. « Par un choix intelligent, ils s'assimilèrent celles de leurs doctrines dans lesquelles la justesse de l'expression répondait à la sagesse de la pensée. »

Léon XIII, passant en revue la longue suite de ces glorieux défenseurs du christianisme, arrive à saint Augustin, et de saint Augustin il passe aux docteurs du moyen âge, connus sous le nom de *scolastiques*. Il met dans la bouche de Sixte-Quint l'éloge de la théologie du moyen âge et de sa méthode scientifique. Moine franciscain, Sixte-Quint ne manque pas de placer saint Bonaventure, le Docteur séraphique, à côté du Docteur angélique, saint Thomas.

Mais, comme Léon XIII a surtout en vue la philosophie, il se hâte de fixer sur elle l'attention du lecteur. « Les qualités éminentes qui rendent la théologie scolastique si formida-



Saint Grégoire donne ses instructions à saint Augustin, apôtre  
de la Grande-Bretagne.

ble aux ennemis de la vérité, à savoir, cette cohésion étroite et parfaite des effets et des causes, cet ordre et cette symétrie, semblables à une armée rangée en bataille, ces *définitions et distinctions lumineuses, cette solidité d'argumentation, et cette subtilité de controverse, toutes choses par lesquelles la lumière est séparée des ténèbres, le vrai distingué du faux, et les mensonges de l'hérésie, dépouillés du prestige et des fictions qui les enveloppent, sont démasqués et mis à découvert* : toutes ces excellentes qualités sont dues uniquement au bon usage de la philosophie que les docteurs scolastiques avaient pris généralement la sage coutume d'adopter, même dans les controverses théologiques. »

Léon XIII arrive à saint Thomas d'Aquin lui-même, à ses œuvres, à sa méthode, et il fait un éloge magnifique et mérité de son génie. Chez lui la raison n'est pas asservie par la foi. Toutes deux conservent leurs caractères propres, leur dignité, leurs sphères respectives. Mais elles ne cessent de se prêter un constant et mutuel secours. « La raison, portée sur les ailes de Thomas au plus haut point que peut atteindre la nature humaine, ne saurait guère s'élever plus haut, et la foi ne saurait espérer de la raison des secours plus nombreux ou plus puissants que ceux que lui fournit le Docteur angélique (1). »

De là cette vénération et ce culte dont les siècles catholiques ont sans cesse entouré ce génie presque divin, et l'honneur extraordinaire que l'Église a rendu à ses ouvrages. « Dans les conciles de Lyon, de Visigoth, de Florence, du Vatican on aurait cru voir Thomas prendre part, présider même, en quelque sorte, aux délibérations et aux décrets des Pères... Au concile de Trente, la *Somme théologique* fut placée ouverte sur l'autel, à côté des divines Écritures. »

Les novateurs du seizième siècle, qui connaissaient parfaitement l'Ange de l'École, ne partageaient nullement le dédain que professent pour lui les rationalistes modernes. Théodore de Bèze et Bucer disaient qu'ils triompheraient facilement de tous les docteurs catholiques et anéantiraient l'Église elle-

(1) Encyclique *Æterni Patris* — Cf. *Acta Leonis XIII.*



Fig. 99. — Saint Thomas, prince des philosophes chrétiens.  
Tableau de Benozzo di Gozzoli, au musée du Louvre. XV<sup>e</sup> siècle.

même, si l'on effaçait jusqu'aux dernières traces de la doctrine de saint Thomas.

Les aberrations de l'intelligence, de la science et de la fausse philosophie du dix-neuvième siècle ont déterminé les hommes les plus éminents dans l'Église à remettre en honneur la science et la méthode du Docteur angélique. Rien ne saurait être plus agréable à Léon XIII que de voir toute la jeunesse chrétienne suivre un tel exemple et boire la sagesse à une source si pure. Les générations sacerdotales en ont surtout besoin. Ceux qui sont égarés par l'orgueil et les fausses lumières du rationalisme et du naturalisme doivent y recourir avec encore plus d'empressement.

Sur toutes les questions sociales qui s'agitent de nos jours, il faut une doctrine saine, un enseignement unique et autorisé comme celui du grand Docteur. Les sciences elles-mêmes ont besoin de la vraie philosophie : elle leur fournira un point de départ et un but avec les moyens d'y arriver.

Les arts libéraux, de leur côté, empruntent à la philosophie les principes du beau et du bien, leurs règles et leurs méthodes. Voyez comme les beaux-arts se sont développés dans les siècles où florissait la vraie philosophie chrétienne et comme ils dépérissent aujourd'hui, à mesure qu'une doctrine toute matérialiste prévaut partout ! Voilà quelques-unes des considérations que Léon XIII propose aux hommes sérieux.

Le progrès même des sciences, au lieu de rencontrer un obstacle dans l'étude de cette philosophie, y trouverait au contraire un secours puissant. « C'est pourquoi, ajoute le souverain pontife, nous vous exhortons, vénérables Frères, de la manière la plus pressante, à remettre en vigueur et à propager le plus possible la précieuse doctrine de saint Thomas, pour la défense et l'ornement de la foi catholique, pour le bien de la société, pour l'avancement de toutes les sciences... Que des maîtres, désignés par votre choix éclairé, s'appliquent à faire pénétrer dans l'esprit de leurs disciples la doctrine de saint Thomas. Et qu'ils aient soin de faire ressortir combien celle-ci l'emporte sur toutes les autres en solidité et en excellence. Que les académies que vous avez instituées ou que vous instituerez par la suite expliquent cette doctrine, la défendent

et s'en servent pour la réfutation des erreurs dominantes (1). »

Le saint-père se hâta d'établir à Rome même une académie de Saint-Thomas d'Aquin, où il désirait que les philosophes les plus accomplis et les hommes les plus distingués dans les sciences pussent enseigner et montrer combien est parfait, magnifique et fécond l'accord de la raison et de la foi dans



Fig 400. — Le cardinal Zigliara, de l'ordre des dominicains.

cette philosophie chrétienne, d'où doit sortir le salut et la guérison du monde dans l'ordre intellectuel et moral. Une commission fut aussi chargée de surveiller avec soin une édition des Œuvres de saint Thomas, afin d'offrir la plus parfaite garantie d'authenticité et d'intégrité à ceux qui s'en serviraient et désireraient puiser à sa source la vraie philosophie scolastique.

(1) Encyclique *Æterni Patris*

Léon XIII prenait en même temps des mesures actives pour élever dans toutes les hautes écoles de Rome le niveau des études et pour agrandir leur cadre. Il voulait, bien que le gouvernement usurpateur lui eût enlevé l'université, le Collège romain, les hôpitaux et toutes les écoles spéciales, conserver et perfectionner le vaste système d'instruction établi à Rome par les papes, et complété durant le cours des siècles, au prix de tant de sacrifices.

L'académie de Saint-Thomas d'Aquin, qui a produit déjà de si heureux fruits (1), fut confiée au soin spécial des cardinaux Zigliara et Pecci. Le premier, illustre dans l'ordre des dominicains par sa science et ses vertus, est admirateur enthousiaste de l'Ange de l'école; l'autre, frère même du pape, est tout aussi dévoué disciple de saint Thomas.

Léon XIII résume toute sa pensée et explique son projet dans la lettre *Plane quidem intelligis*, adressée au cardinal Parocchi, le 20 mai 1885. « Vous comprenez parfaitement, ce que nous avons répété souvent, et non sans raison, qu'il nous faut faire les efforts les plus sérieux et les plus continuels, afin que le clergé se distingue par un progrès quotidien en tout genre de connaissances. Les nécessités de notre époque l'exigent. Le développement de l'intelligence fait de si rapides progrès, et l'avidité d'apprendre est si insatiable autour de nous, que le clergé ne pourrait remplir son ministère et s'acquitter de ses devoirs, ni dignement, ni fructueusement, s'il ne s'efforçait de mériter, lui aussi, les louanges que l'on décerne à la culture intellectuelle dans les autres classes de la société. »

C'est pour cette raison que Léon XIII a donné une si grande attention à la meilleure manière d'instruire les étudiants des séminaires. Commencant par ce qui est le plus sérieux, il a eu soin de faire revivre dans l'étude de la philosophie et de la théologie la doctrine et la méthode de saint Thomas d'Aquin. Mais comme une très grande partie de ce que l'on enseigne dans les écoles regarde les lettres, et que cette partie contribue grandement à augmenter nos connaissances, sert aux usages de la vie et favorise la douceur des manières, il a résolu d'éta-

(1) Cf. *L'Academia Romana di S. Tommaso d'Aquino*, pubblicazione periodica.

blir quelques règles pour en avancer le progrès. Le premier point à considérer, c'est que l'honneur du clergé est engagé dans cette culture. La distinction dans les lettres est un beau titre de gloire pour l'homme bien élevé. « Quand on a mérité cette distinction, tout le monde s'accorde à dire qu'on a gagné une chose d'un grand prix ; » au contraire, ceux qui en sont privés manquent d'un droit précieux à l'estime du public. Voilà



Fig. 101. — Le cardinal Pecci, frère de Notre Saint-Père le pape.

pourquoi l'empereur Julien avait conçu un dessein aussi profond qu'exécrationnel : il ne voulait pas permettre aux chrétiens d'étudier les arts libéraux ; car il savait bien qu'on aurait du mépris pour des hommes illettrés, et que le christianisme périrait bientôt si jamais il avait la réputation d'être la religion des ignorants.

Ensuite, comme il est de la nature de l'homme de s'élever des choses sensibles à celles qui sont inaccessibles aux sens, rien n'aide autant l'intelligence que la force et les grâces d'un

beau style littéraire. Les hommes sont fascinés par celui qui possède le don de parler un langage naturel et élégant; et il en faut dire autant des lecteurs. Ainsi la vérité que l'on présente à l'esprit, ornée et embellie de l'éclat des expressions et des maximes, en s'insinue plus facilement dans l'âme et s'en empare plus fortement. Il y a en cela une certaine ressemblance avec les splendeurs visibles du culte divin. La beauté et l'éclat des choses extérieures qu'on y déploie, élèvent jusqu'à la divinité l'esprit et les pensées des adorateurs.

Ces fruits de la culture littéraire sont appréciés par saint Augustin et saint Basile. Et ce fut un grand trait de sagesse de la part du pape Paul III d'exhorter les écrivains catholiques à se servir d'un style élégant, afin de mieux confondre les hérétiques, qui s'arrogeaient le mérite exclusif d'unir la doctrine aux belles formes littéraires.

« En disant que le clergé doit s'appliquer avec diligence à l'étude des belles-lettres, ajoute le souverain pontife, nous n'entendons pas seulement la littérature italienne, mais aussi les littératures grecque et latine. Disons plus, il faut donner chez nous un soin tout spécial au culte de la littérature des anciens Romains, et parce que la langue latine est partout dans l'Occident la compagne et la servante de la religion catholique, et parce que l'on voit trop peu de personnes s'adonner aux lettres latines, ou chercher à s'y distinguer, si bien que le mérite d'écrire le latin avec dignité et élégance semble appartenir à nos seuls devanciers.

« Il faut aussi étudier assidûment les auteurs grecs. En effet, leurs classiques excellent tellement en tout genre de composition qu'on ne saurait rien concevoir de plus châtié et de plus parfait que ces écrits. Ajoutez à cela que, chez les Orientaux, la littérature grecque est une littérature vivante, qu'elle palpite encore dans les ouvrages ecclésiastiques, et qu'elle se parle tous les jours. Et, autre avantage considérable, les bons hellénistes possèdent par le fait même une très grande facilité pour acquérir la pure latinité.

« A cause de ces avantages pratiques bien connus, l'Église catholique, priant tout ce qui est honorable, tout ce qui est beau, tout ce qui est méritoire, a toujours attaché à la culture



La vie religieuse est une école de respect envers les princes temporels. Moines allant au-devant d'un seigneur. Miniature du XIV<sup>e</sup> siècle.

des belles-lettres l'importance convenable, et elle a en tout temps jugé de son devoir de l'encourager vivement. En effet, nous le voyons, les saints Pères ont reçu toute l'instruction que l'on donnait au siècle où ils vivaient, et il s'en trouve parmi eux qui ont tant de talent et de culture, qu'ils ne le cèdent guère en excellence aux meilleurs Grecs et Romains.

« Ajoutons que l'Église peut revendiquer ce mérite suprême, qu'elle a sauvé de la destruction la plus grande partie des chefs-d'œuvre des anciens poètes, orateurs et historiens des Grecs et des Latins. Et, de plus, ce que personne n'ignore, dans les siècles où l'étude des belles-lettres était ou négligée ou méprisée, ou quand le tumulte des armes dans toute l'Europe étouffait la voix de l'intelligence, la demeure du moine ou du prêtre était le refuge de la littérature.

« Et, il ne faut pas l'oublier, parmi les papes nos prédécesseurs, il en fut plusieurs qui s'illustrèrent dans ces arts libéraux, dont les adeptes reçoivent le nom de savants. La mémoire de Damase, de Grégoire et de Léon le Grand, de Zacharie, de Sylvestre II, de Grégoire IX, d'Eugène IV et de Léon X ne périra point. Et, dans toute la longue suite des pontifes, à peine en trouverait-on un seul qui n'ait rendu de grands services aux lettres. Leur prévoyante libéralité fonda partout des écoles et des collèges pour la jeunesse studieuse, des bibliothèques pour aider à nourrir le talent. Ce sont eux qui ont ordonné aux évêques d'établir des jeux ou joutes littéraires, qui ont comblé de bienfaits les hommes instruits, et qui ont allumé le désir de la perfection en proposant de glorieuses récompenses pour ceux qui pourraient y atteindre.

« Toutes ces choses sont si vraies, si éclatantes, que les calomnieux mêmes du saint-siège avouent que les papes ont grandement avancé les hautes études. C'est pourquoi, poussé et par notre conviction de la grande utilité des lettres, et par l'exemple de nos prédécesseurs, nous avons résolu de ne rien épargner pour que ce genre d'études reprenne vigueur et vie parmi le clergé, dans l'espérance d'égaliser la gloire des temps anciens. Nous fiant donc entièrement à votre sagesse et à votre coopération, bien-aimé fils, nous commencerons par exécuter ce dessein dans notre séminaire romain. Nous vou-

lous qu'on y ouvre des classes particulières pour les jeunes gens distingués par leurs talents et leur application. Quand ils auront terminé leurs cours ordinaire de littérature italienne, grecque et latine, ils seront livrés à des maîtres habiles qui les aideront à produire dans ces trois langues des compositions plus châtiées et plus parfaites.

« Afin que ce projet réussisse comme nous le désirons, nous vous autorisons à choisir des hommes capables de concourir par leurs conseils et leur travail à réaliser notre projet (1). »

Léon XIII ne pouvait confier l'exécution de son dessein à un homme plus actif et plus intelligent. Parmi tous les membres du sacré collège et de l'épiscopat italien, très peu sont aussi accomplis, connaissent autant les nécessités de l'époque, apportent le même talent et le même cœur dans ce travail de réforme et de progrès. M<sup>sr</sup> Parocchii est éminemment l'homme de son siècle et de son pays; il est aussi un homme de Dieu. C'est pourquoi la Providence bénit les œuvres qu'il prend en main.

(1) *Acta*, V, 61-65. Recueil de Bruges et de Lille, p. 135.



Les grandes écoles catholiques. — Contre-sceau de la Nation de France, XV<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE XIII.

### LÉON XIII ET LA FRANCE.

Amour des papes pour la fille aînée de l'Église. — Conflit entre le catholicisme et l'irréligion. — Origine et développement de la conspiration antichrétienne. — Le véritable esprit de la France catholique. — La situation à l'avènement de Léon XIII, en 1878. — Cette situation est unique dans l'histoire des nations. — Une infime minorité est maîtresse de toutes les forces et en dispose à son gré. — Défaut d'organisation dans le parti conservateur. — Expulsion des religieux en 1880. — Le pape et les évêques ne peuvent que protester, conseiller, patienter. — Puissant appel à l'union dans l'encyclique *Nobilissima Gallorum gens*. — Progrès de l'irréligion. — Les élections de 1885. — Le clergé, le budget des cultes, le concordat. — Lettre du vénérable cardinal Guibert. — Que Dieu sauve la France!



IL est un peuple qui soit l'objet de la sollicitude de Léon XIII, c'est la France; aucun autre, sans excepter même l'Italie, n'occupe une plus grande place dans sa pensée et dans son cœur de pontife.

Dans l'opinion des hommes, la France est toujours la *nation très chrétienne*, la *fille aînée de l'Église*. Ainsi pensent les protestants eux-mêmes, au point qu'ils nous jugent d'après les coutumes françaises et nous reprochent jusqu'à la violation du repos du dimanche; comme si cet abus scandaleux, reste de la législation révolutionnaire, était le fruit naturel et légitime du dogme et de la morale catholiques.

En 1878, quand M<sup>gr</sup> Pecci ceignit la tiare et devint Léon XIII, comme en 1846, quand il s'arrêtait à Paris, dans son voyage de Londres à Rome, la France, malgré l'éducation voltairienne que le pouvoir civil avait donnée, ou laissé donner à la jeunesse de ses lycées et de ses collèges, jouissait encore d'une

puissante vitalité. La nation dans son ensemble était restée fidèle à ses anciennes croyances.

Mais les sectes philosophiques et antichrétiennes qui avaient réussi à faire supprimer les jésuites au siècle dernier, et avaient accaparé le monopole de l'enseignement universitaire, poursuivaient leur but : corrompre graduellement toutes les sources de l'instruction publique et populaire, gagner tôt ou tard la majorité des classes professionnelles, et devenir enfin maîtresses de la nation.

Là est le principal sujet du conflit soulevé en France depuis plus d'un siècle entre le catholicisme et l'irréligion. Le catholicisme revendique ses droits inaliénables; l'irréligion, non contente d'exercer sur l'éducation un contrôle plus ou moins légal, veut s'emparer de l'enseignement à tous ses degrés, et dans son œuvre de démoralisation, elle emploie comme auxiliaires le journalisme, la littérature, le théâtre, les clubs, les sociétés ouvrières.

La lutte était vive en 1846, et la victoire indécise; en 1878, l'irréligion triomphait. Elle avait à ses ordres la force matérielle; elle disposait du journalisme; la littérature et le théâtre lui étaient dévoués; les écoles communales allaient bientôt tomber sous sa direction exclusive; les associations ouvrières, depuis longtemps imprégnées de ses leçons, mettaient une autre armée à son service, armée d'énergie et de terrible propagande. Telle était la situation en 1878, à l'avènement de Léon XIII.

Ce qui se passe sous nos yeux, en France, offre un spectacle unique dans l'histoire des peuples et dans les annales de la civilisation (1). Le changement qui s'est opéré dans la brillante capitale de la France, depuis l'exposition universelle de 1867 jusqu'à l'entrée des troupes de Versailles, après la défaite de la Commune, n'a pas été plus effrayant que la transformation qui s'est propagée dans tout le territoire, sous le pontificat de Léon XIII, c'est-à-dire de 1878 à 1890.

(1) « Chose étrange, en vérité, que dans ce pays de 37,000,000 d'habitants qui s'appelle la France et où il n'y a pas un million de libres-penseurs avoués, ce soit cependant ce million qui déclare la guerre aux coutumes et à la croyance des trente-six autres. » *Le Times*.

La capitale de cette grande nation et la province elle-même, dans toute son étendue, ont changé d'aspect. Les institutions, les lois, les mœurs ont subi de profondes modifications qui ne sont l'effet ni de la guerre terrible dont le pays vient d'être victime, ni d'une puissance étrangère, hostile et jalouse, résolue de tout détruire. Les forces subversives qui sont à l'œuvre, au sein de ce bel édifice social unique au monde, sont les passions antichrétiennes unes et développées en France (1).

Si nous fixons l'attention sur le spectacle douloureux d'une nation, la plus renommée de toute la chrétienté, portant sur elle-même des mains criminelles, tarissant dans son propre sein les sources de cette vie catholique qui a fait sa gloire et sa puissance, c'est dans le but de faire comprendre à nos lecteurs en présence de quelle difficulté Léon XIII s'est trouvé dans ses rapports avec la France pendant les douze années qui viennent de s'écouler; c'est aussi pour leur montrer que le souverain pontife n'a cessé de faire des efforts surhumains pour arrêter cette nation sur la pente où elle glisse et empêcher la catastrophe dont tous les esprits sages redoutent le résultat.

Il ne faut pas trop blâmer les catholiques français. La force occulte qui s'est rendue maîtresse du pays s'est développée pendant un siècle et demi, comme les feux souterrains de l'Etna. Des secousses et des bruits sinistres avertissaient bien de ce qui se passait dans les obscures et mystérieuses profondeurs où se cachaient les ennemis de l'ordre; mais, semblables au paysan de la Sicile qui ne peut empêcher les terribles éruptions du volcan, les Français paraissaient incapables de conjurer le mal qui les menaçait. Il y avait pourtant parmi eux de beaux exemples de foi et de piété. M<sup>sr</sup> Pecci en fut témoin quand il visita la capitale en 1846. Une reine, modèle de toutes les ver-

(1) « Trente millions de catholiques que deux ou trois centaines de mille libres-penseurs oppriment et réduisent en servitude, voilà la France d'aujourd'hui! Qu'on vienne donc aujourd'hui, dans nos collèges, nous enseigner le mépris pour ces Perses innombrables qu'une poignée de Grecs dispersèrent à Marathon ou à Salamine! Qu'on nous parle donc de notre supériorité sur des nègres barbares qu'une dizaine de blancs font fuir! » — *L'Autorité*.

tus qui orient la femme chrétienne, l'épouse, la mère et la souveraine, travaillait à éloigner de la cour jusqu'à l'ombre du scandale; elle forçait le scepticisme des ministres, des législateurs, de l'aristocratie et des hommes de lettres à honorer en elle la majesté royale. Aujourd'hui, après une si lamentable décadence, on reconnaîtra peut-être combien la religion en

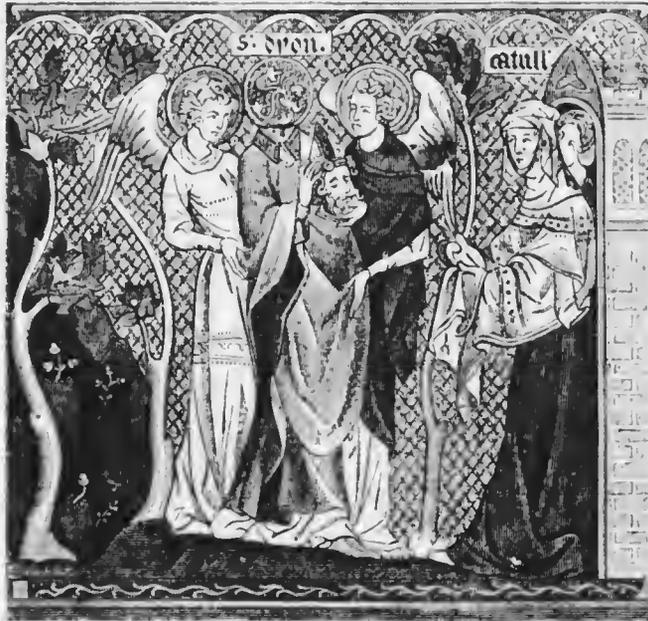


Fig. 403. — Les origines de la France chrétienne. — Martyre de saint Denis l'Aréopagite, premier évêque de Paris. D'après une miniature du XV<sup>e</sup> siècle.

France est redevable à Marie-Amélie pour les beaux exemples qu'elle a donnés; on avouera peut-être que cette princesse, toujours discrète et délicate dans ses bonnes œuvres, a contribué au maintien de la religion dans l'intérieur du royaume, et a secondé les missionnaires qui ont étendu au dehors les conquêtes de Jésus-Christ. (1).

(1) L'auteur cite ici des faits, il ne se prononce pas en faveur d'un gouvernement. Sur la cour de Louis-Philippe, voir plus haut, page 96.

De plus, la renaissance du christianisme, inaugurée timidement sous le premier Empire, avait fait des progrès sous le régime de la Restauration; elle sembla continuer son essor sous le gouvernement de Juillet. Sans doute, il y avait lutte entre le voltairianisme dominant dans les classes cultivées et la religion de la grande majorité; mais c'était une lutte assez libre, comme le catholicisme s'attend à en soutenir partout dans les sociétés modernes, tant que les droits de Jésus-Christ ne seront pas ouvertement et universellement reconnus. Elle ne fut point sans résultat (1).

L'Église de France, pendant les dix-huit années du règne de Louis Philippe, ressemblait à ces pays du Nord, qui se hâtent, quand l'hiver a fait place à l'été, de se couvrir de végétation, de fleurs et de fruits. C'était une merveille que cette efflorescence des anciens ordres religieux, et la naissance subite et presque simultanée de toutes ces congrégations nouvelles d'hommes et de femmes se consacrant au ministère de l'apostolat et à l'œuvre de l'éducation, et se dévouant aux missions chez les peuples sauvages; ainsi le grand cœur de la France, qui ne pouvait contenir le trop-plein de sa charité, débordait sur le reste de l'univers.

On ne l'ignore pas dans les jeunes églises des États-Unis. Jamais, tant que le monde durera, l'Amérique du Nord ne pourra s'acquitter de la dette de reconnaissance qu'elle a contractée. Et aujourd'hui que la France catholique, comme la mère des Macchabées, voit ses enfants victimes de la franc-maçonnerie antichrétienne, l'Amérique aime à s'unir d'esprit et d'affection à sa bienfaitrice, pour partager sa douleur, la soutenir de sa sympathie et l'assurer de la victoire finale.

Où, que la France se console en apprenant combien de cœurs, hors de ses propres limites, et dans l'ancien monde et dans le nouveau, l'aiment, l'admirent et prient Dieu de soutenir, à cette heure suprême, ses évêques, ses prêtres et ses enfants de toutes les conditions. Le sang français ne coule pas dans

(1) L'auteur, qui réprovoe toutes les propositions condamnées dans le *Syllabus*, ne donne point le gouvernement de Juillet comme le type du gouvernement chrétien; il se propose seulement d'établir un parallèle entre la France de 1846 et la France de 1890.

tous ces cœurs, mais la charité divine qui vient du sang de



Fig. 10v. — Les origines de la France chrétienne. — Clovis, à la bataille de Tolbiac, invoque le Dieu de Clotilde. D'après la peinture à fresque de J. Blanc, dans l'église de Sainte-Geneviève, à Paris.

Jésus-Christ, les anime et fortifie en eux le sentiment de la gratitude.

Les papes qui reçurent en héritage les persécutions et les

soucis dont Clément XIV fut victime, trouvèrent la France portant la bannière de la croix sur tous les continents et sur toutes les mers. Elle représentait, au dernier siècle, elle représente encore le christianisme et la vraie civilisation chez les païens de la Chine, comme chez les sauvages de l'Océanie. Les Américains doivent, à plus forte raison, distinguer la France catholique de cette minorité de voltairiens et d'athées qui l'oppriment et la dégradent. Pendant leur guerre civile de 1861 à 1865, ils savaient séparer la France chevaleresque qui les avait aidés à conquérir leur indépendance, de ce gouvernement éphémère qui voulait s'allier à l'Anglais partisan de l'esclavage pour dissoudre leur union et porter un coup mortel à leur vie nationale (1).

La vraie France sera sauvée, Dieu ne permettra pas que la main de ses propres enfants éteigne dans son sein jusqu'à la dernière étincelle de la foi chrétienne. Telle est l'espérance de tous les catholiques. Cette espérance, nous la partageons avec Léon XIII.

L'immortel pontife, le jour où il ceignit la tiare, connaissait la situation de l'Église en France. Il avait calculé la résultante probable des forces opposées qui luttaient dans le royaume de saint Louis. D'un côté, c'était une minorité turbulente, agressive, impitoyable dans ses attaques contre la religion et l'Église, divisée avec elle-même quand l'Église n'était plus en jeu, soumise néanmoins à une même direction. D'autre part, c'était une majorité animée de bonnes intentions, mais incapable de s'unir, de se compter, d'agir avec ensemble pour se défendre contre l'ennemi, ou pour l'attaquer. Il en est partout ainsi dans le camp des conservateurs. C'est une insignifiante minorité de la population italienne qui a droit de suffrage et en use pour envoyer au parlement les hommes qui ont juré d'en finir avec l'Église et la papauté.

Léon XIII, cependant, ne pouvait savoir en 1878 tout ce qu'une minorité hostile à la religion devait entreprendre et accomplir, en France, au détriment des droits les plus sacrés

(1) *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, par Henri Douiel, 1886.

et des libertés les plus chères. Quand il élevait la voix pour instruire une première fois l'Église universelle, dans l'encyclique *Ex supremo*, du 4 mars, il espérait que les maîtres



Fig. 103. — La France chrétienne de Clovis et de Charlemagne. — Fragment des frises du *Catholicon*, projet de peinture murale de M. Lameire, conservé à l'École des Beaux-Arts, à Paris. XIX<sup>e</sup> siècle.

des destinées de la France comprendraient les avertissements qu'il adressait aux nations de la chrétienté, et entendraient l'appel si solennel qu'il faisait aux chefs des États, en les invitant à ne pas méconnaître et à ne pas rejeter la force

LÉON XIII.

divine que leur offrait l'Église pour résister aux ennemis de l'ordre social.

Il semble étrange que les catholiques de France aient laissé confisquer leurs libertés et détruire en partie leurs institutions, sans opposer à leurs adversaires une résistance plus virile, plus compacte et plus déterminée. Les institutions religieuses n'avaient pas cessé de prospérer et de se multiplier en France, depuis la chute du gouvernement de Juillet. Les maisons d'éducation catholique faisaient une concurrence redoutable aux collèges et aux lycées. On disait même que les écoles spéciales des jésuites de Paris et de Metz l'emportaient sur celles de l'État.

Les établissements de tous genres pour l'éducation des filles étaient en pleine prospérité. L'éloge si bien mérité que l'illustre cardinal Pacca fait de la femme française, dans ses *Mémoires*, était au-dessous de la réalité. Il y avait comme deux armées de femmes dévouées aux bonnes œuvres, celle qui portait l'uniforme de la religion et qui se consacrait à Dieu, et celle des dames du monde, qui se faisaient les auxiliaires du prêtre et de la religieuse dans les villes et dans les campagnes, et se vouaient à toutes les œuvres de miséricorde que leur zèle pouvait embrasser.

C'était à cette France catholique avec ses institutions prospères, son apostolat fécond, sa belle littérature, son système d'éducation religieuse si fortement organisé et si efficace, avec un clergé digne par sa science et par ses vertus des plus grands siècles de l'Église, que les sectes avaient déclaré une guerre à mort. Elles avaient remporté en Italie une victoire complète. Elles espéraient obtenir le même succès en France.

Quelques-uns se sont demandé pourquoi le souverain pontife n'avait pas déjoué, du moins d'un côté des Alpes, les complots et la politique révolutionnaire qui avaient triomphé de l'autre côté. L'influence pacifique ou l'autorité morale de l'Église ne pouvait rien sur l'esprit de Mazzini, ou sur le cœur de Garibaldi et de ses bandes. Cavour lui-même, avec le roi, l'armée et la flotte piémontaises, servait la révolution et lui prêtait la force dont elle avait besoin, dans son œuvre sacrilège. Le même spectacle se renouvelle en

France. La franc-maçonnerie est maîtresse, après avoir conspiré, travaillé pendant un siècle et demi dans le but d'asservir l'Église et de l'avoir à sa merci. La puissance spirituelle du souverain pontife ne peut seule déterminer le chef des loges maçonniques à se désister de son entreprise, à perdre le fruit de sa victoire, à lâcher la proie qu'il tient ou croit tenir. Toutes les règles et tous les procédés de la diplomatie en usage jusqu'à ce jour, dans la chrétienté, comptent pour peu de chose aux yeux des hommes, qui disposent de la force en France comme en Italie.

Jamais, depuis l'origine de l'histoire, en remontant le cours des événements humains et en étudiant la trame des révolutions, on ne rencontre une situation politique, sociale et religieuse pareille à celle que les sectes ont créée chez les deux nations qui représentaient le catholicisme dans l'univers.

Le tact parfait, la puissance surhumaine, la grande sagacité de Léon XIII, sa longue connaissance des hommes, sa patience héroïque ne pouvaient, ne devaient aboutir qu'à différer d'année en année, de mois en mois, l'exécution des projets arrêtés depuis longtemps par les ennemis de l'Église.

Les hommes étrangers à la France pensaient que Léon XIII, dans ses négociations, aurait l'appui moral non seulement de l'épiscopat et du clergé, mais aussi de l'immense majorité de la nation. Par malheur, cette majorité, tout en différant de la minorité en ce sens qu'elle n'est ni incroyante, ni protestante, ni juive, n'est pas uniquement composée de catholiques sincères. Il y a des départements où le peuple des campagnes, s'il croit encore, ne pratique plus. En d'autres départements, l'indifférence religieuse et même l'incrédulité ont fait de rapides progrès.

De plus, dans les campagnes où les populations sont loyalement catholiques, il y a une tendance manifeste à tout sacrifier, s'il le faut, à la tranquillité, au bien-être de la vie présente. A ceux qui, en 1865 et en 1866, annonçaient l'approche de graves événements, ces braves gens répondaient : *Laissez-nous tranquilles*. La terrible guerre de 1870 est venue augmenter ce désir du repos et de la paix. Non, les masses

populaires n'ont ni la fibre religieuse, ni la fibre nationale aussi sensible et aussi facile à exciter que du temps de la grande Révolution.

Léon XIII, privé d'un appui solide, a été réduit à patienter, à souffrir et à conseiller. Il n'a pas cessé de faire entendre les accents de sa voix solennelle. Il a traité dans ses belles encycliques les questions sociales les plus actuelles, les plus brûlantes, avec une profondeur et une vérité saisissantes, avec cette justesse et cette modération qui le distinguent. Il a revêtu ses enseignements des formes littéraires exquisés qui le font lire et goûter par les indifférents et par les ennemis eux-mêmes. Rien de plus propre à faire impression sur l'esprit français si vif, si intelligent, si cultivé.

Mais, inutile de le dire, on ne s'est laissé ni vaincre ni toucher par ces expositions magistrales des grandes vérités sociales du christianisme, et, après bien des délibérations et des agitations, on a résolu, en 1880, l'expulsion des jésuites et des autres corps religieux « non autorisés ». L'ordre a été donné de procéder sans plus attendre à l'assaut des monastères, et d'entreprendre cette campagne ridicule et odieuse qui sera une des hontes de la France (1).

Que pouvait faire le pape? Quel conseil devait-il donner aux évêques, aux chefs des ordres religieux et des congrégations? Était-il opportun de prescrire une règle aux catholiques influents et aux directeurs de la presse conservatrice, afin de diriger l'opinion publique et de provoquer une résistance dans un moment où tout homme de cœur ne pouvait se garantir d'une vive indignation? Les droits les plus sacrés étaient ouvertement foulés aux pieds. On violait la loi elle-même. Cinq cents magistrats français, obéissant à la voix de la conscience et de l'honneur, refusèrent de siéger dans les tribunaux où l'on prononçait des sentences iniques, et, indignés de voir fouler aux pieds toute légalité, ils donnèrent leur démission. Mais l'opposition ne fut point universelle. Il ne se produisit pas dans les villes, dans les communes de France, un mouvement simultané, énergique et persistant; il n'y eut

(1) Voir les journaux de l'époque, spécialement *l'Univers* et le *Monde*.

pas de résistance sérieuse. Des évêques, des prêtres, des chefs d'ordre protestèrent avec vigueur; cependant on ne peut pas dire que la France catholique se leva comme un seul homme



Fig. 106. — La France chrétienne de Clovis et de Charlemagne. — Fragment des frises du *Catholicon*, projet de peinture murale de M. Lameire, conservé à l'École des Beaux-Arts, à Paris. XIX<sup>e</sup> siècle.

pour empêcher au nom de la loi, de la Constitution, de la justice et de la liberté, un acte accompli par un pouvoir qui se disait libéral.

La franc-maçonnerie continue son œuvre et n'épargne rien

de ce qu'elle eût possible d'infliger aux catholiques. Quel est le remède? C'est l'union, et tous les amis des véritables Français ne cessent de leur répéter : Dieu aide ceux qui savent s'aider. Oubliez toute autre politique que celle de vous unir, de vous éclairer les uns les autres sur vos droits et sur vos dangers. Soyez fidèles à la France; obéissez à la loi. Mais soyez unis. Servez-vous de l'organe de vos députés, et, en dehors des Chambres, de tous les moyens que vous offre le droit, pour défendre la cause sacrée par excellence. Imitiez votre chef, le souverain pontife.

Il est certain que dans ses relations officielles avec le gouvernement, Léon XIII a montré une grande sagesse en se tenant ferme sur le terrain de la légalité. La législation française devait offrir à l'Église catholique une garantie plus que suffisante de sûreté et de protection pour le présent et pour l'avenir. La religion avait fait partie de la vie nationale dès les jours de Clovis; on pourrait même dire, sans altérer la vérité historique, qu'elle avait créé la nation. Et le Français, depuis la fondation de la monarchie, en avait tellement conscience, qu'il s'était toujours fait un devoir d'être le champion, le porte-étendard de la foi, le défenseur-né des libertés et de l'indépendance de l'Église romaine.

Malgré les entraves que le premier consul imposa aux droits de l'Église en France, son concordat avec Pie VII reconnaissait la place que le catholicisme avait toujours occupée et gardait encore dans la société française. Il n'est point, dans ce pays, d'homme assez aveugle pour méconnaître un fait évident : la religion a couvert le sol de cathédrales, d'églises, de maisons d'éducation, d'institutions de charité et de bienfaisance; elle est encore, malgré les théories des socialistes et des révolutionnaires, la principale force vitale de la nation. Au moment où nous traçons ces lignes, la pensée d'anéantir, ou même seulement d'affaiblir cette puissance morale, fait trembler les ennemis de la religion qui n'ont pas perdu le sens politique.

Il n'est pas sage, en effet, de diviser, de neutraliser, de paralyser une seule de ces grandes forces qui font la vie des nations, surtout chez un peuple qui vient de sortir meurtri,

mutilé d'une lutte gigantesque. En présence de nouveaux dangers, il est prudent de réunir tous les éléments, de les



Fig. 107. — La France chrétienne de saint Louis et de Jeanne d'Arc. — Fragment des frises du *Catholicon*, projet de peinture murale de M. Lemeire, conservé à l'École des Beaux-Arts, à Paris. XIX<sup>e</sup> siècle.

fondre en un seul, pour former un faisceau aussi solide que les câbles sous-marins qui lient continents à continents.

La religion, qui représente la vie de l'âme, est comme le

*cœur même* de la France. On paralyse ce cœur, autrefois si héroïque, en empêchant la foi, l'espérance et la charité de s'y développer à l'aise et d'y circuler librement. Il n'est, du reste, aucun peuple qui puisse se passer de la plus puissante de toutes les forces, la religion.

C'est à cette France, si fière encore de toutes ses gloires du passé, que Léon XIII fait appel dans la lettre encyclique, *Nobilissima Gallorum gens* (1). Le souverain pontife donne aux catholiques de cette nation, prêtres et laïques, les conseils les plus salutaires, et les engage à s'unir pour former un seul corps et une seule âme au milieu des dangers actuels. Analysons ces pages; elles contiennent le langage solennel d'un grand pape qui loue un grand peuple.

La France, en temps de guerre comme pendant la paix, a rendu à l'Église des services si nombreux et si éminents, qu'elle a droit à une reconnaissance éternelle et à une renommée impérissable. Elle a mérité, dès le commencement, le nom de *Fille aînée de l'Église*. Dans les siècles suivants, les nobles entreprises et les glorieux exploits des Français ont justifié cette maxime qui résume dix siècles de civilisation et de vie chrétienne : *Gesta Dei per Francos*.

Grégoire IX, s'adressant à saint Louis, félicite le royaume de France de ce que jamais aucun événement n'a pu le détacher de son dévouement à Dieu et à l'Église. *Jamais dans son sein les libertés ecclésiastiques n'ont péri; jamais dans aucun temps la foi chrétienne n'y a perdu sa vigueur native, au contraire: les rois de France et leurs sujets, pour conserver ces biens, n'ont jamais hésité à répandre leur sang et à s'exposer à tous les dangers.*

Léon XIII, à son tour, ajoute aux témoignages de l'histoire et des pontifes ses prédécesseurs ces paroles qui resteront, et que bien des générations de Français, quand le péril présent sera passé, reliront avec un légitime orgueil : « Dieu, qui est l'auteur de la nature et qui sait accorder aux États, et cela sur la terre, la récompense de leurs vertus et de leurs belles ac-

(1) Voir le texte de l'encyclique *Nobilissima Gallorum gens*, dans le journal *L'Univers* et dans le *Recueil* édité à Bruges et à Lille, en 1887. Tome I.

tions, a donné aux Français une large mesure de prospérité, une grande renommée dans la guerre, les arts dans la paix, un nom glorieux, une place à la tête des nations (1). Et si la France, oubliant qui elle est et se refusant à remplir la mission que Dieu lui a donnée, a mieux aimé montrer de l'hostilité envers l'Église, cependant par la grande miséricorde de Dieu elle ne s'est pas laissée aller tout entière et pour longtemps à de criminels ressentiments. Et plutôt à Dieu qu'elle eût échappé aux funestes bouleversements que la religion et l'ordre social ont éprouvés dans les temps qui ne sont pas loin de nous! »

Le souverain pontife énumère ensuite les causes de ces bouleversements : la fausse philosophie du siècle dernier et le désir d'une liberté sans frein. Il a donné, dit-il, des conseils aux peuples de l'Irlande, de l'Espagne et de l'Italie. Il voudrait aider de la même manière les Français dans les conjonctures si difficiles où ils se trouvent.

Les plans des conspirateurs antichrétiens visent avant tout à la destruction de l'Église; cependant ils doivent être aussi la ruine des États. Voilà la thèse que le pape développe. Elle s'adresse non seulement aux catholiques de France, mais au gouvernement lui-même et à toutes les intelligences d'élite. Que devient une société sans religion? C'est une question formidable qui force les gens sérieux à envisager le gouffre sans fond que le socialisme et l'anarchie ouvrent sous les pieds de la génération actuelle.

Léon XIII montre l'Église comme l'arche du salut au milieu de cette inondation d'erreurs, à la veille de cette ruine totale dont nous sommes menacés. C'est à elle qu'il appartient de diriger les hommes dans la reconstruction de l'édifice social ruiné et dans la vraie constitution de la famille; elle seule a autorité pour enseigner comment il faut gouverner l'une et l'autre société.

Il faut que l'éducation soit religieuse. Le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique doivent se donner la main pour assurer aux citoyens les biens de la vie présente et ceux de la vie à venir. Ici le souverain pontife est amené à parler du concordat, dont l'existence était menacée même avant 1884.

(1) *Acta*, IV, 2. L'encyclique *Nobilissima Gallorum gens est* du 8 février 1884.

Du haut de la Chaire de Saint-Pierre, il parle à la nation et à ses chefs. Il plaide la cause du catholicisme en France, considéré non seulement comme religion nationale et partie intégrante de la vie du peuple français, mais comme institution légale, dont les droits et les libertés sont garantis par de solennels traités avec le saint-siège. « Ce n'est pas sans inquiétude et sans angoisse de l'âme que nous voyons venir certains dangers... Il est des mesures déjà accomplies, et d'autres que l'on se propose de mettre à exécution, qui menacent l'existence même de l'Église. On excite la haine publique contre certaines institutions, on les dénonce comme ennemies de l'État... Et nous sommes aussi troublé et peiné par les desseins de ceux qui se proposent de séparer l'Église de l'État et de mettre fin au Concordat.

« Dans cette conjoncture nous n'avons rien négligé de ce que l'urgence du danger demandait. Notre nonce a reçu ordre de faire toutes les remontrances exigées par le cours des événements. Les membres du gouvernement ont dit, de leur côté, qu'ils voulaient être guidés par la justice.

« Quand la loi supprimant les collèges et les communautés des réguliers a paru, nous avons exprimé notre jugement au cardinal-archevêque de Paris. Nous avons écrit également sur le même sujet au Président de la République au mois de juin de l'année dernière, lui disant combien nous déplorions toutes ces diverses mesures qui sont si funestes au bien des âmes, et si ruineuses pour les intérêts de l'Église.

« Nous n'avons fait que notre devoir. Nous désirons vivement que la France ne se voie pas enlever cette religion qu'elle a reçue de ses pères, et nous sommes bien résolu à défendre sans faillir les intérêts du catholicisme en France. »

Le saint-père engage ensuite les évêques à ne rien négliger pour établir partout des écoles catholiques. C'est là l'intérêt du moment, l'intérêt suprême qui doit dominer tous les autres : sauver la jeunesse et l'enfance. Que ces illustres fidèles qui n'ont jamais manqué en France se mettent maintenant à l'œuvre et soutiennent la cause de la religion par leurs voix, par leurs écrits... Il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour favoriser les vocations ecclésiastiques.

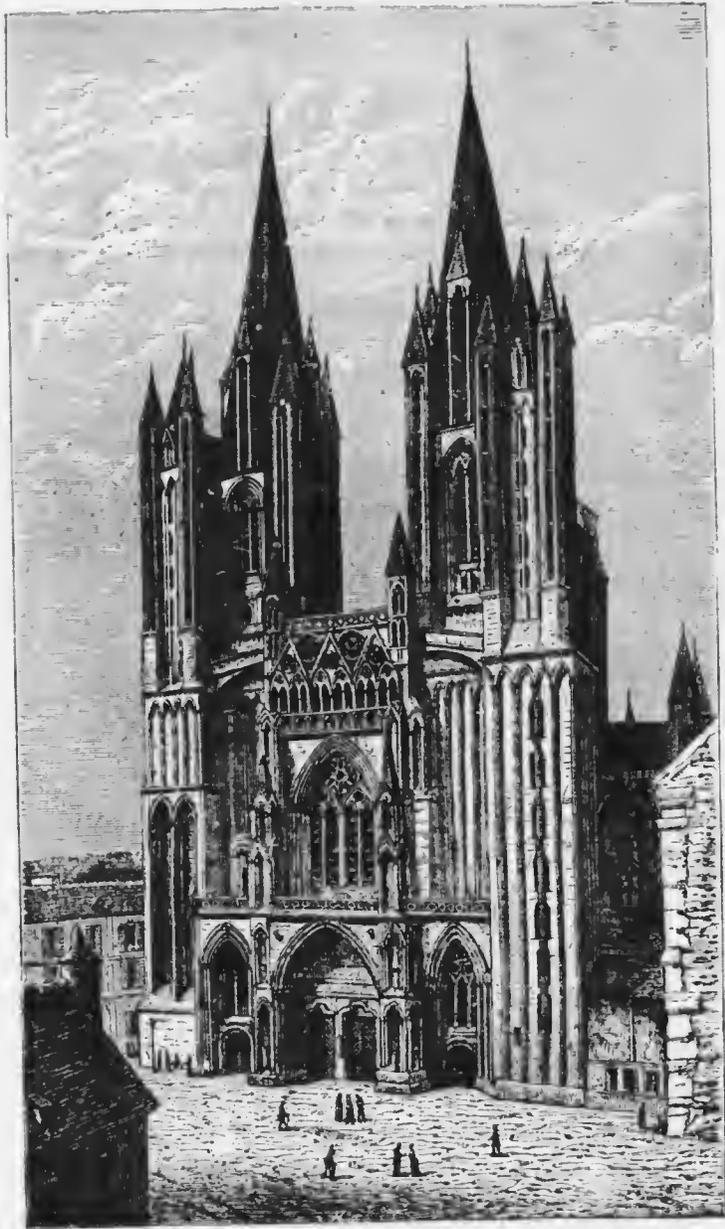


Fig. 108. — Les arts dans la France chrétienne. — Cathédrale de Coufances.

L'extrême nécessité de l'Église le réclame impérieusement.

« Mais, pour obtenir le résultat désiré, il faut l'union des cours et l'uniformité dans la conduite. L'ennemi ne désire rien tant que de voir les catholiques divisés. Que ceux-ci regardent comme absolument nécessaire d'éviter toute cause de discorde... Que les écrivains catholiques chérissent la concorde, et placent en toutes choses l'intérêt général au-dessus de l'intérêt privé... Que tous respectent l'autorité épiscopale... »

Voilà comment Léon XIII n'a cessé de veiller sur la situation de l'Église en France. A cette heure difficile, la résistance ouverte aurait tout perdu; on ne pouvait rien gagner, sinon par la modération et la patience. Cette attitude pleine de sagesse a fait grandir le saint-père dans l'opinion et dans l'estime du monde civilisé.

L'Allemagne est revenue lentement, il est vrai, mais efficacement, à des dispositions plus pacifiques. La Belgique, qui avait, sous la domination de Frère-Orban, insulté le saint-siège dans la personne du nonce apostolique, s'est réveillée à la voix du souverain pontife, et a remplacé le ministère franc-maçon par un ministère conservateur catholique.

En Hollande et en Autriche-Hongrie, Léon XIII a gagné dans l'esprit des souverains, des hommes d'État et des peuples. On a reproché au gouvernement et aux législateurs français d'être seuls à s'aliéner cette grande et incontestable puissance morale, la papauté, représentée par celui que les universités allemandes ont appelé le plus grand des papes modernes.

La personnalité et l'attitude de Léon XIII ont commandé le respect et l'admiration aux hommes qui se sont trouvés, en France, à la tête des affaires. Cependant la législation anti-catholique n'a pas été suspendue. Les institutions qui sont restées debout après les expulsions de 1880 ont été entamées les unes après les autres. Puis sont venues les élections de 1885. La Chambre a refusé de reconnaître plusieurs candidats catholiques. Parmi les membres du clergé qui ont osé faire usage de leur liberté et remplir un devoir de conscience, un certain nombre ont été condamnés à perdre leur traitement (1).

(1) Les mêmes scènes viennent de se reproduire dans les élections de 1889.

Enfin, le 30 mars 1886, le vénérable cardinal-archevêque de Paris, M<sup>gr</sup> Guibert, que sa santé chancelante et son grand âge avaient conduit au bord de la tombe, a cru de son devoir



Fig. 109. — Les défenseurs de la France chrétienne. — Le cardinal Guibert, ancien archevêque de Paris.

d'écrire au Président de la République, pour lui faire une remontrance solennelle sur les maux de l'Église en France. Cette lettre, qui a obtenu l'assentiment de tout l'épiscopat français et du souverain pontife lui-même, a produit une vive impression. Ces pages, empreintes d'une noble et patriotique douleur, sont

écrites en présence du Juge suprême, dont l'archevêque parle à la fin de sa lettre.

Les journaux sérieux de toutes nuances n'ont pu dissimuler leurs sentiments. D'ailleurs, les lignes suivantes portent la lumière avec elles et forcent tous les vrais amis des saines libertés à condamner les oppresseurs de la France : « Comment pourrions-nous laisser s'accréditer, par notre silence, des accusations qui dénaturent entièrement notre attitude et ne peuvent qu'égarer l'opinion? Jusqu'ici le clergé français a fait preuve d'une patience et d'une modération qu'on peut appeler plus qu'exemplaires. Désireux avant tout de maintenir la paix et d'obéir en cela aux directions si sages du souverain pontife, il a subi sans se plaindre bien des injustices. Il n'a élevé la voix que pour défendre les intérêts des âmes, l'enseignement religieux, les nécessités du culte, et il l'a fait avec calme et mesure, ne demandant aux pouvoirs publics que la justice et la bienveillance qui lui avaient été loyalement accordés sous les régimes précédents.

« On lui a reproché de s'être montré favorable, dans les dernières luttes électorales, aux candidats opposés au gouvernement. Si cette accusation est fondée, nous pouvons affirmer que la politique était tout à fait étrangère à la pensée des votants, et qu'ils n'ont eu en vue que les conséquences du scrutin par rapport aux intérêts religieux. Il y avait deux sortes de candidats : les uns, qui voulaient conserver l'enseignement de la religion, protéger la liberté du culte et favoriser les œuvres chrétiennes; les autres, qui annonçaient ouvertement l'intention de supprimer tout de suite, ou dans un temps plus ou moins rapproché, la foi catholique parmi nous. Qui pourrait faire un crime au prêtre d'avoir donné ses préférences aux premiers? C'était pour lui un devoir de conscience, et l'accomplissement de la mission qu'il a reçue de l'Église, et, l'on pourrait dire, à mon sens, de l'État lui-même.

« Non, le clergé n'a jamais eu, et n'a pas même aujourd'hui un parti pris d'hostilité contre les institutions actuelles. S'il montre de la froideur et des inquiétudes, ces dispositions dont on se plaint ne datent que du jour où les représentants

de ce régime ont fait cause commune avec les ennemis de la religion. Si la république acceptait l'obligation, imposée à tous les gouvernements, de respecter les croyances et le culte de l'immense majorité de notre pays, il n'y a rien dans la doctrine de l'Église ni dans ses traditions qui pût motiver chez le prêtre un sentiment de méfiance ou d'opposition. Mais si ceux qui se sont donné la mission d'implanter cette forme politique en France ont en même temps pris à tâche de blesser toutes les consciences, si chaque année de leur domination a



Fig. 110. — Le vœu de Louis XIII; d'après une gravure d'Abraham Bosse, XVII<sup>e</sup> siècle.

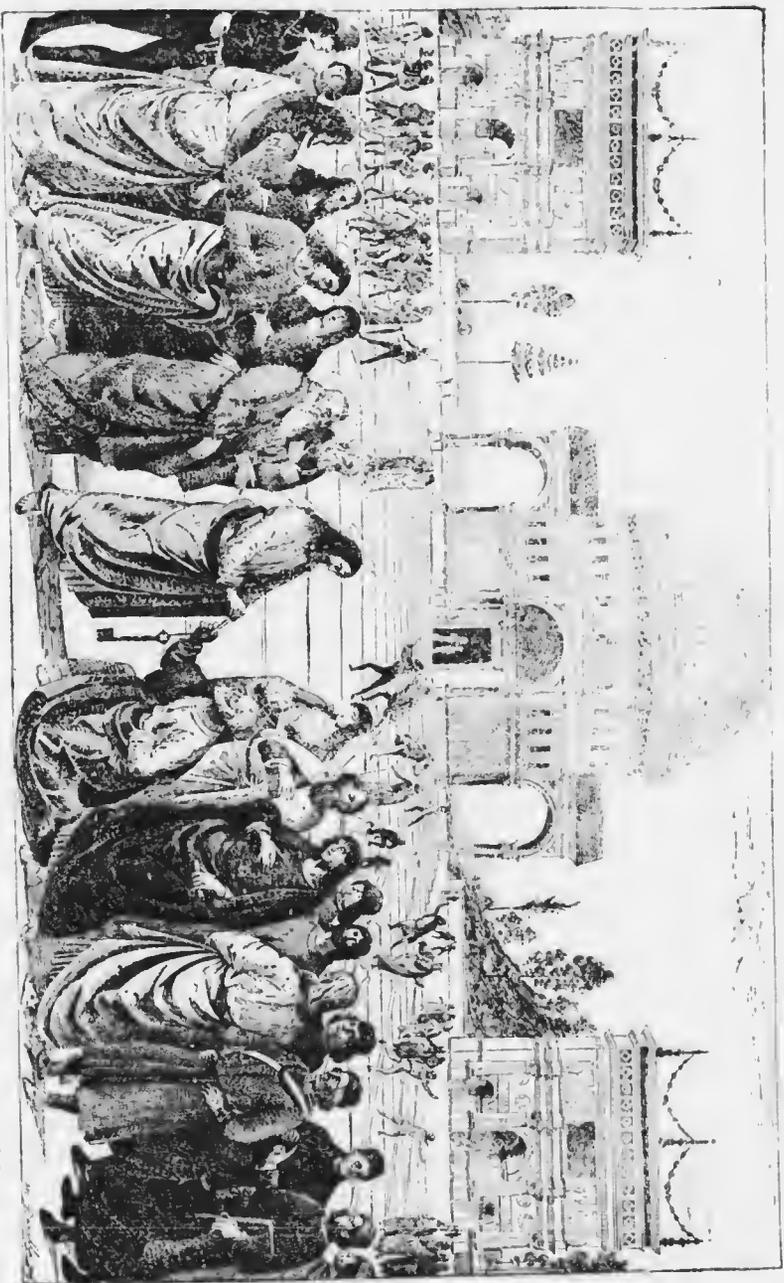
été marquée par de nouveaux coups portés contre quelqu'une des institutions catholiques, comment pourrait-on reprocher, je le répète, aux hommes d'église de préférer ceux qui les protègent à ceux qui les défont, ceux qui honorent leur ministère à ceux qui le décrivent, ceux qui secondent l'influence de la religion sur les âmes à ceux qui font tout pour la détruire (1)? » Il est impossible de ne pas saisir la justesse de ce raisonnement.

(1) Lettre de Son Eminence le cardinal de Guibert à M. le Président de la république; 30 mars 1886.

Un autre acte d'accusation, plus terrible que le précédent, est contenu dans la page suivante : « Aux esprits prévenus qui s'étonneront encore de la conduite du clergé, je dirai : Relisez l'histoire des cinq dernières années. En 1880, les ordres religieux sont dispersés par la violence, en vertu de lois contestées, et sans pouvoir obtenir des juges. En même temps, des lois fiscales, dont le poids s'aggrave à chaque budget, viennent accabler les communautés de femmes, sans égard pour les services immenses qu'elles rendent aux pauvres, aux malades, à la jeunesse.

« En 1882, une loi scolaire efface la religion du programme de l'enseignement public et inflige à la France chrétienne, sous le nom, jusqu'ici inconnu de neutralité, la létrissure d'un athéisme officiel. D'année en année le budget des cultes est diminué. En cinq ans, on lui a ôté sept millions. Les traitements des évêques sont réduits, ceux des chanoines menacés, les bourses des séminaires sont rayées des budgets, les cathédrales se voient retirer les allocations nécessaires à la dignité du culte et à l'entretien des édifices; les vicariats sont supprimés par centaines. Partout où les municipalités se font l'instrument des passions antireligieuses, le gouvernement marche à leur suite et tolère ou sanctionne les usurpations les plus illégales. C'est ainsi que les ministres de la religion sont exclus des hôpitaux et des établissements qui dépendent de l'État ou des communes; les funérailles d'un écrivain célèbre qui avait refusé les prières de l'Église servent de prétexte à la profanation d'un temple chrétien dédié à la patronne de Paris; les curés enfin, ces humbles serviteurs du peuple dans nos villages, ne sont pas traités avec moins d'injustice. Le modeste traitement qui représente imparfaitement la dette sacrée de la nation envers l'Église, cesse d'être assuré au prêtre qui remplit fidèlement ses obscurs devoirs. Une dénonciation, le plus souvent inspirée par la haine ou par l'intérêt, suffit à l'en priver. On lui applique une pénalité exorbitante, qu'aucune loi n'autorise, qu'aucun jugement ne précède.

« Cinq années ont suffi pour accumuler toutes ces violences. L'année présente nous réservait des étonnements non moins douloureux. En attendant la loi qui doit porter le dernier



Le missionnaire pour la mission sainte de l'apostolat. Par Donat. — Art. P. —  
Rome, chez elle. — 1871.

comp au culte catholique par l'abrogation de la dispense du service militaire en faveur du clergé, nous assistons, dans le parlement, à la discussion d'un projet de loi qui achève d'ôter à l'enseignement public tout caractère chrétien (1). »

Cette loi, votée au Sénat comme à la Chambre des députés, a provoqué la juste condamnation de toute âme honnête. M. Jules Simon, en particulier, l'a dénoncée avec une éloquente indignation. Voici une chose plus étrange que rappelle l'éminent cardinal de Paris : « Il y a dix ans on disait : « Le cléricisme, voilà l'ennemi », et l'on voila à dessein, sous l'ambiguïté du mot, une intention qu'on eût craint d'avouer alors. Aujourd'hui, cette précaution est devenue inutile. Ce qu'on attaque directement, c'est le culte de la sainte Vierge, c'est le dogme de la chute originelle. Pour justifier l'interdiction qui doit fermer désormais aux instituteurs congréganistes l'accès des écoles publiques, on déclare que ces instituteurs, *parce qu'ils sont catholiques*, enseigneraient des choses que l'État ne peut laisser dire par les maîtres qu'il entretient.

« En vérité, je ne puis m'empêcher de me demander où nous en sommes. Le Concordat est-il abrogé, ou est-il encore en vigueur?... L'article 17 du Concordat prévoit le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul ne serait pas catholique, et dispose que, dans ce cas, *les droits et les prérogatives mentionnés dans l'article 16 et la nomination aux évêchés seraient réglés par une nouvelle convention*. Ainsi, dans la pensée des signataires du Concordat, les prérogatives reconnues au chef du gouvernement français étaient subordonnées à la condition qu'il professerait la foi catholique. Et voici que... celui-là même qui exerce sous sa responsabilité les prérogatives concordataires, prononce des discours officiels contre la croyance catholique! A l'en croire, l'État se doit à lui-même de ne pas laisser enseigner dans ses écoles les dogmes de notre foi, et l'État cependant continue à nommer les évêques, qui sont les gardiens de cette foi!...

» A. je fait autre chose, en ce qui précède, que de relever des faits notoires et officiels? Et peut-on contester la conclu-

(1) Lettre de Son Eminence le cardinal Guibert. — Le loi qui rend le service obligatoire pour les sécularistes est votée et mise en vigueur.

sion qui s'en dégage et que je formule ainsi : Le clergé catholique n'a fait aucune opposition au gouvernement, qui, depuis six ans, n'a cessé de poursuivre le clergé, d'affaiblir les institutions chrétiennes et de préparer l'abolition de la religion elle-même (1). »

Le saint-père ne s'est pas laissé décourager. Dans le consistoire du 7 juin 1886, il a nommé trois cardinaux français (2). Le 5 mai 1889, il élevait aux mêmes honneurs trois autres prélats de cette nation, parmi lesquels figure M<sup>sr</sup> Richard, archevêque de Paris, successeur de M<sup>sr</sup> Guibert. Le cœur de Léon XIII a aussi ses consolations. Si l'Église assiste au dépérissement de la foi dans certaines contrées, elle voit ce divin flambeau s'allumer sur de lointains rivages et répandre sa lumière sur des continents nouveaux. Les empires qui surgissent du désert se rangent sous la houlette du pontife suprême, et parmi ceux qui les conduisent, les fils de la France occupent le premier rang. Que Dieu sauve la France !

(1) *Ibidem*.

(2) Les archevêques de Baltimore et de Québec ont reçu la pourpre en même temps que les prélats français, le 7 juin 1886.



## CHAPITRE XIV

### LEON XIII ET LES BIENS DE LA PROPAGANDE.

L'apostolat et la Congrégation de la Propagande. — Vaste champ ouvert au zèle et au dévouement du clergé catholique. — Beaux résultats obtenus par la Propagande. — Profit qu'une habile politique saurait en tirer. — Procès fait à la Propagande par le gouvernement italien. — Lescoms du pape. — Correspondance diplomatique. — Opinion générale en Europe et en Amérique. — Lettres des évêques. — Mesures pour sauver les ressources de la Propagande, qui proviennent de la charité des fidèles étrangers à l'Italie.



NOUS venons de parler de l'esprit apostolique du clergé français, de la générosité chevaleresque de cette nation, qui, non contente de verser son sang pour défendre ou protéger le nom chrétien dans les pays infidèles, prodigue aussi ses trésors pour la même cause. Des noms bien chers reviennent ici sous notre plume : c'est la société de la Propagation de la foi, si riche en grandes œuvres ; c'est cette autre société des Écoles d'Orient, non moins utile au salut des âmes ; c'est l'association si touchante de la Sainte-Enfance, création de l'illustre Forbin-Janson, de cet évêque missionnaire, qu'on a vu parcourir l'Amérique du Nord en véritable apôtre, ranimant partout de son souffle l'indifférence du peuple et le zèle du clergé.

Au commencement de 1884, alors que le gouvernement italien et la cour de cassation préparaient ensemble une loi de spoliation, le souverain pontife publiait deux lettres qui attestaient, indirectement du moins, les succès obtenus par la Propagande, aux États-Unis et en Australie.

Le 4 janvier 1884, parut, ainsi que nous l'avons dit, la bulle

*Rei catholice incrementum*, convoquant le troisième concile national de Baltimore; le même jour, fut publiée la bulle *Dum nobis*, érigeant en vicariat apostolique la mission de Queens-Land, et la confiant aux augustiniens irlandais, les premiers apôtres de ces contrées lointaines (1). L'année suivante, l'Australie devait avoir son premier concile, présidé par le cardinal Moran. Les deux églises métropolitaines de Baltimore et de Sydney, après la tenue de leurs grandes assemblées, s'envoyèrent des lettres de communion et de félicitation. C'étaient deux filles de la Propagande. Le 9 février suivant, la cour de cassation de Rome, les Chambres étant réunies, déclara les biens de la sacrée congrégation soumis à la conversion.

Les deux pays dont nous venons de parler n'étaient pas seuls redevables à la Propagande des progrès que la religion y avait réalisés. Dans l'Amérique du Nord, toutes les églises du Canada (2), depuis le temps de Jacques Cartier et de Champlain jusqu'à nos jours, ont reçu et reçoivent encore les secours de cette institution éminemment apostolique. Sur la côte du Labrador, autour de la baie d'Hydson et dans les vastes régions qui s'étendent de ces rivages aux glaces polaires et à l'Océan Pacifique, il n'est pas une mission qui ne soit l'objet des soins paternels du cardinal-préfet et de ses associés. Et dans l'Amérique méridionale : dans les républiques échelonnées le long du littoral de l'Océan Pacifique depuis Panama jusqu'à la Patagonie; dans les vastes contrées situées à l'est des Andes; dans les bassins du Rio de la Plata, des Amazones et de l'Orénoque avec leurs affluents, on ne trouverait pas une petite mission, une chrétienté, sur laquelle la Propagande n'exerce sa juridiction et son zèle infatigable.

Si, du plus haut sommet des Andes, on compte d'un pôle à l'autre, du rivage de l'Amérique à celui de l'Asie, toutes les îles qui composent l'Océanie et la Polynésie, on ne découvre pas un îlot où le missionnaire n'ait planté la croix, et qui ne soit sous la bienfaisante tutelle de la Propagande. Il en est ainsi de l'archipel indien avec le Japon, terres consacrées par les

(1) Les *Annales de la Propagation de la Foi et les Missions catholiques*, années 1885 et 1886.

(2) *Histoire du Canada*.

travaux de François Xavier et fécondées par les sueurs de tant de martyrs (1), des vastes continents de l'Asie et de l'Afrique, avec les missions de la Chine, de la Cochinchine, du Tonkin, du Thibet, où le sang des apôtres français et de leurs disciples a coulé avec abondance.

Il est inutile de parler du continent africain, qui semble, plus que tout le reste du monde non civilisé, se recommander au zèle apostolique de la France. Celle-ci a déjà fondé des colonies chrétiennes du nord au midi et jusque dans l'île de Madagascar, qui forme tout un empire ouvert à l'ardeur des jésuites. Ces derniers donnent la main à leurs frères anglais le long du Zambèze et du lac Tanganika.

L'Afrique sur toute sa surface, sur les lacs et les fleuves qui sillonnent son intérieur, est évangélisée par la Propagande. La croix et, avec la croix, la civilisation, pénètre partout, grâce à cette activité apostolique que Léon XIII dirige et discipline au moyen de cette institution unique même dans l'histoire du christianisme, qu'on appelle la Propagande. L'Italie n'a pas compris quelle force puissante d'expansion elle aurait à sa disposition, si elle laissait à la papauté Rome et le patrimoine des pontifes, et se servait de leur influence et de leur action sur tous les points du globe.

Le gouvernement qui se glorifie de la loi des « garanties » et de la liberté qu'il prétend laisser au saint-père, a paralysé, en s'attaquant aux biens de la Propagande, la fonction la plus essentielle de la papauté, celle de prêcher la foi par toute la terre. S'il ne s'était pas laissé aveugler ou par des passions antichrétiennes, ou par l'extrême besoin d'argent, il n'aurait pas voulu s'attirer la haine de tous les peuples catholiques et le mépris des nations même non chrétiennes, en faisant violence au texte de ses propres lois pour diminuer, épuiser, confisquer à son profit les ressources de la plus grande institution civilisatrice qui ait jamais existé. C'est cependant ce qu'il a fait, et cela en dépit des déclarations solennelles et réitérées du roi défunct; car les lois invoquées et appliquées par la cour de cassation n'atteignaient nullement les biens de la Propagande.

(1) Léon XIII vient d'établir la hiérarchie catholique au Japon : 1890.

Cet attentat a été une des plus cruelles épreuves que Léon XIII ait eu à souffrir. Il a fait de plus un mal irréparable à la grande



Fig. 112. — Tombeau de saint François Xavier, à Goa, l'Indoustan.

institution apostolique. La première tentative de spoliation fut faite en 1874, alors que les agents de la commission gouvernementale prirent possession de la villa Montalto, maison de

campagne du collège de la Propagande, et la mirent en vente. C'était infliger aux jeunes gens de cette maison venus à Rome de tous les pays du monde, un outrage d'autant plus cruel, que l'on saisit le moment où les vacances allaient commencer pour leur interdire le lieu habituel de leur récréation, à Tusculum.

La Propagande n'avait aucun autre moyen d'obtenir justice que de recourir aux voies ordinaires. Pendant qu'elle le faisait, le souverain pontife, sentant toute la gravité de cette affaire, en appela aux cours européennes. Mais la commission, sûre de l'appui des ministres et du parlement, et moralement certaine aussi de l'approbation des tribunaux, vendit la campagne de Montalto sans même attendre une décision judiciaire. La Propagande voulut retirer sa plainte; la commission (1) insista pour que l'on poursuivit la cause. Alors le roi intervint et déclara que la commission avait tort; mais cette intervention ne rendit pas à la Propagande la propriété aliénée. Les choses en restèrent là jusqu'après la mort de Victor-Emmanuel. Le 12 juillet 1881, M. Morena, un des commissaires royaux, publia une liste des terres et autres biens situés en divers lieux de l'Italie, et appartenant à la Propagande, qu'il devait vendre à jour fixe. Il y avait ajouté plusieurs propriétés situées à Rome — au même temps, la Propagande et la commission portèrent la cause devant les tribunaux civils, qui donnèrent raison à cette dernière. Le 22 novembre, l'affaire était soumise à la cour d'appel.

On vit alors ouvertement combien l'Église, en Italie, avait peu à compter sur les tribunaux du nouveau royaume. La cour d'appel, sans même laisser aux avocats de la Propagande le temps de produire les pièces les plus importantes, confirma la sentence du tribunal civil, et condamna les appelants à payer toutes les dépenses. Les meilleurs juristes de l'Italie s'indignèrent d'une telle précipitation, et, bien que peu favorables à l'Église, ils protestèrent contre l'iniquité de la sentence.

La Propagande en appela, cette fois, à la cour suprême de cassation qui invalida la sentence de la cour d'appel, et ren-

(1) *Giunta liquidatrice.*

voilà à la cour de cassation, en séance à Ancône, l'examen et le jugement de l'affaire. Là, il y eut encore une décision con-



Fig. 113. — Palais de la Propagande, à Rome

traire à la Propagande. Enfin, le 14 décembre 1881, la cour de cassation de Rome, toutes les chambres étant réunies, fut saisie de l'affaire en dernier ressort, et le 29 janvier 1884, un

jugement fut rendu, qui déclarait les biens de la Propagande soumis à la conversion.

Accablé de douleur, le souverain pontife prit la première occasion solennelle pour exprimer sa juste indignation. Le 2 mars, jour anniversaire de son couronnement, il répondait aux félicitations du sacré collège avec un accent de profonde tristesse. « Les vœux qu'exprime le sacré collège en ce jour doublement mémorable pour nous, dit-il, les prières qu'il adresse pour nous au ciel touchent notre cœur d'une manière toute particulière. Le sacré collège, qui partage notre sollicitude dans le gouvernement de l'Église, connaît mieux que personne le besoin que nous avons du secours de Dieu et du secours des hommes pour fortifier et soutenir notre faiblesse. La grande crainte qui nous accablait, alors que, sans aucun mérite de notre part, nous fûmes appelé au souverain pontificat, s'empare encore une fois de nous à la fin de cette sixième année. Nous venons de perdre quelques-uns de nos plus chers collègues, et nous avons vu infliger à l'Église de nouveaux et terribles coups. La mission divine de la papauté est partout empêchée ou entravée par toutes sortes de difficultés, qui semblent sans cesse grandir. Plus déplorable que tous les autres sont les coups qu'on porte ici à l'Église, car ils la frappent au centre même de sa vie et ont pour but de paralyser l'action de son chef suprême.

« Nous avons éprouvé une peine bien amère en voyant une dure sentence atteindre une institution qui est l'honneur de l'Église, de la papauté et de l'Italie elle-même. Nous parlons de la Propagande. Il est aisé de comprendre combien cette décision a diminué la valeur réelle des biens de la sacrée congrégation; en effet, ses capitaux sont par là même assujettis aux fluctuations des fonds publics, et cette conversion prive la congrégation de la faculté de disposer d'une partie de ses fonds dans un cas d'urgente nécessité, ou de les augmenter par des legs pieux, sans avoir à invoquer l'intervention d'un pouvoir qui lui est étranger. »

Léon XIII rappelle ensuite que la Propagande est, de sa nature, indépendante de toute autorité laïque. Elle a été fondée par les papes en vertu du ministère suprême de l'apostolat

dont ils sont revêtus, et elle a pour fins de propager la foi par toute la terre, et de remplir la sublime mission qu'a l'Église de sauver le monde. C'est pour cela que les souverains pontifes ont transféré à la Propagande une part si importante de leur pouvoir; c'est par elle qu'ils font arriver aux peuples les plus éloignés les bienfaits de la Rédemption. D'innombrables contrées de l'Afrique, de l'Asie, des deux Amériques, de l'Océanie et de l'Europe elle-même sont redevables à cette noble institution de la lumière divine et de cette civilisation véritable qu'enfante l'Évangile. Et c'est pour mettre la Propagande à même de correspondre à une si haute destinée que les papes lui ont donné si généreusement de leurs propres biens, avec d'abondants revenus, engageant par leur exemple et leurs exhortations le monde catholique tout entier à les imiter. Il ne faut donc pas s'étonner si des hommes, peu favorables d'ailleurs à l'Église catholique, ont toujours donné les plus grands éloges à cette institution. Il n'est pas surprenant que le gouvernement impérial français n'ait point touché aux biens de la Propagande, et que le guerrier qui paraissait alors l'arbitre de l'Europe, se soit plu à la combler d'éloges et à la protéger.

Le caractère de cette institution papale étant donc d'une telle nature, tout acte qui tendrait d'une manière quelconque à l'assujettir à un pouvoir qui lui est étranger, ou à mettre des obstacles à son action, serait un attentat contre la liberté du chef de l'Église dans l'exercice de son autorité spirituelle, dans l'accomplissement de son ministère apostolique. « Pour ces raisons si graves, ajoute Léon XIII, nous élevons la voix et nous dénonçons aux catholiques du monde entier, qui sont intéressés de tant de manières à la Propagande, ce nouvel outrage fait au saint-siège. »

Les premiers, à la suite du pape, qui protestèrent avec éloquence contre la sacrilège injustice commise par le gouvernement italien, furent les évêques missionnaires, qui devaient tant à la Propagande. Quand on sut l'arrêt de la cour de cassation, de tous côtés arrivèrent à la capitale du monde chrétien les cris d'alarme des églises et de leurs pasteurs.

Le 17 mars, le vicaire apostolique de Coimbatour écri-

vait au saint-père, du fond des Indes Orientales : « Pénétré de douleur en apprenant la récente iniquité commise par le gouvernement d'Italie, je viens en mon nom et en celui de tous mes missionnaires protester contre la conversion des biens de la Propagande, et témoigner à Votre Sainteté toute la part que nous prenons à la peine qu'a dû lui causer cette nouvelle spoliation..... »

« Trouverait-on dans le monde une mission qui, dans ses mauvais jours, n'ait été soutenue par les dons de la Propagande? Nous, du moins, sortis à peine de la terrible famine qui en 1877 et en 1878 fit plus que décimer ces populations du sud de l'Inde, nous ne saurions oublier que, lorsque nous implorions la charité de nos frères d'Europe, l'aide que la Propagande s'empressa d'envoyer à nos missions désolées nous mit à même de soutenir les affamés, en attendant de nouveaux secours, qui, grâce à Dieu furent abondants. Ainsi, protester contre la conversion des biens-fonds de ce charitable institut, c'est m'acquitter d'une dette de reconnaissance.

« La voilà donc maintenant et désormais appauvrie, cette magnifique institution de la Propagande créée par les papes, maintenue d'âge en âge sous leur tutelle paternelle, enrichie des dons de toutes les nations catholiques; cette institution qui a produit dans les siècles passés de si grands résultats pour l'extension du royaume du Christ, et qui, toujours restée dans sa sphère, continuait à faire bénir Dieu et l'Église au sein des nations idolâtres; et ses fonds sont livrés à la merci d'un gouvernement révolutionnaire, qui se montre sans cesse l'ennemi de l'Église et du nom chrétien! Ah! mille fois honte à ces gouvernements hypocrites qui prétendent se baser sur la foi pour **detourner** de leur but le bien des fidèles, le patrimoine des **pauvres** et les fonds réservés à la propagation de la foi (1). »

« Nul mieux que nous, missionnaires », écrit le vicaire apostolique de Pondichéry, « ne comprend et ne ressent l'iniquité de cette nouvelle spoliation, nous en faveur de qui ces propriétés avaient été constituées par le saint-siège, et qui en avons partagé les avantages sous tant de formes diverses.

(1) *La Propagande. La conversion dei suoi beni immobili*, t. p. 67-68.

« Nous n'avons pas oublié particulièrement la générosité avec laquelle la sacrée congrégation de la Propagande s'empresse de venir au secours de nos néophytes et du peuple indien en général, à l'occasion de la terrible famine qui désola le sud de l'Inde, pendant les années 1877 et 1878. Nous savons aussi pertinemment qu'elle ne refuse jamais son assistance aux missions dans les besoins si divers et si multipliés qu'elles éprouvent (1). »

De la Chine s'élèvent aussi des voix éloquents pour protester avec une égale énergie contre ce qui est justement appelé « une nouvelle spoliation ». Voici quelques fragments de la lettre de M<sup>re</sup> Chausse, préfet apostolique du Kuang-Song : « Jusqu'au fond de l'extrême-Orient a retenti douloureusement le coup inique que le gouvernement piémontais vient de porter aux missions, en frappant la Propagande, dont les biens, comme une source immense, allaient chaque année, par mille canaux divers, répandre la fécondité et la vie dans toutes les parties du monde.

« Si par ce nouvel outrage, Tr. : Saint-Père, les représentants de la justice italienne ont voulu montrer aux peuples de la terre que vous n'étiez plus un roi libre, mais un roi enchaîné au caprice du char révolutionnaire, ils ont parfaitement réussi. L'œuvre de la Propagande n'est-elle pas la première œuvre des pontifes-rois chargés par le Christ d'enseigner les nations (2)? »

L'épiscopat canadien-français ne se contenta pas d'exprimer sa douleur au saint-père ; il sollicita l'intervention de la Grande-Bretagne. Si, dans tout l'empire britannique et les États-Unis, un mouvement s'était organisé d'un commun accord entre le clergé et le peuple, les deux gouvernements se seraient peut-être entendus pour faire révoquer la sentence du tribunal romain, et obtenir la restitution des biens de la Propagande. Mais, malheureusement, il n'en a pas été ainsi et on n'a pas su profiter de l'occasion.

Voici en abrégé la lettre de l'épiscopat canadien : « Les sous-signés, archevêques et évêques de la province de Québec... de-

(1) *Dictionnaire des Annales.*

(2) *Annales de la propagation de la Foi.*

mandent humblement à Votre Majesté la permission de lui exposer que la sacrée congrégation de la Propagande, à Rome, est pour les catholiques de cette province, aussi bien que pour une très grande partie du monde catholique, l'organe officiel du pape pour la direction de leurs affaires religieuses, et qu'une sentence récente d'un haut tribunal italien, concernant les propriétés possédées par cette congrégation, tend à priver celle-ci d'une partie notable des ressources dont elle a un besoin absolu pour l'administration qui lui est confiée. »

L'expression est trop modérée. La Propagande n'est pas seulement « l'organe officiel du pape pour la direction des affaires religieuses » des catholiques du Canada; elle est le bras droit des papes dans la fondation, la création et l'administration des églises du Canada et de toute l'Amérique. Les biens de la Propagande ont été donnés non seulement par les papes, mais par les cardinaux, les évêques, les prélats romains, par toutes les nations de la chrétienté pour une œuvre internationale et humanitaire, s'il en fut jamais. Tout le Canada, toute l'Amérique a un droit de justice réel et incontestable sur ces biens. Il ne suffisait pas de protester contre cette spoliation, en laissant remarquer la grande part qui revient à la Propagande dans l'administration de l'Église universelle.

La congrégation des Oblats de Marie Immaculée a bien saisi ce point capital de la question. « Devant la spoliation nouvelle, ... les pouvoirs publics eux-mêmes, dans quelques États, catholiques ou non, ont reconnu la justesse des réclamations faites par leurs sujets et pris en main la défense de leurs intérêts compromis. Cette juste revendication a été pour nous un soulagement de cœur et une lueur d'espérance; nous nous sommes empressés, comme nous le devons, de nous y associer.

« Nous protestons, au nom de la propriété menacée, quels que soient les sophismes employés pour dissimuler la menace. Quelle propriété sera désormais assurée, si la plus sacrée ne l'est pas? Et en matière d'usage, quel est le meilleur juge de celui qui possède légitimement ou de celui qui usurpe par violence?

« Nous protestons, au nom de nos pères, les donateurs. Ils

ont aliéné nos héritages terrestres pour nous en assurer un meilleur, et bien volontiers nous ratifions ces actes de haute



Fig. III. — Protestations contre les spoliateurs de la Propagande.  
Le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage.

sagesse et de généreux dévouement pour les causes sacrées de la sainte Église. Mais, être privés de l'héritage terrestre et ne point voir s'établir le règne de Jésus-Christ, ce n'est point ainsi que nous l'entendons, et, réservant tous nos droits

dans l'avenir, dès ce jour, par l'intercession des saints personnages qui ont doté l'institution, par l'intercession des saints apôtres Pierre et Paul, nous en appelons devant le Dieu de toute justice qui tient en ses mains les destinées des nations, du droit de la force à la force du droit (1). »

L'Australie proteste à son tour par l'organe de ses évêques réunis à Sidney. « Nous avons appris que des hommes sans équité, par le plus grand des crimes, se sont emparés des biens de la S. C. de la Propagande, de cette congrégation que l'on a bien appelée le bras droit du pape dans le gouvernement de toute l'Église et l'administration des affaires. »

L'Afrique, par la plume éloquente du cardinal-archevêque d'Alger, élève aussi la voix. « Comme chef des nombreuses missions de notre Afrique, dit le prélat, il est de mon devoir de joindre mes protestations à celles qui s'élèvent ou vont s'élever de toutes parts... Dans une œuvre d'apostolat, la direction, l'enseignement qui éclaire, ne sauraient suffire. Il y faut, plus peut-être encore que tout le reste, la charité qui vivifie. Les barbares ne se laissent toucher d'abord que par les bienfaits. Ils admirent des hommes qui, en se donnant eux-mêmes, donnent encore, par surcroît, tout ce qui est à eux pour adoucir les misères, les souffrances qui les entourent.

« La Propagande y pourvoit. Elle confie aux missionnaires qu'elle envoie la distribution de ses aumônes, souvent royales. La Chine, les Indes, avec leurs famines, les îles de la Grèce et les îles lointaines l'ont appris récemment encore. Voilà ce qu'est la Propagande. Institution unique au monde, que l'Église catholique pouvait seule concevoir et réaliser. Institution, ajoutons-le, qui a été l'une des gloires les plus pures de l'Italie. C'est en Italie qu'elle est née. Ce sont des Italiens, les papes, Grégoire XV et Urbain VIII, qui l'ont fondée. Jusqu'à l'heure présente, la Propagande a été dirigée, maintenue, développée par des Italiens illustres qui ont été ses préfets et ses ministres.

« En retour de ce concours et de ces bienfaits, elle a proposé des Italiens aux missions dont elle a la garde autour du

(1) *La Propagande*, I, p. 135-137.

bassin de la Méditerranée. Les missions italiennes de Tunis, de Tripoli, d'Alexandrie, de Jérusalem, de Beyrouth, d'Alep, de Smyrne, de Constantinople, d'Athènes, semblaient, grâce à elle, une couronne d'honneur à leur mère patrie, et l'Italie devait à la Propagande de voir sa langue presque exclusivement parlée dans toutes les échelles du Levant.

« Il semblait que devant une telle gloire et de tels services on eût dû hésiter à détruire cette grande institution ou à la forcer de se transporter sous un ciel plus libre. Aux jours plus mauvais, tous l'avaient respectée, même les maîtres étrangers. Rien n'y a fait cependant. Les biens de la Propagande ne viennent pas seulement de l'Italie : ils ont leur origine dans la libéralité des fidèles du monde entier, qui ont, pour cette fin, remis leurs aumônes entre les mains des pontifes.

« L'Espagne lui a fourni dans la personne d'un de ses représentants le palais même où elle réside. L'Autriche, la France, l'Allemagne, le Portugal, l'Angleterre et jusqu'aux jeunes États-Unis d'Amérique, tous y ont contribué directement par leurs empereurs, par leurs rois, par leurs évêques, par leurs fidèles. Dans les livres d'or de cette institution admirable, on peut trouver à côté des noms des papes, des cardinaux, des princes, le nom d'une humble femme qui à elle seule a voulu fonder un diocèse. Et ce sont ces biens fournis par toutes les nations catholiques pour servir à la civilisation du monde, dont un État particulier voudrait disposer à son caprice (1). »

Le saint-père, dans le consistoire du 24 mars, ne manqua pas de stigmatiser d'une façon solennelle l'acte qu'il avait déjà flétri au commencement de ce même mois ; il sut parler, comme il le fallait, de ce gouvernement spoliateur. L'univers entier ne vit dans la sentence de la cour de cassation que l'acte du gouvernement.

« Nos ennemis, dit Léon XIII, ne cessent pas un instant d'exécuter tous leurs desseins, et ils s'établissent ici sur un pied assez solide, pour persuader à tout le monde qu'ils ont

(1) *La Propagande* I, p. 143-153.

le meilleur droit d'y être et qu'ils veulent y rester à jamais. »

Il lit, dans son allocution, l'historique du fameux procès et protesta énergiquement contre l'unique sentence de la cour et contre l'atteinte portée à son pouvoir spirituel. Il n'avait pas attendu la fin de mars pour informer officiellement les cours amies du saint-siège de ce qui venait d'arriver. Dans une circulaire du 10 février, le cardinal Jacobini (1), au nom du saint-père, réprova la conduite du gouvernement piémontais. Cette note diplomatique fut publiée dans tous les journaux, au delà et en deçà des mers; elle produisit une impression très défavorable à la cour de cassation et au gouvernement; les journaux protestants eux-mêmes, par exemple aux États-Unis, ne dissimulèrent pas leur surprise et leur indignation.

En Angleterre, le *Times* appela la sentence et l'acte du gouvernement une *confiscation* pure et simple des propriétés de la Propagande; il cita comme résultat de la conversion des biens-fonds en Italie telle mense épiscopale, qui rapportait 60,000 livres par an, lorsque le gouvernement s'en empara, et qui ne produisait plus que 18,000 livres grâce aux manipulations du fisc.

En France, le journal des *Débats* répétait la fameuse phrase qui exprime si bien la vérité, que l'on paralysait le bras droit du pape par cette unique sentence. L'*Indépendance belge*, peu favorable à l'Église, comme on le sait, disait que chaque État devrait chercher à sauver de l'incamération la partie des biens de la Propagande appartenant à ses nationaux. Il citait l'exemple des États-Unis, qui avaient protesté contre la conversion des biens du collège que possédait à Rome le clergé américain, sous la direction de la Propagande. Les autres nations auraient dû faire de semblables protestations et obliger le gouvernement italien d'admettre bon gre mal gre l'intervention étrangère en cette question.

Le saint-père, afin d'empêcher que les legs et donations en faveur de la Propagande provenant des contrées catholiques,

(1) Le cardinal Jacobini est mort dans le mois de février 1888. Il a été remplacé à la secrétairerie d'État par Son Éminence le cardinal Rampolla.

hors de l'Italie, ne tombassent sous la juridiction du gouvernement italien, et pour encourager sur divers points du globe la générosité des fidèles envers la Propagande, ordonna d'établir des bureaux dans les grandes villes des deux hémisphères.

Ces sages mesures ne peuvent remédier efficacement au mal, et la sentence du gouvernement porte un coup terrible à l'œuvre si féconde des missions. L'incamération, avec ses taxes, absorbe à peu près les deux cinquièmes du revenu total de la Propagande; aussi la sacrée congrégation se trouve dans l'impossibilité de subvenir aux besoins les plus urgents de plusieurs églises.



## CHAPITRE XV.

### LÉON XIII ET L'ESPAGNE.

La médiation des souverains pontifes est une conséquence de leur pouvoir suprême. — Opinion des écrivains protestants. — Leibnitz veut établir à Rome un tribunal présidé par le pape. — Exemples empruntés à l'histoire. — Conflit au sujet des îles Carolines. — Résistance énergique des Espagnols. — Le prince de Bismarck propose le pape pour arbitre. — L'Espagne accepte. — Prompte décision de la cour de Rome. — Satisfaction des deux gouvernements. — Mort d'Alphonse XII. — Ratification solennelle des articles proposés par le pape. — Allocution consistoriale. — Léon XIII envoie l'ordre du Christ au prince de Bismarck. — Le grand chancelier remercie le souverain pontife et l'appelle « sire ».



On le sait, le pape est le chef suprême de l'Église, le pasteur des brebis et des agneaux, le vicaire de Jésus-Christ et le père commun de tous les fidèles. Ces sublimes fonctions devaient nécessairement amener, une fois les peuples barbares convertis à l'Évangile, l'intervention des papes en qualité d'arbitres entre les diverses nations et les maîtres qui les gouvernaient, entre le roi et ses sujets, le suzerain et ses vassaux. En effet, les papes furent de bonne heure et très souvent choisis pour exercer cet office pacifique.

Et puisque la médiation que Léon XIII a exercée, à l'automne de 1885, entre l'Allemagne et l'Espagne doit faire le sujet principal de ce chapitre, il semble à propos de rapporter ici les paroles d'un historien prussien du dix-neuvième siècle sur la mission des papes. « Durant le moyen âge, dit Aucaillon, quand l'ordre social n'existait pas, la papauté seule peut-être a sauvé l'Europe de la barbarie. Elle créa des liens

d'union entre les nations les plus éloignées; elle servit de centre commun et de point de ralliement pour les États isolés... C'était un tribunal suprême, établi au sein de l'anarchie universelle, et ses décrets furent souvent aussi dignes de respect qu'ils étaient respectés. Elle empêcha, arrêta le despotisme des empereurs, compensa le défaut d'équilibre et affaiblit les inconvénients du système féodal (1). »

Voltaire lui-même affirmait que les intérêts du genre humain exigeaient qu'il y eût un frein à la puissance des souverains, une sauvegarde pour la vie des peuples. Ce frein religieux, du consentement de tous, pouvait être placé dans les mains des papes. Les premiers pontifes, en ne se mêlant point aux querelles temporelles, si ce n'est pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en réprochant leurs fautes, en réservant l'excommunication pour les grands crimes, avaient toujours été regardés comme les images de Dieu sur la terre.

Telle est en substance l'opinion de Leibnitz (2). Cet illustre personnage voulait qu'il y eût, à Rome même, un tribunal présidé par le pape, qui, dans les siècles précédents, avait réellement figuré en qualité d'arbitre



Fig. 115. — L'Espagne chet eune  
— Statue d'Alphonse X le Sage,  
roi de Castille, dans la cathédrale  
de Tolède. D'après *l'Icoñografía  
Española*, de Carderera.

(1) Frédéric Ancillon, 1766-1837, *Tableau des révol. du syst. polit. de l'Europe*.

(2) Leibnitz's opera, V, p. 63.

et de juge entre souverains. Ce grand homme déplorait la désorganisation qui régnait en Europe, comme suite de la division causée par Luther et comme conséquence des doctrines réformées, exactement comme Léon XIII le fait dans ses lettres, surtout dans l'encyclique *Immortale Dei*, il regrettait que la suprématie pontificale ne fût pas universellement reconnue.

Une chrétienté dont tous les peuples obéiraient ainsi au souverain pontife, formerait une société où le Christ régnerait, commanderait, assujettirait tout le monde à son empire. L'histoire montre que les nations occidentales se sont soumises à l'Église avec la plus sincère piété. Alors même que ce régime n'eût pas reposé sur le droit divin, il est clair du moins qu'il fut établi avec l'assentiment universel (1).

Leibnitz, désirant voir la grande famille chrétienne préservée du despotisme des princes, d'un côté, et sauvée des terribles calamités de la guerre, de l'autre, devait se rappeler deux occasions où les papes avaient, dans les derniers siècles, exercé les fonctions de médiateurs. La première fut celle où le pape Alexandre VI fut choisi comme arbitre par les souverains d'Espagne et de Portugal, à propos de leurs disputes sur la limite de leurs possessions respectives au nouveau monde; l'autre fut la médiation proposée par la Russie pendant le pontificat de Grégoire XIII et dont nous avons une narration authentique (2).

La restauration, en pratique au moins, sinon dans le droit international, de l'arbitrage pontifical, serait un bienfait immense pour le monde moderne. C'est ce qui a été démontré encore une fois par le résultat de la médiation de Léon XIII dans l'affaire des îles Carolines.

Le groupe d'îles de l'océan Pacifique connu sous le nom de Carolines et Palaos avait été découvert par des navigateurs espagnols. Leur éloignement de la ligne ordinaire suivie par le commerce et leur peu d'importance relative dans le siècle où elles furent découvertes, empêchèrent toute pensée sérieuse de colonisation. Cependant les missionnaires espagnols,

(1) *Leibnitzii opera*, ibidem.

(2) 1572-1583. Cf. *Revue des questions historiques*, janv. 1885.

uniquement soucieux des intérêts spirituels des insulaires, n'abandonnerent pas l'archipel. Sous le règne de Philippe V, on attachait plus d'importance à ces travaux apostoliques, que les gouvernements précédents n'avaient pas suffisamment encouragés.



Fig. 116. — Les gloires religieuses de l'Espagne. — Sainte Thérèse désignée par Urbain VIII, en 1627, pour patronne de l'Espagne. D'après un portrait du XVI<sup>e</sup> siècle.

A Rome, la Propagande regarda d'un œil favorable le zèle des missionnaires espagnols, prit ceux-ci sous sa protection et seconda en tout les bonnes intentions du roi. Les papes eux-mêmes louèrent beaucoup le souverain et stimulèrent sa générosité envers les prêtres dévoués qu'il envoyait sur les vaisseaux de l'État jusqu'au fond de l'Océanie.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 2



APPLIED IMAGE Inc

2651 East Main Street  
Rochester, New York 14609-1100 USA  
716 482-1000 Phone  
716 298-5099 Fax

Malheureusement la guerre de succession, qui se poursuivait en ce temps-là même, finit par anéantir à peu près et la marine militaire de l'Espagne et sa marine marchande. La mission de l'archipel des Carolines dut être abandonnée pour le moment, et il fallut renoncer au projet de former là un établissement solide et durable.

Quel que fût en théorie le droit de souveraineté acquis à l'Espagne par la découverte des Carolines et leur occupation temporaire, ces îles, en 1870, à la naissance du nouvel empire germanique, semblaient être dans la situation de terres abandonnées qui pouvaient devenir la possession légitime du premier occupant.

L'Allemagne, née sous le sceptre des Hohenzollern, conçut le dessein de posséder une marine puissante, d'avoir à elle un empire colonial où sa population surabondante trouverait un vaste champ pour son industrie, sans rompre les liens qui l'attachaient à la mère patrie. On empêcherait ainsi l'émigration de ces millions d'Allemands prêts à suivre leurs compatriotes dans les vastes régions des États-Unis.

L'ouverture du canal de Suez et la perspective de percer l'Isthme de Panama donnaient une grande importance aux îles de l'Océanie. Des relations s'établissaient entre l'Australie et le port de San-Francisco, et le monde commercial se familiarisait avec tous les groupes et tous les archipels qui couvrent l'Océan. L'Angleterre et la France rivalisaient l'une avec l'autre dans leur désir d'occuper les points les plus favorables à la navigation et au commerce international. Seuls, les États-Unis regardaient avec indifférence cette soif d'extension territoriale, devenue une passion en Europe. L'Allemagne, ou plutôt son grand chancelier cherchait, à découvrir les côtes ou les îles inoccupées, afin d'y planter le drapeau de l'Empire.

De 1870 à 1875, l'Angleterre avait remarqué l'importance des deux groupes qui constituent à l'Orient et à l'Occident l'archipel des Carolines et des îles Palaos. En 1875, la Grande-Bretagne et l'Allemagne résolurent toutes deux de s'emparer des positions les plus favorables de cet archipel. L'Espagne protesta, et les deux puissances envoyèrent à Madrid une note

identique, déclarant qu'elles ne pouvaient reconnaître les



Fig. 117. — Les arts en Espagne. — Mausolée de Philippe II, roi d'Espagne, près du maître autel de l'Escorial; par Leoni. D'après l'*Iconografía española*, de Carderera.

prétentions de l'Espagne à la souveraineté sur ces îles.

Pendant ce temps-là des colons allemands s'étaient établis

sur divers points de l'archipel et y avaient commencé des plantations florissantes et des stations de commerce. L'entreprise des Allemands fit comprendre au gouvernement espagnol qu'il avait négligé ou son devoir ou son intérêt dans ces lointains parages. Malheureusement, et nous en demandons pardon à une nation que nous avons tant de raisons d'aimer et d'honorer, l'Espagne était, comme sa voisine la France, en proie à ce mal chronique et terrible, l'anémie morale produite par le philosophisme voltairien. La contagion lui était venue de l'autre côté des Pyrénées. Le pays, représenté par les classes gouvernantes, bien que le poison fût dans toutes ses veines et que ses forces eussent décliné visiblement, se croyait aussi robuste que jamais. Son amour-propre fut donc blessé au vif lorsque la note de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne devint publique.

Quand, au commencement de 1885, les journaux espagnols annoncèrent que le drapeau allemand avait été arboré dans les Carolines, l'indignation ne connut plus de bornes. Cependant les choses traînèrent en longueur. Des nouvelles en partie contradictoires permirent au sentiment national de se calmer un peu. Le 14 août, le gouvernement adressa une protestation officielle à toutes les cours contre l'acte d'occupation; trois jours après, le 17, le cabinet de Berlin notifia au cabinet de Madrid qu'il avait pris possession de l'île d'Yap. Aussitôt l'Espagne entière sembla se lever pour protester contre ce qu'une nation fière et belliqueuse regardait comme une insulte. Il y eut dans la capitale des démonstrations qui firent craindre pour la paix. Mais le gouvernement agit avec dignité, fermeté et modération.

Des semaines se passèrent en négociations trop lentes au gré de la population. Finalement, l'Allemagne ne voulait se désister en rien de ce qu'elle croyait être ses droits. Le jeune roi d'Espagne, qui avait de graves soucis et voyait ses plus belles provinces désolées par les tremblements de terre ou ravagées par le choléra, ne voulut pas se lancer dans une guerre désastreuse en cédant trop vite à l'émotion populaire. Arriva enfin la nouvelle que dans le port de Jomil, à l'île d'Yap, les deux drapeaux rivaux avaient été arborés sur le

rivage en signe de possession, le 25 août. Deux vaisseaux de guerre, l'un allemand, l'autre espagnol, avaient, presque à



Fig. 118. — Le cardinal Jacobini, ancien secrétaire d'État.

la même heure, exercé sur le même territoire un acte de souveraineté que les passions surexcitées prirent pour un acte d'hostilité.

La nouvelle était arrivée à Madrid le 4 septembre. Le lendemain toute la population sembla descendre sur la place et dans les rues; on attaqua le palais de l'ambassadeur d'Allemagne, l'écusson impérial fut arraché et foulé aux pieds; le drapeau allemand fut mis en lambeaux par la foule et brûlé sous les yeux mêmes de l'ambassadeur. La crise était sérieuse pour le jeune roi; cependant il tint ferme. Sans paraître céder à la pression qu'on exerçait sur lui, il donna ordre à son ambassadeur à Berlin de se tenir prêt à partir dans les vingt-quatre heures.

Le prince de Bismark eut alors l'heureuse inspiration de proposer que l'on soumit au souverain pontife les prétentions des deux gouvernements, avec obligation de part et d'autre d'accepter son jugement comme définitif. La proposition fut agréée à Madrid d'autant plus volontiers qu'elle venait d'une puissance protestante, qui avait avec le saint-siège, dans ce moment-là même, un très grave différend. Le 24 septembre, on annonça officiellement que Léon XIII avait accepté l'office de médiateur.

Il ne perdit pas un instant et fit examiner la question sous tous ses aspects. Il choisit une commission cardinalice composée des diplomates et des juristes les plus habiles, leur enjoignant d'user de toute la diligence possible, vu la gravité des circonstances.

Le 25 octobre, le cardinal Jacobini, secrétaire d'État, communiquait la décision du souverain pontife aux cabinets de Berlin et de Madrid. Elle contenait quatre points sur lesquels les deux gouvernements devaient s'accorder. Le fait que l'Espagne avait découvert l'archipel en litige et lui avait donné son nom, et qu'elle avait autrefois occupé ces îles, formait la base principale pour une entente pacifique.

Les Allemands, de leur côté, devaient avoir pleine liberté d'occuper des terres dans ces îles, d'y développer l'agriculture, l'industrie, le commerce, sur le même pied que les Espagnols eux-mêmes; et l'Allemagne y aurait une station maritime, avec la plus parfaite liberté de navigation. Voilà la substance de cette décision mémorable. Elle affirmait et maintenait la souveraineté de l'Espagne; elle sauvagardait aussi

les droits et les intérêts allemands. Elle donnait ainsi satisfaction aux deux gouvernements et aux deux peuples. Toute crainte de guerre disparut aussitôt, et tout le monde applau-



Fig. 119. — L'Espagne chrétienne. — Alliance des deux puissances. Entrée solennelle de Clément VII et de Charles-Quint à Bologne. Réduction d'un fragment de la fresque de Brusasorci, de Vérone, gravé par L. de Cranach.

dit à cette solution. Le traité basé sur ces articles fut signé au Vatican, le 17 décembre 1885. Cette conclusion avait été retardée par la mort d'Alphonse XII, le 25 novembre précédent.

Le bienfait d'une paix inespérée, au lieu des calamités d'une

guerre désastreuse, fut le dernier bienfait que le jeune roi put léguer à son peuple. Il avait eu le courage de résister aux clameurs et à la violence populaire qui le poussaient à déclarer la guerre, comme il avait eu la force de braver à plusieurs reprises les dangers de la peste qui décimait ses provinces. Il voulait enseigner à ses sujets que le vrai courage ne consiste pas à suivre l'entraînement d'une passion violente, même quand cette passion naît du sentiment de l'honneur national outragé. Les Espagnols ont appris par son exemple que le calme en face d'une contagion mortelle fait plus, dans les moments d'alarme et d'excitation publique, pour préserver les hommes des atteintes du mal, que toutes les précautions de la science.

Alphonse XIII a succédé en naissant au trône d'Alphonse XII. Puisse la reine régente veiller sur son fils, comme Bérengère veilla sur le jeune roi Ferdinand! Puisse l'esprit chrétien qui inspira toute la vie de la reine Bérengère et de son glorieux fils, revivre dans les souverains leurs descendants et dans les femmes espagnoles. Des deux côtés des Pyrénées, les princes et les peuples ont besoin de l'héroïsme chrétien qui brilla dans les deux sœurs, Bérengère et Blanche de Castille, et dans leurs fils, saint Ferdinand et saint Louis deux des plus grands rois qui aient honoré un trône chrétien. La reine régente, Marie-Christine, a voulu que Léon XIII fût le parrain de son enfant. Que l'étoile du pontife porte bonheur à son filleul et à l'Espagne (1).

L'acte de médiation de Léon XIII mérite qu'on s'y arrête un instant. Les relations du saint-siège et avec l'Espagne et avec l'empire allemand offraient, au mois de septembre 1885, plus d'un point difficile et délicat. L'administration de Canovas del Castillo, malgré ses professions de foi, ne sut pas résister aux tendances *radicales* de la législation et de la presse; et ces tendances étaient funestes au bien-être d'une nation chrétienne, puisqu'elles avaient pour objet de laïciser l'éducation. Le concordat de 1854 garantit de la manière la

(1) Auguror : apparent flammantia lumina cælo  
Sideroque rubens fulget ab axe dies.

plus expresse que rien dans l'enseignement public ne sera contraire à la religion catholique; mais les stipulations solennelles de ce concordat ont été solennellement et constamment violées. La surveillance que doivent avoir les évêques sur les écoles publiques de tout grade, et qui est si explicitement assurée par ce traité entre les deux pouvoirs, est devenue dans la pratique une lettre morte.

En 1885, le souverain pontife avait à traiter, en Espagne, avec un gouvernement conservateur qui cédait aux forces de l'irrégion. Est-ce que les hommes d'État de l'Espagne n'apprendront rien des malheurs de leurs voisins? Croient-ils que les arbres qui, sur les rivages de la mer Morte, portent des fruits amers sous les plus beaux dehors, produiront à Madrid des fruits délicieux?

En Allemagne, la sagesse et la modération de Léon XIII avaient fini par gagner l'estime de l'empereur et du chancelier. La fin du *culturkampf* approchait. Cette médiation de Léon XIII, hommage suprême rendu et à la suprématie spirituelle et à la souveraineté temporelle du prisonnier du Vatican, avait prouvé à tous les hommes intelligents que les lois de Mai avaient fait leur temps et que la pacification religieuse allait bientôt s'accomplir.

Ni le prince de Bismark ni son souverain ne pouvaient traiter désormais en ennemie la religion qu'ils venaient d'honorer aux yeux du monde dans son chef suprême.

Dans l'allocution du 15 janvier 1886, Léon XIII rendit compte au sacré collège de la négociation qui avait si heureusement amené la paix entre deux grands peuples. Nous avons déjà fait connaître et l'histoire de la querelle et les points essentiels de l'accord proposé par le médiateur. Voici la conclusion : « Ainsi s'accomplit un événement auquel les courants actuels de l'opinion publique ne nous avaient nullement préparés. La Providence voulait que deux nations illustres rendissent hommage à l'autorité suprême dans l'Église, en lui demandant de remplir un office tellement en harmonie avec sa propre nature, et d'interposer son action pour préserver entre elles la paix et la bonne entente. C'est là le fruit de cette influence salutaire et bienfaisante que Dieu a attachée

au pouvoir des souverains pontifes : supérieur à l'envie jalouse de ses ennemis, et plus fort que l'iniquité dominante de ce siècle, ce pouvoir n'est sujet ni à la destruction ni à la décadence.

« De tout cela aussi il devient évident combien sont funestes ces guerres que l'on ne cesse de faire au siège apostolique, ainsi que l'amoindrissement de sa liberté légitime. Car ce ne sont pas seulement la justice et la religion qui en souffrent, mais le bien public lui-même; puisque, dans la condition actuelle de la chose publique, si critique et si sujette aux bouleversements, la papauté pourrait rendre au monde de plus grands services, si on lui laissait sa parfaite liberté et ses droits intacts, afin qu'elle pût consacrer toutes ses forces, sans entraves, au salut du genre humain. »

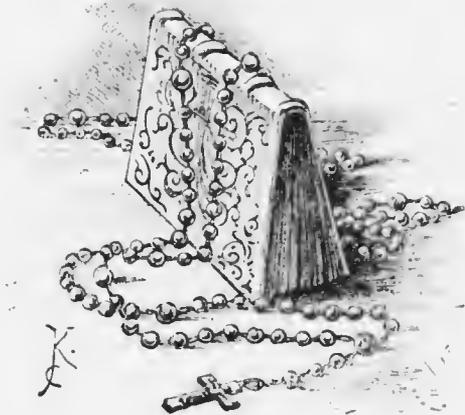
Dans les différends qu'on a soumis à l'arbitrage d'un tribunal international, combien n'a-t-on pas vu de délais, de dépenses, de mécontentements! On n'a pas oublié, par exemple, cette cour qui s'est assemblée à Genève pour décider la question pendante entre l'Angleterre et les États-Unis, au sujet des dommages causés par l'Alabama.

Il suffira de rappeler ici les actes de courtoisie qui ont suivi la conclusion du traité de paix entre l'empire allemand et l'Espagne. Le saint-père envoya au prince de Bismark le grand cordon de l'ordre du Christ avec une de ces lettres qu'il sait si bien écrire. Le prince lui répondit dans les termes de la plus vive reconnaissance et du plus profond respect. La presse italienne s'était efforcée d'amoindrir la signification de l'acte du grand chancelier choisissant le pape détrôné comme médiateur. Sans doute, disaient les « ennemis jaloux et envieux », le pontife romain a été choisi parce qu'il est le chef spirituel de deux cents millions d'hommes : mais on n'a pas pensé au souverain, au roi dépoillé et prisonnier.

La lettre de remerciement du prince de Bismark commence par le mot *SIRE*. Quand elle fut publiée, la presse italienne nia son authenticité et la fidélité de la traduction; mais, après avoir exhalé son dépit et sa colère, elle dut admettre que le prince chancelier avait choisi le mot pour faire hommage au « Roi plus grand que les rois mêmes ». Plus tard, l'empereur

Guillaume envoyait à Léon XIII une croix pectorale en or, ornée de diamants et de rubis.

Puis est venu l'accord solennel entre la Prusse et le saint-siège, et Léon XIII a été une seconde fois proclamé, en Allemagne, *le prince de la paix*. Pourquoi faut-il ajouter qu'il est à Rome, dans la cité des papes, *le prisonnier du Vatican!*



## CHAPITRE XVI

LE PRISONNIER DU VATICAN. — ENCYCLIQUE *Immortale Dei*.

La fête de l'Ascension à Saint-Jean de Latran. — Apothéose de Garibaldi. — Portrait de Léon XIII. — Une messe au Vatican. — Piété du saint-père. — Touchantes scènes qui suivent le sacrifice de l'autel. — Repas. — Audiences. — Rapports avec les évêques et les ambassadeurs. — Congrégations romaines; œuvres diverses. — Léon XIII est tout à tous. — Il s'occupe des affaires de son administration dans les plus petits détails. — Il compose lui-même ses pièces officielles. — Courtes récréations. — Exaltitude exemplaire. — Recitation du saint office. — Encyclique *Immortale Dei*, sur la constitution chrétienne des Etats. — Anecdote intéressante. — *Lumen in celo!*



EST le jour de l'Ascension. A Saint-Jean de Latran, la basilique du souverain pontife, la solennité doit revêtir un éclat exceptionnel. L'élite de la société et l'aristocratie de la science se donnent rendez-vous dans la mère et maîtresse de toutes les églises de Rome et du monde.

Et pourquoi cette affluence? Est-ce que, par un bonheur inattendu, le pape doit être de la fête? Non, il ne sera pas présent; mais la restauration qu'il a fait exécuter dans l'abside, et les fresques dont il a enrichi l'antique sanctuaire du moyen âge attirent un grand nombre de visiteurs. On montre aujourd'hui ces chefs-d'œuvre à l'admiration du public, et la première église de la chrétienté apparaît rajeunie et entourée d'une splendeur nouvelle, grâce à la munificence de Léon XIII. Ainsi, malgré les épreuves de l'heure présente et le dénûment du siège apostolique, les arts et l'archéologie contractent une nouvelle dette envers la papauté. Et pourtant Léon XIII ne verra peut-être jamais l'intérieur de Saint-Jean de Latran.

De plus, c'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort di-  
baldi, et, tandis que la loi défend les processions religieuses,  
les rues sont remplies d'une multitude en désordre portant



Fig. 120. — Façade de Saint-Jean de Latran, à Rome, par Galilei. XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Léon XIII a fait restaurer l'intérieur de cette basilique.

des bannières et des couronnes, et allant, musique en tête,  
célébrer l'apothéose du héros de Mentana, comme l'appellent  
les journaux du gouvernement. Ces malheureuses victimes de  
la révolution ne songent pas, dans leur folle ivresse, au

triomphe du fils de Dieu, à l'Ascension du Rédempteur des hommes.

Le vicaire de Jésus-Christ est prisonnier, et, en ce jour, sa captivité est encore plus rigoureuse. Il ne pourrait, alors même qu'il le voudrait, ni paraître dans les rues de Rome, ni se montrer à Saint-Jean de Latran, ni même pontifier à Saint-Pierre. Il n'y a de sûreté pour sa personne que dans l'enceinte du Vatican (1).

Nous, les fils respectueux et dévoués, payons à ce Père commun le juste tribut de la vénération, de la reconnaissance et de l'amour. Allons nous édifier au contact de ses vertus. Nous l'avons suivi dans l'exercice de son sublime ministère, et nous avons admiré les actes de son glorieux pontificat. Pénétrons dans le secret de sa vie intime, et voyons comment s'écoule chacune de ses journées.

Né nous arrêtons point, en traversant la place Saint-Pierre, à contempler les superbes monuments. Jetons seulement un coup d'œil sur le Christ triomphant, placé au milieu de la façade, avec cette armée d'apôtres, de prophètes, de martyrs, qui l'environnent. Toutes ces figures, comme le dôme qui s'élève au sommet de l'édifice, sont baignées dans les splendeurs du soleil levant.

Nous voici dans la cour de saint Damase. Est-ce un hasard heureux qui nous fait rencontrer M<sup>sr</sup> Macchi au pied du grand escalier (2)? Il a toujours des paroles aimables pour les visiteurs du Vatican. Les gardes suisses que nous rencontrons présentent les armes au prélat, et nous montons, admirant les escaliers, les corridors, l'intérieur où l'art a combiné l'élégance et la grandeur, la simplicité et une solidité qui semble défier tous les siècles. Dans le palais hospitalier des papes, tout doit être grand, vaste et durable.

Nous arrivons dans la salle des gardes : officiers et soldats se lèvent et se mettent en rang à l'entrée de M<sup>sr</sup> Macchi. De là nous passons dans l'appartement où nous entendrons la messe

(1) Le saint-père est aujourd'hui menacé jusque dans sa « demeure pacifique ». *Allocution* au sacré collège, à l'occasion des souhaits pour Noël, 1886. Voir *l'Univers*, 26-27 décembre 1886.

(2) M<sup>sr</sup> Macchi a été nommé cardinal le 27 février 1889.



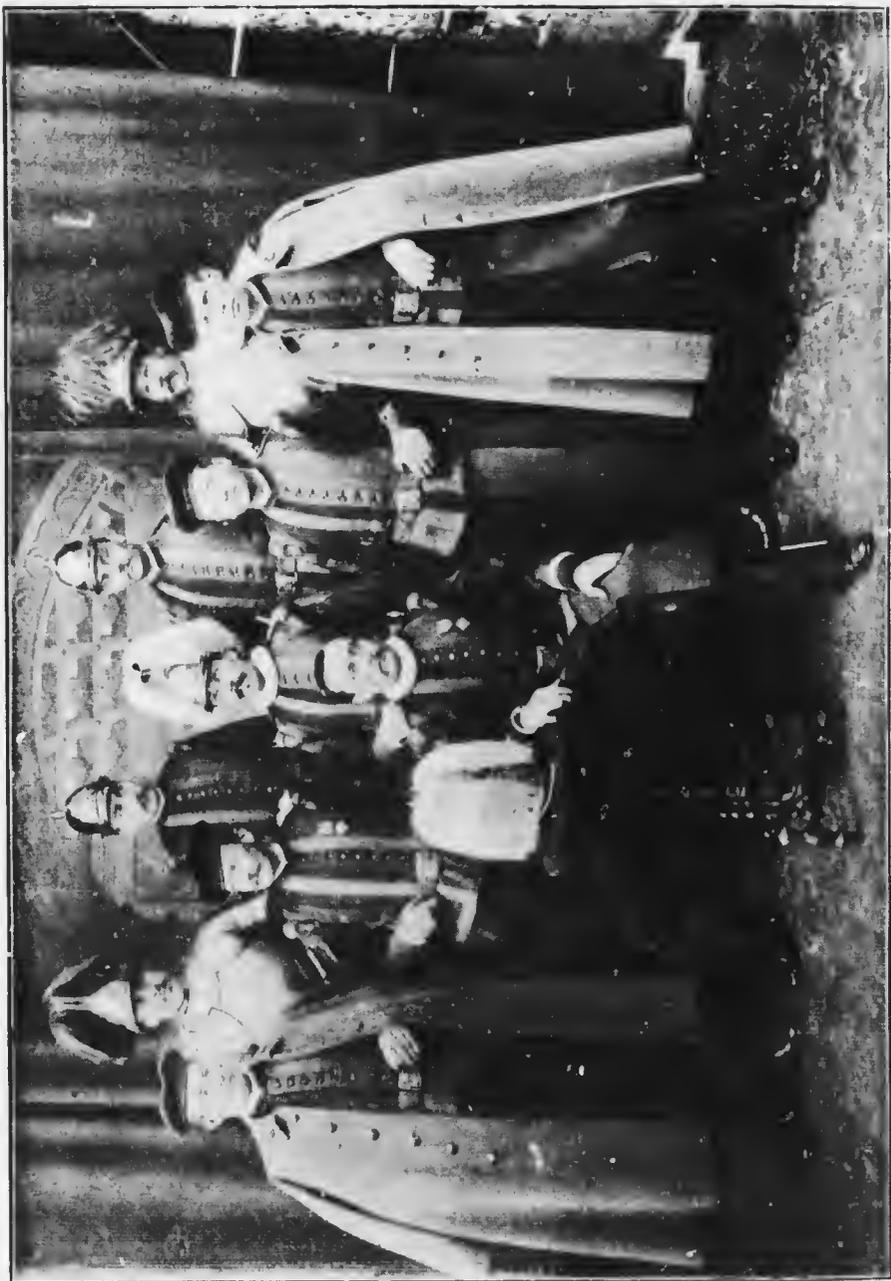
LE CARDINAL FRANÇOIS SATOLLI

Président de l'Assemblée générale de l'Église



LE CARDINAL MARIANO RAMPOLLA DEL TINDARO

Secrétaire d'État de Sa Sainteté



LA GARDE PONTIFICALE DE LÉON XIII

du saint-père. Quatre-vingts personnes, à peu près, sont déjà réunies : ce sont des étrangers, des pèlerins de diverses nations, qui regardent comme un suprême bonheur de recevoir la sainte communion de la main du pape. L'appartement où nous sommes n'a pas été destiné à servir de chapelle; les fresques de Michel-Ange l'indiquent assez. Une porte à deux vantaux communique avec le petit oratoire et s'ouvre en face de l'autel. Presque tout le monde est à genoux; on ne fait nulle attention à ceux qui arrivent. Tous attendent le saint-père.

Léon XIII au Vatican n'a pas changé les habitudes contractées dans sa jeunesse ecclésiastique et conservées pendant son long épiscopat à Pérouse. Il se lève de grand matin, à une heure réglée. Après une courte visite au Saint-Sacrement, il fait sa méditation avec le soin, la ponctualité et la ferveur d'un saint. Il s'est formé, dès le collège, à ce pieux exercice, sous la direction des pères jésuites. Et depuis, cette méditation matinale, cette heure passée en communication avec la source même de la vie, est pour lui comme un bain salutaire qui rend à son âme, dès l'aurore, toute sa fraîcheur et toute sa force. Puis il récite avec un de ses chapelains prime, tierce et sexte, et alors il est prêt à célébrer le saint sacrifice.

A peine avions-nous, en arrivant à la chapelle, fait notre acte d'adoration, qu'un tressaillement soudain nous fit lever les yeux. Tous les assistants étaient tombés à genoux. Devant l'autel, dans la porte même, un auguste vieillard apparaît tout à coup, un aspersoir à la main. C'est Léon XIII. Il jette de l'eau bénite sur l'assistance en prononçant des paroles que nous n'entendons point. C'est bien véritablement comme une apparition surnaturelle. On dirait une de ces figures de Fra Angelico, se détachant de la toile pour bénir. Non seulement la soutane est blanche, mais le visage semble d'une blancheur transparente comme l'albâtre sur lequel le temps a laissé des reflets dorés; une couronne de cheveux blancs comme la neige encadre cette figure aux traits antiques. Le pape a la tête couverte de la calotte blanche, marque distinctive de sa dignité. Il y a dans toute sa physionomie une expression de paternelle bonté qui charme et attire.

Un instant, Léon XIII se tourna vers nous; il fit ensuite une

généflexion à l'autel et se retira. Un moment après, nous entendions une voix douce, grave et mesurée, récitant les prières préparatoires de la sainte messe. Léon XIII prononce le latin avec une intonation et un rythme qui font comprendre et goûter les cantiques du roi-prophète. Chacun de nous fut vivement touché de la pieuse ferveur avec laquelle le pape prisonnier récitait les prières de David, composées au milieu de l'exil et des persécutions : *Quam dilecta tabernacula tua. Domine virtutum! Concupiscit et defecit anima mea in atria Domine* (1).

Et, aujourd'hui, c'est dans un étroit oratoire que le souverain pontife se réfugie, afin d'offrir le sacrifice divin pour son nombreux troupeau et de verser son âme dans le cœur du Dieu vivant, au lieu de traverser la ville que ses prédécesseurs ont créée et de célébrer les saints mystères dans cette basilique qu'il vient de restaurer avec tant de munificence.

*Protector noster aspice, Deus! Et respice in faciem Christi tui!... Domine virtutum, beatus homo qui sperat in te* (2). Puis il y avait quelque chose comme des larmes dans la voix tremblante qui disait avec tant d'onction : *Numquid in aeternum irascaris nobis, aut extendes iram tuam a generatione in generationem* (3)? Plus touchants encore étaient les accents de la voix du prince des pasteurs, récitant les prières qui font suite aux psaumes : « O Dieu, dont la douceur est infinie, ouvrez à notre prière l'oreille de votre paternelle bonté, répandez en nos cœurs la lumière de votre Esprit-Saint, afin que nous célébrions vos mystères, comme il convient à votre ministre et que nous vous aimions d'un éternel amour! »

Et le pontife était encore une fois à genoux devant l'autel. C'est ainsi que dans la crypte des catacombes de Saint-Calixte, où dormaient les restes précieux de ses prédécesseurs, un des

(1) « Que vos tabernacles sont aimés, Seigneur, Dieu des armées! Mon âme soupire et tombe en défaillance, tant elle desire les parvis du Seigneur. » Psaume 83.

(2) « Regardez-nous, ô Dieu, notre protecteur, et jetez les yeux sur le visage de votre Christ... Seigneur des armées, heureux est l'homme qui espère en vous. » *Ibidem*.

(3) « Serez-vous éternellement courroucé contre nous, ou étendrez-vous votre colère de génération en génération? » Psaume 84.

premiers papes martyrs apparaissait pour célébrer les divins mystères et distribuer le pain de vie aux pieux fidèles qui se pressaient nombreux dans la cité souterraine.

Le saint-père s'habille lentement; ses deux chapelains l'assistent avec un respect plein de tendresse. Tout se fait sans bruit et sans empressement. Enfin le saint sacrifice commence. Pour tout catholique qui assiste une première fois à la messe du pape dans cet oratoire privé, il y a quelque chose de très touchant dans la vue de ce vénérable vieillard, le grand prêtre de la religion chrétienne, offrant la Victime sainte, avec la ferveur des premiers pontifes, successeurs de saint Pierre.

Léon XIII est vivement pénétré par la pensée de la présence réelle, lui que son rang sublime, à l'autel surtout, place si près de Dieu. Sa contenance, ses paroles, le ton de sa voix, ses mouvements si pleins de respect et de recueillement, tout montre qu'il est bien là le prêtre et le père de toute la grande famille chrétienne, sacrifiant, priant, plaidant pour l'humanité entière auprès de la majesté divine.

Lorsque Léon XIII donne une audience, sa tête est droite; dans son attitude, il y a quelque chose de fier. A l'autel, au contraire, il incline la tête; il semble tout accablé sous le sentiment de la présence de Dieu. Séparé seulement de la Victime adorable par les voiles du sacrement, il se penche comme pour mieux parler au Seigneur; il s'humilie, comme s'il le voyait face à face.

Au moment le plus solennel du saint sacrifice, il prononce avec tant de ferveur les paroles de la liturgie, que la partie supérieure de son corps semble se soulever comme pour s'approcher du Dieu de l'Eucharistie.

En voyant Léon XIII dire la sainte messe, nous avons senti notre âme profondément émue; jamais nous n'avions éprouvé à un tel point, en voyant célébrer les divins mystères, cet indéfinissable sentiment qui fait dire : Oh! vraiment, cet homme est bien près du Seigneur! Plusieurs fois, durant le canon, le pape semblait très faible. Il se soulevait avec peine, comme s'il eût voulu secouer un fardeau devenu trop pesant. Chacun se demandait s'il n'allait point tomber dans les bras de ses chapelains.

Quelquefois plusieurs centaines de personnes se pressent à la table sainte. Les pèlerins ne seraient pas heureux en quittant la ville éternelle, s'ils n'avaient communiqué de la main du pape. Aussi, malgré son extrême fatigue et son grand âge, Léon XIII distribue à tous le pain de vie, et c'est avec une piété touchante qu'il dépose sur les lèvres de ses enfants ce gage ineffable de la vie éternelle.

Enfin la messe du pape et la messe d'action de grâces, célébrée par un de ses chapelains, sont terminées. Une nouvelle scène commence. On met un fauteuil près de l'autel, au coin de l'épître. Le saint-père donne alors à tous ceux qu'il vient de faire communier, la consolation de lui être présentés par M<sup>sr</sup> Macchi, de s'agenouiller successivement à ses pieds et de recevoir avec sa bénédiction quelques paroles de paternelle affection. Ce spectacle rappelle le divin Maître, au bord du lac de Galilée ou dans une solitude, nourrissant d'un pain miraculeux la multitude avide de l'entendre, puis accueillant avec bonté les petits enfants et les malades qu'on lui présentait.

Voici toute une famille venue de loin, père, mère, enfants, tous sont présents; une petite fille vient de faire sa première communion. Les yeux du pape se portent des parents aux enfants, et ses paroles affectueuses leur font venir des larmes dans les yeux. Cette petite enfant oubliera-t-elle jamais cette main posée sur sa tête, et ces yeux pleins d'une divine tendresse comme ceux du Maître, et ces bras qui s'étendent pour la bénir?

Les groupes se succèdent. Voici deux jeunes femmes en deuil; l'une sanglote, l'affliction est tombée sur elle terrible et accablante. Le saint-père la console par de douces paroles, par quelques-uns de ces mots auxquels Dieu donne la vertu de guérir les plaies de l'âme. Vient ensuite une famille d'étrangers qui ont connu Léon XIII à Péronse. A ce seul mot, les traits de l'auguste pontife deviennent radieux. Est-il étonnant qu'il aime un pays où trente-deux années de sa vie ont été consacrées à l'apostolat le plus laborieux, où il a laissé tant de cœurs reconnaissants.

Les assistants se sont enfin retirés. Le pape peut rompre son jeûne et se préparer aux travaux de sa longue journée. Une



Dévouement de l'Église pour les enfants abandonnés.—  
Sermon de Saint Vincent de Paul en faveur des enfants trouvés.  
D'après une peinture de Galloche. XVII<sup>ème</sup> siècle.

tasse de café noir avec un petit pain, voilà tout son repas du matin. Et son dîner, qu'il prend seul, sera aussi frugal que son déjeuner. Il suffit d'ailleurs de voir ce visage pâle et amaigri, ce corps frêle dans lequel il ne semble rester qu'un souffle de vie, pour comprendre combien doit être simple et modeste la table du saint vieillard. C'est vraiment une existence d'anachorète que M<sup>sr</sup> Pecci a toujours menée dans le secret de sa vie privée. Mais, pour la bien connaître, il faudrait qu'il nous fût donné d'approcher de près l'auguste pontife, de vivre, pour ainsi dire, constamment à ses côtés, comme le font M<sup>sr</sup> Marzolini et M<sup>sr</sup> Boccali, ces éminents prélats que Léon XIII a formés lui-même avec tant de soin pendant son épiscopat à Pérouse. Appelé, malgré son jeune âge et grâce à ses remarquables qualités, à remplir le poste d'*auditeur du saint-père*, office créé pour répondre aux exigences de la nouvelle situation. M<sup>sr</sup> Boccali pourrait, mieux que personne, nous dire comment le saint-père passe chaque instant de sa laborieuse existence.

Nous ne verrions pas surtout sans étonnement quelle énergie, quelle force d'âme il faut au pape pour supporter les fatigues des journées de vie officielle, qui se renouvellent si souvent.

Les audiences commencent à dix heures du matin et se continuent jusqu'à midi; elles reprennent dans la soirée et durent encore plusieurs heures. C'est le soir que tous les évêques de toutes les parties du monde sont recus au Vatican et viennent rendre compte au pasteur suprême de l'administration de leurs diocèses. Ces entretiens ne sont pas faits pour reposer un vieillard occupé dès les premières lueurs du jour aux plus grandes affaires qu'un homme puisse traiter ici-bas.

Ajoutez à cela la réception des ambassadeurs. Les seules affaires de la secrétairerie d'État, surtout dans les circonstances où s'est trouvé le saint-siège depuis l'avènement de Léon XIII, auraient de quoi désespérer celui que Dieu ne soutiendrait pas d'une manière spéciale. Quels embarras n'a pas suscités l'Allemagne de 1878 au printemps de 1886? Quels soucis la France n'a-t-elle pas causés au souverain pontife, et ne lui cause-t-elle pas encore? Dans ce pays la persécution n'est

pas finie et ne semble pas près de finir. Ajoutez la Suisse, la Belgique, et la pauvre Irlande qui a tant souffert pour l'Église, et dans le cœur de laquelle on veut éteindre jusqu'à la dernière étincelle de la vie catholique; la Russie, et les missions de l'extrême Orient où le sang coule sans cesse; l'Espagne, le Portugal et leur ancien empire colonial, où la franc-maçonnerie étouffe toute institution catholique; et cette chère Italie, frappée sous les yeux du pape d'une anémie mortelle, qu'aucune ressource humaine, aucune science, aucune prudence ne semble capable de guérir. Un seul homme pourra-t-il suffire à tant de soins?

Et cependant la secrétairerie d'État ne forme qu'une partie dans l'administration de l'Église catholique. La congrégation de la Propagande, maintenant divisée en deux départements distincts, doit embrasser dans sa sollicitude les deux tiers de la catholicité. Le pape s'occupe aussi de toutes les autres congrégations, de toutes les commissions et du vicariat de Rome. Chacun de ces corps a son jour et ses heures marquées soit pour présenter au saint-père des rapports sur ses travaux respectifs, soit pour discuter en sa présence sur les matières d'une gravité particulière. Conçoit-on une existence aussi occupée, aussi laborieuse que celle-là? Et voilà cependant comment se passe la vie de ce vieillard de quatre vingts ans, si faible en apparence.

Toutefois nous n'avons pas encore achevé cette esquisse. Il y a les adresses des confréries, des congrès catholiques, des unions scientifiques ou charitables, de mille grandes œuvres que, dans les différentes contrées, Léon XIII encourage et stimule par ses lettres et ses bénédictions.

Ajoutons à cela les pèlerinages qui se font toute l'année, et dont le nombre augmente considérablement à certaines époques; par exemple, pendant le jubilé épiscopal de Pie IX ou le jubilé sacerdotal de Léon XIII. C'est alors un surcroît de fatigue et d'occupation pour le pape, malgré les consolations que donne à son cœur paternel la nombreuse affluence des enfants qui viennent le visiter dans sa captivité.

Et puis, dans les petites affaires comme dans les grandes, Léon XIII étudie les moindres détails. Il ne laisse pas à d'autres

la responsabilité de les examiner; il le fait lui-même avec une scrupuleuse attention. Dans tous les actes publiés en son nom, il est facile de retrouver son style : dans les bulles et les constitutions, dans les lettres importantes adressées aux cardinaux et aux évêques étrangers, aussi bien que dans les encycliques solennelles. Il met autant de soin à composer en italien, qu'il en apporte à écrire dans sa parfaite pureté la langue de Cicéron.

Si l'on demande après cela comment un homme aussi âgé que Léon XIII, accablé de tant d'affaires, un homme qui traite toutes choses avec un soin irréprochable, peut trouver assez de temps et de force pour ces belles et nombreuses compositions qui portent son nom et son empreinte, nous répondrons : c'est là le prodige du génie et de l'activité (1).

Le temps si court que le saint-père donne à ses récréations dans le jardin du Vatican, est absolument indispensable pour empêcher une prostration complète de ses forces physiques et intellectuelles.

Dans l'accomplissement de ses devoirs et de ses exercices de piété, Léon XIII est au Vatican, comme il l'a été toute sa vie, d'une exactitude exemplaire. Il récite toujours le saint office à une heure marquée avec un de ses chapelains. La prière du soir, l'examen de conscience, la préparation de l'oraison du lendemain se font comme s'il était encore dans son cher séminaire de Pérouse. A une heure fixe, le pape se retire comme s'il allait enfin prendre du repos. Mais il profite souvent du calme de la nuit pour se livrer à la méditation et composer ses lettres encycliques. Ainsi, pour citer un exemple, combien l'encyclique *Immortale Dei*, qui résume tous les enseignements qu'il avait jusqu'ici donnés au monde, n'a-t-elle pas pris sur son sommeil? Qu'on en juge par cette simple analyse :

Si la nature et la raison, dit le saint-père, imposent à chaque homme l'obligation d'honorer Dieu, ... elles a-treignent à la même loi la société civile... Ainsi, les sociétés politiques ne peuvent, sans crime, se conduire comme si Dieu n'existait pas... Le Fils unique de Dieu a établi sur la terre une société qu'on ap-

(1) Cf. *Leonis XIII Carmina*.

pelle l'Église... Comme la fin à laquelle tend l'Église est de beaucoup la plus noble de toutes, de même, son pouvoir l'emporte sur tous les autres et ne peut, en aucune façon, être inférieur ou assujéti au pouvoir civil... C'est à l'Église, non à



Fig. 122. — Jardin du pape, au Vatican.

l'Etat, qu'il appartient... de connaître et de décider de tout ce qui touche à la religion. Dieu a donc divisé le gouvernement du genre humain entre deux puissances; chacune, dans sa sphère, exerce son action *jure proprio*. Mais, leur autorité s'exerçant sur les mêmes sujets,... il est nécessaire qu'il y ait entre

les deux puissances un système de rapports bien ordonné. Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque; tout ce qui touche au salut des âmes ou au culte de Dieu, soit par sa nature, soit par rapport à son but, tout cela est du ressort de l'autorité de l'Église; quant aux autres choses qu'embrasse l'ordre politique et civil, il est juste qu'elles soient soumises à l'autorité civile.

La société domestique trouve la solidité nécessaire dans la sainteté du lien conjugal, un et indissoluble... Dans l'ordre politique et civil, les lois ont pour but le bien commun, et doivent être dictées non par la volonté et le jugement trompeur de la foule, mais par la vérité et la justice.

Il fut un temps où la philosophie de l'Évangile gouvernait les États... et alors, l'Église a civilisé le monde et gratifié les peuples de la vraie liberté... C'est dans le pernicieux et déplorable goût de nouveauté que vit naître le seizième siècle, qu'il faut chercher les principes et les fondements du prétendu *droit nouveau*.

Tous les hommes, disent les novateurs, sont égaux dans la pratique de la vie... chacun relève de lui seul... personne n'a le droit de commander aux autres... Dans une société fondée sur ces principes, l'autorité publique n'est que la volonté du peuple... l'autorité de Dieu est passée sous silence... le peuple est censé la source de tout droit, de tout pouvoir... l'État ne se croit lié par aucune obligation envers Dieu... la liberté de penser et de publier ses pensées est soustraite à toute règle, la licence d'exposer aux yeux des hommes ce qui est contraire à la vérité est placée sous la tutelle et la protection des lois. L'Église est traitée comme si elle n'avait ni le caractère ni les droits d'une société parfaite... Il y a une tendance des idées et des volontés à chasser tout à fait l'Église de la société, ou à la tenir assujettie et enchaînée à l'État... Or exclure l'Église de la vie publique, des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique, c'est une grande et pernicieuse erreur... et, dans les États où un concordat public est intervenu entre les deux puissances... vouloir séparer les affaires de l'Église des affaires de l'État, c'est manquer à la foi jurée.

Dans cette lettre, où plusieurs points de l'encyclique *Quod*

*apostolici muneris* trouvent leur complément naturel, le saint-père développe une série de questions, dont le simple énoncé et l'enchaînement logique attestent une haute conception intellectuelle et un travail vraiment colossal (1).

Voilà les belles et grandes thèses que Léon XIII expose dans un langage toujours majestueux ; voilà les occupations auxquelles se livre le prisonnier du Vatican dans le silence des nuits, après avoir consacré ses journées aux soins accablants de son ministère.

On dit que son fidèle domestique l'a trouvé endormi sur sa table de travail, la lampe allumée à côté de lui, à l'heure où il fallait le réveiller. Ainsi, pendant que, dans le Vatican, tout le monde goûtait un repos bien nécessaire, si quelqu'un avait pu regarder à la seule fenêtre où une lumière brillait encore, il aurait vu ce vénérable vieillard penché sur son travail, en face du crucifix, d'une image de Notre-Dame du Bon Conseil et d'une statue de saint Michel, laissant passer les heures, oubliant le poids des années, les fatigues de la veille et celles du lendemain, pour tracer une de ces leçons que les générations à venir apprécieront mieux que nous, levant les yeux de temps en temps sur l'image de Celui qui passait aussi ses nuits dans les veilles et la prière, après ses laborieuses journées.

Quelle lumière a rejailli du Vatican sur l'univers chrétien ! Quel cœur catholique en pensant à ce vieillard vénérable qui porte en son âme le soin de toutes nos âmes et le souci du salut de l'Église, ne priera Dieu de garder longtemps encore celui qui est en ce moment pour toute la catholicité : *lumen in calo!*

(1) Cf. chapitre sur l'Allemagne. — « Dans une série d'encycliques, dont chacune a été un événement pour le monde catholique, Léon XIII semble avoir éclairé toutes les directions de la vie morale, intellectuelle et sociale, et, par la dernière encyclique *Immortale Dei*, il a, sur les rapports de l'Église et de la société civile, éclairé nos intelligences de lumières admirables, et ouvert nos yeux sur des maux si profonds qu'il nous est permis d'en être émus, mais non de nous y résigner. » Cardinal-archevêque de Lyon. — Pour le résumé de l'encyclique *Immortale Dei*, voir *Revue catholique des institutions et du droit*, 1886, n° 11, p. 368-369.

## CHAPITRE XVII.

### LES NOCES D'OR DE LÉON XIII.

Grands triomphes pour la papauté! — Tous les peuples s'apprentent à célébrer le jubilé de Léon XIII, qui doit dépasser en magnificence les grandes fêtes de Berlin et de Londres. — Partout on travaille pour l'exposition et on organise des pèlerinages. — Adresse de la Hongrie et réponse du souverain pontife. — Allocution au concile plénière. — Le duc de Norfolk au Vatican; la question irlandaise. — Les chefs de toutes les nations expriment leurs souhaits au saint-père. — Allége de l'Italie; le syndicat de Rome et le ministre Crispi. — Le commandeur Acquafredda présente à Léon XIII les honneurs de la messe jubilaire. — Fête du 1<sup>er</sup> janvier 1888; spectacle sublime! — Le cardinal Joseph Bacci. — Énergique protestation de Léon XIII contre la politique du gouvernement piémontais. — L'exposition vaticane. — Discours du cardinal Schiavino; réponse du pape. — Les pèlerins français; comité central de Paris. — Conclusion.

**D**ÉJÀ que nous avons terminé la première édition de la *Vie de Léon XIII*, l'illustre pontife a continué sa sublime mission avec le même dévouement et le même succès; il a défendu les prérogatives du saint-siège, les droits de l'Église universelle et l'honneur des congrégations religieuses (1); il a combattu les erreurs touchant la liberté, négocié la paix avec les souverains, condamné l'oppression sous toutes ses formes et tracé aux prêtres et aux fidèles les règles de la vie et de la perfection chrétienne; il a fondé de nouvelles églises, créé des cardinaux et placé sur les autels des saints et des bienheu-

(1) Voir l'encyclique aux évêques de Hongrie, *quod multum*, la constitution *Humanæ salutis Auctor* sur la conclusion du schisme de Goa, le bref *Dolemus inter alia* en faveur des Jésuites, le bref *Tui obsequii significantiones* adressé au supérieur général de St-Sulpice, l'encyclique *Sapientiæ christianæ*, etc., etc.

CH. IX (1). Mais dans cette série d'actions glorieuses un fait domine tous les autres et captive l'admiration du monde entier : nous voulons parler des *noces d'or*.

Cette fête de famille, célébrée au Vatican en présence des ambassadeurs de toutes les puissances, excepté du Piémont, est un triomphe peut-être sans égal dans l'histoire de l'Église. C'est pourquoi dans les intérêts du christianisme et pour l'honneur du saint-siège, nous allons raconter les principales circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la solennité du 1<sup>er</sup> janvier 1888.

## I.

Dans le cours de l'année 1887, l'empereur Guillaume et la reine Victoria ont reçu, de leurs peuples, de touchants témoignages de respect et d'affection; mais les manifestations de Berlin et de Londres n'ont pas eu l'éclat des ovations de Rome. Ainsi la Providence qui veille sur son Église, a montré par un contraste si frappant la vitalité et la force du pontificat romain.

Déjà Léon XIII avait eu sa part dans les fêtes de Berlin. Quand, au mois de mars, l'empereur d'Allemagne entra dans sa quatre-vingt-onzième année et que tous ses sujets s'unissaient d'esprit et de cœur pour fêter ses noces d'or, tous les souverains du monde, le pape à leur tête, s'empressèrent de députer en Prusse ou des membres de leurs familles ou des ambassadeurs. Dans ce glorieux cortège, le légat ne fut ni le moins remarqué, ni le moins honoré; l'Allemagne commençait dès lors à rendre hommage au prisonnier du Vatican et à reconnaître en lui l'arbitre de la justice et de la paix.

Peu de mois après, la reine Victoria fêtait à son tour le cinquantième anniversaire de son couronnement. Léon XIII devait aux millions de catholiques répandus dans ses États de conserver avec elle des relations de courtoisie. Le légat porteur

(1) Sur les décrets de canonisations et de beatifications, voir l'*Osservatore Romano* du 3 novembre et l'*Univers* du 5 novembre 1887.

de sa lettre de félicitation, prit place dans une réception solennelle, à la tête du corps diplomatique, et renoua des relations interrompues depuis deux siècles avec le cabinet de Saint-James.

L'enthousiasme stimula le zèle des catholiques. Le comité italien établi à Bologne, sous la haute protection du cardinal Parocchi et sous l'habile direction du commandeur Acquaderni, l'âme des grandes entreprises, résolut de tout préparer dignement pour les cérémonies de 1888.

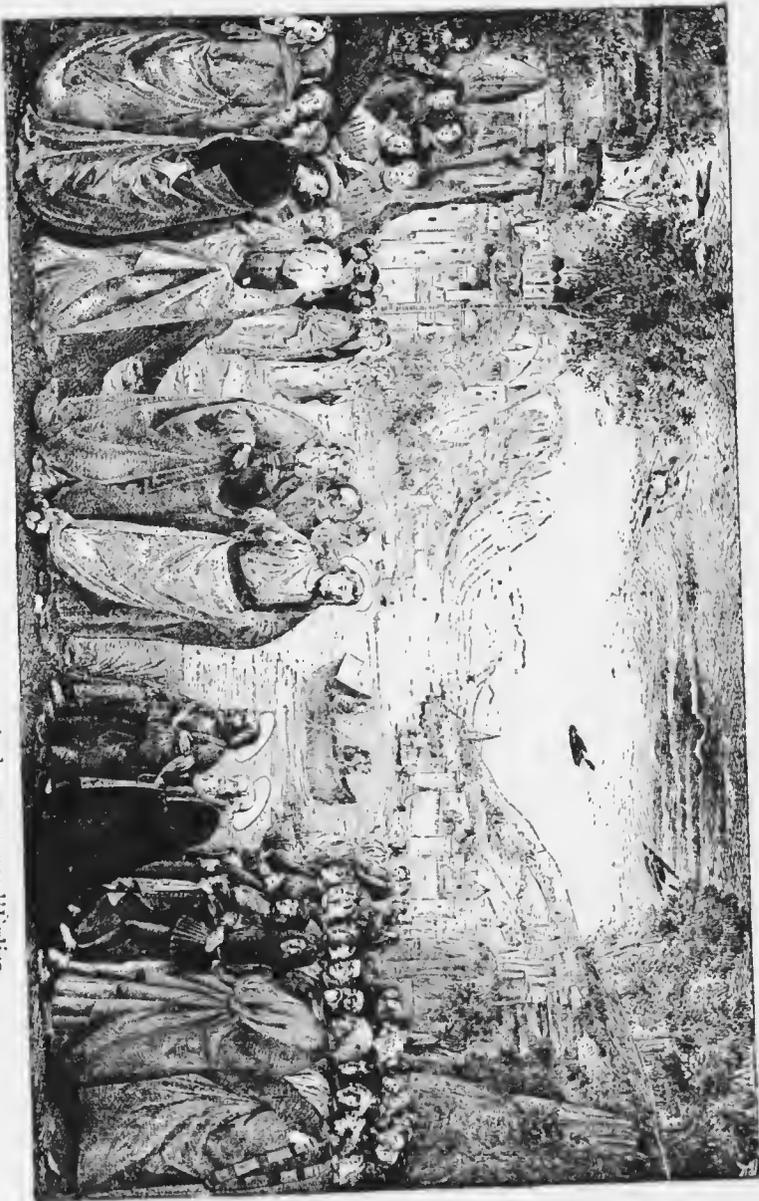
Une revue mensuelle, intitulée *Le Jubilé sacerdotal du souverain Pontife Léon XIII*, fit connaître le saint-père, en publiant dans chacune de ses livraisons un ou deux chapitres de sa biographie. Elle adressa aussi un appel général aux fidèles du monde entier, leur indiquant la manière de coopérer dans la mesure de leurs forces à l'œuvre commune. On émit en même temps l'idée de faire une modeste offrande au pape, afin de participer à son intention dans la messe qu'il devait dire le 1<sup>er</sup> janvier. De plus, on forma le projet d'une exposition à laquelle les arts et l'industrie de tous les peuples apporteraient leur concours; projet timidement soumis d'abord à l'opinion publique, mais destiné à obtenir un succès prodigieux. Le comité central de Bologne fut immédiatement secondé par celui de Rome, et bientôt le mouvement se transmit à toutes les villes de l'Italie et aux autres contrées de l'Europe, aux deux Amériques, à l'Australie, à l'archipel indien, au Japon, à la Chine, à la vaste péninsule de l'Indoustan, aux diverses Missions de l'Asie et de l'Afrique.

Dans le but de réaliser une pensée si féconde, un comité spécial s'établit à Rome même et choisit pour président le cardinal Schiavino (1). Des sous-comités s'organisèrent dans les principales villes d'Italie, et le génie de cette nation qui avait languï sous le règne du sensualisme révolutionnaire, parut se vivifier au premier souffle venu du Vatican.

Le souverain pontife, en voyant les proportions que prenaient ces préparatifs, manifesta aux personnages influents de son entourage qu'il attendait, avant tout, de la grande famille catholique des secours pour le soutien des missions

(1) Le cardinal Schiavino a été enlevé par la mort à l'affection de Léon XIII.

I. Election. Jésus confie à saint Pierre le pouvoir de gouverner l'Église.  
Presque du Pérugin, à la chapelle Sixtine.



étrangères et le soulagement des milliers de prêtres et de religieux que la révolution avait dépourvus (1). Sa pensée fut comprise; mais tout en se disposant à lui fournir des moyens pécuniaires pour ses œuvres de charité, on résolut de lui offrir, comme cadeaux de bonne fête, les plus riches productions de l'industrie et de l'art modernes.

Les pèlerinages nationaux s'organisèrent aussi sur une large échelle en Europe et dans les deux Amériques. On se demandait en 1877, pendant que les étrangers affluaient à Rome et inondaient chaque jour la basilique de Saint-Pierre et les salles immenses du Vatican, si jamais la catholicité offrirait à un autre pontife des hommages pareils à ceux que recevait Pie IX sur les bords de la tombe. Dix ans se sont à peine écoulés, et voilà que le jubilé de Léon XIII éclipsa le triomphe des Scipion et des Métellus, des Tite et des Vespasien. Le monde chrétien est à genoux aux pieds du successeur de Pierre.

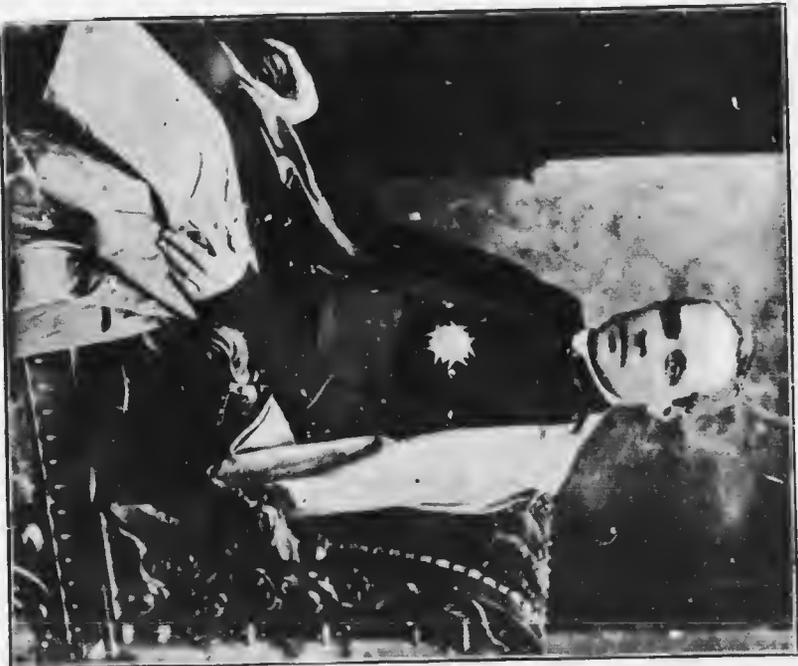
Cependant des raisons graves permettaient de douter et du succès de l'Exposition jubilaire, et de l'éclat des pèlerinages, et de la générosité des offrandes. La crise était grande et universelle; des deux côtés de l'Atlantique, l'industrie et le commerce étaient en souffrance, et on redoutait une guerre européenne avec l'effrayante perspective de douze millions de chrétiens en armes, non pour repousser une invasion de mahométans ou de barbares, mais pour s'égorger entre eux. Malgré tout, les événements justifiaient la confiance des catholiques et étonnèrent tous ceux qui croyaient la papauté à jamais déchue de sa puissance temporelle et dépourvue de son prestige aux yeux mêmes de ses propres sujets.

La première nation qui envoya ses fils en pèlerinage solennel à Rome, fut la France. Plus de mille ouvriers, députés de tous les cercles catholiques et conduits par Son Éminence le cardinal Langénieux et par M. le comte Albert de Mun, allèrent, la bannière de la Croix déployée, dire à Léon XIII que la fille aînée de l'Église n'avait oublié ni la foi de saint Louis ni l'héroïsme de Jeanne d'Arc.

(1) Le saint-père a donné 500,000 francs aux missions étrangères à l'occasion de son jubilé.



**LE DOCTEUR LAPPONI**  
Le Maître de la Faculté de Médecine de Turin



**MONSIEUR CAGLIANO**  
Monsieur Cagliano de la Sacristie : qui seul est chargé des affaires  
diplomatiques du Pape



CARDINAL VINCENT VANUTELLI  
Chanoine à Metz, évêque pour six ans de la Meuse, du Jura, et de la For.



CARDINAL SÉBASTIEN MARTINELLI  
Secrétaire Délégué Apostolique aux États-Unis.

Les clubs-anticléricaux de Rome s'indignèrent, mais inutilement, de voir ces représentants de la classe laborieuse s'agenouiller attendris devant le tombeau des saints Apôtres, faire retentir sous le dôme de Michel-Ange les vieux cantiques de l'ouvrier français, recevoir le pain des forts à l'autel de la Confession avec une ferveur victorieuse du respect humain, puis se présenter ensuite au souverain pontife, qui était heureux d'accueillir et de bénir de tels enfants (1).

La Bavière eut, à peu près en même temps, une fête nationale en l'honneur de Léon XIII. Les représentants de toutes les classes furent conviés à une assemblée générale à Munich, dans la grande salle du cercle catholique que des artistes distingués avaient décorée pour la circonstance. Les musiciens les plus renommés voulurent contribuer à cette fête de famille. L'archevêque de Munich et le nonce apostolique y présidèrent, entourés des corps de l'État. Ce fut un enthousiasme indicible qui, à plusieurs reprises, se manifesta par des applaudissements chaleureux. Cet enthousiasme éclata surtout quand le baron de Franckenstein, chef du parti catholique en Bavière et président du comité organisateur de la fête, rappela les traditions de son pays et cette foi vivante qui a su résister aux séductions du libéralisme moderne. Alors toute l'assemblée se leva comme un seul homme pour protester de son patriotisme et de son dévouement. Léon XIII répondit par l'encyclique *Officio sanctissimo* qu'il adressa, le 22 décembre 1887, aux archevêques et aux évêques de Bavière. Ce document qui atteste une fois de plus l'habileté et le tact avec lesquels le souverain pontife sait parler à l'intelligence et au cœur des peuples catholiques, semble annoncer la paix religieuse dont l'encyclique aux archevêques et aux évêques de Prusse a été l'heureux présage en 1886.

Il faut gagner ainsi les nations chrétiennes par leurs plus saintes et leurs plus vives affections, et les exciter à défendre leur plus précieux héritage, la foi pour laquelle leurs ancêtres

(1) Le pèlerinage des ouvriers fut reçu par Léon XIII le 16 octobre 1887. Voir *l'Univers*. Le 20 novembre suivant, un autre pèlerinage français, venu de Coutances et de Bayeux, eut le bonheur d'assister à la messe du saint-père et d'être admis à une audience pontificale.

ont tant travaillé et tant souffert. Dans cette union, que Léon XIII appelle de tous ses vœux, consiste surtout la force invincible qui sauvera le christianisme des assauts de la révolution et du matérialisme scientifique.

La Hongrie avait déjà reçu, lors du centenaire de la libération de Pesth, un témoignage de la haute sympathie du chef de l'Église: elle voulut exprimer sa reconnaissance par une manifestation solennelle de sa piété filiale. Le 30 novembre 1887, un pèlerinage national, le cardinal Simor en tête, traversa Rome, qui fut étonnée de voir cette belle race de Madgyars aux riches costumes et aux allures guerrières, prendre le chemin du Vatican au lieu de se rendre au Quirinal. Ces nobles étrangers, les premiers qui marchèrent sur les traces des ouvriers français, représentaient les familles les plus anciennes et les noms les plus illustres de la Hongrie. Léon XIII leur donna audience dans la salle Ducale, où étaient réunis un grand nombre de cardinaux et d'évêques. Mgr Simor lut en langue latine un beau discours qui émut visiblement le souverain pontife. Puis il présenta au saint père les comtes Zicky, Szapary et Cziraky, porteurs de l'adresse officielle. Cette adresse, écrite sur velin, était enfermée dans une boîte en cristal de roche. Le tout était contenu dans un riche écrin blanc, orné de dessins en émail et portant les armes pontificales entrelacées avec les armes de la Hongrie. Ensuite le cardinal-primat déposa aux pieds du pape onze volumes reliés avec magnificence et contenant les signatures autographes d'un million huit cent mille catholiques des divers diocèses du royaume. Les évêques hongrois vinrent l'un après l'autre offrir au pape, dans des bourses brodées d'or, l'aumône de leurs fidèles pour la messe jubilaire du 1<sup>er</sup> janvier. Suivait une nombreuse députation de la grande société nationale de Saint-Étienne. Son président portait au saint-père non seulement une somme considérable pour le denier de saint Pierre, mais une liste des livres édités aux frais de la société et des exemplaires richement reliés de tous ces ouvrages. Rien ne pouvait être plus agréable au Vicaire de Jésus-Christ que ces publications religieuses, fruits de la foi et du zèle d'un peuple qui travaille à propager les doctrines évangéliques parmi

toutes les classes et à défendre le dogme et les institutions du catholicisme contre les attaques de l'incrédulité moderne.

Les dames hongroises furent aussi présentées à Sa Sainteté. Enfin tous les pèlerins eurent l'honneur d'être admis au baisement des pieds. Il y eut pour chacun une parole gracieuse, une marque de paternelle affection et un compliment délicat. Ces généreux pèlerins ne pouvaient s'arracher du lieu où le saint père les avait accueillis avec une joie et une tendresse si pleines d'émotion. Leur reconnaissance se manifestait par des cris enthousiastes, et le bon pape ne cessait d'y répondre par de nouvelles bénédictions.

Cette fête a été suivie d'une longue série d'ovations, et tous les peuples ont acclamé le chef de l'Église universelle, le docteur infailible de la vérité, le souverain spirituel de plus de deux cents millions de fidèles, le seul roi temporel légitime de cette Rome qui doit à ses pontifes ses plus beaux titres de gloire (1).

Nous devons au monde catholique de ne point passer sous silence la réponse que fit Léon XIII à l'adresse présentée par les magnats de Hongrie au nom de toute la nation : « Chers fils, dit-il, votre présence ici, en ce moment, nous cause une grande joie à l'approche du cinquantième anniversaire de notre sacerdoce, que la bonté du Dieu conservateur va bientôt nous permettre de célébrer. Car votre attitude seule exprime ce que votre cardinal-primat vient de dire avec effusion, en un langage si élevé. En vérité, cette expression noble et éloquente de vos sentiments nous donne une vive consolation au milieu de tant de choses qui nous accablent de soucis. Pendant que vous évoquiez les souvenirs de votre passé national, nous semblions retrouver en vous les vertus qui distinguaient vos aïeux : vertus que, dans la bonne et la mauvaise fortune, la Hongrie a su garder telles qu'elles avaient brillé à l'origine même de votre nation, alors que votre glorieux apôtre, saint Étienne, eut en jetant les fondements de la constitution de son royaume, devoir chercher la consécration de

(1) Voici la liste des souverains, des princes, des présidents de corps d'État qui ont offert des présents à Léon XIII. à l'occasion du jubilé : catholiques, 46; chrétiens non catholiques, 16; infidèles, 4.

son œuvre auprès de ce siège du Prince des Apôtres. Nous avons donc plus d'une raison de vous féliciter de cette constante fidélité dans votre soumission et dans votre dévouement envers le siège apostolique. Si ce dévouement, en effet, a été pour votre nation, dans tous les siècles passés, une source si abondante de salut, comme on vient de le dire, vous devez vous attendre avec une entière confiance, bien-aimés fils, à en recevoir une égale et même une plus grande mesure de bienfaits dans tous les temps à venir.

« Il y a dans l'institution de la papauté une vertu divine et vivante, destinée de sa nature à opérer infailliblement le salut des peuples. Et il ne peut en être de cette institution comme des autres choses purement humaines : elle ne peut ni périr ni se transformer. C'est ce privilège que les ennemis de l'Église nient hautement, dans l'effort qu'ils font pour enlever à la religion catholique et au pape, vicaire de Jésus-Christ, les cœurs des hommes, et pour répandre au loin le feu de cette guerre dont nous avons à éprouver les plus grandes ardeurs. Leurs projets aboutissent néanmoins, comme tout le monde le voit, à un médiocre résultat. Grâce à Dieu, l'amour de la religion et le dévouement profond au saint siège sont toujours vivants dans les cœurs; oui, ils y vivent et y croissent, profondément enracinés qu'ils sont, surtout dans l'âme du peuple.

« Vous en avez la preuve dans le zèle que l'on déploie de toutes parts afin de préparer la célébration de notre jubilé sacerdotal, dans ce concert merveilleux et spontané des volontés, dans cette multitude et cette variété inouïe d'offrandes que tout l'univers s'empresse de déposer aux pieds du pape. »

Léon XIII parle ensuite de l'encyclique à laquelle le cardinal Simor a fait allusion dans son discours. Le saint-père, profitant de la circonstance, recommande de nouveau d'observer fidèlement la règle de conduite qu'il a tracée au peuple fidèle de la Hongrie et à ses guides, soit religieux, soit laïques. « Efforcez-vous, ajoute-t-il, d'emporter comme fruit de votre pèlerinage à Rome, capitale de la chrétienté, et à l'anguste tombeau des saints apôtres Pierre et Paul, la résolution d'être de plus en plus dignes de vos vœux. Que l'amour de l'Église s'accroisse en chacun de vous, avec la soumission à l'au-

torité du saint-siège; que votre zèle à pratiquer tous les devoirs de la vie chrétienne se montre plus ardent. »

Quelques jours avant l'arrivée des pèlerins hongrois, le saint-père réunit le sacré-collège (1). Il lui parla d'abord des préparatifs que l'on faisait pour son jubilé sacerdotal. Il remercia Dieu du fond de son cœur de l'avoir conservé jusqu'à ce jour, et jetant un regard sur l'univers, il dit avec l'accent de la joie la plus vive : « Les hommes de toutes les classes sociales et de toutes les contrées rivalisent les uns avec les autres, et en public et en particulier, pour nous combler des témoignages de leur respect, par des députations, des pèlerinages librement entrepris chez les peuples des contrées les plus lointaines, par le nombre infini de présents qu'ils nous envoient et dont on peut dire avec la plus entière vérité que la valeur de l'objet et le travail artistique sont seulement surpassés par l'affection des donateurs. En tout cela éclatent d'une manière admirable la bonté et la puissance de notre Dieu. Il donne à son Église des forces et une vertu proportionnées aux épreuves de l'heure actuelle; il console ceux qui luttent pour glorifier son saint nom, et il sait, par les voies mystérieuses de sa providence, tirer des maux mêmes une riche compensation en bien. Nous y voyons aussi resplendir la gloire de l'Église. Elle éprouve en tout cela les effets de cette puissance divine à laquelle elle doit la naissance et la vie; elle voit se manifester clairement l'Esprit-Saint qui la gouverne et l'anime, fondant les intelligences et les volontés des fidèles dans une parfaite union entre elles et avec le Pasteur suprême.

« Nous devons l'avouer, vénérables frères, en votre présence, à la gloire de Dieu et de son Église, toutes ces manifestations nous causent un grand bonheur. Nous le disons hautement : notre cœur est profondément touché de ces nombreuses et éloquentes preuves d'attachement que nous recevons de la part des peuples chrétiens. Nous ne saurions jamais l'oublier. »

A cette allégresse se mêle une tristesse profonde occasionnée par la conduite du gouvernement piémontais : « Ah! bien

(1) Consistoire du 25 novembre 1887.

différents sont les motifs qui font agir les ennemis de l'Église au milieu de cette nation catholique. Au lieu de montrer de l'ardeur à trouver des moyens de conciliation, ils ne sont occupés, sous le prétexte du droit national, qu'à faire la guerre à l'Église. Ils n'hésitent pas, dans leurs outrageants discours, à enflammer contre le saint-siège les passions populaires. Ils viennent de nous causer, à nous et à tous les catholiques, une nouvelle et cruelle douleur. »

Le saint-père fait allusion aux deux lois néfastes du parlement italien contre les droits sacrés de l'Église : l'une abolit dans toute l'Italie le droit immémorial de percevoir les dîmes ; l'autre enlève à l'Église ses propriétés immobilières et attribue aux laïques seuls le pouvoir de les administrer. C'est la spoliation à peu près complète (1). Et cependant le ministère Crispi ne s'en tiendra point là, et ces mesures vexatoires ne seront pas le dernier mot de la révolution antichrétienne. Le roi Humbert, qui connaît les tendances et les vues de son premier ministre, sanctionne tout en signant les lois et les décrets. De plus, la campagne entreprise en Italie, comme en France, dans le but de laïciser les écoles, est poussée avec une vigueur égale. On paraît même décidé à recourir à des voies plus vigoureuses pour enlever aux catholiques les derniers restes de leurs libertés religieuses et civiles. En un mot, le gouvernement piémontais semble prendre à cœur de mêler l'amertume à cette coupe de bonheur que toutes les autres nations chrétiennes s'efforcent de faire déborder.

Il est facile de comprendre l'émotion du sacré collège, quand le saint-père, après avoir énuméré ses sujets de plainte, conclut en ces termes : « Voilà, vénérables frères, les maux que nous signalons dans cette circonstance solennelle, et à vous et au monde catholique, priant Dieu en même temps qu'il daigne modifier la situation politique de l'Italie, et qu'il fasse contribuer efficacement au vrai bien et à la vraie gloire de la patrie les projets et les actes de tous ses enfants.

« Au surplus, vénérables frères, nous mettons toute notre

(1) Le pape, malgré sa détresse, a distribué une somme de *cent quarante mille francs* aux pauvres de Rome, à l'occasion de son jubilé. Voir la *Lettre* adressée au cardinal Parocchi, le 25 décembre 1887.

confiance dans la puissance et dans la bonté divines. Dieu, du haut de sa sainte montagne, voit les afflictions de son peuple : et, bien qu'il tarde à manifester la force de son bras, il ne manquera point, au temps fixé dans ses conseils, d'apporter à son Église le secours opportun. »

En dehors de l'Italie, les fêtes jubilaires devaient rapprocher du saint-siège, non seulement les États catholiques qu'une fausse politique avait rendus indifférents ou à peu près hostiles, mais aussi les puissances que le schisme et l'hérésie avaient, depuis des siècles, arrachées violemment au centre de l'unité. L'Angleterre, nonobstant ses préjugés traditionnels contre la cour de Rome, avait reçu le légat du pape avec des honneurs exceptionnels, lors du jubilé de la reine Victoria. Dès le commencement de décembre 1887, les journaux semi-officiels de Londres annoncèrent que le duc de Norfolk, premier pair de la Grande-Bretagne, allait être chargé d'une ambassade auprès de Léon XIII. En effet, le 17 du même mois, le noble personnage et sa suite étaient admis par le pape à une audience solennelle. Le duc remit à Sa Sainteté une lettre autographe de la reine, et, au nom de Sa Majesté, il félicita Léon XIII à l'occasion de son jubilé et le complimenta sur ses grandes qualités de pontife et de médiateur. Le pape, dans une réponse gracieuse mais réservée, remercia la souveraine de la liberté accordée aux catholiques dans les vastes États de la Grande-Bretagne (1). On devinait, dans le monde politique, que le cabinet anglais, tout en faisant peser sur la malheureuse Irlande une loi de répression impitoyable, avait consulté Sa Sainteté sur les meilleures mesures à prendre pour arriver à la pacification ; c'est pourquoi, on attachait un si vif intérêt et au discours de l'ambassadeur extraordinaire et à la réponse du pape. Les Irlandais regardaient avec défiance la mission du duc de Norfolk. Ils auraient préféré qu'on les laissât défendre seuls leur autonomie nationale. Ils comptaient sur l'énergique résolution que leurs évêques, leurs prêtres et l'élite de la population avaient prise de tout souffrir pour protéger contre les lois de lord Salisbury les restes de

(1) Voir *l'Unitas* des 17, 21 et 22 décembre 1887.

la race celtique; ils voyaient aussi avec joie que l'opinion publique, même dans la Grande-Bretagne, devenait de jour en jour plus favorable à leurs revendications.

Leon XIII se trouvait dans une situation délicate. D'une part, la cause de l'Irlande opprimée ne pouvait pas lui rester indifférente; d'autre part, il devait se réjouir de voir le gouvernement britannique se rapprocher de la papauté et honorer le chef de l'Église par une ambassade solennelle.

Le duc de Norfolk, après avoir rendu compte à Londres de son ambassade auprès du Vatican, se mit de nouveau en route pour Rome. Ce voyage subit émut un peu l'opinion. Cette fois, cependant, le noble personnage se proposait un but ostensiblement religieux. Interrogé à son passage en France il aurait répondu qu'il allait à Rome uniquement pour offrir au saint-père les hommages et l'offrande du cercle catholique de la Grande-Bretagne, dont il est président. Ce fut, en effet, avec les députés de ce cercle et un nombreux concours de pèlerins anglais, qu'il obtint une audience le 26 décembre (1). Mais, malgré ses dénégations formelles, plusieurs persistèrent à dire qu'il était chargé par le gouvernement de présenter au pape une nouvelle proposition relative à la question irlandaise. Nous savons aujourd'hui ce qu'il y avait de vrai dans cette rumeur publique.

La Prusse s'associa comme l'Allemagne aux manifestations universelles. Le lendemain de Noël, il y eut à Cologne une fête en l'honneur du pape. Léon XIII y fut d'autant plus sensible qu'il avait travaillé avec plus de zèle à procurer à l'Allemagne le bienfait de la paix religieuse et les fruits durables d'une vraie liberté. La ville de Cologne n'avait rien négligé pour que la fête fût magnifique. Dès les premières heures du jour, les cloches de toutes les églises invitèrent les fidèles à la solennité qui devait avoir lieu dans la cathédrale gothique, l'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'art chrétien. Le vaste édifice fut trop étroit pour contenir la multitude accourue de tous les pays voisins. Plus de cent confréries et corporations avec leurs

(1) Dans l'audience du 26 décembre 1887, le duc de Norfolk offrit personnellement au pape un don de 300,000 francs.

bannières et douze corps de musiciens prirent part à la procession, que présidait M<sup>sr</sup> Krementz avec son chapitre métropolitain, l'élite du clergé régulier et séculier de la ville et les élèves



La vie religieuse et la prédication. Saint Antoine de Padoue démontre la présence réelle.

du grand et du petit séminaires. On remarquait dans le défilé toutes les autorités civiles et militaires, tous les corps de l'État qui s'étaient fait un devoir de paraître au premier rang parmi les enfants dévoués de Léon XIII. La messe pontificale et le

*Te Deum* terminés, la procession se rendit au palais municipal. Là, dans la vaste salle d'honneur, décorée pour l'occasion, M. Reichensperger, si connu par son opposition au *ulturkampf*, présida la fête civile, et l'avocat général, M. Sieger, fit l'éloge de Léon XIII. Le soir, la cité entière fut illuminée.

Les autres villes catholiques de l'Allemagne voulurent aussi manifester leur attachement au saint-siège. Aix-la-Chapelle, Bonn, Trèves, Crefeld, Munster, Dusseldorf rivalisèrent avec Cologne. Mayence déploya un zèle tout spécial, grâce à la direction de son évêque et à la sympathie des autorités. A Carlsruhe, le ministre d'État, M. Reyenhauer, présida la fête qui fut célébrée dans une vaste salle où plus de quatre mille personnes acclamèrent Léon XIII. A Breslau, le prince-évêque, M<sup>sr</sup> Kopp, qui a si heureusement travaillé à la pacification religieuse de la Prusse, se distingua le jour de la Saint-Étienne, par l'éclat qu'il fit donner aux solennités religieuses et civiles. Le soir il conviait à un banquet 250 des personnages les plus éminents de la province.

Pendant que les nations où le protestantisme domine, s'empressaient de fêter les noces d'or de Léon XIII, un fâcheux incident se produisit à Rome même et vint tout à coup surexciter l'opinion. Le maire ou syndic de la ville se rendit au Vatican, et pria le cardinal viceire d'offrir à Sa Sainteté les hommages et les vœux du conseil municipal et des catholiques de Rome. Cet acte de simple courtoisie provoqua la colère du premier ministre, M. Crispi, qui manda le syndic, lui adressa de vifs reproches et le fit révoquer immédiatement par un décret royal. Ce décret parut le vendredi 30 décembre, et remplit de consternation la population catholique de Rome et les milliers d'étrangers accourus pour les fêtes jubilaires. On affirmait que le roi Humbert avait lui-même encouragé le syndic à faire sa démarche au Vatican. Mais le premier ministre était, de son côté, bien connu pour ses principes antimonarchiques et son hostilité contre le chef de l'Église. Il devait à ces principes et à la maçonnerie juive, maîtresse de Rome et de l'Italie, de frapper un grand coup devant les représentants des puissances et les pèlerins de toutes les nations; ce coup allait être une déclaration de

guerre à outrance contre la papauté, au moment même de son apo théose dans la personne de Léon XIII. Le roi du Piémont, porté au Quirinal par l'invasion révolutionnaire, ne pouvait rien contre la volonté de M. Crispi. Il y eut donc un moment de pénible incertitude. On se demandait si Saint-Pierre et le Vatican seraient protégés, le premier jour de l'an, contre l'impiété, et si le gouvernement allait répondre de la paix publique et de la sûreté du pape et des pèlerins. Mais, malgré le mauvais vouloir du ministre, il fallut respecter les droits des catholiques et céder devant l'opinion. À la dernière heure, la préfecture de Rome promit au saint-père de maintenir l'ordre aux abords du Vatican et jusque dans l'intérieur de la basilique. Elle observa loyalement sa promesse.

L'heure solennelle approchait. Rome était remplie de pèlerins. Une quarantaine de cardinaux, plus de deux cents archevêques et évêques, des milliers de prêtres et de fidèles apportaient au pied du trône apostolique des adresses de félicitation et de riches offrandes. Tous espéraient le bonheur d'une audience, d'une bénédiction, d'une parole d'affection, d'encouragement pour eux-mêmes et pour les absents qui avaient si généreusement contribué aux préparatifs de cette fête de la catholicité. Si le pape eût été libre de franchir le seuil du Vatican, de se montrer à ses enfants bien-aimés, de parcourir les rues de Rome, comme le faisait Pie IX avant la journée néfaste du 20 septembre 1870, la joie et l'enthousiasme n'auraient pas connu de bornes.

Léon XIII n'écoutait point la fatigue et semblait oublier les soins que réclamait sa santé. Le vendredi 30 décembre, il reçut le cardinal Schiaffino et la commission internationale du jubilé. Le commandeur Acquaderni de Bologne, dont le zèle intelligent et infatigable avait été couronné d'un plein succès, lut une adresse au nom de tous et présenta au saint-père deux millions soixante-dix mille francs pour les honoraires de la messe du 1<sup>er</sup> janvier. Cette somme, formée de petites cotisations de cinquante centimes, représentait l'oblation volontaire de plus de quatre millions de fidèles qui sollicitaient une part spéciale dans les intentions du souverain pontife, célébrant

l'auguste sacrifice, le jour de ses nocés d'or. Rien n'était plus capable de toucher le cœur paternel de Léon XIII.

Un autre sujet d'allégresse était réservé au souverain pontife. Le 31 décembre, les négociations engagées entre le saint-siège et la Confédération colombienne se terminèrent par un concordat. Le cardinal Rampolla, au nom de Léon XIII, et le général Velez, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Colombie, apposèrent leurs signatures à ce traité de paix religieuse. Ce fut un événement heureux pour la république de l'Amérique du Sud, qui, dans les dernières années du règne de Pie IX, avait été menacée d'un schisme total, sous l'influence néfaste et tyrannique de la franc-maçonnerie. Nous savons comment la république de l'Équateur a voulu rivaliser avec la Colombie pour répondre aux vœux du saint-père.

Au soir de cette belle journée, pendant que le saint-père essayait de prendre un peu de repos pour se préparer aux fatigues du lendemain, le télégraphe lui apporta de Gatchina la dépêche suivante de l'empereur Alexandre III : « Très Saint-Père, je prie Votre Sainteté d'accepter mes sincères félicitations, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans le sacerdoce de l'Église à laquelle son glorieux pontificat a su rendre de si éclatants services. Désireux d'assurer les intérêts religieux de mes sujets du rite catholique romain, je ne doute pas que la haute sagesse dont Votre Sainteté a donné tant de preuves ne me permette de concilier les besoins de l'Église romaine, en Russie, avec les principes fondamentaux de mon empire (1). » Les frères-du souverain, les grands ducs Serge et Paul, le chancelier impérial et le ministre de l'intérieur envoyèrent aussi leurs félicitations à Léon XIII.

La nuit du 31 décembre s'écoule lentement au gré des pèlerins de toutes les nations ; enfin, une douce lumière brille sur le Vatican et une nouvelle aurore se lève pour le pape prisonnier.

(1) Voir les adresses des autres souverains dans *l'Univers* de décembre 1887 et de janvier 1888.

## II.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1888 doit figurer parmi les plus beaux jours de l'Église (1). La préfecture de Rome, grâce à l'intervention du roi et de la reine, avait pris les dispositions nécessaires pour assurer l'ordre et la tranquillité dans les rues, aux abords du château Saint-Ange et sur la place Saint-Pierre. Les troupes pontificales se chargeaient d'empêcher tout désordre à l'intérieur de la basilique. Le pape ne se sentant pas la force de célébrer une grand'messe pontificale, on modifia le personnel qui devait composer le cortège. Les patriarches, les archevêques et les évêques, les divers corps de la prélature romaine, les camériers d'honneur de cape et d'épée, ne devaient pas figurer dans la procession. Ils allèrent, avant la messe, occuper les sièges qui leur avaient été préparés dans l'abside de Saint-Pierre. Le sacré collège seul, le chapitre de la basilique et les officiers de service précédèrent et accompagnèrent la *sedes gestatoria*. Grâce à cette mesure, on abrégéa beaucoup le temps du défilé.

Le majordome de Sa Sainteté, M<sup>sr</sup> Macchi, avait distribué trente-cinq mille billets d'invitation, et il avait pris toutes les mesures pour interdire la basilique aux personnes qui n'étaient pas munies de ces cartes d'entrée. Les portes grillées du porche avaient été fermées. Le public n'était admis que par la porte de Charlemagne, à gauche du vestibule. Les étrangers de distinction, les membres des députations, les évêques et les prélats entraient par la porte de Pie VI, à l'angle le plus rapproché du transept gauche. La garde palatine et les gendarmes pontificaux indiquaient à chacun la place qui lui était réservée. Enfin la porte Sainte-Marthe, au fond du même transept, donnait accès au corps diplomatique et à la noblesse romaine.

Des groupes nombreux de pèlerins avaient passé la nuit sous la colonnade de Bernini, soit parce que les hôtels re-

(1) M. Cornély; *Rome et le Jubilé de Léon XIII.*

gorgeaient d'étrangers, soit parce qu'ils voulaient entrer les premiers à Saint-Pierre. Après minuit, les voitures commencent à stationner dans les rues, et peu à peu la ville entière se mit en mouvement. A cinq heures et demie, les cloches de la basilique s'ébranlent et toutes celles de la ville leur répondent, annonçant au monde la grande solennité jubilaire. Déjà les pèlerins sont sur pied et s'acheminent vers le pont Saint-Ange. Le froid est vif, les étoiles brillent d'un vif éclat et se détachent sur la voûte grise du firmament. Il faut attendre quatre heures avant la cérémonie; mais, n'importe, on veut s'assurer une place convenable pour voir le saint-père à l'autel en ce jour si cher au cœur de ses enfants.

A six heures, la place Saint-Pierre est occupée militairement par la gendarmerie de la préfecture. Personne ne peut s'approcher de la basilique sans montrer son billet d'invitation. Les premiers arrivés dans l'intérieur du vaste édifice, y trouvent une atmosphère tempérée, et admirent les grandes lignes de l'édifice se dessinant à la lumière des quatre-vingt-treize lampes qui brûlent jour et nuit autour de la Confession. Les gardes qui veillent déjà dans l'intérieur, dirigent ces premiers venus vers les places non réservées. Une double balustrade destinée à protéger le cortège pontifical part de la porte qui communique avec le Vatican; elle descend la nef latérale et remonte la grande nef jusqu'au niveau des deux premiers piliers du dôme. L'espace compris dans l'immense carré formé par les quatre piliers et l'abside est réservé aux personnages d'élite accourus à la fête. Les pèlerins, munis de billets, se placent auprès de la balustrade, d'où ils peuvent voir le défilé de la procession et l'autel où le pape doit célébrer le sacrifice divin. On dirait une marée vivante dont les flots remplissent peu à peu la basilique.

A huit heures, l'intérieur présente un coup d'œil magnifique. Les piliers sont drapés de damas rouge, bordé de galons d'or. Sous le dôme, les colonnes de bronze du baldaquin s'élancent vers les voûtes, qu'illuminent les premiers rayons du soleil levant. L'autel papal, avec ses ehandeliers d'or massif et ses riches draperies, attend le grand prêtre de la loi nouvelle; pendant que les lampes, suspendues autour du tombeau

du premier des papes, scintillent toujours et symbolisent la ferveur et la foi du monde chrétien. La garde palatine avec ses plumets blancs et la gendarmerie pontificale avec ses hauts bonnets à poil, dominent la foule et se joignent aux gardes suisses et aux camériers de cape et d'épée pour maintenir le bon ordre.

Neuf heures vont sonner. Les tribunes réservées se remplissent. Ici, se rangent des dames en robes et en mantilles noires; là, des hommes portant des habits noirs et des cravates blanches. Dans la grande nef, en face des deux premiers piliers du dôme et devant la Confession, est une estrade élevée d'où le souverain pontife doit donner, après la messe, la bénédiction *Urbi et Orbi*.

Vers le fond de la basilique, est une tribune destinée aux princes et aux souverains; derrière, s'élève l'estrade d'où le grand maître de la chapelle pontificale doit diriger la musique vocale de la maîtrise et donner le signal aux trompettes et aux chantres qui sont placés dans les galeries de la coupole, à cent cinquante pieds au-dessus des spectateurs. Les chevaliers de Malte, que l'on distingue à leur armure resplendissante, occupent la tribune voisine des souverains. Cet ordre, rétabli par le pape, sert les pauvres et les malades, en attendant qu'il puisse tirer l'épée pour la défense de l'Église. L'aristocratie romaine a aussi sa place d'honneur. La vaste enceinte demi-circulaire du rond-point est pleine d'étrangers de distinction. La tribune du corps diplomatique est également au complet, au moment où l'horloge marque neuf heures. La foule a envahi les deux extrémités de la nef et des transepts. L'église de Michel-Ange, disposée pour contenir dans son enceinte les représentants du monde entier, est l'image de cette demeure éternelle où Dieu rassemble ses élus autour du trône de l'Agneau.

L'émotion gagne déjà les cœurs. L'assistance est debout et regarde vers la nef latérale et la chapelle du Saint-Sacrement. C'est par là que doit entrer le cortège pontifical. Tout à coup on voit s'ouvrir une porte à moitié cachée par des rideaux de damas. Voici les suisses de la garde avec leurs casques d'acier, leurs panaches blancs et leurs hallebardes. Suivent les ca-

mériers qui sont de service. Viennent ensuite les cardinaux en *cappa magna*. Derrière le sacré collège, s'avancent les gardes-nobles avec leurs casques d'or à plumet blanc, puis les nobles de la garde suisse ayant sur l'épaule la grande épée nue à deux mains dont se servaient leurs ancêtres, les libérateurs de l'Helvétie. La tête du cortège dépasse la chapelle du Très-Saint-Sacrement et débouche à l'extrémité de la nef, vers l'entrée du milieu, quand les rideaux de damas rouge se relèvent et laissent apparaître la *sedlia gestatoria* portée par les *bussolanti*.

Léon XIII est assis sur son trône entre deux éventails de plumes blanches; sur sa tête brille la mitre offerte par l'empereur d'Allemagne, et il est vêtu d'une chasuble d'un grand prix. Son visage, demi-transparent comme l'albâtre, est tout radieux, et dans ses traits se reflètent la joie et la tendresse d'un père; il s'incline vers ses enfants et les bénit (1). Aussitôt, dans la tribune de la maîtrise, des voix graves et sonores entonnent le *Tu es Petrus* de Palestrina, et les trompettes d'argent répondent de la coupole. On dirait l'Église du ciel s'unissant à sa sœur, l'Église de la terre. On ne peut rien imaginer de plus sublime.

A la vue du saint-père, les trente-cinq mille hommes rassemblés dans la basilique, sont saisis d'une émotion irrésistible et ne peuvent maîtriser les sentiments qui les dominent; ils laissent échapper de leurs cœurs des vivats qui couvrent la voix des chœurs et le son des trompettes: *Vive Léon XIII! Vive le Pape! Vive le Pape-Roi!* Les larmes coulent de tous les yeux. Impossible de contenir l'élan qui s'empare des pèlerins, de la noblesse romaine, du corps diplomatique lui-même. C'est une commotion électrique qui gagne tous les rangs.

Les cris de joie retentissent avec plus de force, quand la *sedlia gestatoria* arrive au milieu de la grande nef et que Léon XIII, comme une vision céleste, domine au-dessus de la foule. Le saint-père est visiblement ému, et ses lèvres semblent articuler des paroles que personne ne peut entendre, mais que

(1) Voir l'*Univers* et le *Monde*.



Saint Thomas, le prince des théologiens. Le Docteur angé-  
lique explique à Saint Louis les gloires de Marie au ciel. Fragment  
du *Couronnement de la Vierge*, de fra Angelico.

tout le monde devine. Il est emprisonné dans son palais, et tout ce qu'il y a de plus criminel et de plus vil peut l'insulter impunément; et voilà qu'il entend un écho du monde entier qui répète: « O Père, ô Pontife, ô Roi de nos cœurs, triomphez en ce jour; les princes et les peuples sont à vos pieds; les nations vous acclament et reconnaissent en vous le Vicaire de Jésus-Christ! »

Le cortège continue sa marche et Léon XIII arrivé à la Confession, descend de la *sedlia gestatoria*. La garde noble se place de chaque côté de l'autel, et la messe jubilaire commence. Le souverain pontife, humblement penché vers le crucifix, se frappe la poitrine et demande au Seigneur des seigneurs le pardon de ses fautes. Il monte ensuite les marches de l'autel. La pâleur de son visage, les larmes qu'il s'efforce en vain de comprimer et le tremblement de ses mains disent assez combien cette scène indescriptible a remué toutes les fibres de son être. L'assistance est maintenant à genoux et prie avec le pontife. Sur toute la surface du globe, à cette même heure, des milliers de prêtres célèbrent le saint sacrifice. Et ainsi le sang de l'auguste Victime coule en même temps sur tous les points de la catholicité et sollicite le salut de l'Église et la délivrance de son chef.

Au *memento* des vivants le pape s'arrête, et embrassant dans sa pensée les deux cent vingt millions d'âmes qui lui sont confiées, il les présente au Dieu des miséricordes. A la consécration, les trompettes d'argent se font entendre sous la coupole comme des voix venant du ciel, tandis que le souverain pontife élève l'Hostie sainte et le Calice du salut, et les offre à l'adoration des fidèles. Au *memento* des morts Léon XIII s'arrêta longtemps aussi. On lui avait envoyé des millions composés de sommes minimes; il voulait, à cette heure solennelle, témoigner son affection aux pieux donateurs en priant pour leurs chers défunts.

Les chants que firent entendre les maîtrises de Rome pendant cette messe, empruntèrent aux circonstances leur inspiration et leur caractère. Après l'élévation, deux chœurs, dont l'un était placé dans la coupole, mêlèrent leurs notes graves pour saluer le Dieu de l'Eucharistie. Ces chants, exé-

entés à Saint-Pierre, pour le jubilé d'un pape, rappelaient aux pèlerins de toutes les nations quelles doivent être les harmonies des cieux.

A la fin de la messe, le pontife s'agenouille devant l'autel et récite les trois *Ave Maria*, en alternant avec l'assistance; puis toutes les voix s'unissent pour répéter en l'honneur de Marie le *Salve Regina*; ensuite le pontife dit d'une voix claire et forte la belle prière qu'il a lui-même composée : il supplie Dieu, notre refuge et notre force, d'exaucer son peuple, et il conjure l'archange saint Michel de refouler au fond de l'abîme son antique ennemi dont la malice s'acharne toujours à la perte du genre humain.

La messe des nocés d'or terminée, Léon XIII entonne le *Te Deum* d'action de grâces, que continuent la maîtrise et le peuple. Ce chant est familier à toutes les nations de la catholicité; aussi plus de 30,000 voix redisent en chœur les paroles du beau cantique et remplissent le vaste édifice. Le pape, debout entre les évêques assistants, goûte chaque parole de l'hymne sainte, et, après les mots : « J'ai espéré en vous, Seigneur, je ne serai point confondu », il lit les oraisons et remonte sur la *sedlia gestatoria*. On lui enlève la mitre pour lui mettre la tiare dont le diocèse de Paris lui a fait cadeau. Le cortège défile, et le pontife-roi, assis sur son trône, promène ses regards paternels sur la multitude émue et recueillie. On place la *sedlia* sur l'estrade préparée devant la Confession, vis-à-vis de la statue en bronze de saint Pierre. Cette statue, suivant la coutume adoptée pour les solennités pontificales, est revêtue d'une riche chape en drap d'or et porte une tiare sur la tête et un anneau au doigt. Le présent et le passé se confondent dans ces augustes souvenirs, et la longue dynastie des papes s'affirme dans son immortelle durée.

Le saint père se prépare à donner la bénédiction pontificale. Toute l'assemblée se met à genoux; le sacré collège forme un demi-cercle auprès de l'estrade, puis autour des cardinaux se rangent les prélats assistants et la garde noble. Le pape ayant déposé la tiare, lit les prières prescrites dans le livre que lui présente à genoux le cardinal vicaire, Mgr Parocchi. Jusqu'aux coins les plus reculés de l'église règne le plus profond

silence. Tout le monde veut entendre les accents de cette voix qui appelle sur la terre la miséricorde et le pardon du ciel. Les yeux sont fixés sur cette majesté qui semble grandir quand elle élève et étend les bras pour bénir : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritus sancti, descendat super vos et maneat semper!* » Trois fois la main du pontife fait le signe de la croix sur les têtes inclinées. Aux dernières paroles, répond un *amen* qui sort comme un cri de reconnaissance et de bonheur du sein de la multitude.

Léon XIII reprend la tiare, et le cortège se remet en route. Mais à peine le trône apparaît-il au milieu de la grande nef, que de toutes parts éclatent de nouveau les vivats enthousiastes : « Vive Léon XIII! Vive le Pape-Roi! Vive notre Saint-Père! »

Les gendarmes, les gardes, les personnages qui entourent le pape, s'efforcent en vain d'arrêter ces manifestations. Les pèlerins accourus pour honorer leur pontife suprême, sont comme transportés hors d'eux-mêmes à la vue de cet auguste visage de pontife. Chacun, dans sa langue maternelle et avec les expressions que dicte l'ivresse de l'amour filial, salue le Vicaire du Christ, tend les bras vers lui, agite son chapeau, son mouchoir, et sanglote quand il ne peut plus parler. A mesure que le cortège pontifical s'avance vers le bas de l'église, les acclamations deviennent plus chaleureuses, et les cris de la foule se faisant entendre sur la place Saint-Pierre, se mêlent au son de toutes les cloches.

Ces milliers d'étrangers ne verront plus leur père; qu'on les laisse savourer les joies surhumaines qu'ils goûtent à cette heure à jamais mémorable. Le pape essaye en vain de contenir son émotion pendant que, tout autour de lui, ces trente à quarante mille cœurs lui disent si haut leur vénération et leur amour. Penché en avant, il répond à leurs acclamations par des bénédictions, par des gestes éloquents qui leur envoient tendresse pour tendresse. Puis il s'affaisse en arrière, pâle, les yeux fermés, priant pour ce troupeau qui vénère et acclame l'image vivante de l'éternel Pasteur des âmes.

Enfin, Léon XIII se dérochant à l'ovation la plus belle, la plus touchante que jamais pape ait reçue, descendit de son

trône dans la chapelle des *paramenti*, ou *della Picta*, se jeta sur son prie-dieu, et donna un libre cours à ses larmes. Personne n'osa interrompre la longue prière du pontife. On se contenta de dire intérieurement : « Voilà comment ce père aime ses enfants (1) ! »

Le vénérable cardinal Joseph Pecci, qui, le 1<sup>er</sup> janvier 1838, avait assisté son frère à sa première messe, dans la petite chapelle de Saint-Stanislas, au Quirinal, ne pouvait se trouver à côté de Léon XIII à l'autel de la Confession, le 1<sup>er</sup> janvier 1888. Il n'était pas loin, cependant. Vers neuf heures, il était entré dans la basilique, à demi porté par son secrétaire et escorté par des gardes suisses. Comme il devait être touché, lui aussi, de ce spectacle grandiose, de ce triomphe incomparable (2)!

### III.

Les fêtes continuèrent pendant toute l'année, et les pèlerinages ne cessèrent d'affluer au Vatican. Le mardi 3 janvier, les divers comités italiens furent reçus en audience solennelle par le saint-père dans la salle Ducale. En répondant à leur adresse de félicitation, Sa Sainteté insista sur la satisfaction particulière qu'elle éprouvait en voyant réunis autour d'elle les représentants de sa chère Italie.

L'attitude que le gouvernement avait prise, surtout dans les deux dernières semaines, imposait au souverain pontife le devoir de protester une fois de plus contre la politique du ministère et contre les calomnies de la presse révolutionnaire et officieuse : « Il n'a jamais manqué, dit Léon XIII, de fils ingrats nés au sein même de l'Église catholique, qui, méconnaissant les bienfaits insignes de la papauté, se sont donné la tâche de la combattre. Et, pour ne parler que de notre temps,

(1) Dans l'allocution consistoriale du 1<sup>er</sup> juin et dans l'encyclique *Execrante iam anno*, publiée le 25 décembre 1888, Léon XIII rappelle les douces émotions que son jubilé sacerdotal lui a procurées.

(2) Il y a quelques mois à peine, le cardinal Joseph Pecci s'est pieusement endormi dans le seigneur.

une véritable conspiration s'est faite, ourdie avec l'art le plus perfide, pour dénigrer la papauté et la représenter comme l'éternelle ennemie de l'Italie. Mais vous, très chers fils, bien loin d'accueillir cette accusation insensée, que les siècles démentent solennellement, vous venez ici donner un témoignage de respect et d'attachement à la papauté, en vous rangeant courageusement parmi ceux qui en reconnaissent l'influence bienfaisante, qui se glorifient de lui être fidèlement dévoués, et qui désirent la voir rétablie dans cette condition de véritable et souverain indépendance et de pleine liberté qui lui est due à tant de titres...

« Nous le savons bien, à cause de ces sentiments qui sont pour vous un devoir, on vous accuse de ne pas aimer votre pays, d'en vouloir, au contraire, l'avilissement et la ruine. Que cette accusation ridicule ne vous émeuve pas. La vérité, c'est que la papauté est la gloire la plus éclatante et la plus pure de l'Italie. La vérité, c'est que l'Italie, en union avec la papauté, sera la première à en éprouver la vertu salutaire, comme elle en est la plus rapprochée, et qu'en tous les pays du monde où il se trouve des populations catholiques, elle sera respectée et aimée. Au contraire, si elle est en guerre avec la papauté, il s'ensuivra des divisions et des dissensions à l'intérieur, une diminution de prestige au dehors, et de toutes parts des obstacles et des difficultés sans nombre. La vérité, c'est que les Italiens qui se rallient au pape et réclament son indépendance, non seulement font en cela leur devoir comme catholiques, mais assurent beaucoup mieux et dans une plus large mesure les vrais intérêts de leur patrie.

« Regardez bien ce qui arrive en ce moment. La simple circonstance de notre jubilé sacerdotal a ému le monde. Non seulement les catholiques et les particuliers, mais les souverains, les princes, les gouvernements et les corps publics ont voulu rivaliser pour prendre part à la fête jubilaire, et nous témoigner leurs sentiments de respectueuse affection et de haute considération. Assurément ce fait est dû à l'action de la divine Providence, qui fait servir à la gloire de l'Église les circonstances les plus simples et les instruments les moins précieux. Mais ce fait trouve sa vraie raison dans l'importance

souveraine de la papauté, de ce phare lumineux que Dieu a posé au milieu des peuples pour les guider vers le salut; de ce pouvoir universel qui est de tous les temps et de tous les lieux, qui survit et reste debout, même quand tout croule à l'entour, et qui sort des persécutions plus glorieux et plus fort.

« Quelle nation ne s'estimerait heureuse et honorée d'abriter dans son sein cette institution divine? Quelle folie, au con-

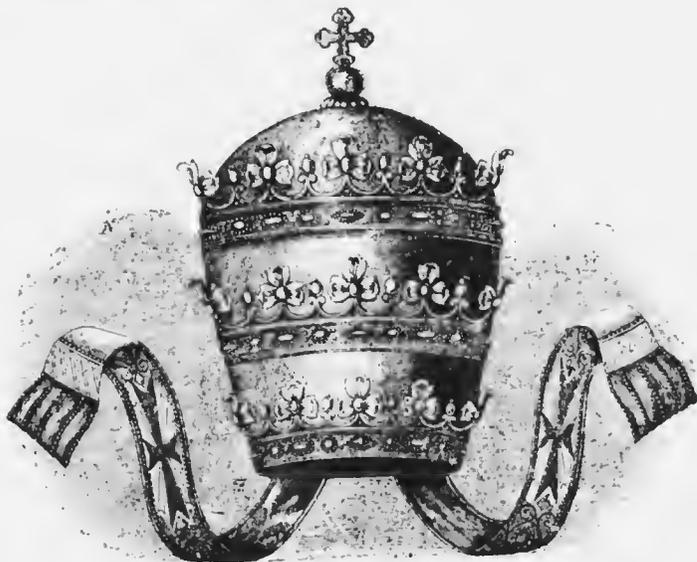


Fig. 126. — Tiare offerte à Léon XIII par la ville de Paris.

traire, de vouloir la rapetisser en faisant du mode et des conditions de son existence une question d'ordre intérieur pour un pays ou une nation! Quelle indignité de vouloir l'opprimer et l'humilier au siège même de sa vie, de vouloir mettre des obstacles à sa libre et bienfaisante action, de la réduire à des conditions de servitude et de la faire dépendre de la volonté d'une assemblée ou d'un gouvernement! A coup sûr, les catholiques du monde entier, jaloux de la liberté de leur chef et ayant à cœur la cause de l'ordre et du salut de la société humaine, ne pourront jamais le tolérer.

« Puissent ces considérations, chers fils, vous confirmer dans les sentiments que vous avez professés et vous fortifier dans la résolution d'y demeurer fidèles. Notre cœur, consolé par une démonstration si éclatante de votre foi et de votre inébranlable attachement au Vicaire de Jésus-Christ, vous embrasse avec la plus tendre affection de père, et vous souhaite tous les biens du ciel; en même temps, il ne cesse d'implorer pour l'Italie les bienfaits de la paix et de la concorde, sans porter préjudice, comme de juste, aux droits du siège apostolique et de l'Église (1). »

Le 3 janvier, Léon XIII célébra dans Saint-Pierre une messe basse pour les Italiens, qui s'y trouvèrent au nombre de 20,000. L'autel de la Chaire, au fond de l'abside, fut préparé pour cette fête, et on prit les mêmes précautions que pour la solennité du jour de l'an. Les troupes italiennes stationnèrent sur la place; tandis que la garde palatine et la gendarmerie pontificale furent chargées de maintenir l'ordre dans l'intérieur de la basilique. La cérémonie eut tous les caractères d'une grande fête. La duchesse de Toscane voulut y assister, afin d'attester par sa présence le dévouement des souverains détrônés par la révolution.

Le pape entra dans la basilique à neuf heures, assis sur une petite chaise à porteur. Il se rendit à la chapelle du Saint-Sacrement pour se préparer à la messe, puis traversa l'église vêtu du rochet et du camail de velours rouge. Il était escorté des membres de la cour pontificale, d'une douzaine de cardinaux, des gardes nobles et des camériers laïques. Les vingt mille Italiens lui firent un accueil des plus enthousiastes. Les bannières des anciennes villes étaient portées par les plus nobles personnages, comme une promesse et un gage d'union et de conciliation pour l'avenir.

Le saint père prit les ornements sacrés au pied de l'autel de la Chaire où étaient rangés les chanoines de Saint-Pierre et les cérémoniaires pontificaux. Le corps diplomatique et le patriciat romain occupaient leurs tribunes. Les membres des députations avaient aussi leurs places réservées. La multi-

(1) Voir *l'Univers* du 6 janvier 1888.

tude des pèlerins remplissait le *presbyterium* ou l'espace entre l'autel de la Confession et l'autel de la Chaire, le pourtour du dôme, le transept et une bonne partie de la grande nef. Une centaine d'évêques étaient présents. L'affluence, le coup d'œil, les chants de la maîtrise, le profond recueillement de la multitude, la touchante piété du souverain pontife, les acclamations de la foule offraient un spectacle sans égal à tous ceux qui n'avaient pas assisté à la fête du 1<sup>er</sup> janvier.

Après la messe, le pape donna la bénédiction pontificale, et se rendit avec son entourage à la sacristie où le chapitre avait préparé un déjeuner. Le cardinal Howard, archiprêtre de la basilique, était absent pour cause de maladie; le cardinal Monaco la Valetta présida en son nom. Après le déjeuner, il présenta au souverain pontife un beau reliquaire en vermeil, destiné à recevoir une relique insigne du chef de saint Jean-Baptiste. Le pape, en acceptant ce don du chapitre, exprima la joie qu'il éprouvait de se voir dans cette grande fête de famille, entouré de l'élite de toute la péninsule. C'était pour lui une vive consolation d'être témoin de cette profession solennelle de foi catholique et de dévouement à la papauté. On distribua aux invités une notice sur le reliquaire(1).

Le souverain pontife passa de nouveau par la basilique, où les pèlerins l'attendaient. Ce fut une seconde ovation plus enthousiaste encore que les précédentes. Le cœur des Italiens s'était réveillé, si, de fait, il s'était jamais laissé aller à l'indifférence, et il ne savait comment témoigner au pape son amour et son attachement. C'est dans ces manifestations que l'âme d'une nation se retrempe et se prépare à de nouvelles luttes et à de glorieux triomphes. Les acclamations cessèrent seulement quand Léon XIII eut disparu derrière la porte du Vati-

(1) Sur l'une des faces du reliquaire on avait gravé ces vers de Léon XIII :

• Desertas Judææ oras *Baptista* pererrans,  
Tegmen cui corium; mella, locusta cibus,  
O vós errorum mersæ caligine cæca,  
Audite, ó gentes, verba salutis, ait.  
Instat summa dies; venturam judicis iram,  
Effugite: O tandem pœniteat scelerum,  
Dolete hæc gemitu et lacrymis; Numenque piate;  
Sic tutum ad cæli regna paratur iter. •

can. Les soldats qui stationnaient sur la place et entendaient se renouveler tous ces témoignages de vénération, s'unirent par la pensée aux vingt mille représentants de l'Italie. Ces pauvres enfants arrachés à des familles où la religion est en honneur, ne sont pas encore, malgré l'éducation militaire qu'ils ont reçue, du nombre de ces étrangers dont la haine de sectaire a éteint tout sentiment de respect et de soumission. Si le pape eût été libre de les bénir de la *loggia* extérieure, ils auraient mêlé leur voix à celle des vrais Romains pour saluer leur roi et leur père.

Le chef de l'Église n'est pas seulement la plus haute expression de la puissance sur la terre; il a aussi pour mission de protéger tous ceux qui s'adonnent à la haute culture de l'esprit. C'est pourquoi les sciences et les arts devaient contribuer à la magnificence de son jubilé sacerdotal.

Malgré les efforts de la commission et le concours des étrangers les plus compétents, il ne fut pas possible d'achever les préparatifs de l'Exposition pour le 6 janvier, comme on l'aurait voulu. Les envois ne cessèrent d'arriver et d'encombrer la douane, pendant les mois de novembre et de décembre, et jusqu'au jour même fixé pour l'inauguration. Le 28 décembre, 12,000 caisses avaient été reçues au Vatican, sans compter les dons innombrables apportés à Rome de toutes les parties du monde par les pèlerins eux-mêmes. Le comité central avait annoncé dans son programme que les cadeaux pouvaient être de deux sortes : les objets d'art et les objets destinés au culte; l'empressement que l'on mit à répondre à son appel eut des résultats inespérés. Les objets destinés au culte devaient être distribués, après les fêtes, aux églises pauvres et aux missions lointaines. Ces trésors permettraient ainsi à Léon XIII d'épancher sur l'univers le trop plein de sa charité apostolique. Avant la fin de l'année 1887, on comptait déjà, dans les salles du Vatican, 40,000 aubes et étoles, 50,000 chasubles; les calices et les ciboires formaient de véritables pyramides. Il aurait fallu un édifice spécial, assez vaste pour cette Exposition vraiment universelle. Mais le pape était emprisonné; il ne pouvait disposer de rien en dehors de ses appartements. Aussi, comme le nombre et la variété des offrandes surpassaient toute

attente, les membres de la commission se trouvèrent débordés.

Il était même impossible de trouver, dans l'intérieur du Vatican, un local qui permit de ranger par ordre les produits de l'art et de l'industrie de tant de contrées diverses. Toutefois, on fit des prodiges afin que l'inauguration ne fût pas retardée après le 6 janvier. La cérémonie eut lieu dans la salle de réception qui était beaucoup trop petite pour contenir les Italiens et les étrangers présents à Rome. Elle pouvait à peine recevoir 1200 personnes; or, il fallait compter l'entourage officiel du pape, le sacré collège, 300 archevêques et évêques, le corps diplomatique, le patriciat romain, plus un grand nombre d'invités.

Voici comment M. Cornély rend compte de l'inauguration : « Le trône pontifical est dressé en face d'un double escalier au sommet duquel sont placés des chœurs et un orchestre. La cérémonie a commencé à midi trente-cinq; mais, dès onze heures, la cour Saint-Damase était remplie d'équipages, les corri-

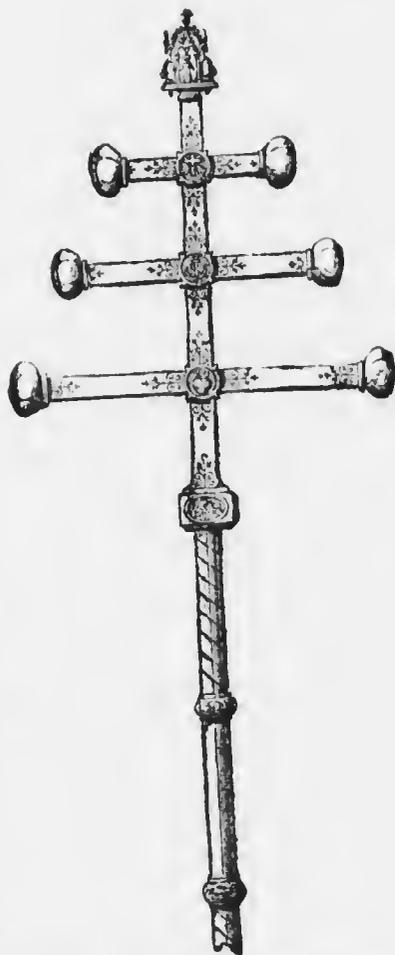


Fig. 127. — Croix pastorale offerte à Léon XIII par la chevalerie papale.

dors du musée et les loges de Raphaël étaient encombrés de prélats en costumes de toutes formes et de toutes couleurs, qui offraient comme une résurrection du moyen âge. Le service était fait par la garde palatine, les Suisses et la gendarmerie pontificale.

« Le pape est arrivé en soutane blanche, accompagné de quarante-deux cardinaux. Les chœurs ont salué son entrée; puis le cardinal Schiaffino, promoteur du jubilé pontifical, a prononcé un long discours, en italien, à la gloire du pape. Léon XIII a répondu très familièrement, son mouchoir de poche à bandes jaunes à la main, s'agitant dans son fauteuil, très vivant et de très belle humeur : il a déclaré l'Exposition ouverte (1). »

Nous empruntons au journal officiel de Rome et à d'autres sources autorisées un sommaire des discours du cardinal Schiaffino et du souverain pontife. « Le Vatican, résidence des papes, a dit Son Éminence, et Rome, la ville sacerdotale des grands et impérissables souvenirs, n'ont peut-être jamais vu, dans leurs jours de gloire, un spectacle pareil à celui que Sa Sainteté contemple en ce moment.

« Il ne s'agit pas d'un triomphe partiel : c'est le monde catholique tout entier qui se met à vos pieds, et par ses dons, par ses marques diverses d'affection, vous vénère et vous dit que, si votre pontificat a passé dix années très difficiles, si vous en avez noblement supporté tout le poids, si vous avez rendu à l'Église et à la société d'incomparables services, vos bienfaits ne se sont pas portés sur des âmes oublieuses et ingrates. »

Faisant ensuite allusion aux fêtes nationales célébrées l'année précédente à Berlin et à Londres, le cardinal continue : « Nous avons assisté à des fêtes en l'honneur d'augustes personnages, données à des époques solennelles de leur vie, et nous nous en sommes réjouis; parce que partout où le principe d'autorité est reconnu et où la Majesté divine, source de tout pouvoir, est vénérée dans le souverain, nous retrouvons la merveilleuse confirmation des doctrines enseignées par vos

(1) M<sup>r</sup> Cornély, *Rome et le Jubilé de Léon XIII.*

prédécesseurs et renouvelées par vous avec une admirable élégance de forme et une magnifique hauteur d'idées; et nous retrouvons en même temps le gage d'un retour à des conseils plus sages que ceux que l'on suit aujourd'hui. Toutefois, aucun des princes n'aurait pu, non pas voir, mais seulement désirer, ce qu'il nous est donné, à vous et à nous, d'admirer ici.

« Votre triomphe n'a rien de comparable dans le passé. C'est un triomphe auquel la force n'a eu aucune part, qui ne coûte à personne ni larme ni soupir, et dans lequel vos fils triomphent avec vous par leur foi. Quelle belle et joyeuse fête pour le monde entier! Si belle et si joyeuse que nous n'avons pas le courage de la troubler par les sombres pensées, qui, comme une épine, font saigner nos cœurs de catholiques.

« Nous aimons mieux nous rappeler que la Providence fait surgir les grands événements par des moyens imprévus, afin d'amener les hommes à l'accomplissement de ses desseins. Mêlons notre voix aux sons qu'un illustre compositeur trouva au fond de son âme chrétienne, et crions avec nos frères du monde entier : Vive Léon XIII! »

Des acclamations unanimes et répétées répondent à l'appel de l'éloquent cardinal. Puis, le pape ému prend lui-même la parole : « Il est doux et cher à notre cœur de père, dit-il, de voir que toute la grande famille catholique, que toutes les productions du génie, de la nature, de l'art et de l'industrie participent à la joie de cette fête. La générosité du pauvre, comme celle du riche, nous touche et nous console. Les souverains des pays civilisés, comme ceux des peuples encore barbares, ont contribué à cette Exposition grandiose. Beaucoup de ces innombrables cadeaux sont le fruit d'un travail laborieux, supporté avec abnégation.

« Mais ce qui nous console par-dessus tout, c'est de savoir que chacun de ces dons est une protestation d'amour envers le saint-siège. Dans leur nombre et leur variété infinis, ces mêmes dons prouvent la concorde des âmes et leur admirable unité, qui est une des plus merveilleuses prérogatives de l'Église. »

« A ce moment, dit M. Cornély, la salle est très belle : elle contient environ mille personnes; tous les cardinaux assis en deux cercles devant le pape, et les évêques derrière les car-

dinaux; les gardes nobles entourant le trône pontifical; les diplomates en frac, comme les autres invités, assis en face du pape.

« Après les discours, l'orchestre et les chœurs exécutent une cantate couronnée au concours du jubilé. C'est un très beau morceau de musique italienne... Puis le commandeur Tolli a présenté au pape les membres du comité organisateur, et, au premier rang, le commandeur Aequaderni, qui en a été l'initiateur. »

Léon XIII voulut parcourir à pied toutes les parties de l'Exposition. Il commença par la section italienne, à laquelle, naturellement, on avait donné le plus d'espace. Mais un examen même rapide de cette partie suffit pour fatiguer l'aughste vieillard. Il demanda sa chaise à porteurs; il visita ensuite les autres sections. La foule des invités grossit peu à peu; chacun désirait baiser sa main et obtenir de lui une bonne parole. On abusa presque de sa complaisance, et on craignit, un moment, que la chaise à porteurs ne fût renversée.

La France avait largement contribué au succès de l'Exposition, et, la première, elle s'était empressée d'envoyer des pèlerins saluer Léon XIII; mais son cœur, toujours grand et généreux, n'était pas satisfait, et le 8 janvier, deux jours après la cérémonie dont nous venons de parler, un grand nombre de ses enfants étaient admis à une audience solennelle (1).

Ils méritaient cette faveur; car ils avaient enduré joyeusement les fatigues du voyage, au milieu d'un hiver exceptionnellement rigoureux, et ils s'étaient soumis de bon gré à toutes les incommodités qu'offrait le séjour de la Ville Éternelle, à cause de l'affluence extraordinaire de toutes les nations. Ils furent reçus au nombre de deux mille, dans les trois galeries appelées les *loges de Raphaël*. Dès neuf heures du matin, ils se trouvèrent réunis dans les deux premières galeries. Le trône pontifical était dressé dans la troisième, où l'on devait admettre les Français par groupes de cinquante personnes à la fois. Mais, à midi, le saint-père dut céder à la fatigue. Il parut

(1) A la même date, le président de la République française fit offrir ses félicitations au pape, et il envoya au cardinal Rampolla les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

un instant sur le seuil de la seconde galerie, donna sa bénédiction à la foule et se retira. Nos Français consternés mani-



Fig. 128. — Le Christ triomphant. D'après une peinture à fresque de Fra Angelico. Couvent de Saint-Marc à Florence. XV<sup>e</sup> siècle.

festèrent hautement leur déception, et l'ambassadeur intervint dans le but d'obtenir une nouvelle audience pour le lendemain. Le bon saint-père se rendit volontiers à ce désir, et il se

montra si affectueux, si complaisant, qu'il n'eut pas de peine à dissiper les chagrins de la veille (1).

Le 12 avril suivant, un grand pèlerinage national, conduit par M. le vicomte de Damas, célébrait à son tour les noces d'or de Léon XIII. Un bon nombre d'étrangers appartenant à d'autres nations, profitèrent de la circonstance pour être admis à la messe pontificale, dans la basilique de Saint-Pierre, et pour s'unir aux Français, afin de faire au pape une ovation qui rappelât celle du 1<sup>er</sup> janvier. Aussi dut-on délivrer, avant le 12 avril, 25,000 billets d'admission. Cette fois, le comité central de Paris fut chargé de vérifier les billets et d'assurer l'ordre à l'entrée de la basilique. Il n'y eut sur la place, ni soldat ni agent de la police. Le bon sens pratique des organisateurs suffit pour maintenir la tranquillité.

A six heures et demie, les portes de la basilique s'ouvrirent. Les pèlerins français occupèrent le côté gauche de la grande nef, le bras gauche du transept autour de la Confession et le fond de l'abside sous la chaire de Saint-Pierre. Les pèlerins des autres pays remplirent le côté droit de la nef et le bras droit du transept. Les prélats avaient leurs sièges derrière la Confession et vers le fond de l'abside. Le comité central de Paris et les chefs de groupe étaient à gauche, près de la Confession. Les chantres se trouvaient à la même place que le jour du jubilé, et les trompettes d'argent devaient se faire entendre dans les galeries de la coupole.

A 9 heures 25 minutes, Léon XIII entra dans la basilique, et, après l'adoration dans la chapelle du Saint-Sacrement, il monta sur la *sedes gestatorii*, et apparut à la multitude impatiente de le voir et de l'acclamer. Ce fut alors le même spectacle que le premier jour de janvier : les mêmes chants, les mêmes vivats, les mêmes prières, les mêmes émotions. Ceux qui connaissent le caractère français, devinent facilement tout ce qu'il y eut de délicatesse et d'enthousiasme dans cette pieuse manifestation.

Léon XIII aime la France. Aussi son visage parut-il radieux et comme transformé pendant l'auguste sacrifice et surtout au

(1) Nous devons mentionner ici le beau pèlerinage vendéen qui assista, le 22 janvier 1888, aux fêtes de la béatification du P. de Monfort.

moment de la communion. Quand il leva la main pour donner la bénédiction solennelle, il vit des larmes couler des yeux de tous ces braves dont plusieurs n'avaient peut-être jamais pleuré. Il ne put se raidir lui-même contre les impressions qui l'envahissaient; il rentra dans sa prison du Vatican et fit une ardente prière pour le salut de la France. Depuis lors, il a reçu, à Saint-Pierre, le pèlerinage de « *la France du travail!* (1) »

Une conclusion ressort avec évidence de tous ces faits. Le souverain pontife est la plus haute majesté de l'univers, et aucune tête couronnée, malgré le prestige de la force et le mirage de la fortune, ne peut rivaliser avec lui; seul il est entouré du respect et de l'affection du monde entier; en lui est le foyer de la lumière qui dissipe les ténèbres de l'erreur, et la source de la vie qui circule dans les veines de l'humanité. Sans lui, c'est le chaos, l'anarchie et la mort. Et cependant il est prisonnier dans son palais; la révolution gronde sans cesse autour de lui, et ses enfants dévoués ne peuvent venir lui baiser les pieds et recevoir ses ordres sans avoir à compter avec une puissance ennemie.

Toutes les consciences honnêtes protestent contre une telle usurpation. Tôt ou tard, Dieu se laissera fléchir et rendra la liberté au successeur de Pierre. Les fêtes du jubilé ont contribué à faire connaître et aimer Léon XIII; elles seront le point de départ d'un mouvement qui ne saurait s'arrêter tant que la plus grande des injustices ne sera pas réparée.

(1) Un vaillant chrétien, M. Harmel, a organisé pour le mois de septembre 1889 un pèlerinage de dix mille travailleurs français.



CINQUIÈME PARTIE.

---

LES ANNÉES DU JUBILÉ



## CHAPITRE PREMIER.

### LA SOCIÉTÉ EN RAPPORT À L'ÉGLISE.

Attitude des Nations sur le Mariage.—Lettre Encyclique sur le Mariage.—Instruction Magnifique.—Conséquences Sociales du Mariage Chrétien.—Origine Divine de l'Autorité Sociale.—Lettre Encyclique contre les Sectaires Européens.—Avertissements contre le Divorce.—Lettres Encycliques sur l'Esclavage, le Mariage et la Liberté des Hommes.



LES fatigues incroyables, et les grandes émotions, causées par la célébration de son Jubilé Sacerdotal, et dont l'âge avancé du Pape ne l'exempta point, depuis le printemps de 1887 jusqu'au printemps suivant, au lieu de diminuer les forces vitales de l'auguste vieillard, lui valurent au contraire un accroissement de vigueur corporelle et spirituelle.

Les chapitres qui précèdent sont bien loin de donner au lecteur une idée suffisante des travaux multiples de ce pontificat, depuis son commencement jusqu'à la fin de sa première décade, le 20 février 1888. Une histoire complète du règne de ce Pontife doit accorder une place bien marquée aux entreprises des missionnaires catholiques chez les nations païennes, aux grandes lettres encycliques sur l'ordre social établi par le christianisme (qui furent attaqués avec tant d'acharnement par la Presse incrédule ou radicale), et l'apologie triomphante de la Presse chrétienne sur les questions de l'éducation, la protection des classes laborieuses, etc.

Nous avons traité rapidement les deux encycliques qui parurent en 1878, l'une peignant les maux déplorables et les terribles dangers qui menacent l'édifice social, provenant de

ce que l'on ne reconnaît point l'autorité et la maîtrise divine de l'Église, qu'on oublie ses libertés sacrées, tout en permettant plein cours aux plus monstrueuses et pernicieuses erreurs ; l'autre encyclique expose dans toute son étendue l'origine du socialisme, du naturalisme, avec leurs théories congénères.

Ces leçons, si éloquents et si solennelles, s'adressaient à la chrétienté attentive, alors que le nouvel empire allemand, dans son orgueil inspiré par une puissance sans borne, était déjà un proie aux agitations socialistes et que la vie de son vénérable empereur se trouvait attaquée, à plus d'une reprise, par des fanatiques insensés. Ces agitations à la fois criminelles et folles, firent une profonde impression sur les hommes sérieux de l'époque.

L'empire russe, qui persécutait ses populations catholiques avec une cruauté plus impitoyable que celle de la reine Elisabeth ou de son imitateur sanguinaire, Cromwell, était en même temps couvert, depuis le centre jusqu'aux extrémités, d'un vaste réseau de sociétés secrètes, tant anarchistes que nihilistes. Les souverains qui étaient à la tête de cette nation toute puissante devaient donc prêter une oreille docile aux avertissements prophétiques que Léon XIII communiquait à tous les dépositaires de l'autorité, les exhortant de témoigner un profond respect à cette Église qui puise en Jésus-Christ sa vitalité divine et sa salutaire influence sur les nations.

La doctrine chrétienne, selon la parole inspirée, commande à tous les croyants, au nom de Celui qui est à la fois le créateur de l'homme et l'auteur de la société humaine, d'obéir au suprême pouvoir civil comme au représentant de Dieu, qui tient en ses mains les rênes de l'autorité et de l'ordre.

Traiter avec mépris l'autorité du Nouveau Testament, ou émettre des doutes sur la vérité des doctrines révélées dans l'Évangile, doit être, aux yeux des princes et souverains chrétiens, l'équivalent de rejeter et de fouler aux pieds le seau même et la garantie de leur propre pouvoir.

En France, en Italie, et parmi les races néo-latines, dans l'une et l'autre hémisphère, le terrible poison intellectuel des doctrines anti-sociales sont une menace journalière de destruction pour le foyer domestique, la famille, l'institution sacrée du mariage, qui est la racine de la société, de l'ordre social, et le principe fondamental de la race humaine elle-même. En France, la loi infâme du sénateur Naquet sur le divorce menace de porter un coup mortel à la moralité de toute une nation, de détruire, avec la famille chrétienne, la meilleure, l'unique espérance laissée aux Français de préserver leur pays du danger de la division, et le peuple français d'une lente mais inévitable extinction.

Partout, dans ce qui fut autrefois la chrétienté il existe une tendance générale à retirer des mains de l'Église les lois sur le mariage, et tout ce qui regarde le contrat matrimonial afin de les placer sous l'autorité du gouvernement civil, et sous le contrôle immédiat de la magistrature.

Or, en France, plus que dans le royaume d'Italie, absolument dominé par la puissance maçonnique antichrétienne, on a manifesté une ferme résolution de dépouiller le mariage de tout ce qui a toujours été considéré comme sacré, même par les plus anciens peuples païens.

Mais ici-même, dans notre pays si grand et si progressif, où la vérité révélée est encore une autorité et un guide au foyer domestique, et la sainteté du mariage chrétien une tradition, un héritage vénéré—une opinion publique corrompue, introduite dans notre législation sur le divorce, ainsi que les lois nouvelles qu'elle tolère ou encourage sur cette matière, constituent tous les jours un danger social de plus en plus effroyable. Les organes les plus puissants de la Presse protestante ne craignent point de montrer la doctrine et la pratique de l'Église catholique sur l'indissolubilité d'un mariage légitime, comme le modèle que nos législateurs doivent étudier, et le guide à suivre pour nos populations non-catholiques.

L'encyclique de Léon XIII sur le mariage a été publiée le 10 février, 1880.

“Le mystérieux dessein de la Divine Sagesse,” dit cette lettre, “que Notre Sauveur Jésus-Christ devait accomplir sur notre terre, avait en vue de nous restaurer en Lui-même et par là également fortifier le monde affaibli par la marche du temps. C’est ce que Saint Paul veut dire en cette phrase aussi noble que frappante qu’il adresse aux Éphésiens : ‘Le mystère de Sa Volonté . . . de restaurer toutes les choses en Jésus-Christ, qui sont au ciel et sur la terre.’ Et vraiment, quand le Christ, Notre Seigneur, commença à exécuter le commandement, qui lui avait été fait par Son Père, il imposa de suite à toutes choses une nouvelle forme et apparence — l’ancienne forme et apparence disparaissant. Jésus-Christ guérit la blessure causée à notre nature humaine par le péché de notre premier père ; tout homme était par sa nature enfant de colère ; Il rendit l’humanité digne de la faveur divine : les hommes étaient fatigués d’errer dans un labyrinthe d’erreurs invétérées : Jésus les rendit à la lumière éclatante de la vérité : ils étaient souillés de toute sorte d’impuretés ; Jésus renouvella en eux les habitudes de toutes les vertus ; Il leur restitua le plein droit à leur héritage de félicité éternelle, et, avec cet héritage, l’espérance fondée que leur corps mortel, bien que sujet maintenant à la corruption et à la mort, deviendra un jour immortel et éternellement glorieux.

“Afin cependant que ces privilèges extraordinaires fussent assurés ici-bas au genre humain, Il chargea son Église de continuer son œuvre sur la terre ; et Il lui commanda aussi de se regarder comme obligée, vu la fragilité humaine, de combattre les erreurs présentes et de réparer toute ruine dans l’ordre social.”

Dire que sont là des paroles d’or, n’exprime que très faiblement la vérité divine. La vérité ici formulée dévoile le but divin de Dieu, et il l’a en effet accompli dans l’incarnation et tout le plan sublime du christianisme.

“Bien que cette restauration,” dit le Saint Père, “affectât surtout et directement cette portion du genre humain que Dieu avait élevé à l’ordre surnaturel de la grâce, il faut

cependant dire que l'ordre de la simple nature en tira aussi des résultats précieux et salutaires. De cette restauration, en effet, les citoyens isolés, et tout le corps social lui-même, reçurent un grand, un magnifique accroissement de perfection morale.

“ Car aussitôt que l'ordre chrétien fut devenu un fait accompli, l'homme eut le bonheur de s'instruire, de s'accoutumer à reposer sous les ailes de la Providence, dans la douce certitude d'être toujours aidé par le Tout-Puissant. De cette confiance en Dieu naquit dans la société publique la force morale, la modération, la constance, la sérénité d'âme provenant du contentement des désirs—en un mot ce sont autant de vertus exaltées et de faits glorieux.

“ Ce qui mérite surtout d'être remarqué c'est combien la famille chrétienne en retira de dignité, de stabilité, de moralité, non seulement pour elle-même mais aussi pour l'État en général. L'autorité publique respecta davantage les droits de la justice et devint plus digne du respect des peuples, et plus sûre d'être promptement obéie. L'union des citoyens devint plus étroite et plus intime ; la propriété éprouva la sécurité de ses droits, car la religion chrétienne veille constamment sur tout ce qui est utile au corps social. Ceci est tellement vrai que Saint Augustin dit hautement que la religion n'eût pu contribuer davantage au bien général de la société, au cas même où son Divin Fondateur n'aurait eu pour fin que de pourvoir avec plus de sûreté à ce qu'il faut pour garantir l'abondance de tout ce qui contribue au bonheur et aux besoins de la vie terrestre.”

Nous affirmons que, même durant les premiers siècles de l'Église, la religion chrétienne ne donna point au monde, à la famille, à la société, à la civilisation, un plus grand bienfait, en réformant les lois et les coutumes regardant le mariage—que le Pape Léon XIII ne brûle de lui donner en proclamant de nouveau par l'Église et en affirmant la nature surnaturelle du contrat de mariage, comme il a été établi par Jésus-Christ, et en promulguant ainsi chez toutes les nations la vérité en ce qui concerne la constitution de la famille chrétienne.

Jésus-Christ " ramena l'institution du mariage à la noblesse de sa première origine, soit en condamnant les coutumes du peuple hébreu, qui faisait un abus énorme de la pluralité des femmes et de la facilité traditionnelle de répudier celles-ci, ou bien par l'ordonnance divine de ne point séparer des époux que Dieu avait unis pour toujours.

" Or, qu'est-ce qui a été établi par l'ordonnance divine regardant le mariage, et que les apôtres, messagers apportant la loi de Dieu, nous ont communiquée en termes plus explicites et plus lucides . . . à savoir : que Notre Sauveur a imprimé au mariage la dignité d'un sacrement ; qu'Il a conféré aux époux ainsi unis la vigueur et la grâce du Ciel, provenant de ses propres mérites, et qui sont nécessaires pour se sanctifier dans le mariage ; que dans le mariage qui a une admirable ressemblance à l'union du Sauveur lui-même avec Son Église, Il élève à la perfection l'amour naturel des époux et cette union d'un homme avec une seule femme, laquelle de sa nature est indissoluble et que Jésus-Christ a rendue plus étroite et durable encore par les liens d'un amour tout divin. ' Maris,' dit Saint Paul aux Éphésiens, ' aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aussi aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle afin de la sanctifier . . . Ainsi les hommes doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps . . . car jamais homme n'a haï sa propre chair ; mais il la nourrit et la chérit, comme Jésus-Christ fait de l'Église, parceque nous sommes les membres de son corps, de sa chair et de ses os. C'est pourquoi un homme abandonnera son père et sa mère et s'attachera plus étroitement à sa femme ; ils seront deux en une seule chair. Ceci est un grand sacrement, mais je parle de Jésus-Christ et de son Église.'

" Nous savons, grâce à la même autorité apostolique, que Jésus-Christ a déclaré sainte, et a ordonné de regarder comme inviolable à jamais l'unité et la perpétuelle stabilité du mariage, imposée par Dieu dès le commencement, au paradis terrestre même."

Nous omettons d'autres nobles passages de l'encyclique, touchant la dignité du mariage sous la loi nouvelle, et sur

les devoirs réciproques des époux ayant pour modèle l'amour mutuel de Jésus-Christ et de l'Église, et nous citerons ce que le Pontife dit des fonctions que l'Église doit toujours remplir, pour faire son devoir comme la gardienne céleste du mariage chrétien.

"Jésus-Christ donc," dit le Pape plus loin, "ayant restauré le mariage à ce degré élevé de perfection sociale et morale, et ayant recommandé à son Église tout ce qui regarde la législation et le règlement de cette institution sociale et divine, a laissé à l'Église toute l'autorité en ce qui regarde le mariage parmi les peuples chrétiens ; et l'Église a si bien rempli ce devoir de gardienne divine de cette institution, à toute époque et en tout lieu, qu'il était facile de voir que sa tâche était d'origine divine, et qu'elle cherchait toujours à l'exercer d'après la volonté de Dieu. Et la chose n'est point si douteuse qu'il nous faille en donner de nouvelles preuves.

"Sûrement," dit Léon XIII, "il n'est pas besoin de dire combien fatales sont les conséquences qui découlent du divorce dans les États-Unis. La loi qui le favorise rend le contrat matrimonial et ses obligations révocables ; elle anéantit ou affaiblit misérablement l'amour mutuel des époux ; elle fournit à l'infidélité conjugale des stimulants les plus formidables ; elle oppose les plus grands obstacles à la préservation et à l'éducation des enfants nés dans une telle famille ; elle pousse les époux à abandonner leur demeure ; elle sème la discorde entre les familles ; elle dégrade et anéantit la dignité de la femme, exposant les personnes du beau sexe à être abandonnées, après avoir été le jouet et la victime des passions de l'autre sexe.

"Et comme il n'existe point de force plus destructrice que la corruption des mœurs, à dépouiller les familles et à faire tomber en ruine les nations les plus puissantes, par conséquent c'est bien évident combien le divorce fait mal à la prospérité au foyer domestique, commençant comme toujours dans l'immoralité populaire, et comme l'expérience nous le montre, ouvrant au public un vaste et sûr chemin à la dépravation privée et publique.

“ La grandeur du mal si épouvantable qu'elle est, devient encore plus effrayante, quand on réfléchit que dans l'avenir il viendra un temps où nulle autorité civile ne sera assez puissante pour fixer une limite à la facilité que les différents états de l'Union Américaine se seront donnée pour accorder les divorces. La force du mauvais exemple est sans bornes en pareille matière. Irrésistible est la force du mauvais exemple ; mais bien plus encore est celui de la passion effrénée. Poussés par la force de ces deux passions combinées, la rage de divorcer deviendra partout une contagion populaire, se développant avec une violence comme les flots du printemps sautant par-dessus les bords de grands fleuves et inondant au loin les plus magnifiques campagnes.”

C'était là verser les flots de la lumière révélée sur le foyer domestique, et avec la vérité céleste les enseignements infaillibles de l'Église de Jésus-Christ, et mettre dans les mains des pères et mères les armes divines qui rendront nuls les efforts des impies et anti-chrétiens de nos jours. La famille est la base de la société chrétienne. Le mariage chrétien, avec ses traditions et ses institutions, c'est le fondement du monde moral. Quiconque ébranle ces bases de notre société ébranle les fondations du monde. De là le service incomparable et au-dessus de tout prix rendu au monde par le Souverain Pontife en forçant en quelque sorte ceux qui gouvernent les états, les hommes versés dans la politique, et les membres des législatures, d'étudier ce que font les auteurs des doctrines funestes et subversives pour causer celles éruptions sociales qui menacent de plonger le monde de nouveau dans le chaos.

Mais Léon XIII desire appliquer sa mesure si complète de réforme sociale à des maux connus et plus profonds encore. Les esprits de nos savants modernes sont bien plus malades que leurs cœurs. Une science fautive a travaillé de siècle en siècle à remplir l'intelligence européenne, et à infiltrer son poison dans l'esprit de tout homme qui pense et qui cherche la vérité. Dieu, Jésus-Christ, tout l'ordre chrétien et surnaturel avaient fait naufrage dans la foi par les

enseignements des écoles publiques, des grandes académies et des universités. La conséquence inévitable fut que ces institutions et la société actuelle furent méprisées par leurs contemporains, et que l'irréligion devint l'unique force morale là où la foi avait autrefois régné.

Ce fut pour porter remède à ce mal croissant toujours dans le nouveau monde comme dans l'ancien, que Léon XIII changea complètement l'enseignement de la philosophie chrétienne parmi les catholiques, en faisant un devoir aux professeurs de remplacer les textes enseignés dans les écoles par les ouvrages de S. Thomas d'Aquin, qui devinrent ainsi le texte populaire du haut enseignement intellectuel dans l'Église. Ainsi les principes et la méthode de l'*Âge de l'École*, le Pape le savait bien, seraient étudiés à fond par les écoles catholiques, qui y trouveraient sur chaque question un point de départ sûr pour leurs recherches, et pour tout esprit sérieux et ami de la vérité vraie une lumière qui ne lui manquerait jamais, et un guide qui l'empêcherait toujours de faire un seul pas hors de la voie qui conduit à la vérité.

Voilà le but que le Souverain Pontife, successeur des apôtres, se proposait en publiant l'encyclique *Æterni Patris* le 4 août 1879. Cette encyclique a produit dans tout le monde catholique des fruits bénis.

Tout le monde se souviendra ici que durant les premières années du pontificat de Léon XIII, eurent lieu ces attentats fustes à la vie des souverains, ses contemporains. Mais les républiques du nouveau monde ne manquèrent point d'assassins comme l'Europe, et ses plus grands royaumes. Pour nous borner à la république des États Unis, qui de nous a pu oublier l'assassinat des Présidents Lincoln et Garfield? Celui de Garfield ne fut séparé que de l'espace de quelques mois de la mort si tragique de l'empereur de Russie, Alexandre II. Déjà le Pape dans ses encycliques avait plus d'une fois et solennellement dit au chefs et gouverneurs des états quelle effroyable responsabilité ils assumaient par l'oppression de l'Églisé, en jetant le mépris sur ses

ministres, ses lois, ses institutions, en laissant se publier les plus étranges théories et sur le naturalisme, et sur le césarisme, théories que l'on affichait pour être enseignées dans les universités, pour inspirer les législateurs et magistrats.

Le Pape actuel, comme ses prédécesseurs, n'a jamais pris la plume pour plaider *le droit divin des rois*. Mais personne n'insiste plus et avec plus d'emphase sur *l'origine divine du pouvoir* dans chaque état bien et légitimement établi et organisé et gouverné soit par un souverain, un législateur ou un magistrat. Dieu seul peut donner à un homme, quel qu'il soit, un légitime pouvoir sur ses frères réunis en société. Nous savons que les hommes ainsi réunis en société peuvent choisir et de fait choisissent ceux qui les gouvernent, leurs législateurs, et leurs magistrats, mais le pouvoir dont ces élus sont investis vient de Dieu seul. L'autorité qu'ils emploient et que nous respectons et obéissons consciencieusement, doit provenir de Lui qui seul est le Créateur de l'homme et l'Autheur de la société humaine. Ainsi ceux qui gouvernent sont obligés de craindre Dieu de tout cœur, s'ils veulent faire un usage légitime et saint du pouvoir qui leur a été confié. Et afin que la même crainte soit toujours présente à la conscience du citoyen, et que son obéissance ne soit pas un acte dégradant, cette crainte sanctifiera tout. C'est ainsi que les enseignements de l'Église nous forcent de respecter la nature humaine et en ceux qui commandent à leurs frères et en ceux qui leur obéissent.

L'encyclique *Diuturnum* ne parut aux États-Unis que deux semaines au plus après l'attentat sur la vie du Président Garfield. Mais les leçons si frappantes qu'elle donne au monde, et le noble esprit qui l'anime, firent sur les protestants une profonde et salutaire impression. Quel homme vivant pouvait parler aux nations et à ceux qui les gouvernent, avec ce ton d'autorité et de conviction qui est si naturel au Pape?

Non moindre fut le sentiment de reconnaissance avec lequel l'encyclique fut reçue en Allemagne, où le vénérable empereur souffrait encore des blessures causées par un

assassin ; tandis qu'en Russie, la nation étant paralysée par la mort tragique d'Alexandre, ni toute la haine contre Rome qui animait la classe gouvernante ni l'extrême rigueur exercée par le censeur impérial ne purent empêcher l'encyclique de pénétrer dans la cour et dans les cercles administratifs, où elle fut lue avec autant d'admiration que de reconnaissance.

En vérité les principes proclamés dans cette encyclique, comme ceux sur lesquels sont basés les grands enseignements sur le mariage, sont ceux qui forment la base même de la société humaine ; les détruire, ou les altérer, c'est convulser le monde moral.

“ Pour assurer, ” dit le Pontife, “ l'exercice d'une juste mesure dans l'action de l'autorité, il est d'une nécessité absolue que ceux qui gouvernent l'état comprennent bien que leur pouvoir n'a été donné pour le bien d'aucun individu en particulier, et que le gouvernement de l'état doit viser le bien-être de tous ses sujets, non seulement le bien-être de ceux qui sont choisis pour gouverner.

“ Que les souverains imitent en cela l'exemple que leur offre la Divine Sagesse. Qu'ils gouvernent les peuples avec justice et fidélité, et tempèrent la rigueur, quand elle est nécessaire, par l'action d'un amour paternel. Voilà pourquoi les Saintes Écritures leur disent hautement qu'ils rendront un jour à Dieu, Roi des rois, et Seigneur des seigneurs, un compte rigoureux, et que s'ils violent leur devoirs, ils auront à sentir les rigueurs terribles du Juge Souverain [car le pouvoir vous a été donné par le Seigneur, et la force par le Très-Haut], et ce Juge, Roi de l'Éternité examinera vos actes, et scrutera vos pensées et vos sentiments ; parceque étant ministres de son royaume, vous avez mal administré. Il vous apparaîtra avec une pompe terrible et soudaine, et son jugement ne sera tempéré par la miséricorde que pour ceux parmi vous qui avez été miséricordieux aussi bien que justes. ‘ Dieu ne montrera de faveur à personne ; Il ne craint personne ; il a créé le grand comme le petit ; il étend ses soins paternels sur tous également. Mais c'est au puissant malfaiteur que le terrible châtement est réservé.’

“ Quand de tels enseignements éclairent un état, les gens n'ont ni raison ni penchant pour favoriser la révolution. Les souverains voient devant eux un avenir paisible et heureux. Et les citoyens n'ont qu'à jouir de la prospérité commune comme de la prospérité universelle. Dans un tel état civil les citoyens sentent que tout autour d'eux est la présence de Dieu ; ils sentent parfaitement, que devant Lui il n'y a ni homme libre, ni esclave ; qu'il n'y a qu'un seul Seigneur, dont les richesses divines s'étendent sur tous ceux qui l'invoquent ; qu'eux, les citoyens se soumettent volontiers à ceux qui les gouvernent, parceque leurs souverains portent l'image de Celui, à qui servir c'est régner, '*Cui servire regnare est.*' ”

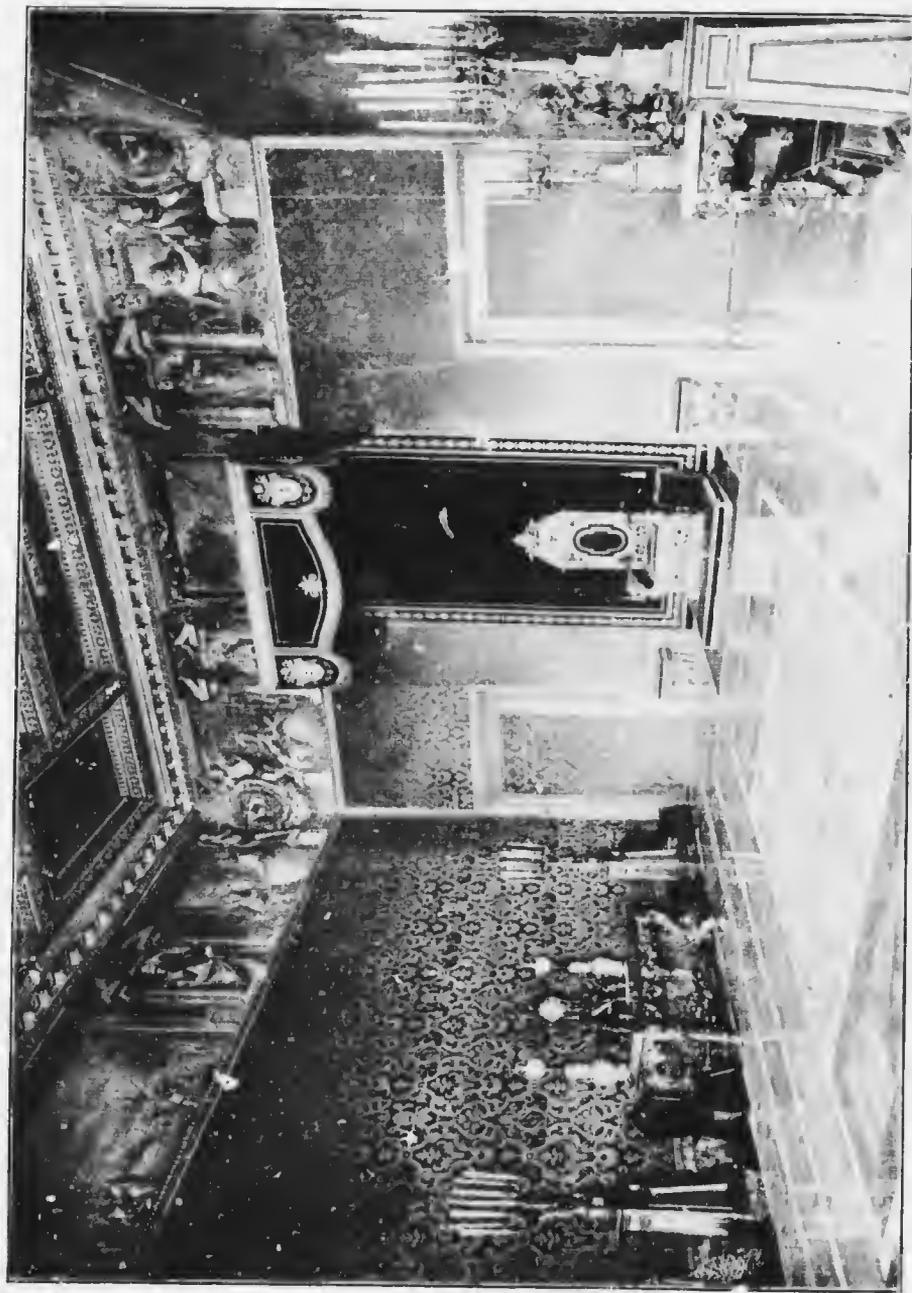
Jamais de telles leçons, si remplies d'une sagesse toute céleste, et si bien adaptées aux nécessités et aux besoins intellectuels de notre peuple américain ne sauraient être qu'acceptées avec une faveur toujours croissante, et changer les dispositions de notre peuple en faveur du Pontife Romain et de ses successeurs.

Marquée au même coin de sagesse surnaturelle est l'encyclique *Humanum Genus* sur la franc-maçonnerie anti-chrétienne, publiée le 14 avril, 1884. De notre côté de l'Atlantique le public non-catholique ne doit pas être déçu par les cris des vieux bigots anti-papistes élevés contre tous les actes du Pontife, vu par les protestations faites de bonne foi par les maçons américains, qui s'étaient imaginés que les dénonciations de Léon XIII confondaient les maçons d'ici avec les conspirateurs anti-chrétiens du continent européen.

Le lecteur qui nous a suivi jusqu'à présent n'aura sûrement pas oublié, que les franc-maçons de la France, de la Belgique et de l'Italie s'étaient décidés de se réunir à Rome en mai 1878 pour célébrer l'apothéose de Voltaire. C'était faire triompher l'antéchrist en la ville même des Papes. Outre cela il fut résolu par ces maçons d'ériger, aussi à Rome, une statue au moine apostat Giordano Bruno, qui fut l'apôtre de l'athéisme en Italie durant le XVI<sup>ème</sup> siècle. Cette statue fut érigée avec une grande solennité durant



RÉCEPTION DE 51 PÉLERINS ANGLAIS PAR LÉON XIII  
chacun baise la croix d'or sur le soulier du pape ; le 7 Novembre, 1882



LA SALE DU THRONE AU VATICAN

l'été de 1889, la centenaire de la révolution française. Mais dans l'intervalle entre 1878 et 1889—en 1882—la Presse maçonnique en France et ailleurs commença à discuter la nécessité de tenir, à Rome aussi, un "Congrès de libres penseurs." Durant le mois de mars en cette même année, on organisa à Paris un comité préparatoire.

Dans l'une de ses réunions un certain citoyen Lepelletier, en présence des représentants du peuple Réveillon et Hingues et au milieu des frénétiques applaudissements des auditeurs, déclara aux noms des organisateurs du futur congrès :—

" Il est de notre devoir de renverser tous les tyrans de la terre, mais le tyran du ciel aussi, et nous devons tous ensemble faire à Rome une profession solennelle d'athéisme."

En même temps vint de la Belgique une proposition infernale poussant les franc-maçons à établir dans Rome " Un Orient de Franc-Maçonnerie Universelle, qui remplacerait en cette ville la Papauté, et remplirait les fonctions du Pape maçonnique, qui unirait toutes les loges maçonniques en une ligue et une activité commune contre le règne du fanatisme religieux, qui a pour chef le Pontife Romain, et il fut proposé d'assembler aussi à Rome un Congrès Général de Francs-Maçons, qui devra faire une code de lois pour une Maîtrise Universelle de Maçonnerie, laquelle avec sa *curia* serait pour toutes les sociétés secrètes, ce qu'est le Grand Orient pour ses loges respectives,—l'Aréopage Suprême de la Franc-Maçonnerie."

La première suggestion pressant les francs-maçons à mettre leurs desseins en exécution, fut donnée dans l'Orient d'Anvers.

Ce que nous avons dit dans les chapitres précédents à propos du programme du Signor Adrien Lemmi et du Grand Orient de l'Italie que Lemmi dirige, aura appris au lecteur que les franc-maçons de Rome et de toute la péninsule italique, ne se contentaient plus de conspirer dans l'ombre, mais s'assemblaient et conspiraient en plein jour, pour renverser la Papauté et déraciner la religion des cœurs de tout le peuple italien.

Pour arriver à leur but, la franc-maçonnerie se couvra du manteau de l'illuminisme, et de plusieurs autres déguisements, et se mit à travailler en secret, et cela depuis le commencement du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les conspirateurs assiégeaient le Vatican et attendaient avec une impatience mal déguisée le jour, peu éloigné pensaient-ils, où le Pape dirait adieu à Rome, sans laisser à la religion catholique un vestige de liberté, ni pied à terre assuré dans toute la péninsule.

Cela n'était plus un secret pour Léon XIII. Tous les catholiques ne l'ignoraient point non plus.

Il était donc grand temps de démasquer et dénoncer cette conspiration anti-chrétienne, arrivée au dernier terme de son succès.

"Même depuis la chute de nos premiers parents," remarque le Souverain Pontife, "le genre humain a été partagé en deux camps ou cités ennemies. Les fidèles serviteurs du Très-Haut occupaient la cité de Dieu; les ennemis de Dieu fondèrent et maintinrent la cité opposée au Très-Haut et à ses serviteurs.

"Dans le siècle présent, cependant," l'encyclique nous dit, "les hommes qui favorisent la cause du mal, semblent conspirer ensemble et combiner toutes leurs forces, poussés en avant par la société des francs-maçons si nombreuse par toute la terre, et si puissamment organisée. Ne cachant et ne déguisant plus, comme autrefois, leurs projets, ils s'encouragent à faire au Très-Haut une guerre ouverte. Ils conspirent à la face du soleil, et à la vue de tout le monde, la ruine de l'Église de Jésus-Christ, avec l'intention de priver les peuples chrétiens de tous les privilèges, de toutes les grâces dont leur Sauveur, Jésus-Christ, les a comblés.

"Déplorant, ainsi que Nous le devons, ces maux effroyables, Nous Nous sentons forcés par l'amour que Nous devons au Dieu Tout-Puissant, de lui dire: 'Voilà que vos ennemis, O Dieu, élèvent leurs cris, et tiennent conseil contre Ton peuple, et voilà que ceux qui Te haïssent lèvent la tête avec audace. Ils ont conspiré contre Ton peuple saint.

Ils ont dit : 'Venez, exterminons-les, et qu'ils ne soient plus une nation !'

« Pressés par de tels dangers, et Nous voyant menacés et Nos peuples menacés de cette guerre féroce et persistente déclarée contre la religion chrétienne, Notre devoir est de montrer à Nos fidèles le péril qui les menace, de leur dire qui sont leurs ennemis mortels, et de tout faire pour démasquer leurs complots et leurs artifices, afin que ceux dont l'éternel salut Nous est confié, ne périssent point ; afin aussi, que le royaume de Jésus Christ, que Nous avons pris sur Nous de défendre, soit préservé dans sa divine intégrité, mais qu'il reçoive de nouveaux accroissements sur tous les points du globe ! »

L'encyclique ensuite trace fidèlement la longue conspiration des sociétés maçonniques et de leurs affiliées sur le continent européen contre la religion chrétienne et l'ordre social qu'elle avait établi. Clément XII en l'an 1738 fut le premier Pape qui a sonné l'alarme. Tous ses successeurs sur le trône pontifical, à peu d'exceptions près, dénoncèrent les conspirateurs, et avertirent peuples et gouvernements qu'ils avaient au milieu d'eux un ennemi secret bien plus dangereux que jamais n'avait été puissance mahométane. Mais les conspirateurs profitèrent bien habilement des querelles entre l'Église et l'État, dans toutes les contrées néo-latines, en épousant presque toujours le parti des gouvernements et des souverains, et en poussant ceux-ci de passer et d'exécuter des lois et une politique plus oppressive contre l'Église.

« C'est pourquoi, » dit Léon XIII, « la période de cent cinquante ans permit aux sectes maçonniques de croître au delà de toute probabilité. En se mêlant à tous les ordres et à toutes les classes de la société, soit par artifice ou par audace, ils acquirent une puissance si irrésistible qu'ils paraissent être une puissance qui contrôle les nations.

« Cet accroissement si rapide et si formidable, a eu pour résultat un mal si redoutable, que les maçons menacent l'existence de l'Église, et contrôlent les états les plus fermement assis. L'autorité même des plus grands souverains n'est

qu'un jouet entre les mains des loges. Les choses en sont venues à ce point, qu'il est bien à craindre pour la sûreté de beaucoup d'états, apparemment bien établis, mais qui ont grand besoin d'un secours extraordinaire du Dieu des rois et des hommes. Ce ne sont pas seulement les franc-maçons qui sont à craindre pour nos peuples ; mais ce sont des sociétés qui ne portent pas le nom de maçons, mais qui leur ressemblent, et qui ne sont autre chose que leurs instruments et leurs créatures.

“Voilà pourquoi,” dit le Souverain Pontife, “quand Nous avons été appelés à gouverner l'Église, Nous vîmes clairement et Nous sentîmes vivement, la nécessité d'opposer les accroissements de ce pouvoir fatal par l'exercice de Notre autorité.”

Nous omettons ici les détails donnés dans l'encyclique sur l'organisation des sociétés secrètes. Chacune de ces sociétés doit avoir des règles qui donnent une grande ressemblance à leurs coutumes, à leur organisation et à la discipline intérieure des loges. Sans doute dans le monde parlant anglais, les maçons doivent avoir des règlements qui se ressemblent plus ou moins en tout point. Mais nous donnons à nos franc maçons américains au moins l'honneur de croire franchement à leur déclarations honnêtes et explicites qu'ils renoncent à toutes sympathies avec leurs confrères de l'Europe dans leurs projets de subversion et leurs tendances athéistiques et anti chrétiennes.

“Les maçons qui ont passé par les premiers grades de leur ordre, promettent, ou plutôt jurent, solennellement que jamais et d'aucune manière ils ne trahiront leurs associés. Donc ces franc maçons comme les manichéens d'autrefois s'efforcent de toute manière, et sous toute apparence menteuse, et dissimulation systématique, de se cacher et de n'avoir de témoins de leurs actes que leurs adeptes. Ils aiment à se cacher là où ils semblent se dévouer au culte des lettres ; ils affectent aussi de ne se servir que du langage le plus cultivé, et ils affichent une grande tendresse pour les classes les plus pauvres. Mais leur but unique, disent-ils, c'est d'améliorer

la condition des masses ouvrières, de placer sous la main de la majorité le bien-être et les facilités dont jouissent la grande majorité du peuple.

“ Quand même ils travaillèrent sincèrement à effectuer ces réformes, ils avouent que cela ne leur satisfait point. Les maçons adeptes sont de plus obligés de se lier le plus strictement possible à être obéissants et fidèles en tout à leurs chefs et instructeurs. Ils doivent être prêts au premier signe que ceux-ci leur font de voler et d'exécuter les ordres donnés par les chefs ; s'ils manquent d'obéir, ils doivent accepter le plus terrible châtement, la mort même. Et il arrive souvent que ceux qui ont trahi le secret des loges sont mis à mort. Et ce châtement s'impose avec une telle audace et une telle habileté, que l'assassin échappe souvent à l'œil et à la main de la justice.

“ Or, dissimuler, être prêt à se cacher dans les ténèbres ; de s'attacher les hommes, ses frères, par les liens les plus terribles, comme si ceux-ci n'étaient autre chose que ses esclaves, sans que l'on daigne donner au malheureux condamné le moindre mot d'explication ou d'excuse ; tout ceci dit simplement, que d'employer des hommes ainsi placés pour faire la volonté de leurs tyrans, afin de commettre le meurtre ou toute sorte de crime, tout en assurant au criminel l'impunité — c'est une férocité qui révolte notre nature. Par conséquence cette société dont nous parlons, est prouvée, démontrée être également opposée à la justice et à la droiture naturelle tant par la simple raison que par la lumière de la vérité.”

Nos francs maçons américains et d'autres s'offensèrent mortellement quand cette encyclique parut, ayant considéré comme chose certaine que les descriptions et dénonciations de la maçonnerie, qui sont dans la lettre du Pape, s'attaquent directement à eux-mêmes. Il reste à prouver, qu'un seul franc-maçon entre cent-mille de nos américains aient jamais lu l'encyclique dans le texte anglais, ou aient pris la peine de comparer avec soin les extraits donnés à notre public dans le but formel de créer contre l'enseignement de l'encyclique un fort préjugé là où il n'en existait point. Que si la

définition que le Pape donne de la franc-maçonnerie en général et les caractères qu'il lui attribue, comme elle se manifeste sans crainte ni hésitation, en Italie, en France, et ailleurs, peuvent s'attribuer à la maçonnerie comme elle existe aux États-Unis et dans l'empire britannique, c'était tout naturel que les franc-maçons américains fussent un peu blessés de se voir dénoncés à l'univers catholique. Mais le fait est que les membres américains de l'ordre, comme ceux de la Grande Bretagne, déclarent qu'il n'existe aucune solidarité entre eux et les loges de la maçonnerie de l'Europe continentale qui professent hautement l'athéisme, l'anti-christianisme et le socialisme. Pourquoi donc tant de colère contre Léon XIII ?

“ Ce que Nous avons dit jusqu'à présent ” continue l'encyclique, “ et ce que Nous allons dire sur la secte des franc-maçons, devra être compris comme dit de l'organisation maçonnique en général, comprenant les sociétés qui se dérivent de l'ordre maçonnique, et qui doivent être regardées comme branches de l'ordre. Mais notre appréciation ne s'applique pas aux individus qui sont seulement jusqu'à un certain point ses admirateurs ou endoctrinés par les principes de la secte.

“ Parmi cette dernière classe, ils peuvent se trouver bien certainement quelques individus, qui ont commis le péché d'entrer sans mûres réflexions dans ses sociétés, mais qui n'ont jamais eu aucune part dans les crimes commis par l'ordre, et qui de plus ignorent complètement les desseins qui sont la fin dernière de l'ordre maçonnique.

“ Enfin parmi les loges affiliées et les sociétés congénères, quelques unes peuvent exister qui n'approuvent certaines résolutions extrêmes, lesquelles, au lieu de se recommander logiquement à tous les affiliés, sont abhorrées par les hommes consciencieux, tandis que des hommes moins scrupuleux les exécutent sans hésitation.

“ Cependant les scrupules ici allégués par quelques uns ne les empêchent point d'appartenir à l'ordre maçonnique, parceque l'ordre doit être jugé non seulement par ses actes et

quelques faits accomplis, mais aussi sur l'ensemble des opinions que ses membres professent hautement."

Dans la guerre que fait en ce moment "le naturalisme," comme dit très-bien Léon XIII, contre l'ordre surnaturel, et la religion révélée en particulier, et contre tout ce qui n'est point le plus cru matérialisme, il n'y a pas à nier que la *franc-maçonnerie* européenne est évidemment la force la plus hostile et la plus formidable. C'est la simple vérité de dire que la maçonnerie commande et mène à l'assaut les éléments dispersés du révolutionnisme et du radicalisme.

"Les naturalistes," dit le Pape, "nieut que Dieu ait jamais révélé quoi que ce soit au monde; ils n'acceptent point quoi que ce soit au-dessus du niveau de l'intelligence la plus bornée; ils ne tolèrent aucun docteur que les hommes doivent croire en vertu de son office de prédicateur. Comme donc l'Église catholique affirme qu'il appartient à elle, et à elle seule, d'enseigner au monde les doctrines que lui ont été divinement dictées, et de veiller à leur conservation ainsi qu'aux célestes grâces et autres secours surnaturels nécessaires au salut, elle s'attire les plus terribles assauts et la plus implacable colère de ses ennemies."

Il faut lire l'encyclique tout entière, et méditer ses doctrines; ses dénonciations, ses avertissements prophétiques devraient être lues, et lues plus d'une fois, non seulement par les catholiques mais par tous ceux qui voudraient savoir une fois pour toute la cause de ce profond malaise et de ces convulsions révolutionnaires qui effraient l'ancienne chrétienté, et ceux qui voudraient trouver remède aux maux qui menacent le monde moderne.

Après avoir publié cette grande encyclique, le Pape malgré ses occupations et ses soins incessants, se résolut de préparer un écrit dogmatique exposant la doctrine commune qui règle la position et les devoirs réciproques de l'Église et de l'État dans l'ordre moral d'aujourd'hui.

Cette grande exposition doctrinale, si bien connue comme l'*Immortale Dei*, fut publiée le 1 novembre 1885, pendant que le Souverain Pontife s'était occupé à préparer sa décision

comme arbitre choisi par le Prince Bismarek entre l'Allemagne et l'Espagne sur l'affaire des Iles Carolines.

L'encyclique *Immortale Dei* fut acceueillie par tout le monde chrétien comme le document le plus important qui avait émané de la plume de Léon XIII, jusque là. Les théologiens catholiques et les professeurs de philosophie la considèrent, sous tous les points de vue, une exposition doctrinale magistrale des relations qui doivent toujours exister entre tout état chrétien qui mérite ce nom, et l'Église de Jésus Christ, vivant dans les limites de cet état, et y travaillant pour le plus grand bien des citoyens.

Elle répétait les enseignements contenus dans d'autres encycliques déjà mentionnées, et analysées en ce chapitre-ci. Ce qui la distingue particulièrement c'est la lucide et admirable description des deux sociétés sœurs, l'Église et l'État, faites pour s'aimer et travailler ensemble en parfaite harmonie, avec un amour mutuel et effectif, pour assurer aux citoyens les biens temporels et éternels du christianisme.

Rien ne peut s'adresser plus puissamment à la raison comme au sens profondément religieux du libre citoyen américain, que les passages suivants de la lettre du Pape.

Après avoir clairement démontré que la société humaine a Dieu pour Auteur, et que le pouvoir et l'autorité qui les unissent dans le corps social, viennent de Dieu, l'encyclique continue ainsi : " Il est bien clair qu'un état établi sur une telle base, a l'obligation la plus forte de déclarer, par une profession religieuse solennelle et publique, la nécessité où sont tous les citoyens de remplir les devoirs importants que les citoyens doivent remplir envers Dieu. La nature et la raison ensemble commandent à chaque citoyen de rendre à Dieu le tribut d'un culte religieux et saint, parceque nous dépendons de sa puissance infinie, parceque nous Lui devons la vie, et devons retourner à Lui : car les hommes réunis dans la société civile n'en sont pas moins toujours sous la main de Dieu. Puis le corps social tout entier ne doit pas sentir une moindre reconnaissance envers son Divin Créateur et Bienfaiteur que le moindre individu ; car c'est à Lui

que tous doivent d'être ainsi unis, et protégés par sa puissance, et comblés par sa divine providence de tous les biens.

"C'est pourquoi ainsi, que personne ne saurait sans péché négliger ses devoirs envers Dieu, et comme le devoir suprême est d'embrasser la religion de tout cœur et de la pratiquer généreusement; et cette religion doit être non celle que notre imagination nous suggère, mais celle que Dieu nous commande positivement d'adopter, et qui donne elle-même des preuves positives qu'elle est celle que Dieu nous impose par des marques irrécusables; si bien que les états ne peuvent rejeter sans crime la vraie religion, ou la mettre de côté, sans désobéir à Sa Divine Majesté, la religion qu'Il a pris la peine de distinguer par sa faveur et ses miracles.

"C'est aussi évidemment se révolter contre la souveraine bonté du Créateur, de ne point se soucier de la forme du culte religieux. C'est au contraire un devoir plus obligatoire que tout autre, que de choisir et adopter le culte et la manière d'adorer Dieu et de Lui plaire que Lui-Même a prescrit."

Et après avoir décrit les sphères et fonctions relatives de la société ecclésiastique et de la société civile, le Pape résume ainsi :

"Voilà donc, comme Nous l'avons décrite rapidement et brièvement, l'organisation chrétienne de la société civile, une description non tirée uniquement de notre imagination, mais d'une société basée sur les plus élevés et les plus solides principes, approuvés par la lumière naturelle de la raison.

"Et cette constitution de l'état chrétien n'offre aucun point qui soit contraire à l'autorité de ceux qui gouvernent, ou qui leur refuse l'honneur qui leur est dû. Bien loin de diminuer les droits du pouvoir suprême dans l'état civil, l'ordre chrétien accroît sa stabilité et sa majesté. De plus, si nous considérons cette matière de plus près, nous trouverons que la constitution de la société civile est douée d'un plus haut degré de perfection, qui fait défaut dans les états

où règne un ordre différent. Et de cet ordre chrétien tout le corps politique tirerait plusieurs avantages précieux, si les personnes et les choses pouvaient garder leur propre place, et y remplir leurs fonctions et leurs propres devoirs.

“ Pour dire exactement la vérité, quand un état chrétien est fondé sur de telles bases et réglé comme nous venons de décrire, alors les choses divines et humaines sont ordonnées comme il leur convient ; les droits des citoyens sont saintement sauvegardés, par la loi divine, la loi naturelle et celles de l'état ; chaque devoir du citoyen est sagement défini, et mis en pratique en temps opportun. Chaque citoyen de l'état sait qu'en commençant son voyage peu certain et périlleux vers la Cité Éternelle de Dieu, il est accompagné de guides infallibles qui le mèneront dans le droit chemin, et le feront arriver sûrement au terme de son voyage. Les voyageurs comprennent bien aussi qu'ils ont d'autres guides secourables qui veilleront à leur santé, leur préserveront les biens de la fortune, et les autres avantages qui rendent la vie civile heureuse.

“ La société domestique dans un tel état tire la stabilité qui lui est indispensable de la sainteté et de l'unité du lien matrimonial ; les droits et devoirs mutuels du mari et de la femme sont réglés par un sage mélange de justice et d'équité. La femme est sûre de voir son honneur sauvegardé ; l'autorité du mari a son modèle en celà de Dieu même. Le pouvoir du père de famille est réglé conformément à la dignité de l'épouse et de ses enfants : enfin, les plus sages mesures sont prises pour le bien-être, le bonheur et l'éducation des enfants.

“ Quant aux choses purement politiques et civiles dans un tel état, disons que les lois sont passées pour le bien commun ; elles sont fondées sur la vérité et la justice, et ne dependent nullement de la volonté et du caprice trompeur de la multitude. Le caractère de ceux qui gouvernent est investi d'un degré de sainteté bien au-dessus de ce que les hommes peuvent communiquer, et cette sainteté est tellement restreinte, qu'elle ne peut passer les bornes de la justice, ni excéder celles de la modération quand elle

commande aux autres. L'obéissance rendue par les citoyens aux supérieurs est tout à la fois honorable et digne, car elle n'est pas dictée par la servitude qu'un homme doit à un autre ; mais par la soumission que tous doivent à la volonté de Dieu, exerçant son pouvoir royal par nos semblables. Connaître cette vérité et en être convaincus, fait bien clairement connaître à notre intelligence, comme il est juste, et de la dernière certitude, qu'il n'est que souverainement convenable de respecter la dignité de ceux qui nous gouvernent, et de rester fermes et fidèles aux autorités publiques, d'avoir en horreur les séditions, afin que l'ordre établi par l'état soit inviolablement observé.

“ De cette manière les membres de chaque état chrétien reconnaissent qu'il est de leur devoir de chérir la charité réciproque, la bonté envers les autres, et la générosité chrétienne. Le chrétien ne se trouve pas tiré violemment de ce côté ou de l'autre par des passions opposées, ou par des devoirs inconciliables ; enfin les trésors inouïables avec lesquels la religion chrétienne enrichit le monde et cette vie mortelle, deviennent la profession commune de l'état. Voilà pourquoi les paroles d'un ancien sont vérifiées : ‘ La condition d'un état quelconque dépend de la forme du culte public que l'on rend à la divinité ; il existe entre l'une et l'autre une intime et puissante connexion. ’ ”

La célébration du jubilé sacerdotal de Léon XIII, en janvier 1888, et durant les deux mois suivants, donna occasion à plusieurs incidents d'une importance toute extraordinaire. Parmi les pèlerins du continent sud-américain vint un évêque brésilien, accompagné de douze nègres qui avaient été émancipés à l'occasion du jubilé papal.

De plus, comme parmi les Saints canonisés par Léon XIII, dans les premiers jours de janvier, était le bienheureux Pierre Claver, appelé l'apôtre des nègres, qui avait dévoué à ces victimes de la convoitise et de la tyrannie humaine plus de quarante ans de sa vie, les catholiques brésiliens furent poussés par un mouvement extraordinaire à émanciper les esclaves dans toute l'étendue de leur vaste empire.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 2



APPLIED IMAGE Inc

2001  
100 Chester New York 14015  
Tel: 716 681 1000 Fax: 716 681 1001

Le 5 mai, la Fête de S. Pie V, qui par la victoire de Lepanto gagnée par les flottes alliées, unies par son influence, le pouvoir maritime des Turcs fut à jamais anéanti, et la chrétienté sauvée de la servitude des mahométans. En ce jour, le 5 mai, Léon XIII adressa aux évêques du Brésil, l'encyclique *In Plurimis* sur l'esclavage.

“ Parmi les démonstrations d'amour filial que la plupart des nations ont faites et font encore à l'occasion de Notre jubilé sacerdotal, une parmi toutes les autres Nous a singulièrement touché, l'offrande envoyée par le Brésil de plusieurs esclaves émancipés, les prémices de la population esclave de ce vaste empire.

“ Cette offrande de l'amour, le fruit de la miséricorde chrétienne, est due aux membres du clergé et de quelques laïques et dames charitables qui la déposèrent aux pieds de leur Dieu, l'Auteur de tout bien, en reconnaissance des années si nombreuses accordées à Notre vie.

“ Ça a été pour Nous la plus acceptable et la plus agréable d'offrandes, surtout parcequ'elle Nous affirmait que le Brésil avait résolu de se délivrer enfin de cette inhumaine institution de l'esclavage. Cette résolution était encouragée par la sympathie bien connue de l'empereur et de la princesse impériale ainsi que par les ministres, et par les actes de la législature. De plus, Nous avons déclaré au dernier mois de janvier à l'ambassadeur brésilien, que c'était Notre intention d'encourager cette noble résolution d'émanciper les esclaves dans cet empire, en écrivant aux évêques du Brésil une lettre sur l'esclavage.

“ Nous Nous occupons envers tout le genre humain, la place de Jésus-Christ même, qui montra à tous les hommes un amour si ardent, qu'en s'unissant à notre nature, Il a non seulement consenti à vivre parmi nous, mais se plut grandement à s'appeler le Fils de l'Homme, déclarant en public qu'Il était descendu du ciel pour prêcher la délivrance aux captifs — de délivrer du pire esclavage sur la terre, celui du péché toute la race humaine\* — de rétablir toutes choses en

\* Epître aux Ephésiens 1 : 20.

Jésus-Christ qui sont au ciel et sur la terre ; et ainsi d'élever à sa dignité première toute la race d'Adam plongée par lui dans une telle dégradation . . .

“ Il Nous incombe donc, et il est aussi du devoir de Notre office apostolique de chérir et d'avancer avec un zèle sérieux tout ce qui peut tendre à alléger les misères si nombreuses dont souffrent les individus aussi bien que les sociétés, qui ne sont que les conséquences du péché de notre premier parent. Ces choses qui nous aident à soulager la misère humaine, de quelque nature qu'elles soient, ne sont pas seulement de stimulants puissants pour notre nature d'avancer le bien-être humain, et le raffinement véritable, mais elles aident aussi cette restauration totale que se proposait et voulait Notre Rédempteur Jésus-Christ.

“ Or, entre les diverses classes des misères humaines, Nous avons raison de déplorer profondément l'esclavage auquel une si grande portion de nos semblables ont été pendant des siècles condamnée à tant de misères et une si profonde dégradation, en opposition évidente à ce que le bon Dieu et la nature avaient voulu dès les premiers jours de l'histoire. Car le Souverain Maître, dès qu'il eut créé l'homme, avait décrété que cette créature devait exercer une certaine seigneurie sur les bêtes des champs, les poissons de la mer, et les oiseaux du firmament ; mais l'homme ne devait nullement dominer sur ses semblables.

“ ‘Créé,’ dit S. Augustin, ‘un être doué de raison, à l'image de Dieu, Dieu voulait que l'homme exerçât une supériorité sur les créatures inférieures à lui-même. Dieu voulait que l'homme fût seulement seigneur du monde non rationnel, mais non qu'il fût jamais le seigneur et maître de ses semblables.’ Ainsi nous comprenons bien que l'esclavage ne fut imposé qu'à l'homme coupable du péché. Ainsi nous ne trouvons le mot *esclave* nulle part dans les Saintes Écritures, jusqu'à ce que le juste Noé punit le péché de son fils. C'est donc le péché, non la nature, qui mérita ce nom.”

Puis le Souverain Pontife nous donne l'origine et l'histoire de l'esclavage humain, jusqu'à l'époque qui précéda la

naissance du Sauveur, quand la plupart des hommes parmi les nations civilisées était composée d'esclaves. Le Pontife passe ensuite à décrire les horribles abus et excès des maîtres. Alors vint le Christ Libérateur. Les sublimes enseignements des apôtres sur la liberté et l'égalité humaines, sur la dignité divine à laquelle la nature humaine a été élevée en Jésus-Christ, brilla comme une céleste lumière au milieu des quasi-ténèbres et des misères de l'empire romain.

Dès ce temps le règne de l'esclavage était décidé. L'ouvrage final de l'émancipation des esclaves n'était que différé : ce triomphe de la liberté et de l'égalité chrétiennes devait venir avec le temps, et serait l'ouvrage glorieux de l'Église. Même au premier siècle Saint Clément, pape et martyr, le troisième successeur de Saint Pierre, loue grandement et justement les chrétiens héroïques qui, ne pouvant réussir à délivrer leurs frères de l'esclavage, changent de place avec eux. Alors vint le jour où l'Église, libre enfin elle-même de la persécution païenne, elle laissa le dimanche chrétien libre pour qu'on le devouât à la manumission des esclaves. Ses temples furent ouverts à tous ceux qui voulaient consacrer la maison de Dieu à cette bonne œuvre le jour du sabbat chrétien. L'ameublement même de celles églises fut publiquement vendu, la vaisselle consacrée fut donnée pour prix de cette liberté, ainsi que la propriété foncière des églises elles-mêmes.

"Cela," dit Léon XIII, "est ce que faisaient S. Ambrose, S. Augustin, S. Hilaire, S. Eloi, S. Patrice, et bien d'autres assez souvent." En le treizième siècle s'élevaient les deux grands ordres de la Très-Sainte Trinité et de Notre Dame de la Mercede (ou du Rançon), dont le but spécial était de délivrer ou de rançonner les esclaves chrétiens captivés par les saracens.

Après la découverte de l'Amérique et les horribles cruautés commises sur les esclaves indigènes par les espagnols, qui leur avaient, bon-gré, malgré, imposé le joug de l'esclavage, surtout quand on commença l'infâme trafic des nègres sur

les côtes de l'Afrique, les Souverains Pontifes interposèrent leur autorité, et se mirent comme un mur d'airain entre les maîtres des esclaves et leurs victimes. Ensuite Léon XIII raconte les glorieux travaux de ses prédécesseurs en faveur de la race africaine, et aborde alors le dessein qu'il a en vue immédiatement.

“ Dans une cause assez semblable Nous Nous sentons préoccupés par d'autres sollicitudes qui pressent Notre cœur. Le trafic honteux que les hommes faisaient dans leurs semblables, a disparu de l'océan et des mers, mais il continue encore et il est marqué de la même ou d'une plus grande ignominie, surtout en Afrique. Les mahométans regardant comme chose bien-entendue que les éthiopiens et leurs races congénères sont à peine supérieures aux bêtes brutes, exercent contre elles une affreuse perfidie et cruauté.”

Alors suit un tableau si vrai et si mouvant du trafic de l'esclavage africain, surtout comme il s'exerce aujourd'hui dans l'Afrique équatoriale. “ Quatre cent-mille êtres humains,” dit le Pontife, “ sont arrachés à leurs pauvres demeures, chaque année, et classés à coups de verges ou de bâtons jusqu'à l'autre extrémité du continent, pour arriver aux marchés d'esclaves de l'Égypte ou des contrées près du rivage de la mer. La moitié de ces malheureux meurent en chemin.

“ Qui pourrait,” dit le Pape, “ n'être pas mû par une suprême pitié à un tel récit. Nous qui représentons la personne même de Jésus Christ, de Jésus le Sauveur et Rédempteur de tous les peuples ; Nous qui Nous réjouissons si vivement des glorieux mérites innombrables qu'acquiert Nos frères en ouvrant à ces misérables les bras de leur charité, Nous avons à peine la force d'exprimer la pitié sans bornes que Nous Nous sentons pour les populations africaines à leur seule pensée. Oh ! s'il Nous était possible de les délivrer de ces maux sans remède sinon en la toute puissance, miséricorde, et bonté de Dieu ! Plût au Dieu Créateur et au Sauveur et Rédempteur des hommes, que ceux qui sont placés au suprême pouvoir à la tête des

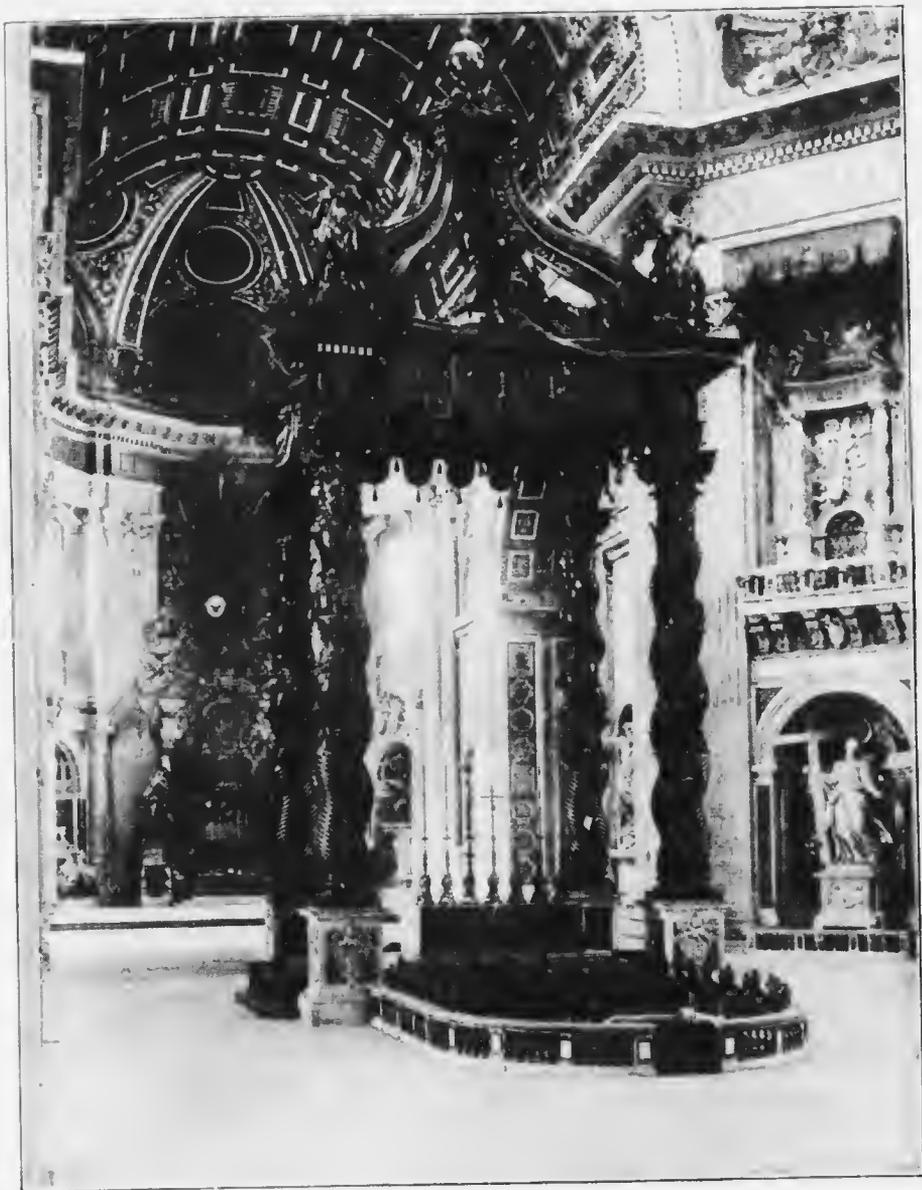
nations, qui sont si jaloux de leurs droits, et qui désirent de tout cœur l'accroissement de la foi catholique, fassent partout où ils peuvent, et s'unissent à Notre prière, pour travailler tous ensemble à mettre fin à ce trafic esclavagiste, qui est ce qui existe au monde de plus criminel !”

L'encyclique conclut par des paroles d'or adressées en forme de conseil tant aux maîtres qu'aux esclaves, qui ont à cœur d'accomplir cette grande œuvre de l'émancipation. “Vous devez faire votre possible,” dit-il aux prélats du Brésil, “que tant les esclaves que les maîtres prennent en main cette grande œuvre avec les meilleures dispositions mutuelles, dans la plus parfaite bonne-foi, déterminés à faire observer les lois de la clémence et de la justice ; au contraire que chaque transaction se fasse en parfaite conformité avec les lois du pays, avec un esprit chrétien et modéré. Comme tout le monde désirent l'abolition de l'esclavage, ainsi il est vivement à espérer que l'émancipation se fera sans offenser Dieu ou les hommes, sans causer dans l'état le moindre désordre, et de manière à donner aux esclaves pour qui cette grande réforme se fait, de solides et substantiels avantages.”

L'Encyclique *Libertas*, publiée le 20 juin 1888, semblerait mettre le comble à ce grandiose édifice dogmatique qui touche la doctrine regardant la société et l'ordre chrétien.

“Jésus-Christ, le Libérateur de la race humaine,” ainsi commence l'encyclique, “ayant restauré notre nature à sa dignité première, et l'ayant élevée encore plus haut, donna un grand surcroît d'énergie à la volonté humaine. Il lui donna de faire des choses meilleures, en l'aidant de Sa Grâce d'un côté, et de l'autre en mettant sous les yeux de l'homme la récompense éternelle qui l'attend au ciel.

“L'Église, de la même manière, a toujours rendu, et continuera toujours de rendre à ce libre arbitre de l'homme chrétien, la plus glorieuse prérogative de sa nature, les plus grands services, puisqu'elle doit travailler à perpétuer durant les siècles à venir les bienfaits que Jésus-Christ nous a gagnés.



### L'INTÉRIEUR DE S. PIERRE, À ROME

Montrant le Grand Autel, avec le magnifique Baldachin 85 pied de haut, qui le couronne. Le Pape ne célèbre la Messe à cet Autel qu'aux fêtes solennelles. Cet autel est situé directement au-dessus du Tombeau de S. Pierre.



LA TOMBE TEMPORAIRE DU PAPE DÉCÉDÉ,  
jusqu'à ce que la tombe permanente soit préparée par ordre du pape son successeur.

“ Malgré tout cela il existe des gens qui croient que l'Église est l'ennemie de la liberté humaine. Ce préjugé naît de la notion absurde que ses auteurs ont formée de la nature de cette liberté elle-même. Ou ils s'en forment une conception complètement fausse, ou ils étendent la sphère d'action bien au-delà des limites naturelles et légitimes, faisant croire que la liberté humaine voudrait s'étendre à bien des choses où l'homme ne jouit point d'elle : ceci est de toute évidence à qui veut l'examiner.

“ En une autre occasion, ”—le Pape continue,—“ et en particulier dans l'encyclique *Immortale Dei*, Nous Nous sommes étendu sur ce que l'on appelle *les libertés modernes*, distinguant en celles libertés ce qui est bien de ce qui est le contraire. Nous avons montré en même temps que ce qu'il y avait de bon en libertés était aussi ancien que la vérité elle-même et que l'Église était accoutumée à l'admettre et en pratique et en coutume. Quant à ce qu'il y a de nouveau dans celles libertés, ce consiste, s'il faut dire vrai, dans les reliquats peu sacrés de quelques époques pleines de troubles, et enfantés par une passion effrénée pour les révolutions, ou les innovations.

“ Comme cependant il y a bien des personnes qui persistent ou prétendent dire, que celles libertés, malgré leurs imperfections, et à cause de celles mêmes imperfections, sont la gloire de leur siècle et la base nécessaire de l'édifice social contemporain, si nécessaire, en vérité, que sans elle on ne saurait concevoir aucune parfaite forme de gouvernement ; ainsi Nous avons jugé, vu le bien-public, de traiter ce sujet à part.”

Il suit dans l'encyclique une définition ou plutôt une description magistrale de la liberté. Venant à traiter de la nécessité des lois “ comme règle de nos actions ” montrant aux hommes libres comment il faut faire bien, et leur disant de fuire le mal,—dit l'encyclique :

“ Si l'on demande pourquoi la loi est nécessaire à l'homme, on en trouvera la première raison, comme dans sa cause première et radicale, dans notre libre arbitre lui-même,

c'est-à-dire dans la nécessité d'empêcher les actes de notre volonté de n'être pas dirigés par la lumière de la droite raison. Et rien de plus déraisonnable ne saurait se dire ou se concevoir, que de maintenir, que l'homme, parceque la nature a fait de lui un libre agent, ne doit obéir à aucune loi. Si tel était le cas, il suivrait que pour être libre, un homme devrait être indépendant de la raison elle-même. Au contraire, la vérité est, précisément parcequ'il est un libre agent, il demande à être sujet à la loi. Done, la loi est le guide des actions humaines, conseillant l'homme de bien faire, prévoyant les récompenses qui l'attendent, et le détournant de faire le mal par la crainte du châtement.

“ Telle est la première des lois, *la loi de la nature*, qui est écrite sur l'âme de chaque individu, parceque c'est la droite raison elle-même, qui lui dit de faire ce qui est bien, et lui defend de transgresser la loi ; et cette voix impérative de notre raison humaine n'est elle-même que la voix et l'interprète d'une raison bien plus haute, à laquelle il faut bien soumettre notre liberté et notre intelligence. Et parceque la force coercitive de la loi consiste à imposer des lois ou des obligations qu'il faut remplir, elle se dépend de l'autorité, c'est à dire, du vrai pouvoir d'imposer les droits à définir aussi bien qu'à sanctionner ses actes par des récompenses ou des châtements à ce qui est commandé.

“ Or, il est manifeste que toutes celles choses-ci ne pourraient se dire de l'homme s'il était lui-même le législateur suprême, fixant une règle pour diriger ses propres actions.

“ D'où il suit que la loi naturelle est la loi éternelle, plantée dans les cœurs de tous les êtres doués de raison, et les inclinant vers *debitum actum et finem*, 'vers la fin à laquelle ils sont obligés de se diriger, et vers l'aete reconnaissant Dieu comme leur Créateur et leur Souverain Bien ;' c'est aussi la suprême raison de Dieu Créateur et Gouverneur de toutes choses.

“ À celles règles de notre vie morale et celles contraintes contre le mal moral la divine bonté a ajouté des aides remarquables tous singulièrement aptes et propres à fortifier la volonté

de l'homme et de lui donner une direction moralement bonne. De ces aides, le premier et le plus important est la vertu de la *grâce divine*, laquelle en éclairant de sa lumière notre esprit, et en communiquant à la volonté une fermeté salutaire, la pousse en même temps vers le bien moral, et rend l'usage de sa liberté native plus facile et plus richement efficace. Cependant il est bien loin de la vérité de dire que l'intervention divine rend les actes de notre volonté moins libres. Car la force de la grâce agit sur le fond même intime de l'âme, et en parfait accord avec son penchant naturel, vu que cette grâce vient elle-même de l'Auteur même de l'âme et de la volonté, qui meut toutes choses conformément à leur nature. Effectivement la grâce divine, comme dit le docteur angélique, par la raison qu'elle vient du Créateur lui-même, s'adapte merveilleusement à la conservation telles qu'elles sont de la nature des choses, respectant et conservant le caractère, la force, et l'efficacité de chaque partie individuelle.

“Or, ce qui a été dit de chaque individu en particulier, peut se dire d'hommes réunis en société civile. Car ce que la raison et la loi de nature opèrent dans l'individu, cela est aussi produit par la loi humaine promulguée pour le bien commun des citoyens, dans les hommes réunis en corps social.

“Des lois humaines, quelques unes ont pour objets des choses de leur propre nature, bonnes ou mauvaises ; les bonnes, nous sommes commandées de les faire ; mais les mauvaises nous sont défendues par le législateur qui ajoute une sanction conforme à la loi.

“Ces ordres, bien entendu, ne doivent pas être considérées comme dérivant leur origine du corps social ; car tout comme la société n'a pas créé la nature humaine, de même elle n'est pas le principe créateur du bien adapté à la nature humaine, ni du mal qui est contraire à la même. Ces biens et ses maux antagonistiques sont antécédents à la société humaine et doivent être retracés jusqu'à la loi de nature, et la loi éternelle.

“ Avant promulguer celles lois exceptionnelles, le législateur devra avoir soin d'une chose, de prendre des mesures pour s'assurer l'obéissance des citoyens par des actes qui embrassent toutes les classes des citoyens ; mesures coercitives pour les méchants, afin de les mettre, une fois pour toute, dans le bon chemin.

“ D'autres préceptes du pouvoir civil n'émanent point directement et prochainement de la loi naturelle, mais ils s'en dérivent indirectement et d'une manière éloignée : celles lois déterminent plusieurs matières que la loi naturelle ne règle par une provision particulière ou générale.

“ Ainsi la nature ordonne à tous les citoyens de veiller pour leur part à la paix commune et à la prospérité du corps social ; mais quant à la manière dont ils doivent contribuer à celles deux choses importantes, la nature ne dit et ne prescrit rien, laissant à la sagesse humaine d'intervenir et de décider. Or, c'est bien dans celles lois ci qui visent à régler harmonieusement la vie des citoyens que leur propre raison et leur prudence, et les actes d'une législature sage et modérée projettent, que la loi humaine, en sens propre, consiste.

“ Une loi de ce caractère commande à tous la citoyens de travailler pour la fin que la société elle-même se propose. Et cette même loi, en tant qu'elle suit et ne se départit point des prescriptions même de la nature, engage les citoyens à bien faire, et les détourne de faire le mal.

“ De là nous voyons que la *Norma* et règle de la liberté dépendent entièrement de la loi éternelle de Dieu, non pas seulement quand les seuls individus sont intéressés, mais quand il est question des sociétés civiles et de la société humaine en général.

“ Donc, dans les sociétés régulièrement organisées, la liberté ne consiste pas à faire tout ce qui plaît à chacun, car cela ne ferait qu'engendrer trouble et confusion, se terminant par l'oppression de la communauté toute entière. Mais la liberté consiste en ceci, que les lois civiles nous laisseraient vivre plus en conformité avec les prescriptions de la loi

éternelle. La liberté des gouvernements ne consiste pas de pouvoir commander, sans raison et sans prudence, des actes ou des choses conformes à leur capricieuse ou criminelle volonté. Cette caprice n'aurait que de fâcheuses conséquences, en menaçant le bien-public. Mais la vertu de bonnes lois humaines doit consister en ceci, que les citoyens doivent savoir que celles lois émanent de la loi éternelle. Pour cette raison le Saint Augustin a très-bien dit : 'Au même temps je erois que vous apercevrez qu'en eette loi temporelle il n'y a rien de juste et légitime que les hommes n'out point retiré de cette même loi éternelle.' Si un pouvoir queleonque pouvait donc faire passer une loi contraire à celle-ci, elle n'aurait point la force d'une juste loi, et n'aurait de vertu que pour détourner les hommes du bon et du bien.

" La nature donc de la liberté humaine, en quelque sphère qu'il soit que vous la considérez, tant en la vie de l'individu qu'en société, ou bien dans les actes de ceux qui la gouvernent, et dans les actes de ceux qui doivent obéir, nous sommes dans nos raisonnements forcés d'en venir à une souveraine et éternelle raison, qui n'est autre chose que l'autorité éternelle de Dieu qui commande et défend. C'est donc la fin suprême vers laquelle la liberté humaine doit aspirer."

L'encyclique dit alors brièvement le zèle constant avec lequel l'Église a enseigné et inculqué celles salutaires et précieuses doctrines sur la liberté. À l'Église seule est due l'abolition de l'esclavage dans toute la chrétienté. À elle seule, après la Providence, est due, non seulement la disparition de l'esclavage de tout pays catholique, mais la fondation de la fraternité chrétienne vraie, la propagation de l'évangile et le règne de Jésus-Christ et l'extension de la civilisation partout où nos missionnaires pouvaient porter la Croix.

Le Pape en vient à disputer les prétensions du libéralisme, et de ses disciples. " Ces disciples-là," dit le Souverain Pontife, " affirment qu'il n'y a aucun pouvoir divin dont les ordres nous forcent de régler notre vie en conformité à ses prescriptions. Chaque individu, disent les disciples, est une loi pour lui-même. De là vient eette morale qu'ils nomment

*indépendante*, et qui n'est qu'une morale, qui, sous prétexte de favoriser la liberté, émancipe ses sectateurs de l'observance des commandements de Dieu, et ouvre ainsi le chemin à une licence effrénée."

L'encyclique fait mention d'une autre sorte de *Libéralisme*, dont les sectateurs sont dès longtemps connus de nos lecteurs. "Non tous les libéraux," dit le Pontife, "n'acceptent pas certaines doctrines malsaines et monstrueuses de leur école, qui sont évidemment en tout contraires à la vérité, et que l'expérience prouve être la cause de maux sans nombre.

"Ce qui est certain c'est que plusieurs d'entre eux, poussés par la force de la vérité, n'hésitent pas à dire, bien plus, ils n'hésitent pas à déclarer que leur liberté devient une débauche, quand elle permet ouvertement à ceux qui en usent de passer les bornes de la modération et de dire adieu à la vérité et à la justice.

"Ainsi cette liberté prétendue s'aurait toujours se régler et gouverner par la raison, et par conséquent, il faut qu'elle se soumette à la loi naturelle et éternelle. Ils s'arrêtent là, cependant, et disent que l'homme dans sa liberté ne devrait obéir à aucune autre loi de Dieu, sinon celle qu'Il fait connaître par la lumière naturelle de la raison."

Il y a une autre classe de *libéraux*—hommes d'état, et politiciens, surtout—qui vont jusqu'à dire que la religion et la loi de Dieu devraient régler notre vie et la conduite des citoyens individuels; mais qui disent hautement que l'état ne doit point se mêler de religion. Cette erreur capitale avait déjà été condamnée par le souverain Pontife dans les encycliques précédentes, surtout dans l'*Immortale Dei* sur la constitution chrétienne des états. Il conclut en passant en revue les différentes sortes de fausses LIBERTÉS, abusées par nos hommes politiques, ou publicistes modernes; *libertés des cultes, libre parole, libre enseignement, liberté de conscience*. Il y a un passage qui dit bien des choses sur la *tolérance*. Sous chaque titre la vérité et l'erreur sont lucidement expliquées.

Ce que Léon XIII a dit sur la constitution chrétienne des états, a reçu une confirmation bien emphatique des évènements qui sont arrivés récemment en France. Le 12 novembre 1890, le Cardinal Lavignerie, Archevêque de Carthage et d'Alger, entretenait à dîner l'amiral et les officiers d'un escadron français qui était à l'ancre dans la rade de cette dernière ville. Répondant à un toast qui lui était porté, le cardinal dit :

“ En présence d'un passé tout saignant encore, et d'un avenir tout chargé de la foudre, notre suprême désir à ce moment, est L'UNION, et l'union est encore, permettez que je vous le rappelle, le premier désir de l'Église et de ses pasteurs dans tous les rangs de la hiérarchie.

“ Cette union, n'en doutez pas, ne nous demande pas d'effacer le souvenir de gloires passées, ni d'abjurer ces sentiments de fidélité et de gratitude qui honorent tous les hommes. Néanmoins, quand la volonté du peuple s'est prononcée clairement, quand la forme du gouvernement, ainsi que Léon XIII a dernièrement déclaré, ne contient rien qui soit contraire aux principes qui font la vie des nations chrétiennes et civilisées ; quand pour sauver un pays de la destruction qui le menace, une ferme adhésion à cette forme de gouvernement nous est demandée,—adhésion sans réserve mentale quelqueconque,—le temps est alors venu de dire ouvertement et enfin que l'expérience est faite et passée, et qu'il faut mettre un terme à nos divisions ; il faut sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, commandent même chaque individu de sacrifier pour le bien de notre pays.

“ Voilà les leçons que je donne aux personnes qui m'entourent, et ce que je désire voir enseigner en France par notre clergé tout entier. Et en vous parlant ainsi je suis sûr qu'aucune voix autorisée ne s'élèvera pour me blâmer.

“ Si vous n'acceptez pas cette soumission sincère, cette acceptation patriotique, rien ne saurait sauver le monde d'un grand péril social, rien ne saurait sauver la religion elle-même dont nous sommes les ministres.

“Ce serait une grande folie d'espérer de soutenir les colonnes d'un édifice, sans entrer dans l'édifice même, si ce n'était que pour empêcher ceux qui voudraient ne pas laisser une seule partie de l'édifice debout, pour accomplir leur dessein criminel. Ce serait surtout, tout simplement de la folie de se tenir à l'écart, malgré les honteux événements récemment arrivés, donnant ainsi à nos ennemis vigilants le spectacle de nos dissensions, et leur permettant de décourager le cœur français, comme avant-coureur des plus grandes calamités.”

Le Cardinal Lavigerie, comprenons le bien, en donnant à la France les conseils que lui inspiraient son rang dans l'Église et sa réputation, se proposait seulement leur dire de mettre fin à leurs divisions, et de s'unir pour arracher leur pays avec ses institutions démocratiques aux sectaires anti-chrétiens qui le ruinent,—ne voulant pas approuver directement ou indirectement les oppresseurs de la France. En adoptant et en maintenant la république comme république, et en unissant les suffrages des électeurs sur les hommes les plus dignes de les représenter, ils auraient au parlement une majorité catholique, des représentants loyalement attachés à la France et à ses institutions actuelles, ils empêcheraient aussi l'extinction de la religion en France, ils empêcheraient même la graduelle extinction de la race française. Ils accompliraient encore plus : ils feraient revivre la foi énergique de la majorité, et chasseraient de leur pays toute trace de l'immoralité qui accélère dans le royaume de S. Louis le décroissement annuel de la population.

C'est-là, comprenez-le bien, la pensée du Cardinal Lavigerie, et c'est un dessein aussi sacré que patriotique, qui pouvait bien l'encourager à se moquer des préjugés et laisser passer les interprétations hostiles des adversaires.

Comme on s'y attendait, le clergé français fut divisé, ainsi que l'épiscopat, et la Presse religieuse. L'organe officiel ou quasi-officiel du Vatican à Rome, garda le silence. Bientôt cependant le Saint Siège parla, et le ton du Saint Père ne fut ni douteux, ni hésitant. L'évêque de Saint Flour s'écrivit à Léon XIII, disant quelle grave discussion

s'était élevée en France. Le Cardinal Secrétaire d'État se hâta dissiper les doutes de l'évêque de Saint Flour.

"Votre lettre du 19 novembre," dit son éminence, "a été reçue. Vous y mentionnez les graves dissentiments qui se sont élevés dernièrement en France, concernant un sujet extrêmement sérieux. De tels dissentiments devraient d'autant plus être évités, qu'il est plus nécessaire de maintenir parmi les catholiques la plus grande union possible des esprits et des cœurs.

"Quant à l'opinion et le jugement du Saint Siège Apostolique, vous pouvez aisément les concevoir, en consultant les actes qui en sont émanés. Ces actes montrent que l'Église catholique, dont la mission divine embrasse tous les temps et tous les lieux, n'a rien ni dans sa constitution, ni dans ses doctrines, qui soit contraire à aucune forme de gouvernement, puisque chacune de celles formes peuvent maintenir un état au plus haut degré de prospérité, pourvu qu'elles soient fondées sur la justice et la prudence.

"Cela veut dire que l'Église, restant toujours au-dessus des formes changeantes des constitutions, des luttes et des passions des parties, considère plus et principalement l'accroissement de la religion et le salut des âmes, qui sont pour elle le bien suprême, et tout son soin et son zèle doivent être donnés pour ce but-là.

"Considérant tout ceci, et imitant les traditions du passé, le Saint Siège non seulement doit respecter les autorités de chaque état (soit que cet état soit gouverné par un ou par plusieurs), mais le Souverain Pontife contracte des relations avec ces gouvernements, leur envoie des ambassadeurs, et reçoit les leurs; il entre, aussi, en négociations avec eux et décide les questions embrassant les intérêts et de l'état et de l'Église. Accomplir ces devoirs du Souverain Pontife, qui dominent la dignité de tout magistrat purement humain, jamais ne porte dommage aux droits légitimes de personne, comme l'a si bien dit Grégoire XVI, de sainte mémoire, qui a donc suivi l'exemple de ses prédécesseurs dans la Bulle *Sollicitudo* d'août le 7 1831.

“ Donc, que le même esprit de zèle pour la religion qui guide le Saint-Siège quand il négocie avec les états, et en traitant avec ceux qui les gouvernent, remplissant ainsi de mutuels devoirs, soit pour les fidèles une règle de conduite, non seulement pour la vie privée, mais pour la vie publique. Et pour cette raison, partout où les intérêts de la religion le demandent, et quand aucune raison, ou aucune raison spéciale, ne s'oppose à l'action du citoyen, il n'est que juste que les citoyens prennent une part active aux affaires publiques, afin que par leur soin intelligent et leur influence, les institutions et les lois soient modelées sur la justice, et que l'esprit et le pouvoir bienfaisant de la religion étendent leur action sur tout le corps politique.

“ Maintenant venons,” dit-il, “ à ce qui regarde la France : il est très certain que ses citoyens, s'ils veulent faire au plutôt ce qu'il y a de plus salutaire pour eux-mêmes et le bien-public, si donnant l'attention la plus sérieuse à la condition en laquelle leur pays a été depuis si longtemps, ils entraient dans une voie, qui les mènerait plus sûrement et plus vite au but que nous avons décrit.

“ L'action sage et concordante des évêques français aiderait puissamment à atteindre ce but, la prudence des fidèles y contribuerait efficacement, et le temps à mesure qu'il s'avance n'aiderait pas peu. En attendant, comme il devient tous les jours plus pressant de sauvegarder les intérêts de la religion dans cette crise terrible d'une grande nation catholique, ainsi que les principes de l'ordre social, il devient nécessaire au plus haut degré que tous les catholiques de la France se tendissent la main et montrassent un zèle magnifique.

“ Se servir de l'Église et les énergies des français chrétiens, pour une fin plus étroite, ou d'user leur zèle pour un but plus étroit dans des luttes de petits partisans, ne produirait aucun résultat notable ou louable. Celles luttes ne feraient que nuire sérieusement à la nation tout entière en permettant que les drapeaux de la nation fussent en quelque sorte foulés aux pieds des combattants dans une lutte ignoble, tout se passant en contradiction des gloires passées de la France.

Que la nation se rappelle Charlemagne et Saint Louis, dont la gloire et les exploits sont l'héritage commun de cette grande nation.

“ Pour conclure, ” dit le Cardinal Rampolla, “ je chéris la ferme espérance, que les catholiques français, dont le zèle religieux et le patriotisme si éclatants sont tellement connus dans tous les pays civilisés, en viendront à comprendre quels sont les devoirs nouveaux qui devront remuer leurs cœurs. Jamais l'occasion ne s'offrit plus magnifique pour élever leur patriotisme au plus haut point de courage et de héroïsme religieux et patriotique. La victoire par laquelle vous égalerez vos héroïques ancêtres devra être remportée sur ceux qui ne sont pas, la plupart, ni vos coréligionnaires ni de votre sang. Réveillez-vous, unissez-vous, *et faites!* ce que vous avez à faire, si vous ne voulez pas voir la France disparaître du continent européen. ”

Pour rendre plus clair encore l'enseignement du Saint Siège, aussi bien que le sens réel des paroles du Cardinal Lavigerie, nous donnons ici au lecteur un extrait de la lettre du Cardinal Lavigerie, communiqué dans une lettre pastorale adressée à son peuple :

“ Après tout, ” dit-il, “ je ne ferai que vous rappeler ce qui a été dit encore et encore, dans mes lettres pastorales : que le devoir et l'honneur des catholiques français exigent qu'ils ne permettent plus à la situation des catholiques français de continuer.

“ Il n'y a qu'un seul moyen de faire cela, celui qui a été recommandé par le Souverain Pontife : de prendre ouvertement et avec résolution une part dans nos affaires publiques, non point comme des adversaires du gouvernement établi, mais en réclamant le droit d'exercer les privilèges de citoyens dans la république qui nous gouverne.

“ Cette adhésion ne doit pas être l'acte d'hommes emportés par un sentiment quelconque, ni par un acte d'enthousiastes. Il doit être un acte de soumission, un acte dicté par la raison, et pour nous autres catholiques, un acte conscientieux, dicté par les conseils explicites du Saint Père.

“ Il est, sans doute, vrai, que les gens ont été accoutumés en France, par suite de ce fait qu'un grand nombre de ces hommes qui soutiennent la république sont des sectaires sans religion, de regarder la république elle-même dans sa forme républicaine comme un gouvernement sectaire et impie. Mais, néanmoins, la forme républicaine n'a naturellement rien qui causerait qu'elle fut mauvaise et irrégulière cette forme-là.

“ Le seul gouvernement au monde de nos jours qui porte les caractères d'un gouvernement catholique, est celui d'Écuador, le seul autre où la liberté de l'Église est parfaite, est la République des États-Unis.

“ Une fois que vous vous aurez soumis à la république, vous devez vous servir résolument des droits qu'elle vous confère en discutant et dirigeant les affaires du pays ; et par là vous contribuerez directement à fonder un grand parti national conservateur qui seul dans une république peut rendre un gouvernement stable et inspirer ainsi la confiance qui est chose indisputable dans nos relations extérieures.

“ Ce serait un des plus déplorables spectacles dont l'histoire fasse mention, que nous fournissions au monde, si nous consentions à laisser l'univers de nous voir garder le silence, et, en apparence, rester indifférents en présence des outrages consommés ou médités contre l'Église.

“ Ce serait pour nous tous, évêques, prêtres, et fidèles, une infamie éternelle, dans tous les siècles à venir, si nous ne fassions rien pour défendre la foi, si nous n'osions rien, en présence des ruines qu'on accumule sous nos yeux, et avant de détruire totalement l'Église en France, pour la pauvre consolation de nous être rendus indifférents ou hostiles aux aspirations de la France mourante, et de suivre aveuglément les pas des politiciens qui nous avaient ensorcelés, plusieurs desquels sont honorables, il est bien vrai, mais tous ont été impuissants pour faire le bien.

“ Une fois que nous nous sommes placés sur le même niveau que nos concitoyens, nous autres catholiques aurons le même droit qu'eux, de nous associer pour défendre notre cause, au

milieu de nous, d'abord ; et ensuite avec ceux qui veulent être les défenseurs de la justice et de la liberté.

“ Je le répète, de cela dépend le salut de la France.”

La dernière solennelle déclaration venant de la plume de Léon XIII au sujet de l'esclavage, c'est la lettre encyclique adressée à tous les évêques du monde catholique, fixant leur attention sur les horreurs du trafic esclavagiste dans l'Afrique centrale, et commandant qu'on fasse une collecte dans toutes les églises chaque année, le jour de l'Épiphanie, 6 janvier, en faveur des missionnaires et autres employés dans les régions équatoriales du continent noir en prêchant l'évangile et mettant un obstacle efficace à l'horrible trafic que les hommes font des humains.

“ L'église catholique,” dit le Pontife, “ embrassant, comme elle le fait, le genre humain dans son amour maternel, n'a eu, dès le commencement, rien de plus à cœur, que de voir le joug éerasant de l'esclavage, qui pesait sur la grande majorité des hommes, levé de leurs cous, et entièrement abolis. Elle, en gardienne toujours vigilante du troupeau de son maître aussi bien que de sa doctrine, se souvint qu'il enseigna en personne et par ses apôtres, que tous les hommes sont liés ensemble par les liens de la fraternité, étant descendus d'un seul père, rachetés par le même sang divin, et appelés tous à la même béatitude éternelle. Elle entreprit donc de plaider la cause du faible, de l'esclave, plaidant pour lui comme le temps demandait, graduellement, d'une voix tempérée et pour ne point irriter les tyrans. Elle réussit, parce que la bonne ne cessa jamais de plaider pour ses enfants, avec prudence et une sagesse toute divine.

“ Et le zèle de l'Église elle-même en procurant l'émancipation des esclaves ne se refroidit point dans le cours des siècles. Au contraire il devint de plus en plus ardent dans le cours des âges, à mesure que nos missionnaires avançaient la cause de l'émancipation.

“ Ce zèle des missionnaires est un fait attesté par les documents les plus authentiques de l'histoire chrétienne ; cette histoire ne saurait jamais oublier ces grands apôtres de

l'humanité, les Papes Grégoire-le-Grand, Adrien I, Alexandre III, Innocent III, Grégoire IX, Pie II, Léon X, Paul III, Urbain VIII, Benoît XIV, Pie VII, Grégoire XVI, qui travaillèrent tous si consciencieusement à l'abolition de l'esclavage, et prirent des précautions pour que l'arbre, planté par le démon, une fois coupé et à terre, ne pût plus revivre.

“ Ce glorieux héritage reçu de Nos prédécesseurs ne pouvait être répudié par Nous. Nous avons donc saisis toutes les occasions de condamner publiquement et de dénoncer ce mal affreux de l'esclavage. De là vint la lettre que Nous avons écrite le 5 mai, 1888 aux évêques du Brésil sur l'esclavage, en leur adressant en même temps Nos congratulations, sur ce qui avait été fait tant en public qu'en privé pour avancer l'œuvre de l'emancipation, et en même temps démontrant combien l'esclavage est opposé tant à la religion qu'à la dignité de la nature humaine.

“ En vérité, pendant que Nous écrivions cette lettre, Notre âme fut profondément affligée par la triste condition d'êtres humains tenus en servitude par d'autres ; mais bien plus profonde fut Notre douleur en apprenant les terribles souffrances des populations d'autres contrées dans l'Afrique centrale. C'est une chose triste et horrible d'avoir seulement à penser que bien près de 400,000 hommes, sans distinction d'âge ni de sexe, chose horrible à dire ou à penser, sont enlevés de leurs villages de vive force, chargés de chaînes et classés devant leurs capteurs à coups de lance jusqu'à un marché à esclave à l'extrémité du continent, où ils sont mis en vente comme de simples bestiaux.

“ Cette relation déplorable, donnée par des témoins oculaires, et confirmée par les explorateurs de l'Afrique équinoxiale, Nous a rempli d'un désir intense de venir au secours de cette malheureuse population, et d'alléger leur joug. Donc Nous ne perdîmes pas un instant et Nous envoyâmes Notre bien-aimé fils le Cardinal Charles Martial Lavigerie, dont le zèle apostolique Nous est bien connu, aux principales villes de l'Europe, dans le but de faire connaître les

horreurs de ce trafic en esclaves, et d'obtenir en faveur de ses victimes innombrables la sympathie active et l'aide des souverains et des citoyens.

“ Nous avons, en vue de ce qui est arrivé, à remercier Jésus Christ le Rédempteur, aimant de tous les peuples, de n'avoir point permis que Notre sollicitude fut sans récompense ; grâce à Lui la semence est tombée sur un sol riche et fertile, qui promet une abondante moisson. Les gouvernements et les catholiques de tous les pays chrétiens commencèrent à se demander comment ils devraient concentrer leurs efforts pour mettre effectivement une fin à ce trafic inhumain dans les nègres. Il n'y a pas longtemps les représentants des puissances européennes s'assemblèrent en congrès à Bruxelles, et plus récemment encore une convention de gentilshommes, sans caractère diplomatique, se réunit à Paris, les deux assemblages ayant pour but de faire en sorte que la cause de la race noire sera défendue et avancée avec une énergie et une constance proportionnées aux souffrances de ces malheureux peuples. Nous profitons donc de cette occasion pour rendre Nos vives actions de grâces aux souverains européens et aux citoyens de bonne volonté, en priant avec ferveur le Dieu Tout-Puissant de bénir leurs desseins et leurs entreprises avec une heureuse terminaison.

“ Néanmoins, outre la sollicitude que Nous éprouvons à voir s'éteindre l'esclavage, il y a un autre soin important qui touche de plus près Notre ministère, c'est de faire prêcher l'évangile sur toute l'étendue du continent africain. Ainsi la vérité divine et sa lumière pourront dissiper les épaisses ténèbres qui couvrent la surface du continent, et feront partager à ces peuples l'héritage du Maître Divin. Car partout où des mœurs chrétiennes ont prévalu ; partout où la religion a si bien élevé les hommes par l'éducation qu'ils cultivent la justice et honorent dans leurs voisins la dignité de la nature humaine ; partout où la charité, enseignée par le Christ, est pratiquée par ses disciples ; là ni l'esclavage, ni la barbarie des manières ne saurait exister ; au contraire, là

règne la gentillesse des manières, avec la liberté chrétienne, et tous les ornements de la civilisation.

“ Déjà bon nombre d'hommes apostoliques, les pionniers des soldats de Jésus-Christ, sont entrés dans ces pays-la, et ont donné non seulement leurs travaux, mais leurs vies, pour le salut de leurs frères. Mais la moisson est grande, tandis que les moissonneurs ne sont que peu nombreux. Il est donc nécessaire que d'autres, mûs par l'Esprit Divin, et ne craignant pas les dangers qui les attendent, ne redoutant pas la vie dure et les fatigues, devront entrer enfin dans les contrées où existe ce honteux trafic humain, afin de porter à la race noire la lumière de la vraie liberté et la lumière de la vérité évangélique.

“ Enfin disons que cette grande entreprise doit être pourvue de très-puissantes ressources. Il Nous faut de grandes sommes d'argent pour que Nous puissions aider Nos missionnaires faire face aux dépenses de longs voyages, à l'érection des maisons pour Nos apôtres, à l'érection et ameublement d'églises, et autres choses indispensables ; et ces dépenses, il faut bien les continuer durant plusieurs années encore, jusqu'à ce que les missions puissent se maintenir.

“ Plût à Dieu que Nous eussions Nous-mêmes les moyens de faire face à toutes ces dépenses ! Mais les catholiques et leurs évêques savent bien quelle est Notre pauvreté. C'est à eux que Nous appelons, et avec la ferveur d'un père, parlant à ses enfants Nous vous conjurons de mettre la main à cette œuvre de charité divine.”

## CHAPITRE II.

### HAUTES ÉTUDES EN AMÉRIQUE

Travaux de Léon XIII, en faveur des Hautes Études en Amérique. — L'Université Catholique de Washington fondée, confirmée et glorieusement fournaissant sa carrière. — L'Université Laval à Québec, et sa Grande Succursale à Montréal — Léon XIII fonde l'Université d'Ottawa. — Travaux incessants du Pape et des Cardinaux Gibbons et Manning en faveur des Ouvriers. — Le Jubilé Episcopal de 1893.



UN lecteur superficiel peut être surpris de voir combien étroit est l'espace qu'occupe dans la Biographie de Léon XIII l'histoire de l'Église aux États Unis. Dans un chapitre précédent nous nous bornâmes à raconter assez brièvement les actes du Concile National de Baltimore en Novembre 1884, et le projet conçu alors de fonder à Washington une grande Université Catholique.

Nous aurons encore à parler de cette grande institution et de ses heureux commencements, avant de terminer ce chapitre. De l'Église des États Unis dans ses relations avec le Saint Siège durant le Pontificat actuel nous avons à dire ceci :

Grâces à la parfaite liberté laissée à la Hiérarchie Américaine et par les Autorités Fédérales et celles des États de la République, de faire avancer les meilleurs intérêts de la Religion, et grâce aussi bien au zèle infatigable des Évêques, des Prêtres, et des Ordres Religieux et à la générosité inépuisable des Laïques, la Religion Catholique dans toute l'étendue de la République crût et prospéra, de manière à dépasser tout précédent, toute croyance même.

Le Souverain Pontife, des hauteurs du Vatican n'avait qu'à contempler dans la plénitude de sa joie, — la joie parfaite de son cœur de Pasteur et de Père, — la paisible croissance, les progrès triomphants d'une jeune Église, qui semblait

à son âme tant éprouvée comme une vision du Paradis perdu en son printemps. Il n'y avait aucun besoin de négociations pénibles et longues avec le Gouvernement de Washington. Président, Ministres, et Congrès n'avaient aucun souci de ce que faisaient les 81 diocèses, et 5 vicariats apostoliques qui s'étendaient de l'État du Maine à l'Orégon et à l'Alaska, des grands Lacs du Nord jusqu'aux Keys de la Floride et le Rio Grande. Le Vicaire de Jésus-Christ ne trouva dans ce vaste territoire de l'Union aucune autorité hostile ou jalouse pour faire obstacle à la sienne, ou pour la contrecarrer dans l'exercice plein et entier de ses divines prérogatives. Et jamais Archevêque ou Evêque ne fut gêné par l'Autorité Fédérale dans le gouvernement de son diocèse.

Non moins libre fut le Saint Siège en régissant les Églises de l'Amérique Britannique. Et les progrès de la Religion Catholique dans la Confédération Canadienne ne causa pas moins de consolation à l'âme éprouvée de Léon XIII.

Le Suprême Pasteur profita de cette bienheureuse liberté dans les deux contrées voisines pour encourager tous les efforts faits en faveur des hautes études.

L'ouverture de l'Université Catholique à Washington en Novembre 1889, suivant les solennités de la célébration du premier centenaire de la Hiérarchie Américaine, et la célébration du premier Congrès des Catholiques aux États-Unis, causèrent au Saint Père une joie ineffable. Le Délégué envoyé par le Souverain Pontife pour honorer ces solennités et réunions fut accueilli avec une cordialité sincère et par les citoyens et par les Autorités Fédérales. Le Président des États-Unis et ses Ministres manifestèrent leur vif intérêt dans ces solennités Catholiques en y assistant en personne.

Le Souverain Pontife, toutefois, n'attendit pas jusqu'à l'automne, pour exprimer sa sympathie et stimuler et clergé et laïques dans leur zèle patriotique. Dès l'ouverture du dernier printemps, au 7 Mars il adressa un Bref à l'Archevêque de Baltimore et les Prélats, ses confrères, approuvant les prochaines solennités et réglant sur plusieurs points ce qui regardait l'Université Nationale Catholique.

“C'est pour Nous,” dit le Pape, “la cause d'une très grande joie de voir le zèle que vous manifestez en encourageant la piété de vos Catholiques, et en faisant provision pour les nombreuses nécessités de vos diocèses, et surtout dans le soin que vous prenez pour vous procurer les moyens de donner et à votre jeune clergé et vos étudiants laïques une bonne éducation, et en leur faisant enseigner les principes de toute connaissance divine et humaine, en concordance avec la Règle de Foi. Pour cette raison Nous eûmes grand plaisir de lire la lettre commune que vous Nous avez écrite à la fin de l'année dernière, dans laquelle, parlant de l'Université de Washington, vous dites que l'ouvrage entrepris est tellement avancé que tout est prêt pour ouvrir le cours de Théologie. De plus Nous avons reçu du Recteur, Notre vénérable frère, John Keane, Evêque d'Iassa, les nouvelles que vous avez envoyés à Nous les Statuts et Règles, que vous soumettez à Notre autorité et jugement.

“Et parlant de tout ce qui s'est passé, Nous croyons digne de toute louange la pensée qui vous porta à célébrer la centenaire de votre Hiérarchie en fondant dans l'Établissement de votre Université un monument durable de cet évènement si heureux.

“Donc pour remplir vos justes désirs, Nous avons soumis à l'examen de quelques Cardinaux, membres de la Congrégation de Propagande, les Statuts et les Règles que vous avez désignés, et qu'ils nous soumettent pour Notre approbation finale. Or ils ont tout soumis à Nous, et Nous sommes très heureux de remplir vos désirs et d'approuver par ces présentes les Statuts et les Règles de votre Université et par Notre Autorité de conférer à la même les droits qui appartiennent à une véritable et légitime Université.

“Nous accordons donc à votre École de Hautes Études (*Academia Vestra*), le pouvoir d'élever aux degrés Académiques ceux de vos élèves dont le savoir, après les examens prescrits, sera jugé satisfaisant;—et de la même manière d'accorder le degré Docteur soit en Philosophie, soit en Théologie, aussi bien qu'en Droit Canonique et les autres Sciences

où l'on a coutume de donner cette distinction, quand le temps viendra dans le cours des années pour ouvrir de tels cours.

“ C'est Notre volonté, que vous, Fils Bien-aimé, et vous, Vénérables Frères, devez surveiller avec grand soin le système le plus propre pour les Hautes Études, et l'enseignement donné aux élèves dans votre Université, soit que vous fassiez cela vous mêmes, ou que vous le fassiez par des prélats choisis par vous et que vous chargerez de ce soin.

“ Mais comme la Ville de Baltimore tient le premier rang parmi les villes épiscopales des États-Unis, nous accordons à l'Archevêque de Baltimore le pouvoir et l'autorité de Modérateur ou Chancelier de votre Université.

“ Nous désirons, de plus, que le système ou plan d'études à suivre dans l'Université, surtout celles de Philosophie et Théologie, soient soumis au Saint Siège pour Notre information, afin que son approbation les ratifie et les confirme, et que l'enseignement donné à l'Université en chaque département soit tellement réglé que les jeunes cleres et laïcs auront le moyen de satisfaire pleinement leur noble ambition d'étudier les sciences.

“ Parmi ces cours scientifiques, Nous désirons qu'une école de Loi Pontificale et de Lois Publiques de l'Église soit établie, car Nous savons qu'une telle école a une grande et spéciale importance de nos jours.

“ Nous vous exhortons tous, sans faire violence à qui que ce soit, d'affilier à l'Université Catholique, vos séminaires, vos collèges, et vos établissements catholiques d'éducation, ainsi qu'il est prescrit dans les Statuts. Afin que des fruits plus abondants soient recueillis de l'enseignement si varié de l'Université, il est Notre désir de voir admettre surtout aux cours de Philosophie et Théologie, non-seulement les jeunes gens qui ont terminé leurs cours dans vos collèges, en conformité aux prescriptions du Troisième Concile Plénier de Baltimore, mais ceux qui sont près de commencer l'étude de ces sciences.

“ Considérant cependant que cette Université devia faire à votre pays un immense honneur, mais qu'elle doit de plus repandre au loin les bienfaits abondants et salutaires d'une éducation parfaitement saine et aussi d'une grande piété, Nous avons droit d'espérer que les Fidèles en Amérique, magnanimes comme ils sont, mettront tant de libéralité à promouvoir cette œuvre extraordinaire, que les prochains résultats ne tromperont point vos espérances.

“ Nous donc, ayant établi par cette Lettre l'Université de Washington, défendons de prendre en main la création d'une autre institution de la même nature sans consulter auparavant le Saint Siège Apostolique.

“ Ce que Nous déclarons et décrétons dans cette Lettre doit être pour vous une preuve évidente de Notre zèle et de Notre sollicitude pour l'accroissement journalier et la prospérité de la religion Catholique en votre pays.

“ Enfin, Nous implorons le Dieu de toute bonté, de qui nous viennent tous les dons meilleurs et les dons plus parfaits, de couronner vos entreprises par le plus heureux succès, et la plus joyeuse terminaison ; et pour que cet accomplissement parfait ne vous manque point, Nous vous accordons très-affectueusement en Notre Seigneur, comme gage de Notre amour le plus sincère, la Bénédiction Apostolique ; à vous, Bien-aimé Fils, à vous, Vénérables Frères, et à tout votre clergé et à votre peuple fidèle, comme témoin de toutes les Grâces Célestes.

“ Donnée à Rome, à St. Pierre, le 7 Mars, Fête de St. Thomas d'Aquin, en l'année 1889, de notre Pontificat la douzième.”

La cause de l'éducation universitaire en Canada, comme les documents Pontificaux suivants demontrent, fut à Léon XIII un sujet du plus profond intérêt. Le premier régarde la Succursale de l'Université Laval, à Montréal.

“ Depuis assez longtemps ” — le Bref commence ainsi, — “ l'attention et la sollicitude des Pontifes Romains se sont portées sur cette partie du Canada, connue par la désignation de Canada Français ou Bas-Canada, — dans le dessein de faire

le progrès de la religion Catholique en cette partie de la province, un moyen d'avancer la prospérité privée et le bien public. En vérité, dès que l'avènement dans la Colonie de plusieurs corps d'émigrés de races différentes semblait amener de plus larges éléments de prospérité, le Pape Clément X, songea à établir le siège épiscopal de Québec, qui est maintenant considéré comme la mère des diocèses qui doivent leur origine aux colonistes français dans l'Amérique du Nord. Le Pape Pie VII en 1819 donna au siège de Québec le rang de Métropolitain, et Québec acquit sa juridiction métropolitaine, quand, 25 ans plus tard, Grégoire XVI créa la province ecclésiastique de Québec.

“ Nous avons aussi porté Notre sollicitude sur cette province, et Nous avons eu qu'il était de l'intérêt de la religion de diviser cette province en deux. Et dans le cours des années nous donnâmes à Ville Marie, ou Montréal, la dignité d'Archevêque avec tous les droits de Métropolitain, et lui assigna des évêques suffragants, ainsi qu'il convenait.

“ Mais le soin si prévoyant du Siège Apostolique ne se contenta pas de cela pour ce pays si intéressant. Quand le temps lui fournit l'occasion favorable, le Saint Siège se mit à prendre des mesures pour donner à la jeunesse Canadienne la plus haute éducation. Donc Notre illustre prédécesseur, Pie IX, à la prière des Évêques de la province de Québec, prit avec grand plaisir des mesures pour fonder une Université dans la ville de Québec. Et là-dessus, Pie IX, par ses Lettres Apostoliques du 15 Mai 1876, il conféra tous les droits et privilèges d'une Université Catholique au Séminaire de Québec. Il assigna le Cardinal Siméoni, Préfet de la Propagande comme Protecteur de l'Université, et l'Archevêque, Mgr. Signay, de Québec, comme Chancelier. Dans cette même Bulle, il autorisait l'Université, qu'il avait appelée justement l'*Université Laval*, en honneur du vénérable François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, et fondateur du séminaire.

“ Les évêques de la province furent exhortés d'affilier leurs séminaires et collèges à l'Université, et à ces mêmes évêques

il fut ordonné de veiller soigneusement à ce qu'il ne pénétra rien de contraire à la foi ou saine doctrine dans l'enseignement de l'Université, à ce qu'il ne parut jamais rien dans la discipline de contraire aux bonnes mœurs.

“ Dans cette même année (1876) afin que les bénéfices d'une éducation saine s'étendit aussi loin que possible dans la province de Québec, et pour honorer autant que possible l'illustre ville de Montréal, il plut à la Propagande, et sa détermination fut approuvée par Notre Prédécesseur, que l'on ouvrit dans cette ville des cours universitaires, et qu'une Succursale de l'Université Laval y fut établie.

“ Il fut alors décrété d'enseigner dans cette Succursale les arts et les sciences enseignées aux élèves de la Grande École de Québec. Ces écoles de Montréal toutefois doivent être sous le contrôle du Conseil Universitaire, qui a le gouvernement et le contrôle de l'Université Laval, et que la Succursale de Montréal serait sujet aussi bien au soin toujours vigilant des évêques du Bas-Canada, présidés par l'Archevêque de Québec. En dernier lieu Nous avons nommé l'Archevêque de Montréal comme Vice-Chancelier de la Succursale. De cet arrangement est résulté pour la jeunesse Canadienne un bien plus grand avancement dans l'instruction. Les chaires de leurs Professeurs sont remplies par les hommes les plus distingués, élèves sur les bancs du Collège Romain (nommé l'Université Grégorienne pour son fondateur, Grégoire XIII), de Notre Séminaire Romain, de Notre Collège Urbain, et grâce à leur coopération les sciences sont cultivées avec un parfait succès. Mais ainsi qu'il arrive dans toutes les institutions, la diversité des intérêts a donné lieu à certains conflits et dissentiment. De là viendrait bientôt, si le Saint Siège n'y mettait fin, un danger sérieux, qui ferait craindre pour la durée de cette école. Car un bon nombre de Canadiens concurent le dessein d'avoir des Académies indépendantes (ou des écoles de hautes sciences), pendant que les élèves distraits de la poursuite des études actuelles s'occuperaient à discuter des opinions partisans.

“ Malgré les discussions verboses ainsi suscitées, Nous sommes heureux d'apprendre que l'Université Laval à Québec est toujours florissante, et jouit d'une grande prospérité; tandis que les Écoles de la Succursale de Montréal sont si bien organisées que rien n'y manque pour un cours complet d'instruction en théologie, loi, médecine et les arts.

“ Cet état de choses Nous autorise donc à offrir Nos plus vives félicitations à Nos vénérables Frères les Archevêques et Évêques du Bas-Canada et aux autres Prêtres et Laïques qui ont contribué par leurs travaux et leur argent à la création et à la fourniture d'une œuvre si noble et si utile, aussi bien qu'à ceux qui, obéissant au Saint Siège, ont affilié à l'Université et les Séminaires et les Collèges de l'une et l'autre province. Car cela contribue à fonder un système d'éducation identique, et resserre les liens qui unissent ensemble tous les Canadiens.

“ Toutefois, comme Nous devons désirer extrêmement de voir croître de jour en jour cette union d'âmes; et que Nous avons un désir si fervent de voir prospérer de plus en plus cette Université qui a tant de force et d'efficacité pour créer une telle union des âmes, Nous, pardessus toutes choses, Nous exhortons les Évêques du Canada Français de faire paraître ce zèle pastoral qui les distingue à un si haut point, d'assister par leurs soins vigilants l'Archevêque de Québec, faisant en sorte que rien qui puisse nuire à l'intégrité de Notre Sainte Foi ou aux bonnes mœurs, ne puisse s'introduire en cette demeure si honorée des sciences—l'Université Laval.

“ De plus, tout ce qui a été fait, décidé, ou décrété concernant l'Université Laval, par le Saint Siège ou son Autorité, Nous le confirmons et ratifions par les présentes, et Nous déclarons en particulier, que cette Université seule Nous la déclarons être regardée par Nous être l'Université Catholique du Bas-Canada, suffisamment pourvu et équipée de tous les moyens nécessaires et adaptés à l'éducation propre et parfaite de la jeunesse; et Nous ne permettrons à aucune autre Université Catholique d'exister en ce pays là avec pouvoir de conférer des degrés Académiques.

“ Quant à l'Université Succursale de Montréal Nous voulons qu'elle soit préservée comme le siège secondaire de l'Université Laval, et qu'elle soit regardée comme l'Université Laval elle-même, remplissant l'office d'enseigner à Montréal. Le pro-recteur de cette Succursale sera choisi par les Évêques de la Province de Montréal, et présenté par eux au Conseil de l'Université, qui ne pourra le rejeter que pour des raisons approuvées par les dits Évêques.

“ Le Conseil de l'Université Laval exercera sa juridiction— et chez lui à Québec, et dans celle de Montréal, selon le pouvoir que la Charte Royale lui confère. Mais afin de mieux assurer la paix et la concorde entre le Conseil et ceux qui administrent la Succursale de Montréal, Nous décrétons les dispositions suivantes, que Nous espérons que le Conseil voudra bien suivre dans un esprit de dévotion au Saint Siège Apostolique.

“ Dans la Succursale de Montréal les Professeurs et Doyens de Facultés seront élus en conformité à la manière de procéder maintenant en usage dans chacune des Facultés, et seront acceptés par le dit Conseil, à moins que l'Archevêque de Montréal n'y fasse objection. Mais quand ces mêmes élus ont été acceptés ils peuvent être rejetés par le Conseil, pourvu toujours que le dit Archevêque approuve les raisons qu'on a eues de les rejeter.

“ Dans la Faculté des Arts, embrassant les Lettres, les Sciences Naturelles et les branches appliquées à l'instruction dans les cours industriels, qu'il y ait droit et pouvoir d'élire des professeurs d'entre les membres du clergé tant régulier que séculier, ou parmi les laïques conformément à l'usage en vogue ou à la nécessité.

“ En préparant les listes des matières nommées Programmes, donnant les matières et procédés suivis dans les Examinés tenus pour les degrés de Bacheliers aux Arts, Nous croyons qu'il vaut mieux d'observer la méthode présente et la coutume actuelle, à savoir que ces Programmes devront être suivis à Montréal avec le consentement des Directeurs des collèges affiliés. C'est en conformité avec cette coutume

que ces Programmes ne seront altérés qu'avec le consentement des représentants de ces mêmes collèges, ou de ceux qui sont délégués par eux. La préparation des autres Programmes ou Papiers d'Examen est laissée au soin des Docteurs en chaque Faculté, soit à Québec ou à Montréal, en conformité avec les règles mentionnées dans les Statuts, et ces Programmes ne seront point altérés sans le consentement des Docteurs et des Facultés diverses, ou des personnes autorisées pour les représenter.

“ Cependant, comme il existe à Montréal le Collège de Ste. Marie, dirigé par les Membres de la Compagnie de Jésus, et qui se distingue par le grand soin qu'il donne à son enseignement ainsi que par le grand nombre de ses élèves, nous accordons avec plaisir, afin de ne point déroger des anciens privilèges accordés à la Compagnie par le Saint Siège, que les Jésuites eux-mêmes examinent leurs propres élèves, et accordent à ceux qu'ils croient dignes des certificats écrits attestant que les porteurs méritent les mêmes degrés accordés par l'Université Laval dans les Collèges affiliés.

“ Les Évêques des Provinces de Québec et de Montréal se réuniront une fois l'an pour s'informer de l'Enseignement et de la Discipline Universitaire; et ils décréteront d'un commun accord les règlements demandés par les nécessités du temps.

“ En vérité Nous avons confiance dans leur prudence d'arracher par la racine les germes de discorde qu'ils verront paraître à la surface, afin que l'Université acquiert de jour en jour une plus éclatante renommée.

“ Encore une fois comme dès le commencement celle institution a été protégée par la puissante autorité et protection de la Reine d'Angleterre, ainsi dans l'avenir, Nous espérons, l'appui royal ne lui manquera jamais. Nous avons aussi confiance que l'Université jouira toujours de la faveur et de l'amitié des hommes illustres qui gouvernent la Fédération Canadienne ainsi que la Province de Québec.

“ Surtout Nous sommes assurés que les Catholiques du Canada, renonçant à toutes les causes de dissension, réuniront leurs efforts et travailleront à faire de cette Université

un monument qui durera à jamais, croissant tous les jours en prospérité et grandeur."

L'autre Bref important fait le premier pas afin de créer une Université Catholique dans la Ville d'Ottawa :

" Comme le Siège Apostolique a toujours consacré ses plus grands soins et son zèle le plus éclairé à protéger la Foi et l'éducation morale de ses sujets, de même ses Pontifes ont dévoué leur vigilance la plus éclairée à trouver des Institutions où la jeunesse Catholique serait si bien élevée, l'intelligence et le cœur si bien formés, qu'elle travaillerait à avancer le bien-être de tout le corps social ; et le Saint Siège n'a point manqué quand l'occasion et le bonheur des temps permettaient d'user et son autorité et ses ressources pécuniaires, à rehausser la dignité de ces Institutions et de promouvoir leur prospérité et leur stabilité.

" Voilà pourquoi Nous avons appris avec un grand plaisir, que même en 1848, il existait dans la Ville d'Ottawa un Collège consacré à l'éducation de la jeunesse Canadienne, fondé par feu l'illustre Eugène Guigues, Prêtre de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, et premier Évêque d'Ottawa ; que ce Collège a joué d'une grande prospérité ; les batisses ont été agrandies ; une belle bibliothèque y a été ajoutée et remplie d'ouvrages extrêmement utiles et des plus récents et admirés ; et le Collège est devenu l'*Alma Mater* d'un grand concours d'élèves attirés de près et de loin par la réputation de maîtres accomplis et dévoués ; enfin ce Collège a été élevé par la législature locale en 1866 au rang d'une Université provinciale avec tous les droits et privilèges ordinaires.

" Telle fut la condition riante et prospère du Collège d'Ottawa quand on déposa aux pieds du Souverain Pontife une pétition demandant pour ce Collège le rang et les privilèges d'une Université Catholique.

" Nous avons cru qu'une telle pétition devait être accordée sans difficulté. Nous savions quels avantages proviendraient d'une Université à Ottawa, maintenant la capitale du Canada, située dans une position favorable et centrale

très accessible aux voyageurs et tirant un grand éclat des hommes illustres qui composent le Gouvernement, la Législature, les Conseils de la Confédération, et administrent le Gouvernement.

“ Nous savons aussi avec quel zèle nos bien-aimés fils, les Oblats de Marie Immaculée se dévouent à l'éducation de la jeunesse, consacrant avec joie leurs travaux et leurs ressources pécuniaires à cette glorieuse œuvre : avec quelle ardeur les Supérieurs de cette même Congrégation des Oblats de Marie Immaculée ont toujours chéri parmi les leurs le sentiment d'obéissance au Saint Siège, et de soumission envers leurs Evêques respectifs ; comme ils ont employé les hommes les plus cultivés de leur Congrégation pour enseigner dans le Collège de cette Ville d'Ottawa, plusieurs de ces Professeurs ayant déjà conquis le degré de Docteur dans Notre Université Grégorienne (le Collège des Jésuites à Rome) de la Compagnie de Jésus.

“ Puis ces mêmes Supérieurs n'ont pas manqué de faire en sorte que leurs Professeurs enseignassent la Philosophie et la Théologie d'après les principes et la Méthode de Saint Thomas d'Aquin. De là il est arrivé, ainsi que Nous sommes bien informés, que parmi les élèves de tels Professeurs du Collège d'Ottawa, plusieurs hommes illustres sont sortis qui ont gagné à leurs maîtres et grand respect et grand renom.

“Après avoir dûment considéré tous ces faits et cédant aux prières de Notre Vénérable Frère, Joseph Thomas Duhamel, Archevêque d'Ottawa, cédant aussi aux prières du Supérieur Général et Membres de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée et d'autres citoyens distingués d'Ottawa, par ce Bref, à la plus grande gloire de Dieu et pour l'aggrandissement de la Religion Catholique, ainsi que pour la gloire et le bien-être du Domaine du Canada, le Collège d'Ottawa fondé pour l'éducation de la jeunesse Catholique par la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, l'enseignement et le gouvernement duquel sont confiés aux prêtres de cette Congrégation, sujets à l'autorité de ce Saint Siège et à celle de l'Archevêque d'Ottawa, est élevé par

Nous au rang d'une Université Catholique, et à cette même Université nous accordons le pouvoir de conférer le degré de Docteur et les autres degrés académiques en chaque département Universitaire, ainsi que l'on a coutume d'en conférer selon les statuts et lois des Universités.

“ En tant cependant, qu'il est d'une grande importance pour l'Université, pour son bien-être et sa réputation d'avoir un code de lois convenables, faites avec prudence, et parfaitement adaptées au besoin et bon gouvernement d'une telle Institution, Nous voulons et décrétons que les statuts et lois communes de cette Université seront aussitôt que possible envoyées à ce Saint Siège, afin qu'après mûr examen elles reçoivent de Notre approbation une force additionnelle.

“ C'est encore Notre volonté que Notre Vénérable Frère, l'Archevêque d'Ottawa, et ses successeurs, remplissent l'office de Chancelier pour cette Université; et que le même Archevêque et ses successeurs, avec les Évêques des provinces d'Ottawa et Toronto qui affilieront leurs Séminaires, Collèges et autres semblables établissements à la dite Université, seront chargés d'y surveiller l'enseignement d'une saine et solide doctrine.

“ De plus, Nous accordons à cette Université le pouvoir accordé à l'Université de Québec de recevoir parmi ses élèves qui ont reçu leur première éducation dans les Séminaires, Collèges et autres Écoles des Provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto exclusivement, et de conférer sur de tels élèves les mêmes faveurs que celles accordées aux élèves de la Haute École des Études d'Ottawa.”

#### SOLLICITUDE PATERNELLE POUR LA CAUSE DE L'IRLANDE.

L'envoi en Irlande de Monseigneur Persico en 1887, fut bien certainement destiné par le Saint Père comme une preuve bien signalée de sa sympathie pour la cause nationale Irlandaise. Son désir, en particulier, était qu'aucune activité criminelle et condamnée par les lois ne fût mise en œuvre

par les Nationalistes, rendant ainsi la cause de l'Irlande odieuse aux yeux du monde civilisé. Ce fut un motif semblable qu'inspira le Saint Siège, durant la Rébellion de 1641, d'envoyer en Irlande le Nonce Rinuccini. Écoutez Léon XIII :—

“ Nous avons souvent de la suprême élévation de Notre Office Pontifical porté Nos soins et Nos pensées sur vos concitoyens Catholiques. Notre affection pour vous a été plus d'une fois manifestée dans Nos lettres déjà publiées, de la lecture desquelles vous verrez clairement l'amour que Nous portons à l'Irlande.

“ Outre les mesures prévoyantes prises par Notre Congrégation de Propagande pendant les deux dernières années et autorisées par Nous, il y a dans Nos lettres écrites à Notre Vénérable Frère, le Cardinal McCabe, Archevêque de Dublin, grande manifestation de cette disposition. Et cette même affection est aussi manifestée dans un discours adressé par Nous à une délégation nombreuse de Catholiques Irlandais, qui étaient venus ici pour Nous féliciter et Nous exprimer leurs vœux pour Notre santé et Notre bien-être, ainsi que pour Nous remercier de l'affection montrée par Nous pour les Irlandais. De plus, durant ces derniers mois, quand il fut décidé d'ériger en cette bonne Ville de Rome une Église en honneur de Saint Patrice, le grand Apôtre de l'Irlande, Nous avons non seulement cordialement encouragé ce projet ; mais Nous ferons dans l'avenir Notre possible pour le réaliser.

“ En même temps, laissez Nous dire, que d'un côté Nous ne cessons point de chérir cette même affection paternelle, de l'autre Nous ne pouvons cacher la peine profonde causée par les nouvelles qui Nous viennent d'Irlande d'occurrences d'une sérieuse gravité. Nous apprenons que l'opinion publique a été gravement émue par le Décret de la Congrégation de de l'Inquisition, défendant comme illicites les moyens adaptés en divers lieux pour lutter contre vos ennemis du parti anti-national, et désignés par les noms de “ Plan of Campaign ” et de “ Boycotting. ” Ce qui est encore plus déplorable, est

le fait qu'un nombre de personnages se trouvent qui rassemblent les gens dans des convocations turbulentes ; qu'en ces assemblées on met sur le tapis des opinions imprudentes et dangereuses, et que l'autorité du Décret même de l'Inquisition est attaquée, et le sens de ce Décret est faussement interprété et perverti. Même l'on va jusqu'à dire que personne n'est obligée à lui obéir, — comme s'il n'était pas le devoir essentiel de l'Église de juger ce qui est bien ou mal dans les actes humains. La conduite de tels agitateurs c'est de départir de la règle que se donnent des hommes Chrétiens dont les vertus caractéristiques sont de modérer sa conduite, d'être modestes, et d'obéir à l'autorité légitime. Et nous ne devons point, ce qui plus est, en tâchant de gagner une bonne cause, paraître en aucune manière essayer d'accomplir par des procédés tumultueux des objets qui en soi sont loin d'être légitimes.

“ Ces circonstances sont d'autant plus sérieuses que Nous avons mis la plus grande diligence à considérer les choses sous tous leurs aspects, de manière à obtenir une entière et parfaite connaissance des affaires de l'Irlande et des bases sur lesquelles votre peuple appuie ses réclamations. Nous avons des informations qui justifient nos opinions. Nous vous avons interrogés vous-mêmes face à face ; et de plus Nous vous avons envoyé l'année dernière, comme Notre Délégué un homme d'un mérite approuvé et d'un grave caractère, qui était chargé de faire une investigation sérieuse de toutes vos plaintes et vos griefs, d'y mettre la plus parfaite diligence et de nous faire la plus fidèle relation de ce qu'il a trouvé.

“ Pour cette même sollicitude le peuple Irlandais a pris la peine de manifester sa reconnaissance envers Nous. N'est-ce pas donc témérité de dire, comme certaines personnes le font, que Nous avons jugé solennellement là où Nous n'avions point connaissance acquise, surtout quand on sait, que les choses ainsi condamnées l'ont été aussi par des hommes non déclarés partisans dans votre lutte nationale, et qui regardent les choses d'un œil plus calme.

“ De plus, on ne Nous traite pas avec justice dans la supposition que Nous ne sentons aucun intérêt réel dans la cause de l'Irlande, et que la condition si misérable de son peuple ne Nous cause pas de peine. Il n'y a rien que Nous désirons tellement, que la tranquillité soit rétablie en ce pays avec toute la prospérité si longtemps et justement méritée par eux. Cette terre a bien droit au repos. Nous ne leur avons jamais dénié le droit de soupirer après les améliorations connues et si légitimes dans leur condition. Mais d'un autre côté devons Nous souffrir que dans cette lutte sans fin pour l'amélioration, ils ouvrent un vaste champ pour des délits criminels? Car par le fait seul que l'on fait appel aux mauvaises passions de la convoitise, et aux passions contraires des factions politiques, la cause de l'Irlande deviendrait un étrange mélange du droit, et d'affreuse injustice. Ceci a été Notre but toujours de détourner les Catholiques de mal faire en quoi que ce soit, de tout acte condamné par la moralité Chrétienne.

“ Voilà pourquoi Nous avons donné des conseils si salutaires et si bien demandés par le temps au peuple Irlandais, en leur conseillant de ne point oublier leurs obligations comme Catholiques et de jamais songer à faire ce qui est contraire au droit naturel ou défendu par la Loi de Dieu.

“Le Décret de la Congrégation de l'Inquisition ne pouvait être une chose pour laquelle les Irlandais ne devaient être nullement préparés : d'autant plus que vous, Nos Vénérables Frères, tandis que vous étiez réunis à Dublin, en 1881, dites à votre Clergé et aux fidèles d'être en garde contre toutes choses comme celles-ci, tout ce qui est contraire à l'ordre public et à la charité, ne point refuser de payer aux autres ce qui leur est justement dû—les outrages contre la personne ou la propriété d'autrui, de résister avec violence aux lois, ou aux personnes qui remplissent un office public, défendu de former des associations clandestines, et toutes telles associations. Ces ordres émanés de vous, fondés sur la justice, et émanés en temps opportun, ont mérité Notre louange et Notre sanction.

“ Néanmoins quand Nous voyons que votre peuple est emporté dans la mauvaise direction par l'ancienne ardeur pour la convoitise, et comme il ne manquait pas de mauvais conseillers, pour enflammer leurs passions, Nous vîmes clairement la nécessité de quelque chose de plus définie dans la nature d'un précepte, plus que les directions générales regardant la justice et la charité que Nous avons déjà données. Notre devoir ne pouvait souffrir que tant de Catholiques, dont le salut doit nous être à cœur, poursuivent les sentiers glissants qui ne pouvaient se terminer que dans la Révolution plutôt que de soulager les souffrances populaires.

“ Il faut donc que les choses se voient dans la lumière de la vérité. L'Irlande doit voir dans Notre Décret l'affection d'un Père qui l'aime, et qui désire sa prospérité, pour cette raison, que rien ne nuit autant à une cause quelleconque, quelque juste qu'elle puisse être en soi, que de mettre à son avancement la violence et l'injustice.”

Il est indubitable que l'on a fait peser une énorme et constante pression morale sur la conscience du Pontife déjà surchargé pour obtenir de lui quelque franche déclaration condamnant le parti National Irlandais. Mais malgré l'interprétation donnée au Bref sur le *Plan de Campagne*, et la pratique de BOYCOTTING par les Irlandais par trop sensibles, tous Irlandais sérieux, après avoir examiné ces documents avec un esprit calme, ainsi que l'interprétation authentique que leur donne le Pape lui-même, acquitter Léon XIII de l'accusation portée contre lui par des extrémistes, de favoriser l'Angleterre tout en condamnant l'Irlande.”

#### ZÈLE ÉCLAIRÉ ET CONSTANT DE LÉON XIII DANS LA CAUSE DES CLASSES OUVRIÈRES.

Comme nous avons déjà vu, une des grandes préoccupations du Saint Père dès les premiers jours de son Pontificat, avait été de créer une grande sympathie, de ranimer la charité et le zèle des riches, des classes bien élevées et jouissant de la faveur publique, dans tous les pays, envers les ouvriers. Durant son long Épiscopat à Pérouse il fut en

toute vérité le Père et Protecteur des pauvres ouvriers. Il n'omit rien de ce que le plus zélé et dévoué des pasteurs pouvait faire ou imaginer pour le bien intellectuel, moral, et matériel de la condition du pauvre ouvrier.

Parmi les premières exhortations qu'il publia après son élévation au siège épiscopal, furent des chaleureuses Ionanges qu'il adressa aux Sociétés Belges et Françaises organisées en faveur des pauvres ouvriers.

Dans son Encyclique sur le Socialisme, le Pape recommanda comme un puissant moyen d'améliorer le sort du pauvre ouvrier, de sanctifier sa maison, d'obtenir l'éducation Chrétienne de ses enfants, et pour le protéger lui même efficacement contre les attaques de la maladie, et contre la pauvreté dans la vieillesse, la restauration dans tout pays Catholique des sociétés ouvrières du moyen âge, mais organisées dans leurs lois et règlements aux circonstances des temps modernes.

Les conseils du Souverain Pontife donnèrent un merveilleux élan en France, en Belgique, et en Allemagne aux sociétés ouvrières comme le Pape les avait désignées. Un autre moyen plus efficace encore que ces sociétés Chrétiennes serait, au jugement de Léon XIII, le Tiers Ordre de Saint François, aussi modifié pour pouvoir faire face aux besoins de la vie sociale moderne, et admettant comme ses membres, ainsi qu'il faisait du vivant du Saint Fondateur, hommes et femmes de tous les rangs, de toutes les classes et professions.

Les écrits de Léon XIII sur ce sujet sont si pleins d'instructions, qu'ils ne sauraient qu'être admirés de tous ceux qui cherchent un remède efficace pour les maux de notre société moderne. Il n'y a pas longtemps les Protestants de nos villes Américaines furent étonnés de voir paraître dans les chaires de leurs églises un prédicateur habillé comme un Moine Bénédictin, et s'appellant Moine, quoiqu'il n'avait jamais été Catholique, et jamais il n'avait été en communion avec un Evêque Catholique ou avec le Saint Siège.

il paraissait être de bonne foi, prêchait un curieux mélange de doctrines à moitié Protestantes, invoquant même le témoignage des miracles pour sanctionner son étrange *Crédo* et sa conduite *erratique*.

Néanmoins des hommes sérieux—des hommes d'affaires d'un grand sens pratique, et des hommes bien élevés d'une rare intelligence—écoutèrent avec une vive curiosité, et une admiration à moitié inattendue cette production sporadique du Protestantisme monastique, ce *Father Ignatius*, qui était une protestation vivante du besoin de la vie spirituelle désirée par Elie, Saint Jean-Baptiste, par Saint Antoine et Saint Athanase, Saint Benoît, Saint Dominique, et Saint François d'Assise.

Que les hommes de notre siècle écoutent bien ce que Léon XIII dit de dernier Saint, si angélique, le grand réformateur social du treizième siècle, cet homme que, inspiré par la plus divine charité et la renoncement la plus sublime, le Vicaire de Jésus-Christ ramènerait sur la terre, et multiplierait parmi les Chrétiens de nos jours.

"Le Libérateur du genre humain, Jésus Christ," écrit le Pontife, "est la fontaine vivante et toujours abondante de toutes les grâces qui descendent sur nos âmes de l'Infinie Bonté de Dieu. C'est tellement le cas que Celui qui a une fois sauvé le monde, continuera d'être son Sauveur durant tous les âges futurs—'Non, il n'y a point salut en un autre. Car il n'y a pas d'autre Nom sous le Ciel donné aux hommes par lequel nous devons être sauvés.'

"Quand donc, ou par l'infirmité de la nature, ou par la faute des hommes, il arrive que les hommes deviennent moralement dégénérés, et paraissent avoir besoin de quelque aide extraordinaire pour surmonter cette décadence morale, il devient d'une impérieuse nécessité d'avoir recours à ce même Jésus-Christ, et de croire qu'en Lui seul est placé le plus grand et plus assuré moyen de la salut. En sa vertu divine, et sa suprême efficacité, nous avons de quoi repousser tous les dangers, de quoi remédier à tous nos maux. Nous pouvons regarder alors notre guérison comme certaine, pourvu que

le genre humain soit ramené à la profession de la sagesse Chrétienne et à l'observation des préceptes évangéliques.

“ Il se fait que c'est pendant que les maux dont Nous avons fait mention, se rendent sensibles, et quand le temps fixé par la Providence pour leur allégement, est arrivé, que Dieu tout à coup fait surgir un homme au milieu des hommes, pas un homme d'un milieu de ses égaux, mais un homme marquant et se mettant au-dessus de tous, auquel Il assigne la tâche de sauver la société. Et c'est là précisément ce qui est arrivé à la fin du treizième siècle, ou peu après ; mais l'homme qui contribua le plus à accomplir cette œuvre providentielle fut Saint François.

“ La période où il parut, est bien connu, comme sont les vertus et les vices qui la caractérisent. Les âmes des hommes étaient profondément pénétrées de la foi Catholique, et ce fut chose glorieuse de voir les multitudes qui passèrent en Palestine, tout enflammées d'enthousiasme, et déterminées à vaincre ou mourir. Cependant les mœurs populaires furent licencieuses et rien n'était plus nécessaire que de faire revivre parmi les hommes l'esprit de la Religion Chrétienne.

“ Or le principe même de la vertu Chrétienne est la disposition générale de l'âme qui nous porte à braver la fatigue et la difficulté. C'est là que la croix enseigne ce que tous ceux qui veulent suivre le Sauveur doivent porter après Lui. Cette même générosité nous enseigne à renoncer aux choses de la terre ; d'exercer sur soi-même maîtrise rigoureuse, de souffrir l'adversité avec résignation et sans perdre la paix de l'âme ; enfin la charité envers Dieu et le prochain est seule la maîtresse et la reine de toutes les vertus ; et sa puissance est telle, qu'elle fait évanouir les troubles qui nous assaillent dans l'accomplissement de notre devoir, rendant nos travaux quelque pénibles qu'ils soient, non seulement tolérables, mais agréables.

“ Le monde au douzième siècle était bien pauvre en cette sorte de vertus là, quand la multitude adonnée à la poursuite des choses humaines, était affolée de l'amour des honneurs

et des richesses, ou bien passaient leur vie dans le luxe ou la gratification de leurs passions.

“Un petit nombre d'hommes étaient tout puissants, et leur puissance se passait à opprimer la misérable et faible multitude. Et les personnes mêmes qui par leur profession devaient éclairer les autres par la lumière de leurs exemples, n'étaient pas elles mêmes exemptes des vices populaires. La charité était en bien des places à peu près éteinte; de là l'accroissement de ces pestilences morales, comme l'envie, la jalousie, la haine. Les cœurs des hommes s'étaient aliénés, et devenus si aliénés les uns des autres, que les villes voisines étaient prêtes à la plus légère provocation de se faire une guerre ruineuse; que les citoyens privés étaient disposés à s'armer les uns contre les autres dans une lutte meurtrière.

“Ce fut dans un tel siècle que le sort de Saint François échut. Ce fut à une telle génération qu'il commença avec une égale simplicité et constance, de montrer en ses paroles et actions, à un monde tombé en décrépitude, le véritable miroir vivant de la perfection Chrétienne.

“Véritablement, ce fut en ce temps-là que le Patriarche Dominique Guzman était accoutumé de défendre l'intégrité de nos doctrines célestes, et de dissiper les bronillards de l'hérésie par la lumière de la sagesse Chrétienne; Saint François en fit autant, tandis que Dieu lui-même le conduisait à des hauteurs si sublimes; et il réussit à réveiller les Chrétiens à la pratique de la vertu et à ramener à Jésus-Christ des hommes qui avaient été longtemps bien loin de Lui.

“Ce ne fut point par un pur hasard que le jeune François entendit pour la première fois ces paroles de l'Évangile: ‘Ne possédez point dans votre bourse ni or ni argent, ni besace pour votre voyage, ni deux habits, ni souliers, *ni bâton pour la main.*’ Et encore: ‘*Si vous voulez être parfaits, allez vendre ce que vous avez, et donnez aux pauvres, et venez, suivez Moi.*’ Le jeune homme prit ces paroles comme adressées à lui-même en personne, et de suite se débarrassa de tout ce qu'il possédait: choisit pour compagne la pauvreté et son aide pour le reste de sa vie, et donna à son Ordre pour

sa fondation ces sublimes préceptes de l'Évangile qu'il avait embrassés aussi avec si grande magnanimité.

“ Depuis cette heure, au lieu d'un siècle adonné à une mollesse et à une luxure effrénée, cet homme mena une vie d'une pauvreté repoussante et d'un extrême dénûment. Il mendia son pain de porte en porte. Il pratiqua tout ce qui répugne le plus à la chair et au sang. Non seulement il permit à la populace excitée contre lui d'en faire comme un jouet, mais il provoqua leurs insultes avec une insatiable avidité. La folie de la Croix de Jésus-Christ fut adoptée par lui comme la suprême sagesse, et plus son intelligence en pénétrait ses mystères augustes, plus il était convaincu qu'en rien autre il pouvait trouver sûrement en quoi se glorifier.”

Des écrivains, les plus hostiles à l'Église Catholique, ont rivalisé les uns avec les autres pour célébrer la beauté céleste de ce cet homme de Dieu. Son amour séraphique du Créateur, du Rédempteur Crucifié du genre humain, de tous les membres de notre race racheté par son Sang, est encore le thème favori du poète, du peintre, ou du sculpteur. Son amour pour l'Infinie Majesté de la Divinité qui transporta cette âme hors d'elle-même, embrassa toutes les créatures vivantes et même inanimées. À lui et à ses disciples qui ressemblèrent à leur Maître en humilité, et en ce divin esprit de crucifiement de soi, les multitudes accoururent partout où ils prêchaient. Leur simple apparition en une ville ou même à la campagne, était en soi tout simplement un sermon très-éloquent de la vertu de l'Évangile. Ces hommes étaient les vivantes images de Jésus de Nazareth.

De là venait qu'une " population toute entière, ou d'une ville, ou d'un village," comme Léon XIII l'affirme dans son Encyclique — " priaient Saint François, de les accepter comme ses disciples. C'est cet empressement des paysans et des populations en général de s'attacher à lui qui engagea le saint homme à fonder son Tiers Ordre. Il admettait comme membres les personnes de tout rang et de tout âge, et des deux sexes, sans toutefois leur permettre de rompre leurs liens de famille ou de cesser d'avoir soin de leurs maisons.

Il gouvernait bien sagement cette Confrérie, non par des règles expressément devisés pour ses membres, mais comme si par disposition spéciale il avait fondé les règles de cet ordre sur les préceptes de l'Évangile, et à la rigueur desquels un Chrétien ne pourrait répugner. Les membres devaient observer la loi de Dieu et celles de l'Église.—Ils devaient éviter toute division et querelle de partis, ils devaient strictement garder le bien d'autrui, ils ne devaient porter les armes que pour défendre la Religion ou la patrie; ils devaient être tempérés dans les vêtements et la table; fuir tout ce qui avait l'air du luxe, et éviter les plaisirs séduisants de la danse et du drame."

Le Pontife alors raconte les merveilleux progrès faits par le Tiers Ordre dans toute la Chrétienté, jusqu'à ce que l'on comptait ses membres par millions, parmi lesquels se comptaient Rois et Reines, des Papes et des Cardinaux, des citoyens de tous les rangs, jusqu'aux plus humbles ouvriers.

La Chrétienté jouissait des gloires d'un printemps moral, couvrant toute l'Europe, et faisant fleurir partout les plus belles vertus des temps Apostoliques. Cette Confrérie Léon XIII désirait par dessus tout de faire revivre et fleurir dans toutes les contrées Chrétiennes. "Avec ce Tiers Ordre de S. François," dit-il, "fleuriraient partout la Foi pratique et la piété." La convoitise sans frein des biens périssables disparaîtrait en présence de cette Confrérie. On ne trouverait point si pénible, si intolérable, comme la multitude le croit et le dit, de faire obéir nos passions aux dictées de la vertu. Les hommes se trouveraient plus strictement et plus fermement liés dans la concorde, et s'aimeraient, tandis qu'ils auraient plus d'égards pour les pauvres et les infortunés, dans lesquels ils verraient la personne de Jésus-Christ même.

"De plus, tous ceux qui sont véritablement animés de l'esprit du Christianisme sont fermement convaincus qu'ils sont obligés en conscience d'obéir quand la légitime autorité leur commande, et obligés de même de ne faire tort à aucun être humain. Cette disposition de l'âme est la puissance morale

la plus efficace pour étouffer tout désordre public, toute violence, toute insulte, cette rage d'innover, et ces jalousies de partis qui divisent les sociétés. Car c'est dans tous ces éléments de désordre, que le Socialisme trouve ses forces initiales et ses premières armes.

“ Ce qui plus est encore, le problème que les hommes d'État de nos jours trouvent le plus difficile à résoudre c'est la relation entre le riche et le pauvre. Ce problème trouverait sa plus sûre et solide solution dans la ferme persuasion que le pauvre a une dignité qui lui est propre; que le riche doit être bon, miséricordieux et bienfaisant, tandis que le pauvre doit être content de sa condition et de son industrie: et que de plus, puisque l'un et l'autre n'est pas né pour la jouissance des biens terrestres périssables, ils doivent l'un et l'autre s'efforcer d'arriver au Ciel.—le pauvre par la patience, le riche par une généreuse libéralité.

“ Pour ces raisons Nous avons depuis longtemps ardemment désiré que chaque Chrétien quel qu'il soit, devrait s'appliquer à imiter, autant que possible, l'exemple de Saint François d'Assise.”

Les appels si éloquents et si répétés faits par le Souverain Pontife, ont eu un écho favorable parmi les Archevêques et les Evêques du monde Catholique. Le Tiers Ordre de Saint François a reçu de là un accroissement extraordinaire. En cet accroissement ce sont les classes pauvres et ouvrières qui ont le plus profité.

La Société de Saint Vincent de Paul, une des bien nombreuses organizations charitables spontanées qui ont germé dans le sol fertile de la France, avait longtemps avant le Pontificat de Léon XIII comblé de bénédictions sans nombre et sans prix les classes pauvres Françaises. Les bienfaits conférés par ce noble et généreux corps d'hommes, ont été aux yeux de Dieu le grand moyen d'entretenir, dans les grandes villes de France en particulier, la lumière de la Foi Chrétienne, que tant de funestes influences s'efforçaient d'étouffer.

Cette Société, comme le Tiers Ordre de S. François, était faite pour prospérer dans tous les pays civilisés. Et personne

plus que Léon XIII ne bénissait ses travaux, ou favorisait aussi cordialement son avancement que le Souverain Pontife régnant. Cette Confrérie de Saint Vincent de Paul étant, partout où elle existe, recrutée parmi la fleur même des laïques Catholiques, maintint une grande armée d'hommes fidèles et zélés comme une grande force toujours prête à coopérer en tout effort fait pour améliorer la condition des classes laborieuses et artisanes.

C'est en cette Confrérie que le Pape et les Évêques Catholiques en tous les pays trouvèrent ces laïques distingués qui en nos jours mettent tant d'heureuse énergie à organiser les clubs d'ouvriers, en les animant d'un esprit religieux si ardent, et en les faisant ressembler en ce dix-neuvième siècle les confréries religieuses du moyen âge. De la même Société de Saint Vincent de Paul, sortent les grands chefs de manufactures, comme M. Léon Harmel et son fils, qui font leurs plus consciencieux efforts, pour élever, instruire et protéger la demeure de l'ouvrier et sa famille contre l'immoralité, et le sauver lui et les siens des accidents, de la mauvaise santé, de l'infirmité chronique et des besoins de la vieillesse.

Léon XIII a donc travaillé de recruter toutes les forces vitales du Catholicisme dans cette croisade paisible mise sur pied pour élever la condition de l'ouvrier, de trouver une solution au problème formidable du travail, sans invoquer l'aide de l'État, ou sans exposer les masses ouvrières à l'action perturbatrice du Socialisme.

Le 24 Février 1885, une nombreuse députation d'ouvriers Français, ayant à leur tête leurs chefs et leurs guides, présentèrent une adresse au Saint Père. Le Comte de Mun et les Messieurs Harmel prirent la parole en cette occasion. C'est à eux que la France doit l'*Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers*, qui remplit ce pays d'un vaste réseau de confréries.

"Votre Grande Œuvre mérite toutes mes louanges," dit le Saint Père, "et Nous sommes obligés de donner Notre approbation solennelle à l'inspiration qui vous a poussé à la fonder. Vous étiez alarmés par le désordre et la confusion qui

régnaient dans les esprits et les actes des hommes causés par les doctrines révolutionnaires. Vous avez donc résolu d'étudier à la lumière de la doctrine Chrétienne, les grandes vérités sociales et de les faire connaître aux classes industrielles.

“Vous aviez appris que les maux dont souffrait la majorité dans cette classe, peuvent se retracer à la négation absolue des pratiques Chrétiennes et à l'influence des faux principes. Car, alors qu'un ouvrier ne trouve plus, en pratiquant sa Religion, l'aide et la consolation dont il a tant besoin, et plus que tout autre, afin d'endurer le fardeau qu'il porte, il cherchera dans les bas plaisirs la joie qui lui manque, et ne mettra plus de frein à ses passions. De là la perte de sa moralité et un grand péril à l'ordre social. De récentes et de fréquentes convulsions attestent la vérité de tout ceci.

“Nous vous félicitons donc des généreux et continuels efforts faits par vous pour ramener aux principes du Christianisme les nombreuses familles dévouées aux travaux industriels. Nous louons de tout cœur les résultats si encourageants que vous avez obtenus. Continuez d'agrandir le cercle de vos succès, surtout dans la cause des ouvriers.

“Les agitateurs politiques désirent beaucoup d'user les ouvriers comme des instruments politiques. Ils trompent les ouvriers par de fausses promesses. Ils les flattent en exagérant leurs droits, sans jamais dire un mot de leurs devoirs. Ils remplissent leurs cœurs de haine contre les propriétaires et les riches. Et quand ils pensent que l'heure est venue d'accomplir leurs desseins pervers, ils poussent leurs dupes à entreprendre les aventures les plus folles, qui ne peuvent que tourner à leur propre avantage.

“Ce n'est pas ainsi que l'Église de Jésus-Christ traite ces bons ouvriers. Elle est une mère non-égoïste et aimante, dont l'unique but est de sûrement obtenir le bonheur de ses enfants. Elle tâche de guérir leurs maux par les seuls remèdes efficaces. Elle seule peut résoudre les formidables problèmes qui tiennent le monde social en agitation.

“Nous avons en plus d'une occasion montré au doigt et les problèmes et leurs solutions, et leurs remèdes. Nous

avons supplié les Catholiques fidèles par toute la terre de faire revivre ces institutions prévoyantes, les confréries d'ouvriers, qui, en un siècle favorable, surgirent sous l'inspiration de l'Église, au grand bénéfice et temporel et spirituel des classes pauvres et ouvrières."

"Les confréries (Guilds) donnaient à l'ouvrier toute facilité pour accomplir les devoirs de la piété Chrétienne. Elles donnaient à l'ouvrier une parfaite éducation, et une éducation solide à ses enfants. Elles lui assuraient du secours et tous les remèdes possibles dans la maladie, et tout ce qui lui était nécessaire dans le malheur, et tout ce dont il avait besoin dans la vieillesse.

"De telles confréries remplissent les cœurs de leurs confrères d'un amour véritable, non avec la haine qui divise les maîtres de leurs ouvriers. Ils disent à ces derniers de respecter et obéir à ceux qui les emploient, et d'aimer leur travail, tandis qu'ils disent autoritativement aux maîtres que les hommes de toutes les conditions sont frères en Jésus-Christ; que la charité divine doit tempérer les ordres de ceux en autorité et que la justice doit régler les actes de tous.

"Si ces institutions bénites pouvaient prendre pied chez vous, alors on verrait la fin de cette lutte fratricide qui, inconnue dans les âges de Foi, est la calamité dominante et universelle de notre siècle."

Les idées et les sentiments exprimés dans ces extraits furent répétés un mois après l'autre, et semaine après semaine à des députations d'ouvriers venues des contrées Européennes de la France, et de la Belgique spécialement. Le Souverain Pontife les réitéra dans les lettres qu'il écrivit à divers prélats, et à des laïques distingués attachés à des confréries d'ouvriers.—En France où des propriétaires Catholiques, des capitalistes, et des manufacturiers avaient initié un grand mouvement en faveur des classes ouvrières, Léon XIII encouragea et stimula ces efforts si pleins d'espérance. Les ouvriers Français profitèrent tellement de ces organisations approuvées par le Saint Siège et inaugurées par des hommes comme le Comte Albert de Mun, les deux Harmels et l'Abbé

Garnier, qu'ils voulurent exprimer en Rome même leur vénération et gratitude au Saint Père.

“ Des pèlerinages nationaux d'ouvriers, composés de députés envoyés par les divers métiers et confréries à Rome, furent si nombreux que pour éviter toute semblance de démonstration politique, on divisa ces pèlerinages en bandes du nombre de dix ou cinq milles pèlerins. Ces courageux pèlerins furent reçus au Vatican avec une joie bien cordiale et paternelle. Les messes solennelles célébrées pour eux à Saint Pierre firent une grande impression sur les personnes présentes. Ils firent retentir le dôme élevé de Michel Ange et les nefs de la Basilique de S. Pierre de leurs mélodies nationales,—les hymnes si chères aux ouvriers Français. Et pas un de ces milliers de pèlerins ne retourna chez lui sans porter un gage substantiel d'amour donné par la main de celui qui aime avant tous les titres celui du Père des pauvres.

Quand, après la mort de l'Empereur Guillaume I et de la courte vie de son fils Frédéric III, le Prince Bismarck tomba de son siège derrière le trône, Guillaume II eut recours à celui que l'Allemagne avait nommé “*le Prince de la Paix*,” pour invoquer son aide dans la solution du Problème du Travail. Dans la Conférence Internationale qui se réunit à Berlin, Léon XIII avait son représentant et fit entendre sa voix. Le Saint Siège ne pouvait se permettre de favoriser une décision solennelle ou un acte public, qui pourrait sembler être favorable au Socialisme d'État. C'était bien convenable à un Pape d'insister en faveur des ouvriers, que les Souverains décrétassent partout le repos et la sanctification du dimanche. Le Prince-Évêque de Breslan, qui représenta le Saint Père, fit un très éloquent discours en faveur de l'observance du Sabbat Chrétien. Quelques députés Français s'opposèrent au choix du dimanche pour le jour où l'ouvrier dût se reposer. Mais cette idée a été favorisée en France même ; et l'idée qui germe dans le sol Français y fleurira. Il y aura d'autres conventions internationales pour plaider et mettre en vigueur les droits des classes ouvrières. Quiconque suivra le Pontife actuel sur le trône de Saint Pierre ne

pourra s'empêcher de favoriser les vues et les maximes de Léon XIII.

La sollicitude paternelle du Pontife s'est néanmoins fait sentir ici en Amérique en un sens favorable à l'ouvrier, tandis qu'il évitait soigneusement d'être hostile au légitime droit du capitaliste.

En 1885 vint la controverse publique à propos des Chevaliers du Travail, "*The Knights of Labor.*"

Un des caractères que revêt de nos jours la lutte gigantesque du capitaliste contre l'ouvrier, c'est que les capitalistes s'unissent, ainsi que les spéculateurs et les industriels ou manufacturiers, ou ceux qui mettent sur le marché leurs produits de quelque nature qu'il soit ; ces derniers se forment en associations riches et puissantes qui se donnent le nom de *Trusts, Combines, Alliances*, etc., pour faire face aux confréries ou combinaisons de travailleurs.

Comme nous savons par l'expérience, le capital énorme que manient ces Trusts leur donne toute facilité pour fixer à leur gré les prix de toutes les valeurs que les ouvriers mettent sur le marché, et ils règlent aussi bien le prix du salaire de chaque ouvrier.

Quand même les ouvriers de tout un district, ou d'un pays tout entier s'uniraient pour demander un plus équitable prix pour le travail de chaque journée, leur demande serait vaine à moins que la justice forçât ces derniers à donner à l'ouvrier ce qui lui est dû. Mais quel peut être le résultat de la grève la plus formidable, avec cent mille ou deux cent mille piastres pour soutenir leurs familles en attendant, contre une combinaison de capitalistes qui peuvent commander un ou deux cent millions de piastres ?

Ensuite ces capitalistes se réunissent en des meetings, où il règne un tel secret que jamais un personnage du dehors n'y peut pénétrer, où il se développe des plans si formidables, qui menacent la prospérité de tout un État. Cette puissance de millionnaires unis en société, contrôle les gouvernements, les législatures, les cours de justice, l'industrie, le commerce, le commerce international, la valeur intrinsèque de chaque

article que voudriez envoyer au marché,—tout est à la merci des combinaisons de capitalistes.

Il n'y a point de quoi s'étonner si les populations d'ouvriers se combinent aussi, tiennent leurs assemblées et leur réunions et combinaisons avec le plus grand secret. Comment aussi s'étonner si les ouvriers en grève, excités à un très haut degré de colère par l'injustice qui leur est faite, et voyant souvent que les autorités publiques étaient du côté de l'argent tout puissant, se rendent coupables de certains excès!

Nous ne plaidons pas pour les sociétés secrètes quelles qu'elles soient, que nous condamnons quelles qu'elles puissent être; et nous ne prenons pas la défense des Chevaliers du Travail dans le présent temps, ou dans le passé; et nous ne faisons pas d'excuses pour leurs actes inexcusables. Nous décrivons la situation qui donna naissance à cette société. Elle avait un très-grand nombre d'associés Catholiques, qui ne voulaient aucunement que leurs noms fussent la propriété d'aucune société secrète, ou d'aucune organisation illicite condamnée par l'Église.

Malheureusement en 1885, il arriva qu'une branche des Chevaliers du Travail, ou quelque corps d'ouvriers organisé portant leur nom, s'établit à Montréal, présidé par un juif, nommé Heilbronner. Ces hommes adoptèrent tous les symboles extérieurs d'une société secrète et commirent certains actes qui furent dénoncés par la Presse locale. L'attention des autorités ecclésiastiques fut attirée sur ces hommes, et l'Archevêque de Québec condamna solennellement et nommément les Chevaliers du Travail.

Là-dessus les officiers de la société aux États-Unis appellèrent à l'Archevêque de Baltimore, l'apportant pour être examinées et jugées leurs constitutions et règlements. Le Cardinal Gibbons qui connaissait parfaitement toutes les difficultés de la question du travail en Amérique, se détermina à scruter jusqu'au fond les accusations portées contre les Chevaliers du Travail. Il convoqua une assemblée des

Archevêques des États-Unis. Tous, excepté deux, déclarèrent qu'il ne serait ni juste, ni politique de condamner les Chevaliers du Travail.

L'examen si consciencieux des Archevêques ainsi que les documents qu'ils avaient examinés furent communiqués aux Evêques suffragants, dont 60 sur 63 ratifièrent le jugement des Archevêques. La question cependant fut soumise au Saint Siège. En 1887, Monsieur Gibbons, qui avait été élevé au cardinalat durant l'intervalle, écrit un mémoire à Rome même, priant qu'aucune sentence ne fut portée contre les Chevaliers du Travail, et convainquit par là les autorités de Rome que la Hiérarchie Américaine avait très sagement jugé.

Ce ne fut pas seulement dans les États-Unis, mais en Angleterre, que les membres les plus éminents de la Hiérarchie Catholique ont pris à cœur la cause des classes ouvrières, demandant qu'on fasse justice, et seulement justice au pauvre travailleur, et cela au nom de la religion et de l'humanité.

Dans le Congrès Catholique de Liège, tenu en l'automne de 1890, les difficultés de la Question Ouvrière dans son état présent et ses grands problèmes furent discutées à fond par les meilleurs amis du travailleur.

On lut une lettre du Cardinal Manning, montrant du doigt la seule solution pratique qui semble possible, sans invoquer l'aide de la Législature de l'État, sans réellement invoquer d'interminables discussions diplomatiques, et un congrès international qui fixerait les heures journalières du travail, et le minimum des gages journaliers du laboureur.

"Ma dernière parole," a dit le Cardinal, "paraît peut-être un peu violente et hardie. Je ne crois pas qu'il soit jamais possible d'établir une relation paisible entre les chefs et leurs ouvriers, aussi longtemps que nous n'avons pas avoué et établi *publiquement* une juste et propre mesure pour régler les profits et les salaires; une mesure fixe d'après laquelle on doit faire tous les contrats libres entre capitaliste et ouvrier.

“De plus, comme les valeurs dans le commerce sont sujettes à de nécessaires variations, tous ces libres contrats dont nous venons de parler, devraient subir une variation périodique tous les *trois* ou *cinq ans*, et cela afin de maintenir le mutuel accord dans le contrat. Cette condition devait s'insérer dans le contrat même.”

Le mot *publiquement* ayant été interprété en certains lieux comme signifiant *législativement*, le Cardinal écrivit à l'Évêque de Liège pour mettre fin à tous les doutes.

“Par le mot *publiquement*,” dit-il, “j'entends, par un accord explicite et avoué.

“La proportion ou mesure dont je parle doit être déterminée par les maîtres (*employers*) et leurs ouvriers.

“La révision périodique doit aussi être fixée par les parties contractantes.

“Tout recours à la législature devra, autant que possible, être évité dans ces matières.”

Dans une lettre subséquente sur le même sujet le Cardinal s'étend plus au long sur cette idée, d'un contrat solennel entre capital et travail, fixant une fois et pour toujours la proportion ou juste mesure des profits du travail aussi bien que le salaire dû à l'ouvrier.

Voici ce noble document :

“MON CHER MONSIEUR VAN OVERBERGH : Le passage de ma lettre au Congrès de Liège que vous citez, n'est que l'expression de ma plus profonde conviction. Mais afin d'en venir au principe d'une juste proportion, la coopération sincère et volontaire des capitalistes est absolument nécessaire.

“Depuis cent ans les capitalistes ont fait un profond secret de leurs énormes gains, et pendant tout ce temps on a acheté le travail au plus bas prix.

“L'année dernière la grève des travailleurs dans les mines avait pour motif que les profits faits par les capitalistes s'étaient accrus de *quatre-vingts pour cent*, tandis que le gain des ouvriers avait à peine cru de *trente pour cent*. Je pourrais vous citer bien des exemples de cette sorte.



**LE PAPE VA PRENDRE SA PLACE FAVORITE DANS LE JARDIN AUX ROSES DANS LE VATICAN**

Il est accompagné du Comte-Prévôt de son Maître. On voit le photographe.  
Copyrighted by The American Muesesque and Biograph Co., of New York.



LÉON XIII DONNANT LA BÉNÉDICTION PONTIFICALE DANS LES JARDINS DU VATICAN  
Copyrighted by The American Mutoscope and Biograph Co., of New York.

“ L'obstacle absolu en ce moment est le refus des capitalistes de faire connaître leurs profits. On tient pour très sacré le contrat libre, et contrôle absolument le pauvre ouvrier sans pain. Cette liberté n'est donc qu'une cruelle moquerie.

“ Dans le commencement le principe d'une juste proportion réglait l'agriculture.

“ Le système des métairiers le prouve jusqu'à l'évidence. Ici les fruits de la terre sont quelque chose de palpable. Personne peut les cacher.

“ Les mêmes, changés en monnaie comme payement, le principe existe encore, parceque les prix de ces produits sont enrégistrés et rendus publics.

“ Mais en manufactures et dans les usines, tout est caché. Néanmoins les prix nommés dans les opérations commerciales donnent bien des traces qui nous mènent à calculer sûrement les profits des capitalistes.

“ À la fin, toutefois, ce système de justice ne peut devenir une réalité qu'en établissant des relations de sympathie et de confiance mutuelle entre les capitalistes et leurs ouvriers.

“ *Le premier pas à faire pour atteindre ce but, c'est de changer des cœurs égoïstes, un travail bien plus pénible que celui des mines de charbon de terre.*

“ Avant d'atteindre cet heureux résultat, nous aurons à traverser un chemin bien pénible, peut-être même des dangers sérieux à affronter. Le monde travailleur s'organise, et, pour vrai dire, les capitalistes sont aveugles.”

“ J'ai lancé cette proposition hardie, parceque je la crois conforme à la justice tant naturelle que surnaturelle, auxquelles toutes les deux nous serons bien obligés d'en venir . . . .”

“ Telle est l'attitude envers les classes ouvrières, dans leur lutte gigantesque pour obtenir justice, des plus éminents hommes de l'Église dans le monde anglais. Ils ne font que répéter les sentiments et les leçons du Pontife Suprême actuel. Le Pape à Rome, et les Cardinaux en Angleterre, et en Amérique expriment à haute voix la sympathie que l'Église a

toujours sentie pour la classe ouvrière, pour le pauvre et le faible dans tous les âges chrétiens.

Partout dans les contrées de l'ancienne Chrétienté, cardinaux, évêques, prêtres, ainsi que des laïques aussi grands que leurs pasteurs, travaillent ensemble, comme un seul homme, sous la conduite de Léon XIII, pour assurer les justes droits de l'ouvrier, pour défendre son foyer, sa famille et son bonheur permanent ; d'en protéger les saintetés au milieu de notre inérodulité moderne, de nos mœurs licencieuses, et notre anarchie sociale.

Ce n'est pas une guerre nouvelle que l'Église a entreprise en faveur des classes pauvres et faibles. Mais elle a entrepris cette guerre avec des forces énormes contre elle, à savoir un Césarisme hostile, et un Socialisme plus terrible encore, et de plus les sectes anti-Chrétiennes Maçoniques, et la conspiration du capitalisme.

Les grands groupes des associations Catholiques en Europe dévouent leurs efforts unanimes et énergiques à étudier ce formidable problème du Travail Ouvrier ; les terribles fatigues à endurer la nuit dans les usines ; le danger à la famille et à la société quand on emploie les femmes et les enfants dans les manufactures et les usines ; la fixation d'un prix juste et rémunérateur pour la journée du travailleur. Les difficultés presque insurmontables que la concurrence des maîtres oppose aux demandes du laboureur, qu'il ne soit pas exhaussé par son travail et qu'il soit justement rémunéré pour son travail, ces justes demandes deviennent de plus en plus vaines par les combinaisons journalières des capitalistes dans tous les champs connus de l'industrie.

Néanmoins, l'Église qui survit à toutes les Révolutions et les dynasties, ainsi que ses Pontifes qui sont les héritiers des promesses de Jésus-Christ et de Son ineffable amour pour les pauvres et les humbles de la terre, sont une force divine, immortelle et victorieuse, toujours favorissant le droit et la justice.

Leur action peut avoir la lenteur des énergies élémentaires sous les neiges de nos plus longs hivers ; mais ces énergies ramèneront le printemps, l'été, et l'automne, et les moissons.

### CHAPITRE III.

#### LE PAPE DANS LA LITTÉRATURE ET LA POÉSIE.

Le Pape dans la sphère des Lettres et des Lyriques.—Les Restes Littéraires des premiers Papes.—Léon XIII recommande d'écouter S. Thomas d'Aquin.—Ses Lettres Encycliques forment une littérature tout à fait à part.—Léon XIII comme Poète est maître de Virgile et de Martial.—L'individualité qui règne dans sa poésie.—Léon, son caractère dans le genre épistolaire.



DANS tous les temps la chaire des papes avait le droit d'être regardée comme la première chaire de littérature dans le monde chrétien. Les leçons qu'elle était appelée à donner dans l'accomplissement de son office primatial, demandaient de l'homme qui l'occupait, et du caractère même de ces leçons la plus haute intelligence, aussi bien que la plus parfaite qualité du style, autant que les écrivains du temps donnaient les modèles du style. Mais indépendamment du caractère pontifical plusieurs papes ont été maîtres dans le domaine de la pure littérature et sacrée et profane, ainsi que leurs patrons les plus distingués.

Quant aux papes des premiers siècles on n'a sauvé que peu de reliques littéraires, et cependant ces quelques fragments connus révèlent le rang que leurs auteurs avaient atteint comme savants et philosophes. Les Papes Clément I, martyr, Saint Corneille, Saint Jules et Damase, appartiennent à la première période de la papauté, et ont laissé des ouvrages qui, quoique très-précieux comme dogmatiques, attestent le haut rang des auteurs dans la sphère intellectuelle.

Dans le cinquième siècle, l'office pontifical fut rempli par un homme dont les dons en littérature et en éloquence furent

comparés à ceux de Cicéron, grandement au détriment de Léon le Grand. Ce pape dont la majesté personnelle et la persuasive éloquence accomplirent ce que Cicéron n'aurait jamais effectué, la soumission d'un conquérant sauvage au point suprême de son succès. Attila, *le fléau de Dieu*, celui dont le seul nom faisait frémir même les enfants, fut rencontré à la porte de Mantoue par l'illustre Pape, et effrayé par l'apparence et l'autorité du vicaire du Jésus-Christ, il n'osa pas, comme il avait proposé et annoncé, marcher sur Rome, il s'arrêta dans sa marche dévastatrice, et se retira par l'ordre de S. Léon dans la Pannonie avec son immense armée.

Quand l'Europe toute entière fut envahie par les barbares, par suite du dépérissement de la puissance romaine, la chaire papale échappa au décadence générale, parceque l'Est remplaça le manque de l'Ouest.

Ce fut à la plus triste période du moyen âge que Grégoire III, un savant syrien, et Zacharie, un grec également accompli, occupaient l'un après l'autre le trône des papes. Adrien I, un savant de Rome, soutint une fois de plus la réputation de l'Occident, et peu de temps après sa renommée fut magnifiquement rétablie par Léon III, l'ami de Charlemagne. La mémoire de Sergius II et de S. Nicholas I est liée à la préservation de la science quand elle paraissait avoir atteint son plus bas niveau. Cette période critique allait toucher à sa fin, quand les noms de Sylvestre III, Alexandre II, Adrien IV, et Alexandre V, vinrent éclairer l'horizon ; et après eux vinrent successivement les noms illustres d'hommes de génie, en Innocent III, Jean XX, Boniface VIII, Benoît XI et XII, et Alexandre V, qui justifèrent le droit du Saint Siège à la prééminence jusqu'à la clôture du grand schisme de l'Ouest.

Leurs successeurs, notamment Pie II, et Nicholas V, furent les brillants représentants d'un siècle, que l'on dit de nos jours devoir sa grande réputation dans les lettres et les arts au paganisme résuscité. L'Église seule avait tenu la torche de la science et des lettres allumée pendant la longue

unit des ténèbres intellectuelles, et quand vint le temps d'éclairer l'Europe de nouveau, elle fut le trésor qui s'ouvrit pour admettre tous ceux qui cherchaient la vérité et la science.

En recommandant de bien étudier Saint Thomas d'Aquin à toute la jeunesse catholique et à leurs professeurs, Léon XIII ne faisait que suivre l'exemple de quelques illustres prédécesseurs sur le trône des papes. Ce fut un d'eux, par exemple, qui donna existence à Saint Thomas comme professeur de philosophie morale. Si Urbain IV n'avait commandé à Saint Thomas de donner un commentaire d'Aristote pendant qu'il enseignait au Monte Cassino, le monde n'eût peut-être pas été enrichi par sa plus magnifique exposition de philosophie et de théologie.

Le seul système étudié dans les écoles publiques en ce temps là était celui d'Aristote, et Urbain IV ne se sentait pas à l'aise en voyant combien aveuglément le vieux professeur grec était suivi par des écoliers chrétiens, qui le prenaient comme autorité dans des sujets plus élevés encore quand sa logique ne faisait que rendre plus obscure la différence entre la religion naturelle et celle qui est révélée.

Le Pape Urbain dit à Thomas, l'écolier de Monte Cassino : "*Allez écrire !* Faites de la science des anciens un sûr moyen de démontrer la vérité du christianisme ; faites de la raison naturelle une preuve victorieuse de la foi, et le faites si bien qu'elle résistera à toutes les attaques de l'erreur." Le résultat en fut l'immortel *Summa*.

Cette philosophie, le métal natif de la science grecque, purifiée par le procès de notre science chrétienne, a exercé son influence si subtile en passant par mille canaux secrets, imperceptibles à l'observation qui ne voit que les indications superficielles de la vie et du développement social.

Elle a donné sa forme à l'imagination du Dante, et a fait rendre un hommage involontaire du vieux puritain Milton. Elle a insensiblement affecté les tendances de la législation moderne, partout où celle-ci travaille franchement à l'amélioration sociale.

Les lois qui règlent les relations mortales qui trouvent expression dans la *Summa* de Saint Thomas, forment aussi une grande partie des encycliques de Léon XIII. Ces encycliques forment une littérature à part, à cause des nombreuses leçons dogmatiques qu'elles contiennent, lequel caractère sera ce qui vaudra à l'illustre auteur son droit suprême à la couronne des lettres. Dans la littérature profane il brilla d'un éclat tout sien. Ce ne fut pas seulement qu'on le regardait comme un grand latiniste ; il était un grand penseur latin. La langue de Virgile et de Martial devint, par une longue familiarité, aussi maniable sous sa plume que la toile sous le main du tisserand ; il la plia aussi facilement à sa volonté que ces poètes plient la langue de Cicéron et de Tacite. Et son admiration pour la Muse de Rome ne fut pas moindre que la leur. Mais sous un rapport, du moins, il surpassa tous les poètes qui ont touché la lyre latine—l'âge n'a pu éteindre l'ardeur de son âme ni obscurcir en lui la vue de ce qui est vraiment beau.

Quelques unes de ses plus belles compositions sont les créations de son extrême vieillesse.

C'est une des plus tristes vérités que nous touchons en étudiant l'histoire des belles lettres, que le poète qui peut enseigner aux hommes les plus grandes vérités sous les plus belles formes, peut être lui-même le plus vil des humains.

Un lâche peut chanter les exploits de son héros avec des accents qui font bouillir le sang dans les veines ; le plus vil débauché peut peindre divinement les joies de l'homme vertueux ; l'incertain peut vous peindre les transports des amants les plus constants. Plus d'un grand poète a été l'adorateur le plus tiède des divinités qu'il a fait placer sur les autels. Mais quelle différence entre ces hommes là et celui qui a ceint le tiare avec les lauriers de Pétrarque ! On peut bien dire que les personnages qui sont les idéals que nous rencontrons dans les poésies de Léon XIII, sont bien loin de la réalité de ce qu'il a montré lui-même comme possible dans sa manière de vivre, son enseignement pastoral, et dans ses actes ordinaires.

Bien que plusieurs poèmes du Souverain Pontife portent les marques d'avoir consciencieusement étudié Horace, c'est l'opinion du Père Vallé, S. J., qui a écrit la préface préfixé au volume intitulé *Carmina Novissima*, que le courant de la pensée et le mouvement de la versification ressemblent au génie du barde de Mantoue plutôt qu'à la muse légère du protégé de Mæcenas.

Mais réellement ce n'est ni Virgile, ni Horace, ni Catulle, ni aucun des autres poètes de l'école latine qui prédominent dans les poésies de Léon XIII. Les sujets que sa muse embrasse, et sa fécondité montrent un génie individuel, comme Shakspeare ou De Vega.

L'adresse du Pape à la France, écrite à l'occasion de la quatorzième centenaire du baptême de Clovis, traduite en vers français, par un Jésuite, le R. P. Delaporte, qui a publié cette traduction dans les *Études*, y suit :

## CARMEN SÆCULARE

Vive le Christ  
Qui aime les Francs !

EN MÉMOIRE DU TRÈS HEUREUX JOUR  
OÙ LA NATION DES FRANCS  
À LA SUITE DU ROI CLOVIS  
SE DONNA AU CHRIST

Les peuples ici-bas s'agitent ; Dieu les mène ;  
La puissance est à lui, qui la donne ou reprend ;  
Il élève, il abat toute grandeur humaine,  
Comme il lui plaît : Dieu seul est grand.

Les Teutons menaçaient les Francs : sous leur étreinte  
Les Francs allaient fléchir ; quand vers le Roi des cieux  
Clovis, en qui la foi s'éveille avec la crainte,  
Tendit les bras, leva les yeux.

“ O Dieu, toi qu'à genoux Clotilde adore et prie,  
Sauve-nous ; à mon tour, je proclame tes droits ;  
Je te donnerai tout, mes jours et ma patrie ;  
Sauve-nous, Jésus ! et je crois.”

Plus d'effroi ; les guerriers retrouvent leur courage ;  
L'espérance renaît sur les fronts, dans les cœurs ;  
Les Francs, comme un torrent qui roule un jour d'orage,  
Écrasent leurs sanglants vainqueurs.

Tes vœux, ô roi des Francs, le Christ les réalise ;  
Triomphe ! . . . Et ta parole, ô roi, tu la tiendras ;  
Va, Clovis, courbe-toi sous le joug de l'Église ;  
L'évêque, à Reims, t'ouvre ses bras.

Quels sont ces étendards dans le temple ? . . . O mystère !  
Près de l'autel du Christ se courbe un roi puissant ;  
Les guerriers ont suivi le prince au baptistère ;  
Après lui, le peuple y descend.

Rome, tressaille ! et vois quelle gloire est la tienne !  
O reine, ô mère, étends ton royaume en tout lieu,  
Ayant reçu la foi de la France chrétienne,  
Qui devient le peuple de Dieu.

Elle est ta Fille aînée ; il faudra qu'autour d'elle  
On respecte sa Mère et protège ses droits . . .  
Peuple fier ! Son honneur sera d'être fidèle  
À Pierre, le premier des rois.

Regarde ses héros qui s'en vont d'âge en âge ;  
Le vainqueur du farouche Astolphe ouvre leurs rangs,  
Lui, gardien du Pontife et du saint mariage  
Que lui fit le glaive des Francs.

Il vient, il venge Rome ; et, deux fois, la victoire  
L'accompagne au travers des Alpes. Et sa main  
Délivre l'Italie, et taille un territoire  
Qu'il donne au monarque Romain.

Là-bas, autres exploits, autre lutte sublime :  
Les Francs ont combattu : que leur triomphe est beau !  
Ils ont vengé le Christ dans les murs de Solyme,  
Et reconquis le saint Tombeau.

En un siècle de deuil, quand la France chancelle,  
Dieu, qu'elle a défendu, la relève et défend ;  
Dieu, pour elle, combat par Jeanne la Pucelle :  
Il la sauve, par une enfant.

Calvin brise le joug du Christ ; sa frénésie  
Vient étouffer les cœurs dans ses dogmes étroits ;  
La noblesse de France arrache à l'hérésie  
Le peuple et le trône des rois.

France, comme aux beaux jours de ton antique histoire,  
Viens, au berceau de Reims, renaître et rejuvenir ! . . .  
C'est l'heure, va, célèbre encore la victoire,  
Pour revivre un long avenir.

Mais prends garde ! En ton ciel des nuages funèbres  
Vont obscurcir l'éclat et l'honneur de ton front ;  
L'erreur pèse sur toi ; prends garde ! ou ses ténèbres  
Sur tant de gloires s'étendront.

Que le Christ soit toujours ton roi ! Que dans les âmes  
Il éteigne la haine aux criminels efforts !  
Plus d'esclave enchainé dans les sectes infâmes !  
Soyez unis ; vous serez forts.

La vie, elle est en toi ; qu'elle se renouvelle !  
Les siècles ont passé, mais ton cœur est vivant.  
Courez, fils de la France, aux rives de la Vesle\*  
Pour marcher ensemble en avant.

Aux échos d'Orient ton nom résonne, ô France ;  
Va, sur ces bords lointains que ton pas ébranla,  
Avec la foi du Christ, porter la délivrance,  
Plante la croix, et défends-la.

Avec la foi du Christ, tout vit, grandit, prospère ;  
Sans elle tout languit et meurt—Va ton chemin ;  
Toi qui fus, par le Christ, si grande, ô France espère !  
Tu le seras encore demain.

---

\* Cette rivière traverse Reims, qui fut pour la France le berceau de la foi.

La dévotion du Poète-Pontife à la sainte Vierge a commencé avec son enfance, sucée avec le lait de sa nourrice et par la tendre sollicitude de sa mère terrestre, et portée à la maturité par les bons prêtres à qui son éducation fut confiée. Sa lyre fut souvent montée pour chanter ses louanges, et il faut bien dire que ceux qui connaissent le mieux Léon XIII, savent qu'il dit lui-même que son heure dernière serait embellie et éclairée par la pensée d'être consolé par sa sympathie et son secours. C'est cette pensée et cette espérance qui a inspiré le poème suivant, intitulé *Extrema Leonis Vota*.

*Extrema Leonis Vota*

Extremum radiat, pallenti involvitur umbra,  
 Jam jam sol moriens : nox subit atra.—LEO.  
 Atra tibi : arescunt venæ, nec vividus humor  
 Perfluit ; exhausto corpore vita perit.  
 Mors telum fatale jacit ; velamine amicta  
 Funereo, gelidus contegit ossa lapis.  
 Ast anima aufugiens excussis libera vinculis,  
 Continuo ætherias ardet anihela plagas ;  
 Huc celerat cursum ; longarum hæc meta viarum :  
 Expleat oh clemens anxia vota Deus !  
 Oh cælum attingam ! supremo munere detur  
 Divino aeternum lumine et ore frui.  
 Teque, o Virgo, frui ; matrem te parvulus infans  
 Dilexi, flagrans in sene crevit amor.  
 Excipe me cælo ; cæli de civibus unus  
 Auspice te, dicam, præmia tanta tuli.

À DIEU ET À LA VIERGE MÈRE.

*Dernière prière de Léon.*

Après une dernière lueur, le soleil pâlit, s'enveloppe d'ombre et s'incline mourant ; la nuit noire descend, Léon !

La nuit noire te saisit ; en tes veines desséchées le sang a tari ; de ton corps épuisé la vie s'enfuit.

La mort lance le trait fatal ; tes os recouverts d'un funèbre linceul seront scellés sous une froide pierre.

Mais l'âme, délivrée de ses chaînes, s'élance vers le ciel, objet de ses soupirs.

La meilleure pièce de poésie lyrique du Saint Père fut donnée au public beaucoup plus tard, écrite, comme il le fait voir, quand il était déjà très-âge. Il avait déjà quatre-vingt-dix ans quand il reprit la plume pour saluer le vingtième siècle par un chant digne d'une occasion aussi solennelle. La poésie marche comme le *CARMEN SÆCULARE* d'Horace. Dans sa haute inspiration il laisse ce chef-d'œuvre du poète romain à une distance imméasurable en arrière.

LE SIÈCLE NAISSANT INAUGURÉ PAR JÉSUS-CHRIST.

L'âge brillant des Arts touche à son agonie,  
Vantez-nous les progrès qu'il a su conquérir,  
La nature soumise aux lois de son génie ;  
Chantez-le : sa tâche est finie ;  
Dites-nous qu'il fut grand ! Le siècle va mourir.  
Du siècle qui s'éteint, moi je pèse et je courbe ;  
Les longs forfaits ; et moi je pleure, ou je frémis ;  
Partout, où mon regard dans le passé remonte,  
Je vois des monuments de honte,  
Les malheurs entassés, les attentats commis  
Que de sceptres brisés par un peuple infidèle !  
La licence déborde, et le sang coule à flots ;  
O Vatican ! vingt fois, contre ta citadelle  
On s'arme, on rugit ;—autour d'elle  
La force use le fer ; la haine, ses complots.  
O Reine des cités, qu'ont-ils fait de ta gloire ?  
Rome libre, en tes murs tu gardais tous les droits ;  
Des jours lointains ce siècle a perdu la mémoire,  
Où tous les peuples, fiers de croire,  
Se courbaient sous la main des Pontifes, tes rois.

Elle hâte sa course ; c'est le terme de ses longs voyages. Dieu éminent ! exauce les vœux de sa suprême angoisse !

Puisse-je atteindre au ciel, et, dernière grâce, y jouir sans fin de la lumière divine, de la vue de mon Dieu.

De ta société, ô Vierge ; toi, que petit enfant j'aimais comme une mère, je t'ai plus ardemment chérie en mon cœur de vieillard ;

Reçois-moi dans le ciel, et, concitoyen des Saints, je me dirai redoublable envers toi d'une si magnifique récompense. Traduite par Narfon.

Malheur aux lois sans Dieu ! Sans Dieu, point de justice,  
 Point d'empire assuré, ni d'honneur immortel ;  
 Craignez, hommes sans foi, qu'un souffle anéantisse  
 Un Pouvoir branlant et factice  
 Qui n'a plus Dieu pour règle et, pour appui, l'autel.

Entendez-vous ?—Des fous, d'une sagesse altière,  
 Tronpeau, dont le délire affecte un air profond,  
 Vont blasphémant : " Du ciel à nous, plus de frontière !  
 Point de Dieu ! Dieu, e'est la matière."  
 Prophètes du néant, ils savent ce qu'ils font.

L'absurde est leur doctrine, et l'ombre est leur domaine ;  
 Sans voir qu'un doigt divin nous marqua de son sceau,  
 Ils courent au hasard où leur rêve les mène,  
 Criant : la brute et l'âme humaine  
 Sont sœurs de même race et n'ont eu qu'un berceau.

En quel honteux abîme a sombré leur démente !  
 Quel vertige t'entraîne, aveugle et vain songeur ?  
 Mortels, le temps est court, pour votre orgueil immense :  
 Tremblez ; car le Dieu de clémence  
 De ses droits méconnus sera le Dieu vengeur.

Lui seul Il est la VOIE et seul Il est la VIE,  
 La VERITÉ qui montre à tous le droit chemin ;  
 Grâce à Lui, jusqu'au terme où le ciel nous convie,  
 Courent, d'une marche suivie,  
 Les siècles et les ans vers l'éternel Demain.

Guidés par Lui, des flots de chrétiens, hier encore,  
 De Pierre, avec amour, assiégeaient le Tombeau ;  
 La piété fleurit, les vertus vont éclore :  
 À l'horizon, monte l'aurore  
 Qui présage, et commence, un avenir plus beau.

O Roi du temps futur, sur l'Âge qui va naître,  
 Abaissez vos regards et daignez le bénir ;  
 Aux peuples révoltés, Jésus, parlez, en maître :  
 Contraignez-les à Vous connaître,  
 À chercher, dans vos lois, la loi de l'avenir.

La paix, donnez la paix où l'univers aspire ;  
Guerre, émeute, fureurs, cris de mort, choes du fer,  
Apaisez tout ; au'enfin l'humanité respire :

Plongez au ténébreux Empire  
Les noires trahisons des valets de l'enfer.

Seigneur, donnez aux rois de s'unir, pour vous suivre ;  
D'arborer hardiment la croix du Rédempteur ;  
Qu'une Foi, votre foi qui console et délivre,  
Garde le monde, heureux de vivre  
Dans le même bercail, sous un même pasteur,

Ma course est achevée, et ma longue carrière,  
Dix-huit lustres ; pour comble à tant de bien recus,  
Prêtez l'oreille aux vœux du successeur de Pierre ;  
Seigneur, accueillez ma prière ;

C'est Léon qui vous prie : écoutez-le, JÉSUS.

Traduite par le P. VICTOR DELAPORTE, S. J.

N'oublions pas que le Pape touchait déjà sa 90<sup>ème</sup> année quand il écrivait son encyclique sur le vingtième siècle, et l'ode superbe qu'il adressa au siècle qui naissait. Les deux écrits étaient un appel au monde d'expié envers notre Divin Rédempteur pour l'ingratitude ou l'indifférence des siècles passés et cela par une dévotion digne, en une certaine mesure, des souffrances et du sacrifice du Fils de l'Homme. La beauté sublime de cet appel fut avouée par tout le monde—même par ceux qui étaient hors de l'Église. L'ardeur et la passion de cet appel sont irrésistibles, comme on peut voir par les passages suivants :

“ Le plus grand malheur pour nous, c'est de n'avoir jamais connu Jésus-Christ. Le Christ est la principale fontaine de tout bien. Le genre humain ne peut pas plus être sauvé sans la puissance du Christ, ainsi qu'il ne saurait être racheté sans sa miséricorde.”

“ Quand Jésus-Christ est absent du monde intellectuel, la raison humaine disparaît, étant déprivée de sa protection et de sa lumière ; et la fin même pour laquelle la société

humaine a été créée par la divine Providence, ne peut s'atteindre."

"Rejeter le dogme divin, c'est tout simplement renier le christianisme. Il est évident que ceux dont l'intelligence ne veut pas plier sous le joug du Christ s'obstinent à lutter contre l'autorité divine. Ayant ainsi rejeté l'autorité de Dieu, ils n'en sont point plus libres; car ils subiront l'autorité de quelque maître terrestre."

"Dieu seul est la vie. Tous les êtres vivants sont participants de la vie, mais ne sont pas la Vie. Jésus-Christ, de toute l'éternité et par sa nature même, est 'la Vie,' comme il est 'la Vérité,' parcequ'Il est Dieu de Dieu. 'Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme une branche et il sèchera, et on l'amassera et le jettera au feu, et il brule.'" (S. Jean XV. 6.)

"Une fois que vous aurez écarté de la voie humaine tous les obstacles, et que vous aurez permis l'esprit de Jésus-Christ de revivre et croître dans une nation, cette nation sera guérie."

"Le monde a entendu dire assez des 'droits de l'homme.' Écoutons dire quelque chose des *Droits de Dieu*."

"Le bien-être commun et la félicité commune nous pressent bien vivement de retourner au Dieu de qui nous n'aurions jamais dû nous éloigner, et errer mortellement—nous éloigner de Celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie—et cela non seulement de la part de quelques individus, mais de la part de la société comme un tout."

Plusieurs dignitaires catholiques répondirent à ce noble appel en termes de la plus noble sympathie et de la plus grande vénération pour l'auguste Pontife. À d'autres cet appel fut une révélation, parcequ'une étrange calomnie avait été répandue parmi les fidèles—que le culte de notre Sauveur avait été supplanté en grande mesure par la dévotion de la très-sainte Vierge.

L'activité littéraire de Léon XIII ne connaissait pas de fatigue dans le devoir qu'il s'était imposé comme Souverain Pontife de proclamer aux siècles les vérités évangéliques.

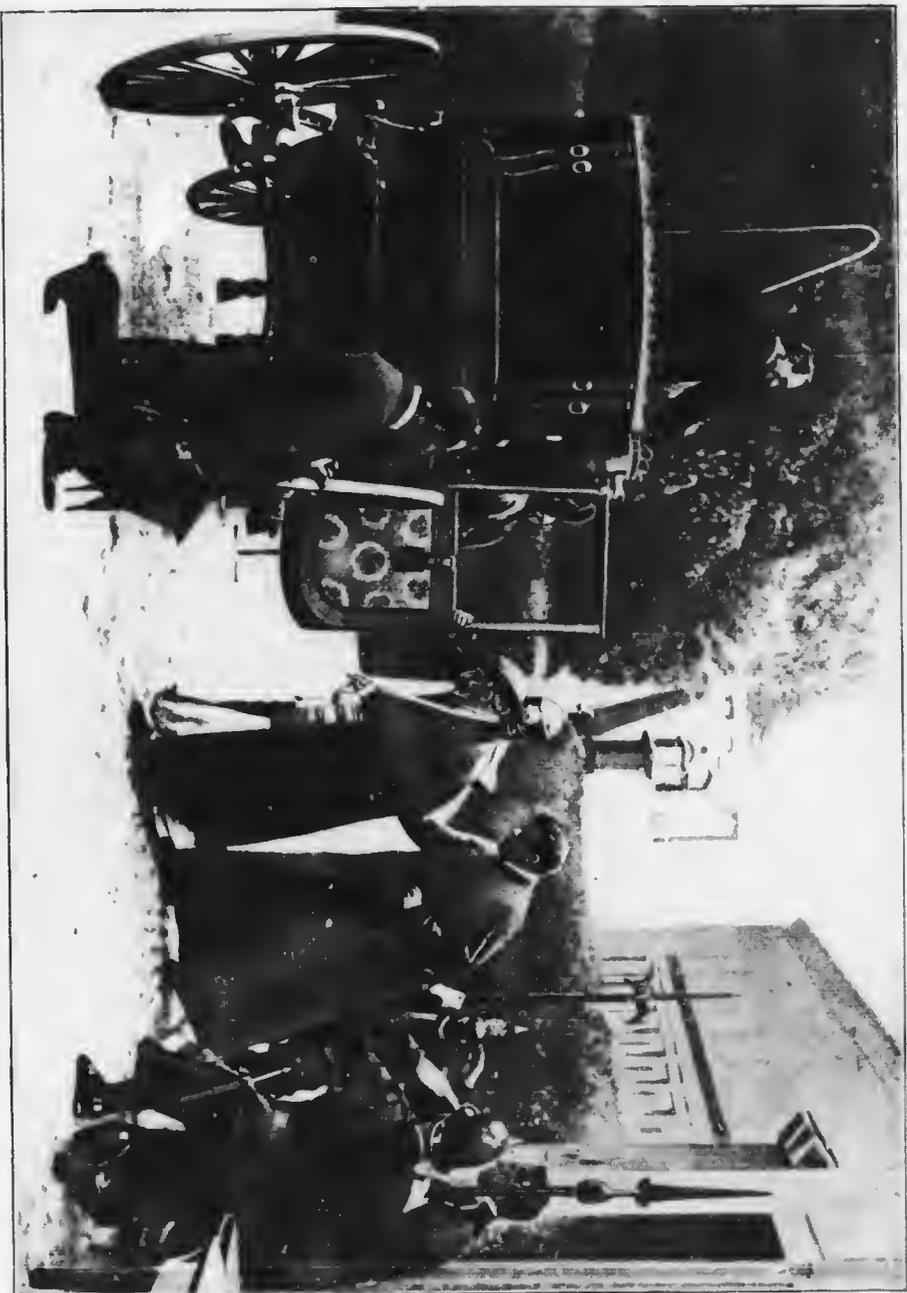
On montrait Gladstone, le grand homme d'état anglais, comme une phénomène littéraire quand ayant passé l'âge de 80 ans, il donna au monde une nouvelle traduction d'Horace. Mais comparez cette fraîcheur d'esprit avec ce que Léon XIII a fait à un âge bien plus avancé. Si le vénérable Pontife n'eut fait que se servir toujours de sa plume dans la composition de ces lettres pastorales que son office de suprême pasteur demandait et inspirait, on pourrait ne pas s'étonner que son grand âge ne tarissait pas la fécondité de ses écrits ni la force de son génie de poète ou de pasteur.

Aucun autre Pape ne pouvait être comparé à Léon dans le champ de la littérature ; cela doit se dire enfin en saluant son génie poétique. Sa carrière en littérature a rempli une période de plus de 80 ans. Son industrie n'a été égalée que par sa fécondité extrême. Il passait du chant lyrique à l'épigramme brillant, du chant de triomphe martial à la charade pleine d'esprit, et sous toutes ces formes s'est montré maître des formes les plus gracieuses et les plus maniables de la meilleure latinité. Le seul ton qu'il semble n'avoir jamais connu est celui qu'on désigne dans la littérature anglaise comme le *Saturnin*. Il pouvait déplorer la décadence de l'époque, comme dans l'ode adressée au dix-neuvième siècle, cependant ce poème superbe n'est pas une threnodie mais l'écho d'une sublime espérance. Son esprit pur et joyeux se reflétait dans la gaieté de sa muse, qui ne cédait pas longtemps à l'influence plus grave de l'heure qui passait, mais se levait comme un rossignol reposé par le sommeil, et appelé par l'aurore à verser son joyeux tribut au ciel.

Ses poésies prenaient toutes les formes de la poésie latine, ou grecque, et sous toutes les formes elles sont parfaites. On ne peut trouver une collection complète de ces poésies, comme il est probable que les plus jeunes effusions de sa muse ont péri. Mais un nombre assez considérable ont été rangées en ordre chronologique, et données au public par le Révérend Père Hugues T. Henry de Philadelphie, en un beau volume qui a été publié par l'*American Ecclesiastical Review*, de la même ville.



Le mariage élevé à la dignité de sacrement, dans la nouvelle Alliance.—L'ordre, le mariage et l'extrême-onction. D'après un triptyque de Van der Weyden. Musée d'Anvers. XV<sup>ème</sup> siècle.



LÉON XIII AU MOMENT D'ENTRER DANS SA VOITURE, AUX JARDINS DU VATICAN



LE PAPE SE PROMENANT DANS LE JARDIN DU VATICAN  
avec le Comte Camillo Peretti, son neveu favori, l'commandeur de la Garde Pontificale

Copyright © by The American Mutoscope and Biograph Co., et New York.

## CHAPITRE IV.

### TACT DE LÉON XIII EN MANIANT LES DIFFICULTÉS.

Tact de Léon XIII en traitant avec les Diplomates.—Un homme d'un grand caractère personnel.—Comment différents observateurs personnels le considèrent.—Américanisme dans l'Église.—La vie du Père Hecker par son disciple le Père Elliott.—Portrait de Léon XIII par le Cardinal Gibbons.



Il n'est pas chose facile pour quelqu'un qui a vécu hors des cercles du Vatican d'estimer quelles sont les qualités requises pour bien remplir l'office Pontifical. Telle est l'immense variété des affaires qu'un Pape doit traiter, le caractère délicat de ces affaires, la plupart du temps ; l'attention non interrompue qu'il faut leur prêter ; les conséquences si importantes qui dépendent des décisions ; l'abîme qui sépare la routine des occupations d'un prince séculier et celles du chef de l'Église Universelle. Ces considérations ne peuvent être pesées ou dûment considérées en décrivant la carrière d'un grand Pontife.

Le Pape dans le gouvernement de l'Église doit nécessairement dépendre des cardinaux et des évêques. Il ne décide jamais une affaire importante jusqu'à ce qu'il se soit dûment informé de tout ce qui regarde le sujet qui est porté à son tribunal. Il est toujours exposé au danger de faire un faux pas, parce qu'il y a toujours des personnages rusés, qui font leur possible pour pousser le Souverain Pontife à recommander ou à condamner un projet ou un autre qui intéresse ces individus ou leurs amis.

Tel a été le cas sur deux questions très-importantes regardant les États-Unis. L'une des deux fut la décision prise

dans l'affaire des Chevaliers du Travail, l'autre plus importante encore, le mouvement contre ce que l'on appelle "Américanisme" dans le sein de l'Église Catholique.

Les extrémistes parmi les Catholiques Américains, une classe de gens toujours sur le qui vive, qui voient un danger pour la Foi ou les mœurs en tout nouveau mouvement social — qui se prirent à détester les Chevaliers du Travail, et travaillèrent sérieusement à les faire condamner par le Chef de l'Église. Ils s'efforcèrent de persuader au Souverain Pontife que c'était une espèce de ce Socialisme qu'il avait déjà condamné.

Le Cardinal Gibbons qui savait parfaitement l'état des choses, se décida à se rendre à Rome afin de faire connaître les desseins de ces mauvais drôles qui ne voulaient que semer la discorde et la division parmi nous. Il exposa la question lumineusement aux yeux du Pape, surtout l'affaire des Chevaliers du Travail, dont Sa Sainteté approuva chaleureusement le programme. "Les Chevaliers," dit publiquement le Cardinal, à son retour en Amérique, "n'a pas de plus grand ami que Léon XIII."

Quant à l'Américanisme dans l'Église, la chose était d'une gravité très-sérieuse, parcequ'elle traçait la route vers le schisme ou même l'hérésie. En deux mots, l'idée que le mot d'Américanisme donne au lecteurs, dit que ce mot abaisse les conditions que l'Église prescrit comme nécessaires pour mener une vie vraiment Catholique tant en précepte qu'en pratique. En théorie elle visait à abandonner le système Jansénistique, et à adopter le rigorisme, qui a bien le goût du Calvinisme.

Les Jésuites avaient, il y a bien longtemps, été accusés de quelque chose qui sentait l'Américanisme ; mais c'est un singulier commentaire sur cette accusation, que ce furent ces mêmes Jésuites qui furent les premiers à dénoncer les premiers symptômes de l'Américanisme parmi nous.

Les hommes qui firent ce qu'ils purent pour embrouiller l'Église dans une question d'actualité très-douteuse (au moins en Amérique), étaient à peu près les mêmes qu'avaient essayé

de faire le mal dans la question Calensley et le Rectorat de l'Université Catholique à Washington. Ils trouvèrent un instrument à leur main dans la personne de l'Abbé Maignen, un prêtre Français, qui s'était attiré les censures de l'Archevêque de Paris, par une vile diatribe publiée sur le Comte Albert de Mun. Ce prêtre publia ensuite une brochure intitulée "Le Père Hecker, est-il un Saint?" Et l'objet de l'écrivain était de montrer, que le cardinal Gibbons, l'Archevêque Ireland et d'autres personnages distingués parmi les Catholiques des États-Unis, étaient engagés dans un mouvement dangereux de répandre l'Église dans la République aux dépens de son orthodoxie.

Dans la Vie du Père Hecker on trouva un prétexte pour une telle accusation. L'Abbé Maignen fut engagé à publier sa brochure attaquant l'orthodoxie du Père Hecker et accensant les deux évêques Américains ci-devant nommés, aussi bien que le Cardinal Gibbons, d'être les accomplices de ces prêtres rebelles, les Abbés Charbonel et Bourrier, ainsi que les membres d'un Syndicat Américain formé "pour flotter un Saint Américain en Europe." Quand eette brochure fut présentée au Cardinal Richard, de Paris, il refusa de lui donner son *Imprimatur*. L'Abbé Maignen et ses confrères, à Paris, crurent qu'ils avaient un ami à Rome dans la personne de Mgr. Lepidi, Maître du Palais Apostolique, qui favoriserait leur projet. Ils ne furent point trompés. Ils obtinrent son *Imprimatur*; et ainsi armés, ils publièrent une édition Anglaise du pamphlet, avec des extraits isolés de La Vie du Père Hecker, par Le Père Elliott, Prêtre de sa Congrégation, et conclurent ainsi leurs accusations contre l'orthodoxie des prélats qui avaient donné leur approbation à la Vie.

Monseigneur Keane et l'Archevêque Ireland protestèrent. Le Père Elliott fut prié d'écrire une rélation sur la matière qui serait soumise au Saint Père. Ce fut là l'état alarmant des choses quand Léon XIII eut connaissance du danger. Il prit lui-même en main la tâche de bien examiner et de composer le danger. Il y procéda avec un tact rare. Il écrivit une lettre au Cardinal Gibbons, condamnant de telles doctrines

et tendances *attribuées* au Père Hecker, et cependant sans avoir été certainement démontrées d'être siennes. Le Cardinal et le reste des prélats répondirent comme c'était leur devoir, disant que la brochure Maigneu ne méritait aucune confiance.

Dans tous les pays où la Religion Catholique domine, le caractère du peuple et le siècle font leur impression en quelque sorte sur les ministres de la Religion. Cette impression se réfléchit dans la chaire, on dans les manières même des prêtres et de leurs ouailles. Pendant que ce qui fait le fond même et l'essence de la Religion est regardé avec vénération, la forme extérieure peut se modifier *pari passu* par les nécessités de chaque localité. Si, par exemple, les prédicateurs revêtent le niveau et le langage ordinaire et le dialecte populaire des ornements qui leur viennent à l'esprit, ils peuvent être inspirés de changer le langage par le seul désir de faire l'œuvre de Dieu plus effectivement. Des particularités ne sont pas nécessairement opposées à ce qui est excellent.

Cette vérité fut reconnue par le Pape en répondant au Cardinal l'Archevêque de Baltimore. Les réponses qui lui vinrent de la grande majorité des Evêques, étaient en effet que les étrangers remarquèrent certaines nouveautés de langage dans nos prédicateurs. Les yeux et les oreilles des étrangers doivent s'accoutumer peu à peu à ces étrangetés. Nous avons des moyens qui peuvent surprendre dans la manière de faire les collectes dans nos églises; et nous sommes obligés d'avoir recours, pour atteindre un plan définitif pour la question des écoles, si vexée et si chaudement discutée en Europe comme en notre Amérique.

Quelqu'inquiétude que nos visiteurs avaient réussi à susciter dans l'esprit du Saint Père s'évanouit bientôt. Ce n'est pas l'Eglise des États-Unis qui troublait son sommeil, la nuit, on qui lui causait tant d'inquiétude le jour. La preuve de la confiance suprême que Léon XIII chérissait pour ses enfants Américains s'exprimait dans ses Encycliques et dans ses lettres à nos Archevêques et Evêques. Ce fut à l'occasion de son Jubilé au commencement du

siècle que le Pontife ouvrit son cœur de Père à notre peuple et que nous lui répondîmes comme des enfants chéris à leur père.

À la date du 3 Mars 1902, tout l'Épiscopat Américain parlant par l'Archevêque de Baltimore, lui envoyèrent une adresse exprimant la plus ardente affection et le plus sincère dévouement au Jubilaire Pontifical. Ils lui exprimèrent l'inépuisable loyauté à son auguste personne et au corps auguste de la Vérité Catholique :

"Nous prions Votre Sainteté," disaient-ils, "d'accepter cette manifestation de notre amour filial et de notre plus profonde vénération, que nous déclarons être au nom de tous les Fidèles de cette grande République. Maintenir l'unité parmi nous-mêmes sans rien qui puisse lui faire brèche ; défendre les droits du Saint Siège Apostolique, professer la foi de la Chaire de Pierre : voilà ce pour quoi nous vivons, et pour quoi nous sommes toujours prêts à verser notre sang. Tels, O très Saint Père, sont les sentiments que nous voudrions vous exprimer dans notre joie, et comme assurance de notre filiale dévotion et de notre révérence comme Catholiques, pendant que nous prions la Divine Majesté de Vous préserver et prospérer et de Vous faire voir les années de Pierre et plus loin encore, comme le Bon Père de la grande famille Chrétienne, tirant du trésor de la Suprême Primauté des choses nouvelles et anciennes pour vos enfants."

Le Pontife lui-même fut bien assuré combien étaient sans fondement les craintes publiées en Europe et qui avaient évoqué les plus tristes avertissements en les contrées transatlantiques. Combien peu ces craintes avaient touché l'âme du Pontife fut déclaré dans les termes si peu équivoques de sa réponse aux Évêques des États Unis. Il les bénit, ses enfants Américains. Il les remercia, et déclara combien parfaite était la confiance qu'il avait dans leur fidélité et leur amour.

"Si Nous avons senti une grande joie," dit-il, "dans l'état de choses qui existait parmi vous quand Nous avons pris

charge du Suprême Apostolat, maintenant que Nous avons dépassé 24 années dans cette charge si auguste, Nous sommes obligés de dire que Notre joie a augmenté de jour en jour. La raison de cet accroissement de Notre joie, c'est que la Religion Catholique s'accroît continuellement parmi vous. La cause de cet accroissement quoiqu'elle doit être d'abord attribuée à la Divine Providence, est dûe à votre énergie et à votre activité. Dans votre sagesse vous avez créé toute sorte d'organisations Catholiques, et vous les avez pourvu de ce que leur faisait faire face à toutes les nécessités et à toutes les contingences, conformément au caractère remarquable du peuple Américain.

Le système dernièrement adopté de donner des missions spéciales pour instruire les non-catholiques reçut une chaleureuse louange du Saint Père : " Vous avez montré une grande sagesse," dit il, " en nommant de doctes et dignes prêtres pour parcourir district après district pour donner des instructions spéciales à nos frères dissidents en style spéciale à leur portée, dans leurs temples et autres édifices convenables, et de donner ainsi des réponses victorieuses aux difficultés proposées. Admirable système et qui a déjà produit des fruits abondants ! Et puis votre charité n'a pas oublié le triste sort du Nègre et de l'Indien. Vous leur avez envoyé de dignes prédicateurs, vous les assistez libéralement, et vous avez pourvu de toutes manières à leur salut éternel." Rien ne prouvait autant la complète restauration de la confiance première et parfaite dans le cœur du Saint Père en la fermeté et la loyauté de l'Église Américaine.

Ce fut la première fois que l'histoire fit mention de tout l'Épiscopat d'un pays quelconque s'unissant pour écrire au Souverain Pontife; et en s'adressant plus tard à un corps de pèlerins venus à Rome de Brooklyn, le Saint Père saisit l'occasion de dire à leur évêque, Monseigneur McDonnell, qui les accompagnait, combien il appréciait cet unique message.

Des hommes éminents de diverses nationalités ont donné au monde leurs impressions du tempérament de Léon XIII et de la force de son caractère.

Le cardinal Gibbons décrit ainsi son entrevue avec le Souverain Pontife il y a quelques années :

“ Figurez-vous un homme dans sa 86<sup>me</sup> année, pâle, émacié, avec la pâleur presque de la mort, et cette pâleur rendue plus grande encore par sa soutane blanche qu'il porte toujours avec le zucchetto. Son corps est encore plus courbé qu'il ne l'était il y a dix ans, mais son œil est brillant et pénétrant, sa voix forte et sonore, son intelligence lucide, sa mémoire si ténace qu'elle rappelle exactement des choses passées il y a une dizaine d'années.

“ Il a une force physique étonnante qui le rend capable de soutenir la fatigue d'une audience de plusieurs heures de suite sur les affaires les plus importantes avec les Cardinaux, les représentants des puissances, passant d'un sujet à l'autre avec une remarquable élasticité d'esprit. Il est très familier avec les événements du jour.”

Monsieur F. Marion Crawford, Romain lui aussi, que quelques écrivains ont jugé manquant dans la faculté d'humoriste, diffère de tous ceux qui ont essayé de nous peindre Léon XIII. Il a cru le Pape plus lourd :

“ Comme un homme ordinaire, il a la simplicité de caractère qui presque toujours distingue les grands hommes, ainsi qu'une saine sobriété de caractère, d'habitude, et de goûts individuels, rarement trouvés dans ces êtres que nous pouvons appeler *motors* parmi les hommes. On dit communément que le Pape n'a pas changé sa façon de vivre depuis qu'il a été simple évêque. Il est en effet un de ces hommes qui ne changent pas facilement ou leurs habitudes ou leurs opinions; car il est de ce caractère non changeant, mélancolique, caractère qui pense lentement, profondément, et qui fait un dur travailleur, et un de ceux en qui toute qualité tend à créer directement un travailleur infatigable, même chez les personnes dans la vie des quelles le travail peut ne jouer aucun rôle, et bien plus dans la vie de ceux dont les petites tâches quotidiennes consistent à tailler l'histoire humaine dans le matériel crû. ‘ Car c'est un grand Pape.’

Nous n'avons pas eu son égal en intelligence depuis bien long temps, et nous ne verrons pas son égal sitôt. "

La vivacité, la flexibilité, la grâce en pensée et en langage, et une étonnante facilité à répartir, d'autres ont admiré en Léon XIII. Aucun excepté M. Crawford n'a trouvé la trace de cette tournure mélancholique ou saturnine dont parler ce dernier. Le meilleur portrait *physique* est peut-être celui de M. Thaddeus, un artiste Irlandais, à qui le Pape a accordé plusieurs séances pour son portrait.

" Léon XIII, est de taille moyenne. Sa figure amaigrie est courbée par l'étude et le poids de longues années ; mais en tous ses mouvements il est étonnamment rapide et énergétique. Sa tête est très remarquable ; une fois vue, elle n'est jamais oubliée ; chacun des traits manque de proportion, cependant que le tout a son harmonie. Les yeux petits, rapides, placés près l'un de l'autre, marquent l'homme qui est toujours sur le qui-vive. Le nez, aquilin et largement développé, denote la capacité de dominer. La bouche quand le Pape est sous l'influence d'une pensée agréable, prend un sourire grand et extrêmement gracieux, l'expression benévole alors illuminant tous les traits, et communiquant cet air de bonté, qui manque aux yeux. Les oreilles, comme les mains et les pieds, sont exceptionnellement larges et longues. La peau est si mince—chose que les Italiens admirent, et qu'ils regardent comme une marque de noble naissance—qu'un parfait réseau de veines bleuâtres (le *sang bleu*) est visible sur toute la surface du visage blanc et ascétique. Sa Sainteté est douée d'un feu et d'une impétuosité de mouvement d'un jeune homme sans la vigueur de la jeunesse. "

## CHAPITRE V.

### LE PAPE EXHORTE LES PEUPLES CATHOLIQUES À L'ACTION CIVIQUE.

Conflit entre l'Église et l'État en Italie.—Triomphe de Léon XIII.—  
Issues sociales en Belgique.—Agitation contre les Ordres Religieux  
en France.

**UN** des plus profonds et éclairés écrivains qui a vécu en France durant le dix-neuvième siècle, M. Taine, a déclaré qu'il croyait qu'il n'y avait pas d'espoir pour la société sinon par la religion chrétienne. Or, quoique l'homme qui est l'auteur de cette assertion frappante ne fut pas un catholique, il était un très-grand admirateur de ce que l'Église a fait sur la terre, et de la grande mission sociale qu'elle y a accomplie. Il n'y a pas le moindre doute que c'est l'Église catholique que M. Taine avait en vue quand il lançait ces paroles frappantes.

Depuis plus de vingt ans Léon XIII avait déclaré sa ferme conviction que les paroles de M. Taine contenaient une parfaite description de la maladie sociale de nos jours, et un des actes les plus solennels du Pape, avant de commencer l'année de son jubilé épiscopal, a été de renouveler ses instructions sur la démocratie chrétienne, et de les composer en corps de doctrine avec les plus menus de ce que l'on doit faire pour les mettre en œuvre.

Les millions de citoyens catholiques furent exhortés de se lever comme un seul homme, et de combattre héroïquement avec le socialisme athéistique. Leurs chefs dans cette guerre, les évêques et les prêtres eurent pour instruction de bien veiller à organiser les masses et spécialement de faire en sorte

que les écoles catholiques et les collèges fussent sauvés de ce déluge de littérature athéistique avec laquelle on s'efforceraient d'empoisonner le cœur et l'intelligence de la jeunesse. Les catholiques doivent se lever partout, et partout user de tous les moyens, pour ne point permettre que les puissants moyens d'action ne soient pas accaparés par les ennemis de la Foi.

Il n'est pas peu surprenant qu'Edmond Burke, le grand orateur et l'homme d'état, dans ses "Réflexions sur la Révolution Française," a dit qu'un tel mouvement social serait inauguré par la papauté. La civilisation de l'Europe, dit-il, avait pendant des siècles reposé sur l'esprit de la religion ; l'esprit de douceur qu'elle avait inspiré, ainsi que l'esprit de justice. Quand on se révolta contre la religion, le succès partial que gagnèrent les révoltés fut gagné aux dépens de l'autorité, et le châtimement des révoltés fut infligé dans le tribut sanglant de la révolution—le parent et le père de cette longue suite de formes monstrueuses qui ont paradé sur le théâtre humain—le communisme, le nihilisme, le socialisme, l'anarchie, depuis que l'horreur génératrice de ces maux a été enterrée dans sa fosse ensanglantée.

Ce fut en Italie surtout que le Saint Père voulut créer un mouvement énergique. Là le conflit entre l'Église et l'état avait pris un aspect nouveau et des plus insidieux. Toutes les ambitions dont on avait accusé l'Église dans les siècles passés semblaient remplir les imaginations des hommes du nouveau régime. Il semblait être l'objet des maîtres nouveaux de prendre possession de chaque citoyen, corps et âme, et le posséder au nom de l'état plutôt qu'au nom de Dieu.

À cette fin les législateurs tendaient dans le parlement. Leur dessein malsain devait se lancer dans les salles des écoles, et l'œuvre de perversion ne devait pas s'arrêter à la porte même du foyer domestique. Un seul coup du balais administratif avait depuis longtemps mis à néant le droit venu de Jésus-Christ de régler les lois sacrées du mariage chrétien ; et cet outrage dans un pays catholique aurait été accompli à la veille même du jubilé de Léon

XIII, par l'érection d'un tribunal de divorce à côté même du Vatican. Un tel outrage remplit l'âme du Pontife avec une révolution terrible mêlée de tristesse. Il protesta, et ses paroles de juste et de pieuse indignation retentirent par tout l'univers : l'effet fut électrique. L'Italie catholique se leva ; les protestations inondèrent le palais du roi, le parlement et le gouvernement.

Le peuple avait cru que roi et gouvernement n'étaient point sérieux dans leur hostilité anti-catholique. Dans les cercles officiels, on voulait que le roi et ses ministres continuassent leur système usuel de répression populaire. Les athées sont affligés de deux sortes d'aveuglement : ils forcent les gens sensés à choisir entre ce qui est approuvé par la raison ; au lieu des théories ils manquent de cette sagacité ordinaire qui fait que les gens de bon sens choisissent ce qui est bon et pratique au lieu de ce qui est purement visionnaire.

Le ministère italien, dont nous parlons ici, paraît avoir été affligé spécialement de cette maladie des yeux que les oculistes appellent strabisme. Leurs manœuvres furent complètement déjouées par un pouvoir qu'ils croyaient être sans secours et épuisé. Le cabinet fut aussitôt rempli de discorde et de confusion, qui gagna le roi lui-même, qui avait envoyé le bill au parlement avec sa recommandation, et avec une menace voilée, que le bill devra passer sous peine d'amende. Le parlement fit peu de cas de la menace et rejetta le bill. Le ministère n'eut pas d'autre alternative que de résigner.

Léon XIII avait triomphé pour un temps du moins. Et simultanément avec la nouvelle de sa victoire, arriva l'assurance que son jubilé devait être célébré avec des honneurs extraordinaires par les premières puissances de l'ancien monde, même les puissances non-catholiques, et par celles du nouveau monde aussi. Peut-on s'étonner que le Pape avait la mine d'un triomphateur quand on le porta au milieu de la foule énorme qui était venue pour l'acclamer non seulement comme un grand Pape, mais comme le défenseur-né de la vie

sociale, de la pureté du foyer domestique, et de ceux qui suent pour gagner le pain de chaque jour pour leurs enfants! Ce ne fut pas seulement en Italie que l'appel du Pape aux catholiques produisit un effet merveilleux. En Allemagne il encouragea les catholiques à serrer les rangs; et fit que le parti du centre déjà si puissant devint plus solide et plus ferme encore. En Hollande,—la protestante Hollande, le parti catholique bien organisé avait obtenu que le gouvernement accordât aux catholiques les droits qu'on leur avait déjà accordés en Prusse, et dans toute l'Allemagne, grâce au génie d'hommes comme Windhorst, et Mallinckrodt.

En Belgique, la *libérale Belgique*—nous voulons parler du mouvement anti-catholique commencé en ce pays il y a déjà bien des années par M. Frère Orban et ses collègues—avait été acculée à son dernier retranchement par le parti catholique. En tous ces pays, les succès obtenus avaient été gagnés sur les lignes stratégiques marquées par le Saint Père dans ses encycliques successives sur le problème social.

Dans chacune des élections qui eurent lieu dans cette période, ce furent les issues sociales qui dominèrent. La position de l'ouvrier comme membre de la famille chrétienne, qui a droit à la même considération comme un être responsable devant Dieu, comme le plus grand seigneur, fut donné le premier rang par le parti catholique dans chaque lutte importante. Même en Suisse, la Suisse de Calvin, la force du socialisme chrétien, c'est-à-dire de la démocratie chrétienne a été mise à l'épreuve, pour le soulagement des maux publics.

Les fatales conséquences d'un retard à suivre les conseils du Pape, se firent vues en France dans les événements funestes qui commencèrent à y transpirer. On commença à y faire la guerre féroce déjà tristement connue contre les ordres religieux. Cette fois, ce fut le procès Dreyfus qui donna occasion—chose étonnante—à cette guerre contre l'Église et contre les religieux.

Le gouvernement français fit passer à la législature une loi qui força les principaux ordres enseignants ou de clerc

leurs maisons et se disperser, ou de demander à l'état une autorisation d'enseigner. La très-grande majorité des religieux fermèrent leurs maisons et quittèrent le pays. Plusieurs des communautés de sœurs, cependant, refusèrent de quitter leurs charges et on vit des scènes à fendre le cœur dans la Bretagne, la Normandie, et dans d'autres départements, où les populations sont encore profondément religieuses.

Le peuple s'assembla en nombres immenses et empêcha les soldats et les gendarmes d'approcher des écoles. La force a été employée en bien des lieux, avant que les religieuses purent être persuadées de s'en aller, et les scènes qui eurent lieu quand il fallut séparer les enfants de leurs mères, furent pitoyables. Quelques officiers refusèrent de mener leurs hommes contre les religieuses et leurs défenseurs. On eut recours aux cours martiales, avec des résultats tellement insignifiants, que tout le monde vit que le gouvernement était alarmé du sérieux antagonisme qu'il avait créé. De l'autre côté les amis de la religion durent avouer que les directeurs de la pensée catholique avaient été trop indifférents aux attaques des agresseurs anti catholiques, et leur avaient trop timidement laissé préparer les moyens d'assaillir la religion, jusqu'à tout fut prêt pour mettre en exécution la loi des associations. En prenant si peu d'intérêt dans les affaires les plus sérieuses du pays, les catholiques ne purent apercevoir la grandeur des préparatifs que faisaient leurs ennemis, ou de comprendre que ce n'était pas seulement un mouvement contre les ordres religieux en France que l'on préparait sous leurs yeux ; mais un assaut général contre la religion elle-même en toutes les sphères où elle touchait la vie sociale et civique du peuple.

Et ce n'était pas seulement la question, si la religion allait continuer d'exister en France, mais le mauvais exemple qu'elle donnait aux autres pays catholiques. La lutte entre l'église et l'état avait immensément aggrandi son champ de bataille. L'Espagne et le Portugal étaient témoins de luttes pareilles. Le gouvernement italien était encouragé à

faire une autre attaque contre le pouvoir spirituel en demandant des lois au parlement, qui leur donne le pouvoir de révoquer ou retirer l'*exequatur*, ou *placet*, qu'il donne à ceux qui sont élevés à des bénéfices par l'autorité légitime spirituelle.

Toute cette pernicieuse activité peut être tracée à l'indifférence manifestée par le peuple catholique, dont les intérêts les plus sacrés étaient menacés par la marée d'aggression athéistique et leur négligence à prendre la ligne d'action tracée en maintes occasions dans ses encycliques prophétiques.

## CHAPITRE VI.

### LE PAPE ET LA PRESSE JOURNALIÈRE.

Léon XIII est le premier des Pontifes à reconnaître l'importance de la Presse moderne.—Léon XIII dans ses audiences avec les hommes de la Presse.—Madame Sévérine du Figaro.—Elle donne une intéressante description de son audience, et un portrait personnel de la Sainteté.—L'Encyclique valedictoire de l'an 1902.



ON peut bien dire que Léon XIII a été le premier des Pontifes qui ait reconnu la grande importance de la Presse comme auxiliaire de l'Église. D'autres Papes, sans doute, et particulièrement son prédécesseur, Pie IX avait conçu une idée vague de son utilité ; mais après avoir connu l'Abbé Lamennais et l'*Avenir*, le Saint Siège sentit quelque chose comme de la défiance contre un auxiliaire, qui comme les bataillons mercenaires des siècles passés, pourrait être plus dangereux à ceux qui les payaient qu'à leurs ennemis. Le Pape actuel fut le premier à accorder ce que l'on appelle une entrevue à un journaliste pour des fins journalistiques. Il accorda une entrevue à M. Louis Veuillot. Ce fut un de ses premiers actes comme Pape. Après ce temps il accorda des entrevues à divers autres journalistes éminents. C'est à remarquer que quand il refusa ce privilège à M. Stead et M. Zola, il l'accorda à une dame représentant le *Figaro*, Madame Sévérine. Elle était une Socialiste et non pas une Catholique, et son objet était d'obtenir du Saint Père une déclaration contre la violente croisade en paroles que l'on avait commencée en France contre les Sémites.

Madame Sévérine nous a laissé une relation très remarquable de cette entrevue avec Léon XIII, non pas seulement

parcequ'elle nous le fait voir de plus près, mais à cause des caractères sous lesquels ce Pontife voit les problèmes si controversés de notre temps.

“ Le Pape m'a paru *plus blanc* que ses portraits le représentent. Il me parut plus humain, et plus touchant ; moins le Souverain, plus un Apôtre, et presque un grand-père. Une tendre, timide bonté paraît se cacher dans sa bouche, et semble vouloir nous parler quand il sourit ; mais le nez long et ferme révèle une volonté inflexible, *la volonté qui peut attendre.* ”

“ Je parlai de Jésus pardonnant à ses bourreaux, et allégeant leur ignorance comme excusant leur brutalité ; et je demandai si ce n'était pas le devoir des Chrétiens avant toute autre chose de suivre cet exemple. ” — “ Jésus, ” répondit le Pape, “ versa son sang pour tous les hommes sans exception, et spécialement ceux qui avaient besoin d'un plus fort rancçon, parcequ'ils ne croyaient pas en Lui, et étaient tellement obstinés dans leur incrédulité. Il a laissé à Son Église un grand devoir à remplir envers ces hommes—le devoir de les ramener à la vérité ! ”

“ Par la persuasion ou la persequation, Saint Père ? ” — “ Par la persuasion, ” répondit vite le Pape. “ L'œuvre de l'Église ne peut s'accomplir que par la douceur et la fraternité. Elle doit tâcher de déraciner l'erreur, mais toute violence est contraire à la divine volonté et à ce qu'Il nous a enseigné aussi bien qu'au caractère de mon office et au pouvoir que j'exerce. ”

“ Alors, de guerres religieuses ? ”

“ Ces deux mots se contredisent, ” dit le Souverain Pontife, avec un geste emphatique

“ Une guerre de races, Saint Père ? ”

“ Quelles races ? Tous les hommes descendent d'Adam, que Dieu lui-même a créé. Quelle différence fait-il si des êtres humains en différentes latitudes différent en couleur et en physiognomonie. Leurs âmes sont de la même substance spirituelle, formées par la même moule. Pourquoi envoyons-nous des missionnaires aux hérétiques et aux sauvages ? Parce



LEON XIII PENDANT QU'IL TRAVERSE LE JARDIN DU VATICAN

*S'arrête pour faire des visiteurs.*

Copyrighted by The American Mutoscope and Biograph Co., of New York.



LÉON XIII ASSIS SUR SON SIÈGE FAVORI AU JARDIN DU VATICAN  
accompagné du Comte Pecci et de son Major Domus.  
Copyrighted by The American Mutoscope and Biograph Co., of New York.

que tous les hommes sans aucune exception sont les créatures du même Tout-Puissant. La différence est qu'une partie du genre humain a le bonheur de connaître la vraie foi, et l'autre n'est pas si heureux.

“ Ils sont tous égaux devant Notre Seigneur, parcequ'ils existent tous par sa divine volonté.”

Voilà un Programme qui semble au-dessus de la nature humaine par l'immense étendue de sa charité. C'est le Sermon des Sept Béatitudes appliqué aux conditions actuelles. Il efface, comme l'Évangile lui-même, les lignes entre Juif et Gentil. Comme Notre Divin Sauveur mourut pour tous les hommes, ainsi son Vicaire sur la terre travaille et prie pour tous les hommes afin que leurs sentiers soient en paix, en amour fraternel, en pureté et bonheur domestique.

La haute et chrétienne intelligence de Léon XIII avait toujours regardé la guerre comme une chose horrible. Dès les premières heures de son Pontificat il avait travaillé de tout son cœur pour condamner l'habitude de mettre un terme par l'épée aux querelles des nations ou des Princes. Il fit tout son possible pour éviter la guerre entre l'Espagne et les États-Unis. La guerre en l'Afrique du Sud lui était également odieuse ; mais en cela, comme dans la guerre d'Espagne, il était impuissant à faire la paix ; ni l'un, ni l'autre belligérent n'était sujet au Saint Siège. La longue guerre dans l'Afrique méridionale, avec ses compte-rendus hebdomadaires de carnage et de cruauté a dû être au cœur du Pape une cause de vive souffrance et d'indignation, mais que pouvait-il faire pour mettre fin au conflit, puisque les belligérents n'étaient point de son troupeau ?

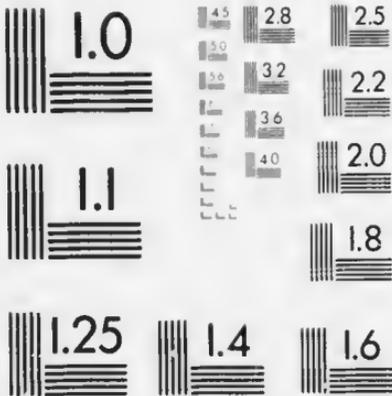
Il avait été empêché par les secrètes et malhonnêtes machinations du Ministre Italien, de prendre part à la convention internationale tenue à la Hague, où son influence en faveur de la paix eut été irrésistible. Puis la jalousie de l'Angleterre l'empêcha d'exprimer hautement ses sentiments sur la guerre d'Afrique.

Cependant il ne pouvait pas faire taire les cris de sa conscience sur celles guerres cruelles.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

ANSI and ISO TEST CHART No. 21



APPLIED IMAGE Inc.

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609-1400, USA  
(716) 482-7300 - Phone  
716-289-5989 - Fax

“Des guerres injustes,” écrivait-il, “sont acclarées par des nations très-puissantes contres les peuples faibles.” Même au risque d’offenser un riche et puissant empire, le Saint Père ne pouvait s’empêcher de protester, qu’il n’était pas honorable d’avoir la force d’un géant, mais que de s’en servir contre un plus faible est une lâcheté et un crime.

Léon XIII a toujours attaché un prix inestimable à la création et au service d’une presse Catholique supérieure dans tous les pays Catholiques. “Un journal Catholique,” il écrivit une fois, “est une mission perpétuelle.” Plusieurs fois, en s’adressant à des députations des journalistes Catholiques, il recommanda au corps des journalistes la création avant tout d’une telle presse.

En même temps il traça les lignes que les directeurs doivent suivre fermement et consciencieusement, afin de rendre de vrais services à la cause de l’Église. Le respect de l’autorité légitime doit être un de leurs plus saints devoirs. La modération dans l’assertion des droits des Catholiques et l’absence de toute récrimination doivent distinguer tout vrai journal Catholique.

Le fait que l’entrevue dont nous avons parlé, et qui a été accordée à Madame Sévérine, causa un peu de surprise en certains quartiers, en d’autres on éprouva du chagrin. Les esprits les plus conservateurs dans l’Église furent un peu troublés des sentiments exprimés par le Souverain Pontife. Ils différaient des traditions du Pape. Mais Madame Sévérine triomphait. Son manuscrit fut lu au Cardinal Rampolla avant d’être imprimé. Cela fut équivalent à l’approbation du Pape. Le message que cette femme délivra ainsi au monde fut, sous plus d’un rapport, le plus important qui ait jamais été délivré depuis que l’Église est devenue une puissance.

C’est la proclamation de la Fraternité Humaine. Les Socialistes sont regardés comme des gens pratiques comme distingués des gens romantiques. Si Madame Sévérine avait été naturellement ainsi disposée, son tempérament a dû changer totalement et involontairement en présence de la magique

influence de Léon XIII. Plusieurs personnes avaient, avant elle, senti la puissance de son charme. Mais une Socialiste ne pouvait guère voir évanouir ses préjugés, aussi facilement qu'avait fait celle femme doctrinaire.

Sa description de la personnalité du Pape et de l'impression qu'elle produisit sur elle-même attestent la vivacité de leur effet : "Sa forme est aussi amaigrie que celle du Pin dans l'Écusson de famille des Pecci. Ses yeux sont aussi clairs et brillants que l'étoile du matin qui luit au sommet de l'arbre héraldique. Sa voix a un son lointain, accoutumée plutôt à monter vers le ciel qu'à descendre à nous.

"Le Pape s'exprime avec élégance et correction en Français, avec un tout petit accent qui dit qu'il est Italien et qui donne à ses remarques une agréable saveur. L'exclamation Italienne accoutumée 'Ecco!' revient souvent comme un coup de fouet dans sa conversation, pour la stimuler ou la changer."

Dans l'Encyclique, que l'on désigne généralement comme le "testament et dernière volonté" de Léon XIII, parce qu'elle commence par une note d'adieux très touchante, le Pontife remarque encore la part que la Presse doit jouer dans la solution des grands problèmes de la société moderne. Il montre ainsi qu'il regarde l'office du *journaliste* comme venant en second lieu après celui du Prêtre. Pendant qu'il écrivait ces lignes il leur donnait une application pratique en accordant une entrevue à l'un des plus nobles représentants de la Presse, Monsieur William O'Brien, membre du Parlement Anglais. Le Souverain Pontife lui parla très tendrement de l'affection qu'il chérissait pour le peuple Irlandais, à cause de leur constance dans la Foi, et leurs nombreuses vertues, et il termina l'entrevue en leur donnant ainsi qu'au journaliste la bénédiction Pontificale. Cette entrevue était d'une très grande importance, parce que quelques années auparavant, Monsieur O'Brien publia le fameux document connu en Irlande comme "Le Plan de Campagne," un mouvement agraire que le Souverain Pontife fut obligé de condamner comme contraire à la loi morale.

C'est à cause du zèle qu'il avait pour l'avancement de la vérité que le Pape encouragea de la sorte la mission de la Presse. Comme l'Église du Christ n'avait rien à cacher, son ardent désir était qu'on examinât toutes ses phases, et qu'elles fussent discutées et analysées.

C'est pour cette fin qu'il fit ouvrir les manuscrits du Vatican les plus anciens pour qu'ils deviennent accessibles aux savants de tous les pays et de toutes les croyances. À cette fin il invita les savants Catholiques à commencer l'œuvre des recherches historiques à leur source la plus pure et la plus authentique. Car, en nul autre lieu peut on toucher les sources si vives de l'antique histoire secrète. Sa sincérité en lançant les savants du monde entier sur les traces de l'histoire des premiers siècles de l'Église est attestée par une lettre écrite à l'un des plus renommés de nos historiens modernes, le Docteur Pastor, auteur des plus précieux ouvrages de la littérature de notre siècle, qu'une certaine école de critiques regarde comme absolument trop franche et trop sévère en traitant certains abus du passé :

“ Continuez, bien aimé fils, à dévouer les riches dons de votre intelligence à peindre et à placer dans une vraie lumière, avec une parfaite vérité, les actes des Pontifes Romains. ” Et plus loin : “ Nous pouvons nous féliciter, chaque jour de plus en plus, d'avoir ouvert les Archives du Vatican aux recherches des savants.

“ Outre qu'il ne peut plus être dit que l'Église a peur des recherches historiques, cette mesure a rendu possible la compilation de savants ouvrages qui aident la cause de la vérité et aident le progrès de la science historique. ”

Ceci était parfaitement en harmonie avec l'attitude du Pape envers deux autres sujets très-importants du jour, l'étude de la Bible, en rapport avec la plus haute critique, et le rapport de la Science avec la Révélation. Il aurait étudié ces sujets avec la dernière profondeur, jusqu'à les exhausser et en l'esprit d'une véritable étude, qui n'est que la recherche de la vérité dernière, et non point le désir de mettre à néant ce qui a été révélé, ou de détruire la créance en Dieu qui a

révélé tout ce qu'il a cru nécessaire au salut éternel de l'homme.

La date de l'Encyclique, appelée Valédictoire, était le 19 Mars 1902. Elle commençait en remerciant Dieu de lui avoir donné si long temps à vivre, et continua à prier avec la plus grande ferveur les prélats et prêtres de l'Église de s'opposer avec la dernière énergie l'union si formidable de tous les ennemis secrets et déclarés de l'Église et de la Foi Chrétienne, pour la destruction de l'Église aussi bien que de tous les systèmes qui sont nés de ses enseignements moraux. Puis il montra les conséquences et la nature d'une fausse philosophie et traça la révolte du 16<sup>me</sup> siècle à la révolte contre l'Autorité et la Révélation, qui affirma hautement le droit du jugement privé :

“ La route ainsi montrée aux orgueilleux philosophes du dix-huitième siècle, ils allèrent plus avant que leurs Coryphées ne voulaient. Ils jetèrent le ridicule sur la Sainte Écriture, et rejetèrent tout le corps de la doctrine révélée, avec le dessein de pouvoir étouffer dans la conscience des hommes toute croyance religieuse et de déraciner tous les germes de l'esprit Chrétien. De ces sources coulèrent les systèmes désastreux du Rationalisme et du Panthéisme, du Naturalisme et du Matérialisme, qui voulurent revivre sous d'anciennes formes les erreurs autrefois réfutées si victorieusement par les Saints Pères et Apôtres des temps les plus Chrétiens.

“ En cette manière la guerre déclarée contre l'Église prit une forme de gravité plus sérieuse que dans les temps passés, due à la fureur et à l'universalité de l'assault. Car l'incrédulité moderne ne se contente pas seulement de douter ou dénier quelque dogme en particulier de la Foi, mais elle nie tout le corps des vérités consacrées par la Révélation, et démontrées par les principes appuyés, principes fondamentaux, qui enseignent à l'homme pourquoi il a été créé, le maintien dans les bornes du devoir, lui inspirent le courage et la résignation, et, en lui promettant la justice incorruptible et le bonheur parfait au delà du tombeau, lui enseignent la nécessité de subordonner le temps à l'éternité, la terre au ciel. Et

qu'est-ce donc que l'on met à la place de ces grandes, sublimes et consolantes vérités? Un scepticisme désolant, qui gèle le cœur, et étouffe toutes les magnanimes aspirations de la conscience!"

L'Encyclique continue à faire une revue catégorique des diverses accusations contre l'Église. "L'Église, l'ennemie de la Science et des Études! Elle est certainement la vigilante Gardienne de la doctrine révélée, mais sa vigilance même la rend la digne patronne de la science et la nourrice de toute bonne culture. Non, en ouvrant son cœur aux révélations du Verbe Éternel, la Suprême Vérité et le Premier Principe de toute Vérité, l'homme ne pourra jamais faire taire ou faire oublier aucune sorte de connaissance naturelle; car les rapports du Verbe Divin avec notre intelligence ajouteront toujours puissance et clarté aux conceptions de l'intelligence humaine, en la préservant de grandes inquiétudes et d'erreurs en les questions importantes. Du reste dix-neuf siècles de gloire gagnée par le Catholicisme, en toutes les branches des connaissances humaines, suffisent bien pour mettre à néant l'assertion mensongère.

"Car à l'Église Catholique il faut attribuer le mérite d'avoir propagé et défendu la sagesse Chrétienne, sans laquelle l'univers eut été encore enveloppé des ténèbres épaisses d'un vil paganisme, et dans l'état d'un barbarisme un peu plus moins abject que le paganisme de Grèce et de Rome. À elle appartient la gloire de nous avoir sauvé et transmis les précieux trésors des sciences, et des lettres des anciens Païens; d'avoir créé les premières écoles populaires, et d'avoir fondé des Universités qui existent encore, et sont célèbres encore de nos jours; d'avoir donné abri sous ses ailes protectrices aux plus illustres artistes, et d'avoir inspiré la littérature la plus élevée, la plus glorieuse, la plus pure.

"L'Église, l'ennemie de la liberté! Hélas, comme est-elle travestie la conception qui sous ce nom signifie l'un des dons les plus précieux du Souverain Maître, et que l'on emploie au contraire pour justifier l'abus et la licence? Si par *liberté*, on signifie l'exemption de toute loi, de tout ce qui s'oppose à

notre volonté, et la permission de faire tout ce que nous voulons, cette liberté là serait certainement condamnée par l'Église, ainsi que par toute âme honnête ; mais si par *liberté* l'on entend la faculté rationnelle de faire le bien vite et grandement on sur de grandes lignes, selon ce que prescrit la loi éternelle, et c'est précisément en ceci que consiste cette liberté qui est digne de la nature humaine, avantageuse à la Société ;—l'Église, surtout, et plus que tout autre la favorise, l'encourage, et la protège.

“ L'Église usurpe les droits de l'État Civil et occupe le champ de la politique !—Mais l'Église sait, et elle enseigne que son Divin Fondateur a enseigné et ordonné que l'on rendit à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu, sanctionnant par ces divines paroles l'immuable et perpétuelle distinction, chacun dans sa sphère respective suprême ;—importante distinction,—et distinction qui a joué un grand rôle dans le développement de la civilisation Chrétienne. Son esprit de charité la rend étrangère à toute espèce de desseins hostiles ; elle tâche seulement d'occuper sa position naturelle à côté des puissances politiques, pour travailler avec elles sur le même sujet, c. a. d. sur l'homme, et sur la société humaine, mais dans ces voies et avec ces intentions surnaturelles qui font partie de sa divine mission.

“ D'injustes guerres, ”—continue l'Encyclique—“ sont faites par de grandes et puissantes nations contre de petits et faibles peuples. Il se fait des armements exagérés parmi les grands empires, qui produisent des effets plus désastreux que la guerre même. Toutes ces choses troublent profondément la paix universelle. D'incessantes alarmes, et l'inquiétude générale ont provoqué chez les peuples l'anarchie, qui désormais formera une ligue formidable contre les Empereurs, les Rois, et les Présidents de tous les Gouvernements. Ces Gouvernements devront adopter les mesures les plus énergiques pour défendre la vraie liberté et devront obliger leurs sujets à obéir aux lois qui commandent l'enseignement de la Religion.

## CHAPITRE VII.

### LÉON XIII TOUCHE LES ANNÉES DE S. PIERRE.

L'Année du Jubilé commence le 20 Février 1902. — Cérémonies de la célébration Jubilaire à Saint Pierre. — Les diverses Nations représentées. — Léon XIII au tombeau de Saint Pierre. — Solennelle Bénédiction de la multitude immense dans la Place publique. — Vivacité du Pape durant la longue cérémonie. — Une anecdote intéressante.



Le 20 Février 1902, commença l'année du Jubilé, et autant que le monde extérieur devait s'en occuper, ce Jubilé fut investi de toute la solennité que l'Église a coutume d'accorder à des jours uniques dans la vie de ses plus illustres enfants.

On regarda la célébration initiale comme d'une moindre importance. Elle commença à S. Pierre avec l'exposition du Très S. Sacrement. Cela dura toute la journée, et toute la journée les pèlerins passaient le long de la vaste nef de la Basilique jusqu'à l'autel du Très Saint Sacrement pour prier pour le vénérable Saint Père.

Après complies une procession des Cardinaux de la Curia et du clergé de S. Pierre s'avancait vers l'autel Papal, et le chœur *della chapella Giulia* chantèrent l'*Oremus pro Pontifice Nostro Leone*. Alors le Cardinal Rampolla entonna les premières lignes du *Te Deum*; et le chœur et l'immense congrégation continuant le chant sublime, le chantaient en strophes alternatifs.

Puis le chœur chanta le *Tantum Ergo*, et ensuite la triple Bénédiction fut donnée par le Cardinal Rampolla. Le Pape lui-même ne prit aucune part personnelle dans les cérémonies du premier jour, se contentant de les observer d'une fenêtre de son appartement. Le grand blason fut différé

jusqu'au 3 Mars ; car ce fut en ce jour, il y a 24 ans, que le Pape-élu fut couronné de la Triple Couronne, qui signifie le pouvoir en choses spirituelles et temporelles, et la primauté de l'Épiscopat dans tout l'univers. Et comme l'air palpait de l'émotion produite par cette célébration qui semblait mouvoir le monde lui-même ; puis l'on se demandait : " Léon, verra-t-il *les Années de Pierre* ? " Cette question tremblait sur toutes les lèvres. Qui pouvait le dire ? Les chances étaient bien contre lui.

Comme on portait Léon XIII dans la Basilique de Saint Pierre, on vit que son corps tremblait, comme s'il avait une attaque de faiblesse, quoique son visage, presque aussi blanc que sa robe, était calme et portait un air de douceur. Peut-être était-ce l'influence de l'heure si solennelle, de la foule immense qui était venue là pour le saluer, la secrète connaissance de sa valeur comme un facteur de ce monde, valeur attestée par la présence de tous ces représentants des têtes couronnées, qui le faisaient trembler. Quelqu'en fut la cause, le tremblement ne dura qu'un instant.

La tempête d'acclamations qui le salua aussitôt qu'il apparut, le brassa et le raidit, comme l'ozone de l'océan brasse l'invalides. Il se leva dans la chaire droit comme une lance. Un sourire d'amour et de fierté illumina ses traits, quand il regarda autour de lui sur celles grandes vagues humaines, et les tonneurs de leur enthousiasme semblaient à plusieurs de faire vibrer le dôme lui-même.

Précédé par les Flabellifères, la *Sedia Gestatoria*, le Pontife toujours debout, circula autour de la *Confession* de Saint Pierre, ainsi qu'on appelle l'espace qui entoure le trône de S. Pierre. La musique triomphale qui avait accompagné la marche de la procession cessa graduellement pendant que le Pape descendait de sa chaire. Il portait la Tiare et celle-ci resplendissait des pierres précieuses, le sommet étant couronné d'une petite sphère de *Lapis-Lazuli* et une croix d'or. La chape qu'il portait par-dessus son albe blanche était couverte d'une superbe ornementation d'or. La tiare était celle de son prédécesseur Pie IX. Celle-ci, quand le Pape se mit

à genoux pour prier devant l'autel au-dessus du tombeau de S. Pierre, fut mise de côté, et la mitre présentée à lui-même par la noble garde, pour offrande de Jubilé, prit la place de la tiare pour l'occasion.

Alors la messe du Jubilé commença. La musique choisie pour l'occasion fut la Messe de Saint Marcel. Le Cardinal Serafino Vannutelli était le célébrant, et le Pape, comme de coutume, récita l'Introït. Les trompettes d'argent aux galeries et en haut dans la coupole donnèrent leurs faufares à l'élévation ; pendant que le chœur de la Chapelle Sistine rendit le *Hæc Dies* et le *Benedictus*, avec un effet digne des chœurs angéliques.

Si un roi pouvait se vanter d'avoir l'honneur de son pays mis à couvert de la tempête et de la pluie dans un banquet solennel, il fut réservé au Pape d'avoir l'honneur de tous les royaumes du monde couronné sous le dôme de Saint Pierre à l'occasion de son Jubilé.

L'assemblée présente était plus que magnifique : spectacle sans égal dans l'histoire de l'humanité ! La France avait occupé la première place au rang des Ambassadeurs, M. Nisard et tout le personnel de l'Ambassade étant là.

L'Allemagne rendit au Souverain Pontife un égal hommage, le Baron von Loe ayant été choisi pour représenter l'Empereur et son pays ; lui et l'État Major de l'Ambassade, le Prince de Salm-Salm, et le Major-Général von Haussmann, — La Bavière avait envoyé le Prince Göttingen von Spielberg, le Baron von Riederer, le Chamberlain du Roi, le Comte F. P. Pucci et le Baron von Wuertzburg.

L'Autriche-Hongrie était représentée par l'Ambassadeur Extraordinaire, le Comte Szeesen de Temerin et l'État-Major de l'Ambassade ; l'Espagne par un Ambassadeur du même rang, le Señor Pidal y Mon.

Le Portugal et la Belgique avaient des Envoyés spéciaux. L'Angleterre aussi était bien représentée. Le Comte de Denbigh était à la tête des Envoyés Anglais, avec M. Somers Cox, le Major George Pereira, et l'Honorable Everard Fielding. Le Roi de Saxe était représenté par le Baron von Friesen ;

L'Empereur de Russie, par M. Gombaston, Conseiller d'État; le Prince de Monténègre, le Roi de Holland, la République Argentine, le Brazil, le Costa-Rica; tous ces pays et grands personnages envoyèrent leurs Envoyés ordinaires et extraordinaires, au Grand Souverain Spirituel des âmes, dont l'influence spirituelle semblait grandir en raison inverse de son pouvoir temporel et matériel.

Mais ce ne fut pas des Ambassades ou des Envoyés spéciaux que les grandes maisons régnautes d'Europe et le vieil Ordre Patrieien de la Ville de Rome se manifestèrent. Une foule brillante de Princes, Princesses, Ducs, et Généraux en toute la splendeur de leurs robes et uniformes, donnèrent un grand éelat à la Fête du Jubilé. Dans le Tribunal Royal était assise la Comtesse de Trani et sa suite, la Grande-Duchesse de Saxe-Weimar Eisenach, le Duc et la Duchesse de Saxe-Coburg Gotha, et le Prince et la Princesse de Leichtenstein. La Tribune de l'Ordre de Malte, autrement de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, était occupée par le Grand Maître et sa Cour.

Les chefs des anciennes maisons d'Orsini et de Colonna, la Famille Pecci et bien d'autres représentant de l'ancienne noblesse Romaine occupaient leurs tribunes spéciales. Le Sacré Collège des Cardinaux était là en le plus grand nombre possible; les Patriarches de l'Est et de l'Ouest, et un nombre immense de dignitaires de divers noms remplissaient les espaces autour de l'autel.

Aucun homme vivant ne saurait se rappeler une scène comparable à celle qui se présentait à nous. D'autres assemblées étaient aussi imposantes par leur nombre, par la splendeur de leurs vêtements et la richesse de leurs ornements, peut-être aussi bien par la ferveur de leur piété. Mais ce que celle-ci avait par-dessus toutes les autres, elle le tenait de son caractère politique, pour ainsi dire.

Voir les têtes couronnées de tant de nations rendre les honneurs de la dignité impériale et royale à un Pontife à qui ses ennemis ont enlevé toutes ses possessions, et qui n'a maintenant que le nom de Souverain, nous révèle une

nouvelle phase de la Papauté. Cela fait voir qu'il n'est au pouvoir d'aucune puissance humaine d'éteindre l'influence qu'elle a sur les nations. C'est qu'elle est toujours la plus grande force terrestre.

Quand le *Te Deum* eut été chanté après la Messe, le Pape remonta sur la *Sedia Gestatoria* et fut ainsi porté au tombeau de l'Apôtre, devant lequel est le *podis*, drapé en rouge, sur lequel la *Sedia* repose. Alors Princes et Nobles, ainsi que tous les Ambassadeurs hâtèrent de venir en avant afin de pouvoir contempler la Bénédiction solennelle. C'est la première fois que plusieurs d'entr'eux purent voir un spectacle aussi imposant, et bien du monde s'imaginait que c'était la dernière. Ceux qui observaient de plus près la vénérable figure du Pontife, furent frappés de la merveilleuse ferveur avec laquelle il fit sa prière. Toute son âme paraissait monter au ciel avec elle, et son corps amaigri semblait vibrer à chaque parole, telle était l'ardeur de chaque petition que le Vicaire de Jésus-Christ prononçait.

Mais sa voix était forte et mélodieuse, et parvenait aux oreilles de l'immense multitude environnante. Il n'eut aucun besoin d'aide dans tous les détails si fatigants du long cérémonial, sauf quand on ajustait de temps en temps les extrémités de sa chape. L'Archevêque Stonor tenait le livre, le Rituel plutôt, dans lequel le Pape lisait, avant la Bénédiction, et le Cardinal Ceppetelli tenait la bougie. Après que la triple Bénédiction eut été donnée, vers le Nord, l'Est et l'Ouest, les deux listes d'indulgences furent lues par les Cardinaux Steinhuber et Macchi, respectivement.

À la conclusion du cérémonial, lorsque les attendants remportaient le Souverain Pontife dans ses chambres, et après qu'il avait béni l'immense assemblée au plaza, encore une vraie tempête d'enthousiasme se renouvela, et les *vivats*, comme ils réverbèrent tout le long des ailes de la Basilique, étaient répétées par la foule en dehors, et retentaient dans la grande place et outre. Jamais, dans l'époque actuelle de la Papauté, Rome n'avait pas vu un tel jour. Ce fut tant un présage qu'un promis.

Peut-être nul autre mortel n'a jamais gardé la vivacité de sa manière et la gaieté de son humeur à un âge aussi avancé que Léon XIII. Le don qu'il a d'heureuse repartie est bien connu. Ainsi durant le Jubilé de son couronnement, la supérieure d'un ordre bien connu à Rome, fus-ou allusi-ia son grand âge, exprima l'espoir qu'il verrait la centaine,—le Pape se tourna vers elle, et avec un air moqueur a dit, —“Quoi, Madame, mettriez-vous une limite aux desseins de l'Éternelle Providence?” Deux ans avant son Jubilé il fut obligé de subir une opération cruelle. À un si grand âge cette alternative devait être formidable, mais il fallait bien s'y résigner. Ce furent les Docteurs Lapponi et Mazzoni qui durent appliquer le couteau. Des rumeurs alarmantes se répandirent; quelques journaux dirent même qu'il ne pouvait se guérir, et on vint même jusqu'à désigner son successeur. La seule personne dans tout le Vatican qui ne sentait pas d'inquiétude était le Pape lui-même. Il se faisait lire tous les jours les bulletins des Docteurs, et alarmait tous ceux qui l'entouraient, en récitant tout un poème, un chant entier du Dante, ou un poème qu'il avait lui-même composé pendant la nuit, malgré l'ordre des Docteurs qui lui avaient interdit toutes les formes d'activité mentale. Plusieurs fois il menaça que lorsqu'il serait capable de se lever il écrirait des satires contre ceux qui l'avaient erù moribond, et qui avaient spéculé sur son successeur. C'était un badinage.

## CHAPITRE VIII.

### LA MISSION AMÉRICAINE AU SOUVERAIN PONTIFE.

Les États-Unis envoient une Mission Diplomatique au Vatican pour arranger toutes difficultés survenues à propos des Iles Philippines.— Cette mission reconnaît par le fait même la Souveraineté du Pape.— Les membres de cette Commission.— Ce que les Américains proposent.— Questions soumises aux Cinq Cardinaux.— Heureuse terminaison de cette mission.

**D**L'US d'une fois depuis 50 ans, on a essayé de pousser les États-Unis à nouer des relations diplomatiques régulières avec la Cour Papale, vu la grande population Catholique de la République et le constant retour de problèmes ecclésiastico civils, qui ne pouvaient obtenir une solution complète que du Saint Siège ou un Délégué Apostolique.

Ces suggestions, cependant, tombèrent à terre, jusqu'à la terminaison de notre guerre avec l'Espagne, quand une entente cordiale du Cabinet de Washington avec le Saint Siège parut être l'unique moyen de résoudre bien des problèmes en équité qui inquiétaient l'Administration Fédérale.

Pour faire la bonne entente nécessaire entre les deux parties intéressées il fut résolu d'envoyer non une ambassade à Rome, mais simplement une mission diplomatique.

Pour prévenir des objections de la part de personnes dont les convictions religieuses ne leur permettraient pas d'approuver une mission formelle au Pape, on eut soin de faire connaître au monde que la mission serait envoyée comme une mission sans caractère religieux, pour arranger amicalement les affaires dans les Philippines, et non pour établir un précédent

pour relations diplomatiques, comme les États-Unis ne reconnaissent point la souveraineté temporelle du Saint Siège.

Ceci sans aucun doute était l'intention qu'entretenaient les autorités de Washington, mais l'importance de cette transaction ne perdit rien de sa valeur.

Au monde entier c'était à connaître sans ambages que le Saint Père était suprême dans l'ordre spirituel tandis que la nature des affaires à régler dans les Philippines signifiait le droit de juger et décider aussi bien des choses temporelles. Tout cela n'affectait nullement la question de la souveraineté propre du Pape à Rome. Mais cette mission proclamait que le Pape était souverain et dans les choses spirituelles et dans les choses temporelles dans l'Église.

Si la mission ne portait pas et n'avait pas été donnée le nom d'une ambassade spéciale, elle avait du moins toutes les proportions et toute la dignité d'une. Elle était composée du Gouverneur des Iles Philippines, le Juge Taft, avec son aide, le Major Porter, et l'Évêque de Sioux Falls, Monseigneur T. O'Gorman, qui les accompagna en qualité d'interprète. Le Saint Père reçut la députation avec une parfaite cordialité. Comme un gage de cordialité le Président avait chargé les envoyés d'un présent personnel de livres de choix pour sa Sainteté, et cet acte de bonté tira de la bouche du Pape non des paroles seulement qui témoignaient son appréciation du don, mais deux magnifiques mosaïques et de riches souvenirs pour chaque envoyé. Tous les honneurs que l'on rend aux représentants des plus grands souverains furent payés aux envoyés du Président Roosevelt dans leur réception solennelle au Vatican, et le langage du Saint Père lui-même ne laissa point à douter avec quel vrai plaisir le Pape avait reçu les représentants du Gouvernement Américain.

En deux mots, disons que l'objet de cette mission était d'arranger avec le Saint Siège la base d'un arrangement par lequel le principe de séparation entre l'Église et l'État, autant qu'il regardait les propriétés des quatre Ordres religieux dans les Philippines, s'établît. Ces Ordres étaient les Augustins, les Dominicains, les Franciscains, et les Récollets.

Ils possédaient des terres et des maisons, et, quant à ces dernières, leur titre est tel qu'il complique l'arrangement définitif de la question, où les droits de l'Église terminent, et ceux de l'État commencent.

Le Gouvernement des États-Unis désira bien acheter les terres, par politique, et il désirait aussi que ces quatre Ordres fussent retirés des Philippines, pour la raison qu'ils créaient un obstacle à leur pacification définitive, à cause de l'hostilité que l'on sentait contr'eux, comme propriétaires et instruments de la domination Espagnole.

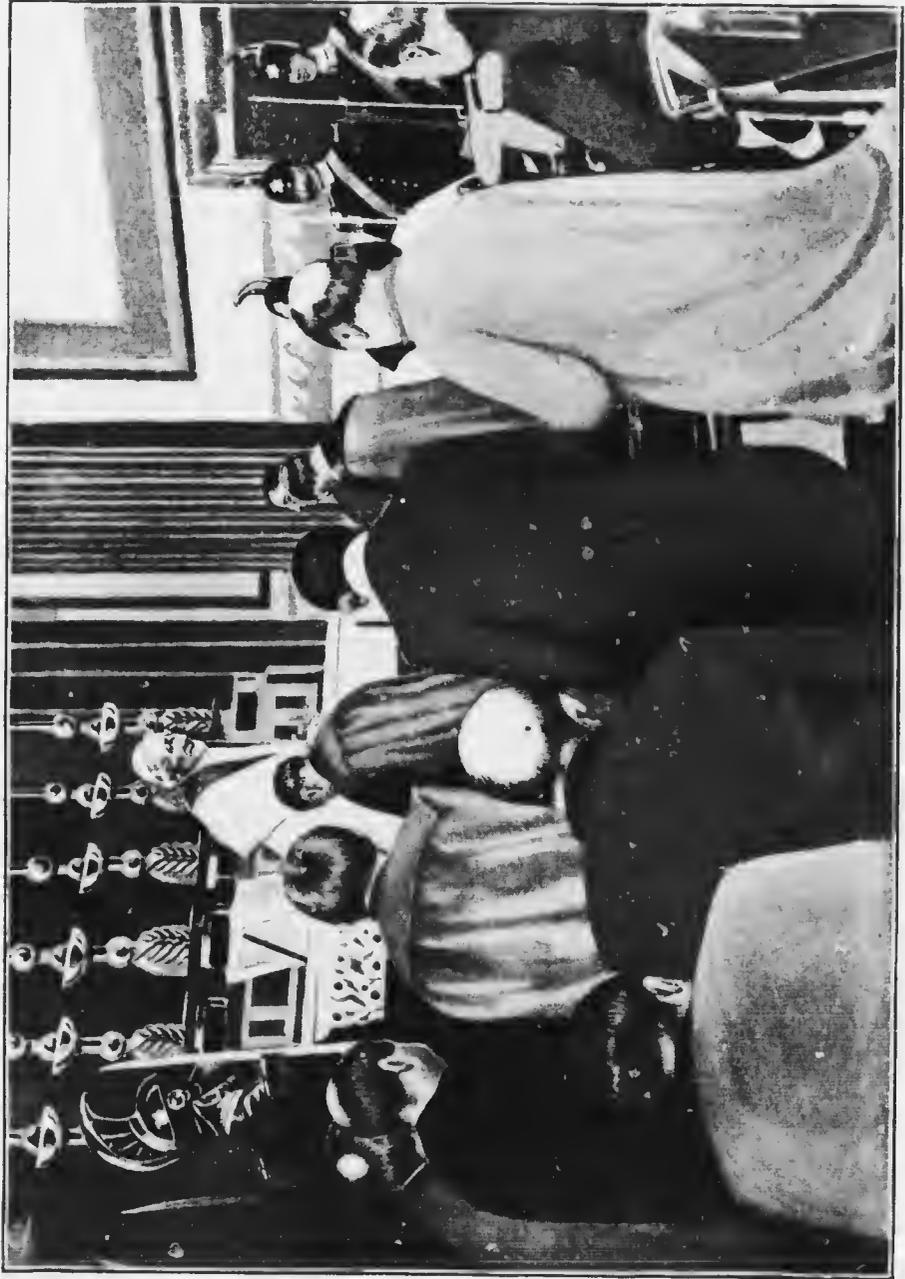
Malheureusement pour ce qui regarde le succès de ces intentions du Gouvernement, notre Presse journalière qui affectait de parler pour lui, disait chaque jour au peuple, en termes bien répréhensibles, comment les choses se passaient à Rome. Ils continuaient à répéter de jour en jour que le secrétaire de la guerre, M. E. Root, dans sa lettre d'instructions au Gouverneur Taft, demandait absolument que les moines fussent rappelés par le Souverain Pontife, sinon rappelés, qu'ils fussent bannis ! Cette attitude exaspérante excita la colère de la Presse Catholique aux États-Unis, et une situation fut ainsi créée qui rendit la continuation de nos affaires à Rome difficile. Le Gouvernement crut nécessaire d'intervenir avec une déclaration semi-officielle sur la phraseologie de sa requête. Il disait :

“ Nous regrettons sincèrement que le mot d'expulsion ait été introduit dans cette question. Nous n'avons point demandé et certainement nous ne désirons pas l'expulsion des moines des Iles Philippines. Ce que nous désirons, c'est que les autorités légitimes obtiendraient dans un espace de temps raisonnable que les moines quittassent l'Archipel paisiblement. Il faut bien se rappeler que la rétraite des quatre Ordres n'est en aucun sens le résultat d'une demande faite par des citoyens des États-Unis ; nos représentants ont essayé d'agir dans la plus stricte conformité aux désirs des Philippinos Catholiques. Nous avons essayé de bien connaître leurs désirs, et dans cette fin nous avons obtenu des informations positives qui ne peuvent être considérées que



PORTRAIT DE LEON XIII

Pris par le Photograph Officiel le 14 Octobre, 1862, et présenté aux  
Imprimeurs à Philadelphie



SA SAINTETÉ VENANT DE FINIR LE S. SACRIFICE DE LA MESSE DANS SA CHAPELLE PRIVÉE  
pendant l'année de son jubilé

l'expression des désirs des insulaires mêmes. Le Gouvernement des États Unis n'a pas d'objection à la présence des Ordres dans l'Archipel, et il ne conçoit aucun concours de circonstances pratiques où il objecterait à leur présence.

“ En envoyant au Gouverneur Taft avec ses instructions une prière que les moines se retirent de l'Archipel, nous ne faisons qu'exprimer la volonté du peuple des Philippines, qui leur sont tellement hostiles, qu'ils ne leur permettront point de rentrer dans leurs paroisses. Cette aversion contre les moines est tout simplement politique et ne touche en aucune façon la tendresse et le respect qu'ils éprouvent à l'égard de l'Église Catholique. Nous ne nous demandons pas s'il y a de bons fondements pour cette hostilité ou non ; nous considérons tout simplement que la tranquillité publique serait chose impossible si les Frères revenaient à leurs paroisses malgré ce ressentiment si profond et si étendu.”

Cette explication eut pour effet d'apaiser la tempête d'indignation populaire. Avant de répondre aux questions sou- mises au Saint Siège par les États Unis, le Pape soumit toutes les questions à un comité de cinq Cardinaux, à savoir, le Cardinal Rampolla, Secrétaire d'État; les Cardinaux Vives y Tuto, Steinhuber, Gotti, et Vannutelli, et Monseigneur Gas- pari, qui agissait comme secrétaire. Les questions spéciales qu'ils eurent à considérer, et ensuite soumettre à la décision finale du Saint Père, furent catégorisées comme suit :

Première : Achat des Terres des Moines, le prix à être fixé par arbitration ;

Seconde : Les arbitres devront décider l'indemnité que les Américains auront à payer pour l'occupation des maisons ec- clésiastiques :

Troisième : Les propositions ci-dessus, absolument con- ditionnelles si les Frères quittent l'Archipel.

Quatrième : Si les autres propositions sont acceptées, les Américains proposent de donner un acte (notarié) ou de faire passer une loi, ou d'accorder une patente aux édifices ecclé- siastiques sur terres publiques.

Cinquième : D'arranger par un compromis ou par arbitration, les droits des Écoles, des Hôpitaux, etc., que les autorités civiles prétendent leur appartenir, d'un côté, les autorités ecclésiastiques disent les leurs, de l'autre part. Aux propositions pour acheter et pour arbitration afin de fixer les termes, la commission donna son assentiment ; à la proposition que les Frères quittassent l'Archipel, il ne fut pas répondu, outre la proposition additionnelle que des négociations là-dessus seraient continuées à Manille : après la nomination d'un Délégué Apostolique ayant pouvoirs spéciaux pour terminer cette difficulté.

• Il fut dit que tandis que le Vatican fut bien disposé envers les propositions Américaines, un temps considérable devrait s'écouler avant qu'un nombre suffisant de prêtres bien adaptés à ce genre de ministère en particulier, seraient prêts à mettre la main à l'œuvre, vu les divers dialectes des insulaires, et les autres qualités locales. Le plan de remettre à Manille même l'arrangement définitif de toutes ces difficultés qui causaient autant d'embarras au Saint Siège qu'au Gouvernement Américain lui-même sourit à tout le monde.

Si le Pape consentait de suite au départ des Frères, on regarderait cet acte comme une censure des religieux, contre lesquels on avait formulé de graves accusations, sans leur jamais offrir l'occasion de se défendre ; tandis que de rejeter les ouvertures amicales faites pour la première fois par le Gouvernement des États-Unis, où l'Église Catholique jouissait d'une liberté si extraordinaire, ainsi que le Pape lui-même l'avait souvent déclaré, eut été une profonde et peut-être une désastreuse erreur.

Mais le tact et la séduisante personnalité de Léon XIII ne permit aucune malhance. Ses grandes qualités ne se montrèrent jamais avec plus d'éclat que dans cette épisode mémorable internationale.

La délégation Américaine quitta Rome profondément touchée de la réception qu'elle avait reçue au Vatican ; et touchée aussi de la sagesse et de la bonté du Souverain Pontife ; et se rappelant avec un vrai plaisir le génie des grands

hommes que le Pape leur avait fait connaître et qu'il avait chargé de connaître en détails les questions épineuses qu'ils avaient traitées ensemble.

La Bulle que le Pape publia peu après réorganisa la Hiérarchie dans les Philippines, et définit plusieurs points de discipline relatifs au clergé, tant régulier que séculier.

Un tribut de louanges bien mérité est donné dans le préambule à Mgr. Chapelle, Archevêque de la Nouvelle Orléans, pour le succès qu'il avait gagné en ses travaux dans l'Archipel comme Délégué Apostolique Extraordinaire, et pour avoir réussi à arranger des difficultés qui demandaient grande hâte ; et aussi pour l'excellente relation qu'il envoya au Vatican de la position générale des affaires dans l'Archipel. La Bulle fait aussi allusion à la Mission Spéciale envoyée au Saint Siège par le Gouvernement des États-Unis ; à l'habileté et la modération des envoyés est attribuée la facilité des actes des commissaires, et les négociations si calmes et si satisfaites qui eurent une si agréable terminaison. Quatre sièges suffragants sont donnés à la métropole de Manille. Le chapitre de cette métropole consistera au moins en dix chanoines ; dans les évêchés suffragants les Évêques seront aidés dans leur administration par des corps de conseillers choisis parmi le clergé séculier et régulier. Dans l'absence du chapitre de la cathédrale, l'Archevêque devra entreprendre l'administration d'un siège vacant. Les prêtres sont obligés de faire une retraite tous les trois ans. Les Évêques sont obligés d'avoir des collèges séparés pour les étudiants ecclésiastiques qui suivent les cours d'Humanités et ceux qui sont engagés dans les hautes études de Philosophie et de Théologie, et nul étudiant ne devra avoir la permission de visiter sa famille excepté pour une grave raison. Les portes de ces séminaires doivent se fermer contre tous ceux qui ne veulent pas entrer dans la prêtrise. Les jeunes prêtres devront subir un examen en Théologie dogmatique et morale tous les ans pour cinq ans après avoir terminé leur cours au séminaire. Les Évêques sont recommandés d'envoyer les étudiants qui montrent le plus de talent à Rome.

Les Évêques donneront des paroisses aux réguliers après avoir consulté avec leurs supérieurs. S'ils s'élèveront des difficultés le Délégué Apostolique interviendra. Les Constitutions *Firmandis* de Benoît XIV, et *Romanos Pontifices* de Léon XIII régleront les relations entre les Évêques et les Réguliers qu'ont charge des missions. Les Évêques sont exhortés de voir que des missions soient données à temps fixes dans les différentes paroisses, et il est fortement recommandé qu'une maison religieuse soit fondée en chaque province avec sept ou huit religieux, qui donneront leur attention uniquement à cette œuvre des missions. Évêques et Prêtres doivent se rappeler l'obligation qu'ils ont de prêcher la Foi aux païens et aux idolâtres parmi les insulaires. Des collections en argent seront faites par les Fidèles à cette fin et que les Évêques auront soin de distribuer avec impartialité parmi les différentes missions. Le Délégué Apostolique a reçu ordre du Saint Siège de convoquer un Synode Provincial le plus-tôt possible afin de tout disposer pour mettre en pratique la nouvelle discipline.

Le Saint Père, enfin, exhorte les natifs des Philippines à s'abstenir de toute agitation révolutionnaire et de donner le respect et l'obéissance qui sont dûs aux autorités légitimes.

## CHAPITRE IX.

### LETTRES ENCYCLIQUES DU PAPE.

L'Encyclique d'Octobre, 1902.—La Bible et les plus profondes études. Un Concile de Savants nommé.—Les hommes distingués qui le composent.—Encyclique sur la Prêtrise, Décembre, 1902.—Encyclique sur le Mariage et le Divorce.

**D**EUT-ÊTRE l'acte le plus important qu'ait fait le Saint Père, en tant que cela regarde les plus profondes questions du monde religieux de nos jours, a été sa nomination d'une commission de savants pour étudier à fond les rapports entre la Bible et la science. Ce n'est pas la première fois qu'il ait tourné son attention à l'étude des Saintes Écritures comme une branche d'éducation scholastique et qu'il ait recommandé cette étude en termes qui firent impression sur ceux qui enseignent la théologie partout l'univers; mais l'influence qui se faisait sentir vivement de tous les côtés, comme résultat des découvertes de la science moderne, demandait d'être reconnue par une action spéciale, afin qu'il fut répondu péremptoirement à ce qui était réellement une menace formidable aux fondements mêmes de nos croyances religieuses.

C'est pourquoi le Souverain Pontife adressa à tous les fidèles en octobre, 1902, un avis formel que le sujet mentionné ci-dessus serait traité par une commission des hommes les plus savants dans toute l'Église. Cette Encyclique dit entr'autres choses :

“ Nous, rappelant la vigilance et le zèle que Nous plus que tout autre sommes obligés de montrer pour sauvegarder loyalement le dépôt de la Sainte Foi, Nous publiâmes en

1893 l'Encyclique *Providentissimus Deus*, dans laquelle Nous avons parlé sur plusieurs textes de la Sainte Écriture et la manière de les étudier.

“L'importance et l'utilité de cet auguste sujet demandaient que Nous consacrons la plus grande attention à cette matière, maintenant surtout quand les études de nos savants modernes ont ouvert la porte à tant de nouvelles et téméraires questions. Nous donc proposâmes ce que tous les Catholiques et spécialement ce que tous ceux qui ont reçu les Ordres Sacrés, peuvent faire dans leurs sphères respectives pour favoriser ces études; et Nous avons décrit minutieusement la mode et la manière spéciale par lesquelles ces études pourraient être poussées en harmonie avec le temps présent.

“Et Notre document ne fut pas sans fruit. Il Nous est très agréable de Nous rappeler les nombreuses expressions d'obéissance de la part des Evêques et d'autres savants personnages, qui suivirent cette lettre, pour réitérer emphatiquement la nécessité et l'importance de Nos injonctions, et promettant leur aide pour les faire exécuter. Et il est également consolant pour Nous de Nous rappeler les efforts faits par des Catholiques dans cette direction, en se consacrant avec enthousiasme à ces études.

“Mais il Nous paraît très clair que les raisons que Nous avions d'écrire cette lettre Encyclique existent toujours, et même deviennent plus urgentes, et Nous avons donc résolu de récommander Nos premières instructions avec plus de force encore et encore à Nos Vénérables Frères de l'épiscopat.

“Et afin que Notre sujet soit plus aisément et pleinement réalisé, Nous avons maintenant ajouté à notre demande une aide autoritative nouvelle.

“Car voyant la complexité des études modernes et les erreurs innombrables qui prévalent, il devient impossible aux interprètes des Livres Sacrés de les expliquer et de les défendre comme les besoins de l'heure présente demandent.”

“Il est donc devenu nécessaire que leurs études communes reçoivent aide et direction sous les auspices et la conduite du Saint Siège Apostolique. Nous croyons que cela peut

se faire en adoptant en cette matière les mêmes plans que Nous avons suivis en faisant fleurir d'autres études.

Il Nous a donc plu d'établir une espèce de conseil ou de commission, comme on l'appelle à la ordinairement, composée d'hommes sérieux, dont le devoir sera de consacrer toute leur énergie à obtenir ce résultat que les paroles divines reçoivent cette plus simple interprétation que les besoins du jour exigent, et qu'elles soient absolument préservées de toute teinte ou soupçon d'erreur, mais élevées bien au-dessus des opinions hasardées et sans fondements.

“Le siège convenable pour un tel conseil ou commission, est Rome elle-même, sous les yeux du Souverain Pontife, et parceque cette ville est la maîtresse et gardienne de la sagesse Chrétienne, ainsi l'enseignement de cette doctrine nécessaire coulera de son centre et de sa source même, saine et non corrompue, par tout le corps de la République Chrétienne.

“ Afin que les hommes composant cette commission, puissent collectivement remplir leur devoir si sérieux et si honorable, ils devront être guidés par les principes qui suivent. Avant tout, ils étudieront avec le plus grand soin la tendance et la direction de la pensée moderne dans ce genre d'études, et ils ne regarderont aucune chose découverte par la science moderne, comme étrangère à leur but; bien plus ils employeront la plus grande diligence et promptitude en adoptant par leurs écrits au service du public tout ce qui de jour en jour peut être découvert d'utile à l'exégèse biblique. Ainsi ils donneront grande attention à la Philologie, avec ses sciences alliées; et ils suivront avec grand soin leur développement.

“Car aussitôt que l'on commence une attaque contre les Saintes Écritures, nous devons chercher les armes qui empêcheront la vérité de succomber dans la lutte avec l'ennemi. Ainsi aussi les anciennes langues orientales, et la connaissance des *Codices* les plus anciens ne doivent pas être pour nous d'un moindre prix qu'elles ne soient pour ces autres; car l'une et l'autre étude sont d'une grande valeur dans notre cause.

“ Ensuite, quant à maintenir absolument l'autorité des Saintes Écritures, les membres devront montrer le plus grand soin et la plus grande diligence. Ils devront s'efforcer surtout d'empêcher la continuation parmi les Catholiques de cette manière si blâmable de penser et d'agir, comme si l'on pensait et agissait par l'inspiration du monde hétérodoxe.

“ Les hommes qui forment le conseil auront donc soin d'avoir à cœur de maintenir ces principes et d'essayer de gagner par la persuasion ceux qui sont portés à une excessive admiration pour les hétérodoxes, et cela afin qu'ils soient eux-mêmes mieux disposés à écouter et à obéir l'autorité de l'Église, le seul vrai représentant de Jésus-Christ sur la terre. Bien qu'il soit devenu la coutume de profiter des écrits des autres, des ouvrages des critiques surtout, ceci doit se faire avec réserve et prudence, et un esprit de précaution. Nos savants cultiveront, avec Notre sanction emphatique, l'art de la critique, comme étant d'une suprême importance pour notre science hagiographique.—Nous n'avons point d'objections à ce que dans cette branche ils se servent des matériaux fournis par les hétérodoxes. Cependant, ils devront se garder de se laisser aller à l'intempérance de jugement, car cette intempérance est souvent le résultat du système connu comme *la Haute Critique*, la dangereuse témérité de laquelle Nous avons plus d'une fois dénoncée.

“ En troisième lieu : quant à cette branche de l'étude qui regarde directement l'exposition de la divine Écriture, comme Nous voyons que c'est un sujet de la plus grande utilité pour les fidèles, la commission devra y donner le plus grand soin. Il n'est guère nécessaire de dire que dans les textes, dont le sens a été fixé ou par les auteurs sacrés eux-mêmes, ou ont reçu une interprétation authentique de l'Église, on doit être convaincu que c'est là la seule interprétation qu'une saine herménétique peut admettre.

“ De l'autre côté il y a tout un nombre de textes dont on n'a point jusqu'à présent donné aucune interprétation authentique, et ici les docteurs privés peuvent suivre et défendre l'opinion qui leur paraît individuellement la plus raisonnable;

mais dans des cas semblables l'analogie de la Foi et des enseignements Catholiques doivent être comme le principe qui guide sûrement. Quand des questions telles forment le sujet de la discussion, on doit avoir grand soin de ne pas permettre à la chaleur de la discussion de passer les bornes de la charité Chrétienne, et les divines traditions elles-mêmes et les vérités révélées d'avoir l'air de paraître douteuses.

“Car ce serait inutile d'espérer de grands résultats des études diverses d'un grand nombre d'individus, qui n'ont aucun principe fixe de concorde ; il faut franchement adopter certains principes sur lesquels on promet de tomber d'accord et se diriger. Par conséquent le concil devra regarder comme étant de son devoir, de prendre des mesures pour traiter avec dignité et grande modération les questions principales qui ont passé par les mains de docteurs catholiques, et de contribuer toutes leurs lumières et toute leur autorité à une décision finale.

“ Un résultat important de cette sage politique sera qu'elle fournira au Saint Siège l'occasion de dire au temps opportun, ce qui devra être tenu inviolablement par tout Catholique, et ce qui sera réservé pour sujet de plus amples recherches, et ce qui sera laissé au jugement des particuliers.”

---

Après avoir défini plus amplement encore les objects et le but de la commission, le Saint Père déclara qu'il nommerait quelques autres consultants auxquels seraient déférées les questions non décidées par la commission. Après cela on nomma les membres de la commission ; ce sont les personnages suivants :

Le Très-Révérend Père, David Fleming, Vicaire Générale de l'Ordre des Frères Mineurs ; le Très-Révérend F. G. Vigouroux, de la Congrégation de S. Sulpice, Professeur d'Écriture Sainte à l'Institut Catholique de Paris ; le Très-Rev. Père A. Lepidi, O. P., Maître du Sacré Palais Apostolique ; le Très-Rév. T. Esser, Secrétaire de la Sacré Congrégation de l'Index ; le Très-Rév. A. M. Ceriani, Préfet de la

Bibliothèque Ambrosienne ; le Très-Rév. F. de Hummelhauer, S. J. ; le Très-Rév. T. J. Lamy, Membre de la Société Bibliothèque Archéologique Biblique de Londres, et Professeur dans l'Université de Louvain ; le Très-Rév. Dr. O. Bardenhewer, Professeur d'Exégèse à l'Université de Munich ; le Très-Rév. Chanoine T. Mercati, Écrivain à la Bibliothèque du Vatican ; le Très-Rév. H. Gismondi, S. J., Professeur d'Écriture Sainte à l'Université Grégorienne ; le Très-Rév. J. H. Cereseto, de l'Oratoire, Membre du Collège Théologique de Saint Thomas, à Gènes ; le Très-Rév. A. Van Hoonacker, Professeur de Sainte Écriture à l'Université de Louvain ; le Très-Rév. Monseigneur S. Talamo, Chanoine de la Basilique du Vatican ; le Très-Rév. C. P. Granman, Professeur d'Écriture Sainte à l'Université Catholique de Washington ; le Très-Rév. Dr. F. Kaulen, Professeur d'Exégèse à l'Université de Bonn ; le Très-Rév. Dr. L. Schaefer, Professeur d'Exégèse à l'Université de Breslau ; le Très-Rév. P. A. Amelli, O. S. B., Prieur de l'Abbaye de Monte Cassino ; le Très-Rév. R. F. Clarke, Prêtre de l'Archidiocèse de Westminster ; le Très-Rév. M. J. Lagrange, O. P., Professeur d'Écriture Sainte au Collège de Saint Étienne à Jérusalem ; le Très-Rév. H. Fracassini, Professeur d'Écriture Sainte au Séminaire de Pèrouse ; le Très-Rév. R. Cornely, autrefois Professeur d'Écriture Sainte à l'Université Grégorienne ; le Très-Rév. Dr. Hoberg, Recteur de l'Académie de Fribourg ; le Très-Rév. C. Fonard, Chanoine de Rouen, autrefois Professeur d'Écriture Sainte ; le Très-Rév. T. Weikert, O. S. B., Professeur d'Écriture Sainte au Collège de Saint Anselme, à Rouen ; le Très-Rév. P. Sheil, O. P., Professeur de l'*École des Hautes Études* ; les Très-Rév. C. Chanoine Gonfalonieri, Professeur d'Écriture Sainte au Séminaire Archiépiscopal de Florence ; le Très-Rév. B. Schaefer, Professeur d'Écriture Sainte à l'Université de Vienne ; le Très-Rév. A. Legendre, Doyen de la Faculté de Théologie d'Angers, et Professeur d'Écriture Sainte ; le Très-Rév. F. Prat, S. J. ; le Très-Rév. Monseigneur Gutberlet, Professeur à l'Université de Fulda ;

le Très-Rév. P. Veller, Professeur d'Exégèse à l'Université de Fribourg ; le Très-Rev. A. Poels, du Diocèse de Rurémunde, Docteur de Louvain ; le Très-Rév. F. C. Fillion de la Congrégation de Saint Sulpice ; les Très-Rév. E. Mangenot, Professeur d'Écriture Sainte au Séminaire de Naney ; le Très-Rév. Dr. U. Weiss, Professeur d'Exégèse au Lycée Royal de Braunsberg ; le Très-Rév. E. R. Torio, Professeur au Séminaire de Valencia ; le Très-Rev. E. Lesêtre, Chanoine de Paris ; le Très-Rév. Docteur Dusterwold, autrefois Directeur du Collège Albert à Cologne ; les Très-Rév. Chanoine Chauvin, autrefois Professeur d'Écriture Sainte au Séminaire de Laval ; le Très-Rév. J. Balestri des Hermites de Saint Augustin, autrefois Professeur d'Écriture Sainte. Les deux secrétaires de la Commission sont le Père David Fleming et Monsieur l'abbé Vigouroux.

Il paraîtrait que l'esprit inquiet qui inspire les novateurs modernes avait commencé de pénétrer dans certaines parties du champ ecclésiastique dans les provinces de l'Italie, et les rumeurs touchant celles innovations ayant pénétré jusqu'au Vatican, une Encyclique très-touchante fut publiée là-dessus le 8 Décembre, 1902. Après avoir exhorté les Évêques et le Clergé de l'Italie à combattre par le précepte et l'exemple les nombreuses erreurs de notre temps, le Saint Père continua ainsi :

“ Nous ne pouvons cacher le chagrin que nous sentons à voir s'insinuer, çà et là, pendant un certain temps, un esprit d'innovation mal-considerée, regardant non-seulement la formation des ministres de la religion mais leur manière d'agir en tout temps. Il est aisé de voir dès ce moment-même quelles conséquences sérieuses nous aurions à déplorer si l'on n'appliquait un remède convenable à ces tendances nouvelles. Afin de préserver le Clergé Italien de la pernicieuse influence de ce temps-ci, Nous le trouvons opportun, Vénérables Frères, de rappeler en Notre présente lettre, les vrais et immuables principes qui doivent régler et diriger l'éducation du Clergé et leur ministère sacré.

“ Divin dans son origine, surnaturel dans son être, immuable dans son caractère, le sacerdoce Catholique, qui peut

s'accommoder à l'inconstance des opinions et des systèmes parmi les hommes, partageant l'éternel sacerdoce de Jésus-Christ, il doit perpétuer jusqu'à la consommation des siècles la divine mission que Dieu le Père a donnée à son Fils Incarné: 'comme le Père m'a envoyé Je vous envoie.' Assurer le salut des âmes est le commandement que Son sacerdoce ne peut jamais cesser de remplir; comme afin de satisfaire fidèlement à ce grand commandement de Dieu le Père, les prêtres de Jésus-Christ ne doivent jamais cesser de recourir à ces remèdes, celles divines règles de leurs pensées et de leurs actions, que le Christ leur a données quand il envoya ses Apôtres par tout l'univers, pour convertir les nations à la Foi de l'Évangile. Voilà pourquoi Saint Paul répète dans ses épîtres que le prêtre n'est autre que l'*ambassadeur*, que le ministre de Jésus-Christ, que le *dispensateur* de ses mystères, et le présente à nous comme élevé à la position d'intermédiaire entre le ciel et la terre, pour traiter avec Dieu des intérêts supérieurs de la race humaine, qui sont les intérêts de la vie éternelle. Telle est l'idée que les livres saints nous font concevoir du sacerdoce chrétien; institution surnaturelle supérieure à toute autre ici bas, et entièrement séparée d'elles, comme ce qui est divin l'est de l'humain.

« Sans doute, en formant notre clergé et dans le sacré ministère, la raison veut que nous tenions compte de la diversité des temps. Par conséquent Nous sommes loin de blâmer ces changements qui rendent le travail du clergé plus efficace dans la société où ils sont obligés de vivre. C'est précisément pour cette raison que Nous avons trouvé nécessaire de nourrir parmi les ecclésiastiques le goût des études plus solides et plus parfaites, et d'ouvrir au saint ministère un plus vaste champ, mais toute autre innovation qui ferait tort au caractère essentiel du sacerdoce doit être regardée comme très blâmable.

« Avant toute chose le prêtre est établi le docteur, le physicien et le pasteur des âmes, et les conduit à une destinée

au delà des limites de la vie présente. Il ne saurait jamais remplir pleinement les fonctions aussi nobles, à moins d'être versé autant que possible dans la science des choses sacrées et divines, à moins d'être abondamment doué de cette piété qui en fait un homme de Dieu, à moins qu'il ne fasse tous ses efforts pour confirmer ses leçons par la puissance de l'exemple, selon l'avertissement donné par le Prince des Apôtres aux pasteurs spirituels.

“ Si, donc, il est raisonnable et juste que, dans des limites légitimes, le clergé doit se prêter aux besoins de l'âge présent, il est pareillement juste et nécessaire, que loin de se laisser entraîner par le dangereux courant de notre siècle, ils doivent y résister vigoureusement. Une telle manière de se conduire est conforme aux fins sublimes du sacerdoce, et par un accès de dignité et de respect rend leur ministère plus fructueux.

“ Quant aux études, comme le clergé ne doit pas ignorer le progrès fait en aucune sorte de connaissance utile, qu'ils acceptent ce qui est de solide et de serviable dans les nouvelles méthodes ; car chaque époque produit quelque chose qui aide la pensée humaine.

“ Répétons encore et plus emphatiquement, il est nécessaire que le clergé aille au peuple chrétien, qui est exposé de tous les côtés aux pièges et fausses promesses, et poussé surtout par le socialisme à apostasier, à renoncer leur Foi héréditaire. Mais tous les prêtres doivent subordonner leur conduite à *ceux que l'Esprit Saint a établis comme Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu*, sans quoi il n'y aurait que confusion et grand désordre, au préjudice de la cause qu'ils ont à défendre et à promouvoir.

“ Nous désirons encore, et pour le même but, qu'à la fin du cours d'études au séminaire, les aspirants au sacerdoce reçoivent des leçons dans les documents pontificaux qui embrassent la question sociale et la démocratie chrétienne, s'abstenant cependant de toute occupation extérieure, comme

Nous avons dit ci-devant. Alors ayant été ordonnés prêtres, qu'ils travaillent avec diligence pour le peuple, qui sont toujours l'objet le plus aimé de l'Église. Sauver les enfants du peuple de cette ignorance des choses spirituelles et éternelles, avec une industrie pleine de tendresse, les diriger vers une vie vertueuse et honorable ; confirmer les adultes dans la Foi, et, tout en dissipant les préjugés contraires, les exhorter à bien observer la vie chrétienne; de promouvoir parmi les laïques catholiques ces institutions qui ont été reconnues comme vraiment bienfaisantes pour l'amélioration morale et matérielle des masses ; surtout de défendre les principes de la justice et de la charité évangélique par lesquels tous les droits et les devoirs de la société civile sont justement harmonisés. Ceci est dans ses grandes lignes la noble tâche de l'action sociale du prêtre."

Nul sujet n'affectait plus profondément le cœur de Léon XIII, que celui du divorce. La tentative faite pour introduire cette peste morale en Italie, pour empoisonner le foyer domestique de son peuple, alarma profondément son âme. Il avait tant de peine à croire que dans cette Italie catholique, l'esprit du matérialisme moderne pourrait faire son chemin si loin. Mais le Pape se trompait. Plusieurs efforts avaient été faits dans le passé pour forcer l'Italie à se mettre en ligne avec la France, l'Angleterre et les États Unis dans cette question vitale, mais les avocats du divorce, souvent repoussés, revinrent à la charge avec une persistance qui était de la plus mauvaise augure. En 1901, un effort très déterminé fut fait pour obtenir l'assentiment public pour une loi sanctionnant le divorce ; le Saint Père adressa une allocution au Collège des Cardinaux ; elle était formulée dans les termes les plus solennels, protestant contre cette intention si inique. Malgré cela, une mesure fut introduite dans le parlement Italien, pour tenter le pouls de la chambre. Le Sacré Collège jugea qu'il était temps d'organiser la résistance. Comme on faisait en temps de guerre au moyen âge,

on arma les messagers de la bonne cause avec la croix ignée, et passant de ville en ville, de village en village, tout l'Italie se leva pour protester. Une pétition monstre portant près de quatre millions de signatures, arriva à Rome. Le camp ministériel fut frappé de panique. Lorsqu'il fut question de présenter le bill au parlement, une forte majorité adverse se présenta, et le ministère dut résigner. Mais le roi se mit de leur côté, et ils rentrèrent au pouvoir.

Le Saint Père remercia Dieu quand il apprit la résignation des ministres ; mais le serpent n'était pas mort mais un peu bruté par la *Croix Ignée*. Le ministère Zanardelli reprit les rênes du pouvoir, firent hautement savoir qu'ils essaieraient encore de faire triompher le divorce, comme le roi avait embrassé leur cause.



Le royaume des Francs, malgré les efforts de l'impiété, restera toujours le royaume de Marie. Notre-Dame de la Garde, près Marseille.

## CHAPITRE X.

### LE SAINT PÈRE ET LE CANADA.

Le Saint Père et le Canada.—La difficulté des Écoles Catholiques au Manitoba.—Une Lettre Encyclique à ce sujet.—Le Pape conseille aux Catholiques patience, modération, et confiance dans la justice de leur cause.



NOUS avons déjà renvoyé le lecteur à l'action sage et provisoire de Léon XIII à propos du sujet de la haute éducation en Canada ; nous devons maintenant faire savoir au lecteur ce que Sa Sainteté s'est crue obligée de faire à propos de l'éducation primaire dans une province spéciale de ce même vaste pays,—le Manitoba.

En l'année 1870 le parlement fédéral de la Dominion, siégeant à Ottawa, passa une loi appelée l'Acte du Manitoba. Par les termes de cette loi, l'acte de 1867, connu comme l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, fut appliqué à la province de Manitoba. Or, la vertu de cette loi était celle-ci :— que toute province qui avant que l'Acte de Confédération fut passée, et devint la loi du pays, était en possession d'écoles séparées, posséderait le même genre d'écoles *in perpetuo* ; de plus que toute province ne possédant point de telles écoles à l'époque de l'union mais qui avait concédé ces écoles à une époque quelleconque, les aurait concédées comme un droit qui ne pouvait être jamais abrogé. Cet instrument défendait formellement à la législature locale de Manitoba de faire quoi que ce soit, qui fût de nature à s'opposer aux droits du système des écoles séparées de cette province.

Quand cette sage mesure devint loi la population catholique formait la moitié de celle de la province ; mais, en

quelques années une masse extraordinaire d'émigrés réduisirent les catholiques à quinze pour cent. Les protestants alors commencèrent à se sentir les maîtres, comme étant la majorité, et le premier usage qu'ils firent de leur pouvoir fut de révoquer la politique de tolérance, comme il était arrivé en Marylande (États Unis), et d'y substituer une politique de persécution et d'exclusion. Ils passèrent une loi qui mettait à la place des écoles séparées des écoles séculaires, — en manifeste opposition à la loi fédérale. Contre cette injustice l'Archevêque Taché protesta avec une juste véhémence, dans une brochure, où il décrivait et discutait ces mesures persécutrices; c'était en 1893. Mais le gouvernement Greenway persista, et procéda en vertu de leur majorité, d'enlever aux catholiques leurs écoles propres, et de forcer leurs enfants à remplir les écoles, où malgré leur noms d'écoles séculaires, des exercices religieux protestants formaient parti des exercices publics ordinaires et obligés.

Les catholiques protestèrent, et envoyèrent à Londres, pour plaider leur cause devant le Conseil Privé, un très habile avocat, M. John S. Ewart, Q. C. La décision du Conseil Privé fut que la législature du Manitoba avait le droit de passer la loi inculpée, malgré la loi canadienne de la Domination à ce contraire, mais que les catholiques avaient le droit d'établir d'autres écoles séparées, et qu'ils devraient en même temps payer leurs taxes pour le maintien des autres écoles, — comme il se fait aux États-Unis.

L'injustice criante que cette situation infligeait à la population Catholique contrastait singulièrement avec ce qui se faisait à Québec, où la position était complètement renversé par le gouvernement provincial. Là une minorité protestante avait à attendre équité et justice d'une majorité catholique.

Une partie de la Presse protestante montra qu'elle avait reconnu la vérité de contraste et elle demanda à leurs coreligionnaires de se hâter d'appliquer la leçon que les catholiques venaient de leur donner.

Par exemple l'*Evening Mail* de Halifax parla ainsi: "La

manière si prompte et si complète avec laquelle le gouvernement de la province catholique romaine de Québec, s'est mis à porter remède aux injustices, dont souffraient les protestants de la paroisse de Saint Grégoire le Thaumaturge, devait pousser les protestants du Canada de montrer un égal esprit de louable équité à mettre fin aux graves torts dont se plaignent les citoyens catholiques-romains de Manitoba. Ils ont recours à d'indignes contorsions, à de pauvres excuses pour ne pas respecter les nobles et consciencieuses raisons que d'autres leur opposent, et ne respectent pas la parfaite bonnefoi de leurs concitoyens ; tout cela n'a point bonne mine, quand on le contraste avec les actes récents du gouvernement de Québec."

Plusieurs autres journaux protestants, et plus d'un écrivain distingué de la même foi (M. Fisher, de Winnipeg, par exemple) conseillèrent à leurs co-réligionnaires d'agir avec un sentiment d'égale justice, en des termes non équivoques. Toutefois les conditions politiques avaient plus de puissance que le sentiment local ou individuel.

Une élection pour le parlement fédéral eut lieu en 1896, rendant au pouvoir M. Laurier, le premier ministre français catholique, aussi bien que M. Greenway, le chef protestant, au pouvoir dans le Manitoba. Entre ces deux il y eut un accommodement qui fut regardé comme un arrangement définitif. Par cet arrangement, il ne devait plus avoir d'écoles séparées ; mais si une majorité du bureau des trustees autorisait l'existence de ces écoles, ou s'il se présentait une pétition signée par les parents ou les gardiens d'au moins dix enfants dans un district rural, ou signée de vingt-cinq au moins dans une cité, ville, ou village, alors on pourrait donner l'instruction religieuse pendant le temps assigné aux travaux séculiers des écoles. Si le nombre des élèves catholiques dans les villages ou districts de campagnes se montait au moyen de vingt-cinq, ils pouvaient demander un maître, ou une maîtresse catholique.

L'Archevêque Langevin de Saint Boniface protesta dans sa cathédrale, contre le nom d'*arrangement définitif* donné,

dans un pays où des écoles catholiques avaient été données, garanties, puis supprimées : " Aucun catholique ne peut accepter ces nouvelles écoles, à moins qu'il ne veuille se séparer de l'Église. . . . Nous voulons (1) contrôler nos écoles ; (2) avoir des districts scolaires catholiques partout ; (3) des histoires catholiques, et des livres de lecteur catholiques ; (4) des inspecteurs catholiques ; (5) des maîtres et maîtresses catholiques élevés par nous-mêmes ; (6) nos taxes à nous, et d'être exemptés de taxes pour des écoles qui ne nous appartiennent pas."

Le *Western Churchman* (appartenant à l'Église anglicane), dit : " Il y a des gens, qui ne savent pas mieux, parlent comme si la minorité catholique romaine a obtenu plus qu'elle n'avait droit d'attendre. La chose en elle-même, comme Sa Grandeur de Saint Boniface l'a exprimé, est une misérable farce . . . . ."

" Nous ne blâmons point Sa Grandeur s'il annonce publiquement que la lutte entre les religions ne fait que commencer. Nul catholique sérieux ne saurait accepter un tel *arrangement*. Ce n'est pas la permission d'enseigner à leurs enfants les vérités de leur religion pendant une demie-heure chaque jour, ou même pendant une heure, qui pourra contenter la minorité catholique romaine. Elle veut, et elle fait bien de vouloir ainsi, d'environner les enfants toute la journée, et tous les jours, avec une atmosphère toute religieuse.

" Les catholiques désirent non seulement d'imprimer aux cœurs de leurs jeunes gens certains dogmes importants, mais de les remplir tellement de la conviction profonde qu'il existe une intime relation entre ces mêmes dogmes et leur vie de chaque jour et de chaque heure, si bien qu'ils grandiront et deviendront ainsi de véritables chrétiens, hommes et femmes."

Les circonstances devinrent si peu satisfaisantes dans ces conditions de l'opinion publique que le Saint Père fut poussé à prendre fait et cause pour le bon droit. Il nomma Monseigneur Merry del Val comme délégué apostolique, et

il lui ordonna de se rendre au Canada, afin d'examiner la question sur le champ même où elle naquit. Ce prélat fut bien reçu en Canada, si nous exceptons une petite portion de la Presse publique extrémiste. Parlant parfaitement anglais et français, ainsi que l'espagnol de ses ancêtres, et ayant été élevé en Angleterre où son père représentait l'Espagne, l'ambassadeur du Pape pouvait parfaitement manier la matière qu'il devait traiter, et tout le monde eut confiance dans sa bonne volonté, sa prudence, et sa sympathie. Sa mission calma les esprits;—sur les résultats de sa mission et de son examen des difficultés qui l'attendaient, dépendraient la décision du Souverain Pontife et son action finale. Le Pape publia une encyclique là-dessus, le 18 décembre 1897, dont les paragraphes suivants contiennent tout ce qui est de plus important :

“ Quant à l'éducation de la jeunesse sur laquelle reposent les plus chères espérances de la société religieuse et civile, le Siège Apostolique n'a jamais cessé de travailler avec zèle de concert avec vous et vos prédécesseurs. Ainsi de nombreuses institutions pour l'éducation morale et scientifique de vos enfants ont été fondées sous la faveur et la protection de l'Église. Parmi elles, la grande université de Québec, ornée et fortifiée par toute la dignité et tous les droits que l'autorité apostolique a coutume de conférer, occupe assurément la place d'honneur et se présente comme témoin suffisant que le Siège Apostolique n'a pas eu de plus cher désir ou de plus grand soin que la formation d'une race de citoyens aussi distinguée par sa culture intellectuelle, qu'elle est recommandable par ses vertus.

“ Ainsi c'est avec une très grande sollicitude, comme vous pouvez facilement le comprendre, que Nous avons dû suivre le cours des malheurs qui ont dernièrement marqué l'histoire de l'éducation catholique au Manitoba. Car c'est Notre désir et c'est Notre devoir de faire Notre possible de procurer par Notre zèle qu'aucun tort ne soit fait à la foi et à la religion de tant de millions d'âmes, dont le salut Nous a été confié spécialement, et dans un pays chrétien qui a

reçu les premiers rudiments de la foi chrétienne et de la civilisation de l'Église catholique.

“ Et puisque des multitudes attendent de Notre autorité une sentence sur cette affaire, Nous avons déterminé de ne rien conclure sur cette question, jusqu'à ce que le délégué apostolique eût tout examiné sur le lieu même. Chargé d'examiner soigneusement la situation, et de Nous en faire un rapport fidèle, il a accompli sa tâche avec une égale fidélité et habileté.

“ La question que Nous devons résoudre est de la plus haute et plus sérieuse importance. Les décisions prises, il y a déjà sept ans, sur la question des écoles doivent n'être pas oubliées.

“ L'acte de l'union de la confédération avait garanti aux catholiques le droit d'être élevés dans les écoles publiques selon que leurs consciences dictaient ; et ce droit a été révoqué par un acte du parlement de Manitoba.

“ Cette loi contraire est une loi malfaisante. Et puisque de très-grandes multitudes de personnes attendent Notre jugement sur cette si grave affaire, Nous disons que la loi fédérale du Canada accordée aux catholiques du Canada un droit sacré et perpétuel, et cependant la loi provinciale du Manitoba a proclamé une loi contraire. Nos enfants ne peuvent plus aller qu'à des écoles qui ont pour objet de combattre la religion catholique et qui se font un devoir de mépriser les dogmes catholiques et de répudier ses principes fondamentaux les plus chéris.

“ Partout où l'Église a toléré que cela se fit, ce n'a été qu'avec de pénibles souffrances et par une extrême nécessité, environnant toujours ses enfants de toutes les sauvegardes qui ont été reconnues bien souvent comme tout à fait insuffisantes pour les sauver du danger qui les menaçait incessamment.

“ De même il a été trouvé souvent nécessaire, à tout prix, d'éviter ces écoles, qui ouvrent leurs portes à toutes les croyances, qui y sont bienvenues et traitées comme égales, comme si dans la sphère des choses divines, il est indifférent, ou c'est égal, que l'on croie l'erreur ou la vérité révélée,

qu'on épouse l'erreur ou s'attache à ce que Dieu nous ordonne de croire.

“ Vous savez bien, vénérables frères, que toutes les écoles de cette sorte ont été condamnées par l'Église, parceque rien ne saurait être plus nuisible ou mieux calculé pour détourner les esprits tendres de la jeunesse de la voie de la vérité.

“ Quand la législation nouvelle vint à frapper l'éducation catholique dans la province de Manitoba, c'était votre devoir, vénérables frères, de protester publiquement contre l'injustice, et contre le coup porté contre votre peuple ; et la manière avec laquelle vous avez rempli ce devoir a fourni une preuve éclatante de votre vigilance individuelle et de votre véritable zèle épiscopal. Bien que sur ce sujet chacun de vous trouve dans sa propre conscience un témoignage plus que suffisant, sachez néanmoins que Nous ajoutons à ce témoignage Notre assentiment et Notre approbation. Car les choses que vous avez cherchées et que vous cherchez encore à préserver et à défendre, sont des plus sacrées.

“ De plus, les difficultés pratiques créées par cette loi de Manitoba, offraient une preuve palpable, qu'il y avait besoin d'union complète des intelligences et des volontés si l'on voulait trouver un remède opportun et suffisant au mal dont on se plaignait. La cause catholique était si bonne en soi, que tous les citoyens honnêtes sans distinction de parti politique, aurait dû se concerter pour la défendre. Malheureusement et au grand détriment de la cause on fit tout le contraire. Et ce qui est plus déplorable encore,—les canadiens catholiques eux-mêmes ne surent point s'unir pour la défense d'intérêts qui touchent de si près le bien commun, et l'importance desquels aurait dû imposer silence aux avocats des intérêts de parties politiques, qui appartiennent à un niveau bien inférieur.

“ Nous ne doutons pas que l'on a pris des mesures pour amender la loi de Manitoba. Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et de la province de Manitoba ont déjà adopté certaines mesures pour diminuer les graves injustices dont les catholiques du Manitoba ne cessent point de

s'y plaindre. Nous ne doutons nullement que ces mesures n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et les meilleures intentions. Mais il faut que nous disions la vérité. La loi passée pour remédier à une grande injustice infligée à des concitoyens, est défective, imparfaite, insuffisante.

“ Les catholiques demandent, et ont le droit de demander bien plus que cela. Disons de plus, les *arrangements* faits peuvent manquer d'avoir l'effet désiré, à cause du changement dans les circonstances. On n'a pas fait assez à Manitoba pour l'éducation des enfants catholiques. La justice demande que cette grave question soit considérée de tous les points de vue, que ces principes sacrés et immuables que nous avons déclarés plus haut, soient sauvegardés et mis en sûreté. Voilà à quoi il faut viser. C'est le but sacré et nécessaire auquel nos efforts doivent se diriger avec un zèle infatigable et prudent à la fois. Mais il faut éviter la discorde. Il faut que les esprits s'unissent et que l'on agisse ensemble.

“ Quant à ce qui regarde principalement les catholiques du Manitoba ; Nous avons confiance que, Dieu aidant, le jour viendra qu'on leur donnera pleine satisfaction. Cette confiance est fondée, surtout sur la bonté de leur cause ; ensuite sur la justice et la sagesse de ceux qui gouvernent ; et, enfin, sur la bonne volonté de tous les canadiens consciencieux.

“ En attendant le jour du succès de leur cause, qu'ils ne refusent pas une satisfaction partielle. C'est pourquoi, là où la loi, ou l'administration, ou la bonne volonté du peuple, offre un moyen de diminuer le mal, et d'éviter le mal, et d'éloigner les dangers qui menacent nos enfants, il est absolument prudent et expédient que l'on tire tout profit de ces adoucissements. Là où, au contraire, il ne s'offre aucun adoucissement, Nous exhortons les Nôtres et Nous les conjurons d'user d'une généreuse libéralité. Ils ne sauraient faire rien pour eux-mêmes de plus salutaire ou expédient, rien de mieux calculé à tourner à l'avantage de leur pays, que de contribuer, autant que leur moyens pécuniaires leur permettront, à maintenir leurs propres écoles.

“ Il est une autre chose qui réclame votre attention à tous.

Sous votre autorité, et avec l'aide de ceux qui dirigent vos écoles, il faudrait soigneusement déviser un cours complet d'études. Il faut spécialement voir que ceux qui ont la direction de vos études, les maîtres et maîtresses en particulier, soient doués abondamment de toutes les qualités naturelles et acquises que leur profession demande. Ce n'est que juste que les écoles catholiques, tant dans les méthodes employées dans l'éducation donnée à leurs élèves que dans la haute qualité de leur enseignement, devraient pouvoir rivaliser avec ce qu'il y a de plus distingué dans le pays.

“ Partout du niveau de la culture intellectuelle qui fut le point de départ du gouvernement fédéral canadien lorsqu'il conçut le plan de la haute éducation qu'il dévisait pour les provinces confédérées, — et de faire de cette culture générale quelque chose de plus parfait de jour en jour, cela doit assurément être regardé comme honorable et noble. Et il n'y a point de niveau d'études si haut qu'il soit, aucun genre de progrès dans la science humaine qui ne puisse parfaitement harmoniser avec la doctrine de l'Église catholique.”

Malgré les efforts si zélés de Monseigneur Merry del Val, ainsi que de Monseigneur Falconio, qui lui a succédé comme délégué apostolique, la question des écoles à Manitoba, est bien loin d'être une question finie, ainsi que Monseigneur Langevin l'avait déjà déclaré. En d'autres provinces du Canada les justes droits des catholiques sont considérés plus raisonnablement. Une ville qui se distingue par des décisions de cette nature, est celle de Toronto, où règne une considérable majorité protestante. Là, tout dernièrement le juge Falconbridge fut prié par le gouvernement de préparer un rapport (compte rendu) sur le sujet d'une division des propriétés scolaires, entre les écoles publiques et les écoles séparées (catholiques) de la cité de Windsor.

Le rapport que le savant juge présenta au gouvernement, recommanda de nommer un bureau d'arbitration qui déterminerait quelle portion de ces propriétés scolaires devait justement être accordée aux catholiques, et il donne en ces termes remarquables les raisons de cette recommandation :

“ La propriété réelle (*real estate property*) et autre propriété scolaire appartenant au bureau d'éducation, pour y élèver des écoles, ayant été acquise, aux dépens de nos citoyens qui paient des taxes, et leurs concitoyens catholiques romains ayant contribué comme eux une portion très substantielle de l'argent avec lequel ces propriétés scolaires ont été acquises, il ne paraît que tout simplement juste qu'une part proportionnelle de ces propriétés scolaires devraient maintenant leur être adjugée.

“ Depuis l'établissement de leurs *écoles séparées*, les citoyens taxables catholiques romains, sont eux-mêmes taxés pour leur maintien, mais ils sont obligés néanmoins de porter l'obligation de payer chacun sa part de la dette publique (*debt*) contractée pour le maintien des écoles publiques, et ce fait me paraît donner une raison additionnelle pour qu'une portion de la propriété publique existante devrait, en simple justice, leur être assignée.

“ En traitant de cette affaire, il faut aussi ne pas oublier que la propriété scolaire sur la Rue Goyeau qui a été transférée comme chose placée en commission pour être employée aux fins d'une école catholique romaine, vient tout dernièrement d'être donnée par le bureau d'éducation, pour servir aux fins générales de ce bureau, et que l'école S. Alfonse, sa location et ses bâtisses, est encore dans les mains de ce même bureau en vertu d'une transaction qui les lui assigne en confiance pour les mêmes fins d'une école catholique romaine commune.

“ Les circonstances qui regardent cette affaire paraissent démontrer l'existence d'un grief ou d'une injustice substantielle qui ne peut être redressée que par l'action de la législature dirigée à cette fin.”

Il est clair que, lorsque le Pontife avait recommandé aux catholiques de Manitoba d'avoir patience, c'était un bon conseil, puisque l'esprit de justice et de tolérance, qui prévalait en d'autres provinces du Canada, est plus disposé à pénétrer le pays tout entier à la fin, que d'être neutralisé par le principe antagonistique.

## CHAPITRE XI.

### LE SAINT PÈRE CÉLÈBRE SON JUBILÉ COMME PAPE.

Éclatantes démonstrations de Joie.—La Santé du Pape tient bon.—La terminaison de Vingt-Cinq Années.—Un banquet donné aux pauvres de Rome.—Festivités Jubilaires.—Jour qui couronne toutes les Fêtes Jubilaires.—La célébration du 3 Mars—La Mort du Cardinal Parocchi.—Ce que le monde pense de Léon XIII.

**V**ENDREDI, le 20 Février, 1903, vit une de ces grandes explosions de joie qui marquent les grands événements dans l'Église. Rome était devenue une fois encore le centre qui attirait les yeux de tout le genre humain. Des quatre parties de la terre venaient des pèlerins qui portaient de riches tributs qu'ils devaient déposer aux pieds du Souverain Pontife. La ville Auguste était pleine de voyageurs venus de plusieurs contrées ; les officiers du Vatican étaient assiégés d'étrangers qui demandaient des billets d'admission qui menaçaient d'encombrer bien au delà de sa capacité la vaste Basilique de Saint Pierre.

Le corps principal de ces pèlerins portaient avec eux, comme un don bien approprié à cette solennité, une Tiare nouvelle en or enrichie de pierreries, l'offrande de l'Univers Catholique à Léon XIII. Son prix fut payé par les Catholiques de tous les pays depuis l'Angleterre jusqu'à la Nouvelle Zélande. Le jour de fête était l'Anniversaire de l'Élection de Léon XIII, vingt-cinq ans auparavant.

Le Pape était tout radieux. Son courage l'élevait au-dessus de lui-même, et son pas était celui d'un jeune homme. Le Dr. Laponi l'avait averti la veille de la fête de prendre bien garde de ne pas se trop fatiguer. Le Pape sourit, et lui

répondit qu'il se sentait fort et vigoureux, et que ceux qui avaient passé les mers pour lui faire honneur, ne seraient pas désappointés dans l'espérance de le voir. Aux pauvres de Rome le Pontife commanda de distribuer la somme de 20,000 piastres, en reconnaissance de la Bénédiction accordée par Dieu à lui-même et à toute l'Église. Si on lui donnait de riches offrandes, il voulait aussi donner généreusement.

La Grand-Messe fut célébrée par le Cardinal Rampolla assisté de vingt-quatre évêques, et la présentation de la Tiare se fit quand le Pontife se plaça au côté de l'Autel. Le soir on chanta un Grand *Te Deum*, suivi d'une procession composée de toutes les associations Catholiques de Rome et de nombre d'autres. Plus tard le Pape tint une grande réception dans la salle de Béatification et fut porté de là à la *Sala Ducale* et la *Sala Regia*, à la vue des milliers et milliers de spectateurs massés dans la grande place de S. Pierre et dans toutes les rues et espaces qui environnent la Basilique. Sa Sainteté fut profondément affectée par la tempête d'applaudissements, éclatant encore et encore pendant que le Pontife était visible. La Bénédiction Apostolique ne fut jamais reçue par l'immense multitude avec l'assurance plus sentie que la main de Dieu se faisait voir en ce jour là, dans la manière que les affaires de son Église étaient dirigées. Léon allait faire mentir les augures ; évidemment le Pontife allait dépasser les "Années de Pierre." Ses propres paroles ce jour là étaient pleines d'une spirituelle fierté. Quand on lui conseilla de ne plus recevoir de pèlerins, il dit aimablement, en accédant au désir de son interlocuteur, "Ah, laissez faire, j'en recevrai d'autres dans les années qui viennent."

Quand le Pape fut couronné vingt-cinq ans auparavant, plusieurs personnes qui furent présentes se demandèrent, si celui qui était la figure centrale dans la cérémonie verrait la fin de la première année ? si frêle et si ascétique paraissait-il ! En Mars 1903, il paraissait beaucoup plus alerte et plus vigoureux que vingt-cinq ans auparavant. Qui pouvait s'empêcher de voir en cela quelque chose de phénoménal ? Le Pape remplit toutes les cérémonies si longues et si fatigantes,

et aussi les réceptions de contume avec une merveilleuse aisance et calme. Il maintint un ton très élevé toute la journée. Il fit la remarque plusieurs fois que c'était "le jour le plus heureux de toute sa vie ;" toutefois il n'y eut rien d'artificiel dans ses manières ou son ton depuis le commencement jusqu'à la fin ! Quand le temps fut venu pour donner la Bénédiction *Urbi et Orbi* prescrite par le Rituel, du balcon au-dessus du Portail de Saint Pierre, il fut visiblement ému et remarqua, dans son émotion, "qu'il y avait vingt-ci ans qu'il était venu là auparavant."

Un banquet donné aux pauvres de Rome, fut un des événements les plus remarquables de cette grande journée. Son invitation fut acceptée dans l'esprit qu'elle fut donnée ; mille pauvres remplirent la Cour du Belvidère, et on rendit aux invités autant d'honneurs qu'on paya jamais aux plus nobles. Les Gardes Nobles se tinrent autour des murs dans l'attitude d'*Attention*, et les tables furent servies par des Sœurs de plusieurs Ordres.

Parmi les visiteurs reçus par le Saint Père durant les Fêtes Jubilaires, aucune ne lui causa autant de plaisir que sa vieille Nourrice, la Signora Anna Moroni. Elle avait passé plus de cent ans, lorsqu'elle vint pour recevoir la Bénédiction de celui qu'elle avait porté petit enfant dans ses bras plus de 90 ans auparavant. Sa Sainteté fut vivement émue quand cette vénérable femme s'approcha pour recevoir sa Bénédiction. Quant à elle, cette Bénédiction lui parut la suprême joie de toute sa vie. En effet la nouvelle de sa mort suivit peu de jours après son retour à Cori, son séjour, ainsi que la ville natale de la Comtesse Pecci, et où peu de temps auparavant on avait joyeusement célébré le centenaire de cette vénérable dame. Sa mort fut extrêmement triste et tragique. Elle périt par le feu communiqué à ses hardes par accident, tandis qu'elle était assise à son foyer. Cette mort causa au cœur si tendre de Léon XIII, une peine des plus douloureuses.

Il fut remarqué par tout le monde combien peu d'impression le passage des années faisait sur les énergies du Souverain

Pontife. Il semblait être exempt des lois inexorables de la Nature, et quant à son intelligence et quant à son corps ; qu'il devenait plus vigoureux dans ses facultés intellectuelles, et plus agile dans ses mouvements, comme l'horloge approchait de L'HEURE PÉTRINE. Sa mémoire était si lucide, si fidèle, qu'elle étonnait tous ceux qui lui parlaient du passé.

Monseigneur Farley, Archevêque du New York, raconte une anecdote qui prouve ce que nous disons. Lorsque Pie IX mourut, le Cardinal MacCloskey, alors Archevêque de New York, partit en toute hâte pour assister au Conclave, accompagné de Monseigneur Farley, alors son secrétaire. Ils arrivèrent à Rome trop tard. Léon XIII était élu.

Dernièrement Monseigneur Farley eut le bonheur d'être présent au Jubilé de Sa Sainteté, et dans l'audience qu'il eut avec le Saint Père la conversation tomba sur le Cardinal MacCloskey et quelque trait caractéristique que le Pape rappela : " Oh, Très Saint Père," dit l'Archevêque, " ce que dit Votre Sainteté est exact, mais il y a vingt-cinq ans de cela." " Oui," dit le Pape, " vous me dites que le Cardinal Archevêque de New York m'aurait donné une voix de plus au Consistoire, mais vous-étiez arrivés trop tard."

L'affection qu'il avait toujours sentie pour Pérouse, fut aussi manifestée à Monseigneur Farley. Celui-ci avait aussi visité cette ville, mais n'avait rien dit de cette visite, quand il vit Léon XIII en cette dernière visite peu de temps avant son Jubilé papale. Monseigneur Farley fut donc très surpris, quand Sa Sainteté lui dit : " Je vois que vous avez été à Pérouse !" Il ne sut jamais comment le Pape avait découvert qu'il avait visité Pérouse, jusqu'à ce qu'il eut parlé de la chose au Cardinal Satolli, quand ce dernier lui dit que le Pape ce faisait un devoir de lire tous les matins un journal quotidien de Pérouse."

Quand Monseigneur Riordan, Archevêque de San Francisco, visita Rome, après avoir quitté la Hague, où il avait bien observé comment la Convention Diplomatique avait traité comme arbitres la matière du *fond pieux* (the arbitration

of the *Pious Fund Case*), il put juger très exactement de la variété si grande de matières que le Saint Père embrassait, car il discuta le cas en question dans son aspect légal et son aspect historique.

#### UN JOUR QUI COURONNE LES GRANDES JOURS.

Le dimanche qui précéda l'anniversaire de la Cérémonie du Couronnement, il y eut une réception formelle de tous les Cardinaux présents à Rome. Le Docteur Laponi avait essayé de détourner le Saint Père de cette fatigante cérémonie, craignant que cette réception solennelle serait au-dessus de ses forces physiques. Mais on vit encore, en cette occasion, combien la volonté peut dominer les conditions corporelles. L'audience fut donnée dans la Bibliothèque privée, où Pie IX avait tenu son dernier Consistoire. Quarante-deux Cardinaux furent présents, et le Pape offrit à chacun un riche souvenir, consistant en une copie de son dernier Poème, une histoire abrégée de son règne et cinq de ses plus importantes Encycliques.—Le Cardinal Gibbons, dit le Pape, et tous ces autres que les circonstances empêchèrent d'être présents, recevraient également un souvenir. Il parla avec son animation ordinaire, et ceux qui étaient là remarquèrent la différence entre cette animation et l'air de dépression qu'il avait en entrant dans la Salle. Il avait été courbé et paraissait faible et chancelant ; mais dès les premières paroles sa faiblesse s'évanouit. La vue de tous ces visages familiers et les paroles d'encouragement et de congratulation de tous ces vieux et chers amis, agirent sur lui comme un *elixir* puissant. La réception dura une demie heure, et il parla continuellement durant ce temps. Les Cardinaux furent étonnés de sa vivacité et son énergie. L'un des Cardinaux dont l'absence affecta le plus le Souverain Pontife, fut le Cardinal Paroceli, son vieil ami et son rival le plus prononcé dans le Conclave. Il était un des deux Cardinaux qui furent créés par Pie IX, et furent témoins du Jubilé de son successeur. Il fut grandement aimé par Léon XIII, qui commença par le nommer son Vicaire Général, et le nomma

ensuite Chancelier de la Sainte Église. Il jouissait d'une réputation universelle comme Docteur et Maître et comme Prédicateur. Le fait qu'il avait été le rival du Pape au dernier Conclave ne faisait qu'à augmenter la véritable amitié qui existait entre ces deux hommes si vénérables. Quand la nouvelle de sa mort fut annoncée au Saint Père, elle lui causa des angoisses. Le seul cardinal créé par Pie IX, qui resta pour voir l'anniversaire de son Couronnement, fut Son Éminence le Cardinal Oreglia di Santo Stefano.

Mardi, le 3 Mars, fut le grand jour. Quand il arriva, tout le monde se sentit soulagé. On apprit bientôt que le Pape se trouvait bien, et préparé à endurer les fatigues qui l'attendaient. La Ville de Rome avait été sous une fièvre d'émotion joyeuse dans l'anticipation de l'auguste événement. Toutes les hôtelleries restèrent ouvertes durant la nuit, et plusieurs d'entre elles étaient brillamment illuminées. Le matin amena la pluie, qui continua toute la journée. Mais cela n'empêcha la grande armée de spectateurs et de pèlerins qui avaient passé les mers, pour prendre part à cette unique célébration dans notre siècle, de tout voir et de satisfaire leur piété ou leur curiosité.

Pendant plusieurs heures avant que les portes du Saint Pierre fussent ouvertes, de denses et grandes multitudes se tenaient dans la pluie au devant de la Basilique, et les cordons de troupes qui maintenaient l'ordre dans cette vaste masse d'humanité avaient bien de la peine à réprimer la foule quand les grandes portes de la Cathédrale s'ouvrirent et les masses se précipitèrent en avant. Tous les clochers de la ville firent entendre un accord joyeux pour saluer la fête de son Pasteur adoré, quand la grande cloche de Saint Pierre annonça que la procession papale avait quitté le Vatican. Certainement 75,000 personnes s'étaient précipitées dans les vastes nefs du Vatican au premier moment, et tous les regards furent instamment dirigés dans la direction du trône d'or élevé, vers lequel la procession s'avancait. Dans les tribunes se voyait une masse brillante d'uniformes de grands personnages ; toutes l'ancienne noblesse était là, les dames en

vêtements resplendissant de pierreries ; les hommes portant les insignes des maisons royales, et des décorations d'ordres militaires. Les maisons royales de l'Europe étaient dignement représentées dans les tribunes. Là se voyait la Princesse Victoria, fille aimée du Roi de Suède et de Norvège ; la Comtesse Bourbon, Mathilde de France ; le Duc Robert de Parme ; la Grande Duchesse de Mecklenbourg ; le Prince Maximilien de Saxe ; et le Prince de Liechtenstein.—La Famille Pecci avait une tribune à part, aussi bien que les Membres du corps diplomatique, dans leurs costumes brillants officiels et les Chevaliers de Malte, avec leur uniforme incomparablement magnifique. Quarante-cinq Cardinaux et des Évêques sans nombre et d'autres dignitaires marchaient dans la procession papale. Les trompettes d'argent en haut dans leur tribune aérienne se firent entendre comme une mélodie céleste, lorsque la procession entra, et les voix de la Chapelle Sistine firent retentir "*Tu es Petrus!*" auquel répondit le puissant répons des milliers et milliers de gorges humaines en dedans et en dehors de la Basilique : "Vive longtemps le Pape Léon!" "Vive, vive le Pape-Roi!"

C'était chose merveilleuse de voir l'effet que ces tonnerres d'applaudissement eurent sur le Pontife âgé. Il parut rajeuni pour le moment ! Il descendit de la *Sedia Gestatoria* avec l'agilité d'un jeune homme, pria pendant quelques instants au côté de l'autel, et alors se leva refusant l'aide de son entourage, se revêtit de la Fulda, plaça sur sa tête la magnifique nouvelle Tiare, et monta sur le trône Pontifical quand la Messe commença.

À la conclusion de cette fonction majestueuse, il monta sur la *Sedia*, et fut porté tout autour de la Basilique donnant la bénédiction apostolique à droite et à gauche sur son passage. Le visage pale et spirituel du Pontife sembla glorifié par la joie comme il envoyait le signe de la Croix aux masses agenouillées, qui applaudissaient, pleuraient, dont l'émotion était trop profonde pour s'exprimer autrement. Applaudissements, prières, des cris de joie s'entendaient de tous côtés. Les dames agitaient leurs mouchoirs, les riches

bannières des nombreuses sociétés furent déployées en sympathie avec les sentiments de l'heure présente ; l'enthousiasme créé par cette scène unique ne pouvait se décrire par main d'artiste. Ce fut pour l'Église et son Pontife un jour de triomphe tel qui n'avait été vu à Saint Pierre de mémoire d'homme.

Il ne serait guère convenable de mesurer en langage monétaire les offrandes faites au Souverain Pontife ou par la dévotion Chrétienne ou par l'amour humain ; car si au cœur noble, les riches offrandes semblent pauvres quand les donateurs n'aiment pas, au contraire, les pauvres offrandes deviennent riches quand les donateurs sont inspirés par le vrai amour et la bonté. Toutefois il n'est pas hors de propos de noter la valeur matérielle des offrandes faites au Pape pour son Jubilé, parceque ces offrandes représentaient souvent des dons collectives d'une affection véritable, plutôt que des tributs d'affection individuelle.

Le Cardinal Parocchi méritait plus qu'une mention passagère, quand sa mort vint apporter la vraie douleur au cœur du Pape à l'heure même de sa suprême joie et de son triomphe. Parocchi appartenait à cette race de géants dans la solide science, en comparaison desquels les Diderots et les Voltaires n'étaient que de charlatans.

Parocchi était natif de Mantoue, né dans cette ville le 13 août 1833. Il avait à peine 80 ans quand la mort nous l'enleva, comparativement jeune pour un Cardinal. Choissant la carrière ecclésiastique, il commença ses études en 1847, et dix ans plus tard il gagna sous les Jésuites, dans l'Université Grégorienne, le degré de Docteur en Théologie. Au mois de mai suivant, il fut ordonné prêtre par le Cardinal Patrizi. Ayant rempli pendant dix ans les chaires de Théologie et de Droit Canon en divers collèges, il fut nommé en 1863, pasteur de la paroisse des Saints Gervais et Protais, à Mantoue, sa ville natale. Il écrivit là un livre d'un si rare mérite, *Protestantesimo e Rationalismo*, que Pie IX le nomma son Prélat Domestique, et deux ans après il fut nommé Evêque de Pavia. Dans cette ville, il reprit ces travaux littéraires

qu'il aimait tant, publiant un journal périodique, qu'il nomma "*Scuola Cattolica*," avec un talent si marqué, que Pie IX lui envoya un Bref spécial avec la bénédiction apostolique.

Quatre ans après, il fut nommé le successeur du Cardinal Morichini, qui avait résigné l'archevêché de Bologne, et peu de mois après il fut nommé cardinal prêtre de S. Sixte, le plus jeune des cardinaux vivants. Quand Pie IX mourut, le Cardinal Parocchi et le Cardinal Santo Stefano furent les deux seuls qui furent considérés *papabili* avec le Cardinal Pecci. Parocchi reçut une seule voix dans le Conclave (au second scrutin), Santo Stefano n'en reçut point. Ses opinions connues sur un accommodement avec le Parti Libéral en Italie, le firent régarder avec peu de faveur, autrement ses chances d'être élu pape auraient été bien plus grandes. Parocchi était un homme très-ferme dans ses convictions, et ne tenait aucun compte de la tradition d'adaptabilité des méthodes diplomatiques. Il aurait procuré un accommodement entre la papauté et la monarchie, si la chose était possible ; s'il avait été placé sur le trône de Saint Pierre, cela était, dit-on, un de ses rêves. Son ouvrage le plus précieux est son commentaire sur le concile du Vatican, une revue des plus profonds penseurs du siècle sur la philosophie et la science, et les relations de l'Église envers ces sujets toujours les plus intéressants.

Le suivant en importance sur le canevas historique était l'illustre Cardinal qui avait peu de temps auparavant disparu du théâtre de ce monde, le Cardinal Ledochowski, Préfet de la Congrégation de la Propagande. Il était aussi l'un des survivants de la période de Pie IX. Il mourut le 22 juillet 1902, au matin, en sa 80<sup>me</sup> année. Sa mort avait été prévue, car il souffrait depuis longtemps d'une maladie douloureuse ; cependant ce fut pour le Pape une grande douleur : "Voilà un vaillant soldat de l'Église, qui nous a quitté," s'écria-t-il en apprenant cette douloureuse nouvelle. Bien probablement sa vie avait été abrégée par les souffrances longues et amères qu'il endura quand il refusa d'obéir aux

Lois Falck, qui furent infligées aux Catholiques de la Prusse. Alors il était Archevêque de Gnesen et Posen et Primat de la Pologne.

Il continua de nommer les prêtres aux offices dans son diocèse sans consulter le gouvernement, comme il était ordonné par les Lois Falck, et en punition de cette désobéissance, il fut poursuivi encore et encore par le Gouvernement Prusse, et passa de longs termes en prison; il fut condamné à payer d'énormes amendes, qu'il refusa de payer, et ses biens et propriétés furent confisqués. Pie IX dit au Prêlat héroïque d'être constant. Ce fut en 1875, tandis qu'il était détenu prisonnier à Ostrowo, qu'il apprit son élévation au cardinalat. Quand il sortit de prison, ses Polonais le reçurent avec un tel enthousiasme, que le Gouvernement Autrichien le pria de quitter la Galicie pour ne point s'embrouiller avec le Cabinet de Berlin.

Le Cardinal alla à Rome où le Pape le reçut avec la plus grande cordialité. De Rome il continua de gouverner son diocèse. Cela enragea tellement le Gouvernement Allemand qu'il fut condamné à de plus longs termes d'incarcération et à de plus énormes amendes. Mais il ne fit pas attention à cela, et resta enfermé au Vatican. Bismarck demanda au Gouvernement Italien de forcer le Pape à accorder son extradition, mais les conseillers du Roi ne voulurent pas aller à cette extrémité. Après le rappel de Lois Falck on crut que le Cardinal pourrait retourner en Pologne—mais le Gouvernement Prusse n'y consentit point, et la difficulté fut enfin terminée quand le Cardinal résigna la charge de son diocèse. En 1885, il fut nommé par le Pape Secrétaire des Brefs. Il occupa cette position jusqu'à l'année 1892, quand le Souverain Pontife le choisit pour succéder au Cardinal Siméoni comme Préfet de la Propagande. Il avait l'esprit héroïque de ses ancêtres, et beaucoup du tempérament aristocratique de l'ancienne noblesse Polonaise à laquelle sa famille appartenait.

Mais sa piété et son génie étaient dignes des meilleures traditions d'une Église où le noble et le paysan occupaient

le même niveau dans la distribution des places, où le mérite et la capacité étaient la seule chose qui recommandait. Ledochowski était un héros du vieux type classique, comme c'était le propre d'un compatriote de Jean Sobieski, et l'histoire de sa vie montre que l'on n'a aucun besoin d'exagérer pour rendre l'histoire contemporaine de la Pologne aussi digne de notre enthousiasme que celle de Sobieski et de Kosciusko !

La place que les États-Unis occupaient dans l'âme du Pontife se manifesta jusqu'à la fin, avant son Jubilé, et pendant qu'il durait encore, quand on pouvait bien croire que le tourbillon des événements inséparables d'un cérémonial qui attirait les yeux de l'Univers, devaient fixer l'attention de Léon XIII sur les grandes choses de l'heure présente. Un incident très-remarquable touchant le Nouveau Monde arriva dans une audience que le Saint Père accorda à trois jeunes personnes de Boston, élèves du Sacré Cœur il y a quelques jours. L'incident, comme une de ces enfants le raconte, est touchant ; le Pape les accueillit avec la plus grande bonté

“ Ainsi, ” dit-il, “ vous allez quitter Rome en quelques jours. Eh bien, mes enfants, portez avec vous ma bénédiction au peuple Américain. J'aime les Américains ! C'est une grande nation, un peuple progressif ; et l'Église en Amérique a un avenir glorieux dans votre pays vraiment libre. ”

Il dit bien d'autres choses de la même portée, et alors il demanda :

“ Qu'est-ce qui vous a donné le plus grand plaisir à Rome ? ”

“ Cette audience avec vous, Très-Saint-Père, ” répondirent toutes les trois spontanément.

“ Ah, ” dit le Pape, “ vous me flattez. Je croyais que les Américains étaient un peuple qui aime la vérité. ”

Elles voulaient protester, quand un des Cardinaux présents, répondit : “ Oui, les Américains sont tels. Très-Saint Père, ces enfants ont exprimé les vrais sentiments de leurs cœurs. ”

Alors le Saint Père dit encore quelques paroles d'encouragement et de consolation, et une bénédiction généreuse fut donnée à elles et à tous ceux qui leur étaient chers, et le temps précieux était fini.

Elles se levèrent, et se retirèrent, mais à la porte elles haussèrent les yeux instinctivement pour regarder le Saint Père une dernière fois. Elles virent ses yeux fixés tendrement sur elles. Se tournant vers les cardinaux, il dit : "Voyez comme mes enfants Américaines m'aiment ; elles ne veulent pas me quitter." Alors, leur faisant un signe, il dit, d'une voix claire, et sonore.

"Venez, venez, mes enfants !"

Ils allaient s'en retourner de suite, quand un des cardinaux, craignant un excès de fatigue pour Sa Sainteté, leur fit signe des'en aller, leur disant : "Allez ! c'est fini !" Mais le Saint Père répondit aussitôt : "Non, ce n'est pas fini ; venez, mes enfants, venez !" Elles n'attendaient pas une seconde invitation. En un instant elles étaient à ses pieds, et elles recevaient une seconde bénédiction aussi révérencée que chérie.

Ceux qui ont, jusqu'à ce jour, gagné une grande renommée, ont été grands dans des carrières à part. La piété regarde les uns comme siens à des titres sacrés ; la sagesse regarde d'autres comme ayant mérité la couronne murale de la paix. Le poète, le soldat, le savant, se sont rendus les types des plus illustres des générations humaines par leurs yeux, leur langue, leur plume, leur épée, et cela dans la longue ligne des bienfaiteurs de l'humanité. Cependant si l'on jette un coup d'œil sur la longue série de ces grands hommes, il est difficile d'apercevoir cette auréole d'amour et de sagesse qui fait du prophète un homme d'état, que le monde discerna dans la combinaison de grandes qualités qui caractérisent Léon XIII. Au-dessus de sa tête, on voyait cette empreinte où Dieu et ses saints et ses anges avaient posé la main. Les armées ne sont jamais levées vivantes pour partir à un signe par lui pour parcourir la terre. Et toutefois quand il prenait la parole tout le monde écoutait, et la plume qu'il prenait en main pour faire écrire les divines

verités, devenait un instrument plus puissant que la baguette magique de l'enchanteur Merlin. Son sentier était *la Paix*. Il désirait reléguer les guerres et les jalousies internationales d'où elles naissent, aux royaumes de là unit et de l'oubli.

Renfermé dans sa retraite sacrée, séparé du monde entier par cette clôture, son cœur battait toujours en sympathie avec son siècle, et il maintenait son doigt sur le pouls de l'humanité avec une fermeté et une assurance que nul autre Romain n'avait quand Rome était la maîtresse du monde et que nul de ses dominateurs ne possédait.

Entre les deux grands courants intellectuels dans l'Église—le courant de la pensée conservatrice, et le courant progressif—il gouverna avec la main ferme du pilote qui sait parfaitement les courants les plus embarrassants, et fut toujours guidé, quand la nuit enveloppa l'océan, par la lumière d'en haut. Il ne chercha pas à mettre les intérêts sublimes et sacrés à l'abri en jouant le jeu de nos grands hommes d'État en rivalisant une nation contre l'autre, et maintenant la balance entr'elles avec une finesse consommée. La méthode la plus noble de concilier les rivalités et de faire disparaître les aspérités nationales, était l'art unique qu'il employait, si bien que les nations qui allaient se faire la guerre, lui envoyèrent leurs ambassadeurs mettant leurs différences à ses pieds, et lui demandèrent de se faire médiateur pour la seule justice. Ainsi il arriva à faire de Rome encore une fois la maîtresse des nations, non par le sceptre d'un empire universel, mais par l'aimable joug d'une charité paternelle, toujours inspirée par Jésus-Christ.



Les sublimes enseignements du catéchisme.—Création et rédemption. D'après un dessin de Wollgemuth, Nuremberg, 1491.

## CHAPITRE XII.

### LA LUMIÈRE S'ÉTEINT.

Après le jubilé.—Renouvellement de l'activité mentale du Souverain Pontife.—Réception de plusieurs pèlerinages.—Le dernier consistoire.—Création de sept nouveaux cardinaux.—Une allocution.—Une fatale sortie.—Subite maladie du Pape.—Il se prépare à mourir.—Scènes attristantes autour de son lit.—Encore de merveilleux intervalles de vitalité et de force de la volonté.—Il subit une opération chirurgicale.—Le "Concher du Soleil," et "l'Étoile du Soir."—À la fin des scènes solennelles marquent cette glorieuse carrière.—Les obsèques à S. Pierre.—Le lieu de sa sépulture.

**B**REF fut l'intervalle de repos que Léon XIII se donna après les fonctions accablantes de son jubilé solennel. Après quelques jours, le Saint Père était encore sur pied, donnant audience à de nombreux pèlerins, et accueillant personnellement leurs membres avec la cordialité et la vivacité personnelle, d'un homme dont l'âme était toute engagée dans la même cause qui les absorbait. Parmi les choses les plus intéressantes de cette période, fut l'audience accordée au passioniste Père Jean Baptiste, représentant le Cardinal Archevêque de Baltimore, et aussi porteur d'un don jubilaire du Président Roosevelt. Le Pape reçut le don du Président, avec les manifestations d'un plaisir extrême, et après quelques jours le Père von Antwerp, de Détroit partait pour les États-Unis, apportant au Président de l'Union une gracieuse lettre de remerciement.

Les médecins de Sa Sainteté furent vivement alarmés de la persistance que mettait Sa Sainteté à braver toutes les fatigues que tous les jours, l'un après l'autre, ne manquaient pas d'amener à Sa Sainteté : recevoir des pèlerinages et des députations, etc., etc. Mais les représentations des

docteurs ne faisaient pas d'impression sur cette volonté indomptable. Invariablement il souriait, et assez souvent répondait par quelque bon mot à leur argument, et de cette manière, on ne gagnait rien à lui faire peur.

Comme le temps s'approchait pour tenir un consistoire pour nommer de nouveaux cardinaux, les craintes des médecins ne firent qu'augmenter et bien des prédictions furent soufflées tout bas au Vatican, que Sa Sainteté ne serait point capable d'endurer la fatigue de cette fonction. Ces prophètes avaient raison.

Sa Sainteté n'était pas assez robuste pour présider un consistoire : le consistoire devait se tenir le 18 juin. Le Pape attendit une semaine, comme on portait alors Sa Sainteté à S. Pierre, son apparition causa une explosion si tumultueuse de joie et d'enthousiasme dans la foule énorme qui encombra les corridors, la *Sala Regia* et la *Sala Ducale*. Tous les accessoires magnifiques prêtèrent à l'occasion une importance exceptionnelle. C'était, croyait-on, le dernier acte publique d'un très grand Pape.

Il parut à tous ceux qui furent témoins de ce spectacle grandiose, être le point culminant d'une carrière sans égale dans l'histoire, dans les grands résultats accomplis, dans la noblesse de ses desseins et les hauts exemples qu'il laissait en héritage à toute l'Église. C'était comme le coucher d'un soleil de gloire ; un adieu plein de larmes. Le vieux sourire si plein de bienveillance illuminait toujours la physiognomie du Souverain Pontife, quand il apercevait la multitude et prêtait l'oreille à leurs cris enthousiastes retentissant tout le long de la route.

Il se levait debout dans la sedia, afin que la multitude le vît mieux alors qu'il levait la main pour les bénir tous. Suivant le Pontife vint la foule éclatante des cardinaux en manteaux écarlate, des frères ou moines de tous les ordres religieux, des prêtres et des membres de la cour papale portant des culottes de velours et des collerets de fil blanc. Les dignitaires de l'Église étaient escortés par la garde noble, les suisses, et la garde palatine.

On avait érigé des tribunes particulières des deux côtés du trône pontifical pour les membres du corps diplomatique, les chevaliers de Malte, la noblesse romaine, la famille du Pape, et les parents des cardinaux qui venaient d'être créés.

Outre qu'il eût à passer par toutes ces fatigantes formalités, le Saint Père adressa de plus une allocution aux cardinaux, dans laquelle il leur parla très-vivement des grands dangers qui confrontent de nos jours l'Église et la société moderne ; il insista surtout sur l'esprit avec lequel tous les chrétiens doivent s'y prendre pour neutraliser autant que possible les dangers qui menacent leur Mère et les institutions catholiques. À la fin de ce discours, Sa Sainteté ne laissa paraître aucun symptôme de fatigue. Et il n'y a aucune raison au monde pour croire que les cérémonies et fonctions de ce jour là purent contribuer au changement qui se manifesta bientôt dans la condition physique du Saint Père. Au contraire, ce changement doit être attribué à une résolution, qu'il prit quelques jours plus tard, de se promener dans les jardins du Vatican, où il n'avait pas été depuis quelques semaines.

Le jour choisi pour cette promenade était un jour très chaud et humide. Comme sa voiture ordinaire n'était pas accessible, sa Sainteté se promena dans une allée et causa avec le jardinier ; sortant de cette allée, il fut exposé à toute l'ardeur du soleil. Comme il quitta l'allée ombragée sa voiture ne put le sauver de l'ardeur intolérable. Bientôt après il sentit vivement les effets de la chaleur solaire et de l'humidité. On envoya en grande hâte chercher les docteurs.

Une fois que les symptômes de la maladie commencèrent à se développer leurs progrès furent alarmants et en étendue et en continuité. L'action du cœur commença à faiblir, des désordres fonctionnels peu accoutumés se firent sentir et la respiration devint difficile, pénible même. Outre ces graves troubles, il y eut encore celui plus grave de l'insomnie. Les médecins en cherchant à localiser ce trouble, l'attribuèrent à la plèvre, en tant que la respiration était en cause. Ils décidèrent qu'il fallait absolument faire une opération, ce que

l'on fit avec succès. L'illustre patient ne fit aucune résistance. L'opération n'amena aucune amélioration sauf de donner au patient plus de vivacité; auparavant il montrait une tendance marquée au sommeil, maintenant il pouvait converser librement avec tous ceux qui l'entouraient. La seule chose dont il se plaignait était que ses troubles l'empêchaient de travailler.

Ce qui était le plus remarquable en lui, c'était la lucidité de son esprit; rien n'échappait à son esprit, ni à cet œil si brillant; et pour toutes les affaires pratiques qui recevaient ordinairement son soin personnel, il était alerte, et prévoyant. Un exemple de cette merveilleuse faculté est son testament, disposant de ses propriétés personnelles en faveur de ses neveux, en ayant soin de dire comment sa propriété serait partagée, et en particulier comment un piano qu'il possédait, devait être donné aux enfants d'un de ses neveux. Il fit cela après s'être remis d'une très sérieuse attaque et le même jour il fit venir son secrétaire d'état, et lui donna des ordres très positifs et très clairs de faire un bref en faveur de Monseigneur Volpini qui devait être promu secrétaire de la congrégation consistoriale. Cet incident eut une relation tragique à la mort du Souverain Pontife.

Monseigneur Volpini remplissait l'office de secrétaire des lettres aux princes, et la position dans la congrégation consistoriale avait été tenue par Monseigneur Nocella. Sa promotion au cardinalat laissa vacante la position que le Saint Père donna à Mgr. Volpini pour qui il chérissait une vive affection. Le Saint Père, si près de la mort qu'il était, ne se doutait point qu'il accordait cet honneur à un homme qui allait mourir avant lui-même. Quelques heures seulement après sa nomination, Mgr. Volpini tomba mort dans l'antichambre de son bienfaiteur, chez qui il espérait entrer pour le remercier. Le même jour, et presque à la même heure, un journaliste français qui était là pour savoir des nouvelles du Pape, tomba mort dans la chambre voisine. Ces deux morts tragiques furent attribuées à la faiblesse du cœur; justement le danger qui menaçait Léon XIII lui-même.



**"PAPA VERE MORTUUS EST"**

Après avoir appelé le Pontife mort, trois fois par son nom, n'obtenant pas de réponse, Son Eminence le Cardinal Oraglia de Santo Stefano, le Chamberlain Papal, en présence des Cardinaux assemblés, dit: "Le Pape est vraiment mort."



La mort de Mgr. Volpini impressiona tellement tous ceux qui s'approchaient du Pape qu'on crut bon de n'en point parler dans ses appartements.

Bien que le Docteur Lapponi les eut priés de s'abstenir de parler de ces événements, ou de prendre part à ce qui se passait autour d'eux, le Souverain Pontife, chaque fois qu'il se trouvait un peu mieux, profitait de l'occasion pour ne pas suivre les instructions des médecins, mais toujours le sourire sur les lèvres et avec sa bonhomie ordinaire. Les médecins savaient qu'il n'y avait rien à gagner en résistant à quelqu'un dont la volonté semblait faite pour triompher contre tout au monde excepté la mort. Ils se contentèrent donc de remplir leur devoir autant que la parole le pouvait. Ils ne pouvaient point l'empêcher de quitter son lit et de se promener dans sa chambre, comme il le faisait souvent, ou de se mettre à écrire et à se préparer à entreprendre les affaires publiques, comme s'il jouissait encore de la meilleure santé. Jamais assurément des médecins n'avait soigné semblable malade. Il acceptait docilement les médecines qu'on lui offrait, mais quant à leur permettre de régler sa langue et sa pensée, c'était une chose croyait-il, évidemment et tout à fait en dehors des fonctions des docteurs. Il avait une affection très-grande pour l'un de ses neveux, le Comte Pecci, et conversait avec lui de plusieurs affaires, en se promenant dans sa chambre appuyé sur son bras, et lui montrant son affection d'une manière très-frappante.

Le dimanche soir, 6 juillet, la condition du Pape était si menaçante aux yeux des médecins, qu'ils crurent de leur devoir de lui dire qu'il était dans un grave danger. Il reçut cette nouvelle avec une composure parfaite, et l'on fit les préparatifs pour lui administrer les derniers sacrements, en présence de tous les cardinaux qui se trouvaient alors à Rome. La famille du Pape fut aussi invitée, comme le furent tous les membres de la maison du Pape depuis le Cardinal Rampolla jusqu'au chamberlain privé. Ils se groupèrent autour du lit, formant une scène de douleur et de grandeur à la fois, qui doit rester sur l'âme des spectateurs comme un souvenir ineffaçable.

Le cercle extérieur de ce drame sacré, était formé de la majestueuse Garde-Noble et des Chevaliers du Manteau et de l'épée, les gardiens de la personne du Pontife ; le Grand Pénitencier, le Cardinal Oreglia, prononça l'absolution après que le Pape eût récité la confession de foi comme formulée par le Concile de Trent, et assista le prêtre qui administra la communion aux rites de l'extrême onction. Tous les chefs des grandes maisons religieuses qui sont à Rome, étaient assemblés dans la chambre, et comme les cérémonies solennelles et impressives se terminaient, ils communiquèrent chacun au moribond les indulgences qui appartiennent à leurs ordres respectifs. Le Pape s'efforça, dans sa faiblesse, de se soulever sur son lit et de tâcher de donner sa bénédiction à toute cette multitude affligée ; les larmes coulaient de tous les yeux, et chaque haleine était étranglée par les sanglots ; mais l'effort du Souverain Pontife était au-dessus de ses forces et il se laissa retomber par pur épuisement sur sa couche, comme la foule commença à défiler hors de la chambre.

Après cette scène, pénible toutefois et consolante sur l'auguste patient, il devint beaucoup plus calme et s'assoupit très doucement. Plus tard il commença à discuter des matières importantes avec ceux qui l'entouraient, spécialement ce qui regardaient ses obsèques. Il désirait qu'elles fussent aussi simples que possible et que son corps reposât dans l'ancienne basilique de S. Jean Latéran.

Après avoir plané quelques jours sur le bord de la mort, se ranimant et défaillant tour à tour, étonnant tout le monde, le Pontife souffrant fut forcé de succomber à un ennemi auquel personne n'échappe. La nuit du dimanche, 19 juillet, il tomba dans cet état comateux que l'on distingue à peine de celui de la mort. Encore la vitalité surhumaine du malade soutint-elle la lutte. Les sens et la volonté, il est vrai, avaient abandonné leur siège, mais le cœur battait encore régulièrement, pendant que des murmures, incohérents et entrecoupés, révélaient la bataille mortelle qui se livrait entre les forces de la matière et celles de la vie. Le

Docteur Lapponi émit la conviction que c'était la pénultième phase qui commençait, mais combien de temps cette phase pourrait continuer avant l'agonie finale, il n'osa pas le prédire.

Dans le Vatican et dans la vaste église de S. Pierre, le silence et la tristesse régnaient partout. Les portes avaient été fermées à clef et personne ne pouvait entrer excepté ceux qui étaient intimement liés avec la cour ecclésiastique. Au dedans veillait la garde papale; au dehors des spectateurs, par milliers, profondément intéressés et tout indifférents à la chaleur exceptionnelle du jour et de la nuit, étaient sur le qui-vive pour le premier signe d'espoir.

Le Cardinal Oreglia, qui s'était attendu à être convoqué au Palais, comme Doyen, y était déjà, avec le Cardinal Scrafino Vannutelli, le Grand Pénitencier. Le Cardinal Vives y Tuto et Mgr. Pifferi, confesseur du Pape étaient toujours dans la chambre du malade ou dans l'antichambre, récitant les prières des mourants. Parfois le bruit éveillait le Pape, et c'était pendant un de ces intervalles de lucidité qu'il levait sa main faible, non sans peine, pour donner la dernière fois sur la terre la bénédiction papale, tant convoitée.

Pendant qu'il était couché insensible à tout ce qui survenait, il arriva un télégramme de la part du Président des États-Unis qui exprimait sa sympathie pour les douleurs du Saint Père et désirait des nouvelles de son état. À cette courtoisie le Cardinal Rampolla répondit tout de suite en termes dignes de l'occasion.

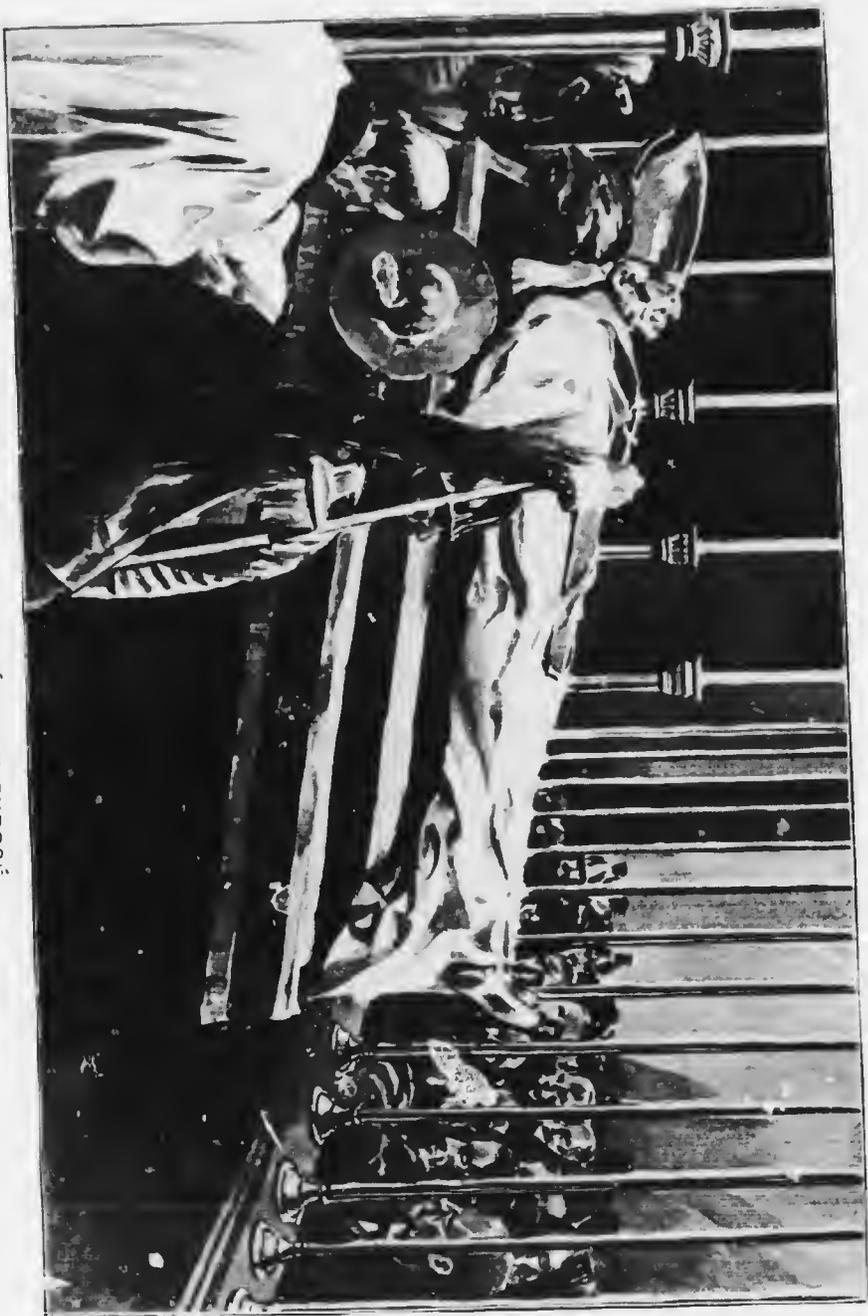
Ainsi s'éconclait la nuit, et la terrible apprehension, que le soleil pouvait s'être couché pour la dernière fois sur le chemin du Pape continuait. Le terme de sa vie avançait vite évidemment, et de toutes les parties de la terre arrivaient des questions qui montraient la profonde impression produite sur tous les esprits par la catastrophe qui approchait. De presque toutes les chaires d'églises arrivaient, soit des paroles de louanges, soit des paroles de regret témoignant que le monde allait perdre sa lumière la plus brillante et son bienfaiteur le plus distingué.

Des lèvres non catholiques aussi bien que de celles de son propre troupeau coulaient des flots d'éloquence pathétique. Le chef même de l'Église Russo-Grecque, M. Pobiedonotseff, procureur du saint synode, paya un tribut chaleureux au génie et aux vertus de l'homme illustre qui s'en allait. " Il est la personne la plus éminente du monde politique d'aujourd'hui," dit-il, *déclaration de la plus haute signification, si on la regarde comme celle du procureur de la grande Église grecque, ou plus probablement comme la déclaration du czar lui-même.*

Comme de coutume, quand on croit le Pape être *in articulo mortis*, comme on dit, les membres du corps diplomatique avaient été convoqués. Toute la journée, les bureaux du Vatican restèrent ouverts, et les fonctionnaires importants remplissaient le palais, mais, à la chute du jour ils se retirèrent sur l'assurance que le souffrant n'en était pas encore à sa fin.

Toutes les fois que les médecins du malade, et Pio Centra, le valet du Pape, quittaient la chambre du malade, une foule empressée les entourait, les accablant de questions. Les médecins, épuisés par l'anxiété et les longues veilles, ressemblaient à des squelettes ; et Pio ne paraissait pas pouvoir survivre à son maître, tant il était anéanti par la douleur et l'épuisement.

Depuis le commencement du coma, les forces du Pape continuaient à diminuer, quoique de temps en temps il avait des alternatives de raison lui permettant de reconnaître ceux qui entouraient son lit et de murmurer des bénédictions à leur adresse ainsi qu'à tout son peuple. Depuis la mort de S. François d'Assisi, le modèle favori du Pape, on n'avait été témoin d'un départ si beau et si émouvant. La lutte de l'esprit avec le corps semblait être accompagnée de douleurs vives, mais il gardait les yeux mourants fixés sur le grand crucifix, ne proférant pas une plainte, et cherchant à imiter l'exemple de son Maître Divin, dont l'image lui rappelait les agonies du Calvaire. Au pied de ce crucifix était couché Pio, le visage à terre, incapable de se soustraire à la douleur



**LE CORPS DE LÉON XIII EXPOSÉ**  
Le corps du Pape défunt, habillé des vêtements pontificaux, étant exposé pendant trois jours sur un haut catalanique dans la Chapelle du Saint Sacrement, dans l'Église de S. Pierre, veille par les membres de la Garde-Noble et le Clergé.



qui lui torturait le cœur. Les Cardinaux agenouillés priaient pour l'âme expirante, mais avec des sanglots dont s'échappaient des mots entrecoupés, si forte était leur émotion. Cette épreuve navrante dura toute la matinée du Lundi et se prolongea jusqu'à une heure avancée de l'après-midi.

Le matin à la première heure, les médecins le croyant encore dans l'assoupissement, avaient voulu l'examiner, mais, ouvrant les yeux soudainement, il leur dit, "Messieurs, cette fois-ci vous ne gagnerez pas votre courageuse bataille contre la mort." "C'est Votre Sainteté qui est courageuse," lui répondirent les médecins. À ce moment il défaillit encore et ne parla plus jusqu'à midi. Alors encore une fois les yeux s'ouvrirent, et les lèvres pâles s'efforcèrent de murmurer quelque chose. Le Cardinal Oreglia se pencha pour distinguer les faibles syllabes. Les mots qu'il prononça alors prouvèrent que son esprit avait conservé sa lucidité étonnante, presque jusqu'à sa dernière pulsation. "C'est votre Éminence qui saisira bientôt les rênes du pouvoir suprême ; à qui je confie l'Église dans ces temps difficiles." Alors Mgr. Rislei, maître de la chambre, demanda la bénédiction du Pape pour la cour. Le Pontife la donna, en ajoutant, "c'est mon dernier adieu." Alors il donna ses mains à baiser aux Cardinaux présents qui étaient Oreglia, Rampolla, Serafino Vannutelli, Della Volpe, et Vives y Tuto.

Vers le milieu de l'après-midi on voyait que le Pape était à son dernier soupir. À quatre heures quatre (heure de Rome), l'âme s'envola. Le Docteur Lapponi, qui fut le premier à constater la fin de cette lutte acharnée, a raconté comment elle survint.

"La mort," dit-il, "a été due à l'épuisement, quoique, pendant les deux dernières heures, il fit des efforts inouis pour reconquérir un peu de force. Il réussit à reconnaître ceux qui l'entouraient au son de leurs voix, car sa vue était presque éteinte. Jusqu'au dernier moment il déployait son énergie merveilleuse, et sa mort fut belle, étant résignée, calme et sereine. On ne peut donner que très peu d'exemples d'un homme d'un âge si avancé qui, après une

maladie aussi épuisante, montra un courage si merveilleux. Il rendit le dernier soupir exactement à quatre heures quatre. J'approchai trois fois une bougie allumée à sa bouche, selon le cérémonial traditionnel, et j'annonçai alors que le Pape n'était plus."

On ne perdit pas un moment pour annoncer la triste nouvelle à tout le Vatican. Dès que la foule, qui attendait au dehors dans une mortelle anxiété, l'apprit, elle se dispersa pour la transmettre à toute la terre. Des ambassadeurs, des correspondants, des membres du clergé, etc., se précipitèrent pour la télégraphier dans toutes les directions.

Le peuple, venu en foule, paralysé par la douleur, se hâtait dans toutes les rues et dans toutes les ruelles, pour gagner la Plaza de S. Pierre. Des lamentations et des prières se mêlaient en un tumulte confus, les Italiens impressionnables luttant vainement contre la grande douleur qui les empoignait. Jamais auparavant un Pape n'avait été chéri autant ni regretté plus profondément.

Le Cardinal Oreglia, saisissant le gouvernail, montra qu'il assumait la responsabilité qu'on lui avait imposée. Immédiatement tout le monde se mit à l'œuvre pour accomplir les choses nécessaires. Les portes furent fermées et verrouillées. On plaça des gardes à tous les points. On renvoya du Palais tous ceux que n'y avaient aucune mission. Le cardinal annonça que le corps du Pape serait exposé dans la cathédrale de S. Pierre. Le cardinal annonça aussi que les mesures les plus strictes seraient prises pour maintenir le conclave libre d'influence ou d'intimidation extérieure, donnant à entendre que s'il le fallait, les fenêtres seraient murées afin que les cardinaux ne pussent ni voir ni entendre le monde extérieur.

Dans la soirée toutes les églises du monde sonnaient le glas, proclamant que la terre pleurait le Pape le plus grand des temps modernes et le plus distingué des siècles passés. Dans tous les diocèses catholiques étaient célébrées des messes de requiem à la même heure. De toutes les parties du monde, catholique ou non, s'élevait une seule note de

douleur pour la perte que frappait l'humanité. Jamais, on peut le dire, il n'y eût une telle expansion de douleur unanime pour la mort d'un Pape.

L'annonce officielle de la mort du Pape, faite aux cardinaux assemblés dans la chambre du malade, par le Chambellan, Cardinal Oreglia, fut la première des cérémonies impressionnantes qui ne terminèrent qu'avec le dépôt provisoire du corps dans l'Église de S. Pierre. Ces cérémonies suivaient généralement les vieilles traditions, mais pas en tous leurs détails.

#### LES OBSÈQUES DE LÉON XIII

Le vénérable Pontife est mort et le monde a assisté à son départ avec une émotion profonde. La fin est venue, et la lumière brillante est éteinte à tout jamais.

Mais notre tâche à nous n'est pas encore accomplie. L'histoire est écrite, et le tribut d'amour et d'admiration est payé. Mais un peu reste encore à faire. Il nous est agréable de consacrer les dernières pages de notre livre aux belles et solennelles cérémonies déployées pour l'enterrement de la partie mortelle de Léon XIII.

Le glas lugubre des cloches des sept collines de Rome annonça que Léon XIII avait enfin atteint son dernier repos. Les carillons de quatre cents clochers le proclamaient à tout le monde et les adorateurs, par milliers, s'agenouillaient en prières silencieuses dans toutes les églises et chapelles.

Les cérémonies commencèrent, comme nous l'avons dit, avec l'annonce officielle faite, en présence des cardinaux assemblés par le Cardinal Oreglia, doyen du sacré collège et chambellan de la Sainte Église Romaine. Cet événement eut lieu mardi, le jour qui suivit la mort, dans la chambre où était couché le corps, le visage recouvert d'un voile blanc, sur le lit entouré des Pénitenciers Franciscains, pendant que la Garde-Noble veillait au-dehors dans une attitude solennelle et vigilante. Dans cette chambre silencieuse s'avança la procession des cardinaux qui s'agenouillèrent, en priant autour du lit. Au pied du lit se dressait un autel avec un

crucifix et six cierges allumés. Le Cardinal Oreglia, s'approchant du lit et prenant l'aspersoir, aspergea le corps d'eau bénite, disant d'une voix ferme : "*Dio Gioacchino*" ("Béni Joachim," nom chrétien du Saint Père). N'obtenant pas de réponse, il répéta les mots trois fois à plus haute voix, et, se tournant vers les cardinaux, : "*Papa vere mortuus est*" (le Pape est vraiment mort). Pour cette cérémonie, de même que pour d'autres concernant les obsèques, on fit quelques changements légers.

Les grandes cérémonies proprement dites commencèrent le mercredi matin, 22 juillet, quand le corps du Pontife fut exposé dans la salle du trône, au Vatican, à partir de neuf heures du matin jusqu'à une heure de l'après midi.

La noblesse romaine et les grands dignitaires de l'Église avec le corps diplomatique accrédité au Vatican, passèrent en procession solennelle devant les restes mortels du Pontife. Le corps, vêtu de blanc, avec le rochet et le capuchon camérier, reposait sur la couverture de damas rouge jetée sur le lit, et sous le baldaquin de soie rouge, où, assis sur le trône papal, le défunt avait si souvent tenu ses réceptions. Un petit crucifix d'ivoire était tenu étroitement serré par les mains maigres croisées sur la poitrine. Autour de la croix s'enlaçait un rosaire de nacre, monté en or.

À cinq heures du soir, les Pénitenciers Français et leur entourage commencèrent à habiller le corps avec tous les vêtements pontificaux, et à huit heures on le transporta en procession solennelle à l'Église de S. Pierre où il fut exposé pieusement dans la chapelle du Saint Sacrement, sur un haut catafalque éclairé de milliers de cierges. Quatre membres de la Garde-Noble et un dignitaire de l'Église veillaient sur l'estrade près de la bière. Le corps était couché dans une position inclinée, mais les pieds n'étaient pas en dehors de la grille comme de coutume en telles occasions.

Pendant trois jours, la foule recueillie passa en bon ordre devant le corps de son Pontife bien aimé. Tout avait été réglé pour qu'en aussi grand nombre que possible, les fidèles

pussent rendre leur dernier hommage au Saint Père qui avait gagné leur amour et leur obéissance.

Le jour des funérailles approchait. Samedi à midi les portes de la cathédrale furent fermées, et le défilé devant le corps cessa. On procéda rapidement aux derniers préparatifs. Au coucher du soleil les cérémonies commencèrent.

Dans la vaste cathédrale étaient rassemblés les cardinaux, le clergé, et les personnages, au nombre d'un mille, qui avaient reçu des invitations pour assister aux cérémonies. La bière qui était dans la chapelle du Saint Sacrement fut portée par huit porteurs du Pape, vêtus de leur brillant uniforme de brocart rouge.

À l'extérieur de la chapelle, le cardinal dans sa robe violette, entouré du chapitre de la cathédrale, reçut le corps en sa qualité d'Archi-prêtre de la basilique. Puis, aux accents du *Miserere* remplissant l'église, la procession quitta solennellement la chapelle, précédée d'une croix éclatante, de cierges et de torches allumés; et, passant devant la statue de bronze et le reliquaire de S. Pierre, elle s'écoula lentement autour de l'église. Le funèbre cortège regagna la chapelle. Selon le cérémonial de l'Église, le corps était porté de manière que la tête entra la première. Dans le chœur la Garde-Suisse, dans son brillant uniforme jaune noire et rouge, armée de hallebardes, formait la double haie pour retenir en arrière la foule des invités, le clergé excepté. En entrant dans la chapelle, la musique se changea en notes de joie et de triomphe, et "*In Paradisum*" éclata.

La scène dans la chapelle était des plus impressionnantes. La bière portant le corps fut reçue par le Cardinal Oreglia, et placée au centre devant l'autel orné d'une belle statue de la Vierge, aux pieds de laquelle brulaient quatre cierges dans des candélabres d'argent. Les trente six cardinaux étaient assis à chaque côté du chœur. Tous portaient leurs robes violettes de deuil, excepté les Cardinaux Gotti et Pierroti, qui portaient la robe blanche de l'ordre de Carmélites; le Cardinal Vamutelli la robe noire des Augustiniens, et le Cardinal Vives y Tuto la robe brune des

Franciscains. L'absolution fut donnée. Alors le Majordome recouvrit les vénérables traits d'un voile de soie blanche bordé d'or, par-dessus lequel fut placé un manteau de soie recouvrant toute la personne. Les dignitaires de S. Pierre, aidés de la Garde-Noble couchèrent alors la dépouille mortelle de Léon XIII dans le cercueil de cyprès, garni de satin rouge et surmonté d'une croix émaillée. Une bourse contenant des pièces d'argent et de bronze frappées pendant le Pontificat de Léon XIII, fut placée dans le cercueil ainsi qu'un parchemin sur lequel étaient inscrits les grands événements de la vie et du règne du Pape. Ce premier cercueil fut placé dans un second en plomb, hermétiquement fermé portant cette inscription :

## CORPUS LEONIS P. M.

Vixit An. XCIII M. IV D. XVIII. Eccles. Univ. Præfuit. An. XXV M. V. Obiit Die XX Julii. An. MCMIII. (Le corps de Léon XIII, âgé 93 ans, 4 mois, 18 jours. Pape 25 ans, 5 mois. Mort, 20 juillet, 1903.)

Après les dernières prières le corps fut porté de nouveau en dehors de la chapelle, précédé par les bedeaux et les chantres, et suivi par tous les cardinaux. Le cercueil fut alors soulevé et déposé temporairement dans le sarcophage en pierre au-dessus de la porte de la chapelle. Il y restera jusqu'à ce qu'il soit transporté dans le tombeau définitif préparé à cet effet dans la basilique de S. Jean Latéran, selon le vœu exprimé par Sa Sainteté.

Ainsi se termina la dernière cérémonie relative aux funérailles de Léon XIII.

## CE QU'ON POUVAIT VOIR SUR LA CÔTÉ QUI S'ÉLOIGNAIT.

Et quels furent pour l'Église de Dieu sur la terre les derniers augures formés par son vicaire, lorsque, pour la dernière fois, les yeux de Léon XIII, mesurèrent l'horizon? Avant que la main glacée de la mort se fut posée sur ces yeux si vigilants, il n'arriva pas un seul moment de défaillance pour le pasteur si infatigable. Ses forces vitales répondaient toujours

à sa volonté qui voulait noter les choses étranges qui survenaient de tous côtés.

Les événements n'étaient pas toujours de nature à consoler ou à rassurer ; la ligne blanchissante d'écume, qui s'étendait au loin des deux côtés, montrait les brisants terribles vers lesquels la Barque de Pierre avançait rapidement.

La tempête persécutrice, dans toute sa fureur, avait sévi depuis longtemps sur les terres renommées comme les citadelles de la foi antique. Dans ces places fortes de la foi catholique, l'ennemi avait conquis les territoires et les habitants. Au lieu de la religion du moyen âge, ce sont aujourd'hui les forces perfides de la franc-maçonnerie qui dictent la loi. Et quelle tristesse n'a pas dû causer cette seule pensée à l'âme du pontife expirant ! Les bannières des ennemis de notre Dieu triomphaient sur les lignes que la trahison avait gagnées.

Mais la perspective n'était pas aussi triste qu'on la croyait. Les bannières de la trahison ne triomphaient pas partout. Les étendards de l'Église s'avançaient victorieux sur des régions bien au-delà des scènes de nos premières luttes religieuses. Ils s'avançaient dans les champs de l'intelligence, et dans les conquêtes morales, qui sont infiniment plus importantes dans leurs sens, que mille défaites là où il n'est question que de choses purement matérielles.

Si Léon XIII avait vu l'Église persécutée et injuriée dans les pays catholiques, il la vit aussi croître et fleurir comme les cèdres de Liban, là où elle n'avait jamais été accueillie avant son temps. Au delà de l'arche formée au-dessus de sa tête par les nuées de l'orage, ses yeux virent le clair saphir du firmament, et l'étendue illimitée du ciel serein, où règne la paix du Très-Haut. Ainsi, à la perturbation de l'esprit succéda une joie profonde, lorsque la pensée et la dernière vue de cette scène terrestre flottaient devant sa couche funèbre, et les prières des cœurs dévoués à son côté mélaient doucement leurs murmures, à ses sens défaillants, avec les mélodies des anges qui attendaient là. La mort du juste peut s'appeler comme celle des premiers chrétiens une

euthanasie, "une belle mort." Et telle fut la mort de celui qui sera connu dans tous les siècles à venir comme la *lumière du monde* au vingtième siècle.

Cette lumière est maintenant, comme nous pouvons le croire, brillante au milieu des saints; selon l'ancienne prédiction, une véritable *lumen in caelo*, pour guider l'Église au travers des tempêtes et des orages jusqu'à la fin des siècles.

